

Sous la direction de

Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP
et Teresa VELOSO BERMEDO

Penser les métamorphoses



de la politique,
de la violence,
de la guerre

Avec
Colette Guillaumin,
Nicole-Claude Mathieu,
Paola Tabet,
féministes
matérialistes

**Penser les métamorphoses de la politique,
de la violence, de la guerre**

Sous la direction de
Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP,
Teresa VELOSO BERMEDO

**Penser les métamorphoses de la politique,
de la violence, de la guerre**

avec Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu,
Paola Tabet, féministes matérialistes

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2013
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-343-01604-7

EAN : 9782343016047

Remerciements

Nos remerciements s'adressent spécialement à Colette Guillaumin amie de très longue date, à Nicole-Claude Mathieu, à Paola Tabet. Elles ont rendu possible l'aventure éditoriale de deux volumes en langue espagnole de textes de base en nous accordant les droits d'auteurs pour la traduction de ces textes et aussi pour leurs conseils à l'étape de la présente publication en français.

Nous remercions celles et ceux qui ont contribué au présent volume édité en français, la plupart en réfléchissant explicitement dans leurs pratiques depuis les travaux des trois féministes matérialistes. Nous remercions Iara Heredia pour sa traduction de l'espagnol au français du texte de Gina Inoztroza et de Lili Rivas et Ali Tierzioglu pour sa traduction du turc en français de l'article de Pinar Selek, *En cherchant la liberté*. Soulignons que le travail de ces deux traducteurs a été effectué à titre gracieux. Ils ont considéré leur travail comme un apport à la solidarité.

Nous remercions aussi spécialement Teresa Veloso et le Collectif de Femmes chiliennes pour la mémoire qui a stimulé l'ensemble de notre travail collectif sur les féministes matérialistes en 2011, 2012 et 2013 avec un souci d'ancrage dans la réalité historique et actuelle d'un pays – le Chili, sorte de « modèle » emblématique du « total-libéralisme » à l'étape de la globalisation.

Nous remercions les éditions Escapate, de Concepcion (Chili) et les éditions l'Harmattan (Paris), pour leur appui aux projets.

Nous remercions le Collège International de Philosophie (CIPh) à Paris qui, en appuyant les activités du programme *Exil, création philosophique et politique au Chili*, a contribué au succès de ces activités développées entre 2011 et 2013.

L'ensemble du projet est soutenu par le crédit de la Confédération destiné à l'intégration, la Ville de Genève, Département de la Culture et des Sports, la Fondation pour la Santé Neuchâtel, la Fondation Grüniger, à St-Gall (Suisse). Il a été aussi soutenu par des dons privés de personnes anonymes.

Nos remerciements vont finalement aux éditions l'Harmattan à Paris et aux Editions Escapate au Chili, qui ont rendu possibles les publications en espagnol et en français. Nous n'oublions pas non plus ce qui est souvent appelé « les petites mains » anonymes, sans lesquelles ces projets n'auraient pas pu exister.

Nous dédions ce livre aux femmes qui au jour le jour dans les conditions matérielles d'existence, de violence, de guerre luttent pour leur vie, leur émancipation et leur autonomie.

Nous pensons plus particulièrement aux femmes migrantes exilées, réfugiées, sans papiers.

En travaillant avec le Chili, nous pensons à Gabriela Mistral, poétesse chilienne, prix Nobel de littérature. L'autre Prix Nobel chilien, Pablo Neruda, est devenu un emblème national. On parle beaucoup moins de Gabriela Mistral qui a reçu le premier Prix Nobel de littérature du Chili. En 2010, elle était enterrée aux côtés du chanteur Victor Jara, dans la partie populaire du cimetière de Santiago où ont été enterrés une partie des assassinés de la dictature, ce qu'indique le NN inscrit sur les croix de fer des tombes anonymes.

« 1. Ecoutez, nous proclamons dès maintenant la grande vérité que voici :

On ne peut fusiller le pouvoir.

On ne peut fusiller le contre-pouvoir.

On ne peut fusiller que des êtres humains.

Et comme tuer des hommes n'est pas très moral, les tueurs, de part et d'autre, nient que ceux qu'ils tuent soient des hommes. Telle est la logique de l'extermination mutuelle. Telle est, précisément, la logique du pouvoir. Et l'immoralité de cette vérité-là est que M. et Mme Tout le monde sont de plus en plus avides de participer aux jeux de la chasse... Ainsi parlait Zarahata : la vérité est odieuse. Inventons-nous-en une meilleure ! »

Extrait, *A toutes les femmes : inventons le bonheur*, Francfort, octobre 1977, paru dans Emma, 1977, in *Questions féministes* n° 3, mai 1978.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | 7 |
| Prologue..... | 15 |
| <i>Marie-Claire Caloz-Tschopp et Teresa Veloso Bermedo</i> | |
| ENTREE EN MATIERE | |
| Liberté, des-exil, féministes matérialistes..... | 41 |
| Esclavage et liberté..... | 43 |
| <i>Frédéric Douglass</i> | |
| Des-exil : explorer la face cachée de l'exil..... | 46 |
| <i>Marie-Claire Caloz-Tschopp</i> | |
| GUILLAUMIN Colette, TABET Paola, MATHIEU Nicole-Claude, féministes matérialistes, choix de citation illustrant leurs travaux et positions | 51 |
| PARTIE I | |
| Devenir de la guerre et des luttes aujourd'hui..... | 57 |
| « Inventons plutôt une nouvelle cérémonie » | 59 |
| <i>Virginia Woolf</i> | |
| L'appropriation : vol de la puissance d'agir Le miroir des femmes migrantes clandestines, la boussole des féministes matérialistes..... | 61 |
| <i>Marie-Claire Caloz-Tschopp</i> | |
| L'insoumission créatrice des féministes matérialistes. Comprendre la politique, la violence, la guerre, aujourd'hui | 101 |
| <i>Marie-Claire Caloz-Tschopp</i> | |
| La responsabilité de l'Etat face aux viols commis en temps de dictature ou de conflit armé : briser le continuum de la violence..... | 186 |
| <i>A. Giselle Toledo Vera et Emile Ouédraogo</i> | |

| | |
|---|------------|
| En cherchant la liberté en Turquie..... | 205 |
| <i>Pinar Selek</i> | |
| PARTIE II | |
| Recherches en dialogue avec trois féministes matérialistes | 217 |
| Trois féministes matérialistes à Concepcion (Chili) : | |
| ordre immuable ébranlé, brèches ouvertes | 219 |
| <i>Gina Inostroza Retamal et Lili Ester Rivas Labbé</i> | |
| Aide-soignante : un travail sexué et racialisé | 236 |
| <i>Claire Ansermet</i> | |
| Du féminisme matérialiste et de son usage pour penser la santé..... | 241 |
| <i>Stéphanie Pache</i> | |
| Migrantes précarisées et féminisme matérialiste. | |
| Quelques éléments de réflexion..... | 259 |
| <i>Laetitia Carreras</i> | |
| Critique féministe du droit d'asile en Suisse | 278 |
| <i>Irène Schmidlin</i> | |
| Qu'attendre du féminin pluriel ? A partir de trois féministes matérialistes..... | 303 |
| <i>Christiane Vollaire</i> | |
| PARTIE III | |
| « Consentement », luttes, explorations féministes..... | 323 |
| Banalité du mal et « Consentement ». | |
| Des non-droits humains des femmes | 325 |
| <i>Nicole-Claude Mathieu</i> | |
| La marque de genre de la lutte des Mères de la Place de Mai | 336 |
| <i>Valeria Wagner</i> | |
| Débora Arango, la lucidité, la liberté | |
| ou le regard d'une femme peintre en Colombie..... | 349 |
| <i>Olga González</i> | |
| Manifestations formelles de l'exil intérieur : | |
| indéfinition et dé-marquage chez des auteurs lesbiens du XX ^e siècle | 363 |
| <i>Dominique Bourque</i> | |
| Le féminisme acrobatique : mon féminisme à moi ! | 375 |
| <i>Pinar Selek</i> | |

| | |
|--|-----|
| ANNEXES..... | 393 |
| Présentation des auteurs..... | 395 |
| Bibliographie des féministes matérialistes | 403 |
| Collectif des femmes pour la mémoire. Hier prisonnières, aujourd’hui participant à l’histoire, Chili..... | 404 |
| Programme du Collège International de Philosophie (CIPH), Paris-Genève 2010-2116 | 406 |

Prologue

*Marie-Claire Caloz-Tschopp (Suisse),
Teresa Veloso Bermedo (Chili)*

« De quoi l'opprimé a-t-il le plus besoin pour survivre, sinon de pouvoir se dire que ce qu'il vit, il le décide, il le fait, il le reconnaît comme part de lui-même ? ».

Nicole-Claude Mathieu (1991, p. 224).

Féministes, Matérialistes, Politique

Clarifions d'entrée de jeu, très brièvement, depuis la philosophie, la théorie politique, les sciences sociales, les recherches féministes, des mots, des concepts, des problèmes décrits dans les travaux, le projet des féministes matérialistes francophones¹ et la perspective de lecture et de travail qui est la nôtre. Arrêtons-nous à trois mots autour desquels lectrices et lecteurs s'arrêtent.

Féministes, c'est-à-dire, faisant partie du « mouvement collectif de luttes de femmes » apparu en tant que tel « dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ces luttes reposent sur la reconnaissance des femmes comme spécifiquement et systématiquement opprimées, l'affirmation que les relations entre hommes et femmes ne sont pas inscrites dans la nature mais que la possibilité de leur transformation existe »²; position, ancrage dans l'exigence d'existence matérielle de *sujets autonomes, c'est-à-dire libres et égaux* dans l'historicité et la matérialité des rapports sociaux de sexe³, avec un souci d'articulation aux autres formes de rapports sociaux (classe, race, génération, etc.).

¹ Nous renvoyons les lectrices et lecteurs à ces termes dans leurs travaux et aussi aux divers textes du livre.

² Extrait de la définition de « mouvements féministes ». Voir la définition complète dans le *Dictionnaire critique du féminisme* (Herata, Laborie, Le Doaré, Senotier, 2000).

³ Nous disons *rapports sociaux de sexe*, sans entrer dans ce débat théorique extrêmement diversifié dans le temps (dès 1970), l'espace de la planète Terre (rapports USA-Europe, débat croisé avec les études post-coloniales féministes autour de la critique de l'universalisme, avec les thèmes propres à certaines luttes théoriques et/ou politiques comme la parité, l'avortement, la violence, la guerre, la paix, par ex.) dont il

Matérialistes¹, après Aristote et Marx notamment en ce qui concerne la tradition philosophique et de théorie politique occidentale, en mettant l'accent sur le corps, les conditions matérielles d'existence² : les conditions élémentaires de vie et de survie de chaque être humain sur la planète. Accès à la vie, survie, faim, reproduction, santé, maladie, éducation, conditions de travail, vie active, autonomie, relations de solidarité (amicales, familiales, vie avec les autres, rationalité et passion qui ne se résument pas à l'irrationalité supposée des femmes³). Au matérialisme, sont opposées toutes les formes d'essentialisme.

Politique, rapports de pouvoir ancrés dans l'histoire, considérés depuis les rapports sociaux de sexe, en considérant le pouvoir dans les rapports de domination, d'émancipation et d'action, dans l'exercice de la pensée autonome des femmes, de chaque être humain et de l'ensemble du genre humain.

faudrait faire la genèse des faits et la circulation complète des discours et des arguments. Ce que nous retenons est l'ancrage historique et spatial des rapports sociaux et des rapports sociaux de sexe et leur interconnexion. Ce que nous retenons aussi c'est, en philosophie, l'ancrage dans la critique de la raison instrumentale de l'Ecole de Francfort et son entrecroisement avec la « raison masculine ». Ce point est incomplet s'il ne reprend pas l'analyse du pouvoir, qu'Arendt a par exemple traduit dans la distinction critique entre *force* et *puissance*, entre *domination* et *action politique* (liberté, pluralité) que l'on ne retrouve pas forcément dans les conceptions dominantes du pouvoir, y compris sans prendre en compte les rapports sociaux de sexe. Les féministes matérialistes ont développé l'analyse du pouvoir par le biais d'une critique de la naturalisation, de l'essentialisation, l'appropriation sans limites, la continuité de la violence, les critiques sur les théories déterministes du consentement plaquées sur les femmes consentantes, en quelque sorte par « nature ».

¹ A propos de ce terme, voir Guillaumin Colette, « Nature et histoire. A propos d'un matérialisme », (Guillaumin, 1992, p. 195-207). Le dictionnaire critique du féminisme n'a pas précisé ce que recouvre pour la littérature féministe ce terme important.

² Donnons un exemple pour saisir ce que signifie l'expression : « Nous vivons dans un monde où environ un million de femmes, qui seraient encore en vie si elles avaient eu droit à la même alimentation et aux mêmes soins que les hommes, ont, pour ainsi dire « disparu », victimes des inégalités dans ces domaines. Nous vivons dans un monde où des femmes sont condamnées à mourir de faim par une tradition qui leur interdit de travailler, alors qu'un emploi représenterait leur dernier espoir de s'alimenter correctement (Amartya Sen, en Afrique, en Asie 100 millions de femmes mortes des effets d'inégalité d'ordre alimentaire ou médical) (...). Nous vivons dans un monde où même les femmes qui cherchent et trouvent un emploi se trouvent rarement dans les facultés de droit à l'abri des variations de température, mais plutôt dans les champs, à charrier quarante mètres cubes de terre par jour pour gagner un maigre salaire de survie. (Aristote et Marx sont plus efficaces que le libéralisme de Rawls pour décrire cela. Il est clair qu'ici le féminisme aristotélicien ne se préoccupe pas uniquement des questions de genre : il fait partie d'un système plus vaste de dénonciation de la pauvreté, de l'oppression, de l'inégalité et de l'impossibilité de développer ses capacités qui pèse sur la vie d'êtres humains partout dans le monde. Il ne s'intéresse pas uniquement aux questions de genre, mais se soucie des inégalités de classe. Son objectif devient l'objectif général d'égalité des capacités et ses blocages de structures de toutes sortes – économiques, culturelles, politiques et religieuses qui font obstacle », Nussbaum Martha (2004, p. 195 et 196),

³ Voir notamment à ce propos Nussbaum Martha (1994).

Notre projet éditorial

Double perspective de notre projet éditorial : 1. prendre en compte ce que nous apprennent les féministes matérialistes sur la transformation de la politique, de la violence, de la guerre en nous situant dans l'histoire, dans les rapports de pouvoir ; 2. la généralité de la politique et des droits ; disposer, construire le « droit d'avoir des droits » (Arendt 1972, Caloz-Tschopp 2000) pour lutter pour l'appartenance¹, la participation politique et ainsi l'appartenance au monde (cosmos)² de chaque individu de la planète.

Pensée et conscience sociale fragmentée. Nicole-Claude Mathieu a particulièrement travaillé l'exercice de la pensée inscrite dans l'histoire, les rapports de pouvoir et donc ne pouvant être analysé comme un acte intime, privé, individuel. En ce sens, sa question a pris une importance toute particulière dans notre travail. La possibilité de l'exercice collectif de la pensée est articulée à la conscience sociale, à l'émancipation qui n'est pas abstraite, mais inscrite dans l'histoire et les rapports de pouvoir, dont la forme d'oppression qui concerne les femmes est, comme elle s'en explique dans son article critique sur Hannah Arendt dans ce volume, « transclassiale, transculturelle, transnationale ». Elle évoque aussi la question dans son fameux article « Quand céder n'est pas consentir », où elle interpelle les théories des sciences sociales qui théorisent le « consentement » ancré dans les théories du contrat présupposant une conscience libre ou dominée des femmes. Or la question des rapports sociaux de sexe ne s'inscrit pas dans une philosophie politique du contrat, à cause de l'inégalité, de l'oppression. Une telle approche du consentement pour N.-C. Mathieu conduit à une « anesthésie de la conscience ». Elle montre aussi comment dans les rapports d'oppression la conscience est « fragmentée ». L'opprimé n'a jamais une vision et une connaissance globales des rapports de pouvoir.

Situer le livre dans un projet social plus vaste

Le livre fait partie d'un projet citoyen et académique plus vaste mené dans le cadre d'un Programme du Collège International de Philosophie (CIPh), *Exil, Création, Philosophie et Politique. Philosophie et Citoyenneté contemporaine*, entre 2010 et 2016, Paris, Suisse, Amérique latine,

¹ Nicole-Claude Mathieu, toujours dans son article dans ce livre sur Arendt, souligne le double sens du mot appartenance : faire partie de/être la propriété de) et c'est le second qui prévaut comme le montre Colette Guillaumin quand elle explique le concept d'appropriation.

² Hannah Arendt a analysé le fait que des êtres humains devenaient « superflus » (*humains superflus*) dans le contexte de l'invention totalitaire du XXe siècle. Les humains deviennent « superflus » dès lors que l'appartenance politique – à une communauté organisée – et donc au monde est mise en cause, en pointant le danger « d'acosmie » (privation de rapport au monde) de l'invention totalitaire. Voir Caloz-Tschopp (2000).

Méditerranée (voir site : exil-ciph.com) et des activités *del Colectivo de Mujeres para la Memoria* (Concepcion, Chile).

C'est un outil accessible à un large public dans toute sa diversité (sexe, âge, classes, lieux, statuts, etc.) à l'étape actuelle de la globalisation. Il est très utile dans les démarches pratiques et théoriques pour s'informer, réfléchir à l'apport de féministes matérialistes francophones dans la double perspective indiquée.

Il offre des apports originaux, des matériaux de travail précieux¹, des démarches originales, des positions courageuses, des questionnements ouverts.

Des interrogations, des désirs, des enjeux structurent nos projets. Nous désirons repenser l'exil, le des-exil, la résistance, l'émancipation² et la citoyenneté dans la globalisation actuelle en liant des travaux en Suisse, en Europe, au Chili (2012), en Turquie (2014) et ailleurs.

En partant des pratiques professionnelles et militantes, de la théorie politique, de la philosophie (de la) politique, des sciences sociales (histoire, sociologie, anthropologie, médecine, droit, philosophie, etc.), des luttes des femmes pour la mémoire au Chili, nous désirons placer notre projet dans la *perspective de la généralité de la politique et des droits et de l'exigence de (re)penser radicalement la politique, la violence et la guerre, la transformation de leur rapport*. Ces mots, très surchargés par la tradition, l'usage, les débats et les détournements idéologiques, sont difficiles à prononcer. Il faut pourtant (re)penser ce qu'ils recouvrent³ et quel sens ils ont aujourd'hui.

Le livre présente des travaux interdisciplinaires basés sur des textes du collectif de féministes matérialistes francophones ancrés dans l'analyse des rapports sociaux de sexe.

En articulant des questions, des démarches depuis les luttes, des terrains de la théorie politique, la violence dans le « modèle » chilien⁴ et dont souffrent des femmes migrantes, nous avons choisi de privilégier l'axe du pouvoir, de la violence et de la guerre. Le livre actuel en français est intitulé : *Penser les métamorphoses de la politique, de la violence, de la guerre avec Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, féministes matérialistes*.

Penser... L'accent est mis sur l'exercice de penser avec, tout en travaillant... accompagnant des pratiques, l'évaluation des apports théoriques. *Penser...* pousser à bout des questionnements liés à nos pratiques, à nos vies.

¹ Par la diversité des articles. La bibliographie utilisée par les auteurs est indiquée pour chaque article, à la fin.

² Voir à ce propos les colloques dans le cadre de « Penser l'émancipation ». Prochain colloque février 2014. Contact : penserlemancipation2014@gmail.com

³ A propos d'autres voies d'exploration, signalons Amiel Anne (2012).

⁴ Et turc en 2014 dans le développement du Programme d'exil à Istanbul en mai 2014 ([site exil-ciph.com](http://site.exil-ciph.com)). « Desexil : un espace de résistance et de solidarité », Dossier spécial, journal *Solidarités* n° 225, Cahiers émancipation, 2013 ([site www.solidarités.ch](http://www.solidarités.ch)).

Ce livre fait suite à la traduction et à l'édition d'une partie appréciable des textes de Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, féministes matérialistes francophones en espagnol¹. Il s'ouvre avec des citations pour inviter à la lecture de leurs travaux. Inutile de reprendre ici leurs textes en français qui circulent et sont en réédition. Un inventaire complet est en cours. On peut espérer que les textes soient largement disponibles en français, dans le maximum de langues possibles et accessibles dans toutes les bibliothèques publiques de la planète.

Après le lectorat en langue espagnole (Amérique latine, Espagne, diaspora), nous désirons faire connaître à un large lectorat, en français, l'angle de lecture qui, depuis des pratiques de citoyenneté et la théorie politique, a présidé au travail d'édition et de traduction. Comme nous l'avons écrit dans chacun des prologues des deux volumes en espagnol, l'intérêt est de faire connaître une « *révolution invisible en marche* » (vol. I) et « *d'intégrer les relations sociales de sexe pour (re)penser le pouvoir, la guerre et la généralité de la politique et des droits* » (vol. II).

En résumé, l'enjeu des livres sur les féministes matérialistes est triple : 1) intégrer une théorie minoritaire dans la théorie politique en reconnaissant l'originalité, la radicalité d'une création théorique indispensable pour élaborer un nouveau paradigme civilisationnel qui prenne en compte les rapports sociaux de sexe ; 2) contribuer à expliciter en quoi les luttes des féministes, loin de ne concerner que les femmes, concernent la généralité de la politique et des droits, et amènent un déplacement de l'ensemble des luttes ; 3) penser les métamorphoses de la violence guerrière et de la politique depuis les apports théoriques des féministes matérialistes.

Lire sans trahir ?

Quand on se pose des questions sur l'avenir de nos sociétés, est-il possible de lire ces féministes matérialistes, sans trahir leur pensée, affaiblir leurs thèses et leurs analyses au point de noyer les rapports sociaux de sexe dans une confusion dommageable et participer alors par imbécillité (*Dumheit*), mot que Kant utilisait pour qualifier le déficit de la faculté de jugement, à ce que leur nouveauté, leur révolution soit recouverte d'une couche confuse et ambiguë qui les noie plutôt que de les faire connaître ? Est-il possible d'articuler le questionnement des féministes matérialistes à un questionnement sur la politique, la violence et la guerre ? On peut penser que, dans un projet révolutionnaire, le souci pour la généralité de la politique et des droits contenu dans leurs écrits depuis un lieu spécifique – les rapports sociaux de sexe -

¹ Caloz-Tschopp Marie-Claire, Veloso Bermedo Teresa (dir.), (2012). Voir bulletin de commande sur le site : exil-ciph.com

permet de lire leurs théories pour enrichir les théories sur le pouvoir, la violence, la guerre.

Il existe de nombreuses grilles de lecture pour de tels textes. Il serait possible de centrer une publication sur des textes théoriques qui parlent entre eux à partir d'un débat interne aux œuvres. Ce n'est pas le choix effectué. Il est possible de partir d'une pratique professionnelle, militante, de recherche intergénérationnel pour la questionner en s'interrogeant sur l'apport des féministes matérialistes depuis des pratiques diverses concernant la transformation de la politique, de la violence, de la guerre. C'est notre choix.

Les textes présentés tentent de répondre aux deux questions suivantes aujourd'hui : 1) pourquoi les textes des féministes matérialistes sont-ils vitaux pour comprendre nos vies, nos luttes, nos questions, nos recherches théoriques ? 2) Pourquoi sont-ils vitaux pour comprendre les métamorphoses de la politique, de la violence, de la guerre ?

Il faut les relire, non seulement à l'intérieur du mouvement féministe ou alors de débats académiques enclavés, mais au-delà, en prenant avec nous les fractionnements, les incertitudes, les avancées incertaines des luttes nouvelles, en approfondissant des difficultés que nous avons devant les yeux. Il faut les lire pour ouvrir de nouveaux chemins d'exploration.

Nous désirons intégrer une exigence de décentration théorique et de lieux (Chili, Turquie, Canada, France, Suisse), d'interexpérience et d'interdisciplinarité, allier des questions des mouvements sociaux, de diverses générations en lutte et l'élaboration théorique. En ce sens, la présente publication en français, liée à la publication en espagnol, montre une volonté de décentration, de dialogue entre pays, continents, mouvements sociaux, lieux de formation libres et milieux universitaires, d'autant plus que la science partage souvent avec le sens commun des préjugés non déconstruits. L'idéologie dominante, nous apprend Colette Guillaumin, est générale à une époque. On ne la combat pas simplement en lui opposant d'autres idées, ce qui serait une démarche idéaliste vaine. La théorie a ses sources dans la colère des opprimé.e.s. Dans la matérialité des conditions d'existence. Dans la résistance, l'action, l'activité de pensée des opprimé.e.s.

Faire connaître une révolution invisible en marche

La révolution féministe et en particulier du collectif des féministes francophones (1960 à aujourd'hui) a posé des bases incontournables pour l'avancée des connaissances et des luttes. Il suffit de lire le n°1 de *Questions féministes* pour mesurer l'utopie et l'ampleur de leur projet. Au premier abord, la succession des générations et des régimes économique-politiques aidant, on peut penser que ces travaux ont fait leur temps, que les choses ne sont plus pareilles, que le féminisme recule, qu'aujourd'hui il faut partir de l'expérience

de la classe moyenne des femmes comme « situation universelle de l'oppression de toutes les femmes » (Montero, 2013), que l'inventaire de multiples débats rend leurs travaux caducs, etc.

Nous pensons au contraire qu'un travail de mémoire, d'histoire, un retour aux sources, permet d'extraire la radicalité de découvertes qui résistent au temps, aux tempêtes, aux reflux. Il est plus que nécessaire aujourd'hui. Les questionnements, les constats de base sont toujours là. Immérgés dans la situation actuelle de la planète, il nous faut les relire à la lumière des questionnements, des luttes d'aujourd'hui.

Depuis les années 1960 les luttes féministes connaissent des développements divers en France, en Europe et dans les pays (post)coloniaux. « L'ennemi principal » de Delphy a-t-il pour autant reculé ? On peut faire une lecture pessimiste ou optimiste. Là n'est pas notre propos. Les études féministes ont accumulé un énorme travail et atteint un immense développement, malgré les difficultés d'entrer et d'être reconnue à leur juste valeur dans les sphères académiques (enseignement, recherche).

Le but de notre travail ici n'est pas d'en faire l'inventaire en évaluant les rapports des travaux des trois féministes aux débats en cours (études postcoloniales, féminisme et religion, féminisme et développements des formes d'échanges économique-sexuelles dans la suite des travaux de Paola Tabet, racisme et sexisme dans la suite des travaux de Colette Guillaumin, critique des théories du consentement en philosophie politique, dans la suite des travaux de Nicole-Claude Mathieu, par exemple).

Nous pensons que leurs textes comme les textes trop souvent invisibles des opprimé.e.s doivent être largement accessibles et faire partie du patrimoine commun de la théorie politique, de la connaissance et des luttes. Avec d'autres, nous avons lutté pour qu'ils puissent être lus au Chili, en Amérique latine, en Espagne, dans la diaspora, la migration, en lien aux luttes des femmes, des mouvements sociaux, aux travaux des chercheurs. Intégrer les rapports sociaux de sexe – et pas seulement le genre – dans la théorie politique apparaît comme une sorte de tremblement de terre souterrain dans la théorie politique dominante. Nous ne connaissons pas les répliques successives de la prise de conscience sociale. Mais on peut postuler qu'un tel choix permet de dépasser le poids des déterminismes à l'horizon de l'imagination dominante instituée.

Nous mettons l'accent sur les rapports sociaux de sexe plutôt que de genre, parce que la notion de genre est à la fois chargée du poids de sa genèse historique intercontinentale, de son institutionnalisation problématique et de sa neutralité, tandis que les rapports sociaux de sexe s'inscrivent dans l'histoire et les luttes des femmes. Ils se construisent aux marges de l'histoire, des institutions, du pouvoir. Par ailleurs, sans ignorer l'ensemble des rapports sociaux (de classe, de race, de génération, etc.), les féministes matérialistes

postulent et montrent que « les rapports sociaux de sexe priment sur les rapports de classe traditionnels, le rapport social de sexe inscrit dans la longue histoire de l'humanité est transversal aux rapports de classe et aux rapports dits de race », comme le rappelle Paola Tabet (Trachman, 2009).

Un constat établi lors de l'édition chilienne des textes et de leur diffusion dans des débats publics mérite d'être relevé. D'une part, un large intérêt pour le concept à double face – exil/desexil et surtout le *desexil*. D'autre part, un large intérêt pour l'axe des *rapports sociaux de sexe* accompagnant une critique de l'approche genre. On pourrait dire qu'il ne faut plus seulement penser le sexe et le genre (Varikas 2005). Il faut revenir aux rapports sociaux de sexe en les confrontant aux conditions matérielles d'existence, de domination des femmes et des opprimé.e.s dans la globalisation aujourd'hui¹.

Textes minoritaires et création de théorie politique

Les textes de Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, avec ceux d'autres féministes matérialistes, ont pour nous le même statut que des textes dans le domaine de la philosophie et de la théorie politique (Aristote, Spinoza, Marx, Bakounine, Gandhi, etc.). Il se trouve que la théorie politique ignore ou même censure beaucoup de créations théoriques. Les textes minoritaires (ex. esclaves, Indiens, etc.) et les textes des femmes minoritaires sont trop souvent ignorés par la philosophie et la théorie politique². Nous les lisons à partir de nos pratiques militantes, de notre travail professionnel en sciences sociales et en théorie politique, avec un souci d'intégration à un corpus de connaissances plus large.

Il nous faut lutter pour qu'ils soient considérés à leur juste valeur et obtenir la place qu'ils doivent occuper. La résistance à leur donner un tel statut dans les milieux académiques est trop classique pour ne pas être interrogée. On la connaît de fait dans bien d'autres domaines et pour bien d'autres textes. Elle est en tout cas le moyen de repérer les résistances à leur propos.

Plus. On peut postuler qu'il est possible de montrer ce qu'apportent les féministes matérialistes, de participer à la diffusion de leurs oeuvres tout en tentant d'articuler leurs apports au questionnement révolutionnaire *sur la généralité de la politique et des droits*. Leurs travaux montrent que les rapports sociaux de sexe tout en étant ancrés dans la matérialité de l'histoire sont transversaux à tout régime, système politique, dont la classification a été établie par Aristote (théocratie, démocratie, oligarchie, etc., complétée par Hannah Arendt avec le système totalitaire).

¹ On pourrait citer un livre parmi d'autres à propos du besoin de déplacement et de radicalisation pour refonder la politique et les droits, Rigaux François, (2000).

² Il suffit d'analyser l'édition dans différentes langues, les livres accessibles dans les bibliothèques publiques.

En théorie politique, on peut donner l'exemple de questions d'un des textes du livre qui permet de mieux saisir notre projet d'édition. Comment rendre compte de la transversalité des rapports sociaux de sexe dans les diverses formes de régimes de domination et d'émancipation, tout en dégagant un nouveau type de régime politique qui découlerait de la complète prise en compte de la révolution des féministes matérialistes ? Comment s'appellerait alors un tel « régime politique » ?

Marie-Claire Caloz-Tschopp, dans son premier texte, parle « d'apartheid de sexe » en décrivant les rapports sociaux de sexe dans la migration pour tenter de conceptualiser la domination des femmes et des femmes migrantes depuis la notion de régime politique. Mais nous n'avons pas de nom pour décrire un régime révolutionnaire qui intégrerait les apports des féministes matérialistes. Peut-être faut-il attendre que les adversaires nomment la nouvelle « révolution » en marche ? Platon, adversaire redoutable de la démocratie, a qualifié les inventeurs de la démocratie : « ce sont des démocrates », rappelait Nicole Loraux. Il qualifiait ainsi l'invention d'un nouveau régime politique accordant la puissance au peuple (*demos-cratos*) dans la Grèce du Vème siècle av. J.C.

En d'autres termes, l'avancée théorique et dans les luttes consiste à effectuer une double opération pour tenir compte de la dialectique du pouvoir qui, selon Hannah Arendt, est domination et action, décrire la domination avec l'outil des rapports sociaux de sexe, et repérer, nommer les bribes, les traces, les étincelles d'émancipation dans les luttes nourries par les apports théoriques. Ainsi serait ouverte une voie pour intégrer dans le patrimoine universel des outils d'imagination, de description, d'émancipation pour l'ensemble des humains.

Pour saisir la dimension de ce pas abyssal, vu la crise intellectuelle et politique actuelle, il s'agit de mesurer la profondeur de l'enjeu et de l'urgence. Ceux qui se revendiquent du changement, de la révolution, en plus de ne pas avoir effectué un bilan solide des problèmes historiques, n'ont-ils pas perdu, ou jamais intégré des pépites des luttes théoriques et pratiques, dont celles des féministes matérialistes ? En se laissant inhiber par une posture ambiguë - pas seulement dans les rapports sociaux de sexe, mais aussi dans la manière d'envisager le pouvoir, la violence, la guerre -, beaucoup de membres de la gauche et de l'extrême gauche du XXe siècle - n'ont-ils pas jeté l'enfant avec l'eau du bain ?

Confronté à l'urgence des changements, et au danger d'une contre-révolution dont le visage anomique donne le vertige, un travail révolutionnaire urgent ne consiste-t-il pas à retrouver, intégrer le patrimoine minoritaire des luttes théoriques et pratiques ? Il est des pépites du patrimoine qui recueillent beaucoup de résistance de la part des pouvoirs de domination.

Comme par hasard, les travaux des féministes matérialistes sont, pourrait-on dire, vu leurs répercussions, au centre de multiples résistances. En retournant la force de résistance en puissance d'action¹, là où le bât blesse le plus, il nous indique des fils rouges, des pistes de lutte, de réflexion à dégager. La transversalité et l'historicité des rapports sociaux de sexe articulés à d'autres rapports de pouvoir (classe, race, etc.) sont bien un axe fondamental pour comprendre le pouvoir dans son double visage – domination, action – et dégager la puissance d'action qui ouvre le devenir. C'est un fil d'espoir précieux.

Ce point de départ nous amène, avec dans nos mains le fil rouge des travaux des féministes matérialistes, à reprendre des questions à la racine, autour du pouvoir, de la violence, de la guerre. Qu'est-ce que la politique ? Qu'est-ce que la résistance ? Qu'est-ce que la guerre aujourd'hui ? En quoi les féministes matérialistes nous aident-elles à penser ces concepts en décrivant, analysant des rapports sociaux recouverts d'ambiguïté ? Après avoir interrogé le pouvoir, à partir de la violence et notamment de la violence impérialiste, avec une longue genèse, qui a éclaté dans des guerres « totales » au XXe siècle, la question de la violence nous amène au deuxième questionnement sur les transformations de la violence et de la guerre.

Accrocher le regard... se déplacer, explorer la violence

Continuité/discontinuité de la violence. La question contient les interrogations sur la guerre présente et en devenir. Le postulat de la *continuité de la violence domestique à la guerre est-il tenable et que nous montrerait-il ? De quelle guerre parlerions-nous ?* Nouveau regard. Nouveaux défis. Nouveaux choix. Le collectif des féministes matérialistes nous invite à nous déplacer. Leurs travaux peuvent devenir un outil, une brèche. Non seulement il transgresse un ordre dominant présenté comme immuable, mais il dessine une alternative radicale pour nous déplacer, *voir* des faits concernant la transformation de la politique, de la violence et de la guerre avec d'autres yeux, imaginer et repenser le pouvoir de domination et d'action dans le temps historique et l'espace planétaire.

Levons d'entrée de jeu des malentendus possibles. Notre démarche n'est ni une théorie du complot, ni une « métaphysique de la catastrophe » s'appuyant sur des simplifications concernant le progrès humain. Réécrire l'apocalypse ne nous intéresse pas. Ce qui nous intéresse est d'interroger le « bon sens » et aussi les sciences dans des situations de violence vécue, pour le mettre à l'épreuve et disposer de connaissances pour résister. Nous n'avons pas non plus la prétention de décrire de manière précise une transformation très

¹ Voir à ce propos Proust Françoise (1997).

complexe en cours, ou alors d'avancer des déclarations simplistes. La question de la guerre est complexe. Nous cherchons à la saisir avec des outils qui montrent leurs limites. Avant même de pouvoir nommer, décrire, évaluer l'émergence de nouvelles formes de violence, de guerre, de politique, il s'agit de pouvoir tirer un fil rouge pour un travail d'imagination libre¹, de prendre en compte des anomalies et des constantes pour observer, résister, créer.

En clair, aujourd'hui, l'exigence de vérité, de justice et d'autonomie implique de ne pas s'installer dans le déni ou dans des affirmations à l'emporte-pièce. Il s'agit d'ouvrir des voies d'exploration, de faire des « exercices de pensée », dirait Arendt (1972b, Amiel 2013), pour pouvoir repenser radicalement depuis un autre lieu, avec un autre regard, d'autres outils, ce que nous pressentons et qu'il est difficile de saisir, de nommer. Notre travail mérite d'être débattu, réfuté de manière solide. Nous accordons aux féministes matérialistes le privilège épistémologique des minoritaires en moindre situation de pouvoir, dont Enzo Traverso (1997) avait parlé à propos d'Auschwitz et des intellectuels, des exilés dans l'Europe du XXe siècle. L'historien a montré que la nouveauté de l'invention du pouvoir guerrier « total » avait été perçue et décrite par des exilés, alors que la très grande majorité des intellectuels européens a été aveugle et a même collaboré à divers titres.

Dans le contexte du XXe et du XXIe siècle, la création théorique féministe riche, hétérogène a émergé avec les mouvements des années 1960². Elle a fait suite aux travaux sur l'esclavage. Elle a accompagné les luttes anti-impérialistes, la décolonisation, le mouvement étudiant, le monde du travail. Elle a ouvert les portes et les fenêtres non seulement à la pensée critique mais à l'imagination créatrice dans les mouvements sociaux. On peut postuler qu'elle a saisi ce qui était en train d'émerger à partir de son lieu de recherche.

Il est devenu possible de *voir*, décrire, penser des faits de domination de « sexe social » (Nicole-Claude Mathieu) impensables jusqu'alors. Il est devenu essentiel de construire une économie politique du sexe (Rubin, 1999). Il est devenu évident que, dans l'échange des femmes décrit par Claude Lévi-Strauss en analysant les systèmes de parenté, les femmes ne sont pas *partenaires*, mais *objets*. La domination de sexe est devenue visible. Elle a éclaté au grand jour. L'horizon s'est ouvert. Les luttes, l'invention politique féministe ont dégagé des voies dans la paroi abrupte de la domination.

¹ Dans ses deux articles du livre, Marie-Claire Caloz-Tschopp apporte des éléments de réflexion possibles sur ce problème épistémologique et méthodologique très important.

² « ... à partir des années soixante-dix, c'est bien la contestation de ces rapports de pouvoir par le renouveau des mouvements féministes qui, en développant une sorte de « conscience de classe » chez les femmes (conscience d'être déterminées socialement comme femmes) a permis un début de systématisation de la problématique des sexes – de même que l'apparition d'autres dominés, prolétaires et jeunes, sur la scène publique s'était précédemment accompagnée de la systématisation de la problématique des classes puis des âges », Nicole-Claude Mathieu (1991, p. 9).

Aujourd'hui, les acquis féministes (luttons, théories) sont à la fois racontés, lus, traduits, débattus, remis en cause. Il n'y a ni chemin, ni explications uniques. Nous verrons dans deux articles de ce livre que des questions restent ouvertes et s'ouvrent en intégrant les travaux du collectif des féministes matérialistes francophones pour la suite de la recherche (Caloz-Tschopp 2011, 2012).

Dans les divers continents (Afrique du Nord, Amérique latine, Europe du Sud, etc.) la question de la révolution et de la contre-révolution a été et est à nouveau à l'ordre du jour sous des formes diverses.

Au fil des années, le processus historique a permis d'identifier la création politique et théorique féministe liée aux révolutions, expériences socialistes et communistes du début du XXe siècle (femmes dans la guerre, la révolution, etc.). Le mouvement féministe a revendiqué l'autonomie, les droits des femmes en intégrant l'histoire construite par d'autres femmes dans le monde et cela hors des partis.

Dans la contre-révolution au Chili et en Amérique latine, par exemple, le choix de beaucoup de femmes militantes a aussi été de rompre avec la logique dominante des partis. Ce pas a donc été l'option prise par beaucoup de militantes de divers partis politiques au Chili tout en construisant des espaces entre femmes. Les partis, y compris les partis, les organisations de gauche et d'extrême gauche, acceptaient les femmes comme des appuis. Ils ne les considéraient pas comme des sujets actifs pensants. Les femmes chiliennes, comme ailleurs, se sont donc regroupées dans divers groupes féministes, pour comprendre, analyser leur vécu (prison, répression, reconstruction). Dans un contexte de répression terrible, il leur était vital de s'interroger sur leur expérience de femmes actives, militantes. L'échec politique et la contre-révolution ont obligé les femmes à réfléchir à partir de leur propre vécu et situation de violence.

La maturation, l'autonomisation se sont faites lentement. Les femmes ont commencé à repenser, réécrire l'histoire depuis leur situation concrète en réévaluant l'histoire dominante sexiste. Aujourd'hui, le travail de mémoire implique de mesurer l'invisibilité, les luttons des femmes pour devenir des sujets politiques, les besoins d'outils théoriques (travaux, concepts, méthodes, analyses). Pour le Chili, depuis les années 1990, ce qui a intéressé les féministes est la construction d'un statut, d'une place de sujet historique, en intégrant l'expérience intergénérationnelle.

Des drones dans le ciel, des coups au quotidien et les effets en retour

Une préoccupation centrale : **les métamorphoses de la politique, de la violence, de la guerre et leurs incidences sur l'action et la pensée**

politiques. Que découvrons-nous en parcourant l'exil et le des-exil ? **Que peuvent nous apprendre des féministes matérialistes sur ces métamorphoses ?** On verra en quoi leur théorie minoritaire est fondamentale à ce propos.

Nous sommes parties de quelques questions. Pourquoi des femmes meurent-elles sous les coups tous les jours sans soulever de réaction ? Comment un président des Etats-Unis peut-il engager la guerre d'Irak en s'appuyant sur un mensonge politique (armes de destruction massive) sans soulever le doute ? Comment la manipulation de la haine contre les étrangers qui séduit autant de politiciens transforme-t-elle la politique en guerre ? Comment une ministre en charge du droit d'asile en Suisse peut-il déclarer « je n'ai pas de tabou » en matière de politique des étrangers alors que des individus meurent dans les renvois forcés ? Que dit une militante du droit d'asile qui s'écrie en sortant d'un poste de police avec un requérant d'asile : « nous sommes en guerre » ? Qu'y a-t-il de commun entre ces faits de violence banalisée ? Qu'est-ce que la militarisation des sociétés ? Pourquoi nous adaptons-nous si facilement à la violence guerrière ? Comment ne pas se laisser embarquer dans le climat guerrier de l'apartheid généralisé ?

Nous avons formulé notre question aux féministes matérialistes. Nous avons dialogué longuement avec elles. Nous les avons lues et relues. On va voir comment elles nous ont aidé à comprendre ce qui se passe. Nous l'avons fait en suivant à la fois les débats sur la violence guerrière dans le quotidien que l'on connaît sans pouvoir la décrire et la violence dite « extrême », en suivant transversalement le fil de certains discours sur « la guerre aux migrants »¹, la violence sexiste, l'émergence de nouveaux outils, dispositifs, inventions technologiques. On verra en quoi l'émergence des drones² au Pakistan, en Somalie, au Yémen, en Colombie, au Liban, etc., dont parle Marie-Claire Caloz-Tschopp dans le deuxième article de ce livre, est un signal d'alerte.

Qu'est-ce que le sexage, les rapports sociaux de sexe, l'appropriation, la continuité de la violence nous apprennent à ce propos, alors que paradoxalement les outils théoriques des féministes matérialistes n'évoquent pas explicitement la guerre, les génocides de la scène traditionnelle, classique de la guerre ? A première vue, la démarche paraît saugrenue, car les conditions

¹ En ce moment en Suisse et dans d'autres pays européens, pour « accélérer les procédures », l'Etat est en train de créer de grands camps fédéraux semi-fermés qui hébergeront aussi l'administration et la police (le premier est en préparation à Zurich). Des camps spéciaux pour les « récalcitrants » sont aussi prévus, ainsi que 700 cellules de déportation dans les prisons (avec des projets de construction de nouvelles prisons). L'annonce de ces faits dans un discours du mouvement social du 15 mai 2013 est intitulé : « la guerre aux migrants ». En France, des magistrats dénoncent le même type de « gestion » des requérants (Stéphane Maugendre et al. , 2013).

² Après un rapport de l'ONG Aldarama de Genève, dénonçant l'absence de données officielles d'information, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU enquête sur l'impact civil de l'usage des drones. Le rapport des résultats sera présenté à l'ONU en octobre 2013.

de vie quotidienne des femmes et les bombardements des drones apparaissent sans commune mesure.

Et pourtant la théorie minoritaire des féministes matérialistes nous informe sur les transformations et les moyens d'y résister, de construire notre autonomie et notre liberté. Pour pouvoir les entendre, déplaçons-nous avec nos questions et nos constats sur les drones du CIIHT, les prisons, les camps, les outils, dispositifs de la biopolitique.

Loin de se confiner dans les tranchées, sur les champs de bataille, la guerre anonyme déborde nos frontières, envahit notre quotidien de manière globalisée après avoir envahi les pays périphériques, colonisés avec la guerre classique exportée par les puissances colonisatrices. Comment prendre en compte non seulement les attaques directes du capitalisme impérial qui exporte la guerre ouverte (Afganistan, Irak, Syrie, Libye, etc.) et aussi *les effets en retour* de la violence guerrière qui se globalise tant au « centre » qu'à la « périphérie » ? Comment reconsidérer les dispositifs et les outils, les stratégies des politiques migratoires, des politiques publiques sous cet angle de vue ? Quel lien y a-t-il entre les drones et ce que nous dit une militante à la sortie du poste de police où elle a accompagné un sans-papier, quand elle s'exclame : « nous sommes en guerre » ? Que nous montre, non seulement la violence coloniale (Algérie), dictatoriale du Cône sud d'Amérique latine, mais sa continuation banalisée, dans les camps, les prisons, les postes de police et les familles dans l'après-dictature sur les femmes ? Comment voir ce que nous montrent les femmes migrantes clandestines à ce propos ? Qu'avons-nous appris des femmes chiliennes ?

Comment réfléchir au fait que la banalisation de la violence, voire sa magnificence, ne font plus rêver en ce début de XXI^e siècle comme elles pouvaient faire rêver des anarchistes au XIX^e siècle et des guerrilleros des révolutions au XX^e siècle ? Est-il encore possible dans le travail théorique de confondre le mot guerrier de « force » avec celui de « puissance »¹, distinction apportée par Hannah Arendt pour décrire le pouvoir de domination *et* d'action en les distinguant ? L'absence de distinction banalise ainsi la violence devenue incalculable depuis la « guerre totale », anonyme aujourd'hui.

Est-il possible d'ouvrir les yeux de la pensée pour voir, comprendre la guerre dans le quotidien en la voyant à l'œuvre à la fois dans le ciel et sur les femmes et les plus faibles, pouvoir la *voir*, la nommer, la décrire dans ses transformations et ses métastases dans la politique, mettant en cause la « possibilité même de la politique » comme écrit Etienne Balibar (2010) quand il réfléchit sur la violence et la civilité² ?

¹ On pense aussi à Spinoza et à sa philosophie du devenir et de la puissance de l'être.

² Le livre d'Etienne Balibar, *Violence et Civilité* (2010), sera le corpus central d'un colloque international organisé par le Programme Exil du CIPh en collaboration avec le Département de philosophie de l'Université

A partir de ces questions, nous proposons de lire les travaux des féministes matérialistes en aiguissant notre regard pour imaginer, voir, prendre en compte ce qu'elles montrent sur des métamorphoses de la politique, de la violence, de la guerre.

Féministes matérialistes, transformations de la politique, de la violence, de la guerre aujourd'hui

Depuis les années 1970, des historiens en France travaillaient déjà à « retrouver la guerre » (Audoin-Rousseau, 2000) de 1914-1918, en s'interrogeant sur les deuils en suspens, sur le silence des intellectuels qui pourtant avaient vécu, voire combattu dans les tranchées de la « grande guerre ». Un tel déni est d'autant plus frappant en considérant la fragilité de la stratégie de dissuasion nucléaire côtoyant pour la France l'industrie nucléaire d'Etat, en Allemagne les luttes contre l'installation des fusées Pershing, les manifestations contre la guerre au Vietnam, l'engagement de certains intellectuels dans les Tribunaux Russel et l'accumulation des silences face à l'exportation des guerres dans le « tiers monde » pouvant dénoter un ethnocentrisme de pays confortablement à l'abri dès 1945 de conflits meurtriers et de génocides. Ne parlons pas ici du commerce des armes. Faut-il ranger les féministes matérialistes francophones dans un tel panorama de silence, de déni, d'ethnocentrisme, d'aveuglement ? Un travail approfondi sur le monde intellectuel français et européen reste encore à faire à propos de leur position sur la guerre, les luttes anticoloniales, pour la paix, antimilitaristes. Sur ce dernier point, les liens entre les luttes féministes et antimilitaristes restent encore à améliorer, nous dit Pinar Selek dans son premier article. La situation est diversifiée en France, en Allemagne, en Suède, en Turquie, etc.

A première vue, les féministes matérialistes ne font pas exception. Les mots guerre, torture, génocide sont absents de leurs travaux. On ne les trouve pas sur le terrain des luttes antimilitaristes. On ne peut pas inscrire leurs travaux dans le panorama des mouvements antimilitaristes (travail sur les guerres du XXe siècle, dissuasion nucléaire, guerres coloniales, guerres périphériques, guerres aux portes de l'Europe). Les résistances féministes à la guerre proviennent d'une part des Etats-Unis dans les années 1960 s'inscrivant dans les travaux de dénonciation du complexe militaro-industriel (CMI), de la violence, du mensonge politique à propos des documents du Pentagone, de la désobéissance civile (Arendt, 1972) au moment de la guerre du Vietnam. Dans ce lieu, en France on retrouve la sociologue Andrée Michel, sensibilisée par ses travaux sur la critique des politiques de développement

de Galatasaray à Istanbul les 8-9-10 mai 2014. Diverses formes de participation sont possibles (colloque, groupes de lecture, participation à distance). Voir le site exil-ciph.com

« centre/périphérie » et des politiques d'immigration liées à la colonisation algérienne en priorité. Depuis ses terrains de sociologue, elle établit le lien entre les travaux sur les liens entre économie et armée contre le CMI étatsunien et la perspective genre ; elle appuie plus tard les luttes des féministes du tiers monde (Michel, 1985, 2013).

Dans les textes des féministes matérialistes francophones, on ne trouve pas des descriptions sociologiques pointues sur le commerce des armes¹, « la guerre » en Algérie², la violence dans les guerres, les génocides, les conflits du XXe et du XXIe siècle. Des travaux (Héritier 1996, 1999) ont accompagné la mise en place de la condamnation du viol en tant que crime contre l'humanité quand la guerre d'ex-Yougoslavie a touché les frontières de l'Europe. On ne trouve pas non plus des textes d'avertissement à l'Europe lors de la guerre d'ex-Yougoslavie (Ivekovic, 1994). Court texte intuitif prémonitoire depuis cette guerre aux frontières de l'Europe, l'exil sur *l'effet en retour* en Europe de la guerre (banlieues, migrations) après l'exportation de la guerre dans les pays anciennement colonisés de la « périphérie ».

Les questions de terrains pratiques des féministes matérialistes francophones concernent en priorité celles posées dans les luttes féministes, avec une décentration vers d'autres continents grâce à la démarche anthropologique pour Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet. Les travaux de Colette Guillaumin sont marqués par les travaux sur l'esclavagisme, la lutte des classes, les luttes anticoloniales, le racisme moderne, la « solution finale » (Auschwitz) au XXe siècle³.

Il est cependant possible de « retrouver la guerre » dans leurs travaux, à condition de les lire avec un certain regard aiguisé par les luttes des femmes migrantes clandestines comme on verra, les violences faites aux femmes dans la matérialité de leur condition d'existence, les travaux sur le siècle des guerres « totales » (Arendt, Anders), depuis l'histoire de longue durée (esclavagisme), sans pour autant ignorer l'histoire immédiate des luttes féministes des années 1960 et suivantes.

En bref, certaines de leurs intuitions, certains de leurs concepts, de leurs choix épistémologiques et méthodologiques intègrent la réalité matérielle de la transformation de la politique, de la violence, de la guerre lisible aussi dans la vie quotidienne et pas seulement sur les champs de bataille. Ces intuitions sur

¹ Soulignons que Paola Tabet pose la question fondamentale de l'accès des femmes aux outils et aux armes dans un de ses articles célèbres.

² Rappelons-nous le temps qu'il a fallu pour qualifier le conflit colonial de « guerrier ».

³ Des mots-clés donnent quelques indications rapides : essentialisme, matérialisme, pouvoir, nature, corps sexués, outils, armes, homme-culture, femmes-nature, appropriation, sexage, rapports sociaux de sexe, pratique du pouvoir, domination, inégalité des sexes, arraisonement des femmes, logique de la différence, violence, division sexuelle du travail, fertilité naturelle, reproduction forcée, rapports sexuels impliquant une compensation, viol, contraception, avortement, extériorité des femmes aux techniques et aux armes, déterminismes matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, catégories et idéologies de sexe, etc. (Hirata, Laborie, Le Doaré, Senotier, 2000).

les rapports de pouvoir deviennent visibles dès lors que l'on part du sexage, des rapports sociaux de sexe, de l'appropriation et qu'on regarde avec attention ce qu'ils nous montrent sur une transversalité dans les rapports de pouvoir, à la fois sur l'histoire de longue durée et sur l'histoire immédiate.

Les luttes théorico-pratiques se situent alors partout dans les multiples lieux de vie et non seulement sur de mythiques champs de bataille. On en arrive alors à ne plus seulement définir une posture antimilitariste, anti-guerre sur les scènes classiques de la guerre, mais à devoir cerner ce que ces féministes matérialistes apportent à la métamorphose de la violence, de la guerre, de la politique et à la généralité de la politique et des droits partout dans la vie sociale, en clair, ce qu'elles apportent à la création politique et philosophique.

Pour saisir notre postulat de travail, on peut partir d'un constat d'Angela Davis qui a été confrontée à la guerre interne contre les Noirs aux Etats-Unis. « Il existe une connexion entre la violence militaire, la violence de la police, la violence dans les prisons et la violence domestique. Quand on parle de la violence, on oublie systématiquement que la première cible de la violence ce sont les femmes, dans le monde entier » (Angela Davis, 2013)¹. La violence actuelle faite aux femmes indique bien plus que l'atteinte à leur intégrité physique et psychique. C'est un fil rouge de lecture des transformations de la politique et de la guerre du XVIIIe siècle au début du XXIe siècle.

L'axe des rapports sociaux de sexe pour (re)penser la politique et la violence guerrière

Que nous apprennent les féministes matérialistes en parlant des rapports sociaux de sexe, d'appropriation, de continuité de la violence, du viol banalisé dans la vie quotidienne, du refus du droit à l'avortement, des conditions matérielles du consentement des opprimées, qu'il nous faut intégrer dans la pratique et la théorie politique ? Comment résister, rêver de révolution au sens le plus général en situant la révolution radicale des féministes matérialistes à sa juste valeur, pour ne pas mourir d'être une femme, quand, par exemple, 17% des « homicides » sont des « féminicides » sur la planète ? Les 66.000

¹ Voici la citation complète : « Le féminisme n'est plus tellement à propos du genre, mais à propos de certaines façons de penser, d'entrer en lutte. Le féminisme, en tant qu'outil, est disponible pour tous, quel que soit votre genre, c'est une méthode. Peu m'importe que les gens se qualifient de féministe, ou pas, l'important est de prendre connaissance des leçons que produit le féminisme. Il s'agit de rendre visibles des connexions invisibles. Où les gens qui sont violents dans leurs maisons ont-ils appris que c'était OK d'avoir recours à la violence ? Il existe une connexion entre la violence militaire, la violence de la police, la violence dans les prisons et la violence domestique. Quand on parle de la violence, on oublie systématiquement que la première cible de la violence ce sont les femmes, dans le monde entier. On fait comme si les deux, la violence des femmes, n'avaient strictement aucun rapport. Il est crucial de ramener cette question au centre du débat », Angela Davis, Interview, *Libération*, 22 mars 2013. Voir aussi (Davis, 2006).

fémicides perpétrés chaque année (qui ont pu être inventoriés) sont la plupart du temps perpétrés par des hommes proches de la victime. Ils ont été la plupart du temps précédés de menaces et d'autres actes de violence conjugale, précise *The Small Arms Survey*. Ils sont majoritairement impunis.

Ce qui permet les fémicides c'est l'appropriation des femmes, un rapport social de domination sexiste « normal » banalisé¹, quasi généralisé. Comment entendre aujourd'hui dans toute sa radicalité le concept d'*appropriation* de la sociologue Colette Guillaumin dans un monde où, non seulement les femmes sont appropriées, mais où le pillage des matières premières, des terres, des glaciers, des biens communs etc. est roi ? Pour continuer à résister, comment entendre les implications pour l'émancipation, de ce que nous dit l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu, quand elle écrit *Quand céder n'est pas consentir* ?² Elle décrit les mécanismes de manipulation des hommes dans les rapports de sexe (violence, connaissance), d'assujettissement de la conscience des femmes, et nous invite à relire de manière critique les théories politiques du contrat social pour refonder la politique. Comment accepter de banaliser la guerre et ses transformations tentaculaires dans la politique, quand Paola Tabet décrit avec finesse le *continuum* de la violence, grâce à un radical déplacement épistémologique où elle dépasse les séparations, les clivages qui nous aveuglent ?

Le terrain des *rapports sociaux de sexe* rend visible ce que signifie l'*appropriation*, concept-clé des travaux de Colette Guillaumin dont il faut reprendre une lecture nouvelle quand nous nous heurtons à la prédation généralisée, destructrice de la planète et du genre humain. Ce terrain rend aussi visible la *continuité de la violence à la guerre* d'aujourd'hui dans ses multiples formes, ce qui devient lisible à partir de choix épistémologiques de Paola Tabet. Ce terrain rend visible l'énoncé discutable que la plupart des théories sur l'obéissance dans la société présupposent une sorte de consentement à la base des rapports humains. Ce qui est loin d'être le cas. Que nous montrent les travaux de Nicole-Claude Mathieu ? Nous ne sommes pas « naturellement » consentantes. Quand nous « cédon », c'est parce que nous sommes acculées dans les rapports de force à nous replier un instant, mais nous ne consentons pas à la violence. Ce n'est pas notre « nature ». Impossible de faire comme si les rapports sociaux de sexe n'existaient pas, comme si les

¹ En voici une illustration par l'exemple du Salvador qui n'est de loin pas le seul endroit mis en cause. « Les Salvadoriennes sont considérées comme la propriété de quelqu'un, avec l'idée communément admise qu'elles peuvent être « corrigées », remarque Silvia Juarez, avocate de l'Organisation des Femmes Salvadoriennes pour la paix (ORMUSA). Cela légitime la violence à notre encontre », *Le Courrier*, « Mourir d'être femme », 23 avril 2013, p. 12.

² Les travaux de N.-C. Mathieu rejoignent d'autres travaux, dont par exemple COLLINS Patricia Hill (1991). On pourrait faire la même remarque pour Colette Guillaumin et Paola Tabet. Notre propos n'est pas de faire la genèse et l'histoire de leurs œuvres en les situant dans l'ensemble des recherches féministes et aussi de théorie et de philosophie politiques.

femmes, les dominées « consentaient à leur domination ». Ce point est essentiel pour l'insoumission et une philosophie de l'action positive à la recherche d'alternatives, en refusant le déterminisme qui conduit à l'obéissance.

On aura compris les axes centraux qui structurent notre travail. En lisant ces trois féministes matérialistes, impossible, sans réduire leurs écrits, de s'enfermer sur les champs de bataille médiatisés, dans la fragmentation des luttes, des théories en oubliant de penser, ce qu'appelle dans son texte - dont les extraits méritent une lecture soutenue ligne par ligne - l'esclave Frédéric Douglass (1980), « l'équivalent général » dans les rapports de pouvoir, à savoir *la généralité de la politique et des droits*. Impossible de penser l'histoire, la politique, sans ouvrir les yeux sur la question de la continuité/discontinuité de la violence à la guerre. L'étrange parenté entre l'exil généralisé et les rapports sociaux de sexe constatée sur le terrain pointe l'exigence d'un tissage théorique. C'est un axe de recherche à ne pas négliger dans l'analyse de la globalisation (notamment dans la migration, la migration des femmes migrantes).

L'axe des rapports sociaux de sexe dans lequel s'inscrivent les travaux des féministes matérialistes est un apport de départ et de base à la connaissance de l'oppression des femmes. Nous pensons que, plus généralement, l'axe des rapports sociaux de sexe est aussi un apport pour refonder la politique et la théorie politique dans leur généralité. Combien il est encore difficile d'imaginer un tel déplacement pratique¹ et théorique² ! La confrontation des théories politiques de la tradition, de la modernité, de la révolution et les théories féministes montrent combien il est difficile de penser les rapports sociaux de sexe dans leur dimension proprement politique. C'est pourtant un héritage précieux pour les opprimé.e.s, l'ensemble des luttes, la redéfinition de la citoyenneté et de la démocratie à toutes ses frontières. Ces textes sont un outil d'émancipation à la fois pour le mouvement social des femmes et le mouvement social dans son ensemble à la recherche d'alternatives. Ces textes renforcent l'action, l'espoir.

Nous sommes mises au défi d'intégrer le souffle immense de la fin du XXe siècle et le poids de l'héritage des féministes matérialistes dans nos travaux d'aujourd'hui, en repérant les pépites de radicalité que contient une période de discontinuité historique et les théories qui ont tenté de comprendre des bases incontournables de la domination, de la résistance, de l'action dans un contexte de métamorphoses de la politique et de la guerre. Un tel travail ne se limite de loin pas à un travail académique classique prisonnier des réformes de marchandisation de la formation et de la recherche. Il concerne en premier chef les mouvements sociaux. Il concerne l'action.

¹ Pensons notamment à la pyramide hiérarchique dans les postes universitaires, à l'égalité des salaires, etc...

² Regardons l'index des dictionnaires de théorie politique, de philosophie politique.

Présentation du sommaire

Soulignons tout d'abord que ce livre est un travail collectif qui réunit 17 textes inédits en français et trois extraits de textes, dont certains ont été traduits de l'espagnol, du turc pour être accessibles en français. Les textes ont été écrits à partir d'une demande de réflexion en s'appuyant sur les travaux de trois féministes matérialistes dont il est question dans ce livre. Leur cohérence générale tient au dialogue entrepris avec Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, que l'on découvre pas à pas en suivant le fil rouge du projet d'ensemble.

Pour l'entrée en matière, trois textes, des extraits, s'organisent autour du thème - *Liberté, Des-exil, Féministes matérialistes* -. Après le prologue explicatif de notre projet et de notre démarche, nous sommes parties d'extraits d'un texte d'esclave américain – **Frédéric Douglass** – dont chaque ligne mérite que l'on s'y arrête. Le texte de **Marie-Claire Caloz-Tschopp** intitulé *Des-exil : explorer la face cachée de l'exil* situe le cadre général d'un Programme du CIPH dans lequel ce livre a été conçu, pensé. Nous avons ensuite choisi des citations courtes de Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet qui invitent à aller visiter leurs travaux. Avec **Pinar Selek**, nous nous interrogeons sur la liberté, ce qui nous conduit à penser ensemble le féminisme et la militarisation.

Dans la partie I, cinq textes s'organisent autour du thème : *Devenir de la guerre et des luttes aujourd'hui*. **Virginia Woolf**, écrivain féministe, à qui des hommes d'Angleterre demandent une guinée pour lutter contre la guerre, précise la signification d'une telle guinée pour les femmes. **Pinar Selek, sociologue turque en exil**, dans son texte *En cherchant la liberté en Turquie...* fait un long voyage autour de la notion complexe de liberté qu'elle pense en rapport avec la militarisation de la société qui détruit des fondements de la liberté. Elle se demande pourquoi la société turque n'a pas intégré les apports du mouvement des femmes, en constatant que le féminisme a radicalisé le questionnement critique sur la militarisation de la société. Elle constate que dans la gauche traditionnelle les chemins des mouvements antimilitaristes et des féministes ne se sont pas croisés et qu'il faudrait une autre politique de résistance pour un projet alternatif à la militarisation de l'Etat, de la société.

Puis suivent deux textes de **Marie-Claire Caloz-Tschopp**, enseignante, chercheur en philosophie et théorie politique. Ils décrivent deux étapes dans le dialogue avec les féministes matérialistes avec en tête la fameuse question de la transformation du pouvoir, de la violence, de la guerre. Le premier texte est intitulé *L'appropriation : vol de la puissance d'agir. Le miroir des femmes migrantes clandestines, la boussole des féministes matérialistes*. Dans un parcours sur deux fronts – la situation des femmes migrantes clandestines,

miroir des rapports de pouvoir et boussole des apports théoriques des féministes matérialistes, – elle s’interroge sur le concept « l’apartheid de sexe », en centrant son propos sur le vol de la puissance d’agir. Le deuxième texte est intitulé *L’insoumission créatrice de trois féministes matérialistes. Comprendre la politique et la guerre aujourd’hui*. Ce texte où elle installe un dialogue avec les trois féministes matérialistes sur les métamorphoses de la politique, de la violence et de la guerre est une sorte de bilan synthétique d’un parcours de quelque 30 ans de travail¹. S’y côtoient le désir de connaissance et de lucidité, le travail infini de compréhension de la mémoire du XXe siècle et le désir de sauvegarde de la puissance de l’insoumission. Elle montre en quoi et comment les féministes matérialistes l’ont aidée à radicaliser des questions du terrain sur la transformation de la politique, de la violence, de la guerre. Elle formule ce qu’est pour elle l’utopie dystopique tragique et créatrice.

Dans la partie II, six textes, la plupart de jeunes chercheuses, s’organisent autour du thème : *Recherches en dialogue avec trois féministes matérialistes*. **Claire Ansermet**, enseignante en travail social, décrit le travail d’*Aide-soignante : un travail sexué et racialisé* à partir de deux questions. Comment la domination sociale et professionnelle des aides-soignant-e-es s’exerce-t-elle? Quels phénomènes s’imbriquent pour sexualiser et racialisier si fortement les rapports entre les échelons hiérarchiques des établissements médico-sociaux et à l’intérieur même des échelons entre femmes et hommes, Noirs et Blancs ? **Stéphanie Pache**, médecin et doctorante en histoire de la médecine, dans son texte *Du féminisme matérialiste et de son usage pour penser la santé*, montre en quoi les analyses théoriques des auteures féministes matérialistes fournissent des outils indispensables pour penser la santé. Son texte se donne ainsi pour objet de proposer des pistes de réflexion, d’une part, en abordant les institutions de la santé dans une perspective féministe matérialiste et, d’autre part, en questionnant le concept de santé et son rôle dans notre société. **Irène Schmidlin**, avocate, dans son texte *Critique féministe du droit d’asile en Suisse*, définit les persécutions liées au genre sur la base des réflexions des féministes matérialistes. Elle analyse ensuite les textes de lois, dont la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et la loi suisse sur l’asile du 26 juin 1998, pour déterminer si et dans quelle mesure ces textes tiennent compte ou non de ces persécutions. Elle examine la pratique des autorités suisses en matière d’asile pour voir comment sont traitées concrètement les demandes des personnes qui font valoir ce type de persécutions, en portant une attention particulière à la question de la violence domestique et des violences sexuelles. **Laetitia Carreras**, ethnologue, dans son texte *Résistances en contexte de précarité : quelques éléments de réflexion dans un travail avec des femmes sans statut légal*, part de la condition des femmes migrantes sans statut légal

¹ La bibliographie du deuxième texte donne quelques indications sur d’autres textes de son parcours.

ou à statut précaire, montre certaines facettes de l'appropriation et de la domination qui sont éclairées par les outils et les théories de Colette Guillammin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet et Christine Delphy. Elle montre des fragments du cadre législatif migratoire en Suisse qui permet tant de comprendre la manière dont celui-ci entérine les divisions et procède à un véritable « marquage du corps social » (Guillaumin). **Christiane Vollaire**, philosophe, dans son article *Qu'attendre du féminin pluriel ? A partir de trois féministes matérialistes*, montre qu'il est possible de lire les apports des féministes matérialistes sur l'essentialisation et la naturalisation des rapports de pouvoir à partir du concept foucauldien de « biopolitique », appliqué aussi bien au sexe qu'à la race. Elle montre que le rapport de domination s'applique aussi aux outils de la recherche scientifique. **Gina Inostroza et Lili Rivas Labbé**, historiennes chiliennes, féministes de deux générations, décrivent comment elles ont reçu les textes des féministes matérialistes francophones à Concepcion, une ville à 500 km de Santiago au Chili. Leur texte est intitulé, INOSTROZA Gina, RIVAS Lily, historiennes, Chili. *Trois féministes matérialistes à Concepcion (Chili) : ordre immuable ébranlé, brèches ouvertes*. Traduction de l'espagnol, Iara Heredia.

Dans la partie III, cinq textes s'organisent autour du thème, « *Consentement* », *Luttes, Explorations féministes*. La participation en 1997 de **Nicole-Claude Mathieu**, anthropologue féministe matérialiste à un colloque sur Hannah Arendt à Genève lui a donné la possibilité d'une approche critique féministe d'Arendt et surtout d'expliquer les liens entre l'oppression, la pensée, la conscience sociale et les enjeux d'une critique des théories contractualistes du « consentement ». C'est un texte important et pleinement d'actualité lisible par un large public sur ces sujets. **Valeria Wagner**, partant du cas de la lutte des Mères de la Place de Mai en Argentine, signale l'exemplarité des mouvements politiques « marqués » par le genre (dans ce cas, la maternité) tout en rejetant les lectures essentialistes du « féminin ». Dans quelle mesure peut-on considérer une lutte qui s'articule autour des pratiques et des valeurs associées aux femmes comme un modèle permettant de mieux comprendre toutes les actions collectives ? Ou encore : le féminin, est-il universalisable ? **Olga Gonzalez**, sociologue colombienne, dans son texte intitulé *Débora Arango, la lucidité, la liberté ou le regard d'une femme peintre en Colombie*, explore la trajectoire tragique d'une artiste peintre de Medellin qui toute sa vie, dans l'ensemble de son œuvre, a expérimenté pas à pas dans la création artistique, dans la lutte contre une société patriarcale, machiste, conservatrice, la lucidité et la liberté. **Dominique Bourque**, sociologue, inspirée par les analyses du féminisme matérialiste, examine le travail formel de six écrivains du XXe siècle préoccupés par l'exil « de l'intérieur » que vivent les femmes dans la culture occidentale. Devant le déni qui leur est fait du statut de sujets à part entière dans la langue et la

littérature, Gertrude Stein, Djuna Barnes, Virginia Woolf, Monique Wittig, Michèle Causse et Anne Garréta, contrent l'injonction hétérosexuelle qui positionne les femmes comme objets de désir et de (re)production de la vie. La poétique aussi est politique. **Pinar Selek**, sociologue turque en exil, raconte son expérience acquise dans les discussions et les actions féministes en Turquie et dans divers pays d'Europe. Divers problèmes sont identifiés, décrits (dont les rapports de pouvoir entre les groupes des divers pays et leurs effets). L'auteur montre comment elle en arrive à désirer un bouleversement radical. Elle nous initie à ce qu'elle appelle avec humour le « dur métier du féminisme acrobatique » qu'elle revendique comme étant le sien, celui qu'elle pratique.

L'ANNEXE apporte des informations sur le contexte du projet, les auteurs et d'autres publications du Programme du CIPH.

Genève, Concepcion, 11 juillet 2013.

Bibliographie citée

- Abramovic Zoran, 1994. « Le sifflement des balles s'entend d'abord dans les pensées », *Les Temps modernes* (numéro sur les intellectuels de la guerre. Les opposants de Belgrade), n° 576-578 p. 180-186,
- Amati-Sas Silvia, 1984. « Points de vue psychanalytiques sur l'angoisse face au danger de guerre nucléaire. Mégamorts, unité de mesure ou métaphore ? », *Bull. de la revue suisse de psychanalyse*, n° 18, p. 11-19.
- Amiel Anne, 2013. *Texte de présentation sur l'ouvrage d'Arendt, La crise de la culture*. A paraître.
- 2012. (introduction, traduction, notes), Alexander Hamilton, John Jay, James Madison, *Le Fédéraliste*, Paris, éd. Garnier, 2012.
- Anders Günter, 2001 (1956). *L'obsolescence de l'homme. Sur l'âme de la deuxième révolution industrielle*, Paris, Ivrea.
- Anders Günter, 2011. *L'obsolescence de l'homme* (vol. II), Paris, éd. Fario.
- Anders Günter, 2003. *Mas alla de los limites de la consciencia. Correspondencia con el piloto de Hiroshima Claude Eatherly*, Barcelona, Paidós. Le livre a aussi été édité en anglais, mais pas en français.
- Arendt Hannah, 1972. *Les origines du totalitarisme*, vol. I, II, III, Paris, Point-Poche.
- 1972b. *La crise de la culture*, Paris, Idées-Gallimard.
- 1972c. *Du mensonge à la violence*, Paris, Presses-Pocket.
- Audoin-Rousseau, Stéphane, 2000. *14-18 Retrouver la guerre*, Paris, Folio-Histoire.
- Balibar Etienne, 2010. *Violence et Civilité*, Paris, Galilée.
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, Veloso Bermedo Teresa (dir.), (2012). *Tres feministas materialistas. Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Exilio, Apropiacion, Violencia* (vol. I, 460 p.), *Racismo/Sexismo, Esencializacion/naturalizacion, Consentimiento* (vol. II, 415 p.), Concepcion, Chili, ed. Escarparate, 2012. Voir bulletin de commande sur le site : exil-ciph.com

- Caloz-Tschopp Marie-Claire, 2012. « Globalization, development, resistance of utopian dreams to the *praxis* of dystopian utopia », in Bagchi Barnita, *The Politics of the (Im)possible*, ed. SAGE (Delhi, London, Thousand Oaks, chap. XII.
- 2011. Hannah Arendt, *le fil rompu entre violence et révolution au XXe siècle*, Colloque d'histoire contemporaine, Université de Lausanne, in Stefania Prezioso, David Chevolet (éds), *L'heure des brasiers. Violence et révolution au 20e siècle*, Lausanne, Ed. d'En Bas, p. 77-99.
- 2000. *Les sans-Etat dans la philosophie d'Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, éd. Payot.
- Chamayou Grégoire, 2013. *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique.
- Collins Patricia Hill 1991. *Black Feminist Thought, Knowledge, Consciousness, and The Politics of Empowerment*, Routledge, New York.
- Davis Angela, 2006. *Les Goulags de la démocratie. Réflexions et entretiens*, Paris, éd. Au diable Vauvert.
- Dougllass Frédéric, 1980. *Mémoires d'un esclave américain*, Paris, éd. François Maspero.
- Faye Jean-Pierre, 1972. *Langages totalitaires*, éd. Hermann, Paris.
- Foucault Michel, 1994. *Dits et écrits 1954-1988. Le jeu de M. Foucault*, Paris, Gallimard.
- Guillaumin Colette, 2000 (1972). *L'idéologie raciste*, Paris, Folio-essais.
- 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes.
- Gontard Jean-Pierre, 2010. *Conflits métastases, à propos des drones et des mines antipersonnelles* (texte de l'auteur), colloque Université de Lausanne, La pensée et l'action dans le pouvoir. *Colère : Dynamiques de soumission-insoumission et création politique*, Université de Lausanne.
- Hirata Helena, Laborie Hélène, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (dir.), 2000. *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF.
- Ivekovic Rada, 1994. « Une guerre de fondation en Europe », in Caloz-Tschopp Marie-Claire, Clévenot Axel, Tschopp Maria-Pia (eds), *Asile – Violence – Exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*, Genève, co-édition Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève, et Groupe de Genève « Violence et droit d'asile en Europe », p. 5-10.
- Kraus Karl, 2005. *Troisième nuit de Walpurgis*, Paris, Agone.
- Maugendre Stéphane et 13 autres juges français, 2013. « Défendre et juger sur le tarmac », *Libération*, 6 juin.
- Michel Andrée, 1985. « Le complexe militario-industriel et les violences à l'égard des femmes », *Nouvelles Questions féministes*, n° 11-12, p. 8-86.
- Moatti Alexandre, 2013. *Alterscience. Postures, dogmes, idéologies*, Paris, Odile Jacob. Voir aussi, juin 2013. « L'alterscience ni la science au nom d'une idéologie », *La Recherche*, n° 476.
- Montero Justa, 2013. « Des différences avec les hommes aux différences entre les femmes : déplacements du sujet », *SolidaritéS* n° 230, juillet, Genève.
- Michel Andrée, 2013. *Féminisme et antimilitarisme*, Paris, éd. iXe.
- Nussbaum Martha, 1994. « Aristote, le féminisme et les conditions du fonctionnement humain » (réponse à Linda Hirshman), Colin Françoise, Deutcher Pénélope, 2004. *Repenser le politique. L'apport du féminisme* (débat en philosophie politique aux

- USA, justice, vérité, multiculturalisme, care, etc.), Bruxelles, éd. Campagne Première/Les Cahiers du Grif, p. 183-199.
- Mathieu Nicole-Claude, *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991, p. 9.
- Mathieu Trachman, 2009. « La banalité de l'échange. Entretien avec Paola Tabet », in *Genre, sexualité et société*, automne 2009, p. 19 (internet).
- Varikas Eleni, 2006. *Penser le sexe et le genre*, Paris, PUF.
- Proust Françoise, 1997. *De la résistance*, Paris, Cerf.
- Traverso Enzo, 1997. *L'histoire déchirée. Essai sur Auschwitz et les intellectuels*, Paris, Cerf.
- Questions féministes 1977-1980, Paris, éd. Syllepse, 2012, (dont le n° 1).
- Rigaux François, 2000. *Plaisir, interdits et pouvoir. Une analyse des discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle et la race*, Bruxelles, Kluwer.

ENTREE EN MATIERE

Liberté, des-exil, féministes matérialistes

Esclavage et liberté¹

Frédéric Douglass, esclave

A quoi sert la pensée ?

« J'ai découvert que pour rendre un esclave satisfait, il faut le rendre sans pensée. Il faut obscurcir sa vision morale et mentale et, autant que possible, anéantir la force de la raison ». (Douglass, 1980, p. 94).

Qu'est-ce qu'être esclave ?

« Pourquoi suis-je esclave ? Pourquoi certaines personnes sont-elles esclaves et d'autres maîtres ? Y a-t-il jamais eu une époque où il en était autrement ? Une fois mon investigation commencée, il ne me fallut pas longtemps pour trouver la vraie solution du problème. Ce n'était pas la couleur mais le crime, ce n'était pas Dieu mais l'homme qui fournissait la véritable explication de l'existence de l'esclavage ; je ne mis pas longtemps non plus à découvrir une autre vérité importante : ce que l'homme peut faire, l'homme peut le défaire (...).

Je me souviens distinctement avoir été alors profondément impressionné à l'idée d'être un jour un homme libre. Cette assurance réjouissante devint un rêve inné de ma nature - une menace constante contre l'esclavage -, un rêve que tous les pouvoirs de l'esclavage ont été incapables de réduire au silence ou de détruire » (Douglass, 1980, p. 8).

Le désir de la liberté en tant qu'équivalent général

« Tandis que je me débattais dans ces affres, il m'arrivait de penser qu'apprendre à lire avait été une malédiction plutôt qu'une bénédiction. Cela

¹ Les titres des extraits ne sont pas de l'auteur.

m'avait fait voir ma misérable condition sans m'en donner le remède. Cela m'ouvrait les yeux sur l'horrible gouffre, mais sur aucune échelle avec laquelle sortir. Dans mes moments de souffrance, j'enviais la stupidité de mes compagnons d'esclavage. J'ai souvent souhaité être un animal. Je préférais la condition du plus misérable reptile à la mienne. N'importe quoi, peu importe, pourvu que je cesse de penser ! C'était cette éternelle pensée de ma condition qui me torturait ; il n'y avait aucun moyen de m'en débarrasser. Elle s'imposait à moi à travers chaque chose que je pouvais voir ou entendre animée ou inanimée.

La trompette d'argent de la liberté avait suscité dans mon âme une vigilance éternelle. Désormais, la liberté était apparue pour ne plus jamais disparaître. Je l'entendais dans chaque son et la voyais en chaque chose. Elle était toujours présente pour me torturer par la conscience de ma condition misérable. Je ne voyais rien sans la voir, n'entendais rien sans l'entendre, ne sentais rien sans la sentir. Elle regardait chaque étoile, souriait dans tout ce qui était serein, respirait dans chaque brise et s'agitait dans chaque orage.

Je me surpris souvent à regretter ma propre existence et à souhaiter être mort, et, n'eût été l'espoir d'être libre, je ne doute pas que je me serais tué ou que j'aurais fait une chose pour laquelle j'aurais été tué » (Douglas, 1980, p. 48).

Qu'est-ce que le salaire ?

« Parfois cependant, quand je lui avais donné six dollars, il me donnait six centimes pour m'encourager. L'effet obtenu était inverse : je considérais cela comme une sorte de reconnaissance de mon droit à la totalité. Le fait qu'il me donne une partie de mes gages était une preuve, dans mon esprit, qu'il me jugeait en droit de les recevoir en totalité », (Douglass, 1980, p. 99).

Le désir d'apprendre

« Ce que mon maître redoutait le plus était ce que je désirais le plus. Ce qu'il aimait le plus était ce que je haïssais le plus. Ce qui, pour lui, était un grand malheur à éviter prudemment était, pour moi, un grand bien à rechercher avec application ; et l'argument qu'il fit valoir si vivement contre le fait que j'apprenne à lire ne servit qu'à m'inspirer le désir et la résolution d'apprendre », (Douglass, 1980, p. 8).

La victoire ne s'obtient que par la lutte (1849)

« Laissez-moi vous dire un mot à propos de la philosophie des réformes. Toute l'histoire du progrès des libertés humaines montre que toutes les concessions faites à ses augustes revendications sont sorties de la lutte. S'il n'y a pas de lutte, il n'y a pas de progrès. Ceux qui prétendent défendre la liberté et déprécient l'agitation sont des hommes qui veulent des récoltes sans labourer le sol. Ils veulent la pluie sans le tonnerre et les éclairs. Ils veulent l'océan sans les terribles rugissements de ses eaux profondes. La lutte peut être morale, ou elle peut être physique, ou elle peut être à la fois morale et physique, mais ce soit être une lutte. Le pouvoir ne cède rien si on ne l'exige pas. Il ne l'a jamais fait et ne le fera jamais ».

Deux principes de la lutte

« C'est essentiellement notre bataille ; personne d'autre ne peut la mener pour nous (...). Nos rapports avec le mouvement anti-esclavagiste doivent changer.

Au lieu de dépendre de lui, nous devons le diriger ».

« Les esclaves émancipés ne seront pas vraiment libres s'ils oppriment eux-mêmes d'autres personnes : leurs femmes », (Douglass, 1980, 13).

Douglass Frédéric, 1980. *Mémoires d'un esclave américain*, Paris, éd. François Maspero. Autobiographie d'un esclave américain terminée en 1847, au moment où il s'enfuit et construit avec d'autres le mouvement abolitionniste. Edité en français par Maspero, Paris, 1980, réédité en français au Canada en 2004 (existe en anglais). Les extraits proviennent de l'édition Maspero.

Des-exil : explorer la face cachée de l'exil¹

Marie-Claire Caloz-Tschopp

« La migration porte un visage humain et c'est celui d'une femme »

Babatunde Osotimehin².

Penser l'exil, repenser l'exil, un travail de tissage parmi d'autres sur le mouvement de la liberté, le pouvoir de domination et d'émancipation. L'exil n'est pas *toute* la condition humaine. L'exil n'est pas que le pouvoir de domination, de destruction. La résistance à la domination, au déterminisme invitant au consentement dont nous parle Nicole-Claude Mathieu, la création appelle un autre mot, le *des-exil*. C'est la face cachée de l'exil : la résistance possible inscrite dans le devenir de l'être dont nous parle Spinoza.

Il s'agit de (re)penser à la fois la résistance, la création, la joie, les incertitudes du des-exil, le poids, la violence, la douleur de l'exil. Repenser l'exil c'est récupérer la liberté de penser et d'agir. C'est voir, imaginer, créer pas à pas la liberté, la pluralité, la solidarité. En nous installant dans le travail de Colette Guillaumin évoqué dans ce livre, c'est penser dialectiquement *l'appropriation et la désappropriation*, ce mouvement continu de recherche de la liberté que l'on retrouve dans la tension entre *exil* et *des-exil*, en nous installant, comme nous le faisons dans ce livre, dans les travaux de trois féministes matérialistes francophones – Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet –, c'est de saisir les enjeux que contient pour le mouvement de des-exil la transformation de la politique, de la violence et de la guerre. Il nous faudra prendre avec nous les constats de leurs travaux et aussi les résultats des réflexions multiples des auteurs du livre pour la suite de notre travail sur l'exil. Explorer la face cachée de l'exil implique de s'arracher à la

¹ L'objectif du Programme CIPh 2010-2016 sur l'exil, dans lequel se situe ce travail de publication, est de *(re)penser l'exil* en vue d'enrichir une réflexion philosophique et politique prospective sur la citoyenneté au XXI^e siècle. Voir le site exil-ciph.com

² La formule est de Babatunde Osotimehin, directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), *Le Monde*, 9 mai 2013.

fatalité, au déterminisme, à la violence destructrice. Pour une telle exploration, la boussole de certaines théories minoritaires – ici celle de féministes matérialistes – est indispensable.

Le double ancrage exil/des-exil

L'ancrage du travail dans un double concept dialectique - *exil/des-exil* – permet de prendre en compte une très riche tradition millénaire, des faits d'actualité ici et dans toute la planète, les transformations des rapports économique-écologico¹-socio-politiques dans la violence guerrière larvée et souvent extrême de la globalisation d'y trouver les éclats de résistance, de plaisir, les gestes de création aussi.

L'exil « est terrible à vivre », écrit Edward Saïd dans son essai sur l'exil (Saïd, 1988). Le *des-exil* ne se résume pas au retour des exilé.e.s chassé.e.s de leur terre². A. Sayad, sociologue d'Algérie, nous a appris que le mouvement de la migration ne se réduit pas à l'aller-retour des migrant.e.s du pays d'origine au pays d'origine dont rêvent les approches policières des politiques migratoires. Dans le mouvement bien plus complexe se vit le conflit de multiples manières entre domination et liberté, entre joie et douleur, entre nostalgie et exploration, le mouvement de la vie.

Le des-exil c'est s'arracher à l'exil, à l'errance d'Ulysse, de Pénélope (Lopez 1999) après la guerre de Troie dans ce grand texte qu'est l'Odyssée, à la « nudité du droit » comme l'écrit Victor Hugo. C'est imaginer Pénélope engagée elle aussi dans le mouvement d'exil et de des-exil et non figée en gardienne de la demeure familiale, attendant le retour du guerrier. C'est le refus de suturer « la fissure à jamais creusée entre l'être humain et sa terre natale, entre l'individu et son vrai foyer, et la tristesse qu'il implique n'est pas surmontable », dont parle Edwar Saïd (1988)³. C'est aussi son dépassement. C'est aussi l'exploration, la découverte.

La mobilité accélérée de la force de travail, des biens, des capitaux implique de décrire le mouvement de migration globalisée dans ses formes multiples, dans son infinitude. La migration de travail ne se réduit pas mécaniquement à l'exil, car la force de travail est au centre de la production de la valeur, nous rappelle Marx.

La migration devient exil dans le changement du rapport *Travail-Capital*, rappelait André Tosel (2011), par l'expulsion d'hommes jetables (Ogilvie 2012) non intégrables dans un marché du travail en recomposition constante, par la force autoritariste, la guerre (un million de Syriens réfugiés ont quitté

¹ On pense aux réfugiés dits « climatiques ».

² C'est le sens que donne Mario Benedetti, poète d'Uruguay, au terme de « desexilio » (Benedetti, 1985).

³ Voir en particulier l'introduction et le chapitre XII (Réflexions sur l'exil), p. 241.

leur pays au moment où j'écris, annonce le HCR) qui relègue, expulse des millions de personnes de toute appartenance politique, les met en danger d'« acosmie », c'est-à-dire privés de rapport au monde (Arendt 1972).

Aujourd'hui, il est possible de penser que l'exil est la condition humaine universelle, nous sommes toutes, tous des exilé.e.s, mais il faut voir comment, pourquoi et comment résister à l'exil, en sortir. Inventer le des-exil. Vivre le négatif et le positif. Vivre l'ombre et la lumière. Sans céder à une réduction de la migration à l'exil ou l'inverse, déplaçons l'interrogation pour être plus libre dans nos corps et dans nos têtes.

Qui est exilé aujourd'hui ?

Qui est exilé.e aujourd'hui ? En se restreignant à la migration telle qu'elle apparaît dans les statistiques, il faut savoir que dans les pays développés une majorité de femmes sont des migrantes et que l'analyse des migrations est encore enfermée dans une vision sexiste des rapports de migration¹. Déplacement. Question philosophique. Dans l'étape actuelle de la globalisation, serions-nous toutes et tous en train de devenir des exilé.e.s dans un rapport complexe à la politique et au monde ? Quand dans le Séminaire de 2011², la philosophe Rada Ivekovic pose le postulat de l'universalité de l'exil, elle ouvre une voie à explorer pour (re)penser à la fois les conditions matérielles d'existence des étrangers, la nôtre, prendre avec soi les peines et les joies, la violence et les découvertes, à partir de l'axe de l'hospitalité provisoire par Kant ouvrant la possibilité de *la généralité de la politique et les droits* dans un monde fini.

Le déplacement exploratoire est une voie possible pour dépasser le déterminisme, la fragmentation, la concurrence, les oppositions, la victimisation, la tristesse aussi, sortir du terrain de guerre confiné de la migration dans des débats piégés, haineux, pour voir les faits depuis l'horizon d'une globalité à reconstruire à partir des QUI, des exilé.e.s du XXIe siècle. De nous toutes et tous.

Ainsi, on ne reste pas fixé.e dans une logique de la différence qui manipule les peurs, les passions, cible les questions sur les « étrangers » au point de

¹ Le nombre de migrants a augmenté de 40% de pays à pays durant ces 20 dernières années. D'ici à 2050, 70% de la population mondiale vivront dans des zones urbaines. « Le commerce du sexe et l'exploitation de migrants clandestins constituent la troisième source mondiale de revenus illicites après les armes et la drogue ». Dans la migration internationale, le nombre de femmes dans les pays dits « développés » (Amérique du nord, Europe, Moyen-Orient, Océanie) est de 51,5%, contre 46,5% dans les pays en développement. Voir Geneste Alexandra, « Le nouveau visage de la migration », commentaire sur le rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), *Le Monde*, 9 mai 2013.

² Ecouter l'enregistrement de sa conférence dans l'enregistrement du Séminaire 2011, dans le site exil-ciph.com

nous faire oublier ce qui nous exile dans notre propre vie quotidienne¹ et comment, dans les petites luttes de la vie quotidienne, nous nous des-exilons. Pas à pas. Geste par geste.

Le mouvement exil/des-exil permet de réfléchir à la globalisation et à l'élargissement d'une citoyenneté qui ne se résume pas au droit de vote, pour participer à la création politique concernant chaque individu là où il naît, il vit, il aime, il travaille, il a ses enfants, il est malade, il meurt, etc., d'inventer de nouvelles formes de vie et d'action, de liberté, d'égalité, de solidarité.

L'exil/des-exil est un concept en mouvement à double face, à la fois dans sa profondeur historique, son amplitude, sa complexité. Il permet d'imaginer, d'analyser des rapports économico-écologico-socio-politiques dans leur globalité, de rendre visibles les liens, les rapports, le commun (Laval 2012) à imaginer, à (re)construire.

Le des-exil, ce labyrinthe infini de l'aventure de l'existence, permet de penser la résistance, de rendre visibles les espaces intimes, privés, publics de création ouverts par la lutte, la solidarité et les déterminismes, la violence, la souffrance, les pertes de l'exil imposés par la domination. Lors de l'étape chilienne en 2012, j'ai été frappée par le fait qu'au Chili le mot *des-exil* a rencontré un grand écho, alors qu'en Suisse, en prononçant à titre exploratoire le mot *des-exil*, on en reste encore à un exercice de pensée, trop détaché de l'existence concrète, des luttes, de la vie.

Enrichir le des-exil

Le des-exil implique, comme on va le voir dans ce livre, de ne plus consentir au déterminisme et à l'aveuglement, d'intégrer dans les rapports sociaux de pouvoir le fait que « la migration porte un visage humain, et c'est celui d'une femme » et que ce visage de femme caractérisant la migration n'est pas nouveau. Derrière le visage des femmes migrantes, apparaît la situation de l'ensemble des femmes dominées. La colère des opprimées pèse de tout son poids dans le travail théorique (Guillaumin, 1992). Elle fait pencher la balance de l'exil vers le des-exil.

Ce fait occulté de la domination nous conduit à devoir intégrer dans notre parcours sur l'exil les travaux sur le sexage, les rapports sociaux de sexe, pour saisir ce que signifie matériellement, concrètement aujourd'hui « l'appropriation d'humains par d'autres humains », ce sur quoi insiste Colette Guillaumin. La prise en compte des rapports de domination dans leur transversalité, leurs articulations, leur spécificité implique aussi de penser la continuité de la violence à la guerre, voie de travail mise en avant à la fois par Colette Guillaumin quand elle souligne l'appropriation sans limites et par

¹ Le Séminaire 2013 Exil et Vie quotidienne à Genève explore ce point. Voir programme exil-ciph.com

Paola Tabet quand elle décrit la violence dans les rapports de sexe. L'axe de travail exil-des-exil découvre alors l'horizon d'une universalité de l'exil et du des-exil incarnée, matérielle, liée à la violence guerrière dont le visage est trop invisible, trop dénié, trop mal connu pour ne pas être radicalement interrogé et pris en compte.

Bibliographie citée

- Arendt Hannah, 1972. *L'origine du totalitarisme*, Paris, Point-poche, 3 vol.
- Benedetti Mario, 1985. *El desexilio y otras conjeturas*, Buenos Aires, ed. Nueva Imagen.
- Guillaumin Colette, 1992. « Femmes et théories de la société : Remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », in Guillaumin Colette, 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes.
- Laval Christian, 2012. « Qu'est-ce que le commun ? », Revue en ligne, *Repenser l'exil* n° 2, Programme CIPh, site exil-ciph.com
- Lopez Lopez Aurora 1999. « Interpretaciones de Penelope desde el mundo clasico al nuestro », *Contemporaneidad de los clásicos en el umbral del tercer milenio :actas del congreso internacional de los clásicos. La tradición grecolatina ante el siglo XXI (La Habana, 1 a 5 de diciembre de 1998)*/ coord. por María Consuelo Alvarez Morán, Rosa María Iglesias Montiel, ISBN 84-8371-120-6, págs. 329-338.
- Saïd W. Edward, 1988. *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Paris, Actes Sud.
- Ogilvie Bertrand, 2012. *L'homme jetable. Essai sur l'exterminisme et la violence extrême*, Paris, éd. Amsterdam.
- Tosel André, 2011. « Mettre un terme à la guerre infinie du monde fini », in Caloz-Tschopp M.C. (dir.), *Colère, Courage et Création politique, La théorie politique en action*, Paris, l'Harmattan, vol. I., p. 11-17.
- Site exil-ciph.com

**GUILLAUMIN Colette, TABEL Paola, MATHIEU
Nicole-Claude, féministes matérialistes, Paris**

Choix de citation illustrant leurs travaux et positions¹

Sexe social... catégories de sexe et constructions scientifiques

Nicole-Claude Mathieu

« J'entends par **sexe social** à la fois la définition idéologique qui est donnée du sexe, particulièrement de celui des femmes (ce que peut recouvrir le terme « genre ») et les aspects matériels de l'organisation sociale qui utilisent (et aussi transforment) la bipartition anatomique et physiologique.

Le sexe – dans ses aspects idéels, pour reprendre une expression de M. Godelier, et *matériels* – fonctionne effectivement comme paramètre dans la variabilité des rapports sociaux concrets et des élaborations symboliques – ce que la tendance actuelle (notamment dans les Women's Studies anglo-saxonnes) à l'utilisation exclusive et à tout propos du terme « genre » tend à masquer, faisant perdre à ce concept une partie de sa valeur heuristique que nous avons voulu lui donner ».

Nicole-Claude Mathieu, 1991, (1989). *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 266.

Appropriation, échange des femmes déjà possédées

Colette Guillaumin

« On ne prend publiquement que ce qui vous appartient ; même les kleptomanes les plus débridés se cachent pour tenter de saisir ce qui n'est pas à eux. Pour les femmes, c'est inutile de se cacher. Elles sont un bien commun, et si la vérité est dans le vin, la bouche des enfants et celle des fous, cette vérité-là nous est clairement dite bien souvent. (...) le vil, l'escroquerie, le

¹ Pour inviter à une lecture des textes disponibles en français, espagnol, anglais, etc.

détournement se cachent, et pour approprier les hommes mâles il faut une guerre, pas pour les hommes-femelles, c'est-à-dire les femmes... Elles sont toujours déjà propriété. Elles sont déjà propriété. Et lorsqu'on nous parle, à propos d'ici ou d'ailleurs, d'échange des femmes, on nous signifie cette vérité-là, car ce qui « s'échange » est déjà possédé ; les femmes sont déjà la propriété, antérieurement, de qui les échange ».

Colette Guillaumin, 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, p. 13-14.

L'appropriation matérielle de l'individualité

Colette Guillaumin

Colette Guillaumin (1978) le dit très bien : le fait d'être « consacrées *sans contrat ni salaire* [...] à l'entretien corporel, matériel et éventuellement affectif » d'autres individualités, « les bébés, les enfants, le mari, et aussi les gens âgés ou malades » bref « l'appropriation matérielle de l'individualité » a des effets très lourds : « L'individualité est une fragile conquête souvent refusée à une classe entière dont on exige qu'elle se dilue matériellement et concrètement dans d'autres individualités ». Ce travail, obligatoire pour les femmes, entraînant une « constante proximité/charge physique » et des liens si puissants (qu'ils soient d'amour ou de haine), marque profondément la personne : « il disloque la fragile émergence du sujet. [...] Quand on est approprié matériellement, on est dépossédé mentalement de soi-même ».

Paola Tabet, « *La grande arnaque : échange spoliation, censure de la sexualité des femmes* », texte en français revu pour la traduction et l'édition espagnole. Tabet Paola, « *La gran estafa : intercambio, expoliación, censura de la sexualidad de las mujeres* », in Caloz-Tschopp M.C., Veloso Bermedo Teresa (dir.), 2012. *Tres Feministas Materialistas Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Racismo/Sexismo, Esencialización/Naturalización, Consentimiento*, Concepcion (Chile), ed. Escaparate, vol. II, p. 149-198 (en particulier la partie sur la violence à la fin de l'article de P. Tabet).

Echanges économique-sexuels et violence : continuum de l'échange, continuum de l'échange à la violence

Paola Tabet

« Les données les plus récentes, issues d'un grand nombre de recherches effectuées partout dans le monde, livrent un tableau accablant de l'omniprésence de la violence, en particulier de la violence domestique, exercée sur les épouses, les cohabitantes, les soeurs, les employées de maison, les fiancées et ex-fiancées¹. Les pratiques vont des coups au viol, aux mauvais traitements de toutes sortes, physiques et psychiques, jusqu'au meurtre - les statistiques établissant que de 20 à plus de 50% des femmes, selon les pays, subissent des maltraitances (Heise 1995, UNICEF 2000)². »

Paola Tabet, « La grande arnaque : échange spoliation, censure de la sexualité des femmes », texte revu pour l'édition espagnole. Paola Tabet, « *La grande arnaque : échange spoliation, censure de la sexualité des femmes* », texte revu pour l'édition espagnole. Tabet Paola, « La gran estafa : intercambio, expoliación, censura de la sexualidad de las mujeres », in Caloz-Tschopp M.C., Veloso Bermedo Teresa (dir.) 2012.

Reconsidérer le concept de violence

Nicole-Claude Mathieu

« Il faut aussi reconsidérer le concept de violence. Les violences physiques et morales, l'exclusion des moyens de défense, l'ignorance où sont maintenues les opprimées, tout autant que les « gratifications » si elles restent à leur place, concourent aux atteintes au fonctionnement de l'esprit, aux atteintes à la personne, à l'anesthésie de la conscience. Or *cela* constitue une violence permanente, le mécanisme principal de la domination agissant dans l'esprit

¹ Collier, Rosaldo, Yanagisako (1997 : 78) notent à propos de la violence dans la famille aux U.S.A.: "Nous sommes confrontés à cette ironie : dans notre société, le lieu supposé du nourrisage et de l'affection inconditionnelle est aussi celui où la violence est le plus tolérée." En effet les sentences prises contre des personnes qui ont commis des actes de violence physique sont plus légères s'ils ont été commis contre des familiers : "en pourcentage, les poursuites pour homicide contre des membres de la famille sont moins nombreuses que celles contre des étrangers".

² On ne pourra ici qu'évoquer très synthétiquement quelques-uns des aspects de la violence. La littérature concernant la violence contre les femmes est désormais énorme et en expansion continue. Mais malgré le développement de la connaissance et de la conscience sur la violence contre les femmes, et malgré l'introduction de modifications dans le droit, y compris dans le droit international (par exemple au sujet des crimes de guerre contre les femmes), bien peu de choses ont en réalité changé pour les femmes au chapitre de la violence. D'ailleurs les conventions internationales demeurent largement lettre morte pour les Etats qui les ont signées.

des femmes, bien plus que des représentations idéelles légitimantes du pouvoir, qui sont le problème des dominants et auxquelles elles n'ont généralement ni le droit ni le temps ni la force d'avoir accès. L'insistance sur le « consentement » des femmes aux idées légitimant la domination rappelle trop les termes de la réflexion politique « classique », une problématique du contrat (et de la violence) entre hommes. Mais l'oppression n'est pas un contrat. Mieux vaut ne pas glisser de la psychologie de l'oppressé(e) à celle de l'opprimé(e). (Tout ceci est en effet en partie valable pour d'autres catégories d'opprimés.) »

Mathieu Nicole-Claude (réunis par), 1985, *L'arraisonnement des femmes. Essai d'anthropologie des sexes*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, p.9.

Consentement, conscience

Nicole-Claude Mathieu

Les raisonnements simplistes nient les contradictions des femmes, le fait qu'elles accepteraient passivement la domination des hommes.

La question ne serait pas la violence des dominants, mais le consentement des dominés à leur domination (Godelier, cité par Mathieu, p. 207).

« Pour les opprimé(e)s, une position de classe objective ne donne pas une seule forme de conscience. Il n'y a donc pas, concernant les rapports de sexe, la « position de conscience » des hommes et la position de conscience des femmes, mais la position des hommes (avec variantes plus ou moins subtiles) et les positions des femmes ».

Nicole-Claude Mathieu, 1991. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 141.

Collaboration, consentement à la domination

Nicole-Claude Mathieu

« La « collaboration » (travailler avec mais aussi travailler pour) peut certes être active, consciente, même politiquement délibérée comme pour les pro-nazis pendant la guerre et sous l'Occupation (...). Le « consentement » suppose déjà la conscience pleine, libre, du sujet et au moins la connaissance des termes du contrat, sinon de toutes ses conséquences (or les femmes, comme j'ai tenté de le montrer, n'en connaissent pas tous les termes). Quant

au « consentement à la domination », il impliquerait la connaissance pleine et entière de la situation et l'acceptation des conséquences, y compris des conséquences destructrices, du contrat... Autant dire que l'opprimé s'opprime, ce qui est une idée finalement assez courante, avec les connotations de « masochisme » que cela évoque ».

Nicole-Claude Mathieu, (1991. *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 224.

PARTIE I

Devenir de la guerre et des luttes aujourd'hui

« Inventons plutôt une nouvelle cérémonie »¹

Virginia Woolf (1938)

« Inventons plutôt une nouvelle cérémonie. Rien de plus efficace que de détruire un vieux mot, un mot nocif et corrompu, qui a provoqué bien des mauvaises choses en son temps mais qui est tombé en désuétude : le mot « féminisme » sera ce mot. D'après le dictionnaire, il signifie « quelqu'un qui milite pour les droits de la femme ». Puisque, désormais, le seul droit, le droit de gagner sa vie nous est acquis, le mot n'a plus de sens. Or, un mot sans signification est un mot mort, un mot corrompu. Célébrons donc cet événement en passant ce cadavre au crématoire. Ce mot, écrivons-le d'abord en grosses lettres noires sur une feuille de papier ministre, ensuite, approchons solennellement une allumette de ce papier. Regardez comme il flambe quelle lumière danse sur le monde, comme le monde en est illuminé ! Maintenant broyons les cendres dans un mortier au moyen d'une plume d'oie et déclarons à l'unisson, chantons ensemble que quiconque usera de ce mot à l'avenir fera partie de ceux qui sonnent à la porte et s'enfuient, un fauteur de troubles, un tripoteur de vieux os, et la marque de sa profanation sera inscrite sur son visage comme une tache d'eau souillée. A présent, la fumée s'est évaporée, le mot est détruit. Observez, Monsieur, les changements dus à notre célébration. Le mot « féministe » est détruit ; l'air est pur à nouveau et, dans cet air épuré, que voyons-nous ? Les hommes et les femmes travaillent ensemble pour la même cause. Les nuages se sont dissipés sur le passé aussi. Pourquoi travaillent-elles au dix-neuvième siècle, ces étranges femmes aux chapeaux de quakeresses et drapés dans leurs châles ? Exactement pour la même cause que la nôtre aujourd'hui. « Notre revendication ne se limitait pas aux droits des femmes », c'est Joséphine Butler qui parle, « cela allait plus loin et plus profond ; nous revendiquions le droit pour tous – pour tous les hommes et toutes les femmes – au respect de leur personne et au respect, en leur propre personne, de la Justice, de l'Égalité et de la Liberté ». Ces paroles ne diffèrent

¹ Le titre n'est pas de Virginia Woolf, mais des directrices de la présente publication. En lisant sa date de publication (1938), on mesure d'autant plus la radicalité du propos.

pas des nôtres. La revendication est la même que la vôtre. Les filles des hommes cultivés que l'on appelait contre leur gré des « féministes » formaient, en fait, l'avant-garde même de votre propre mouvement. Elles combattaient le même ennemi que vous combattez et pour les mêmes raisons. Elles luttaienent contre la tyrannie fasciste. Ainsi nous menons la même lutte qu'on menée nos mères et nos grand-mères. Leurs paroles le prouvent, vos paroles le prouvent. Mais aujourd'hui, cette lettre posée devant vous, votre lettre, nous apporte la certitude que vous luttez avec nous, pas contre nous. Ce fait est si exaltant qu'une nouvelle célébration s'impose. Quoi de plus adéquat que d'écrire d'autres mots morts, d'autres mots corrompus, sur d'autres feuilles de papier et de les brûler : les mots « tyran », « dictateur », par exemple ? Mais hélas, ces mots ne sont pas encore tombés en désuétude. Nous pouvons encore les trouver dans les journaux, sentir encore cette odeur inimitable dans la région de Whitehall ou de Westminster. Et, à l'étranger, le monstre a surgi plus ouvertement encore à la surface. Là-bas, impossible de l'ignorer. Il a élargi son horizon. Il interfère à présent avec votre liberté ; il vous dicte votre façon de vivre ; il établit des distinctions non seulement entre les sexes, mais entre les races. Vous éprouvez dans vos propres personnes ce que vos mères éprouvaient lorsqu'elles étaient exclues, lorsqu'elles étaient enfermées, en tant que femmes. Maintenant, on vous exclut, on vous enferme, vous, en tant que juifs, en tant que démocrates, en raison de votre race, en raison de votre religion. Ce n'est plus une photographie que vous contemplez ; vous voilà qui suivez vous-même la procession. Et cela fait une différence. Toute l'iniquité de la dictature, qu'elle ait lieu à Oxford ou à Cambridge, à Whitehall ou dans Downing Street, qu'elle vise les juifs, les femmes, en Angleterre ou en Allemagne, en Italie ou en Espagne, vous apparaît aujourd'hui. Mais, à présent, nous luttons ensemble. Les filles et les fils d'hommes cultivés luttent côte à côte. Même si une célébration demeure encore impossible, le fait est si exaltant que si cette unique guinée pouvait se multiplier un million de fois, toutes ces guinées seraient à votre disposition sans aucune autre condition que celles que vous vous êtes imposées vous-mêmes. Prenez donc cette guinée et utilisez-la pour affirmer « les droits de tous – de tous les hommes et toutes les femmes – à voir respecter en leur personne la justice, l'égalité et la liberté ». Mettez cette bougie d'un sou à votre fenêtre, à la fenêtre de votre nouvelle société, et puissions-nous vivre assez longtemps pour voir le jour où, dans la flambée de notre liberté commune, les mots de « tyran » et de « dictateur » seront tombés en désuétude » !

Woolf Virginia, 1978. *Trois guinées*, Paris, éd. Des femmes, p. 185-188.

L'appropriation : vol de la puissance d'agir

Le miroir des femmes migrantes clandestines, la boussole des féministes matérialistes¹

Marie-Claire Caloz-Tschopp,

Dir. de programme au Collège international de philosophie (CIPh).

« Le murmure des mots coule comme de l'eau. Les mots sont innocents et parfois caressants, même quand ils contiennent l'horreur ; c'est pour cela que les livres sont si faciles, tous, tandis que les choses et les gens sont difficiles ».

Magris Claudio, *Une autre mer*, Paris, Folio, 1993, p. 120.

Dédicace : à Amina Filali jeune fille de 16 ans, violée, battue, obligée d'épouser son violeur. Le code pénal marocain permet aux violeurs d'épouser leur victime si elle est mineure². Elle s'est suicidée (mars 2012).

Résumé : il arrive que des œuvres longtemps enfouies, censurées éclatent au grand jour, car elles répondent à un besoin vital, existentiel, politique général. La révolution des rapports de sexe est la plus importante révolution, quoique déniée, depuis le passage du théologique à la science, postule Colette Guillaumin. Des faits concernant la situation des femmes migrantes clandestines la rendent visible, lumineuse. En quoi une telle révolution transforme-t-elle radicalement notre vision du pouvoir et de l'émancipation ? Qu'apporte-t-elle au commun pour « démocratiser la démocratie » ? Depuis la situation matérielle des femmes migrantes clandestines et les travaux de trois féministes matérialistes francophones, Colette Guillaumin, Nicole-Claude

¹ Je remercie Colette Guillaumin, André Tosel, Novine Berthoud-Aghili, Christine Wyss, Françoise Tschopp, Giselle Toledo, Laetitia Carreras, Danielle Hothenin-Girard, Teresa Veloso, Marta Huertas pour leurs remarques bienvenues. Le travail de réflexion est collectif, les propos de l'article n'engagent cependant que son auteur. Je remercie Maria-Pia Tschopp Bessero pour son travail de lecture formelle du texte.

² « Quiconque, sans violence, menace ou fraudes, enlève ou détourne, ou tente d'enlever ou de détourner un mineur de moins de 18 ans, est puni de l'imprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 200 à 500 dirhams. Lorsqu'une mineure nubile ainsi enlevée ou détournée a épousé son ravisseur, celui-ci ne peut être poursuivi que sur la plainte des personnes ayant qualité pour demander l'annulation du mariage et ne peut être condamné qu'après que cette annulation du mariage a été prononcée ». Article 475, du code pénal marocain actuel.

Mathieu, Paola Tabet, le texte se propose de montrer en cinq étapes ce qu'une telle révolution cohérente, solide, fondamentale peut apporter aux rapports sociaux de sexe et à la généralité de la politique et des droits.

Mots-clés : exil, des-exil, apartheid, apartheid de sexe, rapports sociaux de sexe, classes de sexe, féministes matérialistes, appropriation, être et devenir, rapports de classe, genre, violence, exploitation, domination, consentement, luttes, révoltes, mouvements sociaux, épistémologie, philosophie, politique, tissage, action, puissance, force.

Introduction

Dans ce premier article de cette partie du livre, il est question de l'appropriation en tant que vol de la puissance d'agir. Vue depuis les rapports sociaux de sexe, la question est à la fois transhistorique et historique. Le concept d'appropriation retravaillé après Marx par Colette Guillaumin, une sociologue féministe matérialiste francophone, nous apprend que pour saisir ce qu'il en est du pouvoir, il faut articuler l'histoire de longue durée et le capitalisme moderne. L'appropriation des femmes, à l'image de l'esclavage, est une très vieille histoire. Elle continue. Et le capitalisme n'a pas oublié une de ses lois fondamentales. La violence cachée, explosive est constitutive de son pouvoir de domination. Elle est illimitée à moins de buter sur le pouvoir de résistance, comme l'ont montré, par exemple, Françoise Proust (1997) et d'autres auteurs (Scott 2008). Comprendre le rapport d'appropriation est un enjeu de connaissance des rapports de pouvoir et d'émancipation. La perspective des rapports sociaux de sexe permet de l'identifier, de le décrire et même de saisir les transformations du pouvoir, de la violence et de la guerre. L'enjeu est colossal : *se réapproprier la puissance d'être en devenir (Spinoza) pour agir de manière autonome.*

Le miroir des femmes migrantes clandestines¹ et le concept - outil² - d'appropriation permettent de repérer une révolution aussi importante que

¹ J'utilise à dessin le terme *clandestines*, plutôt que *sans statut légal* qui est utilisé dans beaucoup de travaux, ce qui permet de mettre l'accent sur la situation d'anthropologie politique qui tient à leur condition matérielle de vie. Elle est bien plus vaste qu'un statut légal. Suffirait-il que les femmes migrantes clandestines disposent d'un « statut légal » pour assurer leur condition d'existence politique et de place dans le monde ? Par ailleurs, le mot clandestin renvoie à la métaphore de l'ombre et de la lumière bien présente dans la philosophie grecque. Exister – ne plus être clandestine – c'est ne plus être dans l'ombre, mais dans la lumière, dans l'espace public politique. En parlant de citoyenneté, on pourrait faire la même remarque pour le droit de vote. La citoyenneté, vue dans son extension, est la possibilité de participation au pouvoir et ne se résume pas au droit de vote.

² L'usage du mot « outil » met l'accent dans la pratique du pouvoir, sur le travail matériel, corporel de la pensée inscrit dans les rapports sociaux. Il se réfère aux travaux des trois féministes matérialistes et de Michel Foucault (outils, dispositifs). Aux côtés, des torchons, des serpillières, des pics, des pelles et des marteaux. Les concepts sont souvent présentés comme abstraits, alors qu'ils sont concrets.

celle du passage du théologique à la science¹ : la révolution des rapports de sexe. La (re)découverte du « trésor perdu » de la révolution concernant l'autonomie (Arendt 1967, 1972) concerne les luttes féministes et les luttes pour la généralité de la politique et des droits effectifs.

En cinq étapes, je me propose de saisir la *qualité* spécifique de la violence à l'œuvre dans l'appropriation sans limites telle qu'elle est définie par Colette Guillaumin. J'en arrive à avancer un concept exploratoire : *l'apartheid sexué*. Ma démarche sur l'appropriation est enrichie par les travaux sur les échanges économique-sexuels, la reproduction par l'usage des corps dans le travail de Paola Tabet (1998), la définition de la classe de sexe, l'intégration de la critique du consentement des sujets et la question de la conscience à la base de l'anatomie politique par Nicole-Claude Mathieu (1991).

L'enjeu épistémologique, philosophique, politique de l'apartheid sexué - c'est-à-dire considéré depuis les rapports sociaux de sexe - est immense dès lors qu'il est vu depuis la situation matérielle des millions de femmes migrantes clandestines. Il implique de conjuguer leur situation matérielle avec la trame de l'appropriation infinie, concept renouvelé par Guillaumin dans la théorie féministe et la théorie politique. *Le tissage, forme d'activité de la pensée créatrice, permet le passage, la transformation matérielle et dialectique de la quantité à la qualité*² pour saisir la tension entre appropriation et désappropriation, c'est-à-dire l'exercice de la liberté, l'autonomie.

PREMIERE PARTIE. Cadre de la recherche, position, enjeux

Le Programme du CIPh sur l'exil et le des-exil

La réflexion a lieu dans le cadre de mon travail au Collège International de Philosophie (CIPh) entre 2010 et 2016. Elle est nourrie par une longue pratique militante (migration, droit d'asile, service public) et académique (enseignement et recherche en théorie et philosophie politiques). L'objectif général du programme en six étapes du CIPh, *Exil, création philosophique et politique* est de (re)penser l'exil dans la citoyenneté contemporaine (revue en ligne n° 1, in site exil-ciph.com).

Dans la globalisation actuelle, à partir de l'exil, je me propose d'analyser les liens entre l'apartheid (Monnier 1988) en matière de migration et

¹ Notons que le postulat exige de la part de la théorie politique un déplacement critique à propos des critères de définition et de classement des « révolutions » qui bouscule également certaines approches de la philosophie de l'histoire.

² Lors d'une conversation, Colette Guillaumin me racontait l'éblouissement provoqué dans sa lecture de Marx par l'évidence de la loi de la dialectique de la transformation de la *quantité en qualité* qui est un changement de « nature » par l'augmentation de son occurrence.

l'appropriation dans les rapports sociaux de sexe dominés par une approche en termes de nature et d'essence. La qualité de la violence intrinsèque à ces rapports est le plus souvent invisible. Il faut en examiner les raisons philosophiques et politiques.

Dans la démarche du programme du CIPh, j'ai fait un premier choix : intégrer au travail collectif les rapports sociaux de sexe¹ en tant qu'espace, temps de recherche et d'action, et les apports théoriques du collectif des féministes matérialistes francophones : Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Par ailleurs, j'ai fait un deuxième choix : construire un rapport d'échanges et de solidarité avec des femmes chiliennes ayant vécu la répression, l'exil et le retour au Chili².

A la suite de mes travaux sur l'œuvre d'Hannah Arendt et l'époque historique du XXe siècle (Caloz-Tschopp 2000, 2008) articulés au terrain des politiques migratoires et du droit d'asile en Europe et en Suisse, j'ai pris conscience des apports indispensables de théories minoritaires pour l'analyse du « total-libéralisme » Caloz-Tschopp 2008) dont les théories des féministes matérialistes. Ces deux choix font partie d'une nouvelle épistémologie intégrant la mémoire historique et les théories minoritaires pour les sciences humaines et sociales. La publication de deux volumes de textes des trois féministes matérialistes en espagnol (Caloz-Tschopp, Veloso 2012) et d'autres recherches accompagnent un travail de séminaire, un colloque international et un travail d'atelier au Chili en 2012. Ce livre en est la suite logique. Ces activités collectives sont indispensables pour développer la réflexion collective, intercontinentale aujourd'hui. Dans la globalisation actuelle, l'attention à des textes minoritaires, la décentration entre expériences historiques dans des espaces de partage intercontinentaux font partie de toute démarche de libre pensée.

En initiant le Programme du CIPh, deux questions résument son objectif. Dans le monde contemporain serions-nous toutes, tous des exilé.e.s ? A quel titre, comment le serions-nous et quel en serait le sens politique et philosophique pour l'émancipation ? Comment dès lors analyser la possibilité d'arrachement à l'exil - du *des-exil* - par l'exercice du droit de fuite (Mezzadra 2005, Lepine 2006), des révoltes et des luttes migrantes en lien avec d'autres luttes actuelles dans les pays d'exil, de passage, de départ et de manière plus générale avec toutes les luttes d'émancipation ? A l'étape d'intégration des théories de féministes matérialistes et de leurs outils, on peut se demander comment comprendre la résistance à l'exploitation (Carreras, 2008), les luttes

¹ Je remercie les participantes à la journée de réflexion du Centre de Contact Suisses-immigré.e.s (CCSI) à Genève, Laetitia Carreras et Anne-Marie Barone qui m'ont permis d'explicitier le paradoxe présent dans l'apartheid de sexe.

² Le Programme appuie la publication d'un premier livre de femmes chiliennes en espagnol et en français aux éditions l'Harmattan (Carrillo, Hernandez, Veloso 2012, 2013).

pour le *droit de rester*, après la revendication du *droit d'être là* (Dolivo Jean-Michel, Tafelmacher Christophe, 2007). Il est certain qu'elles s'inscrivent dans une philosophie et une citoyenneté du mouvement (voir prologue). Dans le « désert syndical » (Carreras 2006, p. 6) des femmes migrantes clandestines, je postule que les travaux des féministes matérialistes, peuvent apporter à la connaissance scientifique et au débat politique une connaissance des rapports sociaux de sexe dans les politiques migratoires, et un autre regard sur la généralité de la politique et des droits.

Les routes de l'exil et les frontières deviennent des lieux de fuites, de tragédies, d'autonomie, d'émancipation. Deux exemples. Les révoltes de migrants se multiplient dans les camps d'hébergement forcé, les prisons, les lieux de travail, lors des renvois forcés. Le meurtre d'Etat devient une pratique légitimée « sans tabou »¹ au nom de la « crédibilité des lois » dans les renvois forcés aux frontières de l'Europe². On assiste à une banalisation de la violence meurtrière d'Etat dans les faits et les discours.

Ces faits nous montrent un point plus général : *Le vol* de notre autonomie (Castoriadis), de notre puissance *d'être et de devenir* (Spinoza) dans le pouvoir d'appropriation décrit par Guillaumin dans ses travaux. Il se déroule dans un contexte où l'expansion capitaliste exporte les conflits, ce qui consolide la violence guerrière en provoquant l'exil forcé de millions d'individus sur la planète (Mezzadra 2011, Agier & Prestiani 2011) et aussi des effets en retour en Europe.

Vivre dans un seul monde (*One World*) et désirer un autre monde (*Other world*)

Dix ans après le colloque de Bruxelles sur les femmes migrantes clandestines qui a eu lieu dans un contexte de « crise économique » et de renforcement des politiques sécuritaires dans l'Union européenne (Schengen) des années 1980, les débats sur les changements et les alternatives occupent l'espace public sous forme d'indignations, de colères (Caloz-Tschopp 2011a), de révoltes, de marches (pensons à la Marche mondiale des femmes) sans que

¹ Ces affirmations ont été prononcées par la Conseillère fédérale S. Sommaruga du Département fédéral de Justice et Police (DFJP) en Suisse, chargée des politiques migratoires et du droit d'asile. La circulation de l'expression « n'avoir pas de tabou », mot-valise dans le débat sur les politiques migratoires est frappante depuis son énonciation officielle. Il entre en résonance avec une autre formule devenue formule valise : « On ne peut pas porter toute la misère du monde » (Rocard) et permet de mesurer le passage du temps et le glissement des débats sur l'immigration.

² Voir la carte des morts aux frontières de l'Europe établie par *Migreurop*. Voir, parmi l'abondante littérature, une publication d'Allemagne, Gottschlich Jürgen, Am Orde Sabine, 2011. Ce livre comporte des reportages qui examinent en détail la constitution de la Forteresse Europe du détroit de Gibraltar jusqu'à l'agence Frontex de protection des frontières européennes en passant par les îles Canaries, Lampedusa, la frontière entre la Grèce et la Turquie, les Etats tampons au sud de la Méditerranée (Libye, Tunisie) et à l'est (Ukraine).

des actions collectives créatrices de mouvements sociaux parviennent à devenir puissantes en Europe.

L'histoire européenne, anticoloniale et la situation en Afrique du Nord nous apprennent à méditer sur le fait qu'il est difficile d'imaginer la révolution et de penser la dialectique de la révolution et de la contre-révolution prometteuse, inquiétante aussi. Au début du XXe siècle, dans une période troublée, Rosa Luxemburg a décrit une partie des difficultés en parlant de « révolution permanente ».

Les mots *indignation*, *résistance* prennent temporairement (?) la place du mot *révolution* en Europe occidentale (Caloz-Tschopp 2011b), alors que le terme est présent en Afrique du Nord, en Amérique latine. Ces dernières années en Europe, on parle plus de dignité, de vie nue que de puissance d'agir, d'« égaliberté », d'égalité pour analyser la violence dans les politiques migratoires et les luttes qui s'y déroulent. Nous verrons que le fait d'accepter de penser la violence depuis les rapports sociaux de sexe ébranle aujourd'hui l'ensemble de la tradition et des catégories de la pensée dominante et des mouvements sociaux. Là se trouve aussi une révolution invisible.

Première question. Est-il possible d'envisager le monde autrement qu'en terme d'appropriation, d'expansion illimitée du capitalisme, du pouvoir de domination des rapports sociaux de sexe à n'importe quel prix, illimité ? Participer à l'expansion d'une manière ou d'une autre (mode de vie, de travail, aspirations, etc.), c'est prendre le train express pour la disparition des humains sur la planète à court terme. Une philosophe espagnole éco-féministe (Herrero 2012) constate que « le capitalisme et la nature, le capitalisme et l'humanité sont incompatibles ».

Elle formule une *deuxième question* (post)totalitaire pour la réflexion à partir de la consommation « matérielle soutenable » de biens, de ressources naturelles, de richesses consommables : sont-ils extensibles à l'ensemble de l'humanité sans mettre fin à la survie de la planète et des humains et sans entraîner une « guerre totale » pour la survie et des génocides en chaîne banalisés ? Si ce n'est pas le cas, la consommation est un *privilège prédateur*, une forme de vie à crédit sur le dos d'autrui et non un *droit*. La solution ne peut plus être seulement une répartition des richesses.

Faisons un pas de plus pour saisir l'enjeu. L'exigence de liberté et d'égalité, multiplicatrice des luttes et des droits passe par une des trois lois¹ de la dialectique – *de la quantité à la qualité* – du matérialisme historique. On verra que la qualification de la violence nous oblige à articuler destruction et création, à élargir le terrain balisé et diffusé par le marxisme, les recherches

¹ Les deux autres lois de la dialectique qui donne lieu à des débats sur la philosophie de l'histoire (déterminisme et devenir, régression de l'histoire, excédent utopique d'E. Bloch, etc.) sont *la négation de la négation* et *l'unité des contraires*. Voir à ce propos *Marxisme et Marxisme (critique du -)*, in *Encyclopédie philosophique universelle. Les notions philosophiques 2*, Paris, PUF, 1990, p. 1542-1549.

sur le travail, le rapport capital-travail, la réorganisation du travail globalisé, les nouvelles formes de travail, d'exploitation et de précarisation pour accepter de voir ce qu'elle nous montre sur la violence.

Nous vivons désormais dans un seul monde (*One World*), dans une planète finie, avec des ressources limitées inégalement réparties et le danger de ce que l'on pourrait appeler des reculs, voire un danger radical contenu dans une « rupture civilisationnelle », évoqué par Arendt (1972) dans son analyse de l'explosion totalitaire au XXe siècle et de sa genèse historique (colonisation, impérialisme, guerre totale, extermination industrielle). Elle est loin d'être la seule à rappeler que la liberté, l'autonomie sont liées à la fragilité des acquis obtenus par les luttes d'émancipation¹. L'exigence de la décroissance n'est plus une question de siècle mais de décennie, où le pillage, le saccage de la planète², l'inégalité entre êtres et groupes humains dans la participation politique et la répartition des biens, des richesses limitées sont un fait. Il ne conduit pas seulement à la hiérarchisation, à l'inégalité, à l'exclusion par les privilèges mais à l'*expulsion* d'individus et de groupes humains de la politique et de l'humanité et à la destruction de la planète. C'est la dimension tragique de la politique héritée du XXe siècle et de sa longue genèse.

A partir de là, (re)penser la politique, l'exil, les politiques migratoires, et en particulier les conditions matérielles d'existence des femmes migrantes clandestines, caractérisées par la précarisation extrême implique un ancrage ferme dans la mémoire du capitalisme, de l'impérialisme, de l'invention totalitaire, de ses suites aujourd'hui et dans la survie de la planète.

Other World, un seul monde, le Commun. Jacques Derrida a parlé du spectre de Marx (Derrida 1993). Marx n'est pas un fantôme du passé mais une présence vive dans le présent et l'avenir. Le spectre aujourd'hui ne désigne pas seulement l'étape du capitalisme industriel, de vieilles questions coloniales ou héritées des luttes libérales et ouvrières entre le XVIIIe et le XXe siècle. Il désigne aussi et surtout les expériences historiques de l'invention capitaliste puis celles de l'invention totalitaire au XXe siècle définie par une « rupture civilisationnelle » dont Auschwitz et Hiroshima ont été les abîmes. Son horizon est le XXIe siècle.

Trois exemples sur la planète peuvent illustrer la situation. L'idéologie dite de la « sécurité nationale » au Chili - le référent national ne l'était que de nom - qui a légitimé l'imposition du choc total-libéral dans le continent latino-américain (en cours en Grèce, au Portugal, en Espagne et ailleurs en ce

¹ Dans son livre sur l'idéologie raciste, Guillaumin (2000) sort de la logique du paradoxe utilisée par Arendt pour faire saisir un danger au constat de la dialectique des rapports de pouvoir. A la fin du XVIIIe siècle des Lumières et des révolutions, naît le racisme moderne. Lumières et ténèbres : nécessité d'être attentif à ce qui se passe dans l'ombre de l'histoire.

² On pense, par exemple, à ce qui est appelé « l'impérialisme écologique », aux multinationales minières prédatrices en Amérique latine. Ce continent a un taux de consommation de minerais de 5% ; il est de 85% en Europe occidentale, en Amérique du Nord et dans les pays industrialisés asiatiques (CEPAL 2009).

moment) -, l'appel à « l'identité nationale » en France, l'idéologie identitaire et sécuritaire de « l'Ueberfremdung » (surpopulation étrangère) à la base de la politique d'immigration en Suisse (loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, LSEE 1931) entre 1931 et 2000, relayée par le « modèle des cercles »¹, puis par des campagnes xénophobes et racistes (affiche des moutons, initiative des minarets, etc.)² sont trois exemples au premier abord de nature différente. A cette étape historique de la globalisation, ils sont pourtant emblématiques de l'installation d'une philosophie nihiliste d'appropriation violente, de négation des limites de la nature, de l'unité du genre humain par des pratiques de naturalisation et d'essentialisation des rapports sociaux, où les femmes paient le prix fort.

La défense de privilèges par une très petite minorité aux intérêts globalisés qui surexploite les ressources et met en danger non seulement la survie de l'ensemble de l'humanité mais de la planète en est la logique. Décrire l'imbrication, la combinaison des rapports définis en terme d'appropriation, d'impérialisme, de classe, de nation, de race, de sexe, etc. permet de dégager aujourd'hui les formes de violence généralisées et spécifiques. Le tissage de la situation des femmes migrantes clandestines avec le concept revisité de *l'appropriation* par Guillaumin et les remarques méthodologiques de Paola Tabet sur la violence dans plusieurs endroits de son oeuvre permet d'identifier ce qui constitue la violence, la nature du vol du bien le plus précieux des humains : *pouvoir s'appartenir à soi-même pour agir et sauvegarder les liens avec les autres humains*. Faisons un pas de plus.

Apartheid, esclavage, rapports sociaux de sexe

Les concepts d'apartheid et d'apartheid de sexe impliquent, à première vue, dans les rapports de pouvoir, la stricte séparation des corps, par la loi, les institutions, l'organisation du temps et de l'espace politique. Au premier abord, pour qualifier la domination, il semble absurde d'utiliser un concept de

¹ La Suisse a été condamnée pour « racisme d'Etat » à l'ONU sur la base du « modèle des 3 cercles », outil qui hiérarchisait le droit à l'immigration en excluant radicalement de celui-ci la plus grande partie du monde. Les trois cercles ont été réduits à deux cercles, mais l'outil d'apartheid du cercle n'est pas remis en question par tous les partis gouvernementaux. Deux cercles ont subsisté. La Suisse a un système binaire d'accès à l'immigration : 1) la préférence européenne (ALCP) 2) pour les immigrés du reste du monde, la Loi sur les étrangers (LEtr) avec des statuts soumis à des conditions arbitraires limitant au maximum les possibilités de séjour. Pour renforcer les deux cercles, la Suisse qui ne fait pas partie de l'Europe participe à l'espace Schengen, aux Accords Dublin. Elle finance la police des frontières (Frontex) en sous-traitant « la gestion des flux migratoires » à l'Ukraine, à la Tunisie, au Maroc.

² Ces exemples se réfèrent pour le premier à une affiche montrant un mouton noir (étranger) chassant des moutons blancs (suisses) et à un référendum du parti de l'Union Démocratique du Centre (UDC) en Suisse qui a réussi à interdire la construction de minarets en Suisse (ce qui pose des problèmes constitutionnels), en fait un parti conservateur populiste prônant l'ultra-libéralisme tout en menant des campagnes populistes et xénophobes inspirées d'affiches des années 1930 en Suisse (montée du nazisme). Voir site de l'UDC et du Parlement suisse pour plus de détails.

séparation alors que la condition matérielle d'existence, l'appropriation du corps des femmes dans la domination est tout le contraire d'une séparation, c'est une appropriation sans limites, intime qui passe par le corps en totalité. L'appropriation des corps évoque plus l'absorption que la séparation et le *chacun à sa place*. Une des difficultés est de pouvoir saisir les rapports sociaux de sexe, dans les liens avec d'autres rapports sociaux, et le fait qu'ils traversent le temps, l'espace, des sphères intimes (corps, psychisme) (Rouch et al. 2005), personnelles, privées (la famille, le couple notamment) et publiques des femmes. A ce niveau, l'approche des rapports sociaux de sexe telle qu'elle s'exerce dans les sphères intimes, privatisées, sur le corps, par des mécanismes de l'ordre d'une fusion renforce en fait l'apartheid en passant à la fois par des conditions externes et des conditions internes, physiques, intimes. Le pouvoir s'exerce par les corps et sur les corps. La hiérarchie basée sur le sexe (et la race) régit les rapports de pouvoir en pénétrant ainsi au plus intime des individus. La lecture des travaux de Colette Guillaumin, Paola Tabet, Nicole-Claude Mathieu le montre bien. Soit dit en passant, sous certains aspects, la démarche de ces féministes matérialistes s'apparente fortement à la démarche de recherche d'Anne Laura Stoler décrivant « La Chair de l'empire » (2013) quand elle étudie le colonialisme impérial des Etats-Unis. En bref, A. L. Stoler s'appuie sur une formation marxiste et matérialiste, sans se situer dans le féminisme ; elle accorde une importance centrale au pouvoir. La race et la sexualité sont au cœur des dynamiques de domination du colonialisme impérial. Les terrains, les lieux sont différents, mais les choix théoriques, épistémologiques sont identiques¹. Vu les choix de base, on comprend que les résistances, comme les mécanismes de déni soient puissantes².

La fusion, la confusion des corps, des espaces, du temps, caractérise la situation des femmes et fait problème au premier abord pour caractériser l'apartheid. En fait, le mode de domination bétonne en quelque sorte doublement l'apartheid pour les femmes. On se rappelle « Une chambre à soi » de Virginia Woolf où est ancrée matériellement dans un espace donné la possibilité de l'autonomie de la révolution féministe. Le paradoxe en ce qui concerne les femmes est que l'apartheid prend la forme d'une fusion et non d'une séparation mais on sort du paradoxe par l'analyse des rapports de pouvoir à partir des rapports sociaux de sexe. On peut penser que lorsque la séparation, le chacun à sa place, l'apartheid concerne les femmes, il a une caractéristique paradoxale qui contribue à cacher sa vraie nature dans les rapports de pouvoir sexués : l'apartheid est une séparation hiérarchique stricte qui érige toutes sortes de murs, où les femmes sont appropriées. La domination dans les rapports sociaux de sexe absorbe, envahit, dévore,

¹ En plus, Stoler s'appuie aussi sur Michel Foucault, ce que ne font pas les féministes matérialistes en question.

² Je remercie L. Carreras pour avoir mis l'accent sur ce point.

s'approprié à l'infini tout ce qu'il est possible de s'approprier des dominées, le temps, l'espace, les corps, la tête, les actions, les pensées, les discours, etc.. Le paradoxe voile ainsi le sens de la violence du rapport d'apartheid dans les rapports sociaux de sexe. Le choix de l'angle d'attaque des rapports sociaux de sexe pour considérer l'apartheid en matière de migration et à l'œuvre dans d'autres domaines de la vie sociale permet le dépassement du paradoxe.

L'apartheid général sexué ?

Aujourd'hui la pratique *d'apartheid* a envahi la nature, le temps et l'espace, les corps d'une planète globalisée. Elle apparaît, devient visible dans les lieux des empires, des Etats-nations sécuritaires où s'érigent physiquement des murs destinés à un usage de la mobilité profondément inégalitaire. Le mur est une réalité matérielle imperméable pour un requérant d'asile, une femme clandestine sans-papiers pris dans les méandres de la clandestinité et des rapports de classe et de sexe. Il est poreux pour un homme d'affaires, un banquier qui vient déposer son argent dans les multinationales bancaires. Les douaniers font l'expérience concrète de la dialectique imperméabilité-porosité des frontières. Dans le temps de l'histoire, l'espace, les murs dessinent la modalité du lien d'apartheid entre les humains, les corps, les têtes, les conflits majeurs de la planète, dont les conflits dans la migration.

L'apartheid est un mot tabou, comme l'est l'usage du mot *camp* dans les politiques migratoires aux frontières de l'Europe et dans d'autres conflits. Il désigne pourtant la violence des rapports de pouvoir dont les conditions matérielles des femmes migrantes clandestines nous laissent entrevoir la matérialité et la qualité politique spécifique de la « séparation », du chacun à sa place que peut révéler l'approche des rapports sociaux de sexe. Nulle n'est censée ignorer la domination infinie des corps. Nulle n'est censée ignorer les murs (la loi). Nulle n'est censée bouger, transgresser les murs, s'arracher à l'apartheid. En matière migratoire, la pratique d'apartheid opère par des dispositifs et des outils (au sens de Foucault): lois, directives, permis, papiers, concept « *d'ueberfremdung* » (Ebel, Fiala 1980)¹, modèle des cercles, racisme d'Etat, travail clandestin structurel, etc.

La Suisse vue depuis l'Afrique du Sud (Laurent Monnier)

Pour un politologue de Genève, Laurent Monnier, depuis la modernité capitaliste, l'apartheid désigne le rapport de pouvoir qui détermine non seulement la migration mais l'ensemble des rapports sociaux dans la globalisation actuelle, dont l'inégalité dans l'accès au mouvement vital par les

¹ La formule peut se traduire par « surpopulation étrangère ». La traduction ne permet pas de saisir le contenu et le sens de la formule.

pieds et dans la tête devient de plus en plus abyssale. Pour les féministes matérialistes, les rapports sociaux de sexe déterminent le vaste champ des rapports de pouvoir. Mais en quoi les femmes migrantes clandestines seraient-elles spécifiquement concernées par l'apartheid et par quel type d'apartheid ? L'apartheid est-il sexué ?

Monnier a intitulé sa leçon d'adieu de l'Université de Lausanne, en 1988, *L'apartheid ne sera pas notre passé. Il est notre avenir*. Dans son texte (site ciph.com) il s'est expliqué sur sa « formule lapidaire » : expression d'une problématique générale ; choix d'une trajectoire en spirale selon une méthode « africaine » consistant à « contourner l'objet pour en atteindre le cœur ». Il rappelait que le consensus helvétique (suisse) était fracturé sur peu de questions, mais que le conflit existait (question migratoire parfois « explosive »). Il donnait un exemple d'expulsion d'étrangers depuis la Suisse au Congo, conçue dans une logique politique de « chacun à sa place ». Dans ses enseignements, il montrait que l'apartheid dans le vocabulaire politique sud-africain blanc désignait : « développement séparé », « démocratie plurale » ou même « coexistence en coopération ». Il s'est appuyé sur l'ouvrage *Terres de Crépuscule (1974)*, de J.M. Cotzee écrivain d'Afrique du Sud et le travail d'Arendt sur l'impérialisme (dénationalisation, mise à l'écart et élimination d'innocents). L'apartheid apporte d'autres éclairages sur le « problème de l'asile », écrit Monnier. A partir des travaux de Pierre Fiala (sémiologue), de Marc Vuillemier (historien du mouvement ouvrier), Monnier analyse la loi sur le droit d'asile et son application. Pierre Fiala s'est arrêté sur certains articles de la Constitution fédérale suisse (art. 69ter du 25.10.1925, *législation sur les étrangers*, qu'il faut lire conjointement aux articles 69bis, *circulation des denrées alimentaires et des animaux pouvant mettre en danger la santé et la vie*, et 70, *expulsion des étrangers compromettant la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse*, pour en expliciter des éléments significatifs : étrangers assimilés aux denrées alimentaires et aux animaux (en clair naturalisés) ; dimension économique et sécuritaire de la politique migratoire ; politique fédérale des quotas en matière de travailleurs étrangers, assimilation du droit d'asile à la logique migratoire avec le déni de la persécution et de l'exil, langue de bois, formules de traitement de textes, expulsions de la machinerie des rouages de l'Etat, avec le danger que ce qui est appliqué aux migrants puisse, un jour, être appliqué beaucoup plus largement.

Une citation d'Arendt lui permet de baliser le danger de « liquidation » que contient l'apartheid généralisé dans une planète finie et son approfondissement dans l'œuvre de J.M.Coetze en Afrique du Sud. Le livre de Coetze traite du colonialisme, en mettant en scène « deux héros (qui) sont l'expression du dualisme entre le sujet et l'objet, entre l'Homme et la Nature ». Pour Cotzee, « Le phénomène de domination est premier et universel. De là découlent

l'exclusion et la séparation ». L'apartheid n'existe pas seulement en Afrique du Sud. « Nul besoin d'aller jusqu'en Afrique du Sud pour retrouver une machinerie idéologico-législative qui installe un développement séparé. Chacun à sa place ! Toute la pratique helvétique envers les étrangers en général, les saisonniers ou les requérants d'asile, met en évidence les tendances profondes à l'exclusion et à la séparation. Celle-ci est simplement suave. Nul besoin en effet de créer des Bantoustans ou des Etats ». L'apartheid est notre avenir. Alors que faire ? L'article se termine par une citation du héros K de Cotzee décrivant la généralisation des camps. L'alternative à l'apartheid généralisé est la fuite, tout en sachant que toujours recommencer « est la tension qui fait vivre » (citation du psychanalyste Eugène Enriquez).

En bref, nous apprenons avec Fiala cité dans l'article de Monnier que la frontière entre la politique et la nature a déjà été franchie dans la Constitution suisse en 1925, puis, en suivant la démarche en spirale de Monnier, qu'elle se conjugue avec une politique bureaucratique et sécuritaire cynique qui aboutit aux camps, avec un danger d'élimination de groupes de populations. Au moment de la leçon d'adieu de Monnier, les camps existaient déjà en Suisse après l'Allemagne avec des « mesures dissuasives » (1980). Les mesures de contraintes permettant l'emprisonnement administratif en vue du renvoi forcé avaient déjà été votées et appliquées de manière anticipée dans un renvoi qui a été un test de laboratoire (affaires de renvois forcés par avion spécial de deux Zaïrois et de leur famille, Musey et Maza). Depuis lors, l'Europe est couverte de camps et de prisons et les « vols spéciaux » de Frontex sont réguliers. Lors des renvois forcés depuis la Suisse avec des techniques sophistiquées une dizaine de morts ont déjà été dénombrés. Actuellement, la responsable socialiste du Département fédéral de Justice (DFJP) en Suisse a fait accepter un projet sous forme de « test » de création d'un grand camp dans le canton de Zurich (300 à 500 personnes) en demandant l'aval de pouvoirs spéciaux octroyés par le Parlement au Conseil fédéral, alors que les réfugiés et requérants représentent 1% (80'454 individus) et 4,4% de la population étrangère, 1. 825.000), soit 23% de la population totale (8 millions d'habitants) et qu'aucune situation d'urgence n'existe. La gestion en sera privatisée. En clair, *gestion de la question sociale par des camps, pleins pouvoirs au gouvernement, privatisation des tâches publiques*. Dans le même temps, Christophe Darbellay, parlementaire du parti démocrate chrétien, a présenté une motion au Parlement visant à établir des profils ADN à titre préventif et de manière systématique pour certaines catégories de réfugiés, qui ne sont même pas suspectés de délits.

L'analogie entre des régimes politiques du XXe siècle et les politiques migratoires en Suisse est-elle justifiable ? Ne risque-t-elle pas d'affaiblir les autres exemples étatiques ? (nazisme, Afrique du Sud). A ces arguments on peut rétorquer que l'auteur ne procède pas à une description de la mise en

place et de l'hégémonie d'un régime politique mondialisé : l'apartheid. Son concept est opératoire pour réveiller l'imaginaire social. Il invite à cerner la résistance à penser l'apartheid, par une démarche « pédagogique » qui conjugue la science politique et le roman, deux espaces politiques (Suisse et Afrique du Sud) visant à réveiller l'imagination politique sur la banalisation de dispositifs, d'outils, de mesures, de discours, tout en rappelant qu'accepter de vivre le conflit face à la déshumanisation est « ce qui fait vivre ». Dès lors que sa démarche est heuristique, son usage de l'apartheid s'inscrit dans une épistémologie socratique « d'étonnement » cherchant à réveiller une pensée critique active pour décoder une forme d'aliénation dans laquelle nous sommes enfermés, concept utilisé par Monnier.

L'approche du pouvoir en terme d'apartheid effectuée n'intègre cependant pas explicitement deux faits, l'un historique, l'autre développé par les féministes matérialistes : la colonisation. Nous allons voir comment Morrison parle d'apartheid depuis la colonisation : les rapports sociaux de sexe. On peut penser que la référence de Fiala à la « naturalisation » des étrangers s'inspire des études féministes. Le héros de Cotzee auquel se réfère Monnier est un homme. L'héroïne de Morrison est une femme et pas n'importe quelle femme.

La modernité vue depuis l'esclavage (Toni Morrison)

Comment comprendre ce que nous dit Morrison dans un contexte d'esclavage, d'impérialisme situé dans les continents dominés et depuis la situation de femmes esclaves noires du bout de la chaîne d'un rapport de pouvoir globalisé ?

Le premier écueil à éviter est d'ériger des murs entre des situations historiques précapitalistes, capitalistes, coloniales et (post)coloniales. La démarche historique exige une périodisation critique, la prise en compte de ruptures et aussi une décentration épistémologique. Dans son magnifique livre *Beloved*, Morrison évoque l'apartheid dans l'esclavage, en tant qu'il caractérise la violence de la modernité capitaliste et impérialiste – déshumanisation et folie – en formulant des remarques importantes à partir des esclaves noirs, des femmes esclaves et aussi de la transformation des maîtres dans le rapport d'apartheid :

« ... la vie moderne commence avec l'esclavage (...). Du point de vue d'une femme, affrontant les problèmes du positionnement actuel du monde, les femmes noires ont été confrontées à des problèmes postmodernes dès le XIXe siècle et auparavant. Ces questions ont été abordées par les Noirs il y a bien longtemps : certains genres de dissolution, la perte de certains types de stabilité et le besoin de reconstruire. Certains genres de folie, de folie volontaire pour, comme le dit l'un des personnages du livre « que tu ne perdes pas la tête ». Ces stratégies de survie ont constitué l'individu vraiment moderne. Elles représentent une réponse aux

phénomènes prédateurs de l'Occident. Vous pouvez appeler ça de l'idéologie ou de l'économie c'est en fait une pathologie. L'esclavage a coupé le monde en deux, il l'a brisé sur tous les plans. Il a cassé l'Europe. Il a transformé les Européens, il en a fait des maîtres d'esclaves, il les a rendus fous. Vous ne pouvez pas faire ça pendant des centaines d'années sans que rien ne se passe. Ils ont dû se déshumaniser, et je ne parle pas seulement des esclaves eux-mêmes. Ils ont eu à tout reconstruire pour que ce système ait l'air vrai. C'est ce qui a rendu possible tout ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ce qui a rendu la Première Guerre mondiale nécessaire. Le racisme est le mot que nous employons pour recouvrir toutes ces expériences » (Morrison 2003, p. 289).

Le point de départ de la démonstration de Morrison dans l'extrait de son roman *Beloved* s'inscrit dans les rapports sociaux de *sexe-race-classe*, l'esclavage et l'apartheid qui, pour elle, définit ce qu'elle appelle l'esclavage et la modernité. Son héroïne est une femme noire, esclave qui a un rôle précis, celui d'indiquer le positionnement dans le monde : « du point de vue d'une femme affrontant les problèmes de positionnement actuel du monde, les femmes nègres... ». Les femmes esclaves, les femmes nègres esclaves... C'est depuis leur lieu, point de vue, condition matérielle, politique, que la gravité de la rupture de la modernité devient lisible : le passage de la guerre impériale à la guerre « totale » pratiquée en 1914-1918 et en 1939-45, avec Auschwitz et Hiroshima.

L'esclavage, la migration forcée de millions de travailleuses et de travailleurs, a non seulement produit l'individu moderne. Il a coupé le « monde en deux ». L'apartheid, l'ensemble des rapports sociaux de la modernité capitaliste, a été instauré avec l'esclavage dans la continuité historique. La modernité a rendu les Européens « fous ». L'esclavage a instauré l'apartheid politique et psychique, la séparation avec les autres et avec soi-même (folie). En plusieurs centaines d'années - durée historique de la domination esclavagiste - celle-ci les a rendus fous. Elle a « déshumanisé » les esclaves et les maîtres. La pathologie généralisée a éclaté en guerre impériale généralisée au XXe siècle.

L'apartheid esclavagiste vu depuis la situation des femmes esclaves noires a constitué la violence du pouvoir dans la modernité, les guerres mondiales, ce qui s'est passé non seulement dans la Deuxième Guerre mondiale, mais dans la Première Guerre mondiale au moment de l'impérialisme financier analysé par Rudolf Hilferding et Rosa Luxemburg. Pour Morrison, le concept qui permet de décrire ces expériences, l'apartheid déshumanisant qui éclate dans une guerre généralisée, c'est le « racisme ». Elle adopte le style du récit pour travailler sur l'imaginaire, se promener dans la folie, voir les faits pour dépasser la résistance à imaginer, à savoir. Seule une description mêlant imaginaire et faits, seul un voyage dans la folie de la déshumanisation leur permet de saisir, de décrire la gravité, la rupture historique de la

transformation, son explosion généralisée et sa diffusion continue à travers les générations (Gampel 2001).

L'apartheid de sexe dans l'esclavage et la modernité

En synthèse de l'usage de la notion d'apartheid, avec Morrison, on voit apparaître un nouveau visage de la violence qui évoque les liens entre l'esclavage et le sexage matérialisé par la situation des femmes noires esclaves. Elles sont les héroïnes, la figure emblématique de la modernité. Si on reste strictement à l'usage du concept d'apartheid mis en forme par Monnier, on dispose d'outils pour comprendre les racismes naturalistes de la politique migratoire, l'émergence d'un système d'Etats sécuritaires et racistes. On peut imaginer où conduit la logique politique, à partir de l'expérience totalitaire (généralisation des camps, liquidation « industrielle » qui est une potentialité après le XXe siècle évoquée par Arendt). L'apartheid n'est pas un simple « développement séparé », une simple séparation entre « nationaux » et « étrangers ». Dans la globalisation actuelle, il a une portée générale et en particulier pour les femmes (Falquet 2008) pour qualifier l'ensemble des rapports de pouvoir. Morrison nous fait franchir un pas de plus.

La stratégie ébauchée par K - héros du roman de Cotzee évoqué par Monnier -, que l'on trouve dans la théorie politique actuelle, est la fuite (échapper aux camps généralisés) et la résistance (rester là, continuer à se battre). Il manque cependant une qualification de la violence jusque dans sa force de dévoration illimitée, le passage à un type de violence banalisée spécifique ciblant et produisant la précarisation, la gestion de la société en camps, le dépouillement des droits à des individus, à des groupes. Les développements des politiques migratoires - et des politiques sociales - en Suisse et en Europe le laissent entrevoir. Les mesures de « non entrée en matière » sur les demandes de protection d'étrangers (NEM) (Ouedraogo, Toledo 2012) – catégorie de migrants jetée par l'administration policière suisse hors de tout droit - font partie de la « chair à canon » de l'apartheid guerrier inventé lors de l'esclavage et pratiquée aujourd'hui.

En nous situant dans le socle de la modernité depuis l'esclavage et les rapports sociaux de sexe vus depuis la situation des femmes nègres esclaves, on saisit ce que la situation de l'héroïne de Morrison nous montre sur la modernité. Sa citation parle de généralisation de l'apartheid dans l'esclavage, de déshumanisation et de folie aboutissant à la guerre « totale » qui a ravagé la planète au XXe siècle. Mais *qui*, dans les pays, zones riches de la planète, nous montre cela, non dans l'esclavage mais dans les rapports sociaux de sexe aujourd'hui à cette étape de la globalisation depuis l'Europe où nous nous trouvons ? Aujourd'hui, parmi les esclaves, on trouve les femmes migrantes clandestines en bonne place aux frontières.

Femmes migrantes clandestines et apartheid de sexe

Deux exemples fournis par deux recherches récentes à Genève et Lausanne par des jeunes féministes permettent d'illustrer la situation : sur les femmes migrantes clandestines et sur un métier de soin¹ au bas de l'échelle dans la division sociale du travail des soins.

Les femmes migrantes clandestines des Philippines, d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, des Etats-Unis, d'Europe, des Emirats, etc., dans les classes riches et moyennes internationalisées, lavent la vaisselle, repassent le linge, nettoient l'appartement, s'occupent des enfants, les accompagnent à l'école, préparent les repas, font les courses, s'occupent des malades et des vieux, vendent leurs services sexuels, portent les enfants des autres, etc. En étant clandestines, elles illustrent *l'extrémité* d'une situation matérielle des rapports sociaux de sexe, de la violence cachée surdéterminée par l'addition et la combinaison de facteurs dans le rapport de pouvoir (classe, impérialismes², xénophobie, race, sexe, etc.). L'absence de statut juridique devient centrale, non pas au niveau du droit comme domaine séparé et formel, mais comme expulsion de la politique.

Ne pas avoir de papiers, de statut juridique, signifie le déni d'appartenance politique générale. En clair, c'est *le rapport d'appropriation* dans toute sa crudité matérielle. En clair, c'est l'absence d'accès à la politique, au cadre et aux droits pouvant contenir la violence. Au contraire, elle induit et bétonne, consolide la violence de l'expulsion de la politique. Laetitia Carreras le décrit bien dans des entretiens qu'elle a menés avec des femmes clandestines : « Il ressort des entretiens qu'il est difficile de dissocier les conditions de vie liées à l'absence de statut des conditions de travail. Le fait d'être sans statut est une dimension qui structure toutes les facettes du quotidien. L'absence de statut a une conséquence directe sur l'assignation à certains secteurs de l'économie : bas salaires ; accès périlleux au logement (sous-location), impossibilité de revendiquer ses droits, difficulté de pouvoir cotiser aux assurances sociales de base. En cas d'abus, les personnes sans statut légal sont confrontées à de sérieux obstacles, voire à l'impossibilité de se défendre ». Carreras a décrit que la durée de la clandestinité détériore leur situation (Carreras 2007, p. 44). En clair, quand la situation de manque politique est structurelle, elle s'aggrave.

La chercheuse souligne encore : « l'amélioration des conditions de travail ne compense pas l'absence de statut : « quels que soient les degrés de « stabilité » atteints, ils ne parviennent pas à compenser l'absence de statut. En

¹ La réaction d'une travailleuse sociale avec de longues années de pratiques en entendant parler des théories du *care* qui mérite réflexion : « le travail social a professionnalisé le soin, en l'inscrivant dans le monde du travail, le droit au travail, les droits sociaux. La théorie du care me fait penser aux débats sur la charité où on enferme les femmes pour qu'elles s'occupent des enfants, des vieux, des malades ».

² Le concept d'impérialisme est plus explicite que celui de « rapports nord-sud » qui se réfère à l'espace géographique et non à des rapports de pouvoir internationaux intercontinentaux, impériaux.

effet, le fait qu'une forme de stabilisation ait pu se construire augmente la confrontation à des impossibilités, telles que la reprise d'une formation ou d'un travail dans un secteur proche de celui dans lequel ces personnes se sont formées ; être locataire d'un appartement ou d'un studio ; régulariser sa situation » (Carreras 2007, p. 49). Une des conséquences qu'elle en tire pour les luttes, les mouvements sociaux est le poids de la temporalité (évaluer la possibilité et l'organisation des actions à court, à moyen, à long terme), les types de « déterminismes » (Carreras 2010).

Au panorama, et dans la même perspective, des métiers de soin, l'exemple de la situation des aides-soignantes dans les établissements médicaux spécialisés pour personnes âgées et malades (EMS) en Suisse romande renforce les constats. Leur situation a été analysée et décrite par Claire Ansermet dans un mémoire de master récent (Ansermet 2012), en utilisant les ressources des rapports sociaux de sexe, comme l'a fait Laetitia Carreras, pour les femmes migrantes clandestines. On se trouve dans l'univers de la division du travail, à l'avant-dernier échelon de l'extrémité de surexploitation et de violence cachée par la hiérarchisation, l'addition, la combinaison de facteurs des rapports de domination sexués et racisés.

En bref, les métiers de soin comptent une très forte proportion de femmes étrangères. Les femmes les plus subordonnées, ségréguées, travaillent dans les EMS montre Claire Ansermet. En reprenant les travaux de Guillaumin sur l'appropriation, le sexage et le racisme, elle souligne un constat théorique important : pour décrire ce qui se passe pour les aides-soignantes des EMS, le concept d'*appropriation* plutôt que de domination s'impose. De plus, pour qualifier l'appropriation, il est impératif de disposer du critère discriminant de naturalisation, se combinant avec celui de racialisation. Une comparaison entre une travailleuse portugaise et une travailleuse camerounaise dans le domaine des soins lui permet de relever l'usage de critères raciaux qui renvoient à la nature et à l'esclavage, au colonialisme, au racisme. La travailleuse camerounaise a des qualités imaginaires innées plus proches de la nature que de la culture. Le critère racial lui est automatiquement appliqué.

De plus, dans la division du travail, le système hiérarchique pyramidal est sexué. A son sommet des hommes en quasi exclusivité représentant la sphère dirigeante. A la base de l'échelle on trouve des soignantes, des aides-soignantes, des femmes de ménage, fonctions exclusivement féminines... des femmes de couleur. La chercheuse montre que les aides-soignantes assument surtout des tâches de reproduction de la force de travail et qu'elles souffrent de « contradiction de statut » : tâches de soin supposées très peu fatigantes conjuguées avec des caractéristiques du travail masculin (travail très pénible dans les EMS pour porter des malades, horaires coupés, week-end et jours fériés, parfois la nuit). Ces travailleuses cumulent les désavantages des femmes et des hommes, ce qui les met dans un « noman's land

épistémologique ». Elles sont ainsi invisibilisées par le statut, l'appartenance politique et la possibilité de penser la domination et de l'élaborer dans la révolte. En plus quand elles sont mères célibataires ou femmes seules avec des enfants, leur situation est encore aggravée.

Relevons, dans ces deux exemples, que la violence politique essentialisée, naturalisée est (omni)présente, mais n'est pas nommée comme telle. Elle n'est pas utilisée comme critère *qualitatif explicite* d'analyse et d'évaluation dans les grilles utilisées. L'absence de statut induisant l'invisibilité est un facteur prédominant. Il n'est pas explicitement décrit et interprété comme étant violent. Les descriptions montrent pourtant que ces situations d'appropriation sont *ontologiquement violentes*. La domination *politique* (absence de statut) renforce l'appropriation essentialisée, naturalisée, racisée. On peut se demander si la catégorisation en usage dans les analyses du travail en terme de rapports de sexe/genre attentives à la sphère économique, au marché du travail (y compris dans la question de la négociation dans le travail) ne mets pas en sourdine la question de la violence d'ordre politique (et non uniquement juridique). Elle n'apporte pas les outils nécessaires pour une analyse articulant l'appropriation domestique, sociale, professionnelle, raciale et la domination politique. En d'autres termes, le déni politique radical (statut) exige une révolution structurelle des politiques migratoires, du marché du travail et de la nouvelle citoyenneté sexuée, bien plus large que l'accès au droit de vote.

Dans les rapports sociaux dominants, concernant la situation matérielle des femmes migrantes clandestines au bout de la chaîne des politiques migratoires dans les pays riches, la manière d'y penser, d'en discourir, nous nous trouvons dans un système de pensée essentialiste, naturaliste, sexiste qui a émergé au XVIIIe siècle pour se structurer en *racisme moderne* (Guillaumin 2000). Pour la mise en exergue de l'ancrage théorique permettant d'analyser la modernité, nous sommes redevables aux travaux de Guillaumin, Mathieu, Tabet qui articulent collectivement histoire et nature, sexisme et racisme. Le mode de pensée dominant devient caricatural quand les discours décrivent les situations des femmes migrantes clandestines. Ce qui leur est commun, c'est la situation de domination sexiste, de classe, raciste impliquant la violence politique. De nombreux travaux montrent qu'il existe un *continuum* entre la violence domestique, la violence sociale, la violence au travail montrée par de nouveaux travaux dans les théories féministes – race et classe avec un accent sur l'esclavage des femmes noires aux Etats-Unis (Davis 1981), sexe, race, classe, etc. dans la suite des études féministes postcoloniales (Dorlin 2009)- et les conditions des femmes migrantes.

En nous inspirant des travaux de Mathieu, nous pourrions dire que « les travailleuses migrantes clandestines ne sont plus confinées dans une position intermédiaire entre nature et culture où sont souvent réduites les femmes par la « science » et aussi par la conscience commune des hommes et des femmes

des pays occidentaux » (Mathieu 1991, p.9). A l'égal des autres travailleurs migrants, les femmes migrantes sont racisées en étant renvoyées à un état de nature, par le racisme d'Etat, tout en étant tributaires d'autres catégorisations, où l'on peut observer diverses modalités d'imbrications (entre impérialisme, nation, classe, race, sexe, etc.) qui qualifient la dynamique du pouvoir, comme on l'a vu plus haut dans deux exemples. Les rapports sociaux de sexe et l'usage critique de certains concepts des féministes radicales dans l'analyse des situations permettent de rendre visible et de mieux qualifier cette violence et donc de lutter contre elle.

En résumé, les femmes migrantes, les aides-soignantes de couleur sont dans une situation politique précaire de violence : par leur condition de classe, de nationalité, de classe de sexe, de race, etc.. L'apartheid sexué n'est pas un fait « naturel ». C'est un fait politique défini par la violence. Dans leurs conditions matérielles d'existence, les millions de femmes migrantes clandestines, de travailleuses dans le secteur des soins, majoritaires dans la migration et le marché du travail, désignent les formes quantitatives et surtout qualitatives de domination et leurs luttes pour « gagner » leur vie, leur survie et celle de leurs enfants au pays.

Dans l'esclavage, les femmes nègres permettent de décoder la modernité. Dans la migration d'aujourd'hui, les femmes migrantes clandestines, les travailleuses du soin, loin d'être une minorité invisible sur la planète, sont une majorité déplacée, précarisée, sans droits, appropriée, surexploitée, dominée dans des travaux qui s'apparentent à l'esclavage (Tabet 2004) dans un contexte de violence domestique. La dégradation de la répression et la violence économique et sécuritaire d'Etat déterminent leur précarisation dans le monde du travail et la clandestinité politique. Les femmes migrantes clandestines et les aides-soignantes de couleur sont aux deux bouts de la chaîne de la situation violente¹. *Les deux bouts de la chaîne indiquent la qualité spécifique de la violence. Elle ne qualifie pas la pratique de pouvoir à la marge, mais au centre de la politique. Voir, comprendre, analyser les conditions matérielles des femmes migrantes clandestines permettent de dégager la qualité de la violence, la spécificité politique de ce qui se joue de global pour la politique dans leur situation et leurs luttes² aujourd'hui.*

Après avoir considéré le contexte, l'importance de la théorie minoritaire des féministes matérialistes conjuguée à la situation matérielle des femmes migrantes dans ces exemples, déplaçons-nous sur le terrain épistémologique, le terrain des mots, des concepts pour situer en quoi l'apartheid de sexe peut être un outil à la fois de compréhension et de résistance. A quoi servent les

¹ Le mouvement des femmes a bien montré que sortir les femmes de leur invisibilité - les femmes migrantes clandestines triplement - est le chemin de la dénonciation d'une désappropriation, d'une reconnaissance d'agent social, et d'un statut de sujet à part entière et d'une subjectivation autonome.

² Les luttes pour le « droit d'être là » des femmes sans-papiers sont liées aux luttes globales.

mots, les concepts ? En bref, ils sont aussi une forme de pouvoir, d'action. Qu'est-ce que le schème (qui combine deux concepts) *d'apartheid de sexe* nous permet de mieux comprendre, de connaître sur le pouvoir de domination et d'action quand il est décrit comme rapport d'appropriation ?

DEUXIEME PARTIE. Epistémologie du tissage : l'apartheid de sexe

En nous saisissant à notre tour de la métaphore du tissage utilisée par Platon, nous entrons de plain-pied dans un métier artisanal féminin par excellence. Le tissage est l'activité de résistance et de ruse de Pénélope pour échapper aux prétendants dans son attente du retour d'exil d'Ulysse. Dans son dialogue *Le Politique*, Platon se sert du tissage comme métaphore de la politique. Le tissage est une image, parce qu'il faut des « images créées pour en donner aux hommes une intuition claire » (Platon, *Politique*, 285^e-286a) de ce qu'est la politique. En utilisant la métaphore du tissage, le roi tisserand marie le courage et la douceur, réunit la chaîne et la trame pour fabriquer un tissu de la politique, qui rappelons-le n'est pas le modèle de la démocratie dont Platon a été le plus ferme adversaire. « Le tissage fournit à la pensée grecque, mythique et politique, un de ses instruments d'analyse les plus précieux »¹. Quel en est l'enjeu ?

Tissage. A quoi servent les mots ?

A quoi servent les mots ? Ils sont les fils du travail de tissage de la pensée sur le langage, les discours concernant des faits matériels² dans l'imbrication du réel et du langage, de l'expérience et de la pensée de l'expérience. Saisir le travail du langage, des mots, des concepts, suivre le fil de l'énonciation, de la production, de la circulation des discours permet de cerner les pratiques de pouvoir, la création dans le noir, le clair-obscur, à tâtons. La pratique est l'antithèse de l'essence figée, de catégories essentialisées, naturalisées. Elle est le plus souvent souterraine, continue, incertaine. Elle se perd et se retrouve. C'est une forme de la puissance active ponctuée d'avancées et de reculs, de trous, d'oublis, de pertes et de récupérations, de liens inaccessibles, d'instantanés de lumière.

Pour comprendre les situations, il nous faudrait reprendre ici les travaux de Monique Wittig sur le chantier littéraire et le métier d'écrivain, sur son mode de travail³, les étapes de son travail, de ses combats pour, écrit-elle, dépouiller

¹ Pierre Vidal-Naquet dans sa préface souligne que Castoriadis a fait une analyse détaillée du tissage dans son séminaire *Le Politique* (Castoriadis 1999).

² Je pense ici aux travaux du Centre de sémiologie de Neuchâtel, créé par J.-B. Grize et aussi à la revue *Mots*.

³ « On travaille à l'aveugle parce que ce qui est à faire n'est pas encore là », (Wittig 2010, p. 90).

les mots des sens conventionnels, contraindre les mots jusqu'à ce qu'ils signifient autre chose autrement. Il faudrait la suivre tout au long de sa vie et de son œuvre, dans ses luttes mot à mot, lettre après lettre pour rendre visible l'innommé, rendre acceptable une forme inédite (Wittig 2010, 1964, 1969). La « pensée straight » (Wittig 1980, p. 45-53) est une voie royale de la réflexion littéraire, philosophique, politique. Prendre le risque d'emprunter un tel chemin, travailler sur le tissage des concepts est un modeste chantier, une aventure où conjuguer la dynamique, les résistances, l'ouvert.

Il faudrait entendre Wittig dans sa radicalité créatrice quand elle souligne la perméabilité de la réalité à la langue, et l'inverse pouvons-nous ajouter. Il devient alors possible d'engager une fouille archéologique pour repérer des traces, des mots, des concepts auxquels résiste la pensée dominante et engager un tissage de mots, de concepts, tenter de leur faire dire quelque chose qui tente de se dire, leur faire dire autre chose que ce qu'ils disent. Il devient alors possible de postuler que tisser les liens entre exil, apartheid, rapports sociaux de sexe, en nous appuyant sur la trame de l'appropriation et du sexage nous permet de cerner ce que montre la place des femmes dans la violence et les questionnements fondamentaux sur le devenir, le commun. Imaginer, inventer un autre monde.

Tissage. A quoi servent les concepts ?

Un concept est un outil, situé historiquement, pour parler d'une chose, penser le réel individuellement, collectivement. Le travail de conceptualisation est tissé par l'expérience, l'activité propre, subjective et collective qui travaille sur la résistance, à savoir qui crée un problème, de nouveaux horizons pour l'action (Winnicott 2012, Milner 1976).

Tout travail d'analyse produit des mots, des notions, des concepts. Certains concepts sont *a priori*, d'autres *a posteriori* (ceux tirés de l'expérience qui ne reposent pas sur l'identité mais sur la ressemblance). Les concepts ne proviennent pas de nulle part ou d'un pur exercice intellectuel abstrait hors de toute réalité, de l'histoire. La démonstration la plus abstraite en mathématique, en physique théorique, est inscrite dans l'histoire. Elle n'est pas *exnihilo*. Les concepts en provenance de l'expérience humaine émergent sous forme d'images perçues, de schèmes se transformant ou non en concepts à partir d'images, de questions, de problèmes que posent la situation historique, les rapports de pouvoir. Les travaux de Kant sur le schématisme abordent une partie de ce cheminement de l'imagination au concept¹.

¹ Il faudrait entrer ici dans les travaux de Heidegger, d'Arendt sur l'imagination, le schématisme, le *Begriff* et de Castoriadis sur l'imagination comme puissance pour dégager les liens entre imagination, expérience, pensée individuelle et collective, instituant/institué, débat passionnant (Castoriadis 1975).

Comme l'expliquent bien Gilles Deleuze et Félix Guattari, « tous les concepts sont en relation avec des problèmes, sans lesquels ils n'auraient aucune signification qui peuvent se résoudre et se comprendre lorsqu'apparaît la solution » (Deleuze, Guattari 1991, p. 22). En clair des questions, des problèmes de pouvoir, de connaissance surgissent. Ils ont besoin d'être nommés, pensés. La justice y tient une place de choix. Les concepts qui apparaissent dans la réflexion, le débat – l'apartheid et les rapports sociaux de sexe dans ce cas – n'ont pas existé *a priori*. Ils ne sont pas hors sol. Ils n'ont pas préexisté à la réalité historique et aux rapports de pouvoir. Ils ne sont pas une abstraction de l'esprit que l'on plaquerait sur le réel pour l'expliquer. Les deux concepts ont été construits dans l'histoire de la modernité et l'on s'en sert (ou non) actuellement.

Les concepts sont le fruit d'une élaboration dans la pratique du pouvoir pour identifier, décrire, transformer des rapports de pouvoir instables, changeants. Ils participent à une démarche constituante, instituant de l'imaginaire individuel et social-historique en lutte avec l'imaginaire social-historique institué. Le travail « d'élucidation » (selon le mot de Castoriadis) est un mouvement de la pensée imaginaire. Ce qui compte, nous dit Castoriadis, c'est la marche, saisir des traces, plus que le « sol » des concepts : « Nous utilisons ces termes, comme un cheval qui galope utilise des plages du sol ; ce ne sont pas ces plages, c'est le galop qui importe. Qu'il y ait sol et trace, est condition et conséquence de la course ; mais c'est la course que nous voudrions saisir. A partir des traces des sabots, on peut éventuellement reconstituer la direction du cheval, peut-être se faire une idée de sa vitesse et du poids du cavalier, non pas savoir qui était celui-ci, ce qu'il avait dans la tête et s'il courait vers son amour ou vers sa mort » (Castoriadis 1975, p. 377).

Le processus dynamique de l'activité de penser, de tisser, de tramer des mots à l'aide de ces outils que sont les concepts nous informe ainsi sur le cadre des rapports de pouvoir, le travail, la position des chercheurs, de militants, de la pensée collective en cours, ses avancées, ses reculs, ses difficultés, ses blocages, ses apories, ses conflits. La production, la circulation de discours nous informent, comme le montrent les travaux en sémiologie¹, sur la dynamique, les conflits dans les rapports de pouvoir. Pourquoi le concept de « démocratie » émerge-t-il au Ve siècle avant J.C. en Grèce et pourquoi est-il prononcé par les adversaires de la démocratie (« ce sont des démocrates ») pour désigner leurs ennemis en train d'inventer la démocratie comme imaginaire, projet, pratique politique ? Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour oser nommer la « guerre » coloniale en Algérie ? Pourquoi certains tabous recouvrent-ils des faits, l'usage de certains concepts et qu'est-ce qu'indique le fait de s'en affranchir ou même de les éliminer du discours ?

¹ Voir notamment les travaux du Centre de sémiologie de l'Université de Neuchâtel sur la logique naturelle et le discours.

Pourquoi des concepts rencontrent-ils de fortes résistances à être formulés ? C'est le cas pour l'usage du concept d'apartheid dans le domaine de la migration, et aussi pour la formulation des rapports sociaux de sexe¹.

Tissage du schème de l'apartheid de sexe

On voit à l'oeuvre le travail « d'étonnement » socratique indispensable au travail philosophique et scientifique dans le travail littéraire, la science-fiction, la bande dessinée notamment (Gibson 2012, Spiegelman, 2012)², travail sur l'imagination, la pensée dans les rapports de pouvoir, la fragmentation ou encore, par exemple, la fixation de l'imaginaire et des passions négatives sur les migrants, les femmes, etc. pour déplacer, voir cacher ce que deviennent des contradictions centrales des rapports de pouvoir.

Il y a plus de dix ans, lors d'un colloque du COLFEN à Bruxelles, j'avais pour la première fois tissé ensemble deux concepts : l'apartheid et les rapports sociaux de sexe aboutissant à la production d'un schème que j'ai appelé, à titre expérimental, *l'apartheid de sexe*. A l'époque, en poursuivant un besoin de savoir, à titre exploratoire, j'ai combiné deux concepts dans le but d'activer la pensée critique en interrogeant des logiques de différence, les fragmentations des luttes. Mon but visait à regrouper dans une analyse globale les situations de migration, d'exil, de travail, de vie quotidienne en situant les femmes migrantes clandestines au centre des rapports de pouvoir. En dix ans, mes interrogations nourries par les luttes des mouvements sociaux et la recherche se sont approfondies et radicalisées. En bref, je peux dire aujourd'hui que mon expérimentation a valeur heuristique mais pas descriptive. En d'autres termes, elle aide à penser, à résister, mais elle n'a pas valeur de vérité, en tout cas pour cerner dans toute leur complexité les rapports sociaux de sexe observables dans la situation des femmes migrantes.

L'usage du schème *apartheid de sexe* est discutable en effet dès lors qu'on se propose de décrire les rapports sociaux de sexe. Il a pourtant une utilité pour mettre en route la pensée imaginative et critique. Une des difficultés, si l'on en reste à l'objectif descriptif, est de parvenir à décrire avec exactitude l'imbrication entre rapports sociaux de sexe et apartheid dans des

¹ L'usage des *gender studies*, des études de genre, des rapports de genre est plus aisé et plus répandu. Il est la marque d'une difficulté de traduction du terme francophone « rapports sociaux de sexe », d'un tabou (parler du sexe en terme de pouvoir) et de la présence du conflit dans l'approche du rapport.

² Citons, par exemple, le travail de William Gibson, écrivain de science-fiction, un des leaders du mouvement cyberpunk qui, tout en écrivant de la science-fiction, enrichit le questionnement autour de la philosophie de l'histoire. Ses livres ne décrivent pas l'avenir, mais l'étrangeté ahurissante du présent. Son dernier thriller technologique, *Histoire zéro* (2012), vient d'être traduit en espagnol, *Historia Cero*, Ed. Plata/Urano, Barcelona, 2012. Pour ce qui est de la bande dessinée, Voir Spiegelman Art MétaMaus (2012). Ce qui est passionnant, dans la recherche de Spiegelman sur son travail c'est qu'elle l'amène aussi à reconstruire une temporalité où passé-présent-avenir puissent coexister, être vus en même temps (sur une même page), ou si l'on veut une philosophie de l'histoire qui puisse reconstruire la globalité de la vision du temps historique, présent, à venir, donc de la conscience en trois dimensions.

circonstances précises, diverses dans la migration. L'usage expérimental du schème *apartheid de sexe* est une tentative de réveiller la pensée, d'engager la compréhension sur des faits de domination inscrits dans l'invisibilité en saisissant leur mouvement dans le pouvoir, leur articulation, leur globalité. Il vise donc à voir des faits de pouvoir dans leur spécificité et dans la généralité des rapports de pouvoir pour dégager, à partir de ce qui est patent au bout de la chaîne de la domination dans la migration : les femmes migrantes. On peut postuler que l'exercice peut aider à désigner la qualité de ce qui est au centre de la politique, à savoir la violence. La compréhension est fondamentale, tout en sachant que comprendre n'est pas encore décrire les rapports de pouvoir en détail.

On a vu dans deux exemples comment des descriptions fines, fouillées de la surdétermination de la non-appartenance politique et aux droits, montrent qu'elle n'est pas explicitée pour ce qu'elle est : *la violence politique*. Il suffit d'accompagner des femmes migrantes clandestines dans des démarches administratives pour être troublée par la violence bureaucratique-sécuritaire banalisée se pratiquant sur des femmes, des enfants, des hommes en position de non-pouvoir (presque) absolu.

On aura compris qu'il se s'agit pas d'un usage descriptif de concepts, d'un schème. C'est une opération, un outil pour mettre en route l'imaginaire, la pensée, travailler sur les résistances à voir la violence et donc à s'y affronter par le travail de compréhension (Caloz-Tschopp 2000). Nous apprenons avec Tabet (1998) que les outils ne sont pas de simples torchons, serpillières, scies, marteaux, mais sont porteurs de puissance transformatrice. Leur usage est d'ordre *heuristique et stratégique* dans l'action. Le travail de tissage (Mathieu 1991, p. 227-267, ancré dans l'histoire, les pratiques, les faits, le travail théorique permet de découvrir les logiques de pouvoir, de situer des distorsions, des contradictions, les luttes. L'intérêt de la combinaison des concepts d'*apartheid* et de rapports sociaux de sexe, leur contraction en *apartheid de sexe*, a un sens si elle permet d'imaginer ce que cache aujourd'hui la violence spécifique des rapports sociaux de sexe pour la globalité des rapports sociaux et la possibilité de son retournement.

L'apartheid qualifie un type de régime politique dont le nazisme et l'Afrique du Sud ont fourni dans l'histoire récente des exemples étatiques. Les rapports sociaux de sexe mettent l'accent sur un type de rapports sociaux concernant le sexage envisagé dans la globalité des rapports sociaux. La contraction provisoire, expérimentale *d'apartheid de sexe* est un outil pour penser. C'est une balise d'exploration à une étape du travail marquée par le durcissement des politiques migratoires, la fragmentation des luttes, l'épuisement des militants et l'invisibilisation des théories dites minoritaires. Elle évoque une autre contraction sur le terrain des recherches féministes qui a été balisé par Mathieu : « sexe social », « classe de sexe ».

Les *rapports sociaux de sexe* sont le deuxième outil de tissage. Au premier abord, en lisant les nombreuses références aux rapports sociaux de sexe - sans s'arrêter ici à la différence ambiguë de l'approche sexe/genre (Mathieu 1991) -, il est d'emblée difficile de savoir si le terme rapports sociaux de sexe désigne un champ du social ou un type de *relation* ou de *rapport social* spécifique, à savoir les rapports sociaux de sexe, ou encore les deux. « La notion de rapport social a été, sauf exceptions notables (Godelier 1984 ; Zarifian, 1997), peu travaillée en tant que telle par les sciences sociales en France », écrit D. Kergoat (2000, 2012).

Vu leur importance, la succession des débats à leur propos (Actuel Marx 2001)² dont l'évaluation dépasse le cadre de cet article, arrêtons-nous à un texte du dictionnaire critique du féminisme (Kergoat 2000, p. 34-44, APRE 1988). Bien que, dans ce texte, la définition des rapports sociaux de sexe ait lieu depuis la division sexuelle du travail, il apporte des informations intéressantes. La notion de *rapport social* – et non de relation – permet de repérer les conflits qui traversent la société dans les rapports de sexe et de dépasser l'essentialisation que l'on retrouve dans des catégories immuables, fixistes, an historiques et asociales. Dans son article, Kergoat rappelle que les situations des hommes et des femmes ne sont pas un « destin historique » mais des « construits sociaux ». Ces rapports ont une base matérielle, le travail, la division sexuelle du travail dans la sphère domestique et sociale³. Ils ne sont pas un « donné rigide et immuable » avec « deux principes organisateurs : le principe de séparation et le principe hiérarchique ». A ces principes, pour compléter la liste, il faudrait ajouter l'articulation entre sexisme et racisme avancée par Guillaumin dans ses travaux et aussi l'approche critique du rapport sexe-genre avancée par Mathieu.

Kergoat appuie sa démonstration sur le fait que les rapports sociaux de sexe et la division sexuelle du travail sont indissociables. Ils « forment épistémologiquement un système » avec des caractéristiques : relations antagoniques entre groupes sexués ; pratiques des groupes : construits sociaux et non biologiques ; base matérielle et idéologique à périodiser ; rapports sociaux de sexe reposant sur un rapport hiérarchique entre les sexes qui est un rapport de pouvoir, de domination. Un tel rapport social, est « structurant pour l'ensemble du champ social et transversal à la totalité de ce champ ». L'auteur

¹ Danielle Kergoat (2000) souligne que la langue française possède deux termes - rapport et relation - et que le terme *rapport* permet de mettre l'accent sur le *conflit* entre les groupes. Le choix de mettre l'accent sur la relation ou l'antagonisme (rapports de classe, de sexe, N. Mathieu) a des incidences épistémologiques et politiques.

² Pour la zone francophone, citons, notamment, le numéro d'*Actuel Marx* n° 30, de 2001, réédité en 2010 avec des recherches américaines (J. Butler, N. Frazer, F. Haug, C. MacKinnen et d'autres textes d'origine européenne (F. Collin, F. Haug, D. Kergoat, Ch. Mouffe, P. Tabet) où sont repris le débat de l'intrication des rapports de sexe, de classe et de race dans le travail et « la problématisation des rapports du genre et du sexe » déjà posé par N. Mathieu, l'imposition du principe d'hétéronormativité des Etats-nations (J. Falquet).

³ Articulation du système familial et du « système productif du sexe ».

conclut : « on peut donc le considérer comme le paradigme des rapports de domination ».

En synthèse, il est possible de trancher l'incertitude théorique sur la non-distinction entre *champ social* et *rapport social*, en constatant que les types de rapports de pouvoir (d'empire, de classe, de sexe, de race, etc.) définissent des lieux théoriques du social traversés de changements, d'antagonismes, de conflits. Ce que disent le dictionnaire et le parcours des œuvres des féministes matérialistes ne permet pas de penser que les études féministes seraient un « champ » du savoir spécifique au sens de Pierre Bourdieu. Ce point est important. Il permet d'échapper au découpage d'objets, de disciplines, de segmentation de la société. A ce niveau, depuis les années 1970, la segmentation des connaissances dans les sciences sociales rejoint la fragmentation des luttes qui empêchent une *vision globale* des rapports de pouvoir. Ces faits freinent la construction du savoir et de l'action. Aujourd'hui, faut-il consolider la place heuristique et stratégique de la trame d'apartheid de sexe dans le travail de tissage ? Une telle démarche a-t-elle un sens ou brouille-t-elle les pistes ? Pour tenter de répondre à la question, faisons un pas de plus. Dans l'expérimentation heuristique et stratégique de l'apartheid de sexe, que nous montre l'appropriation, telle que Colette Guillaumin la décrit, sur l'apartheid sexué et plus largement sur l'appropriation infinie et le pouvoir dans une planète finie ? Dans le rapport d'appropriation que décrivent les féministes matérialistes, qu'est-ce qui est volé aux femmes et plus largement à tout humain dès qu'il y a rapport d'appropriation ?

Appropriation et pouvoir dans une planète finie

« Après tout il suffit pour savoir d'écouter sans l'esquiver le discours banal et quotidien qui dévoile la nature spécifique de l'oppression des femmes : l'appropriation ».

Colette Guillaumin, 1992, p. 16.

Pour devenir non seulement *heuristique et stratégique* mais aussi *descriptif* (au sens fort) ce qui implique une transformation, le tissage des deux outils, concepts – apartheid, rapports sociaux de sexe – avec un troisième – l'apartheid de sexe - a besoin d'une trame solide qui rende visibles le vol et la réappropriation de la puissance politique en déplaçant le débat. La trame du tissage est invisible. Elle tient solidement le tissu. Elle est susceptible non seulement de décrire, d'interpréter les rapports de pouvoir, mais de les transformer. La trame nous est fournie par *l'appropriation*, concept-clé inspiré des travaux de Marx, dans le travail de Guillaumin, de Mathieu et de Tabet. Ce qui est central dans leurs travaux, c'est la description critique des formes matérielles et mentales de la domination dans les rapports de sexe. On a vu à

propos de la situation des femmes migrantes clandestines que l'apartheid de sexe sert à débusquer la violence constitutive des rapports de pouvoir de sexe mais pas encore à comprendre leur spécificité en lien au pouvoir, leur rôle, leur sens. Un pas de plus est nécessaire qu'il nous faut franchir à l'aide d'un concept central formulé par Guillaumin et utilisé pour les féministes matérialistes : *l'appropriation*.

Trame du tissage de l'apartheid de sexe : l'appropriation

Guillaumin a avancé le concept d'appropriation dans ses travaux pour définir le sexage et la classe de sexe. « Une classe entière, qui comprend environ la moitié de la population, subit non le seul accaparement de la force de travail, mais un rapport d'appropriation physique direct : *l'appropriation physique elle-même (c'est) le rapport où c'est l'unité matérielle de la force de travail qui est prise en main, et non la seule force de travail* » (Guillaumin 1992, p. 18 et 19). L'outil de travail est un « outil-de-travail-femme » (p. 95). C'est un rapport de « propriétaire à objet » (Guillaumin 1992, p. 49) et non un rapport entre sujets. Elle s'intéresse à ce terme dans le sens commun et dans la science¹. C'est un fait matériel et idéologique. C'est un fait historique qui n'est pas propre au sexage. Il a caractérisé l'esclavage de plantation, le servage féodal jusqu'à la fin du XVIIIe siècle en France. Depuis la perspective des rapports sociaux de sexe et de race, Guillaumin a profondément renouvelé, déplacé, enrichi un concept de Marx développé dans un débat avec la tradition philosophique kantienne et hégélienne. Tabet, quant à elle, a articulé le concept d'appropriation, d'exploitation et de domination sur le terrain des rapports d'échanges économique-sexuels, la reproduction. Mathieu de son côté a dégagé un problème central en lien avec l'appropriation : le consentement, l'autonomie, les conditions matérielles du devenir sujet conscient dans les rapports sociaux de sexe.

En bref², pour Kant, Hegel et les théoriciens du droit naturel, le terme d'appropriation est inséparable du droit naturel classique, d'une analyse de la propriété que peut posséder un sujet de droit³. La notion est étroitement liée à l'émergence historique de la propriété privée. Il n'y a pas d'appropriation sans prise de possession, où un sujet fait sienne une chose. Avec l'émergence du capitalisme, quand la nature, les humains sont appropriés, ils deviennent « chose », ils sont éloignés de leur « essence », ils sont appropriés donc

¹ En analysant les travaux sur « l'échange » des femmes, elle fustige la vision des anthropologues et d'intellectuels qui confondent la propriété et l'échange. En parlant de l'échange des femmes, on oublie juste que pour pouvoir être échangées, elles ont dû être « appropriées » qui est l'étape matérielle de base.

² Pour plus de précisions sur les textes, voir « Aliénation », *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1985.

³ Kant, *Métaphysique des mœurs*, première partie, *Doctrine du droit*, par. 10,14 ; Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, par. 44-45.

« aliénés ». Dès lors la désaliénation, l'émancipation devient la réappropriation par les humains de leur « essence », ou si l'on veut de leur propriété propre, du lien qu'ils ont à eux-mêmes, aux autres, à la nature, à leurs outils, aux moyens de production, en un mot de leur statut de sujet à part entière. Dans divers textes, Marx montre que le but du mode de production capitaliste implique un rapport d'appropriation par le Capital de la Nature, du Travail, sous la forme d'extorsion indéfinie de la richesse de la nature et de la richesse sociale accumulée par les forces productives. Dans les rapports sociaux capitalistes, toute la chaîne d'appropriation de la nature aux travailleurs est un processus de domination, d'assujettissement et de dépossession des travailleurs (process) de travail, logique du contrat, moyens de production, exploitation, expropriation, plus-value, propriété). Marx écrit au moment de l'explosion du capitalisme industriel.

Guillaumin, qui dit avoir eu la chance de se trouver dans un moment historique particulier, au moment des guerres de décolonisation, des mouvements d'émancipation des années 1960 (Etats-Unis, Tchécoslovaquie, France, Europe, etc.), qui ont révélé après-coup mai 68 et aussi, après 1989, la nouvelle phase ultra-libérale du capitalisme globalisé articulé aux transformations géopolitiques impériales, a écrit avant le coup d'Etat de Pinochet au Chili, dans un moment où avaient lieu d'autres coups d'Etat en Amérique centrale et du Sud et dans d'autres endroits de la planète (Afrique, Asie). Pour saisir la radicalité de ce qu'elle montre à partir de l'appropriation et de la naturalisation, il faut mettre en dialogue ce qu'elle dit dans les années 1970 sur l'appropriation avec les travaux sur le colonialisme¹, l'impérialisme, la guerre totale (Arendt et les « humains superflus » (Arendt 1972), Anders (2002) et « l'obsolescence de l'homme », Fanon (2011) et les « damnés de la terre », Gramsci et l'analyse de la culture hégémonique, Farge, les pauvres et le peuple au XVIIIe siècle pour comprendre « la vie fragile » d'aujourd'hui, Bauman et le « capitalisme liquide » (Bauman 2006), etc.), les nouvelles formes du travail « immatériel », les intermittents, les nouveaux prolétaires intellectuels (Moulier-Boutang, Negri)², le temps, l'espace, le pouvoir devenant discontinus, fragmentés qui définissent les rapports entre la violence sociale et la subjectivité (Puget 2010), les nouvelles formes de la guerre, les nouveaux abords du langage au théâtre avec, par exemple, Lydie Salvaire, José Lillo, etc.

Dans l'introduction d'un de ses livres (1992, p. 10-11) qui a un statut très important à notre avis, Guillaumin informe qu'elle s'intéresse autant à la

¹ Pensons à l'œuvre de Toni Morrison et à la floraison de travaux actuels après une vague importante au milieu du XXe siècle.

² Soulignons que pour Negri ils sont asexués vu qu'il n'intègre pas dans ses analyses la situation des femmes dans les nouvelles formes et divisions du travail imposées par les découvertes technologiques et l'articulation entre la division du travail globalisée et les nouveaux impératifs de « soin ».

science qu'au sens commun dans la vie quotidienne pour remettre en cause des évidences. Elle part du fait que « le sexisme et le racisme sont des *naturalismes*, en ce qu'ils mettent en œuvre une foi, préverbiale et préformelle, en l'origine « viscérale » ou « programmée » des conduites humaines ». Ces conduites seraient inscrites dans la nature, avant l'histoire, et précèderaient les relations réelles entre les hommes. Evidence à soumettre à la critique. La relation n'est pas idéale mais *matérielle*. « Etre « naturel », immanquablement, désigne des groupes humains d'un type particulier, ceux qui sont engagés dans une relation inégalitaire, certes, mais une *relation spécifique : celle d'appropriation*. Ces groupes sont, ou ont été récemment appropriés dans l'histoire, c'est-à-dire qu'ils sont la propriété (au sens le plus large du terme) d'un autre groupe humain. Le sexage et l'esclavage sont des rapports de cette sorte ».

Elle met ensuite l'accent sur un point nodal pour comprendre les rapports de sexe et le capitalisme actuel qui déplace la question de « l'essence de l'homme » à celle de la matérialité du corps, de la pensée, du psychisme, de l'affectivité en un mot de « l'individualité physique » et son usage dans les rapports sociaux : « La possession d'autres êtres humains implique qu'on en fait usage : leur appropriation n'est pas une péripétie juridique, encore que les lois l'expriment, c'est un *usage corporel d'abord* ». Elle apporte une précision fondamentale pour les rapports de classe considérés par Marx, l'articulation entre rapports de classe et rapports de sexe, la spécificité des rapports sociaux de sexe et ce qu'ils nous apprennent sur la généralité de la politique depuis une compréhension de l'appropriation : « Cet usage peut prendre plusieurs formes, de la libre exploitation (l'exploitation sans limites) de la force de travail

– physique bien sûr mais aussi mentale et affective, jusqu'au libre usage (l'usage sans limites) du corps lui-même ». Les femmes ne vendent pas (que) leur force de travail qui est salariée et donc mesurable, elles vendent leur corps approprié « sans limites ».

Dans son premier chapitre *Pratique du pouvoir et idée de Nature*, elle commence par préciser : « on ne prend publiquement que ce qui vous appartient » (Guillaumin, 1992, p. 13). La propriété des femmes est première. La question centrale n'est pas celle de l'échange des femmes (et des biens), mais le rapport d'appropriation de la « classe des femmes par la classe des hommes » qui précède l'échange et qui tient par ailleurs à l'économie politique de sexe¹, ce qui permet de voiler que l'appropriation est l'idéologie

¹ Et qui détermine aussi la division du travail sexuée, selon Rubin citée par N.-C. Mathieu : « la division du travail par sexe peut être vue comme un « tabou » : un tabou contre la similitude des hommes et des femmes, un tabou divisant les sexes en deux catégories mutuellement exclusives, un tabou qui exacerbe les différences biologiques entre les sexes et qui crée le genre. La division du travail peut aussi être vue comme un tabou contre des arrangements sexuels autres que ceux comprenant au moins un homme et une femme, prescrivant par là le mariage hétérosexuel », (Rubin) in, Reiter, Rayna R. (ed.), 1975, p. 178. La citation est traduite in Mathieu N. (1991, p. 122).

de la nature. En ce sens, le mode d'appropriation s'inspire du « servage » et de « l'esclavage ». C'est un rapport qu'elle appelle le « sexage ». Il concerne les rapports de classe de sexe. Il comporte l'appropriation du temps, de l'espace, des produits du corps, l'obligation sexuelle, la charge des membres invalides du groupe (bébés, enfants, vieillards, malades, infirmes).

Dans une partie de récapitulation du chapitre, elle résume : 1. L'appropriation matérielle du corps des femmes, de leur individualité physique a lieu dans le contrat de mariage. Il implique l'usage physique sans limites, car la femme est la « propriété du mari »¹ ; 2. La propriété s'exprime dans la nature de certaines tâches effectuées (entretien matériel du corps, reproduction de la force de travail) ; 3. L'appropriation concerne une appropriation individuelle et collective de la classe des femmes par la classe des hommes ; la relation de sexage implique l'appropriation matérielle de l'individualité matérielle du corps et la relation de travail classique ; 4. L'appropriation physique est une relation de propriétaire à objet (à ne pas confondre avec « de sujet à sujet »). Les appropriées sont des « choses », des objets « naturels »² que le discours de naturalisation tente d'inscrire dans l'ordre de la nature et non des lois sociales, historiques, dialectiques, intellectuelles, politiques. Une question politique centrale aujourd'hui est donc celle de l'appropriation matérielle des corps et des outils dont Guillaumin et Tabet rendent compte.

En conclusion, si l'apartheid de sexe a une fonction heuristique et stratégique, utilisons provisoirement un tel outil en identifiant son usage. Mais surtout prenons acte de la trame. Pour avancer dans la description et la conscience sociale, mettons l'accent sur l'appropriation dans son rôle et ses composantes.

Appropriation matérielle du pouvoir du côté des sujets

Une autre des questions politiques centrales aujourd'hui est l'obéissance, le consentement qui légitime, justifie l'existence du pouvoir et de la violence. Mathieu³ a eu la clairvoyance de l'intégrer dans les rapports sociaux de sexe quand elle écrit que les femmes ne consentent pas, mais qu'il arrive qu'elles soient forcées à céder (Mathieu 1991, p. 131-299). Elle situe le rapport social dans lequel sont prises les femmes : (comme les rapports de travail), ce n'est pas un rapport contractuel mais un rapport inégalitaire. Elle prolonge la réflexion sur l'appropriation à partir des « sujets », des « actrices » en

¹ Ce point sera repris et amplement développé par P. Tabet dans son analyse des rapports des échanges économique-sexuels.

² Le présupposé de « naturalité » quant au fondement de la division sociale des sexes peut amener à une véritable cécité dans l'analyse des faits, particulièrement lorsque ceux-ci ont les femmes pour support » (Mathieu 1991, p. 64).

³ S'est-elle inspirée du travail de Hegel sur les rapports maître-esclave dans la construction de la conscience ?

travaillant sur deux types de questions : 1) le « pouvoir » des femmes et 2) leur adhésion ou non à la domination et les théories sociales contractualistes sur leur soi-disant « consentement ». Dans le chapitre V de *L'anatomie politique* (1991), intitulé *Quand céder n'est pas consentir*, elle débat avec l'anthropologue Maurice Godelier et le sociologue Pierre Bourdieu, en montrant que le « consentement » ne peut recevoir la même explication depuis la place et la situation matérielle des oppresseurs et des opprimé.e.s, des hommes et des femmes. Elle montre que les théories du pouvoir et du consentement des femmes sont basées sur une double erreur : 1) erreur théorique quant à « l'idée fautive d'une symétrie de la conscience entre oppresseur et opprimé » (p. 127) ; 2) erreur d'appréciation en surestimant le « poids » des femmes dans le fonctionnement social » et en sous-estimant voire en niant leur oppression. Ainsi l'aliénation et la conscience sociale des femmes « continuent d'être mal/impensées ». L'enjeu est de « réhabiliter les femmes comme actrices sociales » et d'étudier les questions de conscience, de la conscience « fragmentée » à partir de la réalité matérielle des femmes. Prolongeons ces deux axes de recherche en explorant des concepts classiques de la théorie politique, le pouvoir, la violence, etc. et des concepts amenés par les théories minoritaires dans la longue histoire humaine : liberté, autonomie, conscience, etc.

On peut penser que la perspective des féministes matérialistes permet de penser la tendance à l'appropriation illimitée du capitalisme à ses différentes étapes. L'accent sur la conscience évoque d'autres travaux actuels sur les rapports de pouvoir et d'émancipation dans divers lieux et secteurs des pratiques et des recherches en théorie politique. Aujourd'hui, comparons ce qu'il en est de l'appropriation dans les rapports sociaux de sexe et dans l'appropriation globalisée et généralisée que Marx n'a pu prévoir à propos de la force « illimitée » du capitalisme¹. Finalement, en quoi l'appropriation (re)découverte, amplifiée par les féministes matérialistes, préfigure-t-elle le développement d'une forme généralisée de l'appropriation des humains (pour ne pas parler ici de la nature) ? Il suffit de penser à l'usage du corps, de l'esprit, du psychisme, du temps, de l'espace aux frontières de l'intime, du privé et du public, à l'usage des outils techniques, etc. dans le travail, la consommation. Dans le prolongement des travaux de Mathieu sur les avatars de la conscience dans une situation inégalitaire, il suffit de penser aux nombreux travaux sur la résistance (Proust), la subjectivation, le souci de soi (Foucault), l'émancipation. L'appropriation n'implique-t-elle pas aussi l'isolement pour que la domination « totale » puisse s'installer ? Pensons aux travaux sur l'isolement (Arendt 1972), sur l'individualisme. Un tel choix permettrait de dégager des points de synthèse et des spécificités pour dépasser

¹ Les travaux de Simone Weil sur la classe ouvrière ont été un apport important à mettre en lien avec l'exil.

la fragmentation du savoir, de la conscience et des luttes qui a peut-être en partie correspondu à une étape historique du développement capitaliste dans laquelle nous sommes immergés.

Appropriation par la violence : le vol majeur de la puissance d'agir (Spinoza)

Dans le sens commun, pour parler de la violence caractérisant l'appropriation, le mot de « déshumanisation » est souvent avancé. L'approche des rapports sociaux de sexe permet de comprendre le sens du mot sous deux aspects 1) l'essentialisation, la naturalisation des rapports de pouvoir réduit les humains à des « choses ». C'est une tentative de les considérer comme des choses, de les inscrire dans une essence manipulable, dans la nature en les expulsant de la politique et donc d'un rapport au monde (cosmos) possible, explique Arendt 2) le dégageant de ce qui se cache derrière la violence, à savoir le vol majeur par l'appropriation de la puissance d'agir, d'être et devenir.

L'appropriation, la question du consentement, vues depuis le point de vue des dominants permettent de dégager l'aveuglement idéologique, un conflit majeur dénié dans la théorie et la pratique politiques et un usage discutable des concepts : 1) la *qualité instrumentale du pouvoir d'appropriation* spécifique des femmes comme on l'a vu en renforce le poids et peut qualifier l'ensemble des rapports sociaux conflictuels que la situation des femmes et les théories féministes désignent comme étant au centre de la politique 2) la *qualité de la violence* à évaluer dans son incidence critique sur la définition du pouvoir par la philosophie politique dominante 3) l'usage non critique de concepts empruntés à la théorie politique (le pouvoir dominant est-il à « prendre » ou faut-il revoir radicalement les manières de l'envisager pour pouvoir imaginer, créer une alternative ?).

En se plaçant du côté des dominés, Spinoza et Arendt ont apporté des éléments de déplacement radical au sujet de l'abord du pouvoir : pouvoir de domination et pouvoir de puissance d'être, distinction entre force instrumentale et puissance d'agir. Ils permettent une critique des théories du pouvoir envisagées depuis la domination, l'Etat, la « gouvernance » et de dégager le pouvoir en tant que puissance d'action, d'émancipation individuelle et collective. Gilles Deleuze (1981) et Laurent Bove (1996), par des voies différentes, expliquent bien que Spinoza dans son temps réfléchit à la religion, à la démocratie, à la Cité politique, aux rapports entre raison et imagination, au désir de vivre, d'autonomie, de liberté. Spinoza livre ce qui fait la puissance de la liberté humaine. Il vise non une anthropologie, mais une ontologie politique de la puissance, du devenir. L'être est puissance en devenir. Ce qui définit le genre humain, c'est la puissance d'être en acte. Elle exige en même temps

« être, agir et vivre ». Spinoza apporte en son temps, une approche radicalement nouvelle de la liberté, de la Cité, de l'Etat, de la citoyenneté et de l'histoire. Sa notion de « multitude » sera réinterprétée par les penseurs de l'altermondialisme. Au XXe siècle, Arendt met au centre de son œuvre la liberté, la pluralité, la pensée, la compréhension, le jugement dans l'agir. L'action est un nouveau commencement par des héros ordinaires aux antipodes des héros guerriers.

Ces philosophies de la politique entrent en résonance directe avec les travaux des féministes matérialistes. En ce début du XXIe siècle, ils permettent de dégager à la fois des aspects « transhistoriques » et des analyses situées dans l'histoire de la modernité capitaliste du XXe siècle. Le travail d'exploration dynamique autour du tissage d'apartheid de sexe peut s'en inspirer pour dégager une philosophie de l'histoire intégrant l'approche critique de Marx, à « contretemps » (Proust 1994) par une lecture de Walter Benjamin. Une telle démarche est appelée à distinguer entre force et puissance après un siècle de domination, de guerre « totale » tragique (Arendt et S. Weil, R. Marientras¹) et pour construire une philosophie de l'histoire et de l'action qui puisse accompagner l'action et le travail de connaissance dans un temps de choix, d'incertitude.

Vol de soi et réappropriation de la puissance d'agir

L'appropriation par la violence est un vol majeur de la propriété de soi vitale, philosophique et politique. C'est le vol de quelque chose qui nous définit en tant qu'humains - *la puissance d'être, de devenir, la puissance d'agir* - dont les dominés sentent la privation, confusément ou clairement selon les époques historiques : le vol majeur non du pouvoir de domination instrumental enfermé dans le cercle de la violence, mais le vol majeur de la puissance d'être et donc de devenir (Spinoza), la privation du risque de l'action (Arendt), la privation de l'appartenance politique². Que faire alors pour limiter le pouvoir de violence expulsive vers le non-être sans en dénier la présence ? Echapper à sa force centrifuge en fuyant ? On peut en douter. Plutôt la retourner en puissance d'agir en nous réappropriant le bien précieux qui nous a été volé : nous-mêmes en tant que puissance d'action et d'appartenance politique.

Par souci de transversalité et de dépassement du découpage des savoirs et de la fragmentation des luttes pour construire un large mouvement social qui

¹ Ce point sera repris dans mon deuxième article de ce livre. (Knox, Weil 2006) Marientras 2000).

² A ce propos, N.C. Mathieu dans son article du présent livre souligne le double sens du mot appartenance : *faire partie de/être la propriété de* et dans les rapports de pouvoir inégaux, c'est le second qui prévaut. La conscience libre ne peut s'inscrire dans une théorie du contrat inégalitaire qui pour N.C. Mathieu est une forme d'anesthésie de la conscience.

ne dénie pas le conflit¹ dans la pratique politique et la construction du savoir on peut opter, à partir d'un référent commun – *One World, Other World, Commun* –, pour l'articulation ouverte entre divers types de rapports sociaux (impériaux, de classe, de sexe, de race...) pour créer un autre monde, *Other World*.

La référence à un seul monde, au commun, renvoyant à la globalité du réel, permet de situer les rapports sociaux de sexe dans la globalité des rapports de pouvoir. Elle permet de penser la généralité de la politique et des droits. Il devient alors possible de considérer les rapports sociaux de sexe comme le paradigme des rapports conflictuels à cause de leur transversalité historique et de leur réalité dans le monde contemporain. La prise en compte du commun exclut la possibilité que des groupes en soient expulsés, bien que le danger d'expulsion existe, a bien expliqué Arendt après l'expérience nazie des camps d'extermination et des chambres à gaz au XXe siècle. La transversalité n'implique pas de dénier l'exigence de périodisation historique, de ruptures, de révolutions, ni l'articulation aux luttes des mouvements sociaux constituées d'une multitude de rapports sociaux.

En acceptant de regarder au travers du miroir des femmes migrantes clandestines et en se saisissant de la boussole des théories féministes matérialistes encore trop réduites à l'invisibilité, le travail de combinaison révèle le réel caché : *l'appropriation violente est constitutive des rapports sociaux de sexe et de l'ensemble des rapports sociaux, à la fois dans des étapes antérieures de l'histoire à l'étape actuelle de la globalisation capitaliste*. C'est la force destructrice de la violence cachée, pas vue, pas nommée pour ce qu'elle est : *la désappropriation de la puissance d'être et devenir et donc d'agir*. La violence du vol est constitutive du pouvoir de domination. Elle agit sur les corps et la pensée psychique². La crainte de la délégitimation du pouvoir par les dominants est de fait la peur que les humains arrêtent de se soumettre, d'obéir, de se laisser déposséder. La pensée, la conscience intime, sociale qui souffrent devant la « déshumanisation », la folie dont parle Morrison sont le cœur de la lutte. Le retournement de la force instrumentale en puissance part du plus profond et du plus matériel, du plus corporel de ce que Guillaumin a nommé l'appropriation sans limites. Elle s'enrichit par le retournement dialectique de la folie par les femmes nègres esclaves dont parle Morrison dans *Beloved*. Retourner l'appropriation et la folie en rêve, en autonomie et en conscience, s'appartenir soi-même et refuser d'être la « propriété de », être autonome (se donner ses propres lois), voilà ce

¹ Autour « d'un seul monde » (*One World*) et d'une « autre monde » (*Other World*), assumer le conflit ne se limite pas à postuler un « monde pluriel » et à postuler une multiplication des focales, un croisement des approches interdisciplinaires, etc.. Les débats sur ce sujet autour de la démocratie sont nombreux (de Castoriadis à Habermas, Lefort, Chantal Mouffe, Rancière, etc.).

² Le BIT a annoncé que les maladies psychiques du travail avaient pris le pas sur les maladies physiques dans le monde entier.

que les luttes des femmes nègres esclaves et des femmes migrantes clandestines nous montrent dans leurs plus petits gestes intimes de « désobéissance » invisibles et dans les luttes collectives publiques.

La voie d'une philosophie de l'action alternative peut être un lieu d'ancrage depuis un seul monde, depuis l'appartenance au commun. Elle permet peut-être de dépasser le rêve, l'illusion que la prise et le contrôle du pouvoir résolvent tout, que les questions épineuses et urgentes¹ seront résolues une fois pour toutes avec la révolution. Elle permet aussi de prendre au sérieux la crainte de non-prise en compte des rapports sociaux de sexe que défendent les féministes matérialistes.

Dans une telle articulation dynamique, changeante, *le lieu nodal de l'appropriation* est la condition matérielle et politique des travailleuses migrantes clandestines, qui ne sont pas dans les bords, les marges, mais au bout de la chaîne, à l'extrémité des rapports de domination et qui, de ce fait, deviennent la centralité signifiante : elles indiquent que *la qualité cachée de la violence est le vol de l'appartenance politique*, de la *puissance d'agir* ou, dans les termes de Mathieu, le refus dans la politique de la présence de la classe des femmes, de leur statut de sujet. *Le vol majeur est le vol de la puissance d'agir pour être, devenir (Spinoza), de la possibilité de la politique, ce que les luttes et la résistance à savoir nous montrent.* Le « droit d'être là » revendiqué par les femmes migrantes clandestines n'est pas une simple revendication territoriale, de passeport, de statut formel. C'est la revendication de la possibilité même de la politique, de l'autonomie. J'y reviendrai sous un autre angle dans mon deuxième article. Leur présence physique, leurs luttes intimes, collectives sont un miroir du pouvoir de domination et de la violence qualifiée dans sa radicalité – leur non-lieu, non-appartenance politique - à dépasser par le conflit. La théorie féministe matérialiste est une boussole. Tant le sens commun que les théories politiques sont radicalement mises en cause à ce niveau.

Est-il possible de ne pas couvrir le miroir, de ne pas égarer une telle boussole, de ne pas refuser les contradictions, d'accepter de vivre des ambiguïtés, de *tenir* des conflits dans leur radicalité, leur durée en luttant sans considérer ses adversaires comme des ennemis à tuer, pour élargir les temporalités, les espaces, les droits, sans céder à la guerre qui ne peut être que « totale » ou alors devons-nous nous soumettre à la logique d'apartheid, de segmentation identitaire, de guerre en perdant un bien précieux : la généralité de la politique et des droits et en augmentant les fragilités, les fragmentations des mouvements sociaux, de la conscience sociale ? Ces questions n'ont pas de réponse univoque. Mais aujourd'hui, il faut avoir le courage de les poser,

¹ Les mouvements féministes et l'ensemble des mouvements sociaux sont concernés par les questions écologiques, les limites des ressources, les nouvelles formes d'impérialisme, les nouvelles formes de guerre, la réorganisation de la vie domestique, du monde du travail, du monde de la guerre, etc.

de les penser, d'en débattre, pour construire une nouvelle citoyenneté qui ne se réduise pas au droit de voter qui concerne l'ensemble des conditions matérielles d'existence.

Conclusion

En approfondissant l'expérimentation heuristique sur l'apartheid de sexe, à partir des conditions matérielles des femmes migrantes clandestines et du concept d'appropriation qualifié comme infini, il est devenu possible de *qualifier le pouvoir de domination en terme de forme de violence destructrice car, pour l'ontologie politique, il a trait au vol de la puissance politique d'agir*. Pour tout humain dominé enfermé dans les rapports de pouvoir, l'identification de la qualité de la violence, la réappropriation de l'autonomie sont autant de fils d'Ariane pour pouvoir se réapproprier un statut de sujet politique actif et d'en jouir. En intégrant ce que nous montrent les féministes matérialistes, il est devenu possible de dégager une voie d'exploration du féminisme radical qui rejoint d'autres luttes sur le commun et l'anthropocène.

La lecture de Morrison a permis un travail épistémologique qui rompt les barrières entre époques historiques, continents, sexes, rétablit une continuité entre des situations dont le fil n'est pas le « progrès », mais les luttes des plus dépossédées de la politique dans le processus de globalisation. Nous voilà au seuil d'un parcours que la violence d'appropriation sans limites des femmes nous permet de baliser. Pour parvenir à nous étonner de la violence continue/discontinue de la guerre, ce qui est loin d'être évident, il nous faudra prendre avec nous la voie de l'appropriation infinie quand elle rejoint celle de l'anthropocène comme on le voit dans le deuxième article, approfondir la voie d'une épistémologie, d'une anthropologie, d'une ontologie politique nouvelles inscrites dans les rapports sociaux de sexe et de classe, de race, etc. (post)-totalitaires. L'attention à des faits concernant la violence faite aux femmes (*habeas corpus*, viols, disparitions, génocides) et les pistes ouvertes par les féministes matérialistes sont des outils précieux pour découvrir de nouvelles voies d'interrogation sur la guerre. L'exploration continue. L'utopie dystopique a pu faire un grand et premier pas. Nous tenterons d'élucider d'autres énigmes en cheminant de la violence à la guerre et de la guerre à la violence.

Quand des militantes crient à la sortie d'un centre de rétention, d'un bureau de police en compagnie de femmes, d'enfants, d'adolescents, d'hommes sans-papiers : - « *nous sommes en guerre* », qu'est-ce qu'elles disent ? Pour répondre à la question, il nous faut enrichir *l'étonnement* socratique, en y intégrant tout d'abord les rapports sociaux de sexe, basés sur la conjugaison entre la situation des femmes migrantes clandestines et l'apport théorique d'une description radicale de l'appropriation infinie, qui a permis d'explicitier

la *qualité de la violence* – vol de la puissance d'être et de devenir et donc d'agir - dans les analyses des rapports sociaux de sexe.

Ensuite, nous avons besoin de parcourir de nouvelles voies ouvertes par l'imagination et les situations d'aujourd'hui pour travailler sur des avatars, des résistances à voir, à connaître les rapports entre la violence et la guerre en tant que rapport social généralisé dans le capitalisme globalisé en ce début du XXI^e siècle. A cette étape, l'apport des féministes matérialistes permet on va voir dans l'article suivant de ce livre par quelles autres voies articulées à l'appropriation de nouer des liens souterrains encore obscurs qui échappent à la connaissance et à la conscience sociale fragmentée par l'apartheid.

Genève, avril 2012.

Bibliographie citée

- Agier Michel, Prestiani Sara, 2011. « *Je me suis réfugiée là* ». *Bords des routes de l'exil*, Pars, Ed. Donner lieu.
- Anders G., 2002 (1956). *L'obsolescence de l'homme*, Paris, L'encyclopédie des nuisances.
- Ansermet C., 2012. « Aide-soignante : un travail sexué et racialisé », in La revue d'information sociale, *REISO* (www.reiso.org/) et repris par *le Courrier*, 26 mars.
- Arendt Hannah, 1972. « Préface », *Crise de la culture*, Paris, Idées-Gallimard, 1972.
- 1967. *Essai sur la révolution*, Paris, Tel-Gallimard.
- Atelier Production/Reproduction (APRE), 1988. *Les rapports sociaux de sexe. Problématiques, méthodologies, champs d'analyse*. Actes de la table ronde internationale 24-26 novembre 1987, *Cahiers n° 7*, avril-mai.
- Bauman Z., 2006. *La vie liquide*, Paris, Le Rouergue/Chambon.
- Bove L., 1996. *La stratégie du conatus*, Paris, Vrin.
- Caloz-Tschopp M.C. (dir.), 2011a. *Colère, Courage, Création politique*, Paris, l'Harmattan.
- Caloz-Tschopp M.C., 2012a. « Globalization, development, resistance of utopian dreams to the *praxis* of dystopian utopia », in Bagchi Barnita, *The Politics of the (Im)possible*, ed. SAGE (Delhi, London, Thousand Oaks, chap. XII, 2012. Ce texte existe en français sur le site : exil-ciph.com
- Les 8 volumes se lisent comme un processus d'ensemble ou chaque volume peut se lire séparément.
- 2001b. *Exil, colère et révolution*, Rendez-vous Philo, Genève. Texte de l'intervention sur le site du CIPh, exil-ciph.com, voir la Revue en ligne no. 1.
- 2000. *Les sans-Etat dans la philosophie d'Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, Payot.
- 2008. *Résister en politique, résister en philosophie avec Arendt, Castoriadis et Ivekovic*, Paris, La Dispute.
- 2011. *Hannah Arendt, le fil rompu entre violence et révolution au XX^e siècle*, Colloque d'histoire contemporaine, Université de Lausanne, in Stefania Prezioso,

- David Chevolet (éds), *L'heure des brasiers. Violence et révolution au 20e siècle*, Lausanne, Ed. d'En Bas, p. 77-99. L'article se trouve sur le site exil-ciph.com.
- Carreras Laetitia, 2010. *Entre recherche et action, quels types de savoir produire ?* Texte de l'intervention dans le cadre de la journée, Militantisme féministe et université : quels projets aujourd'hui ? organisée conjointement par les Etudes de genre et la Marche Mondiale des Femmes (MMF), Genève.
- 2008. « Travailleurs domestiques « sans papier » en Suisse : comment s'en sortir, rester et résister », in *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, n° 2.
- 2007. *Migrantes sans statut légal. Travail domestique et externalisation : invisibilités multiples et stratégies de résistance*, Universités de Genève et Lausanne, version 2007.
- Castoriadis, 1999. *Sur Le Politique de Platon*, Paris, Seuil.
- *La découverte de l'imagination*, Paris, Seuil, 1975.
- CEPAL ; Machado Araoz H., 2009. *Mineria transnacional, conflictos socioterritoriales y nuevas dinamicas expropiatorias*, Buenos Aires, Biblos.
- Davis Angela, 1981. *Femmes : race et classe*, Paris, Ed. des femmes.
- Deleuze G., Guattari F., 1991. *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris, Minuit, 1991.
- Deleuze G., 1981. *Spinoza. Philosophie pratique*, Paris, Minuit.
- Derrida Jacques, 1993. *Le spectre de Marx*, Paris, Galilée. En ligne.
- Dolivo Jean-Michel, Tafelmacher Christophe, 2007. « Sans-papiers et demandeurs d'asile : faire reconnaître le droit d'être là », in Caloz-Tschopp M.C., Dasen P., 2007. *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, Bruylant, p. 419-459.
- Dorlin E., 2009. *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Actuel-Marx/PUF.
- Douville Olivier, 2012. « Pour dire la guerre », in *Le Courrier*, 23 avril. Article complet in revue *Hétérographe* n° 7, www.heterographe.com
- Ebel M., Fiala P. 1985. *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes. 1961-1981*, thèse de science politique Université de Lausanne. Le texte se trouve en ligne.
- Erdrich Louis, 20013. *La casa redonda*, Madrid, Siruela (la violence sur les femmes indiennes).
- Gampel Yolanda, 2001. *Ces parents qui vivent à travers moi. Les enfants des guerres*, Paris, Fayard.
- Fanon F., 2011 (1952). *Œuvres*, Paris, La Découverte,
- Gibson William, 2012. *Histoire zéro*, Paris, Diable Vauvert.
- Grinewald Jacques, 2008. « On ne vit pas en mangeant des dollars », *Campus*, n° 90.
- 2007. « La Biosphère de l'Anthropocène, climat et pétrole, la double menace. Repères transdisciplinaires », éd. Georg.
- Guillaumin Colette, 2000 (1970). *L'idéologie raciste*, Paris, Folio-Essais.
- 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes.
- Falquet J., 2008. *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute.
- Gottschlich Jürgen, Am Orde Sabine (éd.), 2011. *Europa macht dicht*, Franckfurt/M., éd. Westend : <http://westndverlag.de/westend/buch.php?p=40>

- Vassili Grossman Vassili (1992), *Vie et destin*, Voir aussi Ehrenbourg Ilya, Grossman Vassili, 1995. *Le livre noir. Textes et témoignages*, Parsis, Solin et Actes Sud.
- Herrero Y., 2012. « Décroissance juste et écoféminisme », *Solidarités* n° 204, Suisse (www.journal@solidarites.ch); version espagnole, www.rebellion.org
- Kergoat D., 2012. *Se battre disent-elles...*, Paris, La Dispute.
- 2000. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF. Un travail plus approfondi mériterait le passage par les concepts de « sexage », d'« appropriation » de C. Guillaumin qui ne se limitent pas au travail, et aussi par la rubrique du même dictionnaire intitulée : « mouvements féministes » permettant de situer des débats importants.
- Knox Bernard, Weil Simone, 2006. *L'Illiade, poème du XXIe siècle*, Paris Arléa.
- Ivekovic Rada, 2003. *Le Sexe de la nation*, Paris, éd. Léo Scheer.
- Lepine J., 2006. *Une marche en liberté. Emigration subsaharienne*, Paris, éd. Maisonneuve&Larose.
- Ouédraogo E., Toledo V. G., 2012. « Les NEM : exilés du droit, droit exilé : un outil applicable à qui ? », *(RE) penser l'exil, Revue en ligne, Programme exil, CIPH, n° 1*. Voir site exil-ciph.com.
- Marientras Richard, 2000. *Shakespeare au XXIe siècle. Petite introduction aux tragédies*, Paris, Minuit.
- Mathieu Nicole-Claude, 1991. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté femmes.
- Mezzadra Sandro, 2011. « Autonomia delle migrazioni. Lineamenti di un approccio teorico », *Outis, Rivista di filosofia (post)europaea* (franco-italienne), no., p. 27-51.
- 2005. *Derecho de fuga. Migraciones, ciudadanía y globalización, Traficantes de sueños*, Madrid.
- Milner Marion, 1976. *Rêver, peindre, l'inconscient et la peinture*, PUF.
- Puget Janine, « Os dispositivos e o atual » (Los dispositivos y lo actual), *Revista Brasileira de Psicanálise*, « Variações El : fundamentos, vol. 44, no. 2, p. 35-43, 2010 ; « The subjectivity of Certainty and the subjectivity of Uncertainty », *Psychoanalytic Dialogues, The International Journal of Relational Perspectives*, vol. 20, no. 1, 2010.
- Schérer René, 2004. *Hospitalités*, Paris, éd. Anthropos, 2004.
- Morrison Toni, *Beloved*, cité par Gilroy P., 2003. *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo.
- Proust Françoise, 1997. *De la résistance*, Paris, Cerf. Analytique des possibilités de résistance (politiques, éthique, corporelle, etc.) à partir de Foucault, Spinoza, Freud.
- Rouch H., Dorlin E., Fougeyrollas-Schwebel D. (dir.), 2005. *Le Corps entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan.
- Rubin Gayle, 1975. « The traffic in women. Notes on the « political economy » of sexe » in Reiter, Rayna R. (ed.), 1975, p. 178.
- Scott J., 2008 (1992). *La domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, Paris, Amsterdam.
- Spiegelman Art MétaMaus (2012). *Un nouveau regard sur Maus, un classique des temps modernes*, 2012.

- Stoller Ann Laura, 2013. *La Chair de l'Empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La Découverte.
- Tabet Paola, 2004. *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échanges économico-sexuels*, Paris, l'Harmattan, 2004.
- 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, l'Harmattan.
- Winnicott D.W., 2012. *Lectures et portraits*, Paris, NRF, 2012 (son portrait de Marion Milner).
- Wittig M., 2010. *Le Chantier littéraire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- 1992. *The Straight Mind and others essays*, Boston/NY, Harvester Westson.
- Wittig M., 1980, « La pensée straight », *Questions féministes*, n° 7, p. 45-53.
- 1964. *L'opoponax*, Paris, Minuit.
- 1969. *Les Guérillères*, Paris, Minuit.

L'insoumission créatrice des féministes matérialistes.

Comprendre la politique, la violence, la guerre, aujourd'hui

*Marie-Claire Caloz-Tschopp, Direction de Programme
Collège International de Philosophie (CIPh), Genève-Paris*

« Comprendre, toutefois, ne signifie pas nier ce qui est révoltant et ne consiste pas à déduire à partir de précédents ce qui est sans précédent ; ce n'est pas expliquer des phénomènes par des analogies et des généralités telles que le choc de la réalité s'en trouve supprimé. Cela veut plutôt dire examiner et porter en toute conscience le fardeau que les événements nous ont imposé, sans nier leur existence ni accepter passivement leur poids comme si ce qui est arrivé en fait devait fatalement arriver. Comprendre, en un mot, consiste à regarder la réalité en face avec attention, sans idée préconçue, et à lui résister au besoin, quelle que soit ou qu'ait pu être cette réalité ».

Hannah Arendt (1972, vol. I, p. 16-17),

Dédicace : A Elena Araujo, écrivain féministe avec qui j'ai appris, il y a longtemps, l'humour et le courage. A Nicholas Busch (1948-2005), fondateur de *Fortress Europ?* instance indépendante d'information, de recherche sur l'Europe des polices, qui m'a appris à observer de près la violence banalisée aux frontières. A beaucoup d'autres, avec qui j'ai eu la chance de travailler au fil de ces longues années. Cet article a mûri dans le travail collectif ; il leur est aussi dédié.

Résumé : Dès la fin du XVIIIe siècle puis avec l'impérialisme politique, la violence, la guerre ont changé de visage. La confusion entre la guerre globalisée et la politique met en danger l'existence même de la politique en tant que pouvoir d'agir autonome. La révolution de trois féministes matérialistes met en évidence la violence, « l'appropriation infinie » dans les rapports sociaux de sexe qui s'avère être une clé pour saisir la *qualité guerrière* non seulement des rapports de sexe, mais des rapports de pouvoir dans leur généralité. Des outils de connaissance et d'insoumission qu'elles ont découverts, pour décrire les rapports de pouvoir (continuum de la violence,

appropriation, idée de nature, critique de théories du consentement sexistes), permettent de fonder une utopie dystopique tragique, créatrice de la réappropriation de soi (nouvelles subjectivations) et du monde. L'article en trois parties – *L'utopie idéale, la dystopie du pire ; L'utopie dystopique tragique et créatrice ; L'utopie dystopique à l'épreuve des féministes matérialistes* - montre un long cheminement et aboutit en conclusion à montrer en quoi les travaux des féministes matérialistes francophones sont une boussole pour repenser la politique, la violence, la guerre et à signaler quatre axes de travail pour continuer la recherche et la résistance.

Mots-clés : politique, violence, guerre, féministes matérialistes, fini/infini, continuité/discontinuité de l'histoire, utopie, dystopie, rêve, nature, violence, guerre, pouvoir, action, puissance, réappropriation, Auschwitz, Hiroshima, dissuasion, containment, chaos, cosmos, contrat, appropriation, désappropriation, autonomie, phronesis, consentement, abolition de la propriété.

Introduction

« Les monstres n'apparaissent que lorsque la raison s'endort »,
Goya.

En bref, dans ce long article¹, qui suit de près l'article précédent, je fais un pas de plus dans la réflexion sur la politique, la violence, la guerre, aujourd'hui menée entre les années 1980 et aujourd'hui. C'est un long cheminement avec d'autres, au gré d'événements et de circonstances particulières, commencé dans les années 1980, au tournant des politiques d'immigration et du droit d'asile en Europe (Schengen) et en Suisse et qui se poursuit. Il fait état d'une étape. En conclusion, il formule des suites possibles du travail.

Il est intitulé : *L'insoumission créatrice de féministes matérialistes. Comprendre la politique, la violence, la guerre, aujourd'hui*. Peut-être la distance de la réflexion nous protège-t-elle de passages à l'acte, d'activisme vain et nous conduit-elle à ruser avec la violence tout en connaissant un peu mieux ses pièges, apprentissage. Avec les « révolutions du jasmin » et autres « occupations », actes de résistance, de désobéissance civique, etc. dans divers lieux de la planète, nous avons besoin de comprendre le présent, ce qui constitue l'invention politique comme acte collectif à la fois tragique et créatif.

Nous sommes des grains de sable devant le cosmos fini et infini. Mais nous sommes des humains passionnés par la pensée, la conscience sociale, la

¹ Une première version de ce texte a été publiée en anglais, sous le titre « Globalization, development, resistance of utopian dreams to the *praxis* of dystopian utopia », (Bagchi Barnita, 2012). Elle est revue, complétée par de nouvelles réflexions en intégrant ici des apports centraux des féministes matérialistes tout en faisant le bilan d'un questionnement qui m'accompagne et d'un parcours de résistance.

création libre, autonome. Mon pari optimiste¹ est une anthropologie politique, une philosophie politique du *mouvement et de la relation dans les rapports de pouvoir* entre humains et aussi avec la nature sur la planète Terre. Elle est possible, souhaitable. Leibniz, Spinoza, Louise Michel et beaucoup d'autres ont ouvert le chemin.

Il est possible d'inventer une citoyenneté pour le monde d'aujourd'hui, des droits, un droit international, en construisant des connaissances fragiles, provisoires, même si ces tâches ne nous protègent ni de la violence, ni de la souffrance, ni de la mort. Ce qui compte, c'est résister aux passions tristes (Spinoza), à ce qui enferme dans l'apartheid illusoire. C'est résister pas à pas, dans la durée à la domination par la violence banalisée d'humains sur d'autres humains et sur la nature, dans la finitude de la vie, pour le temps qu'il m'est donné de vivre, c'est choisir encore et toujours le plaisir de penser ce qui nous arrive, courir le risque de vivre la liberté, d'expérimenter l'égalité, d'inventer la solidarité.

Nous avons besoin de rêver à d'autres mondes mais les cauchemars occupent encore trop souvent nos nuits. Nous sommes entourés de seigneurs du marché et de la guerre cynique au masque pacifique. Nous vivons une violence qui ne se montre pas pour ce qu'elle est : violence guerrière généralisée, banalisée, en d'autres termes les métamorphoses de la violence, dont les formes extrêmes ou « banales » ne sont pas radicalement dissociées² et indiquent donc une caractéristique du lien entre la politique et la guerre à interroger. Depuis que Machiavel a déclaré que la guerre faisait corps avec la politique interne et internationale (2000, 2011), l'histoire lui a donné raison comme on le verra, mais les questions se sont aiguisées (Althusser, 2006 ; Villaverde 2013). « Les monstres n'apparaissent que lorsque la raison s'endort ». Goya craignait le sommeil qui réveille des monstres. Mais quelle raison ? On peut craindre que la raison soit devenue folle en devenant

¹ Pourquoi le pessimisme serait-il plus profond, plus certain que l'optimisme ? Pourquoi suffirait-il d'être négatif pour être dans le vent ? La science, la philosophie seraient-elles « tristes » et philosopher équivaldrait-il à désillusionner et à dénoncer ? Est-il possible de défendre aujourd'hui que l'optimisme est plus raisonnable que son contraire ? Daniel Innerarity (2013) pose ces questions en nous rappelant le mythe de Sisyphe revisité par Albert Camus. Aujourd'hui ne pas conclure, laisser les choses ouvertes est une manière de résister au déterminisme morose, aux catastrophismes de tous ordres invitant à la soumission. Les variations sur le thème sont nombreuses depuis dans l'ensemble des mondes possibles, il existe toujours un monde possible (Leibniz) à pendant que la naissance assure l'arrivée de nouveaux humains, ils peuvent commencer quelque chose de neuf (Arendt), etc... Si derrière le pessimisme il y a toujours finalement une attitude déterministe, fermée, trop sûre, l'optimisme ouvre tout aussi « raisonnablement » l'horizon des possibles en reconnaissant l'incertitude de la liberté, le souffle de vie. Nous allons voir qu'on peut enrichir le parcours par l'utopie dystopique tragique et créatrice.

² La question est bien plus vaste et bien plus fondamentale dans ses aspects politiques et philosophiques que de définir le statut de la guerre civile liée à la révolution/contre-révolution ou alors de parler de la « guerre sociale », qui est une guerre contre les pauvres.

instrumentale avec le capitalisme industriel¹. Elle trouble gravement la capacité de penser. Nous avons pourtant besoin d'imaginer, de penser, de parler, de comprendre autant que de respirer. Faisons le pari que l'exercice de récupérer l'activité collective, publique de penser pour saisir les transformations de la politique, de la violence et de la guerre est possible. Plus : c'est le défi majeur de notre époque. Le pari mérite d'être relevé.

Aujourd'hui, les développements du capitalisme industriel et financier se combinant avec les nouveautés technologiques incitent au conformisme, ce qui suppose un consentement généralisé et une attaque de la faculté de penser, de parole qui est l'exercice de la liberté et de la pluralité ont montré Arendt et avant elle Aristote et d'autres grands penseurs de la tradition philosophique. La révolution imprévisible concerne donc à la fois la subjectivation la plus intime et la société la plus publique. Elle a tout autant besoin d'être matérielle, politique, que mentale, psychique. La peur, l'incertitude, l'accélération du temps, la précarisation, la mobilité à tous les niveaux nous font glisser dans l'ambiguïté (Bleger 1981) pour nous protéger de la violence. En remplissant nos poches de trouvailles dans des théories minoritaires, on peut postuler qu'il devient possible de repérer des dispositifs de symbiose, d'assujettissement, de domination et d'insoumission, d'imaginer *une philosophie du mouvement et de la relation des rapports de pouvoir* à la base d'une nouvelle anthropologie politique qui puisse intégrer les changements en cours.

La voie de l'utopie décrite par une longue tradition serait-elle la voie royale pour sortir des impasses du temps présent et retrouver notre puissance de pensée et d'agir ? Dans l'histoire humaine, l'utopie (More 2012) a été un long rêve écorné depuis la fin du XVIIIe siècle. L'utopie est devenue impossible depuis l'histoire des XIXe et XXe siècles. Dans le sillage de la *Conquista*, de l'esclavage, du colonialisme, de l'impérialisme, des guerres mondiales, des massacres de masses, le rêve utopique a laissé place au champ de ruines du XXe siècle totalitaire (Auschwitz et Hiroshima), en remettant en cause la philosophie de l'histoire caractérisée par l'expansion illimitée et hégémonique de l'Occident. En ce début du XXIe siècle, on assiste à une reconfiguration de l'impérialisme et des classes dominantes de la planète où l'Europe et les Etats-Unis ne sont plus les maîtres du monde incontestés. La Chine, l'Inde, le Brésil, « pays émergents », prennent le relais.

L'événement, l'inachèvement, la possibilité de création humaine, la dialectique ouverte font face au mensonge politique, aux idéologies de force, d'ordre, de chaos, de destruction massive sans limites. Les humains peuvent avoir peur. Ils peuvent se faire bernier. Mais ils ont autant besoin d'utopie que de pain et d'eau. L'utopie est aussi obstinée, souterraine, éruptive que les

¹ Il faudrait prendre en compte ici, non seulement la critique de la raison technique du capitalisme industriel, mais la critique du capitalisme actuel et la raison numérique, ce qui n'est pas mon propos (Bernard Stiegler, Bruno Latour et sur un autre registre, Toni Negri).

rêves, les ruses des humains à la recherche d'une autre société. Elle doit accepter d'intégrer dans le travail de pensée et de conscience collective la civilisation guerrière illimitée pour lui poser des limites. En d'autres termes, *l'utopie est appelée à devenir une utopie dystopique tragique, créatrice*. Nous allons voir que l'utopie dystopique tragique, créatrice implique d'intégrer la dialectique entre un désir d'émancipation, de justice, d'innovation et un travail de mémoire, de diagnostic sur l'histoire expansionniste de la modernité capitaliste et ses développements les plus récents basés sur une philosophie utilitariste d'anéantissement.

La globalisation est armée avec un déséquilibre instable de la terreur (Serfati 2001, 2010). La guerre ne peut être réduite à des conflits entre nations aux abords des pays riches, à des conflits intranationaux, à des guerres civiles. Elle ne peut non plus se limiter à la maîtrise des matières premières (thèse de la banque mondiale). L'appropriation de la rente s'est considérablement renforcée dans le processus d'universalisation hiérarchisé et différencié (thèse de C. Serfati). La guerre est une réalité matérielle immédiate pour des millions de gens. Pensons à la Tchétchénie, à l'Afghanistan, au Liban, à l'Irak, à la Syrie, au Kivu, etc.. La guerre est aussi une réalité bien présente mais impalpable dans le quotidien de chaque individu de la planète. Les populations des pays riches vivent à l'arrière, loin de la violence brutale des champs de bataille où l'horreur de la guerre apparaît en pleine lumière. En Europe occidentale, les poilus de la guerre de 1914-1918 avaient déjà décrit la coupure abyssale entre la vie quotidienne et les tranchées (Remarque 2011). Bien qu'il n'y ait pas de champ de bataille à New York, Paris, Moscou, Tokyo, Genève ou dans les quartiers riches de Rio, Shanghai, Londres, la guerre est aussi présente dans la vie quotidienne des populations des empires. Pensons aux banlieues par exemple. La guerre a le visage de Janus. Elle est à la fois distante et présente, globalisée et différenciée.

Bien qu'occultée, refoulée, cachée, la guerre caractérise la civilisation globalisée aujourd'hui. Elle ne se passe pas seulement ailleurs. Elle ne lui est pas seulement extérieure¹. On parle de guerre, mais de quoi parlons-nous ? Le mot guerre a une longue tradition et une longue histoire. Il est lourd des sens ambigus qui cachent sa véritable nature changeante. Comme souvent quand on désire penser la nouveauté de faits qui se présentent à nos yeux, les mots dominants, usés, voilent le réel plutôt que de nous aider à le penser. Nous sommes pourtant mis au défi de penser, par exemple les accidents majeurs du nucléaire (Three Mile Island, Tchernobyl, Fukushima)², les changements climatiques qui donnent lieu à d'âpres débats autour du futur du nucléaire et

¹ Ecouter, à ce propos, l'entretien avec Stéphane Audoin-Rouzeau par Thierry Pech, « Les sciences sociales face à la guerre », site Idées.fr., 20.202008.

² Voir à ce propos les écrits et déclarations de Kenzaburô Oe, écrivain japonais qui a vécu Hiroshima et Fukushima. Voir aussi Académie des sciences française 2012.

de Rio+20¹, les luttes autour des matières premières, les avatars du capitalisme financier dérèglementé², les politiques migratoires, du travail, de la santé, de la formation, de la recherche, de la ville, etc. La violence expansive qui constitue ces faits interroge. Elle ne se réduit pas pour autant à l'apocalypse³ généralisée. Dans un monde fini, la guerre n'a pas de limites de temps, d'espace. Infinie avec la possibilité de destruction totale (thèse de Hardt & Negri 2004), elle se caractérise par « un globalisme géopolitique, systémique, normatif, idéologique » (Tosel 2011). La différenciation critique est nécessaire à l'analyse de la guerre et aux actions concrètes⁴. Le travail de compréhension auquel H. Arendt, G. Anders, l'École de Francfort au XXe siècle nous invitent est indispensable pour en saisir la nouveauté, l'ampleur. De nombreuses recherches tentent de décrire ses avatars actuels.

Les mythologies apocalyptiques de fin du monde, loin d'être l'expression d'un nihilisme⁵ de bourgeoisies « nationales » déclinantes, cachent le visage différencié de la violence guerrière globalisée. Les théories de l'économie classique, à part leur manque de pluralisme (Orléan, Postel 2013), partent d'hypothèses anti scientifiques (équilibre entre l'offre et la demande, agents agissant de manière rationnelle et disposant d'informations complètes). Elles sont la figure pseudo-scientifique du mythe. Ces mythes nihilistes qui ont accompagné le « total-libéralisme » ont installé une démoralisation et

¹ Dans l'abondante littérature existante (récits, science-fiction, films, débats scientifiques), des auteurs argumentent que l'écologie est l'idéologie dominante depuis la chute du mur de Berlin en encourageant un climatoscepticisme. Ils dénie les mesures, solutions environnementales concrètes, en les dénonçant comme « liberticides » et « anti démocratiques », alors que les acteurs économiques de premier plan exploitent les énergies fossiles en refusant toute limite. Pour un chercheur sur les récits « d'écofictions », le questionnement sur l'extinction de l'humanité ne serait qu'une fiction de la surpuissance de l'homme occidental croyant tellement à sa puissance qu'il est convaincu de pouvoir se détruire (thèse défendue par Ch. Chelebourg, *Le Courrier*, 14.7.2012).

² Bergmann A., « Contre la dérèglementation », *Allez savoir*, Université de Lausanne, no. 51, 2012 (2001). « Vouloir supprimer toute limite, c'est courir vers la perte et la mort. C'est comme si on éliminait le système immunitaire dont la fonction est de reconnaître et de défendre les limites du système. Un système se définit par ses limites, condition de son existence. Privé de toute limite, sans opposition ni polarisation, on peut craindre qu'il ne s'enfonce dans une entropie et un chaos destructeurs, ou dans une implosion généralisée » écrivait déjà cet auteur en 2001.

³ La perspective apocalyptique est une attaque directe à la possibilité, à la puissance d'action politique. C'est une forme idéologique de désarmement de l'action politique. Aujourd'hui, les avertissements sur les changements climatiques sont présentés comme une fiction par ceux qui dénie la part de matérialité incombant à l'action des milliards d'humains sur la planète. Le nouveau mythe succéderait à la peur nucléaire, autre « fiction ». Zapping mythologique, une fiction en éliminerait une autre, alors que dans les faits les deux dangers sont tous deux bien réels. Ils ne peuvent être déniés en étant réduits à de simples récits fictionnels où s'exprimeraient la peur et la toute-puissance humaine. Des solutions existent, des actions sont possibles.

⁴ André Tosel donne quatre aspects de la guerre globalisée permettant la différenciation : « 1. la guerre globale impériale 2. Les états de guerre nationalistes sous horizon de massacres ethniques 3. La quasi-guerre civile sociale menée sans répit par le capital contre le travail 4. La quotidienneté des relations d'inimitié identitaires et de concurrence potentiellement belliqueuses et racisées, et pouvant aboutir au meurtre de l'autre (Tosel, 2011, p. 131).

⁵ Il existe plusieurs formes de nihilisme qui ne se réduisent pas à certaines lectures de Nietzsche. Voir notamment Souche-Dagues 1996, Faye 2008.

l'hégémonie de la pensée conservatrice. Elles n'ont pourtant pas réussi à reléguer l'utopie dans l'oubli. L'acceptation de la régression n'a pas été inéluctable. A l'apocalypse indifférenciée d'une guerre de fin du monde après la fin de l'histoire, de la démocratie, etc., s'oppose la différenciation nécessaire des situations du monde et les figures inédites de la résistance, les mouvements souterrains d'innovation. La destruction appelle la résistance créatrice.

La guerre n'a pas toujours été une évidence. Dans la tradition gréco-occidentale, pour les Grecs anciens, la guerre est présente, mais elle n'est pas au fondement de la politique. Elle apparaît comme une question lancinante, irrésolue à laquelle la société doit faire face, tout particulièrement les femmes (Payen 2012). Pénélope ruse contre la force à l'arrière du champ de bataille. Ulysse ruse pour éviter d'aller à la guerre de Troie. Après avoir été forcé d'y aller, il vit un exil interminable. Son fils Télémaque le cherche. Pénélope et son tissage résistent à l'appropriation de son corps, de sa maison, de sa fortune par d'autres hommes. L'ancien mythe grec qui met en scène Pénélope, Ulysse, Télémaque signifie quelque chose d'inépuisable pour la pensée politique et philosophique. Il nous parle d'exil et de des-exil, de la force et de la puissance.

Dans la réflexion sur l'utopie aujourd'hui, l'intégration de la guerre globalisée dans la pensée change la donne. Elle ne peut plus être pensée comme un « art » (Machiavel 2011) ou dans les schèmes de la pensée utilitariste (fins-moyens). Un déplacement radical est nécessaire pour élaborer ce que Castoriadis appelle une philosophie de l'autolimitation (*comment penser les limites à la force posée comme illimitée aujourd'hui ?*) qu'implique l'utopie dystopique tragique et créatrice.

A la fin du XVIIIe siècle, avec les guerres napoléoniennes qui ont ravagé l'Europe, la guerre est devenue « totale » et, comme l'a théorisé Clausewitz, « la continuation de la politique par d'autres moyens ». Le postulat de la continuité entre la guerre et la politique rend la guerre inéluctable, « naturelle ». Plus grave : il induit une confusion ambiguë entre la guerre et la politique dont la colonne vertébrale est la violence naturalisée, banalisée. En devenant « totale », en s'infiltrant¹ dans la vie quotidienne des sociétés d'apartheid (Monnier 1988), en s'étendant² avec de nouveaux dispositifs, outils, discours³, la guerre globalisée transforme radicalement la politique et la subjectivation.

¹ Voir à ce propos Kenaz Yehoshua, 1986 sur l'expérience militaire de jeunes soldats israéliens.

² Au XXe siècle, le « modèle français » de la guerre moderne (torture, disparitions, etc.) a été inventé, mis au point pratiqué dans les colonies françaises (Indochine, Algérie) puis exporté en Amérique latine et aux Etats-Unis qui, depuis Kennedy et surtout Bush, ont intégré l'invention dans leur lutte « anti terroriste ». Voir notamment Robin 2004. On trouve des traces de certains dispositifs dans le quadrillage, les outils de répression des migrants, des mouvements étudiants, des mouvements sociaux.

³ Le « poème de la force », ainsi dénommé par la philosophe Simone Weil, à savoir *L'Iliade*, reparait en français avec une nouvelle traduction, où les faits de violence sont décrits plus directement et où l'on

Il est difficile de penser ensemble la guerre globalisée et l'utopie politique se distinguant de la guerre. Quel effort de compréhension sommes-nous mis au défi de fournir dans les sciences sociales, en tant que chercheurs, citoyens pour saisir les transformations de la guerre, de l'utopie, de la politique ? Dans leur courant dominant, les sciences sociales et humaines et le sens commun refusent le fait que notre civilisation est guerrière tout en acceptant la violence inéluctable, l'héritage du paradigme de la « guerre totale », le poids des deuils gelés (Audoin-Rouzeau, Becker 2000)¹, la « naturalisation », la banalisation de la violence dans le quotidien (ex. femmes, femmes migrantes, immigrés, prisonniers, travailleurs précarisés, jeunes, malades psychiques, etc.).

Zygmunt Bauman (1989) a analysé la rencontre unique, la « normalité » entre le processus civilisateur et le crime majeur contre l'humanité (génocide), la place de la rationalité individuelle au service de l'anéantissement collectif, la plus grande barbarie au cœur de la civilisation la plus « développée ». Avec d'autres (Arendt, Anders, Benjamin, Ecole de Francfort, Lindqvist, Traverso, etc.), il a étudié la manière dont le modèle de l'extermination industrielle du XXe siècle (Auschwitz, Hiroshima) a calqué ses procédures et ses dispositifs sur les schèmes de l'action bureaucratique rationnelle des pays industriels. Il s'est demandé pourquoi la plupart des chercheurs en sciences sociales (anthropologie, sociologie, philosophie², droit (Rigaux 1999), médecine, etc.), pourtant soumis personnellement à l'expérience traumatisante de la guerre, ont refusé de la voir, de l'intégrer dans leurs théories, leurs pratiques et y ont même collaboré dans certains cas.

Des historiens se sont préoccupés de la « barbarie moderne » (Traverso 1997), en interrogeant l'aveuglement des intellectuels, les résistances des historiens à savoir (Traverso 2011). A l'horizon de 2014, des spécialistes de la guerre de 1914-18 ont développé le projet de « retrouver la guerre » (par l'analyse de la violence, de la croisade guerrière, du deuil) comme « événement matriciel du XXe siècle ». Dans un tel contexte, les théories sur le consentement, l'obéissance, la servitude volontaire, la passivité, la collaboration, etc. de Socrate à La Boétie, à Hobbes, etc., sont insuffisantes pour expliquer l'ampleur du silence, la dimension ténue de l'insoumission. L'image de foules fanatisées efface les images de résistance. Au XXe siècle, le débat politique sur la violence révolutionnaire, rêve utopique surréaliste,

retrouve « une violence esthétisée très contemporaine » (*Le Monde*, 22 juin 2012). Ce fait intervient après la publication de nombreux romans qui banalisent le mal extrême des camps d'extermination nazis. Rappelons que, durant la guerre d'Irak, un chercheur de l'Université de Genève avait remarqué que, parmi l'épopée d'Homère, *Illiade* avait été un des livres de chevet des responsables américains de la guerre d'Irak.

¹ Ces chercheurs soulignent, par exemple, que « les deux tiers, voire les trois quarts de la société française ont été touchés très directement ou non par le deuil... et que jamais à l'époque contemporaine, les sociétés européennes n'avaient été si massivement en deuil », p. 20-21. Que dire après cela des pertes et des deuils gelés de la Deuxième Guerre mondiale, du Vietnam, d'Algérie, des dictatures latino-américaines, d'ex-Yougoslavie, du Rwanda, d'Iran, d'Irak, etc. ?

² On pense au « cas » Heidegger, un des plus célèbres philosophes du XXe siècle.

évoque des difficultés d'élaboration par la pensée des pratiques politiques de guerre civile et de guerre révolutionnaire. Les interprétations de Sorel, Fanon¹, Che Guevara encouragent l'ivresse du rêve. Dans divers lieux de la planète, les débats successifs sur ces œuvres (bilan du XXe siècle, guerres coloniales, études post-coloniales, etc.) s'entremêlent autour d'enjeux multiples et divers. L'évaluation des régimes politiques post-coloniaux nationalistes, des guerres des XIXe et XXe siècles, fussent-elles révolutionnaires, anticoloniales, refroidit les passions guerrières et l'emprise des héros guerriers (mâles).

A la recherche d'un nouveau paradigme. Remarques épistémologiques et méthodologiques

« La vérité est qu'avant même les horreurs de la guerre nucléaire les conflits étaient devenus, politiquement, et non pas encore biologiquement, une question de vie et de mort ». (Arendt, 1967, p. 16).

Le point de départ est l'étonnement, l'inconfort devant le consentement généralisé face aux transformations de la politique, de la violence et de la guerre, l'ampleur de l'accoutumance à la domination et des formes de résistance, de création qui se cherchent. L'objectif de connaissance et d'action est de se mettre en condition de voir, décrire, d'évaluer des phénomènes de violence auxquels on consentirait sans recul critique, de pouvoir mesurer leur gravité et formuler des alternatives émergentes dans les conditions d'aujourd'hui.

La réflexion rencontre des difficultés considérables. Elle ne peut plus se contenter d'être critique au sens kantien. La difficulté la plus considérable est certainement, comme l'a expliqué notamment Arendt, l'inadéquation des outils, des théories inventés par la tradition dans des contextes historiques qui ne sont plus les nôtres alors que nous nous affrontons, non pas à des cycles historiques qui se renouvellent, mais à des ruptures abyssales de l'histoire et à des phénomènes nouveaux comme l'expansion, la crise de la science, le développement de technologies, la prédation illimitée impliquant la guerre infinie dans un monde fini, l'invention incertaine de mouvements sociaux. Après le désastre qui a culminé au XXe siècle, impossible de fuir une planète devenue inhabitable vers une autre planète. Comment nommer ce qui arrive ?

¹ Ces auteurs connaissent des lectures multiples avec des interprétations souvent hors contexte des rapports de pouvoir en cause, en consentant parfois à la séduction abstraite de la violence. A titre d'exemple, pour F. Fanon, la violence n'est pas une fin en soi ; il l'analyse comme un processus inévitable pris dans des conditions sociohistoriques spécifiques (violence coloniale et guerres de décolonisation). Voir, à ce propos, Fanon Frantz, 2011 et les différentes préfaces à l'œuvre et au livre *Les damnés de la terre* et leurs commentaires critiques (débat Fanon-Sartre).

1. L'enivrante question du fini et de l'infini

Dans l'examen de l'articulation de la « guerre infinie dans un monde fini », considérée ici comme une interrogation sur la transformation du pouvoir humain devenant « extrême » dans les formes de violence et de guerre moderne, on croise le débat métaphysique, théologique, physique, philosophique, politique, littéraire des tensions entre le fini et l'infini de l'univers qui préoccupe les chercheurs en physique de la relativité (Einstein, Bohr, Cantor, Schrödinger), de la tradition philosophique (Aristote par exemple en philosophie), du dessin (Escher), de la littérature (Borges avec sa tour de Babel et ses chemins qui bifurquent), etc..

Le « désir d'infini » (Trinh Xuan Thuan, 2013) où est visible le conflit entre déterminisme et indétermination travaille les physiciens autant que les artistes. Il effraie la culture judéo-chrétienne à la recherche d'unité du monde et du Dieu monothéiste mais il cohabite mieux avec le bouddhisme, religion qui a développé le concept de *vacuité* si difficile à appréhender pour les Occidentaux. Il donne à une psychanalyste qui travaille sur la transmission intergénérationnelle d'expériences traumatiques sous la forme de ce qu'elle appelle le « noyau radioactif » le moyen de décrire métaphoriquement des formes de transmission de la guerre en posant la question de la liberté en terme non pas de *survie* mais de *vie* (Gampel, 2008). « Les traces de l'anéantissement du XXème siècle et d'autres massacres de l'histoire de longue durée subsistent dans la mémoire individuelle. Ils se conjuguent avec « la prise de conscience des conséquences de la bombe atomique » (Gampel citant Jaspers 1963, Arendt 1995), les attaques terroristes, les dangers de catastrophes technologiques, économiques aujourd'hui. Un questionnement émerge : comment peut-on vivre après ?

En serait-il ainsi dans la transformation et la transmission de la violence guerrière contemporaine ? La fiction de Borges (2007) des chemins qui bifurquent à l'infini dans des univers parallèles serait-elles une préfiguration de la guerre indéterminée, dont la relativité du temps et de l'espace conduit à des univers, des chemins où le passé, le présent, l'avenir se croisent, avec des dénouements imprévisibles et transformant radicalement la question du pouvoir, de la liberté, de l'autonomie et aussi de la violence, de la guerre ?

Fluidité du temps, de l'espace, des choix, de la force humaine multipliée par la technique amenant à reconsidérer radicalement la fameuse notion de *phronesis* d'Aristote, de prudence, d'autolimitation (le terme est de Castoriadis). Hannah Arendt, quant à elle, a posé l'exigence centrale de la *durabilité* dans son projet d'anthropologie politique (Arendt, 1983). Le postulat posé en ce début de XXIe siècle pour réfléchir à la transformation de la politique, de la violence et de la guerre est influencé par le spectre des recherches et des débats en physique de la relativité, mais il ne tranche pas la question de l'unité du monde physique et du monde humain (justice, bien-mal,

pouvoir, etc.). Il est encore plus influencé par la rupture de l'histoire intervenue au XXe siècle avec Auschwitz et Hiroshima. Il conduit à prendre en compte la question de la continuité/discontinuité de l'histoire pour penser la continuité/discontinuité de la violence et de la guerre.

2. La vertigineuse question de la continuité/discontinuité de l'histoire devenue rupture

A partir de tels questionnements fournis par l'histoire et la science, est-il encore possible de légitimer la guerre à l'aide d'arguments utilitaristes (la fin justifie les moyens, plutôt morts que rouges, la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, etc.) ? Devant la discontinuité devenue une rupture historique abyssale préparée par une longue genèse (Conquista, colonialisme, impérialisme), en quel sens est-il encore possible d'affirmer que « le sens de la politique est la liberté » (Arendt, 1995) ? Que devient la pensée après que la guerre et la révolution, dans une dépendance réciproque (thèse d'Arendt, 1967) ont déterminé la physionomie du XXe siècle, après que la raison est devenue « instrumentale » (thèse de l'Ecole de Francfort), que les dispositifs et les outils, les nouvelles technologies ont renforcé « l'obsolescence de l'homme » (Anders 2001) ?

Que faire pour ne pas inscrire nos actions dans la violence illimitée ? Comment agir pour ne pas ressembler à ces cavaliers inconscients marchant sur le lac de Constance gelé et ignorant ce qu'ils ont sous leurs pieds que décrit Arendt dans son *Essai sur la révolution* ? Comment pouvoir récupérer le pouvoir de penser ce qui arrive, le décrire, l'évaluer pour agir ? Dans le cadre limité de cet article, je ne puis développer les alternatives philosophiques possibles (Caloz-Tschopp 2008), mais je me limiterai à souligner ici des problèmes épistémologiques et méthodologiques que j'essaie de prendre en compte dans mon travail.

La continuité/discontinuité, rupture de l'histoire permet de se dégager d'une vision déterministe cyclique de l'histoire et d'explicitier, d'évaluer des moments de « ruptures » historiques (ex. émergence de la démocratie, révolutions, rupture intervenue par l'invention totalitaire avec Auschwitz et Hiroshima, etc.). Elle est un fil d'Ariane épistémologique pour repérer la qualité d'infinitude nouvelle de la politique, se traduisant dans l'ignorance de toute limite, la « guerre totale » (Schmidt, Arendt). Elle s'est traduite dans la « Solution finale » (*Endlösung*), l'extermination industrielle de masse moderne au XXe siècle (Auschwitz, Hiroshima) succédant aux guerres coloniales, impériales. Le processus continue. La continuité/discontinuité, rupture de l'histoire est un outil épistémologique indispensable pour qualifier les transformations de la politique, de la violence, de la guerre. Comment repérer les *passages de limites*, les *seuils de ruptures*, par exemple dans la

guerre « zéro-mort » (ex-Yougoslavie, Irak), l'outil du « cas par cas » (assassinats politiques extrajudiciaires ciblés¹ sans accès au droit, aux tribunaux), l'usage de drones de la guerre « hors-sol » et d'autres technologies et dans la violence d'Etat vécue dans le quotidien ? Une des habitudes intellectuelles consiste à accorder une place spéciale aux cas extrêmes pour mieux observer le « normal ». Ici, l'observation est déplacée. La prise en compte de la continuité/discontinuité, la rupture nous permet de saisir la *qualité nouvelle* de la politique, de la violence, de la guerre repérable dans une qualité de la rupture qui n'est pas forcément « l'extrême », quand celui-ci devient difficilement pensable, calculable (Amati, mégamorts, 1984). On peut postuler que poser « l'extrême » pour définir la nouvelle qualité du pouvoir s'inscrit trop dans l'illimité pour que l'on puisse l'accepter sans autre. L'intérêt est plutôt d'inscrire le travail de la pensée dans une dialectique entre l'illimité et les limites, en intégrant l'autolimitation dans le travail de pensée lui-même (débat avec Balibar, 2010). On peut alors postuler que la transformation peut (aussi) s'observer précisément dans la *transversalité entre « l'extrême » et le « banal »* et qu'il nous faut inventer des outils pour réorienter l'observation dans la recherche et les luttes.

3. Continuité/Discontinuité de la violence à la guerre dans des faits « extrêmes » et quotidiens ?

C'est la question évoquée dans un autre contexte par Arendt à propos de ce qu'elle a appelé, à la suite d'une réflexion commune avec Jaspers, la « banalité du mal ». En bref, le mal politique extrême est apparu sous une forme paradoxale : il se présentait comme « banal » dans le cas Eichmann, un des grands criminels contre l'humanité (le mal politique extrême). Le paradoxe installe l'inconfort de la situation mais laisse en suspens l'objet philosophique que cherche à cerner Arendt quand elle observe Eichmann. Dès lors se demandera Arendt (1981) dix ans après le procès Eichmann, « la faculté de distinguer ce qui est bien de ce qui est mal, serait-elle en rapport avec notre faculté de penser ?... Cette activité fait-elle partie des conditions qui poussent l'homme à éviter le mal et même le conditionnent négativement à son égard ? (Le mot même de « con-science » semblerait l'indiquer) ? (Arendt 1981, p. 19-20). La question est philosophique dans le fait qu'elle s'interroge sur ce qu'est *l'activité de penser* et sur le fait que le plus souvent la pensée est présentée comme une « contemplation » intime détachée de l'action sociale et donc comme *activité* déniée par la tradition philosophique elle-même. L'acte d'insoumission pour Arendt consiste à récupérer l'activité de penser qui n'est

¹ L'outil est aussi utilisé depuis des années par le gouvernement israélien à l'encontre des « terroristes » palestiniens.

pas contemplation mais action de liberté, de pluralité et à l'articuler à la compréhension et à la faculté de jugement dans l'espace public.

La difficulté a une incidence épistémologique et méthodologique. Pour mettre en place des outils d'observation des faits, il est souvent postulé que les cas extrêmes aident à voir ce qui est difficile à saisir dans le psychisme humain et les faits de société. La difficulté à saisir le « mal extrême » dans sa banalité et celle de considérer la pensée comme une « activité » ont une parenté troublante. D'un point de vue méthodologique, on peut postuler qu'accorder autant d'importance aux faits quotidiens de violence banalisés qu'aux faits extrêmes de violence guerrière dans la connaissance et la conscience *peut permettre de saisir les éléments de transversalité, la continuité qui constituent en terme de transformation du pouvoir de domination guerrière et aussi d'action* (en étant attentifs à l'insoumission). On pourrait l'exprimer autrement. *Prendre au sérieux la continuité dans les chemins qui bifurquent (métaphore de Borges) permet de voir l'infinitude expansive de la violence* qui a pris un essor extraordinaire depuis la modernité.

La violence guerrière extrême de la domination est insaisissable par la raison, telle qu'elle est définie par la tradition philosophique, et encore plus par la raison instrumentale. La pensée elle-même est appelée à se transformer, à s'enrichir de l'incertitude, de la probabilité illimitée. La pensée comme action ouverte est déniée, ce qui ne lui permet pas de décoder, de décrire ni la banalisation de la violence guerrière, ni la possibilité de se réapproprier l'infinitude de la liberté dans l'action. Dans les rapports de pouvoir quotidiens et/ou extrêmes, des *praxis* politiques, philosophiques sont à la fois banalisées (en étant réduites à la contemplation) et aussi s'inventent, dont il faut tenter de saisir les barrières psychiques et sociales, la fragile émergence et la *qualité à chaque fois* nouvelle, ouverte en possibilités du pouvoir de domination et d'émancipation. Observer autant l'« extrême » que le « banal » permet de cerner les nouvelles questions d'« autolimitation » (Castoriadis) à la liberté humaine.

Autre aspect de la question : la méthode de la comparaison transversale entre lieux, faits sans lien direct. Au premier abord, les faits extrêmes ou banaux auraient une « nature » différente de par leur qualité d'intensité. Postuler la transversalité peut permettre de dégager des tendances émergentes en interpellant les limites de nos outils théoriques pour analyser des faits qui nous entourent. Quelques exemples. La sous-alimentation avec 10 millions de décès chaque année (plus que le sida et la tuberculose) est devenue le premier risque sanitaire, nous indique le Programme alimentaire mondial (PAM). L'ADN devient un outil de contrôle des populations précarisées. Pour installer des camps d'enfermement pour le « tri » des requérants, des fonctionnaires d'un pays comme la Suisse calculent les besoins en calories alimentaires et de chauffage nécessaire à la survie. En Italie puis en Suisse (G8) sont installés

l'état d'urgence, des mesures militaires aboutissant à la criminalisation des mouvements, à des meurtres de la violence d'Etat. Au Chili, après la dictature Pinochet, l'appareil répressif reste en place pour le contrôle de la « société civile ». En Turquie, des chercheurs parlent de « L'Etat profond ». Qu'entendent-ils par là ? Tissage de contrôle généralisé et préventif à l'aide d'outils, de technologie sur une large échelle. Comment qualifier ces tendances ? Nous vivons une période historique, distincte du *Surveiller ou Punir* de Michel Foucault, mais où sommes-nous, que vivons-nous à l'étape actuelle de la globalisation ? Claire Rodier (2012) s'interroge : *A quoi servent les contrôles migratoires ?*, ce qui, ajouté aux dernières péripéties des contrôles par Internet, nous engage à reprendre sur d'autres bases les débats autour de la « société de contrôle » (Deleuze et Foucault). Le défi pour la recherche est l'invention d'un *nouveau paradigme*, d'une nouvelle philosophie qui intègre des transversalités dynamiques pour penser, décrire, interpréter ce qui nous arrive aujourd'hui.

4. Guerre... L'extension du concept n'affaiblit-elle pas le fait que l'on cherche à décrire ?

En d'autres termes, dire « nous sommes en guerre » ne permettrait pas de décrire ce qui se passe vraiment. Si la notion de guerre est difficile à cerner, pourquoi et comment la cerner, la nommer ? Première difficulté. Les découvertes de son existence sont d'une part difficiles à cerner à cause des multiples tentatives de la réduire ou alors de l'esthétiser ou encore de la banaliser. Quand il arrive qu'on soit confronté à la guerre, l'expérience se fait brutalement par l'expérience irréversible. Deuxième difficulté. Nous avons besoin de concepts pour penser, prendre de la distance avec la violence. Les outils trouvent leurs limites face à la violence, car la représentation elle-même est atteinte (Ogilvie 2012). Les concepts de la tradition ne suffisent pas à décrire ce que notre intuition saisit aujourd'hui qui glisse de la violence extrême au banal. « Toute apparition (nouvelle) rend un nouveau mot nécessaire, que ce nouveau mot soit inventé ou bien qu'on ait recours à un mot existant déjà auquel l'on donnera une acception entièrement nouvelle » (Arendt 1963, p. 47).

En d'autres termes, l'inconfort face aux mots de « violence », de « guerre », de « politique » lourdement chargés par la tradition implique de ne pas se limiter à chercher *l'essence* des phénomènes qui nous échappent, mais de saisir, à leur propos, dans les discours, ce que deviennent les rapports de domination et d'insoumission. En clair, l'usage du mot « guerre » dans sa manifestation d'infinitude sans limites est un des moyens possibles, pour dépasser une philosophie essentialiste, de naturalisation des faits sociaux. Opter pour *une philosophie du mouvement et de la relation, des rapports de*

pouvoir permet de repérer des formes de continuité et du sans limites de la violence qui, de fait, se transforme en guerre sans visage clairement identifiable et cependant palpable, nouvelles connaissances, nouvelles manières de connaître qu'implique une perspective à la fois matérialiste et attentive aux transformations des rapports de pouvoir, nous apprennent les féministes matérialistes.

Il devient alors possible d'appréhender la transformation de la violence, de la guerre, de la politique, ses aspects transversaux continus (et pas seulement extrêmes). Je pose la thèse que son mode d'apparition sous forme de banalisation de la violence indique le passage qualitatif d'assimilation de la politique à la guerre qui est une redoutable naturalisation de la politique. Le terrain d'observation ne peut alors plus se cantonner aux champs de bataille des guerres impériales ouvertes ou des conflits locaux. Qu'ont en commun les combats de rue en Syrie, la violence domestique, les coups dans un poste de police aujourd'hui et pas du temps d'Aristote ou de Spinoza ? Les politiques de sécurité, migratoires, de santé, d'assistance, de chômage, de service public à l'encontre des mouvements sociaux et aussi le psychisme humain deviennent de bons lieux d'observation de l'adaptation d'une telle politique dans l'Union européenne notamment. Nous sommes mis au défi d'inventer un nouveau paradigme pour saisir des *transversalités qualitatives* qui vont des champs de bataille à la vie quotidienne.

5. Articuler le transhistorique et l'historique pour repérer la violence continue transversale

Les féministes matérialistes nous apprennent, en s'attachant à décrire le sexisme, à devoir articuler le transhistorique à l'historique pour repérer dans la profondeur de l'histoire de très longue durée et dans l'histoire moderne et contemporaine les rapports de domination. Le sexisme hante à la fois la profondeur historique du genre humain, depuis l'apparition de la pensée et de la conscience. On le trouve dans des formes plus récentes et contemporaines qui s'articulent à leur tour à d'autres formes de domination (de classe, de race, d'ethnie, etc.). Les recherches récentes des féministes mettent l'accent sur l'articulation transhistorique-histoire pour pouvoir appréhender ces modes multiples de domination imbriqués, les pieds et la tête ancrés dans l'histoire de très longue et de très courte durée.

6. L'activité de « compréhension » (Arendt) comme résistance pour récupérer la pensée

Quelle pensée s'agit-il de récupérer, comment et pourquoi ? La raison paradoxale est un jeu de chat et de souris avec la déraison absurde. On sait que le paradoxe rend fou. Arendt nous a appris que le paradoxe est une pensée de

crise qui n'offre pas les sorties d'une dialectique ouverte. Choisir alors la théorie des jeux voulant dépasser les insuffisances des théories de l'intentionnalité ? Quand les théories du choix révolutionnaire (Tazdaït, Nessah 2007) lui sont soumises, la théorie des jeux apprend que quelque chose lui échappe, que les révolutions restent imprévisibles et inconnaissables (ce qui est peut-être la découverte la plus importante)¹. La philosophie de l'histoire, dans son courant dominant, tente de nous convaincre qu'il n'est plus de temps, de lieu, d'espace où se poser, où penser, où agir. C'est la fin de l'histoire. L'espace public a laissé place à des territoires clôturés. La raison dialectique est emmêlée dans le paradigme du progrès et elle n'aime pas toujours explorer ses propres limites, ni son propre déterminisme dans le temps et l'espace. La raison poétique alors ? La beauté est merveilleuse. Elle est un pansement de l'âme, mais elle ne remplace pas l'exigence de la philosophie, la passion de la connaissance, le désir de la *polis*, de la politique.

Imaginer, penser, mais comment dans un tel panorama ? En récupérant l'activité de penser, en inventant la pensée comme activité à la fois intime et publique partagée accompagnant la compréhension, l'action et le jugement public. « Penser ce que nous faisons », nous montre encore Arendt dans *La vie de l'esprit* et dans d'autres textes. Bien qu'elle l'exprime avec les références, les catégories de son époque, j'en ai tiré une *praxis*, un exercice pratique d'activité de pensée ouverte à tout le monde dans la résistance, l'action au jour le jour que j'ai appelée dans mon essai « le postulat exploratoire du capitalisme total libéral » (Caloz-Tschopp, 2008) qui doit être complété par le jugement public. Ce qui importe est d'apprendre à dompter la peur, à ruser avec la violence, à travailler l'angoisse pour installer un rapport possible au monde (cosmos), « être contemporain du monde » (Arendt) dans lequel nous vivons. L'enjeu est de renverser l'attaque du pouvoir de la pensée en activité créatrice politique.

L'activité de penser permet de sortir du paradoxe, d'explorer le labyrinthe de la violence infinie, continue, avec une tendance à l'illimité. Elle est indispensable à l'action dans la mesure où elle dépasse aussi des mécanismes de dénis. C'est ce que montre Arendt dans son travail sur le totalitarisme (Caloz-Tschopp, 2000), à propos de la compréhension indispensable au jugement dans l'espace public. En revenant un instant aux travaux des

¹ L'utopie révolutionnaire, socialiste, communiste est constituée par l'infinitude de la liberté, de la pluralité, de l'égalité qui sont l'essence de l'homme (Arendt) et n'est pas réductible à une passion destructrice (thèse de Furet), ni à un type de régime politique particulier. Elle n'est pas cernable par la clôture de l'histoire et l'imprévisible dont le totalitarisme a été le régime politique par excellence. L'histoire du nazisme et aussi du communisme le montre. En ce qui concerne le communisme, son histoire présuppose la prise en compte de l'opposition de gauche à la dictature du prolétariat de Lénine et au système totalitaire de Staline. Les analyses du totalitarisme soviétique ne peuvent en rester à la dénonciation des maléfices d'une doctrine, le marxisme, le socialisme ou l'égalitarisme. Loin d'être totalitaire, l'égalitarisme appartient à l'invention démocratique qui est constitué à ses frontières par les sans-Part (Socialisme ou Barbarie, Castoriadis, Rancière). Voir à ce propos (Lefort 1999) Löwy M., compte rendu du livre de Lefort, *Actuel Marx*, n° 26, p. 207-208.

féministes matérialistes, ce qui est frappant, surtout dans les travaux de Colette Guillaumin, mais aussi chez Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet, c'est le travail constant sur les résistances à voir, à savoir, dont il est impératif de tenir compte dans le travail intellectuel et les multiples pratiques sociales. On voit à l'œuvre chez elles une position épistémologique et méthodologique active de base où par d'autres chemins, et face à d'autres faits de domination, elles font le même constat et ont une démarche proche de celle d'Arendt du renversement de la résistance à voir en puissance à savoir pour agir. Je pose l'hypothèse qu'en appliquant ce mode de travail à la lecture de leurs travaux sur le sexisme, le racisme, les rapports de classe, on parvient à saisir le concept « d'appropriation » non seulement comme la description « classique » de la domination dans le sexage, le racisme, mais comme récupération, ouverture de la pensée sur l'infinitude, la continuité de la logique de domination en découvrant à chaque pas l'exigence de poser la finitude, la discontinuité pour pouvoir distinguer la violence, la guerre de la politique. La démarche permet de rendre visibles certains objets enfouis dans le conformisme par les mécanismes de défense comme le déni, l'ambiguïté. Sur un autre registre, nous verrons qu'elle conduit aussi à reprendre avec une radicalité nouvelle la question de la fin de propriété, par la remise en cause radicale de l'appropriation posée comme « naturelle » (des femmes, de la nature, etc.).

7. Le poids des mots

Au niveau méthodologique, accordons une attention spéciale aux mots, nous disent Karl Kraus (2005), Jean-Pierre Faye (1972), Victor Klemperer (1996), analystes pointus des discours totalitaires et de leur envahissement de la vie quotidienne. Le sifflement des balles s'entend d'abord dans les mots, dans la pensée. L'ambiguïté, la haine sont présentes dans le langage. Les mots et les fusils tuent en banalisant la violence, nous apprennent l'histoire des conflits (Abramovic 1994), les textes de Colette Guillaumin (2000) sur l'idéologie raciste et ceux de Paola Tabet sur la continuité de la violence. Si on leur accorde une attention aiguë, que nous disent certains mots, concepts des féministes matérialistes sur l'appropriation, la violence, le consentement ? Nous verrons que certains mots, concepts, analyses délivrent le pouvoir d'imaginer, de penser pour décrire quand nous parvenons à nous déplacer pour lire avec un autre regard des théories minoritaires.

Nous allons voir que par des chemins inhabituels des féministes matérialistes sont en rupture avec le consensus scientifique et du sens commun, quand ceux-ci acceptent sans distance critique, sans dilemme, la violence, la guerre, qui atteint à la fois la politique, la pensée, activités du genre humain. La rupture théorique qu'elles apportent à la théorie politique, aux théories du pouvoir, de l'action est si radicale qu'elle n'apparaît pas

(encore) dans les débats sur la transformation de la violence, de la guerre, de la politique au XXe siècle et aujourd'hui. L'invisibilité de l'apport de cette théorie minoritaire est un des signes de l'ampleur du vertige dans lequel l'histoire et l'actualité nous placent. Elle est aussi un outil puissant de résistance et d'insoumission pour déplacer des débats et créer un nouveau paradigme d'émancipation radicale, d'utopie tragique et positive. L'enjeu est de comprendre, ou si l'on veut de (re)penser la guerre et la politique, la violence, de parvenir à distinguer entre la guerre et la politique et de se réapproprier le pouvoir en tant que puissance d'action politique. Nous verrons que l'appropriation est une clé majeure pour entrer dans le labyrinthe.

En empruntant la voie de recherche de féministes matérialistes et de philosophes (Simone Weil, Rosa Luxemburg, Hannah Arendt), il devient possible de prendre de la distance avec des processus d'essentialisation, de naturalisation dans la contamination de la violence guerrière ambiante. L'utilitarisme instrumental articulé aux intérêts du marché (dont celui des armes) légitimant la force montre ses limites. Les postures déterministes et pessimistes dans les théories du consentement contractualistes encouragent la « naturalisation » de la violence et de la guerre qui transforme la politique. Rien d'étonnant à ce que d'illustres théoriciens interprètent la soumission des dominés en terme de consentement inéluctable (avec un accent particulier sur la supposée tendance des femmes à se soumettre, arguments démontés par Mathieu, 1991). Une telle orientation postulant le consentement présumé de l'opprimée et... de l'agresseur est une distorsion de la notion d'intention en attribuant le consentement à la victime. Vu la place de l'intentionnalité dans la qualification judiciaire des crimes pénaux, elle n'est pas sans conséquence. Elle induit un vice de procédure dans la qualification patriarcale des crimes sexistes (viol, meurtre, torture et actes de barbarie)¹. La femme violée est condamnée car elle aurait consenti au viol, l'homme violeur est acquitté. Une telle posture nie l'existence d'un rapport social inégal dans la sexualité, pose le pouvoir en terme de force instrumentale, sexiste. C'est une attaque directe des droits fondamentaux qui induit l'anesthésie de la conscience et encourage l'impuissance, nous dit N.-C. Mathieu dans ce livre.

Le travail de tissage a commencé dans l'article précédent du même livre entre les rapports sociaux de sexe, l'appropriation et l'apartheid en compagnie de deux actrices collectives : les femmes migrantes clandestines et trois féministes matérialistes. Il continue en articulant le transhistorique et l'histoire, le discontinu et le continu, la spécificité et la généralité, l'extrême et le banal, l'infinitude et la finitude, la quantité et la qualité, pour dégager les apports de la révolution inventée par les féministes matérialistes aux questionnements sur la violence, la guerre, la politique et l'utopie.

¹ Féministes radicales, « « Consentement » ? un vice de procédure dans la qualification pénale des crimes sexistes », publié par binKa, 22 mars 2012. Internet : *Remember resist do not comply*.

On peut postuler que dans ces opérations se créent une philosophie de l'histoire post-hégélienne, une épistémologie, une méthodologie, des concepts, des outils interprétatifs radicaux (ex. continuum de la violence, appropriation, idée de nature), un nouveau projet révolutionnaire qu'on pourrait appeler à défaut d'autre nom *un imaginaire, un projet d'insoumission créatrice s'inscrivant dans une utopie dystopique tragique et créatrice* (Caloz-Tschopp 2008). Commençons par reconsidérer la tradition de l'utopie et de la dystopie au sens classique.

PREMIERE PARTIE. L'utopie idéale, la dystopie du pire

De l'utopie idéale à la dystopie du pire

Montagne inaccessible, île inconnue, cité idéale, autant d'images de l'utopie. A la veille de ce qui est appelé la modernité, elles représentent la recherche d'un lieu parfait, sans propriété privée, sans guerre. L'utopie n'existe nulle part et pourtant elle existe (le préfixe privatif *u* grec indique les deux sens). Utopie persistante, certes, en tant que pensée d'un monde excédant notre imagination à la recherche de nouveaux *topos* de l'impossible dans le possible.

Pourtant dans l'ombre, le sang, le feu, la dystopie - mot plus fréquent, plus ancien dans la culture anglo-saxonne - ne sont pas loin¹. Avec la force infinie, les limites, les échecs, les tragédies, l'utopie a révélé l'envers de sa médaille, la dystopie, décrite dans *Le meilleur des mondes* d'A. Huxley (1931) et *1984* de George Orwell (1948). Après les ruptures historiques de la modernité capitaliste totalitaire, impossible de penser l'une sans l'autre alors que la *praxis* et la pensée se transforment (Marina 2012)². La montagne, l'île, la cité rêvées de Thomas More, de Platon se trouvent à la frontière entre le chaos et la politique. Le rapport entre utopie et dystopie a aujourd'hui le poids d'une historicité de longue durée doublement tragique (mortalité individuelle et mortalité de masse, possibilité réelle de destruction du genre humain par les humains). Nous rêvons de conquérir de nouvelles galaxies, mais notre rapport au temps et à l'espace est aujourd'hui celui d'une planète finie. La question de

¹ Toute utopie évolue en dystopie dès lors que l'on veut la réaliser. La raison est limpide. Les humains sont incapables d'imaginer toute la complexité de l'être et du devenir. L'utopie pêche par la simplicité du modèle qui la représente. Comme disait Leibnitz : « L'utopie a souvent raison, elle a tort dans ce qu'elle oublie ». Par ailleurs, pour se réaliser, une utopie a besoin d'être partagée par tous. L'hétérogénéité est l'ennemi de l'utopie. Dans le cas contraire, des grains viendront gripper la sublime évolution rêvée. Tout en appelant à la liberté, toute utopie vise l'homogène, la simplicité qui poussée à bout dans les rapports de pouvoir amène la dictature.

² Il s'agit de prendre acte que la connaissance est appelée à combiner l'intelligence cognitive, émotionnelle et de l'action, à un moment historique de retour de ce que j'appelle des métaphysiques de la catastrophe, mettant l'accent sur le déterminisme et l'impuissance.

l'insoumission dans des rapports de force extrêmement inégaux se repose sous des formes encore plus radicalisées quand on se trouve dans la dystopie du pire.

Dans les années 1968, l'utopie ambiguë (Yuste 2008) explorée par Ursula Le Guin (1971) dans *L'autre côté d'un rêve* et d'autres oeuvres est foncièrement optimiste. Pourtant dans un monde quadrillé par les conquêtes (Kant) et dominé aujourd'hui par le capitalisme ultralibéral, l'horizon utopique ressemble au grand désert de solitude d'Australie balayé par le vent, où il pleut tous les dix ans, personne ne sait quand, même pas les explorateurs, les aventuriers fous. Il faudrait comprendre pourquoi ce désert échappe à l'imaginaire de la folie qu'avaient expérimentée les dadaïstes et les surréalistes voulant refonder l'art, le langage, la pensée dans un siècle de destruction sans précédent. Paul Ceylan, Primo Levi, David Rousset, Robert Antelme, Catherine Delbo, Anne-Lise Stern (2004) et tant d'autres l'ont compris en parcourant d'autres chemins arides, d'autres déserts, d'autres gouffres bien plus redoutables. D'autres encore ont tenté de décrire le « langage du meurtrier » (Faye 1972), le LTI (Klemperer 1996) pour refonder la possibilité d'une narration (post)totalitaire de l'histoire humaine. A la sortie du XXe siècle, l'utopie est marquée par un profond bouleversement de la philosophie de l'histoire. Qu'elle soit cyclique (Grèce ancienne) ou hégélienne (progrès), qu'elle rêve d'hégémonie impériale dans un « nouvel ordre mondial » (Bush), la philosophie de l'histoire est désormais habitée par l'ange de Walter Benjamin marchant sur un champ de ruines, à reculons vers l'avenir.

Nous sommes mis au défi de trouver des oasis de survie, écrivait Arendt dans les années 1960, après avoir décrit le système totalitaire comme l'installation du désert sur la planète en empruntant la métaphore à Nietzsche. Mais dans le désert (post)totalitaire, les oasis (Arendt, 1995, p. 136-144) de l'amitié, de l'amour subsistant après la destruction de la politique semble aussi avoir disparu aujourd'hui. Ils ont été balayés par le vent de sable jaune du capitalisme liquide (Bauman 2004). Le nombre d'effondrements psychiques d'étudiant.e.s, de travailleurs, de militants, les maladies psychiques du travail plus nombreuses que les maladies physiques dans le monde (OMS, BIT) ont de quoi inquiéter. Ils nous mettent en alerte sur ce qui advient au corps physique et au psychisme, à la pensée, dans le monde du travail, dans l'existence.

Nous sommes mis au défi d'inventer une utopie pour le XXIe siècle qui intègre les expériences, les victoires, les échecs et la mémoire des vaincus¹. Nous sommes à la recherche d'un lieu (*topos*) où nous pourrions à nouveau rêver d'avenir en nous installant dans la vie et non dans la survie. Nous sommes à la recherche d'un lieu où le rapport entre les humains et la nature ne

¹ Voir à ce propos, le n° 4 des *Cahiers d'anthropologie sociale* sur Walter Benjamin, la tradition des vaincus, Paris, l'Herne, 2008.

soit plus un rapport destructeur. Nous sommes à la recherche d'une cité du monde où il soit possible pour chaque humain d'avoir une place reconnue, de vivre une condition *cosmopolitique*, de citoyen du monde en nous assurant ainsi un rapport au monde (Arendt).

Dans un contexte de globalisation, à l'étape de la crise actuelle du capitalisme ultralibéral et aussi du développement, comment nommer, décrire ce que nous avons devant les yeux en intégrant des régimes d'historicité (Hartog 2003), d'espaces multiples et une rupture de civilisation sans précédent, sa longue genèse (conquête, colonisation, impérialisme), la tragédie de la possibilité de l'anéantissement de l'humanité et de la planète qui s'est concrétisée au XXe siècle par Auschwitz et Hiroshima, par une civilisation du *gyklon B* des camps d'extermination et de la bombe atomique ? Elle a été caractérisée philosophiquement par Arendt par la notion de *Human superfluity* (Arendt 1972). Soulignons que ces deux analyses mettent l'accent sur le régime national-socialiste (nazi) et sur l'impérialisme des Etats-Unis dans la guerre mondiale contre le Japon. Elles nous renvoient à une évaluation de la modernité en Europe et de l'empire américain. Leur constat ne fait que s'amplifier aujourd'hui.

Dans un tel cadre, en admettant que toute possibilité de récit n'a pas disparu¹, comment les actions, les narrations expriment-elles la crise de l'utopie ? Comment la dialectique entre utopie et dystopie s'expérimente-t-elle ? Qu'est-ce que les récits nous disent quand ils dépassent le mutisme désespéré ou le silence attentiste ? Après le XXe siècle et sa longue genèse, les récits dystopiques prendraient-ils le pas dans la littérature sur les récits utopiques, mettant l'espoir en veilleuse, nous faisant basculer dans le camp des anti-Lumières (Sternhell 2006) et désertier la politique ? Les discours sur l'illusion du progrès par la croissance économique, du *travailler plus pour gagner plus*, d'une maîtrise auto centrée² sont imprégnés de scepticisme et de doute. Par ailleurs, l'idée de révolution empreinte de positivisme historique, le lien « naturel » entre guerre et révolution sont remis en cause (Arendt 1967).

Au premier abord, les faits de la modernité, du XXe et du début du XXIe siècle, nous font basculer dans la dystopie du pire, de l'horreur. Les romanciers actuels expriment mieux que les scientifiques les impasses contemporaines. Quelques exemples. La science-fiction, la bande dessinée, les mangas, les sites du mouvement Cyberpunk avec leur critique satirique des conditionnements, de la solitude, liés au *tout économique*, les catastrophes du *Meilleur des mondes* (Huxley) sont remplis de récits dystopiques. On pense à des romans comme *Disgrâce*, de Cotzee. On pourrait citer *La route* de Cormac

¹ Je ne m'inscris pas dans la position d'Adorno (sur toute poésie impossible après Auschwitz), ni sur la fin des grands récits dans la post-modernité (Lyothard).

² A propos de ce qui se passe au Kenya, un journaliste, tout en constatant les limites du « droit d'ingérence », intitule son article « Avant qu'on ne puisse plus compter les morts », Bernard Guetta, *Le Temps*, 2.2.2008.

McCarthy (2008) ou *Super triste histoire d'amour* de Gary Shteyngart (2012), la fable politique pleine d'humour qui décrit le quotidien new-yorkais de Lenny Abramson en des temps futurs pas si hypothétiques et une résistance qui s'invente dans un temps d'effondrement économique ou encore la « trilogie des morts » de George A. Romero qui a donné lieu à des films d'horreur fictionnelle (Meininger 2008).

Des clochards américains affreusement maigres rôdent dans les rues après une fin du monde presque totale. Ils ne savent plus ni qui ils sont, ni où ils sont. Tout pour eux est réduit au strict présent infernal, aux détails des actes, à quelques sentences prophétiques. Dans ce lieu inquiétant, on trouve des inadaptés qui refusent la société dans laquelle ils survivent ou ne peuvent se fondre dans ces traces. Le reste d'humanité réside encore dans la peur, la tristesse, la compassion, la curiosité d'un enfant qui accompagne son père complètement perdu. Un autre film, *Guide du voyageur galactique* débouche sur le néant plutôt que sur un cosmos même chaotique. Il précède, *Nothing*, un film canadien de Vincenzo Natali (2003) sur l'emprise du néant qui met en scène une comédie du vide. Il sera suivi par *Cosmopolis* (Lillo 2003), une fable sur l'avenir implosif du capitalisme financier. La dialectique entre utopie et dystopie semble grippée. La dystopie du pire domine la scène.

Le thème de la fiction de l'utopie dystopique par la *désertion active*¹ est pourtant présent dans le roman en trois volumes de Stieg Larsson (2006), *Millénium*, et, en particulier, dans *Les hommes qui n'aimaient pas les femmes*, le personnage d'une *hacker*, Lisbeth Selander, jeune femme rebelle, perturbée, placée sous contrôle social, fouineuse hors pair des haines familiales, des scandales financiers, des tueurs. Elle a une idée fixe : que personne n'entre dans sa vie pour la contrôler, s'approprier sa liberté, son corps, sa vie, sa pensée. Pourtant Lisbeth Selander, l'héroïne de *Millénium*, nous montre la voie praticable de la désertion active. Elle pense beaucoup, de manière aiguë. Elle est très sensible à son autonomie dans les relations et à toutes les formes d'obéissance, de consentement. Elle agit en utilisant les dernières inventions de la technique. Tout en se construisant elle-même dans un refus radical de lien avec le système, elle ruse, elle invente, elle agit. Elle cherche à la fois à comprendre, à décrire, à dénoncer la violence du capitalisme financier et à lutter à armes égales contre ses ennemis. En clair, elle résiste. On se trouve face à une narration d'utopie dystopique, qui nous conduit du terrain de la destruction au terrain de nouvelles luttes possibles.

Du côté des rêves noirs des humains, les interrogations pressantes sur des logiques sécuritaires, une temporalité réduite à l'immédiateté accélérée (Baier 2002) du *zapping*, sur la destruction palpable cachent l'horizon du futur en rompant nos liens au passé, à la mémoire historique, aux générations. Nous

¹ Pensons au fait actuel que la désertion dans un contexte de guerre n'est plus considéré comme un motif de demande de protection par le droit d'asile en Suisse.

voilà plongés dans la nuit obscure de la fin de l'histoire et d'un espace planétaire trop étroit. Il existe pourtant des pratiques, des alternatives qui se rêvent, se pensent, se racontent avec de nouveaux schèmes, de nouveaux concepts, de nouveaux gestes. Elles sont autant d'actes dialectisant utopie et dystopie dans des formes de résistance qui se cherchent et s'inventent. Elles sont l'ancrage matériel et symbolique des rêves les plus secrets, des ruses les plus enfouies pour récupérer la politique ?

En observant les lieux de conflits aux frontières de la démocratie (femmes, étrangers, expulsés de tous ordres, guerres, destruction de la planète, etc.), on peut postuler qu'aux côtés de récits de domination totalitaire basés sur la fin de l'histoire (Huntington) et de la démocratie (Bush), sur une pensée, une conscience sociale de la catastrophe anhistoriques¹ pour décrire le rapport entre capital et travail, les problèmes écologiques de la planète, les butoirs de violence extrême, les guerres, etc. existent des philosophies de *l'événement*, du (re)commencement, des *praxis* de résistance, des récits d'expériences de luttes inventives. Que contiennent ces *praxis*, ces récits ? Comment réussissent-ils à intégrer les interrogations les plus radicales du monde contemporain, à savoir les questions incontournables que posent les rapports sociaux de sexe et la finitude humaine face à une infinitude de la liberté que le genre humain a vécue sur le mode du chaos et de la néantisation politique.

A titre exploratoire, on peut les qualifier de pratiques et de récits d'insoumission créatrice inscrits dans une *utopie dystopique*. L'enjeu de leur lecture est double : mesurer l'impact sur les transformations des pratiques et de la pensée des ruptures intervenues au XXe siècle, des nouvelles limites humaines et de la planète, des nouveaux défis de (l'in)égalité et des attaques à la vie, repérer les nouvelles sirènes déterministes de la soumission, de la dépolitisation dans les discours catastrophistes et humanitaires et la puissance de la résistance politique créatrice toujours en lutte dans l'histoire.

Cosmos, chaos et politique : la frontière abyssale de l'utopie dystopique

Mettre en rapport le double concept de cosmos/monde et de politique, comme le fait Arendt, permet de dégager d'emblée une ambiguïté constitutive du terme de *mondialisation* qui pèse sur nos analyses politiques et philosophiques. La traduction française du mot *globalisation* en *mondialisation* induit une ambiguïté au niveau philosophique. Elle risque de

¹ Pensons à la prégnance de l'idéologie des catastrophes « naturelles » déterministes qui naturalisent des faits sociaux et politiques, alors que la crise énergétique et les problèmes écologiques n'aboutissent pas à des décisions politiques à la hauteur des urgences, à propos de l'opposition catastrophe/événement et pensée anhistorique et dialectique (Gabel 1970).

cache la richesse du mot grec *kosmos*¹ traduit à partir du latin *mundus* par monde. Dans la modernité, l'usage du mot monde comporte le danger de réduire le monde à l'étape actuelle de la globalisation économique. En philosophie, *cosmos* renvoie à *monde* et à un monde ordonné dans l'imaginaire de la pensée philosophique. Ce que l'ambiguïté risque de couvrir, c'est que le monde ne ressemble pas au cosmos rêvé (ordre). De plus, en philosophie de la politique, *cosmopolis*, renvoie à l'articulation entre *cosmos* et *polis* (cité en grec) à la base d'une des inventions politiques de l'histoire humaine qui a soulevé la haine de Platon (démocratie), qu'il nous faut reconsidérer dans sa radicalité à la lumière de ruptures historiques récentes, dans la mesure où elle est un des ancrages possibles d'une résistance révolutionnaire d'utopie dystopique.

Arrêtons-nous à une caractéristique, à des traits communs aux trois termes *cosmos*, *monde*, *univers*. Ce qui frappe à la lecture, c'est une tension entre l'abîme ontologique du chaos et le souci permanent de construction d'un ordre par la politique (contrat, promesse, actions communes), la philosophie (sens), la science (vérité). Le *cosmos* indique un univers considéré comme un système bien ordonné. Le *monde* indique l'ensemble de tout ce qui existe, qui est formé par la Terre et les astres visibles conçu comme un système organisé. Face à l'ordre du cosmos, la multiplicité totalement désordonnée s'appelle « chaos ». « Pour la philosophie antique le monde est une totalité organisée et sensée à l'intérieur de laquelle chaque être trouve sa place naturelle (...) Chaque philosophe, d'Héraclite aux stoïciens, est à la recherche de cette loi unique » (Robinet 1990, p. 11671). Le monde est aussi l'habitat de l'homme ; ce sont le lieu et le symbole de la vie humaine. Depuis le XVIIe siècle, *l'univers* (*universus*) est l'ensemble de tout ce qui existe, considéré selon les philosophies comme la totalité des choses créées (création), la totalité des êtres, l'ensemble des choses perçues comprenant ou non la conscience humaine.

Le mot *cosmos*, *kosmos*, nous vient du grec, le mot monde, *mundus*, nous vient du latin médiéval. On marche dans les traces de la tradition de la philosophie gréco-occidentale. Ces mots nous renvoient aussi aux mots *Loka*, *Svarga* (philosophie indienne), *Ten*, *Ukiyo* (philosophie japonaise). Envisagés dans leur envers, leur rapport de privation philosophique et politique de cosmos, de monde, cosmos devient *acosmie*, le mot monde, devient *immonde*. En clair, ils ont une signification positive et négative, philosophique et politique évidente. Dans une approche athée du monde, Hegel a forgé le mot d'*acosmie*, qui signifie, pour lui, la négation de la réalité du monde. Il l'utilise dans sa critique du panthéisme de Spinoza (Macherey 1979, Yovel 1985, p. 103-113). Arendt immergée dans l'expérience totalitaire du XXe siècle a

¹ Ce terme pris du grec *kosmos* qui désigne le *monde* « ce monde, le même pour tous, aucun des dieux, aucun des hommes ne l'a fait... » Héraclite, frgt 30), *Encyclopédie philosophique universelle* 1990, p. 500.

décrit le lien entre la privation des droits, d'appartenance politique et la situation d'acosmie, c'est-à-dire la privation de possibilité de rapport au monde (cosmos)¹ à la suite de la privation d'appartenance politique. Elle dira alors comment pouvoir être contemporain du monde, pouvoir l'imaginer, le penser, le rêver dans la durée de vie, l'espace qu'il nous est donné de vivre sans place politique reconnue. Quant au terme, immonde, il nous vient depuis 1220 du mot *mundus*, entendu comme « propre », « pur ». Dans la religion chrétienne, il signifiait impur, au sens des animaux immondes, d'esprit immonde, le démon, de péché de la chair, désirs, pensées immondes (Sainte - Beuve). La catégorisation renvoie ici à l'Être pur (Dieu) et à tout ce qui en éloigne ou qui n'en fait pas partie. Au XVIII^e siècle, il renvoyait à saleté hideuse soulevant le dégoût ou l'horreur. Transféré au domaine moral, il signifiait une extrême immoralité, quelque chose d'obscène, d'ignoble. Le mot immondice, qui évoque les ordures, conduit vers le mot propre, pur, qui intéresserait beaucoup les anthropologues de la souillure, comme Mary Douglass et les sociologues et politologues s'intéressant à ce qui dépasse la clôture, à des modes d'exclusions politiques radicales (xénophobie, racisme) qui renvoient à l'acosmie au sens d'Arendt par d'autres voies de la tradition.

Le développement scientifique (cosmologie, physique théorique) et la philosophie ont interrogé à la fois l'ordre, la dynamique et le chaos, la totalité et l'infinitude, l'apparition et la place des hommes sur la planète Terre et aussi la possibilité pour l'homme de connaître le monde (Kant) en déplaçant le rapport des hommes au temps et à l'espace, en tout cas dans la physique de la relativité, « L'espace et le temps ont cessé, pour la physique relativiste, de faire partie de l'ossature du monde, et sont aujourd'hui reconnus comme étant des constructions » (Russell 1952, p. 109). Le débat sur le déterminisme et la liberté et la manière « d'être au monde », « d'habiter le monde » ont été déplacés de la métaphysique à la critique et la raison liée à la conscience a pris une place importante.

De Platon (Fraisie 1982), Socrate, Héraclite à Leibniz, Pascal, Guillaume d'Occam (Billard 1984, p. 63-83), Hegel, Marx, Kant, Einstein, Negri, Foucault, ces thèmes sont parcourus, interrogés. Au début du XX^e siècle, les progrès de l'observation astronomique et de la théorie physique débouchent sur un inventaire de plus en plus systématique de l'Univers et sur un débat nourri autour de sa clôture et de son infinitude. La cosmologie enrichie par la physique de la relativité apporte de nouvelles connaissances sur la structure, l'étendue spatiale de l'univers (finitude, infinitude, expansion ou contraction

¹ « Le drame (trouble), c'est que cette catastrophe n'est pas née d'un manque de civilisation, d'un état arriéré, ou tout simplement de la tyrannie, mais qu'elle était au contraire inéluctable, parce qu'il n'y avait plus un seul endroit « non civilisé » sur la terre, parce que bon gré mal gré nous avons vraiment commencé à vivre dans un Monde Un (One World). Seule une humanité complètement organisée pouvait faire que la perte de résidence (loss of home) et de statut politique (political status) revienne à être expulsé de l'humanité entière » (Arendt, 1972, p. 282).

de l'univers), son évolution, son début, sa fin éventuelle, l'origine de la matière et l'explication d'une organisation à grande échelle (galaxies, etc.), la place, la solitude du genre humain, son sort, son destin. Par ailleurs, les nouvelles recherches sur la colonisation de la lune (coût, 1 million de dollars par minute de séjour) mettent en regard la curiosité dans l'exploration scientifique, l'exploitation industrielle de la lune, et les profits dans la commercialisation de l'hélium 3, qui pourrait remplacer l'énergie fossile. La transformation de la poussière lunaire en eau potable avec la possibilité de fabriquer de l'oxygène respirable permettrait aux humains d'installer une colonie lunaire auto suffisante en échappant à la sphère terrestre (non-retour possible, colonisation plus éloignée possible, transformation radicale de l'imaginaire en lien au cosmos et aussi déplacements géopolitiques du pouvoir d'un autre ordre, relations internationales devenant interplanétaires).

Dans la société, après l'ébranlement dans nos visions de l'univers, des références de la tradition prétotitaire, après la rupture totalitaire du XXe siècle prise avec sa longue genèse (esclavage, colonialisme, impérialisme), il est important de prendre acte de deux difficultés qui traversent le travail théorique et tiennent au lien entre politique et histoire. Comme Galilée, Machiavel à leur époque, Arendt, Anders, l'Ecole de Francfort au XXe siècle, nous nous trouvons dans une position très inconfortable. Galilée est un exemple notoire de la résistance politique à la nouveauté découverte par la science. « On avait toujours dit que les astres étaient fixés sur une voûte de cristal pour qu'ils ne puissent pas tomber. Maintenant nous avons pris courage et nous les laissons en suspens dans l'espace sans soutien, au grand large. Et la terre roule joyeusement autour du soleil, et les poissonnières, les marchands, les princes, les cardinaux et même le pape roulent avec elle » (Brecht 1990).

Machiavel à son époque, comme l'a bien expliqué Althusser (2006), a cherché à décrypter un événement émergent, un commencement, une nouvelle forme d'organisation et d'existence politique, un fait irréversible de l'histoire moderne qui se manifestait dans les tensions entre monarchie absolue et constitution des Etats-nations. Il tentait de penser le Prince Nouveau, la Principauté Nouvelle « sans parvenir à penser la forme d'avènement de cette Nouveauté », écrit Althusser. Arendt explique à plusieurs reprises dans son œuvre combien le fait que le régime/système totalitaire soit « sans précédent » met le chercheur devant la difficulté redoutable pour penser et juger la nouveauté avec des outils limités à une époque révolue, combien la tentation est grande de se replier dans l'usage de concepts, de raisonnements, de catégories anciennes inaptés à saisir la nouveauté, de penser par analogie (réduire le système totalitaire à une tyrannie ou à une dictature) et donc à ne pas voir, à banaliser la nouveauté politique et philosophique du XXe siècle, écrit-elle.

Prendre acte de l'ivresse du chaos à la base de la liberté et de la néantisation possible par la politique est une possibilité de la condition humaine. Plus seulement condition individuelle de mortalité mais génocide de masse. Plus de Dieu vengeur ou de catastrophe naturelle, mais destruction du genre humain par les humains. C'est un défi majeur posé à la science, à la philosophie, à la politique. L'angoisse existentielle sur la condition de mortalité individuelle exprimée par la philosophie grecque s'est déplacée (on le voit bien dans le travail, les politiques de la santé, l'écologie par exemple) vers une interrogation sur la disparition possible du genre humain et de la planète. Dans un tel contexte, que deviennent alors l'angoisse et le désir de survie et de vie dans un projet d'utopie dystopique ? Une anthropologie politique, une épistémologie accompagnant la création d'une utopie dystopique, implique d'intégrer le chaos ontologique, la béance de la néantisation politique et le mécanisme si bien décrit par Freud, de résistance à voir, à comprendre, à savoir des choses que nous avons devant les yeux et que nous refusons ou que nous peinons donc à imaginer, à penser, à juger.

A l'étape de globalisation actuelle, arrêtons-nous un instant à des terrains connus : les théories et pratiques du développement, de la guerre et à des tendances présentes notamment dans les politiques migratoires. Depuis les années 1960-1970, un débat critique dans les discours du développement a lieu autour de trois axes : le progrès assimilé à la croissance du capitalisme (critique du libéralisme, débat *Lumières- anti-Lumières* autour du progrès), l'(in)égalité (BIT, syndicats, pays d'origine des migrants) et l'environnement (mouvement écologique)¹. Dans la même période, le débat en philosophie politique sur la justice a été polarisé par les travaux de John Rawls qui avaient pour cadre des intérêts et des problèmes de l'empire nord-américain. Un économiste indien sur le développement de Calcutta, A. K. Bagchi (2007 p. 647-681, 2008), a montré les insuffisances d'une telle théorie de la justice en rapport avec le développement et la migration.

Recherche d'utopie dystopique : l'exemple du concept de « développement »

Le concept de développement a connu des reformulations successives dont le célèbre développement durable (*sustainable*) dans les années 1980. Il a été officialisé, répandu par le rapport *Notre avenir à tous* (dit *Rapport Brundtland* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, soumis à l'Assemblée générale de l'ONU en 1987)². Dès 1986, le concept a été mis en

¹ La perspective genre est beaucoup moins développée dans ces débats.

² L'argument des analystes financiers que la durabilité avait un impact positif sur le profit des entreprises explique que plus de 50% des 2.500 plus grandes sociétés cotées en Bourse sont enregistrées dans un fonds durable et qu'il a induit une réduction du concept de développement durable à la logique du marché financier, aux profits boursiers (voir à ce propos le site de la Fondation Ethos).

question par de nouveaux mouvements sociaux (sous/mal développement, inégalité, décroissance, Batou 1989) tout en étant affirmé comme « droit ». Le concept a intégré une extension de l'approche temporelle (générationnelle, du philosophe Hans Jonas (1990) et d'espace global (planète). Il a articulé l'économique, le social, l'écologique et les notions (vivable, viable, durable, équitable) sans parvenir à intégrer la perspective sexe/genre et une hétérogénéité de l'histoire et des territoires.

Pour prendre le concept de développement durable dans sa radicalité, il est nécessaire de faire un pas de plus. Avec l'étape de l'impérialisme, de l'étape actuelle du capitalisme financier, nous constatons, contrairement à ce que désirait Cecil Rhodes, (si je le pouvais j'annexerais toutes les planètes), qu'il n'est pas (encore) possible au capitalisme, au marché, de s'étendre hors de la planète terre dans l'infinitude de l'Univers. Il y a une *contradiction fondamentale* entre la logique de l'expansion infinie du capitalisme et les ressources finies de la planète, entre l'expansion infinie de l'exploitation utilitariste des ressources, de la force de travail et la condition de mortalité du genre humain, les ressources limitées. Pris en tenaille dans la contradiction, le travail, l'action, la vie humaine, la politique se vident de leur sens. Cette contradiction ne peut être dépassée à l'intérieur du système capitaliste actuel.

Des chercheurs abordent ces questions du point de vue de *l'exigence de la décroissance* en situant les faits actuels dans l'histoire de longue durée. Jacques Grinevald à la suite d'autres chercheurs qualifie notre époque « d'anthropocène » (Grinewald 2007), c'est-à-dire qui s'arrête à l'époque géologique dominée par l'être humain dans laquelle nous sommes entrés depuis la révolution industrielle. Il rejoint la périodisation faite dans leurs travaux par Braudel, Wallerstein, etc. L'anthropocène succède à l'Holocène qui a duré 10.000 ans. C'est un moment infime et fragile dans l'histoire de la planète. Que devient alors le travail dans une perspective de décroissance ? Il est certain que le paradigme de l'exploitation, de la surexploitation de la nature et de la force de travail en arrive à être mis en question.

L'émergence de cette catégorie est nécessaire pour situer la place de l'homme dans le monde et faire face à des faits nouveaux dans la longue histoire de notre planète : la quantité de matière utilisée par l'espèce humaine a dépassé les grandeurs et les flux naturels. Notre développement économique est devenu la force la plus puissante de transformation de la planète et pas seulement des rapports sociaux (plus forte que les volcans). Notre croissance entre en collision frontale avec les cycles biogéochimiques qui régulent la stabilité de la planète Terre. Pour se sortir du cercle vicieux, on ne peut donc en rester à la régulation on est amené à devoir reconnaître les réalités de la biosphère, que « tout le monde admette que nous sommes une espèce animale qui a besoin de la nature, parce qu'elle en fait partie. Il nous faut ralentir notre train de vie si nous voulons négocier le virage qui s'approche à grande vitesse. Et c'est aux riches de

montrer l'exemple, l'Occident surtout qui a entraîné le monde dans cette course folle. Sinon on va droit au mur » (Grinewald 2008, p. 2).

Dès lors que la genèse de l'histoire de l'utopie du développement est mise en débat, non pas dans le cadre de la tension croissance/décroissance, mais avec la philosophie de l'expérience capitaliste et totalitaire, un étrange lieu/non-lieu d'utopie le plus souvent caché à la base des théories du développement est devenu visible : la *Terra nullius* (Lindqvist 2007). Le concept de *Terra nullius* inventé par le droit international décrivait un lieu idéal n'appartenant à personne. En fait il s'agissait d'assurer un statut de prédation aux terres à conquérir pour les Européens en chassant et en asservissant d'autres populations. L'utopie de la *Terra nullius* a servi à légitimer la conquête, l'invasion, l'extermination des populations autochtones, l'esclavage. Il a été radicalisé plus tard au XXe siècle par Carl Schmitt (Rigaux 2007). Par ailleurs, l'utopie de la *Terra nullius* n'est pas seulement une utopie de conquête utilitariste en vue d'un pillage des territoires et des richesses. Elle a aussi exprimé un imaginaire d'anéantissement (*Terra nullius, terre où il n'y a personne, donc s'il y a quelqu'un, on l'extermine pour s'installer*)¹. On peut dire qu'elle a préfiguré l'étrange mariage entre la pensée utilitariste expansionniste conquérante et la pensée impériale totalitaire nihiliste d'anéantissement et d'extermination.

En résumé depuis les années 1960, les théories ambiguës du développement ont effacé de la mémoire collective l'héritage philosophique impérial conquérant de la *Terra nullius*. Dans les politiques dominantes du développement, l'utopie a été assimilée au progrès économique, sans que soient remis en cause la conquête, la colonisation, le pillage. Les interprétations des rapports de classe internes aux Etats, les théories impérialistes et développementalistes des rapports « nord-sud » avaient un point commun. En résumé, elles ont conjugué dans l'utopie du développement économique mondialisé l'idéologie de la *Terra nullius*, par l'argument du rattrapage en vue de l'intégration dans un marché mondialisé et le « développement séparé » (apartheid) installé au niveau planétaire qui a relayé le concept de la lutte des classes du capitalisme industriel.

Terrain d'utopie dystopique : la migration

Dans la globalisation du marché du travail, on peut observer une philosophie du mouvement qui n'est pas assimilable à la « liberté de circulation » (concept économique) à l'œuvre dans la proximité entre une économie utilitariste cynique et une approche nihiliste de destruction de la

¹ Parmi les nombreux exemples de l'histoire de la *conquista* et de la colonisation, on peut citer l'Argentine. Avant la conquête, l'Argentine était peuplée par un grand nombre de peuples indiens. Aujourd'hui c'est le pays d'Amérique latine qui compte le moins d'Indiens (env. 3%).

force de travail où se situe la migration. Le terrain du marché mondial du travail dans ses deux niveaux de migration choisie (*care* et *brain drain*) est un bon lieu d'observation des oublis, des contradictions du concept de développement (Caloz-Tschopp 2010, p. 3-21), à la fois depuis une perspective des rapports sociaux de sexe et de justice (post)totalitaire.

Les modes de gouvernance du nouvel ordre migratoire mondial contraints par la *Lex Migratoria* (Pellerin 2008) désignent les transformations en cours du marché mondial du travail et de la migration. En bref, la nouvelle gouvernance des migrations transforme des travailleurs humains en prestataires temporaires et précaires de services, qu'ils soient clandestins en travaillant dans le *care* comme la plupart des femmes migrantes ou travailleurs précaires dans le *brain drain*, comme les travailleurs intellectuels. La force de travail humaine, quelle que soit sa forme aujourd'hui, est encore et toujours transformée par la logique du capitalisme en valeur (Marx), en marchandise échangeable. D'une condition d'être humains et de sujets politiques, les travailleurs migrants deviennent des marchandises exploitables, échangeables, des non-sujets expulsés de la politique. En clair, l'étape actuelle de globalisation du marché du travail radicalise de nouvelles formes d'appropriation, d'exploitation et d'essentialisation, de *naturalisation de la force de travail*.

Ce fait m'amène à formuler l'exigence d'un réexamen critique de la place du genre humain dans le concept de développement durable en intégrant dans le concept *le facteur humain, l'organisation, le sens du travail, la démocratisation internationale du marché du travail, l'intégration des rapports sexe/genre dans les analyses* pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs migrants. Il est impératif de lier le souci de sauvegarde de la nature exprimé dans le développement durable et la sauvegarde des travailleuses et des travailleurs humains à un moment où non seulement la nature mais le genre humain sont tous deux menacés dans leur survie.

Le processus de cannibalisme destructeur exige donc une recentration de la critique du développement sur l'appropriation dans le *travail humain* sans l'opposer à la sauvegarde de la nature. L'enjeu est de dégager des tendances spécifiques et aussi communes à la destruction de la nature et des humains et de redécouvrir le travail, dans le *care*, etc. et aussi dans le capitalisme cognitif, les deux bouts de la chaîne du marché du travail de ne pas les délier pour pouvoir l'observer aussi dans une perspective sexe/genre, ce qui implique une nouvelle ontologie, anthropologie politique qui intègre la nature et les humains et l'approche sexe/genre dans les analyses des rapports de pouvoir.

Discours, pratiques utopiques du « progrès » impérial : la guerre

Sur un autre terrain, celui de la *guerre*, des discours utopiques sur le progrès par la guerre révèlent une pensée utilitariste et destructrice dont le déterminisme encourageant l'impuissance n'est pas innocent. Les discours de légitimation de la guerre traversent l'histoire humaine en se transformant depuis le XVIII^e siècle. Ils ont ressurgi après le 11 septembre 2001 dans une situation de dilution du concept de guerre (Mots 2003) prise entre guerre impériale et guerre sociale (Bidet 2005) redéfinissant les liens entre « violence d'en haut et puissance d'en bas »¹. Dans la modernité, après le terme de « révolution militaire » utilisé pour interpréter la prédominance de l'Occident à partir du 16^e siècle, l'émergence de la guerre « absolue » dans le concert des Etats européens a dominé peu à peu le débat² dès le XVIII^e siècle. Alors que le républicain Kant, admirateur apeuré de la Révolution française, réfléchit à la paix perpétuelle (droit des gens et non seulement de l'Etat, hospitalité, éradication de l'esclavage, mise en cause de la propriété privée dans un monde fini) (Kant 1976 p. 350-353, David-Ménard 1997), l'état de guerre devient la référence incontournable des relations internationales et internes (guerre civile). Pour Hobbes avant lui, par exemple, « la nature de la guerre ne consiste pas en un combat effectif, mais en une disposition avérée, allant dans ce sens, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'assurance du contraire » (Hobbes 1971, partie I, chap. XIII).

La Révolution française et Napoléon dominant l'imaginaire du XVIII^e et du XIX^e siècle, alors que le nazisme, la révolution communiste russe et la « guerre totale » dominant le XX^e siècle. Deux références de la philosophie dominante au XIX^e siècle - Hegel et Clausewitz - sont ancrées dans l'expérience des guerres napoléoniennes conduisant à l'offensive à outrance et à la mobilisation totale. Ils se demandent comment maîtriser le chaos guerrier³, obtenir une victoire rapide, irréversible. Tous deux posent un lien « naturel » entre guerre et politique. « L'esprit du monde » était pour Hegel la

¹ Voir les articles d'E. Balibar, de Ch. Delphy, d'A. Callinicos, de M. Chemillier-Gendreau dans ce même livre (Bidet 2005).

² Plus tard en France, un colonel vétéran de la guerre de 1870, engagé dans la défense du capitaine Dreyfus, prédisait que le canon détrônerait la baïonnette et que la guerre de l'avenir serait une guerre figée « mettant face à face deux murailles humaines obligées de se terrer » (Duclert 2007).

³ La question de la possibilité de maîtriser une violence ne connaissant pas de limites au moyen d'une force est au centre de la réflexion de Clausewitz après son expérience en tant que capitaine dans l'armée prussienne en 1806 à la bataille d'Iéna. L'armée de Frédéric II se situe dans l'époque des « guerres limitées » et se trouve face à Napoléon dont la logique est une ascension aux extrêmes. Il en tire une conclusion : « Celui qui ne recule devant aucune effusion de sang prendra l'avantage sur celui qui n'agit pas de même », tout en postulant un principe d'équilibre avant l'anéantissement réciproque. Son principe de non-limitation de la violence sera vérifié avec la guerre « totale » moderne, les millions de morts du XX^e siècle, l'émergence de l'arme nucléaire. On retrouve une telle logique dans de nombreux conflits qui vont de l'Algérie à la Colombie et aussi dans la torture et les modes d'emprisonnement comme ceux de Guantanamo qui, tout en s'inscrivant dans la même logique, la nourrissent. Celui qui ne se plie pas à cette logique, par respect de la vie, par valeurs humanistes se met dans une position de faiblesse.

figure de Napoléon, produit de la Révolution française, arrivant sur un cheval dans la ville d'Iena¹. La guerre moderne (napoléonienne) a donné lieu chez Clausewitz à l'une de ses formules majeures concernant la signification (et non la définition) de la guerre : « la guerre comme continuation de la politique d'Etat par d'autres moyens ou par un mélange d'autres moyens » (Clausewitz 1955, p. 703-728)² et à sa distinction entre « guerre absolue » (abstraction qui conduit à l'ascension aux extrêmes)³ et « guerre réelle » (circonstances historiques). Lénine inspiré par Clausewitz écrira plus tard que la guerre prépare les conditions de la révolution. On retrouve un autre discours sur la guerre mis en lien avec l'action humanitaire et non la révolution chez Henri Dunand fondateur du Comité International de la Croix Rouge (CICR), après son passage à Solferino⁴ qui frappe par son déterminisme quant à la guerre inéluctable.

En se demandant, « *Pourquoi les guerres prennent-elles parfois les formes subtiles du jeu d'escrime pour se déchaîner ensuite avec la violence des tempêtes et la cruauté des instincts ?* » Raymond Aron (Aron 1987, p. 45) ne défait pas le lien entre guerre et politique. Il explique que deux principes (*Grundsätze*) dérivés d'une analyse conceptuelle permettent de penser la théorie clausewitzienne : le principe de destruction ou d'anéantissement et la

¹ Au XXe siècle, Adorno voit l'esprit du monde arriver sur les ailes des V2 hitlériens, ces bombes-robots qui alliaient la perfection technique et la cécité la plus totale.

² On peut ajouter encore cette autre formule qui oblige à méditer sur les liens entre la guerre et l'émergence d'une pensée qui « naturalise » la guerre : « c'est au sein de la politique que se développe le germe de la guerre : les linéaments de celle-ci s'esquissent déjà secrètement dans la politique comme les propriétés de la créature vivante dans l'embryon », Clausewitz, *De la Guerre*, II, 3, p. 117 (trad. J. Hervier).

³ René Girard (2007) applique sa théorie du mimétisme, son interprétation du sacrifice, du meurtre dans les religions archaïques (bouc émissaire) pour « achever Clausewitz » qui a théorisé le modèle napoléonien et qui, pour Girard, est devenu le modèle absolu. Dans ces religions, le but était la production du sacré, mais aujourd'hui « la violence qui produisait du sacré ne produit plus rien qu'elle-même » (p. 11). Le modèle de Clausewitz « a été repris par Lénine, Mao, Al Quaida », écrit-il (p. 363). R. Girard lit Clausewitz en dialogue avec les textes sur l'apocalypse et une réinterprétation de la nouveauté religieuse du Christ. Clausewitz qu'il oppose à Hegel a eu une « intuition fulgurante », écrit-il, en admirant Napoléon à cause du lien qu'il applique entre guerre et mimétisme. Il repère la nature apocalyptique de la guerre moderne prise dans une accélération de l'histoire, la « montée aux extrêmes », cette incapacité politique à contenir la violence du mimétisme implacable de la réciprocité qui s'est imposé comme la seule loi de l'histoire. Il faut finir son livre en analysant l'autre face de la réciprocité. René Girard vise, par une « profession de foi » une réhabilitation du christianisme face à l'islamisme, le « choc des civilisations » (Huntington), qu'il ébauche dans un conflit entre des types de religions. « La possibilité d'une fin de l'Europe, du monde occidental et du monde dans son ensemble. Ce possible est aujourd'hui devenu réel » (p. 9). Le christianisme peut réchauffer l'amour qui s'est « refroidi » vu que la passion du Christ « a dévoilé une fois pour toutes l'origine sacrificielle de l'humanité... la Passion a libéré la violence en même temps que la sainteté » (p. 12). Le Christ s'est opposé aux représailles, à la montée aux extrêmes, il a introduit la réconciliation, l'amour, il a installé la réciprocité dans un cadre relationnel et non guerrier. Je ne peux discuter ses thèses ici, sa méthode, l'absence de tout rapport à l'histoire et même aux faits, ni des ambiguïtés de l'argumentation, mais je tiens à les signaler, dans la mesure où certains de ses arguments rejoignent d'autres lecteurs de Clausewitz.

⁴ « ... à une époque où l'on parle tant de progrès et de civilisation et puisque malheureusement les guerres ne peuvent toujours être évitées, n'est-il pas urgent d'insister pour que l'on cherche, dans un esprit d'humanité et de vraie civilisation, à en prévenir ou tout au moins à en adoucir les horreurs ? » Dunant Henri, *Un souvenir de Solferino* (voir site CICR/ICRC).

continuation de la politique par d'autres moyens. Le regard sur l'oeuvre de Clausewitz change selon que l'on choisit l'un ou l'autre principe. Dans un article écrit pour la *Revue militaire suisse* paru en 1975 sur *La société des Etats et la guerre*, Aron précise que ces deux principes ne sont pas contradictoires, incompatibles « au sens strict ». Ils sont modulés selon la place que l'on accorde à la « suprématie politique » par rapport à la guerre¹. En clair, la politique doit gérer les liens entre l'utilitarisme guerrier et la destruction. Il est vrai qu'Aron aborde la question en réfléchissant au législateur suprême, à l'Etat, à la paix recherchée par un équilibre entre Etats dans un contexte précédant les guerres d'extermination du XXe siècle et l'arme nucléaire. Il fait le choix « optimiste » (Terray 1999, p. 72-85), tout en remarquant que les critères de l'équilibre, de la gradation sont profondément modifiés avec l'apparition des deux guerres mondiales et l'arme nucléaire² sans remettre en cause pour autant le lien « naturel » qu'il pose entre guerre et politique.

Il ouvre un nouveau champ de réflexion sur les liens entre la guerre et la politique. Au XXe siècle, avec la domination totalitaire émerge le concept de guerre « absolue » (Carl Schmitt), avec la paire *ami-ennemi*, l'état d'exception, le décisionnisme, la dictature. Ils dessinent les contours d'un nouveau débat théorique. La violence et la guerre dans le colonialisme ont été le lieu d'expérimentation de « modèles » fortement inspirés de ces travaux, du fascisme, du nazisme, des idéologues de Vichy (France). De l'Indochine à l'Algérie, ils se sont propagés dans le continent latino-américain. Puis les Etats-Unis s'en sont inspirés pour leur lutte contre le « terrorisme » (Robin 2004).

Aujourd'hui, la dissuasion nucléaire et le *containment* dans la lutte « anti-terroriste »

Il est de moins en moins facile de parler de la guerre (Arendt 1972b, p. 11), de décrire sa présence multiforme, paradoxale, pourtant bien réelle (ne serait-ce que par l'augmentation du trafic d'armes, les armes de pointe des recherches technologiques, la présence exponentielle des sièges de multinationales de matières premières à Genève, les politiques d'apartheid impliquant la torture, le meurtre). Il n'est plus possible d'analyser la guerre en

¹ « La finalité naturelle du couteau est de trancher : il n'en résulte pas que l'utilisateur du couteau doit toujours se donner pour fin de trancher. Il y a bien des manières, pour le boucher, d'utiliser son couteau sans que, pour autant, cesse d'être vraie la proposition qui exprime la finalité naturelle du couteau », (Aron 1987, p. 103).

² « Désormais, au barreau supérieur de l'échelle de la violence se profilent les armes nucléaires. Et celles-ci obligent à choisir définitivement entre les deux principes clausewitziens, celui de destruction, d'anéantissement et de décision d'une part, celui de la suprématie de la politique d'autre part (Aron 1987, p. 106).

se référant aux théories et concepts de la guerre classique (déclaration de guerre, mobilisation, soldats, tranchées, armées, guerre civile, paix signée, etc.). La diminution des dictatures classiques (il n'en existerait plus que 11 sur la planète) et l'émergence de régimes autoritaires interrogent sur ces nouveautés. Par ailleurs, comme pour la torture, l'approche utilitariste en terme de moyens et de fins contribue à sa banalisation, à sa « naturalisation », en cachant son vrai visage. La violence guerrière n'apparaît plus comme « l'accoucheuse de l'histoire »¹ ou encore comme un puissant accélérateur du progrès. Comme le souligne Arendt (1972b, p. 101-102), le progrès ne vient pas de la guerre mais de la science, et cela dans un contexte où les limites écologiques de la planète sont de plus en plus préoccupantes (Rio+20).

En bref, avec l'invention totalitaire au XXe siècle le champ de bataille de la politique est devenu celui de la mort de masse, de la destruction, de la transformation possible du monde en désert. La mort de masse est l'*horizon*, la *logique*, la *grammaire* de toute politique et non plus un *autre moyen* pour continuer la politique. Arendt réinterprète la célèbre formule de Clausewitz pour dénoncer une pensée utilitariste, instrumentale de la politique liée à la philosophie de la guerre d'anéantissement et cerner une mutation sans précédent impliquant la modification fondamentale de la conception philosophique et de la pratique politique. C'est à partir de là qu'Arendt s'interroge sur ce qui unit, sépare la guerre et la révolution et sur ce qui transforme radicalement la révolution depuis le XXe siècle (Caloz-Tschopp Marie-Claire 2011, p. 77-99). A la suite de Walter Benjamin, d'Hannah Arendt, à l'aube du XXIe siècle, Jacques Derrida, puis Etienne Balibar déplacent à leur tour la réflexion conceptuelle sur la violence et la guerre en interrogeant l'ambiguïté du terme de *Gewalt*.

Sans entrer dans la querelle des interprétations de la formule de Clausewitz, ni du terme *Gewalt*, ni nous arrêter à Carl Schmitt, à l'Idéologie de la « sécurité nationale » et à ses prolongements actuels dans la répression antiterroriste, retenons qu'au tournant du XXe siècle la guerre s'étend, se généralise, se pense, se banalise en installant *une ambiguïté entre la vie et la mort entre la guerre et la politique* (Bauman 2002, p. 87-117). Dans le capitalisme liquide décrit par Z. Bauman, tout se vaut, tout s'équivaut. Le pouvoir choisit entre « faire vivre et laisser mourir » (biopouvoir, Foucault) (Foucault 1997, p. 213 et suiv.). A quoi bon l'autonomie de la politique, qui rappelons-le, est l'organisation de la vie en commun ? Face à l'expérience des extrêmes du « court XXe siècle » (Hobsbawm 1994), profondément marquée par la « Solution finale » nazie, après la Deuxième Guerre mondiale, en s'interrogeant sur *Qu'est-ce que la politique ? La politique a-t-elle encore un sens ?*, Arendt (1995, p. 85 et 101-102) rompt l'évidence non questionnée du

¹ Marx utilise la métaphore pour la violence mais pas pour la guerre.

lien entre violence et révolution dans les années 1950-60. Sa réflexion la conduira à poser la question du sens de la politique – le sens de la politique est la liberté, écrit-elle dans son essai sur Qu'est-ce que la politique ? (Arendt 1995). Elle l'amène à séparer la guerre de la politique.

Les drones, les mines antipersonnelles, les systèmes de surveillance, métastase de quoi ?

L'apparition de nouveaux outils, de nouvelles armes, aiguise les enjeux politiques et éthiques. Comment appliquer aux systèmes informatiques des drones, par exemple, les lois de la guerre, la proportionnalité, la discrimination, l'intentionnalité ? Ils posent, par ailleurs, le fameux glissement entre opération militaire et opération de police sécuritaire. En clair, leur seule présence et leur seul usage induisent la non-distinction entre politique et guerre. Ils s'inscrivent de ce que André Pichot appelle, à propos de l'évolution des théories de la biologie, de la conception de « l'être vivant comme machine » (Pichot 2011), dans le domaine de la géostratégie, de la robotisation de la guerre et en ce qui nous intéresse du glissement de la politique à la guerre, observable dans la métastase de la guerre.

Depuis les bombardements de masse, Hiroshima, Auschwitz, il est possible de tuer sans se salir les mains. Partons d'exemples actuels. On constate l'émergence de dispositifs¹, d'outils, d'armes, de technologies qui illustrent l'extension de la métastase de la violence guerrière. Sans abonder dans les théories qui font un raccourci discutable en avançant que la technologie a pris la place de la démocratie (Moatti 2013), partons d'exemples précis. Il est possible d'évoquer des drones avec un champ d'action de plus en plus étendu assimilables aux mines antipersonnelles (Gontard, 2010) ou encore des systèmes de surveillance massive des communications (Internet) et des listes de lecture dans les bibliothèques toujours en cours après septembre 2001. Arrêtons-nous aux drones, téléguidés et prochainement automatisés. Ils sont principalement fabriqués, utilisés par les Etats-Unis, Israël, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, etc. et aussi par d'autres Etats dont... la Suisse². « Signes extérieurs de puissance » et pourtant vulnérables (Guibert, 2013), ils font partie de la deuxième étape de la lutte « antiterroriste » des Etats-Unis, après septembre 2001³. Soit dit en passant, la réflexion sur les drones trouve un écho

¹ Nous utilisons le mot « dispositif » au sens de Michel Foucault. Voir notamment Foucault 1994, p. 299 et suiv.

² Le *Groupe pour une Suisse sans armée* (GSSA) avec d'autres organisations lance une pétition contre l'achat par l'armée suisse de 6 nouveaux drones à l'Israël Aerospace Industries (IAI) pour un montant de 300 à 400 millions de francs.

³ Le 30 mai 2013, Barack Obama a prononcé un discours à la *National Defense University* de Washington pour fixer le cadre juridique de la lutte antiterroriste, onze ans après les attentats du 11 septembre 2001. L'organisation de défense des libertés publiques (ACLU), le *Center for Constitutional Rights* (CCR) réclament la publication de documents sur des assassinats ciblés de citoyens américains et de milliers de

dans les prisons secrètes, la prison de Guantanamo (une grève de la faim s'y déroule), et avec la cartographie des lieux de détention et les camps de personnes étrangères en Europe¹.

De telles inventions militaires s'inscrivent dans les suites de la liquidation industrielle de millions d'individus dans les camps de la mort, du *saut qualitatif de la destruction incalculable* des armes nucléaires à la fin de la Deuxième Guerre mondiale². En bref, ces sortes d'avions sans pilote – 6000 en circulation – se déploient partout dans le monde. Ce sont des métaphores de la guerre masquée actuelle. C'est une guerre télécommandée permettant de tuer à distance, sans pilote à bord. Il est difficile de percevoir qui les téléguidé, les dirige et pour quels usages précis (plans de vol). Nouvelles armes de guerre, les drones glanent de l'information, peuvent être armés, tuer à distance, tirer sur des cibles repérées par ordinateur. Ils sont utilisés pour la lutte dite « antiterroriste », le contrôle des migrants aux frontières³, le contrôle de certaines populations à risque, les guérillas, etc.. Soixante ans après Hiroshima, ils répondent à la même philosophie de la technologie moderne découpant, diluant l'action, la déshumanisant en annulant tout contact direct et donc toute responsabilité humaine attribuable. Le processus a été décrit par Günter Anders dans *L'obsolescence de l'homme* (2001) et lorsqu'il a conduit des entretiens approfondis avec un des pilotes des bombardements nucléaires de Hiroshima et Nagasaki (Anders 2003). Aujourd'hui qui devrait-il interviewer ?

Le drone « objet violent non identifié » affecte des notions aussi élémentaires que « celles de zone ou de lieu (catégories géographiques et ontologiques), de vertu ou de bravoure (catégories éthiques), de guerre ou de conflit (catégories stratégiques et juridico-politiques) », nous explique Grégoire Chamayou (2013). Il transforme les catégories guerrières, politiques et aussi éthiques. On se trouve en effet hors de tout champ de bataille où s'affrontent des ennemis, sans distinction entre combattants et population civile. Il n'y a plus de distinction entre territoires, politiques, droits internationaux et nationaux. Quelle distinction y a-t-il entre une opération de guerre et une opération de police ? Les soldats sont remplacés par des robots.

citoyens non américains à la suite de frappes « signature strike », décidées en fonction d'un comportement suspect et non sur des éléments matériels. B. Obama a décidé six fois plus de frappes au Pakistan que son prédécesseur G. Bush. Source : *Le Monde*, 24.5.2013.

¹ Carte établie par Migreurop en 2012 et tenue à jour.

Voir <http://euromigrasyl.blogspot.ch/2012/12/cartedesdmigreurop-camps.html>

² Une psychanalyste a utilisé la métaphore de « mégamorts » pour indiquer un nouveau défi posé à la pensée et à la conscience sociale : s'affronter à une guerre « sans nom », (terreur sans nom), une guerre « de quantités inimaginables. Nous avons l'impression de livrer passivement la destinée de chacun aux signes mathématiques et à la concrétude des données statistiques et informatiques. Les valeurs de l'ère technologique sont des valeurs froides et désaffectées qui conviennent à notre besoin de nous cacher à nous-mêmes notre peur et notre angoisse de mort » (Amati-Sas, 1984).

³ Voir notamment,

<http://www.statewatch.org/news/2013/may/02eu-drones-mediterranean.html>

La catégorie « d'intention » se dilue. L'adage de la philosophie utilitariste « la fin justifie les moyens » est devenu obsolète avec la « guerre totale » du XXe siècle, Auschwitz et Hiroshima, ont montré notamment H. Arendt, G. Anders. Elle franchit une nouvelle étape et prend une nouvelle dimension matérielle et abstraite avec les drones dans le contexte de nouvelles inventions technologiques qui se conjuguent avec la nouvelle « crise » du capitalisme financier et les nouvelles limites de la planète.

Après avoir condamné le concept bushien de « guerre contre le terrorisme » du *Patriot Act*, B. Obama, président des Etats-Unis diplômé en droit constitutionnel, garde le programme des drones mis en place par son prédécesseur en septembre 2001. Il modernise la politique de dissuasion nucléaire en l'accompagnant par une politique préventive du *containment*, dans la lutte antiterroriste étendue à tous les domaines, à toutes les frontières, y compris la surveillance généralisée des communications téléphoniques en cours sous sa présidence (information, mai 2013). Elle implique l'usage de la force à titre préventif et à distance sans respect de la souveraineté nationale des Etats. Le diagnostic du risque devient la dangerosité *virtuelle* de l'ennemi visé. L'autorisation de l'emploi de la force votée par le Congrès en septembre 2001 a fourni l'arsenal juridique. Une telle guerre est devenue secrète, hors de tout contrôle parlementaire, d'évaluation des « effets collatéraux » (victimes civiles) (Frachon 2012) et de la transformation des institutions politiques.

En soixante ans, depuis les bombardements nucléaires de la Deuxième Guerre mondiale, la mise en opération du complexe militaro-industriel (CMI) de la guerre du Vietnam, on assiste au passage à ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui le complexe militaro-industriel-technologique (CMIT). Les drones sont en train de devenir un des dispositifs parmi les plus visibles – mais pas le seul – des métamorphoses des dispositifs, des outils, de la guerre et de la politique¹ aujourd'hui. Dans la « guerre contre le terrorisme » qui s'étend, ils mettent en lumière, non plus les « dommages colatéraux » (Hersh, 2005), mais « la centralité de la question démocratique » (Birnbaum, 2013). Les questions posées plus haut ne semblent pas préoccuper les pays, les groupes autoritaires, les dictatures qui rêvent d'acquérir ces armes pour leur usage. A leur propos, comme d'ailleurs pour le débat sur la bombe nucléaire, on constate la déstabilisation du droit international, et aussi des vieilles catégories anti-impérialistes, en troublant « la ligne de front entre « dominés » et « dominants », écrit encore Birnbaum (2013).

Pour relever le défi de devoir penser ces faits dans la recherche de distinction entre la politique et la guerre, je propose de lire les travaux des féministes matérialistes en aiguisant notre regard. Dans les années de la guerre du Vietnam et des guerres de décolonisation, trois féministes matérialistes

¹ L'autre étant les développements fulgurants de l'Internet, des systèmes de contrôle de tout *type* (caméras de surveillance, ADN qui remplace les papiers d'identité, etc.) et des armes de « proximité » (tazers, etc.).

apportent des leviers puissants pour sortir du cercle infernal de la violence guerrière expansive, illimitée. En posant la continuité de la violence intime, sociale, politique, en réélaborant le concept d'appropriation, en creusant « l'idée de nature », les trois féministes matérialistes ouvrent l'horizon pour ruser avec la violence et nous réapproprier radicalement la politique. Mais auparavant, voyons ce que peut recouvrir l'utopie dystopique quand elle se formule en tant qu'insoumission.

DEUXIEME PARTIE. L'utopie dystopique tragique, créatrice

L'émergence d'une utopie dystopique tragique, créatrice

Dans le contexte de la globalisation actuelle avec le poids historique du XXe siècle, de sa longue genèse (Conquista, colonialisme, impérialisme), l'utopie de Th. More revisitée par l'ange de l'histoire de Walter Benjamin ne dévoile pas un espace de rêve mais un paysage dévasté où les humains avancent à reculons dans le futur. Depuis peu, des mouvements créateurs émergent. Il ne s'agit pas ici de s'inscrire par exemple dans le débat stigmatisant le « progrès » ou dans celui de la « fin de l'histoire » mais bien d'intégrer le poids des ruptures de l'histoire pour imaginer le futur et construire le présent.

Le choix d'une utopie dystopique tragique, créatrice du double mouvement d'intégration de l'histoire et de la créativité ouverte du présent, est un chemin praticable à la fois par la philosophie et les sciences sociales en intégrant la littérature, les pratiques des mouvements sociaux et aussi les constats concernant la transformation de la politique, de la violence, de la guerre se déroulant sur de multiples champs de bataille. Les lieux de guerre ouverte aux frontières des pays riches n'épuisent pas les questions. L'enjeu est un travail sur l'ambiguïté constitutive du temps présent (Bleger 1981), la critique du déterminisme conduisant à la passivité, à l'indifférence, la récupération de l'imagination, de l'activité de penser, de la puissance d'agir. Est-il si vrai que nous avons oublié la liberté ?

Il est vrai que les rêves racontés dans les sciences-fictions des années 1980-1990 pointent l'épuisement de l'imaginaire d'un autre espace dans un monde fini et limité. En intégrant le mouvement de la destruction et de la création, il est possible d'entrevoir entre les lignes une utopie dystopique tragique, créatrice, qui soit à la fois mouvement de rêve d'un ailleurs sans limites et intégration des limites du présent en vue d'un avenir possible. Même sur le terrain de la science-fiction, on peut imaginer une insoumission créatrice.

Arrêtons-nous un instant à la frontière, aux migrations. Dans les conflits aux frontières de la démocratie, la frontière n'est pas une essence. C'est un

lieu de *relation* à la fois surdéterminé, polysémique, hétérogène (Balibar, 1994, p. 335-343), d'ordre *ontologique*, *anthropologique* et *politique*. En d'autres termes, la frontière est un lieu/non-lieu où sont mises en jeu dans des rapports politiques situés dans l'histoire la dialectique entre le chaos et le néant, entre l'Être et le non-Être social-historique et la possibilité d'une construction d'*un rapport politique de citoyenneté cosmopolitique*.

Dans la préface au livre du sociologue A. Sayad sur la migration, s'interrogeant notamment sur ce qu'est un immigré, P. Bourdieu écrivait : « comme Socrate, le migrant est *atopos* sans lieu, déplacé, inclassable (...) Ni citoyen ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, le migrant se situe en ce lieu « bâtard » dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et du non-être social » (Bourdieu in Sayad, 1991, p. 9). Il est l'habitant par excellence du lieu/non lieu de l'utopie. Le migrant *atopos* d'aujourd'hui n'appartient plus à la classe ouvrière dans le système internationalisé des Etats-nations, mais à une classe ouvrière globalisée qui a changé de visage avec les nouvelles fonctions et la place qu'occupent le *care* et les travailleurs intellectuels du *brain drain*, qui rassemble les nouveaux travailleurs.

Les conditions d'existence du migrant *atopos*, des sans-papiers sont déniées, négativisées « jusqu'à la guerre », déclare Antonio Negri dans un entretien à la revue *Tumulte*. Pensons aux camps, aux prisons aux frontières de l'Europe. Pensons à ce qui se passe avec Frontex aux frontières de l'Union européenne, à la directive européenne sur la détention préventive pour raison administrative¹ et au pacte européen sur les migrants préconisé par le gouvernement Sarkozy en vue d'une migration choisie. Pensons au modèle des cercles (pour lequel la Suisse a été condamnée pour racisme d'Etat devant l'ONU) (Caloz-Tschopp, 1997, p. 31-41), à la détention administrative sans délit, à la politique des « non-entrée en matière » (NEM) en Suisse², aux renvois forcés. Pensons au débat actuel sur l'identité culturelle « pure », sans porosité de l'Europe chrétienne qui n'aurait pas été contaminée par l'islam. En bref, en partant de la question « Et si l'Europe ne devait pas ses savoirs à l'islam ? », un chercheur tentait de replacer les racines grecques de l'Empire chrétien en France et Aristote au Mont St-Michel (Gougenheim, 2007). D'autres recherches font le parcours inverse en reconnaissant une ascendance

¹ Une des mesures européennes en projet fait l'objet d'un vaste débat à Bruxelles. Il s'agit d'un projet de directives sur les clandestins fixant des normes communes applicables à l'expulsion des immigrants clandestins (durée de rétention administrative de 18 mois prévue), interdiction de retour en Europe pour 5 ans, détention des enfants).

² Le Département fédéral de Justice et Police a refusé d'enregistrer des demandeurs d'asile sans papiers en les classant dans une catégorie administrative (non-entrée en matière) pour leur refuser tout droit et toute prestation et les forcer à quitter ainsi le territoire suisse. Cette mesure a été jugée anticonstitutionnelle. En 2012, elle est en train d'être appliquée à tous les requérants d'asile.

arabe à la pensée européenne (Bloch 2008, Flasch 2008). Ces faits permettent de caractériser la relation de pouvoir du côté de la domination.

Dans les luttes des migrant.e.s aux frontières de la démocratie, suivre le fil d'émergence de nouveaux schèmes, concepts, mots, exemples pour décrire les conditions matérielles, existentielles d'insoumission nous offre des lieux précieux d'observation de nouveaux récits combinant une approche utopique et une approche dystopique. Les conflits aux frontières de la démocratie rendent visible la coexistence de deux logiques antagoniques qui s'affrontent en matière de sécurité, de soutien des besoins vitaux et des droits, comme l'explique A. Carretero (2007, p. 441-451). Ils permettent aussi d'y lire l'émergence d'une insoumission d'*utopie dystopique tragique, créatrice* d'où se dégage un projet alternatif de citoyenneté cosmopolitique d'existence à l'ère de la globalisation qui ne se résume pas au droit de vote pour les étrangers. Il n'est pas lié à la revendication d'un droit de propriété, mais de la valeur d'hospitalité et d'un droit d'habiter lié aux conditions matérielles d'existence prises dans leur globalité¹.

Du côté de l'*utopie*, aux frontières de la démocratie, le glissement du passeport au fait d'être sans-papiers, de la notion de peuple vers celle de multitude (Negri) désigne les transformations de la notion de classe, d'appartenance politique, en les articulant à ce que Spinoza a appelé la puissance du désir (*conatus*) du devenir de l'Être (Bove 1996). « Personne ne peut désirer être heureux, bien agir et bien vivre, qu'il ne désire en même temps être, agir et vivre, c'est-à-dire exister en acte (*actu*) » (Spinoza 1957, p. 507). Il rend intelligible à la fois ce que les sans-papiers en s'appelant eux-mêmes *sans-papiers* ont voulu signifier sur leur condition politique et sur les limites du système d'Etat-nation. Leur narration a été enrichie par ce que Mezzadra (2001) appelle « le droit de fuite », ce que Dolivo et Tafelmacher appellent la reconnaissance du « droit d'être là » pour les sans-papiers en Europe (Dolivo, Tafelmacher 2007, p. 459-519), ce que, en 2013 à Tunis, les sans-papiers au Forum Social Mondial appelaient « le droit au mouvement ».

Ce qui est nommé, montré, raconté, revendiqué est le sort matériel, politique des migrants dont la plupart sont en fait des femmes migrantes. Sur ce fait spécifique, aux côtés de travaux sur l'économie politique du sexe (Rubin 1996, p. 35-97), on assiste à des tentatives d'articulation des rapports sociaux de sexe, de la partition de la pensée et des territoires. Ivekovic² combine une analyse critique sur la logique et les catégories de la partition dans la pensée et la politique liées à la guerre de fondation en Europe

¹ Je ne peux approfondir le point fondamental – distinction d'un droit d'hospitalité, d'habiter de celui d'une revendication du droit de propriété qu'implique le fait de sortir de l'appropriation et de penser les multiples implications de la désappropriation, y compris dans les rapports sexe/genre. Le thème exil-appropriation-propriété fait partie de la recherche en cours du Programme du CIPH.

² Pour une information détaillée sur les travaux de Rada Ivekovic, voir deux sites : <http://www.ciph.org/recherche.php?idDP=27>; <http://translate.eicpc.net/transversal/1107>.

(Ivekovic, 1994, p. 5-10) et à un projet de traduction. Son projet est une forme très novatrice d'utopie dystopique tragique créatrice. Par ailleurs, le concept d'apartheid (Monnier 1988) avancé pour caractériser les sociétés d'immigration actuelles est présentement enrichi par l'introduction de la perspective des rapports sociaux de sexe et par la notion de « régime d'apartheid de sexe » pour décrire la situation des femmes migrantes.

L'observation de ces expériences politiques et théoriques nous montre qu'elles sont toutes ancrées dans des conditions matérielles d'existence concrètes des migrantes et migrants. Les mots utilisés soulignent leur exclusion politique (sans papiers, clandestins). Elles remettent en question le rapprochement entre globalisation économique et systèmes sécuritaires (étatiques avec des tendances à la privatisation) dans les politiques migratoires, qu'exprime bien l'aire de *Liberté-Sécurité-Justice* en Europe (Conseil de l'Union européenne, 2004, Tampere) et l'expression *Périmètre de sécurité* emprunté à l'univers informatique.

Elles ont en commun une vision *utopique* qui place un projet de société mondialisé hors d'une logique d'appropriation, de l'apartheid du système d'Etat-nation et de la globalisation utilitariste et sécuritaire. Elles mettent radicalement en cause, à la fois, un imaginaire, des pratiques d'appropriation et donc d'apartheid de sexe/genre et d'apartheid de classe fixé sur les catégories du national et de la race et parfois d'épuration ethnique, ainsi que sur celles du système national et international d'Etats-nations défini par une souveraineté nationale et territoriale des Etats d'origine, de transit et « d'accueil » en tension avec des systèmes plus globaux (Schengen¹, pouvoirs multinationaux de tous ordres, etc.).

Elles font partie d'une utopie *dystopique tragique, créatrice* quand elles remettent radicalement en cause l'imaginaire et l'épistémologie dominants dont les schèmes, les catégories philosophiques et politiques combinent la territorialisation des Etats-nations, l'appropriation, l'utilitarisme, les traces d'une culture politique de néantisation expansive dans les dispositifs de renvois forcés (Caloz-Tschopp 2004 ; 2001, p. 71-77). Soulignons que les narrations de ces expériences de luttes aux frontières ne se racontent pas comme le rêve abstrait d'une « liberté de circulation » illimitée qui *naturaliserait* le mouvement migratoire en se réclamant d'une abolition des frontières, des droits, du droit du travail, avec les dérives interprétatives catastrophistes (métaphores aquatiques pour décrire la migration envahissante), ou de propriété ou encore d'utilitarisme économique concurrentiel brutal présent dans les discours sur la libre circulation des capitaux, des marchandises, de la force de travail et visant l'appropriation du

¹ Avec le processus Schengen, la frontière physique laisse place à des espaces unifiés, sécurisés, avec des priorités de gestion stratégique (efficacité, fluidité, réduction entre ordres juridiques nationaux en faveur de critères du marché mondialisé).

monde et la limitation drastique de l'intervention de contrôle des Etats, du mouvement social, des syndicats, des partis tout en minant la solidarité, l'échange égalitaire.

Au contraire, elles se réclament d'une citoyenneté ancrée dans les conditions matérielles d'existence des travailleuses et des travailleurs migrant.e.s déterminées par le fait de devoir se mouvoir avec leurs pieds et leurs têtes pour vivre dans un monde où le marché du travail se transforme, où le travail devient en bonne partie « virtuel ». Pour saisir toute la portée politique et philosophique novatrice de l'utopie utopique : *l'insoumission créatrice dans les nouvelles conditions matérielles*, il est possible de réinterpréter le « droit d'avoir des droits » (Arendt) et la « démocratie radicale » (Castoriadis) à penser dans la complète réorganisation du capitalisme et du marché du travail globalisé.

Les travaux théoriques d'Arendt et de Castoriadis inspirés tous deux par deux expériences majeures du XXe siècle (destruction nazie, échec du communisme) permettent de mieux situer certains enjeux politiques et philosophiques de l'émergence d'expériences d'utopie dystopique tragique et créatrice. D'une part une démarche inventée dans les remous nihilistes de l'histoire du XXe siècle par une femme exilée qui tentait de comprendre le système totalitaire, Arendt. Elle a construit un socle politique « le droit d'avoir des droits » en donnant une place à la pensée et au jugement en tant qu'activités de liberté et de pluralité. D'autre part un travail sur la démocratie prise dans sa radicalité et la création humaine, mené par un exilé communiste grec avec le groupe *Socialisme ou Barbarie* (Castoriadis). La situation d'aujourd'hui appelle à une relecture et à un élargissement de leurs apports.

Le droit d'avoir des droits (Arendt)

Everyone Had a Place in My World est l'utopie de Bessie Head, comme l'a bien expliqué Madhumita Roy. Je traduirai l'exigence dans l'œuvre d'Arendt inspirée de Spinoza et de Marx dans le devenir de la liberté revisitée : chaque être humain pour pouvoir être libre a besoin d'une place reconnue par les autres dans la politique et donc dans le monde. Arendt a construit sa réflexion à partir des sans-Etat en Europe sous diverses formes (en Europe occidentale, orientale et dans les colonies). Plutôt que de nous centrer sur le thème de l'Etat global qui a fait l'objet d'un débat entre Judith Butler et Gayatri Chakrovorty Spivak (2007), retenons deux choses de son œuvre.

A partir d'une analyse critique des droits de l'homme, des sans-Etat (Caloz-Tschopp 2000), Arendt a posé un socle pour la politique, la citoyenneté, les droits de l'homme en ne cédant à aucun relativisme, même au nom d'un constructivisme distinguant entre « universalisant et universalisable » (Julien 2008, p. 24-25) qui mine toute légitimité des droits de

l'homme, des luttes pour les droits de l'homme, de l'exigence de sanctions qui s'y rattachent comme le rappelle Chemillier-Gendreau (1995, 2001) (on voit bien quel gouvernement est protégé dans une telle perspective) et aussi d'une construction théorique à partir des divers champs de pratique, dont par exemple le droit du travail (Supiot 2005)¹ et bien d'autres champs du débat théorique. Arendt a formulé le « droit d'avoir des droits » en ces termes :

« Nous n'avons pris conscience de l'existence du droit d'avoir des droits (ce qui signifie : vivre dans une structure où l'on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions) et du droit d'appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation politique globale » (Arendt, 1972, vol. II, p. 281-282).

Dans une perspective (post)totalitaire, la compréhension de ce que nous montre Arendt implique la prise en compte du renversement effectué par elle de la destruction de la politique et des « humains superflus » dans l'invention historique totalitaire en création politique par le *droit d'avoir des droits*. Ce qui intéresse Arendt ce sont la perte sans conscience de la destruction de la politique et sa reconstruction en récupérant une conscience individuelle et collective. Aujourd'hui d'autres philosophes parlent de nouvelles subjectivations.

Comment faut-il entendre sa célèbre formule ? Le « droit d'avoir des droits » n'est ni un droit dans une liste de revendications, ni une institution comme les autres, ni la propriété d'un endroit. Elle est un socle, un cadre, un *Arké* qui précède toute institution politique, qui est à la base de toute activité politique instituante. Arendt *ne revendique pas une propriété mais une place* reconnue par les autres dans le monde. Elle apparaît dans une situation politique extrême de non-appartenance et de destruction de la vie (génocide) négative qui peut se renverser en positivité par l'agir des individus construisant une conscience collective de la situation. C'est une sorte de théorème pour la pensée politique qui souligne le poids de l'agir dans le processus instituant de la politique. Nulle autorité, nul souverain n'octroient le droit d'avoir des droits. La seule assurance immanente est que les individus s'accordent réciproquement le droit d'avoir des droits et s'engagent à s'assurer une place et donc une appartenance politique.

La perte de place et d'appartenance politique, de citoyenneté, le fait « qu'un homme ne soit plus qu'un homme » font qu'il a perdu la qualité politique qui permette aux autres de le considérer comme leur semblable. Ceux qui ont perdu toute appartenance politique « apparaissent comme les premiers signes d'une possible régression par rapport à la civilisation »

¹ Parmi deux textes récents, citons, en lien au droit du travail, Supiot Alain, 2005, p. 134-163.

(Arendt 1972, vol. II, p. 289). À ces hommes, il ne reste plus que l'existence réduite aux qualités d'un vécu privé (sympathie, amitié, intelligence, grâce de l'amour) qui ne peut remplacer la perte de la politique assurant le rapport au monde.

Soulignons qu'elle fait sa démonstration par une démarche que j'ai appelée la dynamique du « manque et du désir » (Caloz-Tschopp 2000) de la politique où se construisent à la fois l'appartenance à la politique et la conscience politique (après-coup par l'expérience) de la situation et de la condition politique. D'où le lien entre le « droit d'avoir des droits » et l'action, la compréhension, la pensée et le jugement dans son oeuvre.

Le projet, l'imaginaire de la démocratie « radicale » (Castoriadis)

A une époque qui n'était pas encore doublement tragique comme la nôtre (mort individuelle et possibilité de la disparition de l'humanité et même de la planète), les démocrates de la Grèce ancienne se sont affrontés par de toutes autres voies à la guerre, à la mortalité, au chaos du monde, à l'esclavage, aux rapports sociaux de sexe, à l'absence d'un père avec ses substituts autoritaires en politique personnifié par le tyran en inventant la tragédie, la philosophie et la démocratie.

Ils nous ont légué des questions autour du pouvoir, de l'Etat sur la soumission et la liberté, la société sans père, la société des frères. Elles ont été reprises par Freud, Federn (2007, p. 221-237), les féministes bien plus tard (à quoi servent les mères et les sœurs dans la politique et la guerre vu qu'elles ont été exclues de la possibilité de tuer à cause de l'exigence de fécondité ?) (Héritier 2010, p. 83). Ces questions ne se limitent pas aux débats sur la démocratie directe très en vogue en Suisse, sur la démocratie procédurale, sur la réintroduction du conflit dans le jeu démocratique.

La crise de la raison, l'attaque de la pensée, d'une philosophie active, en appelle à une profonde transformation de la rationalité, de la philosophie pour pouvoir repenser la politique et donc un projet d'utopie dystopique mais en quel sens ? De Platon à Marx, écrit par exemple Castoriadis au XXe siècle, au moment où il réfléchit à l'institution imaginaire de la société qui précède son projet sur la création humaine. La pensée politique s'est présentée comme une application d'une théorie de l'essence de la société et de l'histoire. Fondée sur une ontologie identitaire pour laquelle Etre a toujours signifié être déterminé, elle a occulté l'être propre du social-historique comme imaginaire radical instituant. Elle a ainsi étouffé les germes nouveaux que contenait le travail de pensée chez des penseurs comme Platon, Marx, Freud.

Castoriadis pose une thèse : une nouvelle institution de la société, un nouveau rapport à l'histoire impliquent un dépassement de la raison instituée. Il s'agit de voir l'histoire comme création, la société instituant ou

l'imaginaire social à l'œuvre dans la société instituée, l'Être social-historique comme mode d'être inconnu de la pensée héritée. Les êtres humains ont inventé Auschwitz, ils ont aussi inventé le germe de la démocratie. Le déterminisme de la destruction, même s'il est bien présent, même s'il est difficile à penser, n'est pas inéluctable. L'Être social-historique aujourd'hui comme hier contient le déterminisme et la liberté, le chaos et l'ordre, l'institué et la création, la guerre et la révolution. Pour Castoriadis, renouveler une pensée dialectique ouverte est possible grâce à la puissance d'imagination des individus et des sociétés. Il préconise donc une transformation de la politique et de la philosophie.

Dans sa démarche d'ontologie politique et de logique ouverte qui renouvelle la dialectique, la démarche de Castoriadis est mise au défi d'intégrer le fait que, sous l'effet des guerres et des luttes (Hardt&Negri 2004), les socles bougent, les invariants varient allant parfois jusqu'à la disparition de tout cadre contenant la vie politique¹. En clair, la dynamique du devenir de l'Être social-historique transforme la théorie, la logique, la philosophie. L'histoire, la transformation des rapports de pouvoir, les reconfigurations de la temporalité et de la territorialisation dans la géopolitique mondiale poussent la philosophie et la théorie politique matricielles à se déplacer vers une ontologie politique du devenir, de la lenteur, de la puissance des connexions des multiplicités, des réseaux (Deleuze et Guattari, 1980, 1982, 1985, 2002), vers une logique ouverte, créatrice, une théorie des rapports de l'Etat avec ses frontières, son dehors (violence guerrière, migration, femmes), vers une remise en cause radicale de la logique de propriété et d'appropriation infinie, en repensant les bases de l'hospitalité (Scherrer 2005), en remplaçant le statut de propriétaire par celui de locataire de la planète (Serres 2012). Le débat philosophique et politique est aussi vaste, complexe, foisonnant que riche. Il est très réjouissant qu'Arendt, Castoriadis avec d'autres chercheurs en appellent à une redécouverte de l'imagination, de la pensée en tant que pouvoir d'activité, à une nouvelle ontologie politique, à une nouvelle anthropologie politique pour le XXI^e siècle. Là se trouve un des enjeux centraux d'une réflexion sur l'utopie dystopique tragique et créatrice du XXI^e siècle.

La redécouverte de la puissance d'imagination radicale est liée à un renouvellement de la logique, de l'ontologie politique et aussi à l'autonomie individuelle pour Castoriadis. Elle transforme la *praxis*, le rapport entre politique et philosophie. Après l'échec de la révolution en Russie et dans d'autres pays dont la Grèce, avec le groupe *Socialisme ou Barbarie* dans un débat sur le contenu du socialisme, Castoriadis pose la question de la démocratie dans le travail, les partis, les syndicats avec en miroir l'expérience

¹ Il suffit de penser à la situation de l'ex-Yougoslavie, de la Colombie et de certains Etats africains.

des Conseils d'usine, de soldats, d'habitants, etc. Il met l'accent sur la tension entre construction de la loi et de l'autonomie, entre la société et la subjectivation. Il préfigure des discussions qui ont repris des thèmes comme le travail, la pauvreté, le dépassement du capitalisme, l'autoorganisation, le « commun » (Negri&Hardt, 2012), etc.

Puis en dialogue avec Pierre Vidal-Naquet, Jean-Pierre Vernant, Nicole Loraux (qui met l'accent sur le conflit et la place des femmes notamment), il approfondit sa réflexion en menant une recherche sur Athènes et l'invention de la démocratie comme « germe »¹. Il installe un débat polémique avec Platon (comme Arendt) qu'il poursuit en relisant le dialogue *Le Politique*, en montrant son auteur est l'adversaire majeur de la démocratie.

Pour Castoriadis, la démocratie n'est ni un modèle, ni un régime au sens classique de ces termes en science politique. *C'est un mode de création du pouvoir collectif toujours ouvert et incertain* : « la création démocratique est la création d'une interrogation illimitée dans tous les domaines : qu'est-ce que le vrai et le faux, le juste et l'injuste, le bien et le mal, le beau et le laid ? » (Castoriadis 1996, p. 200). Il y retrouve l'idée d'autogestion radicale qu'il a déjà développée dans son texte *Le contenu du socialisme* forgé à la lumière d'expériences autogestionnaires du mouvement ouvrier. Il fait un retour à la Grèce ancienne (entre le VIIIe et le Ve siècle av. J.C., le Ve siècle étant le siècle d'or, en écartant le IVe siècle et Platon² (mais en accordant une place privilégiée aux poètes tragiques, à Protagoras et à la doxa (parole, débat, jugement) et non à l'*épistémé*, ni à la *techné*, Hérodote et Thucydide³), ce qui implique de profondes ruptures politiques et philosophiques pour récupérer la puissance de création inscrite dans la finitude humaine. Rancière (1995) apportera une pierre supplémentaire à l'édifice en reprenant la question incontournable de l'(in)égalité, avec *La mésentente* et les sans-part qui permet d'établir des liens d'une part avec les sans-Etat d'Arendt et d'autre part avec des questions des *post-colonial studies* en intégrant la perspective sexe/genre (Haase-Dubosc, Lal 2006, p. 32-56).

Le pouvoir instituant du *démos*, en se constituant politiquement, en construisant son autonomie pose des limites (autolimitation), notamment pour garantir les droits de l'homme. Le sens de la tragédie pour les humains est la question de l'*hubris* sans règle ultime (décatalogue, évangile, coran, etc.). La

¹ Je ne fais pas état ici des critiques qu'il apporte à l'expérience démocratique athénienne (place des femmes, impérialisme, guerre, esclavage).

² Castoriadis dénonçait, en plus du rapport à l'histoire comme *Geschick* (destin), trois cécités dans l'interprétation heideggerienne de la Grèce, « Nous sommes ici devant le spectacle bizarre d'un philosophe qui parle interminablement sur les Grecs, et dans la pensée de qui on constate des trous à la place de la *polis*, de l'*eros* et de la *psyché* », (Castoriadis 1990, p. 228).

³ « ... nos sources ne peuvent pas être les philosophes du IVe siècle et, en tout cas, certainement pas Platon, imbu d'une haine indéracinable de la démocratie et du *démos* », Castoriadis Cornelius, « Imaginaire politique grec et moderne », (Castoriadis 1996, p. 163).

nécessité de l'autonomie et de l'autolimitation est toujours présente et jamais résolue. C'est pour cela qu'elle est une question politique et pas qu'une question technique ou de norme. La loi n'est pas réductible à la norme imposée. Castoriadis explique que *Les Troyennes* met en scène les Grecs après la destruction de Troie, l'Auschwitz, le Katyn de l'époque. « La démocratie est un pouvoir qui s'auto institue explicitement de manière permanente ». Par ailleurs, la démocratie articule l'autonomie et l'égalité qui n'est pas une égalité sociale, mais politique. « Egalité signifie rigoureusement parlant : égale possibilité pour tous, effective, non pas sur le papier, de participer au pouvoir » (Castoriadis 1999, p. 145-179).

Aujourd'hui, la pratique de l'autonomie et de l'autolimitation démocratique est mise au défi d'intégrer la double expérience d'Auschwitz, d'Hiroshima et leur longue genèse (Conquista, esclavage, colonisation, impérialisme) en reconsidérant la *dé-croissance*, une révision radicale de la politique de dissuasion nucléaire en *dé-nucléarisation*. La radicalisation de la démocratie implique une remise en cause du noyau central du capitalisme moderne qui est *l'appropriation infinie* basée sur la propriété *contenant* la violence, la guerre, la destruction. Les apports des trois féministes matérialistes apparaissent incontournables à ce propos. Arrêtons-nous à la révolution féministe, pour approfondir le débat sur l'utopie dystopique tragique, créatrice, ouvrir une voie radicale d'exploration politique et philosophique avec ce que des féministes nous apprennent sur les schèmes en arrière-fond des transformations de la violence, de la guerre et de la politique. Je postule qu'elles ouvrent une voie incontournable pour une utopie dystopique tragique, créatrice.

TROISIEME PARTIE. L'utopie dystopique à l'épreuve des féministes matérialistes

« ... nous sommes opprimées, exploitées, appropriées, ces trois termes exprimant en ordre croissant notre situation sociale »,
Guillaumin Colette (1992, p. 70).

Bien que la guerre ne soit pas thématifiée explicitement, qu'elle ait souvent un statut d'invisibilité, je postule que la transformation de la violence, de la guerre et de la politique est une préoccupation centrale dans les travaux des trois féministes matérialistes (Guillaumin, Mathieu, Tabet) dont la fin du XVIIIe siècle et le XXe siècle sont aussi des moments historiques-clés pour l'Occident.

Si la violence est centrale dans les analyses des féministes matérialistes du XXe siècle, la guerre, en tant que telle, semble au premier abord avoir une place limitée dans leurs travaux. Les trois féministes matérialistes

francophones ne parlent pas ouvertement de la guerre, alors qu'elles l'ont vécu personnellement en traversant le XXe siècle, en suivant les guerres coloniales et leurs suites aujourd'hui. Que signifie leur silence sur la guerre ? Partagent-elles l'ambivalence face à la guerre dont on peut suivre les traces dans la tradition théorique et du sens commun sur la guerre ? S'inscriraient-elles comme la communauté scientifique dans son courant dominant, dans l'évidence du caractère inévitable et « naturel » de la guerre ? Est-ce un impensé embarrassant qui désigne une aporie infranchissable ?

Les femmes seraient-elles encore prisonnières de leurs conditions matérielles d'existence et de leur place dans les rapports de pouvoir, de leur rôle dans la guerre (butin de guerre, soigner, réparer) au point de ne pas pouvoir répondre à la question reçue à la veille de la guerre impériale de 1914-1918 par Virginia Woolf, à la base de son livre *Trois guinées* : « *Comment faire, à votre avis, pour empêcher la guerre* » ? Les analyses des féministes matérialistes sur la violence sont très riches, la guerre, par contre, serait-elle un impensé embarrassant pour elles ?

La question est d'autant plus préoccupante quand le viol, si courant dans la vie quotidienne, les dictatures et la guerre, a été classé en période de conflit comme crime contre l'humanité. Elle se pose quand les mouvements de femmes « réparent » la destruction (ex. Mères de la place de mai en Argentine et autres mouvements de réparation, dont les luttes contre les morts aux frontières dans l'immigration, l'insoumission au quotidien sans intérêt pour la prise du pouvoir fût-elle révolutionnaire. Les mouvements sociaux, les multiples ONG, etc., rejoindraient la prolifération des mouvements pour la paix, lancés par des femmes, ironise Virginia Woolf dans *Trois guinées* au début du XXe siècle).

Depuis la modernité capitaliste, dans la longue histoire des mouvements féministes, la guerre est un thème de débat au moment des guerres dites "mondiales" (1914-1918, 1939-1945). Les analyses sur les rapports entre guerre, nationalisme et impérialisme au tournant du XXe siècle sont devenues un axe d'analyse féministe que l'on retrouve plus tard dans les travaux sur le féminisme et la mondialisation¹. Au moment du 11 septembre 2001, Judith Butler a expliqué combien il lui avait été difficile de critiquer la guerre. Elle a montré que la suspension des droits constitutionnels à Guantanamo et à Abou Graïb est devenue une préoccupation de beaucoup d'intellectuels états-uniens. Elle s'est expliquée sur sa réflexion sur le deuil (qui pouvions-nous pleurer, quels morts sont représentés dans les médias ?) et sur la politique d'Israël, qui

¹ En 2011, Jules Falquet évoque la guerre quand elle pense la mondialisation dans une perspective féministe. Son cadre d'analyse synthétique qui s'appuie sur les féministes matérialistes francophones et sur le courant féministe latino-américain et des Caraïbes évoque explicitement le "désastre environnemental, la guerre industrielle au monde rural provoquant l'exode rural et la migration forcée, le continuum néolibéral de la violence militaro-masculine, qui crée, entretient et oppose les « hommes en armes » et les « femmes de services »", in *Travail, genre société*, n° 25, 2011.

l'a conduite à travailler sur le nationalisme dans le débat sioniste au début du XXe siècle (Butler 2005).

Dans une autre perspective de recherche aux Etats-Unis, Donna Haraway, du féminisme *standpoint* (épistémologie du positionnement), en publiant son *Manifeste ciborg* a fait un travail épistémologique et stratégique sur les rapports entre science contemporaine, capitalisme avancé, guerre et féminisme. Elle montre comment l'encodage scientifique de la *Guerre des étoiles* pèse sur le pouvoir et les rapports sociaux de sexe. Les cyborgs sont « les rejetons illégitimes du matérialisme et du capitalisme patriarcal » (Haraway 2007, p. 33. « On pourrait voir le monde cyborgien comme celui avec lequel viendra l'imposition définitive d'une grille de contrôle sur la planète, l'abstraction définitive du corps des femmes dans une orgie guerrière masculiniste ». Haraway veut sortir le féminisme de son sommeil dogmatique car il a sa carte à jouer dans les transformations de la techno-science liée à la guerre contemporaine. Les faits récents sur les systèmes de contrôle des Etats-Unis et autres Etats lui donnent raison. Ces approches méritent toutes d'être analysées et intégrées aux recherches d'utopie dystopique tragique créatrice.

En continuant le dialogue avec les trois féministes matérialistes, limitons-nous ici à comprendre leur apport à la connaissance et à la conscience sociale sur la guerre qui met en danger la politique. C'est une base fondamentale mais la tâche est ardue. Nous sommes mis au défi de pousser à bout ce qu'elles montrent pour aiguïser notre regard et pouvoir distinguer entre politique et guerre. Le cinéaste Alain Resnais du film *Hiroshima mon amour* explique qu'il a dit qu'un film sur Hiroshima était impossible à faire. Et pourtant son film a été qualifié comme un film duquel on n'a pas pu chasser la bombe atomique. On peut dire la même chose des textes des trois féministes matérialistes. Tâche complexe que de parler de front de la guerre « totale » après les expériences du XXe siècle prises dans leur longue genèse, mais impossible de chasser la guerre des œuvres théoriques des trois féministes matérialistes francophones. A partir de leurs travaux, nous sommes amenés à apprendre à regarder avec d'autres yeux l'imaginaire et la réalité du pouvoir et de la guerre.

Avec Tabet nous apprenons en effet qu'il existe une continuité entre les violences intime, sociale, politique. Avec Guillaumin nous constatons que l'appropriation a une qualité d'infinitude sans limites ancrée dans « l'idée de nature ». Quand la continuité se mêle avec la démesure de l'appropriation sans limites que l'on retrouve dans la guerre moderne expansive, comment à partir de là saisir, caractériser *la continuité* du renversement de la violence en guerre dans le passage de la violence à la guerre et de la guerre à la violence ? Le *continuum* et l'infinitude illimitée ne sont pas le seul fait de la violence. Ils sont constitutifs de l'état de guerre moderne généralisé qui cherche à remplacer la politique. Ils sont lisibles dans les transformations conjointes du pouvoir, de

la violence, de la guerre. Comment penser ce fait, y résister, alors que l'imaginaire, la pensée eux-mêmes sont pris dans le *continuum* et la *démésure*, que nos catégories philosophiques, juridiques, morales, les paradigmes de référence sont impuissants à décrire, à interpréter ?

Tabet a aiguisé notre regard critique sur la violence, déplacé les clivages de la discontinuité en introduisant le *continuum* de la violence. Il ne s'agit pas pour elle d'engager un débat épistémologique sur la continuité/discontinuité de la matière (physique), de l'histoire (histoire, révolutions). Elle montre la continuité du rapport de violence dans les rapports sociaux de sexe. Son apport est enrichi par les travaux de Guillaumin sur l'appropriation et l'idée de nature. Ce choix épistémologique, ces concepts ont une portée pratique et théorique immense. Ils permettent de distinguer entre le pouvoir et la guerre et de saisir leur « opposition de nature », problème posé par Arendt (1972b, 1995), alors que le *continuum* expansif est ce qui constitue la guerre. Je postule que « l'idée de nature » (Guillaumin) permet de penser le continuum dialectique entre la violence et la guerre en repérant un socle idéologique construit à un moment de l'histoire en Occident – à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle - sur la séparation *nature-genre humain*, tout en instaurant un continuum ambigu sans limites entre la guerre « naturalisée » (le meurtre individuel, de masse, industriel, bureaucratique, technologique) et la politique.

On va voir que le *continuum* et la *démésure* impliquent de passer d'un *paradigme du « seuil »* à un *paradigme de l'expansion sans limites et de la contamination*, impliquant une *nouvelle philosophie du passage de la quantité à la qualité, de l'autolimitation¹, de l'action, de la conscience sociale*. On comprend mieux pourquoi Mathieu s'insurge contre un « consentement » qui, d'après d'éminents chercheurs en sciences sociales, serait dans la « nature » des femmes. Elle explique qu'il faut prendre en compte la matérialité des rapports de pouvoir et voir, décrire, analyser les possibilités matérielles d'insoumission.

En bref, je postule que leur objet, leur démarche, leur terrain d'observation, d'analyse rendent visible la face occultée de la guerre matérielle moderne, son envers obscur. Les rapports sociaux de sexe sont le laboratoire de la guerre moderne « totale », sans limites. La confusion entre guerre et politique visible dans les rapports sociaux de sexes, nous permet de voir la présence continue de la violence guerrière avec d'autres yeux, et donc d'en mesurer les conséquences, non seulement pour les dominées mais pour la connaissance scientifique en théorie politique, pour la généralité de la politique et des droits.

¹ A la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, le débat a porté sur la limitation des armes nucléaires et l'élaboration d'une politique de la dissuasion. Actuellement, Amnesty international lance une campagne pour la régulation des armes conventionnelles. Je remercie Silvia Amati qui m'a fait remarquer ce fait important à la fois pour le passage d'une pratique de la philosophie de la quantité à la qualité et pour l'autolimitation.

Pour le dire d'une autre manière, je me propose d'expliciter comment, en identifiant le *continuum* de la violence et l'appropriation sans limites basée sur « l'idée de nature », les féministes matérialistes conduisent à identifier la *qualité d'un socle civilisationnel* basé sur la science qui a émergé à la fin du XVIIIe siècle. Il devient alors possible d'actualiser sa mise en cause et de combattre la « naturalisation » de la violence et de la guerre. Nicole-Claude Mathieu renouvelle aussi les théories sur le consentement, tout en déplaçant radicalement la conception du pouvoir de la force instrumentale à la puissance d'émancipation. Ces trois axes de leurs travaux sont, en bref, leur apport à une utopie dystopique d'insoumission tragique, créatrice. On verra qu'il nous conduit à remettre en cause la propriété.

Comment les féministes matérialistes déplacent le regard sur la guerre et la politique

Le masque de la guerre d'aujourd'hui couvre le visage décomposé de la politique et les conséquences incalculables de l'appropriation infinie. L'ambiguïté est globalisée (Bleger 1981, 1997). Alors que le clivage est une politique idéologique mensongère accompagnant l'apartheid généralisé (Monnier 1988), les seuils entre paix et guerre, entre violence et guerre se sont effacés. Plus de déclaration de guerre et de paix. Continuité entre les violences intime, privée, publique. Avec la révolution anglaise, la pensée du seuil¹ s'est traduite, notamment par l'invention de l'*habeas corpus*, l'exigence de montrer le corps, l'exact contraire des politiques de « disparition » extrajudiciaires pratiquées par les nazis, actualisées par les dictatures latino-américaines et les nouvelles mesures antiterroristes.

Le fait de rester humain avec une place dans le monde est attesté par la présence corporelle. Le fait d'être en vie ou d'être mort doit pouvoir être constaté par l'autorité dans la présence matérielle du corps de l'individu. La présence physique du corps garantit le statut d'humain qui ne peut être dénié². Chaque humain ne peut « disparaître » ni vivant, ni mort³, sous peine de mise en cause du genre humain et donc de destruction de la possibilité même de la vie en commun, de la politique, du droit. Le droit qui met en pratique la requête de l'*habeas corpus* l'atteste. Les mères de la *plaza de Mayo* (Argentine) l'ont bien compris, quand elles mettent l'accent sur la continuité

¹ En terme de revendication, la pensée du seuil se traduit par la fameuse formule rationalisante : « plus jamais ça », alors que le même sens commun sait que la formule est fautive, car irréalisable.

² Dans le livre de Horacio Verbitzky (1995) où il recueille trois témoignages de militaires qui ont pratiqué le dispositif des vols de disparus jetés en mer, un exemple est frappant. Les 2000 personnes jetées par avion dans la mer étaient en principe endormies avant d'être jetées dans la mer, donc le lien entre le bourreau et le « jeté à la mer » était coupé (plus d'échanges de regard possibles). Dans le témoignage le militaire insiste sur le fait qu'ils étaient endormis (ce qui ne semble pas avoir été toujours le cas pourtant).

³ En ce sens, on constate que les gouvernements qui ont mis en œuvre des politiques d'extermination ont articulé la négation de la présence par des politiques de disparition et le déni du culte des morts.

de la vie par les générations¹ garantissant la continuité de la vie en commun, de la politique. On comprend leur insistance à se revendiquer des droits individuels inaliénables et de l'application du droit².

En mettant en lien l'appropriation et le pouvoir, Guillaumin a permis de dégager l'ampleur de la violence, faisant éclater la frontière entre l'intime, le privé et le public qui caractérise la vie en société. La continuité de la violence, l'appropriation illimitée, permet de suivre le fil rouge de la continuité de la violence à la guerre et de la guerre à la violence. On comprend mieux pourquoi la révolution des rapports de sexe, aussi importante que le passage du théologique à la science, selon Colette Guillaumin, nous montre quelque chose que nous résistons à voir, non seulement sur la situation des femmes dans une situation de dominées mais sur la transformation de la guerre et de la politique au sens le plus général du terme.

Finalement, en terme de résistance à la violence et à la guerre, leur approche conduit à la défragmentation des luttes car elle s'inscrit dans une reprise du commun, de la généralité de la politique et des droits en intégrant les rapports de sexe/genre. L'enjeu est de rendre lisible leur regard, en quoi il renouvelle l'approche de « l'émancipation » (concept que je ne prends pas au sens de Kant, des Lumières) mais dans un sens plus radical, en le liant à la question de la liberté, de la pluralité constitutive de la liberté³, de l'« égaliberté », (Balibar), en revisitant les concepts de pouvoir et de guerre. Le pouvoir n'est pas seulement domination et force instrumentale, il est action autonome. La violence, la guerre ne sont pas un déterminisme "naturalisé". Il est possible de résister à la violence et à la guerre. Le défi est épistémologique et politique : 1) dépasser le déni du paradigme de la guerre « totale » hérité et banalisé impliquant la négation de la possibilité de la politique, dont on apprend avec les féministes matérialistes qu'il est "naturalisé" pour être légitimé ; 2) dépasser une conception du pouvoir conçu uniquement en terme de domination et de force (ce que fait la philosophie politique dans son courant dominant) et repenser l'autonomie, l'action, la conscience sociale.

Du seuil de l'*habeas corpus* à la continuité/démessure de la violence (Tabet, Guillaumin)

Ce seuil supposé infranchissable depuis les *Lumières* ancrant la condition humaine dans le corps de chaque individu, la raison et la politique où chaque

¹ Au début du mouvement, les mères de la place de mai en Argentine défilaient avec des couches-culottes de bébé sur leur tête qui après ont été remplacées par des foulards blancs.

² En voici un exemple parmi d'autres, CODHES, Seminario Internacional. *Verificando el cumplimiento de los derechos*, Bogota, Documentos, CD.

³ « Le sens de la politique est la liberté » (Arendt 1995). Elle partage avec Rosa Luxemburg le fait d'envisager la liberté en la liant étroitement à la « pluralité », donc, en bref, *philosophie du mouvement et de la relation*, anti-substantialiste, anti-essentialiste et anti-naturaliste.

humain a la même valeur suppose un autre seuil infranchissable posé par la modernité occidentale, pour qu'il puisse être sauvegardé : le respect du seuil entre la politique et la nature pour qualifier le genre humain qui garantit la sauvegarde du statut politique de celui-ci. L'Occident est en effet la seule civilisation qui a établi à un moment de son histoire une telle séparation. L'accumulation des travaux sur le racisme, le sexisme, l'antisémitisme sont les terrains d'observation, de création non seulement de normes pénales, mais du repérage d'un socle civilisationnel inventé dans un contexte de rapports de pouvoir de domination, à la fois transhistorique et ancré dans l'histoire, la politique qui devient visible dès lors que l'on ne pose plus la discontinuité mais la continuité de la violence et de la guerre. Les travaux des féministes matérialistes, sur la continuité de la violence (Tabet), l'analyse critique radicale des concepts d'appropriation et de « l'idée de nature » (Guillaumin) et leur incidence sur les théories du consentement (Mathieu) m'ont permis de penser la dynamique poreuse du double seuil.

Nous avons vu dans le premier article de ce volume en quoi le concept d'*appropriation* théorisé par Marx, revisité par Guillaumin qui a accordé une attention spéciale à l'esclavage et aux rapports sociaux de sexe, rappelle une loi fondamentale du capitalisme bien plus vaste qu'un simple usage ou que l'exploitation de la force de travail à l'époque du capitalisme industriel. Marx observait les conditions matérielles de la classe ouvrière anglaise. Marx et Hegel ne se sont pas appuyés sur l'esclavage, ni les rapports sociaux de sexe. Ils ne savaient pas qu'un être humain peut être la propriété d'un autre être humain. L'étendue généralisée, l'infinitude du rapport de pouvoir d'appropriation est, non seulement le viol du corps, l'usure de la force de travail, il est la domination matérielle absolue d'un être humain par un autre être humain dans des rapports de pouvoir basés sur la propriété. Il contient la logique du meurtre, de la destruction. Dans certains cas, le rapport de pouvoir d'appropriation conduit à la possibilité matérielle du meurtre individuel et de masse. La violence meurtrière cachée ou/et explosive de l'appropriation infinie est constitutive du pouvoir d'appropriation, d'exploitation, de domination dans les rapports sociaux de sexe, nous montre Guillaumin. Vol du corps, de la force physique, de la pensée. Vol du temps, de l'espace. Vol de la vie. Vol de la mort. Vol de l'être et du devenir. Ontologiquement, en suivant les recherches de Spinoza, comme on l'a vu dans l'article du volume I, l'appropriation est en fait le vol de la puissance d'être et de devenir. C'est dans ce lieu ontologique et politique que réside le danger de l'atteinte de la possibilité de la politique.

Les listes des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité établies à la fin de la Deuxième Guerre mondiale désignent des seuils à ne pas franchir.

Depuis Nuremberg, ces crimes n'impliquent pas en principe¹ la peine de mort mais la réclusion pénale à perpétuité. *Plus jamais ça, Nunca mas* est le cri lancé après chaque génocide. Pourtant la violence quotidienne et extrême, la guerre moderne (guerre nucléaire où il devient impossible de compter les morts) mettent en crise le paradigme historique du seuil (langage, pensée, concepts, outils d'intervention, anthropologique, éthique, politique) et les références de la *quantité et du seuil*. La transformation de la guerre et de la politique est décrite, interprétée aujourd'hui par des psychanalystes argentines qui ont vécu l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale, constaté ses suites dans le travail clinique intergénérationnel et sur la torture des dictatures d'Amérique latine. S. Amati (1984) décrit la fin de l'unité de mesure de la quantité et l'émergence d'une métaphore (mégamorts) dans la guerre nucléaire.

Gampel (2005) se sert d'une métaphore nucléaire d'expansion, de contamination (« restes radioactifs », « transmission radioactive »). Les deux mettent en question l'outil de la quantité et du seuil. Pour Amati, « la création scientifique de traumatismes et de situations extrêmes est le propre de notre civilisation ». Elle produit des mécanismes psychiques, sociaux inconscients d'adaptation « à n'importe quoi ». Elle se demande alors : « Quelle nouvelle forme de pensée pourrait nous aider à affronter les conséquences monstrueuses de ce moment de l'humanité ? ». Pour Gampel la « radioactivité » de la violence du XXe siècle qui s'installe dans l'imaginaire collectif est devenue la métaphore de la violence sociale. « L'identification radioactive – concept qui tente de modéliser une transmission inconsciente - couvre des situations où nous pouvons tous être récepteurs passifs, dans la mesure où la radioactivité n'a ni forme, ni odeur, ni couleur et où nous pouvons en même temps être transmetteurs d'une façon complètement aléatoire par le seul fait que nous sommes des sujets sociaux » (Gampel 2012, p. 105-125). Elle se transmet de génération en génération imprégnées par la violence et « elle est à même de devenir source de nouvelles cruautés ». « On peut la considérer comme le paradigme de toute tyrannie destructrice, de toute horreur, de toute terreur sociale, du mal lui-même », écrit-elle (Gampel 2005, introduction). Plus loin, elle explique encore : « Il s'agit de représenter la pénétration dans l'être d'aspects terribles, violents et destructeurs d'une réalité externe contre laquelle le sujet est sans défense, en la comparant aux effets des radiations concrètes ». On peut penser que les métaphores en provenance du nucléaire seront certainement enrichies par des métaphores sur les changements climatiques et sur d'autres méga-catastrophes politiques.

La métaphore nucléaire est une pensée au milieu de l'horreur face à la destruction de la politique et à la dépolitisation qui suit. Comme le montre

¹ Voir la position d'Arendt (1966) sur ce point par rapport à la condamnation d'A. Eichmann à la peine de mort.

Calveiro (2006), elle nous donne cependant à voir la recherche de pouvoir penser quelque chose au-delà de l'horreur, de vérifier que par-delà l'horreur il y a la pensée. Celle-ci s'inscrit dans une pensée qualitative des traces (Kertész 2003), mais ces traces sont (radio)actives durant des siècles au travers des générations. Elles ne sont pas de simples souvenirs. Elles hypothèquent le présent, l'avenir, les générations futures. Ces traces combinent la violence politique extrême, la découverte scientifique du nucléaire, la violence expansive quotidienne allant de l'intime au privé, au public. Auschwitz et Hiroshima, l'appropriation, la naturalisation sont les facettes d'une même médaille.

La chaîne des génocides qui continuent après la Première (Arméniens), la Deuxième (Juifs, Tsiganes) guerre mondiale (Ruanda, Srebrenica, région des Grands Lacs en Afrique...), les accidents majeurs dus à l'homme, le viol des femmes dans la vie quotidienne et en temps de guerre doivent être pensés ensemble pour que puissent émerger un nouveau paradigme, une nouvelle pensée politique et philosophique. La diffusion d'une culture d'anéantissement par la métaphore nucléaire dans l'espace public et le temps historique transforme notre inconscient, notre imagination, notre perception, notre pensée de la violence et de la guerre, de la vie, de la mort, de la possibilité de la continuité du genre humain sur la planète et même de la survie de la planète. Elle relaie dans la pensée l'outil de la quantité, la métaphore des seuils du droit, de la « civilisation » franchis dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité (génocides, disparitions, viols, tortures, etc.) qui doit être approfondie en interrogeant la pensée de *socle de civilisation* à la fois transhistorique et inscrite dans l'histoire.

La violence, la guerre expansives ne produisent pas des simples destructions visibles dans les champs de bataille ravagés par les trous d'obus, l'accumulation des ruines des villes bombardées. L'après-guerre n'est pas une simple reconstruction à l'aide de plans Marshall. La masse des morts qui échappent à toute comptabilité, les statistiques dans les informations sur les guerres civiles, les génocides ne disent plus rien en eux-mêmes. Ils désignent juste les limites d'une pensée de la quantité. Un meurtre, des millions de meurtres, la quantité ne dit rien. Où que ce soit sur la planète, les actes de violence guerrière sont des bombes nucléaires expansives, contaminantes. Dans la guerre moderne, il n'y a plus de séparation entre les villes de l'arrière, la population civile et les soldats. Il existe une continuité guerrière démesurée qui ne peut simplement être pensée en terme de « haute » et de « basse » intensité, d'hégémonie, de prise du pouvoir, de quantité, de mesure. La contradiction est lisible dans les recherches d'un passage de la *quantité à la qualité, de l'illimité à la limite*. Il nous faut reconnaître la *qualité illimitée* de la barbarie qui contamine le quotidien de l'ensemble des habitants de la planète et produit un sentiment d'impuissance. Comment retrouver le respect

ontologique de la vie et de la mort de la condition humaine (des animaux, des plantes, des minéraux, etc.) ?

Dès lors, les statistiques, les discours sur les dérapages, les abus apparaissent déplacés, irréalistes. Le danger expansionniste, illimité de la violence guerrière ne peut plus être simplement dénié. Dans le paradigme de la diffusion « nucléaire » inventé au XXe siècle, aucune violence n'est acceptable contre les femmes (majoritaires) ou tout autre individu, groupe minoritaire. Aucune mort imputable à l'économie, à une politique publique n'est acceptable. Les 2000 disparus jetés vivants dans la mer lors de vols spéciaux en Argentine, les morts dans la guerre *zéro-mort*, les morts par assassinat extrajudiciaire ciblé, les populations civiles des conflits, un mort dans un renvoi forcé en Suisse, les morts aux frontières européennes, trois femmes qui meurent chaque jour sous les coups en France ne sont plus des abus, des dérapages, des exceptions. Ils sont autant de signes d'une transformation expansive, contaminatrice de la guerre et de la destruction de la *qualité* de la politique ancrée dans la qualité ontologique de la condition humaine. L'ambiguïté, la banalisation, la pensée utilitariste, bureaucratique, technocratique, les euphémismes tentent de le cacher. Les lapsus pointent le déni. La mention du tabou dans les discours sur les politiques migratoires nous montre que le meurtre d'Etat est tabou non à cause de l'exercice de la violence d'Etat légitimée mais du contexte de la violence guerrière expansive. La pensée de la vérité est appelée à être enrichie par un nouveau et incessant travail de « compréhension » (Caloz-Tschopp, 2000, p. 400-403). Le paradigme politique hérité par les révolutions libérales, du mouvement ouvrier, des luttes de décolonisation, etc. est radicalement en crise. Il exige un *saut qualitatif majeur* dans la pensée et la politique. Les travaux des féministes sur le *continuum* de la violence, l'appropriation, l'idée de nature ouvrent des voies pour repenser la violence, la guerre moderne et la possibilité de la politique et de la philosophie.

« L'idée de nature » en tant qu'idéologie sexiste et raciste (Guillaumin)

Le seuil anthropologique de l'*habeas corpus*, acquis important de la révolution libérale anglaise, a été radicalement remis en cause par l'émergence de « l'idée de nature » à la fin du XVIIIe siècle d'où découlent le racisme et le sexisme moderne. Etrange dialectique entre un acquis historique et un recul abyssal. Au XXe siècle, avec l'impérialisme, la guerre « totale », le meurtre de masse en ont été l'aboutissement politique. Le recul a transformé radicalement le statut anthropologique de la vie et de la mort du genre humain¹. La

¹ « En el curso de nuestra labor hemos debido afrontar el tema de la muerte. La muerte a consecuencia de la tortura, del shock eléctrico, de la inmersión, de la sofocación y también la muerte masiva, colectiva o individual, premeditada, por lanzamiento al mar, por fusilamiento . (...) No es solo por la tremenda magnitud

transformation idéologique en a été un des signes matériels. Le recul redoutable a posé la question philosophique et politique de « l'obsolescence de l'homme », selon la formule du philosophe Anders (2001) à notre époque. Une des particularités entre le système de production féodal et le système capitaliste et entre la guerre classique et la guerre moderne est l'idée de seuil basé sur la reconnaissance matérielle de l'individualité inaliénable. Les rapports sociaux déterminés par la discontinuité, la quantité limitée, mesurable par la maîtrise humaine sont devenus impraticables quand la *transformation qualitative* de la guerre et de la politique est devenue expansive, illimitée, démesurée. En bref, c'est ce que Guillaumin et Tabet nous montrent en analysant la continuité de la violence, l'appropriation illimitée fondée sur « l'idée de nature » (Guillaumin 1992, p. 185).

Le point de départ du travail de Guillaumin est le « puits sans fond qu'est l'univers idéologique de l'appropriation » (Guillaumin 1992, p. 59). « L'idée de nature » en est l'expression idéologique moderne que l'on retrouve dans le sexisme et le racisme. Les notions de sexe et de race « sont des formations imaginaires, juridiquement entérinées et matériellement efficaces » (Guillaumin 1992, p. 185). Ces deux piliers – appropriation, idée de nature – nous aident à comprendre les transformations de l'exploitation, de la guerre et de la politique modernes.

Le texte de Guillaumin intitulé *Pratique du pouvoir et idée de Nature* se divise en deux parties : I. la description empirique de l'appropriation 1) L'appropriation des femmes (expression concrète, c'est-à-dire l'appropriation du temps, des produits du corps, l'obligation sexuelle, la charge physique des membres du groupe) 2) l'appropriation matérielle de l'individualité corporelle 3) les moyens de l'appropriation (marché du travail, confinement dans l'espace, usage de la force) ; II. l'analyse du discours sur la nature. Cette deuxième partie est la moins lue des deux parties, mais elle est très importante pour saisir ce qu'il en est de l'idéologie de « l'idée de nature » et ses conséquences. Guillaumin en signale l'enjeu : « Le discours sur la Nature voudrait rendre sensible comment le fait d'être traitée matériellement comme une chose fait que vous êtes aussi dans le domaine mental considérée comme une chose » (p. 49). Plus : la situation devient tragique quand la « chose » n'est pas seulement utilisée, mais appropriée en étant inscrite dans l'ordre de la « nature ».

Ses analyses de la réalité matérielle des rapports de pouvoir, de leur forme mentale (idéologique, intellectuelle, psychologique, affective) et des systèmes

de la cifra ; sinon tambien por las circunstancias que rodean tales muertes, que afectan el soporte etico y juridico que nos defini como socieda civilizada », (*Nunca mas, Informe de la Comision Nacional sobre la desaparicion de personas*, éd. Universitaria de Buenos Aires, 1984, p. 223, (rapport de la Commission sur la période de la « guerre révolutionnaire » des généraux argentins menée dès 1959, et spécialement dès l'instauration de la dictature argentine entre 1976-1983). Notons la présence centrale dans le titre de la « disparition de personnes ».

de pensée dans les deux parties de son livre permettent de comprendre, de repérer *une nouvelle qualité* des rapports de pouvoir d'exploitation et de la guerre moderne, une nouvelle qualité de la domination : *son expansion illimitée, sa démesure qualifient l'appropriation infinie ancrée dans « l'idée de nature »*. Son aboutissement historique et matériel est littéralement une philosophie pratique de la *néantisation* (le terme *Vernichtung* de la domination historique du nazisme dit bien ce qu'il dit) attaquant la possibilité de la politique et de la philosophie.

Guillaumin précise que les rapports de pouvoir de « sexe » et de « race » ont une place spéciale dans les rapports sociaux dès la fin du XVIIIe siècle. La race, le sexe sont pensés comme des catégories « naturelles ». Les rapports de domination de sexe et de race sont « naturels », anhistoriques, immuables. « Sexisme et racisme sont des naturalismes qui mettent en œuvre une foi, préverbale et préformelle. C'est l'origine « viscérale » ou « programmée » des conduites humaines. Ainsi celles-ci seraient inscrites dans la nature et jailliraient d'une différence d'avant l'histoire, précédant les relations réelles entre groupes ». « La relation inégalitaire a une spécificité : *l'appropriation* » (Guillaumin 1992, p. 10). En clair, des individus, des groupes sont appropriés, ils sont la propriété d'un autre groupe humain qui fait libre usage de leur corps physique, mental et affectif. L'usage, l'exploitation, l'appropriation – relation de propriétaire à objet « naturel » - ont une caractéristique déterminante : *ils sont sans limites*. L'appropriation implique que la propriété soit la base du rapport de domination infini. Soit dit en passant, la propriété peut commencer à être pensée, légitimée à partir d'un fait matériel, la conquête du monde par l'Occident.

Sans reprendre pas à pas la démonstration, voyons-en les axes essentiels qui nous aident à comprendre les transformations de la guerre et de la politique. Dans l'univers scientifique de la fin du XVIIIe siècle, les humains ne sont plus des créatures de Dieu. L'ordre du monde n'est plus théologique. A l'ordre naturel, s'ajoute « une facture interne à l'objet : le déterminisme endogène qu'introduit le développement scientifique viendra, en se joignant à la « destination », former cette idée nouvelle, le « groupe naturel ».

A partir du XVIIIe siècle on cesse de faire appel à Dieu pour expliquer des phénomènes de la matière. « On introduit l'analyse de causes mécaniques dans l'étude des phénomènes physiques d'abord, vivants ensuite ». Le matérialisme sera mécanique durant ce siècle. Le discours « utilitariste », s'approprier un objet toujours à sa place, se double d'une intériorisation dans l'objet lui-même. Le discours sur la Nature qui émerge à la fin du XVIIIe siècle n'est plus celui d'Aristote finaliste sur les phénomènes sociaux : un esclave est fait pour faire un travail d'esclave, une femme est faite pour obéir. Le nouveau

naturalisme « peut s'appeler racisme¹, sexisme ». « ... la Nature, cette nouvelle venue qui a pris la place des dieux, fixe les règles sociales... » (p. 49).

Les dominés ne sont plus seulement des « choses destinées à être des choses » dans un ordre théologique dont le dominant peut faire libre usage » au nom de Dieu. Ces choses acquièrent un déterminisme interne à l'objet lui-même inscrit dans un ordre général non plus théologique mais *naturel*. L'idéologie naturaliste moderne contient pour Guillaumin trois éléments : 1) le statut de chose, expression des rapports sociaux de fait 2) l'appropriation matérielle s'inscrit dans la pensée elle-même qui exprime l'ordre téléologique (fonctionnement correct du monde) 3) le statut d'un groupe humain « est programmé à l'intérieur de la matière vivante ». Le déterminisme endogène remplace la finalité aristotélicienne externe à l'objet. « La fin du théocentrisme n'a pas signifié pour autant la disparition de la finalité métaphysique » (p. 57), mais il s'agit d'un « naturel programmé de l'intérieur » de l'objet et non de l'extérieur. La domination est à la fois externe (usage) et interne (naturalisation du sujet). Il en découle que les actions d'un individu, d'un groupe humain, d'une classe sont « naturels », « indépendants des rapports sociaux, qu'elles préexistent à toute histoire, à toutes conditions concrètes déterminées » (p. 57). Le rapport social fondamental n'est plus inscrit dans l'usage mais dans l'idée de nature. L'esclavage de guerre, le rapt sont encore basés sur l'usage. « L'esclavage de plantation, la prolétarianisation des paysans au XIXe siècle, le sexage sont des rapports ayant une « nature spécifique des dominés et appropriés » (p. 59), explique Guillaumin.

Toutes les formes d'oppression, d'exploitation, d'appropriation de la modernité capitaliste ont un fil commun, *l'imputation de la naturalité*. « L'imputation d'une nature spécifique joue à plein contre les dominés et particulièrement contre les appropriés. Ces derniers sont censés relever *totalemment et uniquement* d'explication par la Nature, par *leur* nature ; « totalement », car rien en eux n'est hors du naturel, rien n'y échappe ; et « uniquement », car aucune explication possible de leur place n'est même envisagée. Du point de vue idéologique, ils sont immergés absolument dans le « naturel » » (p. 71). Ils ne sont pas réductibles à la « nature » de la même manière : « tous les humains sont naturels, mais certains sont plus naturels de que les autres » (p. 61). L'imputation naturaliste se focalise sur les femmes dans le sexage et sur les racisés dans le racisme. Les groupes subissant le sexisme et le racisme ont une « nature particulière ». Mais dans tous les cas, précise Guillaumin, « l'imputation de naturalité est portée contre les appropriés et les dominés » (p. 62). L'imputation est absente des définitions spontanées des groupes dominants qui, étant le référent, ne sont pas soumis au

¹ Le cadre de l'article et du livre est prioritairement l'analyse du sexisme, hormis le chapitre *Race et Nature* (qui aborde le système des marques et l'idée de groupe naturel), p. 170-194 que je n'utilise pas ici. Pour le racisme, voir aussi Guillaumin 2000.

processus de particularisation par l'idée de nature. Les femmes ne sont jamais le terme de la référence qui appartient au dominant. Le grand référent ce sont les hommes. Les femmes sont différentes, mais les hommes sont des hommes. « ... les hommes ont gardé le général pour eux » (p. 65). « Il y a donc l'espèce humaine, composée d'êtres humains, qui peut se diviser en mâles. Et puis, aussi, il y a les femmes. Qui ne sont pas dans l'espèce humaine et ne la divisent donc pas » (p. 66).

Les conséquences philosophiques et politiques sont « incalculables » quant à la confusion dans le pouvoir entre la force instrumentale ancrée dans l'appropriation infinie et la puissance d'agir emprisonnée dans des rapports sociaux immuables. Arendt a souligné la limitation du pouvoir à la *force* dans les travaux de philosophie politique placés dans la perspective des dominants et l'exigence de redéfinir le pouvoir en distinguant entre force et *puissance*. Réduire « l'autre », le « différent » à l'état de nature, c'est légitimer une conception du pouvoir en terme de force illimitée et les pratiques de la violence, du meurtre, des massacres de masse, en un mot la guerre.

Guillaumin souligne que la puissance d'agir qui découle de l'appropriation et de l'idée de nature fonde l'inégalité radicale dans l'accès au monde, à l'histoire, à la possibilité de l'action, de la création située dans l'histoire, l'espace matériel. En un mot, l'idéologie naturaliste dès la fin du XVIII^e siècle barre l'accès possible à la puissance d'être, de devenir, ou en d'autres termes l'accès à l'autonomie, à la politique.

Etre dominé signifie être par nature enfermé dans l'état de nature, passif, soumis à la domination, sans pensée, sans conscience. Les dominés, appropriés réduits à l'état de nature, n'ont pas d'action possible sur le réel. Ils sont prisonniers de leur nature, condamnés à une mécanique de répétition de l'ordre existant. Ils ne peuvent pas être créateurs d'histoire... « les hommes se prétendent identifiés par leurs pratiques et ils prétendent que les femmes le sont par leur corps. De plus, le rejet des femmes dans la « nature », l'affirmation de leur caractère hautement naturel tend à montrer le mâle de l'espèce comme le créateur (en soi, à lui tout seul) de la société humaine, de l'artifice socio-humain et, en dernière analyse, de la conscience (comme projet ou organisation) ». « ... les protagonistes occupent par rapport à la Nature une place différente : les dominés sont dans la nature et la subissent, alors que les dominants surgissent de la Nature et l'organisent » (p. 78).

Conséquence : les hommes peuvent dominer, transformer la nature, les femmes y sont immergées, enfermées, réduites à l'état de nature. Les hommes sont « biologiquement culturels », les femmes sont « biologiquement naturelles ». La division en deux espèces hétérogènes est figée par l'idéologie de l'idée de nature : d'un côté la nature à transformer par l'action créative, de l'autre une nature fondamentale, immobile, permanente, d'un côté les hommes programmés, qualifiés pour fonder la société, construire la civilisation, de

l'autre les femmes « êtres clos, finis » « programmées » dans l'ordre de la nature, limitées à la stricte reproduction, « hors des rapports sociaux réels » et ...appropriables à l'infini.

L'action et la création sont le seul fait des dominants. « Le discours sur la Nature attribue toute conduite politique, toute conduite créative, mieux toute possibilité même de ces conduites au seul groupe dominant » (p. 78). Toute action, lutte des dominés est dans le cadre de cette idéologie une « irruption de la Nature » sans signification politique, qui ne peut être qu'une « régression vers les zones obscures de la vie instinctive ». Le discrédit est immense. Quand les dominés acceptent une telle idéologie de la nature, ils sont privés de leurs propres moyens de réflexion politique, car cette idéologie vise justement à la « réduction concrète à l'impuissance ».

« L'idée de nature » articulée à l'infinitude de l'appropriation nous aide à comprendre ce qui constitue les rapports sociaux de sexe, de race et plus généralement l'ensemble des rapports sociaux de domination de la modernité capitaliste à considérer dans leur historicité et leur spécificité : « La parenté de l'institution esclavagiste avec le sexage réside dans *l'appropriation sans limites* de la force de travail, c'est-à-dire de l'individualité matérielle elle-même » (p. 60). Il ne s'agit pas d'un simple usage d'une chose, mais d'une appropriation des corps, des têtes totale, sans limites, sans mesure, infinie... qui vise à rendre impossible la possibilité de la politique pour les dominés, et qui de fait, par sa violence, son aspect illimité, total inclut la logique du meurtre et du meurtre de masse. A la lecture de travaux sur les rapports sociaux de sexe et de race, sur l'idéologie de l'idée de nature, ce qui constitue l'attaque de la politique, de la pensée et la base de la guerre moderne, « totale » est devenu visible, pensable. La manière de lui résister aussi.

L'utopie dystopique tragique créatrice : s'arracher à l'appropriation, abolir la propriété

Faisons un pas de plus pour interroger des perspectives de recherche sur les transformations de la guerre et de la politique s'inscrivant dans la suite logique des travaux de Marx et des trois féministes matérialistes.

Poursuivons la voie ouverte par la relecture du concept d'appropriation de Marx réélaboré par Guillaumin dans ses travaux sur le sexage, pour faire un saut qualitatif politique et philosophique supplémentaire en saisissant l'importance de la qualification qu'elle apporte : le rapport d'appropriation vu depuis les rapports sociaux de sexe est *infini*. En poussant au bout la qualité d'infinitude du concept d'appropriation qui dialectiquement contient son contraire, la désappropriation, on en arrive à ne pas pouvoir esquiver une réflexion radicale sur la *propriété privée*, qui est un autre pilier de la modernité capitaliste. On en arrive à intégrer dans les luttes le double

mouvement d'arrachement à l'appropriation et de réappropriation de soi et du monde.

Guillaumin, dans son analyse de l'appropriation sans limites, rend visible une difficulté majeure et appelle à son dépassement pour la création politique. Il y a une *contradiction fondamentale* entre la logique d'appropriation, d'expansion, de prédation infinie du capitalisme et les ressources finies de la planète. Il y a une contradiction aiguë entre l'expansion infinie, l'appropriation des femmes, le saccage des ressources, la surexploitation de la force de travail et la condition de mortalité du genre humain, les ressources limitées. Pris en tenaille dans la contradiction, le travail, l'action, la vie humaine, la politique n'ont plus de sens. Cette contradiction ne peut être dépassée à l'intérieur du système capitaliste actuel. Voilà ce que nous montre l'examen de la voie de l'appropriation ouverte par Marx et poursuivie par les féministes matérialistes qui ont qualifié l'appropriation en soulignant qu'elle est sans limite, infinie, que nous pensons à imaginer, à voir, qu'il nous faut à notre tour l'explorer en l'élargissant encore, qu'elle exige non seulement une nouvelle anthropologie, une nouvelle philosophie de la nature, mais aussi une nouvelle ontologie politique. L'insoumission créatrice implique un double mouvement dialectique, l'arrachement à l'appropriation (sortir de la propriété privée) et la *réappropriation* de son corps, de la politique, du monde.

Un court texte de Kant sur l'hospitalité a posé des jalons il y a plus de deux siècles. Rappelons brièvement que dans son texte sur *La paix perpétuelle*, Kant élabore les bases de l'hospitalité, du droit international et de la paix. Il part du fait que la planète Terre a été entièrement découverte, qu'il n'y a plus de terre vierge, inconnue où il serait possible d'expulser des indésirables. La finitude de la planète amène l'humanité à coexister. « L'hospitalité ou la mort sociale et internationale. L'humanité ne vivra qu'au prix d'une hospitalité universelle et concrète, si elle ne veut être détruite, s'autodétruire en guerres extérieures et civiles », écrivait, en 1990, au moment de la guerre du Golfe, un philosophe qui a brillamment commenté le texte de Kant (Schérer 2004, p. VII). L'hospitalité est une exigence du présent et de l'avenir. Elle est un « au-delà du droit » (Schérer 2004, p. 61-68. René Schérer a rappelé que Kant, dans ce texte, - ce qui est souvent oublié -, met en cause la propriété privée en soulignant que, pour éviter la guerre, la propriété de la terre doit être commune. Démarche idéaliste qui précède des faits matériels contraignants qui en appellent à une remise en cause de la propriété privée (et non plus seulement à revendiquer une meilleure répartition) et à un déplacement philosophique radical quand les limites de la planète deviennent palpables avec les conquêtes et la colonisation.

En lien avec la paix et la guerre, le débat n'est plus tant celui du « sexe de la nation » qui a été posé par une philosophe exilée au moment de la guerre d'ex-Yougoslavie (Ivekovic 2003). Après la question du contrôle des outils et

des armes (Tabet 1998), des moyens de production, certaines recherches féministes récentes développent une réflexion critique sur la propriété privée au sens où les femmes en sont privées avec les conséquences décrites (contrôle des biens, de l'héritage par les hommes, femmes dépouillées ou dépendantes, etc.), avec la revendication du contrôle de la propriété des biens pour assurer leur autonomie. Débat politique important. Certes. La propriété privée est un des piliers à la base de l'appropriation, de l'accumulation, de l'expansion infinie. Le questionnement sur l'appropriation rejoint deux autres débats sur la propriété privée vus depuis la généralité de la politique et des droits et la place des humains sur une planète finie, après les dévastations du XXe siècle préparés par une longue genèse (esclavagisme, colonialisme, impérialisme): *le commun et l'anthropocène*.

Il n'est pas difficile de repérer les tensions entre la propriété privée déjà présentes chez Kant et le commun. Faisons un pas supplémentaire en tirant le fil de l'appropriation. Mettons en rapport le commun et l'anthropocène pour explorer la nouvelle voie. La notion d'anthropocène met le doigt sur le fait que nous sommes à la recherche d'un lieu où les rapports entre les humains entre eux et avec la nature cessent d'être destructeurs. Certains chercheurs abordent ces questions du point de vue de *l'exigence de la décroissance* en situant les faits actuels dans l'histoire de la longue durée pas seulement humaine, mais de la planète. A la suite d'autres chercheurs, nous avons vu que Jacques Grinevald qualifie notre époque « d'anthropocène » (Grinevald 2007), c'est-à-dire que notre époque humaine s'arrête à l'époque géologique dominée par l'être humain dans laquelle nous sommes entrés depuis la révolution industrielle. L'anthropocène succède à l'Holocène qui a duré 10.000 ans. C'est un moment infime et fragile dans l'histoire de la planète.

L'émergence de la catégorie d'anthropocène est nécessaire pour repenser le commun en situant la place des humains dans le monde et pour faire face à des faits nouveaux dans la longue histoire de notre planète : la quantité de matière utilisée par l'espèce humaine a dépassé les grandeurs et les flux naturels. Notre développement économique est devenu la force majeure de transformation de la planète et pas seulement des rapports sociaux. Elle est plus forte que les volcans. Notre croissance entre en collision frontale avec les cycles biogéochimiques qui régulent la stabilité de la planète Terre¹. Pour s'en sortir, on ne peut donc en rester à la régulation, il faut dépasser les résistances à reconnaître les réalités de la biosphère, que « tout le monde admette que nous sommes une espèce animale qui a besoin de la nature, parce qu'elle en fait partie. Il nous faut ralentir notre train de vie si l'on veut négocier le virage qui

¹ L'actuel taux de CO₂ est le plus élevé depuis 800.000 ans, ce qu'a relevé un projet de recherche (*European Project for Ice Coring in Antarctica*), publié dans *Nature* (15.5.2008). A partir du constat de ce fait, il n'est plus possible d'attribuer le réchauffement actuel à des événements qui ont eu lieu aux alternances entre périodes glaciaires et interglaciaires.

s'approche à grande vitesse. Et c'est aux riches de montrer l'exemple, l'Occident surtout qui a entraîné le monde dans cette course folle. Sinon on va droit au mur » (Grinewald 2008, p. 2).

La figure de la maîtrise, de la toute-puissance de Prométhée intrinsèque à l'appropriation de Marx est remplacée par celle de l'ange de Walter Benjamin (thèses sur l'histoire) marchant vers l'avenir à reculons sur les ruines de l'histoire. Des romans, des films, des recherches ne rêvent plus d'appropriation, de propriété privée, mais s'interrogent avec angoisse sur la disparition des humains sur la planète. La planète est non seulement finie, elle peut disparaître. Les humains ne sont plus seulement des passants, le temps d'une vie, ils sont tous dans une situation fragile. Ils peuvent disparaître. La mortalité individuelle cohabite avec la possibilité d'une disparition collective et même d'une disparition des humains de la planète. Avec les conquêtes, l'impérialisme, les guerres totales du XXe siècle, l'étape actuelle du capitalisme financier, nous constatons, contrairement à ce que désirait Cecil Rhodes¹, qu'il n'est pas (encore) possible au capitalisme de s'étendre hors de la planète Terre dans l'infinitude de l'Univers, d'étendre à l'infini le processus d'appropriation infinie.

L'appropriation infinie ancrée dans l'idée de nature décrite par Guillaumin a permis de dégager le socle idéologique de base de la domination et le saut qualitatif spécifique de la modernité capitaliste. La naturalisation du dominé dans les rapports sociaux de sexe et de race apparaît avec la modernité capitaliste et prend une ampleur inédite au XXe siècle. Elle contient un germe théorique pour radicaliser l'interrogation à l'ensemble des rapports sociaux actuels sur la planète, repenser la guerre, redéfinir la politique en la distinguant de la guerre. On a vu que la qualité d'infinitude de l'appropriation est la matrice ancrée dans l'idée de nature, idéologie, voire métaphysique moderne basée sur la science de la fin du XVIIIe siècle qui a remplacé la métaphysique théologique. En bref, Dieu a été remplacé par la science et le capital. Le processus de « naturalisation » de l'appropriation infinie s'est inscrit dans la séparation historique entre la nature et le genre humain, utilisée par les dominants pour s'arracher à la nature et expulser radicalement des groupes humains dominés de la politique, d'une place reconnue dans le monde. Aujourd'hui, le clivage entre le genre humain et la nature est interrogé². Il prolonge les interrogations féministes par d'autres voies qui rejoignent le noyau de leurs analyses.

Que font les dominants en installant l'appropriation infinie sur les femmes et sur l'ensemble de l'existant (genre humain, nature) dans toute la planète ? Ils

¹ Si je le pouvais j'annexerais toutes les planètes, célèbre citation au début du tome II des Origines du totalitarisme d'Arendt (1972) sur *L'impérialisme...* Son rêve peut être prolongé : si je le pouvais je m'approprierais toutes les planètes.

² Conduira-t-il à mettre en cause l'idéologie de "l'idée de nature" ? La question peut être posée.

tentent d'installer la matérialité universelle de la propriété privatisée basée sur la conquête aux mains de quelques puissants. On pense à l'achat massif des terres, des glaciers, des sources d'eau en Afrique, en Amérique latine par les tenants des empires et des multinationales. On pense aux luttes des populations autochtones et des petits paysans, pour les semences, la biodiversité, la terre, etc. La guerre infinie dans un monde fini, la civilisation de la mort de masse, de la destruction en arrive à son terme de possibilité par la globalisation de la propriété. La politique de la dissuasion nucléaire n'est plus suffisante pour que les puissants conquérants s'assurent la propriété de la planète. La guerre d'aujourd'hui, comme l'avait déjà pressenti Rosa Luxemburg, est un impérialisme propriétaire étendu à tout ce qui constitue la planète, à tout ce qui est appropriable. Infiniment. A n'importe quel prix.

Le renversement dialectique nous montre que le combat des puissants pour s'approprier l'histoire, l'espace, la nature, les femmes, les biens, et installer une civilisation à la fois sans limites, sans frontière et de l'*enclosure* hiérarchisé, en arrive à dessiner les limites de la logique d'appropriation étendue à tout ce qui existe et... à rendre indispensable la *fin de la propriété*. Le piège se referme. Mettre en cause l'appropriation infinie qui contient la violence guerrière infinie implique l'abolition matérielle de la propriété et des propriétaires sur toute la planète et dans tous les secteurs de la société. Dès lors, depuis le référent matériel de l'appropriation et de la propriété qui tente de s'universaliser, la mise en cause radicale de l'appropriation infinie implique de (re)penser le pouvoir dans l'ensemble des rapports sociaux de domination et d'émancipation.

La critique radicale du pouvoir d'appropriation infinie implique d'abolir l'ordre de l'avoir propriétaire impérial, de la force instrumentale en choisissant l'ordre de la puissance de l'action inscrite dans le passage des humains sur la planète et leur finitude. En ce début du XXI^e siècle, l'abolition de la propriété n'est pas une démarche abstraite et idéaliste. Elle est radicalement matérialiste et réaliste. Un simple exemple. Les pratiques et les débats sur le partage des savoirs et de la co création par le partage de l'innovation où Internet prend une place centrale suffisent à le montrer¹. Nous n'en sommes plus à l'idéal kantien du siècle des Lumières basé sur une critique de la conquête, mais à la réalité matérielle des limites atteintes par la logique d'appropriation infinie des conquérants capitalistes.

La vie, la survie du genre humain et de la planète, implique de quitter tout rêve de propriétaire pour s'installer dans une condition de locataire, écrit Michel Serres. La revendication du *droit d'être là, du droit au mouvement* des sans-papiers, n'est pas une revendication de conquérant propriétaire qui rêve de s'approprier ce que le dominant a réussi à s'approprier avant lui. C'est la

¹ Voir par exemple, www.club-jade.fr et autres sites internationaux.

revendication d'un passeport pour disposer d'un lieu matériel où exister. Voilà ce que m'ont appris les travaux des féministes matérialistes. Tout humain est un habitant de passage sur la terre lié au statut d'hospitalité, rappelle Schérer. Le monde est devenu inappropriable, désappropriable. « *Mundus res nullius* : le monde n'appartient plus à personne, ni à ceux qui luttent pour l'avoir, par les résultats d'une lutte improbable, ni aux autres, exclus par les résultats de cette même lutte. Sans plus d'air respirable, sans eau indispensable, sans terre à cultiver, sans feu pour se chauffer, sans vivant à manger... » (Serres 2012, p. 106).

La question centrale devient celle de l'*Homo nullius*, s'appartenir à soi-même, en d'autres termes sortir de l'appropriation-propriété, se désapproprier de l'appropriation. En d'autres termes, être autonome et construire le commun. La fragilité ontologique du genre humain et de sa liberté rendue visible non seulement par la violence, par le continuum de la violence à la guerre, la civilisation de la guerre totale et du saccage de la nature devient visible par les nouvelles catastrophes écologico-politiques. Elle devient une réalité matériellement perceptible, même si elle est déniée par les conquérants.

La prédation, le saccage n'assurent plus la vie, la survie du genre humain, ni même de quelques-uns. La revanche de la nature sur la domination sauvage, infinie, étendue à la planète va-t-elle amener à comprendre ce que nous dit Guillaumin sur l'appropriation infinie et à adopter une révision radicale à la fois des rapports sociaux de sexe et de l'ensemble des rapports de domination ? L'appropriation infinie et la guerre expansive impliquent leur envers, une remise en cause de la séparation nature-genre humain, l'abolition de la propriété de l'autonomie et du commun.

Nous avons besoin d'une nouvelle logique post-hégélienne et post-marxienne pour les nouveaux locataires autonomes de la planète que nous avons à apprendre à être pour survivre, vivre. Nous avons besoin pour chaque individu d'une place reconnue par les autres dans les multiples relations et non d'une planète quadrillée par la propriété de quelques-uns impliquant la généralisation des prisons, des asiles psychiatriques et des camps à toutes les frontières. Avoir une place n'est pas la même chose qu'être propriétaire.

Dans la diversité des luttes, la remise en cause de l'appropriation infinie, l'abolition de la propriété – du pouvoir conçu en termes d'appropriation infinie impliquant la guerre – et la séparation humains-nature sont-elles au programme de l'imaginaire révolutionnaire ? Que disent les revendications avancées dans les mouvements sociaux et les pratiques révolutionnaires (dans les rapports sociaux de sexe mais pas seulement) ? Le rêve de conquérant propriétaire (des biens, des richesses, du pouvoir) est-il abandonné dans tous les domaines de l'existence ou alors l'ambiguïté exprime-t-elle de fortes résistances (au sens de Freud) chez les dominants et les dominés ? Hier le rêve des scientifiques a consisté à s'arracher à la nature pour la dominer en

dominant les femmes. Aujourd'hui, le rêve courageux est de repenser les rapports humains-nature, de s'arracher au pouvoir propriétaire de la planète tout en remettant en cause radicalement les rapports sociaux de sexe et en reprenant dans sa radicalité la notion d'appropriation pour qualifier le rapport de pouvoir sexiste que l'on retrouve, par exemple, chez David Harvey, géographe marxiste. Quand il analyse la tendance du capitalisme à *l'accumulation par dépossession*, il décrit le processus d'accumulation primitive qui s'étend dans le temps et l'espace (surtout). On retrouve le processus d'appropriation-dépossession élargi à l'ensemble de la société, avec une grande diversité de processus d'appropriation, de privatisation, d'appropriation des ressources, corps, cerveaux, matériaux, produits, etc.). Harvey montre que lorsque le processus d'expansion ne peut plus s'étendre, il s'approprie d'anciens lieux (friches des villes par exemple) et il externalise les coûts. Des mouvements comme *Occupy Wall Street* sur les multiples places se réapproprient des espaces de réunion, d'association publics en dénonçant leur privatisation. Les féministes matérialistes ont décrit par le menu l'appropriation du temps, de l'espace, des corps, de la pensée des femmes. Elles ont mis l'accent sur la violence de la domination. Il reste à faire le parcours de leur rapport réciproque à la guerre, ce qui dépasse le cadre de cet article (voir conclusion).

Elles ont montré ce qui a pu et peut être fait par l'instauration de l'idée de nature articulée aux rapports de pouvoir. Elles ont ouvert une voie radicale d'analyse du pouvoir et de la guerre qui doit être prolongée avec les nouvelles questions que posent les effets en retour de la violence guerrière et la revanche de la nature. Elle exige une remise en cause radicale de l'appropriation infinie, impliquant l'abolition de la propriété dans une planète finie et la construction du commun. Elle exige une remise en cause radicale du pouvoir en distinguant pouvoir de la force instrumentale et pouvoir de la puissance d'agir.

A leur suite, il nous faut approfondir la mise en cause de la séparation des liens humains-nature, des liens entre l'appropriation infinie et la propriété en intégrant aux travaux des trois féministes matérialistes les nouvelles questions posées par l'écologie et les migrants en mouvement, dont la plupart sont des femmes. Kant avait ouvert la voie, nous rappelle Schérer, en montrant que l'hospitalité implique non seulement l'échange universalisé de la protection mais l'abolition de la propriété. Nous avons saisi l'idéal de Kant dans son traité de paix universelle à partir de faits de conquête d'une planète finie.

Pour (re)penser la guerre, ses formes impériales multiples (pensons à la Syrie au moment où j'écris), la puissance de la politique, il s'agit de prendre conscience de ce que nous montre la matérialité des rapports de pouvoir entre humains et entre les humains et la nature. En théorie politique, un des modèles de la tradition occidentale, celui de la fondation dans la théorie politique (le modèle de Rome) ancré dans la propriété, le territoire d'une ville, de l'Etat,

montre ses limites. Pour dépasser les limites d'un tel modèle, nous sommes appelés à intégrer le « droit d'avoir des droits » (Arendt), la démocratie de l'autolimitation (Castoriadis), l'arrachement à l'appropriation (du corps, de la tête, de la matière, du travail humain, etc.) à tous les niveaux, la fin de la propriété privée d'oligarchies prédatrices. C'est à ce prix que peut se réélaborer le commun sur des bases locales et universelles aujourd'hui.

Quand céder n'est pas consentir (Mathieu)

« Lorsque l'obéissance comporte au moins autant de risques que la rébellion, comment se maintient-elle ? »

Simone Weil, « Méditation sur l'obéissance et la liberté »
(extrait de *Oppression et Liberté*, 1955, in : E. de la Boétie,
Le discours de la servitude volontaire, Paris, p. 88.

Concernant l'insoumission, Nicole Mathieu a ouvert un autre chantier tout aussi révolutionnaire. L'enjeu d'une telle reformulation est fondamental pour dépasser l'anesthésie de la conscience sociale et se réapproprier la pensée et la conscience sociales dans les rapports de pouvoir. « Nul n'est méchant volontairement ». En traversant des siècles d'histoire, l'adage de Socrate est remplacé par l'intuition précontractualiste de La Boétie dans son traité sur *La servitude volontaire*. Avec l'émergence de l'Etat, du sujet et de la liberté, on voit émerger à la fois la question de la contrainte relayant celle de la tyrannie, l'aptitude à la volonté, au consentement et à l'autonomie. La question de l'impossibilité du mal volontaire socratique cède la place au pouvoir d'Etat qui remplace celui de Dieu et des Princes impliquant la servitude volontaire. Depuis la liberté émergente de l'individu face aux tyrans, La Boétie s'interroge sur le fait que la dignité ontologique des humains, l'institution du peuple, est annihilée par la servitude volontaire au Prince. Spinoza poursuivra la même intuition sur les liens entre l'Etat et l'individu amené à obéir pour assurer la légitimité du nouveau pouvoir d'Etat. L'usage de la force (droit de vie et de mort) est modulé par le contrat entre l'individu et l'Etat. Avec l'émergence historique de la philosophie du contrat (Hobbes, Locke, Rousseau), le lien prend la forme du contrat social, impliquant une relation mutuelle entre la protection de l'Etat impliquant le monopole des armes et l'obéissance des sujets où s'inscrit logiquement leur consentement.

Selon les types de philosophies du contrat, la marge de manœuvre pour l'exercice de la liberté est relative ou nulle. Julie Saada montre par exemple que pour Hobbes, avec l'ancrage de sa philosophie dans l'état de nature, le consentement va jusqu'à l'assujettissement absolu, impliquant une

identification à l'Etat souverain gardien du pouvoir de contrainte¹. Le rapport n'est pas égalitaire. La subordination absolue est la règle logique. La représentation, la contestation ne font pas partie de la philosophie de Hobbes. Le souverain est l'unique acteur politique. L'autonomie du sujet et du droit s'inscrit dans un paradigme procédural utilitariste où la subjectivité et « le droit aux droits », le droit à l'insoumission n'ont pas de place. Les sujets sont transformés en objets soumis, « le sujet de droit ne s'accomplit que dans la sujétion politique, parce qu'elle seule assure la protection qui est la contrepartie de l'obéissance absolue » (Saada 2010, p. 189).

La logique du pouvoir implique que le pouvoir, la légitimité de l'Etat souverain n'existent pas sans l'assujettissement absolu des sujets chez Hobbes. Dans d'autres philosophies de la politique et du droit, *le consentement* est le lieu d'une tension toujours ouverte entre la domination de l'Etat souverain et la liberté des sujets, entre une soumission passive ou active pouvant prendre le chemin de l'insoumission. Le choix se pose entre une logique du pouvoir absolu ou travail sur les contradictions entre identifiant un pouvoir de domination et des dominés. Marx, les anarchistes dénonceront le piège du contrat. D'autres philosophies de la politique et des droits continueront à interroger la contradiction irréductible entre pouvoir de contrainte et liberté, autonomie sur d'autres bases (démocratie, république, conseils ouvriers, de soldats, de quartier, etc.). Les théories sur l'autonomie, l'obéissance, le consentement, la résistance, la désobéissance civique, l'insoumission en font état.

Le pouvoir de domination a un ancrage matériel et idéologique. La domination, l'obéissance, le consentement s'inscrivent à la fois dans les corps et les têtes. Ils sont ancrés dans les conditions matérielles d'existence, la pensée, les rapports de pouvoir. On voit avec des philosophes et les féministes matérialistes que la construction de la pensée politique, de l'idéologie, de la conscience intime et sociale n'est pas une simple affaire de « préjugés », c'est-à-dire de pensées/convictions précédant ou perturbant le jugement. La question concerne à la fois le corps, les bases matérielles, les rapports de pouvoir, l'imaginaire institué et instituant (Castoriadis), la construction de la vérité par l'activité de pensée ancrée dans la liberté et la pluralité, ses liens à la compréhension, à l'action et au jugement (Arendt). Ces travaux permettent de rendre visible et compréhensible l'ancrage matériel de la pensée inconsciente et consciente dans des schèmes imaginaires (ex. nature, essence) racistes, sexistes où se situent les reculs abyssaux de civilisation au quotidien et dans des époques historiques particulières (nazisme, apartheid, génocides, crimes contre l'humanité).

¹ Tradition dans laquelle s'inscrit le devoir « d'obéissance due » (la formule vient des militaires argentins) dans l'armée, argument formulé sous des formes diverses dans les tribunaux pénaux sur les crimes de guerres et crimes contre l'humanité.

Les théories féministes insistent sur l'identification de la dissymétrie du rapport de pouvoir dans les rapports sociaux de sexe, dans l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes, comme l'écrivent les trois féministes matérialistes. Comme d'autres rapports de domination (servage, esclavage, etc.), les rapports sociaux de sexe ne sont pas égaux. Plus. Ils sont la base de l'appropriation des femmes. Ils conduisent à l'hétéronomie et non à l'autonomie. « Toute relation de domination, entre deux groupes ou deux classes d'individus, impose contrainte, assujettissement et servitude à celui – celle – qui la subit » (Apfelbaum, 2000, p. 44-49).

Le constat rejoint les recherches de philosophie politique sur l'inégalité des rapports dans la philosophie du contrat, mais avec un apport sur la *qualité* du rapport de domination : *l'appropriation sans limites*, qui s'appuie, on l'a vu, sur la « naturalisation » des rapports de domination. Les recherches montrent que le pouvoir de domination se présente comme le représentant de la totalité, de l'universel et place le, la dominé.e dans une position de particularité qui lui enlève tout pouvoir contractuel d'égal à égal, ce qui se manifeste à la fois dans le rapport de pouvoir lui-même, les théories sur le consentement, les statuts matériels concrets, le droit, la connaissance, la conscience des dominé.e.s et leurs stratégies. L'étude de cas de la domination dans les rapports sociaux de sexe permet de mieux comprendre que les philosophies du contrat qui apparaissent historiquement dans le passage du féodalisme au capitalisme sont en fait des philosophies de la domination et non de l'émancipation.

A partir de là, il devient possible de mieux situer les théories sur le consentement, l'obéissance légitimant la contrainte souveraine, la « servitude volontaire », etc.. Il devient possible de résister à des formes profondément ancrées d'adaptation « à n'importe quoi » (Amati), de consentement et de dégager une philosophie pratique de l'émancipation. En s'interrogeant sur l'articulation société-sujet dans les rapports de pouvoir, l'enjeu épistémologique, philosophique, politique est de saisir comment, pour les sujets psychiques individuels et collectifs (inconscient et conscience sociale), la question de la vérité, de la compréhension, de l'action, du jugement, de la soumission, de l'obéissance, de l'insoumission, de la conscience intime, sociale est transformé dans les processus contaminateurs, expansifs de la violence extrême et banalisée.

Mathieu construit une critique des théories sur le consentement des femmes à la violence des dominants. Quand on la lit, on mesure le vide d'analyse et de pensée des théories du consentement et du sens commun concernant le non-consentement. On mesure le poids des pensées déterministes décrivant l'évidence du consentement liées à la légitimation du pouvoir d'appropriation, d'exploitation, de domination. Il est évident que tout le monde consent et surtout les femmes ! L'obéissance serait un fait légitimant le pouvoir en terme de domination. En fait, pour le pouvoir dominant, il s'agit d'éliminer la

possibilité d'imaginer qu'il est possible de résister à l'imposition du consentement.

En résumé, Mathieu analyse les travaux de deux chercheurs en sciences sociales (l'anthropologue Maurice Godelier et le sociologue Pierre Bourdieu) sur la domination et le consentement qu'elle passe au crible depuis les rapports sociaux de sexe. Le travail de Godelier sur le rapport *domination-consentement* fournit une vision masculine des rapports de sexe en éludant la violence qui en est constitutive et qui est pourtant le facteur décisif de la domination, souligne Mathieu. Comme la plupart des philosophes du contrat, Godelier postule un rapport contractuel symétrique entre égaux, où chacun a la pleine connaissance, liberté de conscience, de choix des termes du contrat. Il applique son erreur d'appréciation aux femmes. Le sujet dominé est présenté comme un partenaire sujet à part entière alors qu'elle est réduite à un statut d'objet ou de sujet dominé.e, agi.e. Postuler le consentement des dominé.e.s écrit Mathieu, alors qu'il est induit par la logique asymétrique du contrat de domination, est une contradiction dans les termes (Mathieu, 1991, p. 131-227).

Mathieu montre ensuite que le sociologue Pierre Bourdieu a intégré la question de l'asymétrie de base dans la domination, tout en éludant d'autres aspects de la domination masculine. Pour Bourdieu le lien *domination-consentement* n'est pas une évidence indiscutable pour une raison simple. Le dominé ne peut accorder son adhésion, sa complicité à la domination, dans la mesure où il ne dispose pas d'autres schèmes de pensée que ceux qu'il a incorporés de la domination elle-même. La violence symbolique s'inscrit dans les corps sous forme de dispositions, d'interdits sociaux naturalisés qui résistent à la prise de conscience. Bourdieu insiste sur le caractère opaque, inerte de la violence symbolique. Mais tout en faisant ce constat, il n'intègre pas dans son analyse, souligne Mathieu, une réflexion épistémologique sur son propre statut, ses propres pratiques qui reproduisent et pérennisent les rapports de domination masculine. Connaissance et intérêts des dominants et des dominés ne sont pas sur un pied d'égalité. « L'enjeu, les intérêts n'étant pas les mêmes de part et d'autre, la connaissance ne sera pas la même selon la place du locuteur dans le champ des rapports de sexe » (Mathieu 1991, p. 140). La connaissance n'est pas objective, neutre, elle est un outil parmi d'autres, au service de la domination dont l'accès dépend de la place dans le rapport de pouvoir. Les luttes pour la connaissance et la parole autonomes sont donc des luttes d'insoumission à la domination. Guillaumin fait un autre constat : la connaissance est transformée, créée par la colère des opprimé.e.s.

En se basant sur les acquis de Mathieu, on peut se poser une autre question en prenant acte que la domination a une qualité incontournable : la violence expansive située historiquement dans le paradigme de confusion entre la guerre et la politique. Comment s'installent des formes matérielles de *consentement* à l'ambiguïté, à la banalisation de la violence quotidienne et

extrême dans les transformations historiques et actuelles de la guerre et de la politique ? Sur la base de son travail clinique sur des cas de femmes ayant vécu des situations de violence extrême, une psychanalyste s'intéresse au rapport de pouvoir extrême ou quotidien induisant « l'imposition du consentement » (terme de S. Amati) et des mécanismes de résistance dans l'inconscient qui peuvent servir de base à la reconstruction de la conscience intime, sociale, politique. L'interrogation rejoint sur certains points les travaux de Mathieu sur la conscience, les identités de sexe/genre, la production de la connaissance.

Dans la torture, ont été repérés des mécanismes non seulement « d'obéissance due » (terme utilisé par les militaires argentins), d'imposition du consentement à des sujets soi-disant consentant.e.s, mais un retournement des torturé.e.s pour qu'ils/elles collaborent activement à la répression, en leur promettant la vie sauve. Dans la situation concentrationnaire et de torture, l'obtention du consentement sexuel est une forme de consentement imposé, un moyen des tortionnaires pour lier les sentiments de la victime pour s'assurer son aliénation (pour qu'elle soit inconsciemment possédée dans ses affects et sa pensée) si elle sortait vivante de la situation. La clinique constate que l'imposition du consentement dans une situation quotidienne produit chez la victime des conflits de honte et de culpabilité qui peuvent être considérés comme des mécanismes de résistance de l'inconscient et qui peuvent servir de base à la reconstruction de la conscience, explique encore Amati Sas (1989).

L'exemple clinique sur la violence continue, expansive, extrême abonde dans le sens des travaux de Mathieu, Guillaumin. La violence transforme les théories philosophiques, les pratiques sur la connaissance, la compréhension, l'action, le jugement, la soumission, le consentement. Le pouvoir de domination « totale » nourri par de nouvelles expériences de domination extrême cherche non seulement à soumettre, à faire consentir le dominé au pouvoir du dominant pour légitimer son pouvoir, mais à imposer le consentement en faisant participer activement à la violence au système de torture et d'extermination du tortionnaire. La recherche de « consentement imposé » n'est pas utilitariste (usage). Elle n'est pas non plus inscrite dans la simple logique de domination de la philosophie du contrat.

C'est une recherche ultime de domination sur le long terme. On peut penser que c'est une forme de légitimation du pouvoir de domination guerrier en imposant un consentement *actif* ambigu à une forme de domination qui a franchi les ultimes limites de civilisation (viol, mort de masse, disparition, génocide). Les dominés, - souvent des femmes -, ont dû choisir entre céder activement par un consentement imposé ou être jeté.e.s vivant.e.s dans la mer lors des vols de la mort (Argentine) (Verbinsky, 1995). Le but du consentement imposé est de faire participer activement et donc d'installer dans la subjectivité la plus intime de la dominée le pouvoir nihiliste, tout en

légitimant une pratique, une idéologie de la toute-puissance du pouvoir de domination politique extrême par l'extermination. Fantasme du pouvoir total. Fantasme d'annihilation de toute parcelle de résistance, d'insoumission possible. Tout le monde doit être partie prenante du pouvoir nihiliste. Le pouvoir de domination allant jusqu'à l'extrême ne peut exister sans tout englober. Impossible pour le tortionnaire d'aller tout seul dans l'enfer du néant.

En terme de résistance, de refus de la domination, Mathieu distingue entre *consentir* et *céder*. La distinction est fondamentale non seulement pour penser l'asymétrie matérielle du rapport de pouvoir dans les rapports de sexe, mais pour rendre visible l'impossibilité de plonger le tortionnaire et la victime dans un néant commun et surtout l'espace matériel de résistance, d'insoumission. En clair, l'envers de la politique est la recherche par le tortionnaire de sa destruction active supposée partageable entre tortionnaire et torturé. Elle nous permet de comprendre que loin de consentir « naturellement » à la domination destructrice en lui fournissant la légitimation nécessaire à son pouvoir absolu de vie et de mort, dans un rapport de pouvoir asymétrique (connaissance, outils, statut, etc.) mettant en cause leur vie, leur survie, les femmes survivant dans un rapport de domination extrême sont amenées à devoir céder plus seulement passivement, mais *activement* à la domination sans limites. En clair, elles sont appelées à basculer activement dans une civilisation d'extermination, où la domination s'avèrerait être sans limites, où l'insoumission, la liberté, n'aurait aucune place. Arendt a bien montré, dans l'analyse des camps d'extermination, comment les nazis ont cherché à éliminer précisément « la spontanéité humaine », en clair, la qualité ontologique qui caractérise la condition humaine et de la politique : la liberté.

En renversant la logique de la domination extrême en son contraire, la tentative nihiliste apparaît comme une preuve irréfutable de la *qualité ontologique déterminante ultime du genre humain et de la politique : la puissance d'agir inscrite dans la liberté pour être, devenir*. La qualité ontologique humaine qui cherche à être appropriée, volée, détruite ne peut être appropriée, détruite à moins d'anéantir l'humanité. Quand Antelme écrit : « il n'y a pas d'ambiguïté, nous restons des hommes, nous ne finirons qu'en hommes. La distance qui nous sépare d'une autre espèce reste intacte, elle n'est pas historique. (...) Il peut tuer un homme, mais il ne peut pas le changer en autre chose » (Antelme 1957, p. 229-230). Quand Arendt (1995) écrit, *La politique a-t-elle encore un sens ? Le sens de la politique est la liberté* qui ne peut s'exercer que dans la pluralité pour Arendt, ils redécouvrent tous deux par deux voies différentes la *qualité ontologique et donc politique de chaque individu et du genre humain qui est inaliénable*.

Céder n'est pas consentir. Céder activement, dans un cas ultime n'est pas consentir au consentement imposé par la torture, le viol, c'est résister. C'est

briser le cercle du néant dans ses extrêmes limites pour continuer à être et à devenir. En cédant, paradoxalement, les torturés ont une chance infime de rester en vie en restant des sujets actifs. Céder leur permet de sauver leur qualité ontologique et politique qui ne peut disparaître ni dans la vie, ni dans la mort. La clinique décrit comment peut s'installer dans ces lieux extrêmes la possibilité de résister en imaginant d'autres à sauver, à protéger. On sait que l'extrême rejoint le banal en nous permettant de voir ce qui se joue dans les rapports quotidiens du *continuum* de la violence expansive. Ce qu'enseignent à la fois Mathieu et l'exemple clinique, c'est à se garder de préjugés liés à une position de pouvoir, de jugements hâtifs dans les cas de domination, de consentement pour ne pas se laisser emporter par le déterminisme, et ne pas perdre le fil rouge de la liberté quand l'objectif est de construire une connaissance des transformations de la violence, de la guerre et de la politique et d'y résister. La violence a des ruses dans les lieux psychiques les plus obscurs, mais il est possible de ruser avec la violence.

Conclusion : une citoyenneté d'utopie dystopique tragique, créatrice. Quatre axes pour continuer

Conclusion en forme de synthèse ouverte et de quatre axes pour continuer à élaborer une citoyenneté pour aujourd'hui s'inscrivant dans le des-exil, dans la dialectique entre exil et des-exil où nous retrouvons Kafka, étranger à la Cité dans une Europe à la veille d'un cataclysme politique qui se cherche un « permis de séjour pour l'existence » (Gabel, 1970, p. 40-53) dans le contexte du terrible XXe siècle. Kafka ne rêvait pas de propriété, mais de séjour. Il reste un modèle pour penser une citoyenneté d'utopie dystopique tragique créatrice aujourd'hui.

Reprendre le rêve de l'utopie sous l'angle d'une *praxis* de l'utopie *dystopique tragique et créatrice* a exigé l'intégration de la rupture grecque (démocratie), de la rupture de la modernité capitaliste (utilitarisme, appropriation, exploitation sans limite basée sur la propriété), de la rupture de l'invention totalitaire (anéantissement) prises dans une histoire de longue durée (*conquista*, esclavage, colonisation, impérialisme), de la revanche de la nature et surtout des acquis de la révolution des féministes matérialistes qui nous mènent à penser à reprendre la question fondamentale de la propriété privatisée et de la désappropriation.

C'est un chemin possible pour situer les transformations de la politique, de la violence et de la guerre. L'examen de l'histoire et de la situation d'aujourd'hui, les remarques épistémologiques et méthodologiques permettent de repérer et d'intégrer dans le travail *la dialectique entre un paradigme du*

seuil (habeas corpus), de la quantité et un paradigme de la qualité et de la finitude.

Dans la dialectique entre utopie et dystopie émergent à la fois la conscience sociale de la condition humaine tragique et des *praxis*, des récits, des traces d'un projet multiforme, hétérogène d'insoumission créatrice. Au musée du Prado à Madrid, on trouve le mot dystopie sur des écrits d'artistes situationnistes. Il est encore rattaché aux traumatismes collectifs des guerres « mondiales » du XXe siècle.

Les féministes matérialistes apportent des pierres indispensables à l'édifice pour ne pas se laisser enfermer dans le catastrophisme ou alors une vision idyllique d'une planète qui s'éloignerait de « l'état de guerre » (thèse de Tertrais, 2013). La génération présente et la génération future apprendront à décoder ses nouveaux visages. Celles et ceux qui la subissent savent en tout cas que la violence guerrière n'est pas un « fantasme » (Tertrais, 2013). La génération qui m'a précédée a été hantée par la guerre. J'en ai découvert l'ampleur par un lourd travail de mémoire à partir de l'œuvre de Hannah Arendt. J'ai appris que la ruse est une manière de vivre. La ruse a besoin de la pensée, nous ont appris Pénélope et Ulysse. Le travail philosophique a permis de dégager le désir de tenir ensemble le tragique et le créatif.

Il est possible de dépasser une position déterministe en ne cédant pas à l'idéologie naturaliste, aux mythes apocalyptiques et pseudoscientifiques tout en intégrant les questions de Marx et des trois féministes amplifiées par la revanche de la nature qui met radicalement en cause la propriété, l'appropriation à la base des rapports de pouvoir.

L'utopie dystopique tragique, créatrice est un projet d'insoumission pour aujourd'hui. Il interroge la toute-puissance de la domination propriétaire, redécouvre le mouvement de désappropriation, le commun, la puissance de l'agir avec une pensée, une conscience sociale de la finitude liée à la mortalité individuelle, à un nouveau rapport entre le genre humain et la nature, aux limites du genre humain et de la planète. Les féministes matérialistes ont ouvert des brèches invisibles à l'insoumission créatrice. Elles nous engagent à les explorer avec de nouvelles questions.

C'est un projet fragile. Il s'invente en se faisant dans l'incertitude, le doute, sans assurance, en prenant dans nos bagages les résistances, les difficultés à penser ce qui détruit et aussi ce qui s'invente (Amiel 2009). Il est un des lieux d'émergence d'une nouvelle philosophie de l'histoire de la dialectique entre l'infinitude et la finitude de la liberté. L'hospitalité toute provisoire de Kant est devenue « le droit d'avoir des droits » d'Arendt, la *phronesis* (prudence) d'Aristote, l'autolimitation de Castoriadis qui s'est enrichie des travaux des féministes matérialistes et de la psychanalyse clinique soucieuse de violence d'Etat (Puget, 1989). Il nous reste à reprendre inlassablement la question

radicale des liens entre appropriation et propriété dans les rapports entre humains et dans les limites de la planète.

Quatre axes pour continuer

L'article a parcouru des étapes de recherche entre 1980 et 2012 inspirées par l'observation du terrain de la migration, des politiques publiques dans le rapport violence et politique. Elle a ouvert de nouvelles voies à partir du continuum de la violence et de la guerre, de l'appropriation infinie, d'une critique radicale de la propriété et des théories dominantes et sexistes du consentement. Depuis lors mes travaux actuels se poursuivent sur plusieurs axes, dont je formule ici quatre d'entre eux :

1. je suis occupée à approfondir la question de Colette Guillaumin sur *l'appropriation* en la mettant en dialogue avec les travaux de David Harvey sur les nouvelles formes de désappropriation et d'accumulation, sur le nouvel impérialisme. Soulignons qu'il s'est inspiré dans ses travaux de ceux de Rosa Luxemburg, pour qui la question de la guerre était étroitement liée à l'impérialisme.

2. Je continue le parcours en reconsidérant de plus près sur le terrain la question des dispositifs et des outils, non tant dans une « société de contrôle » (Deleuze 1990) que dans une société où le capitalisme (post)-industriel et ses nouveaux outils, des dispositifs des drones à internet, font plus que « contrôler », mais trient, modulent la géographie de la métastase des nouvelles formes de violence guerrière (assassinats ciblés, guerres zéro-mort, détachement de plus en plus grand du lien entre intentionnalité et action, etc.). Après le passage historique étrange du XVIII^e siècle, jusqu'aux bombardements de masse, à Hiroshima, à Auschwitz et aux génocides, la guerre n'a pas basculé dans un passé révolu. La fin de la guerre froide, l'interdépendance des sociétés, les progrès techniques ne favorisent pas automatiquement l'Etat de droit (Tertrais, 2013). L'optimisme se situe ailleurs. Ces faits appellent plutôt à inventer de nouvelles connaissances, de nouvelles formes d'existence, de lutte dans la situation d'aujourd'hui.

3. En quoi l'approche critique des théories du consentement de Nicole-Claude Mathieu ne renouvelle-t-elle pas seulement la critique des théories du consentement en sciences sociales, mais apporte-t-elle un regard, une position pour réévaluer les théories sur l'insubordination, de la « désobéissance civique » ? Nous avons besoin d'une philosophie de l'action inspirée par les travaux des féministes matérialistes.

4. D'un point de vue plus spécifiquement philosophique (histoire de la logique, de la pensée), après la « crise » de la raison instrumentale de l'Ecole de Francfort, d'Arendt, d'Anders, etc., il nous reste à explorer le rôle de la raison numérique, des outils à l'ère d'internet. Les féministes matérialistes, les

luttres féministes nous apprennent que ni nos corps ni nos têtes ne sont à vendre, ni à calculer en « temps (de corps, de cerveau) disponible » selon la formule d'un vendeur de coca-cola (Le Lay, 2004)¹. Ces explorations nous réservent des surprises et des terrains de révolutions incalculables. A nos risques et périls d'aujourd'hui.

Après avoir enduré la violence des horreurs guerrières et ses masques actuels, le travail de tissage philosophique peut maintenant s'acheminer quelques instants vers le plaisir de la lecture d'un roman-document sur la guerre d'Espagne². Dans *Les soldats de Salamine* (Cercas 2001), l'écrivain formule de manière magistrale ce qui peut se jouer finalement dans l'héroïsme.

Les véritables héros ne sont pas les guerriers, toujours vus au masculin d'ailleurs, mais celles et ceux qui inventent la politique par l'action aux frontières de la planète, devant la béance du néant de la mort, dans l'horizon du tissage de l'impossible et du possible, de l'illimité et de l'autolimitation de la finitude. Geste après geste. Pas à pas. Au jour le jour. Ces héros existent. Parlons de Snowden, Manning, Assange et des innombrables figures anonymes représentées par les Femmes de la place de mai d'Argentine. Derrière elles se tiennent des femmes résistantes, des femmes sans papier. La presse est (presque) muette. Il reste à les nommer.

Marie-Claire Caloz-Tschopp,
Genève, (juillet 2008), juillet 2012.
mccaloz.tschopp@gmail.com

Bibliographie citée

- Académie des sciences françaises, 2012. *L'accident majeur de Fukushima*, rapport du groupe de travail Solidarité-Japon, Paris, EDP.
- Althusser Louis, 2006. *Politique et Histoire. De Machiavel à Marx. Cours à l'Ecole normale supérieure 1955-1972*, Paris, Seuil.
- Amati Sas S. 1989. "Récupérer la honte" in. Puget J. (dir.), *Violence d'Etat et psychanalyse*, Paris, Dunod.
- 1984. « Mégamorts. Unité de mesure ou métaphore ? Megamuertos. Unidad de medida o metáfora ? » In Bull. sté suisse de psychanalyse, Berne, n° 18, 1984, p.

¹ « Pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible, c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. Rien n'est plus difficile que d'obtenir cette disponibilité. (...) Nous vendons à nos clients une audience de masse, un nombre d'individus susceptibles de regarder un spot de publicité. Pour les annonceurs, le temps d'antenne ne représente rien d'autre que des « contacts clients ». De l'attention humaine. Patrick Le Lay, PDG de TF1. Source citation : *Le Monde* 8.9.2004.

² 300.000 morts, 300.000 exilés et 300.000 prisonniers politiques durant la guerre civile d'Espagne. Sur le coût de cette guerre, voir Sanchez 2012. On pense aux chiffres des guerres qui ont suivi aux XXe et XXIe siècles.

- 11-19 (français) ; *revista de psicoanalysis*, Buenos Aires, vol. XLII, no. 6, 1985, p. 1373-1382 (espagnol).
- Amiel Anne, 2009. « Expérience et conceptualisation. Comment se pensent les révolutions ? Comment les penser ? » in Actes du colloque Hannah Arendt, 100^e anniversaire, Université de Lausanne, Paris, éd. L'Harmattan.
- Anders Günther, 2001. *L'obsolescence de l'homme. Sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle (1956)*, Paris, éd. De l'encyclopédie des nuisances et Ivrea.
- Antelme Robert, 1957. *L'espèce humaine*, Tel Gallimard.
- Apfelbaum Erika, 2000. « Domination », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF.
- Arendt Hannah, 1995. *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Points-essais.
 — 1983 (1961). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Agora.
 — 1972. *Les origines du totalitarisme, le système totalitaire*, Paris, Points-Seuil.
 — 1972b. « Sur la violence », *Du mensonge à la violence*, Paris, Presses Pocket, not. 1.
 — 1971. *La vie de l'esprit. 1 la pensée*, Paris, PUF.
 — 1967 (1963). *Essai sur la révolution*, Paris, Tel-Gallimard.
 — 1966. *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris (spécialement, le post-scriptum ; voir le traitement philosophique des questions soulevées par ce rapport dans son livre de 1971).
- Aron Raymond, 1987. *Sur Clausewitz*, Complexe, Paris.
- Audoin-Rouzeau S., Becker A., 2000. *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Folio histoire.
- Baier Lothar, 2002. *Pas le temps ! Traité sur l'accélération*, Actes Sud, Paris.
- Bagchi Barnita, 2012. *The Politics of the Impossible*, ed. SAGE (Delhi, London, Thousand Oaks, chap. XII.
- Bagchi A.K., 2008. *Immigrants, Morality and Neoliberalism* (texte de l'auteur).
 — « Migration and morality : sovereign finance and dehumanized immigrants », Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre (eds), *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté* (vol. 1), Bruylant, Bruxelles, 2007, p. 647-681.
- Balibar Etienne, 1994. « Qu'est-ce qu'une frontière ? », Caloz-Tschopp M.C., Clévenot A., Tschopp M.P., *Asile, violence, exclusion en Europe*. Histoire, analyse, prospectiv, coéd. *Cahiers des Sciences de l'Education*, Université de Genève et Groupe de Genève « Violence et droit d'asile en Europe », Genève.
 — 2010. *Violence et Civilité*, Paris, Galilée
- Batou Jean, 1989. « Cent ans de résistance au sous-développement », *Bull. du Département d'histoire économique*, Université de Genève, no. 19.
 — 2013. *Accumulation by dispossession and anticapitalist struggles : a long historical perspective*. (Texte de l'auteur).
- Bauman Zygmunt, 2002. *Modernité et holocauste*, Paris, La Fabrique.
- Bauman Zygmunt, 2004. *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Le Rouerge/Chambon, Paris.
 — 2002. « Living and dying in the planetary frontier-land », *Society under Siege*, Cambridge, Polty.
 — 1989. *Modernité et holocauste*, Paris, La Fabrique.

- Biard J., 1984. « L'unité du monde selon Guillaume d'Occam (ou la logique de la cosmologie occamiste », *Vivarium*.
- Bidet Jacques (éd.), 2005. *Guerre impériale, guerre sociale*, Actuel Marx, Paris.
- Borges Jorge, 2003. *Fictions*, Paris, Poche.
- 2007. *Les chemins qui bifurquent*, Paris Gallimard.
- Bleger José, 1981. *Symbiose et ambiguïté*, Paris, PUF ; *Simbiosis y Ambigüedad*, Buenos Aires, 1997 ; ce livre est en train d'être édité en anglais.
- Bloch Ernst, 2008. *Avicenne et la gauche aristotélicienne*, Paris, Premières pierres.
- Bove Laurent, 1996. *La stratégie du conatus*, Vrin, Paris.
- Brecht Bertolt, 1990. *La vie de Galilée*, Paris, L'Arche.
- Butler J., Spivak G.C., 2007. *L'Etat global*, Payot, Paris.
- Butler Judith, 2005. "Trouble dans le féminisme", entretien, *Travail, Genre, Société*, 1 n° 15, 2006, p. 5-25 ; voir aussi *Humain, inhumain, travail critique sur les normes*, Paris, Amsterdam.
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, de Coulon Graziella, Tafelmacher Christophe, 2011. *Une philosophie générale d'ouverture à un seul monde (One World). Démocratiser la démocratie. Commun, Migration, Egalité*, Genève, éd. Programme « Exil, création philosophique et politique », 45 pages et annexes, décembre. Existe en français, allemand, italien. Existe sur Internet (site exil-ciph.com) et en brochures.
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, 2007. *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruylant, Paris (proposition 7 et note 18).
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, 2013. *Que faire de Carl Schmitt. Questions à la question*. Texte de l'intervention à propos de la sortie du livre de Jean-François Kervegan (texte de travail).
- 2011. « Colère, Courage, Création politique. Questions pour une recherche » in, Caloz-Tschopp M.C. (dir.), *Colère, Courage et Création politique. La théorie politique en action*, Paris, l'Harmattan, 2011, 7 volumes.
- 2011. « Exil, résistance, création. Maurice Bavaud, héros ordinaire dans l'histoire du XXe siècle. Une réflexion à partir de Hannah Arendt et Günther Anders », Colloque Université de Neuchâtel, mai. Site Maurice Bavaud : <http://www.maurice-bavaud.ch>
- 2010. « La migration laboratoire des transformations du pouvoir et de la guerre », Université Mohammed V, Rabat (Maroc), Actes du colloque de l'Université Ouverte du Maroc, juin 2009, paru in Lahlou Mehdi, Zouiten Mounir, *Migration, Droits de l'Homme et Développement*, Session VII de l'Université Ouverte du Maroc (UOM), Université de Rabat, Maroc.
- 2010. « Scientific Diasporas, Migration and Development. A Perspective from Philosophy and Political Theory », Tejada Gabriela, Bolay Jean-Claude, (eds), *Scientific Diasporas as Development Partners*, Peter Lang, Berne, 2010, p. 3-21. Traduit du français : « Diasporas scientifiques, migration, développement à la lumière de la philosophie et de la théorie politique » (original en français, traduit en anglais), Pour la version française, voir site : <http://cooperation.epfl.ch/ScientificDiasporasNetwork>

- 2011. « Hannah Arendt, le fil rompu entre violence et révolution », in Prezioso Stéphanie, Chevrolet David (éds), *L'heure des brasiers. Violence et Révolution au XXe siècle*, Lausanne, éd. d'En bas, 2011, p. 77-99.
- 2010. « Scientific Diasporas, Migration and Development. A Perspective from Philosophy and Political Theory », Tejada Gabriela, Bolay Jean-Claude, (eds), *Scientific Diasporas as Development Partners*, Peter Lang, Berne, p. 3-21. Traduit du français : *Diasporas scientifiques, migration, développement à la lumière de la philosophie et de la théorie politique* (original en français, traduit en anglais), Pour la version française, voir site : <http://cooperation.epfl.ch/ScientificDiasporasNetwork>
- 2008. *Résister en politique. Résister en philosophie avec Arendt, Castoriadis, Ivekovic*, Paris, La Dispute.
- 2008. Pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : refonder la politique et les droits, Conseil mondial des droits de l'homme, ONU/BIT, Site HCDH, ONU Genève. <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/roundtable.htm>
- 2008. *Lire Hannah Arendt aujourd'hui. Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique*, Paris, L'Harmattan.
- 2006. *Abdelmalek Sayad et Hannah Arendt. L'immigration et les sans-Etat, XXe-XXIe siècle*, colloque en hommage au sociologue A. Sayad, Paris, juin 2006, (Actes du colloque).
- 2004. *Les réfugiés aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute.
- 2001. « Ce qui fait... ceux qui font le lit du totalitarisme néolibéral à venir ? Réflexions suscitées par une invention suisse (1990) reprise par l'UE (1998), dans la stratégie et les dispositifs des politiques d'immigration et du droit d'asile de l'UE ». *Revue québécoise de droit international*, Montréal vol. 13, n° 1.
- 2000. *Les sans-Etat dans la philosophie de Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, Payot.
- 1997. « A propos du modèle suisse des "trois cercles" en matière de politique d'immigration. Le racisme institutionnel et l'emprisonnement du pouvoir de penser et d'agir ». *Transeuropéennes*, Paris, n° 9.
- Calveiro Pilar, 2006. *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, Paris, La Fabrique.
- Carretero Antonio Ajo, 2007. « Citoyenneté et mouvements migratoires », Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, *Mondialisation, migration, droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, Bruylant ; *European Citizenship Migratory Movements and the Governmentality of Security*, CGT-Espagne.
- Castoriadis Cornelius, 2011. *Thucydide, la force et le droit. Ce qui fait la Grèce*, 3, Paris, Le Seuil.
- 1999. « Quelle démocratie ? », *Figures du pensable*, Paris, Seuil.
- 1996. « La culture dans une société démocratique », *La montée de l'insignifiance*, Seuil, Paris.
- 1990. « La fin de la philosophie ? », *Le monde morcelé*, Seuil, Paris.
- Cercas Javier, 2001. *Les soldats de Salamine*, Paris, Babel.

- Chemillier-Gendreau Monique, 2006. Proposition de la création d'une Cour mondiale des Droits de l'homme, Paris-Genève, janvier-juillet. Voir précisions sur cette proposition in Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, 2007. *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruylant, Paris, 2007, p. 41 (proposition 7 et note 18).
- 2001. *Humanité et souveraineté. Essai sur la fonction du droit international*, La Découverte, Paris.
- 1995. *Droit international et démocratie mondiale. Les raisons d'un échec*, Textuel, Paris, 2002.
- Chemillier-Gendreau Monique, Moulier-Boutang Yann (dir.), 2001. *Le droit dans la mondialisation*, Actuel Marx-PUF, Paris.
- Clausewitz, 1975. *De la Guerre*, II, 3, Paris, éd. Minuit (trad. J. Hervier).
- Conseil de l'Union européenne, 2004. *Le programme de La Haye pour renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'UE tel qu'approuvé par le Conseil européen lors de sa réunion du 5.11.2004*, Bruxelles, 13.12.2004 (n° 16054/04).
- David-Ménard M., 1997. *Les constructions de l'universel*, Paris, PUF.
- Deleuze Gilles, 1090. « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers*, Paris, Minuit, p. 240-247.
- Deleuze Gilles, Guattari Felix, 1980. *Mille Plateaux*, Paris, Minuit.
- Deleuze Gilles, Negri Toni, 1985. *Les nouveaux espaces de liberté*, Paris, éd. Dominique Bedou. Deleuze Gilles, 1990. *Pourparlers*, Paris, Minuit.
- Deleuze Gilles, 2002. *L'île déserte et autres textes (1953-1974)*, Paris, Minuit.
- Dolivo Jean-Michel, Tafelmacher Christophe, 2007. « Sans-papiers et demandeurs d'asile : faire reconnaître le droit d'être là », Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, Bruylant.
- Dunand Henri (sans date). *Un souvenir de Solferino* (voir site CICR/ICRC).
- Duclert Vincent, *Le colonel Mayer. De l'affaire Dreyfus à de Gaulle*, Armand Colin, Paris.
- Encyclopédie philosophique universelle 1990, *Les notions philosophiques*, vol. 1, Paris, PUF.
- Fanon Frantz, 2011 (1952). *Œuvres*, Paris, La Découverte.
- Faye J.-P., 2008. *L'histoire cachée du nihilisme*, Paris, La Fabrique.
- 1972. *Langages totalitaires*, Paris, Hermann.
- Federn Paul, 2007. « Contribution à la psychologie de la révolution : la société sans pères », *Incidences*, n° 3.
- Flasch Kurt, 2008. *D'Averroès à Maître Eckhart, Les sources arabes de la « mystique allemande*, Vrin, Schmutz.
- Frachon A., « Obama et la guerre des drones », *Le Monde* 15.6.2012.
- Fraisse J.-C., 1982. « L'unicité du monde dans le Timée de Platon », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° 2.
- Foucault Michel, 1976. *Il faut défendre la société*, Gallimard/Seuil, 1997 (son concept de guerre silencieuse, p. 16, en renversant la fameuse thèse de Clausewitz). Cours du 17 mars 1976.
- Gabel Joseph, 1970. *Sociologie de l'aliénation*, Paris, PUF.

- Gampel Yolanda, 2012. « Violence sociale, lien tyrannique et transmission radioactive », in Ciccone (dir.), *Psychanalyse du lien tyrannique*, Paris, Dunod.
- Gampel Yolanda, « La guerre totale détruira-t-elle « le Jardin aux sentiers qui bifurquent ! », in Caloz-Tschopp Marie-Claire, 2008. *Lire Hannah Arendt aujourd'hui. Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique*, Paris, L'Harmattan.
- 2005. *Ces parents qui vivent à travers moi*, Paris, Fayard.
- Girard René, 2007. *Achever Clausewitz*, Paris, Carnets nord.
- Gougenheim Sylvain, 2007. *Aristote au Mont-Saint-Michel. Les racines grecques de l'Europe chrétienne*, Paris, Seuil.
- Guibert Nathalie, 2013. « Le drone, signe extérieur de puissance », Dossier, Bilan géostratégique, Le Monde, hors série.
- Grinewald Jacques, 2008. « On ne vit pas en mangeant des dollars », *Campus*, n° 90.
- Jacques, 2007. « La Biosphère de l'Anthropocène, climat et pétrole, la double menace. Repères transdisciplinaires », Georg.
- Guillaumin Colette, 1995. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes.
- 2000 (1970). *L'idéologie raciste*, Paris, Folio.
- Haraway Donna, 2007 (1991). *Manifeste ciborg et autres essais. Sciences, fictions, féminismes*, Paris, éd. Exil.
- Hardt M., Negri A., 2004. *Multitude, guerre, démocratie à l'âge de l'empire*, Paris.
- Haase-Dubosc Danielle, Lal Mansesha, 2006. « De la postcolonie et des femmes : apports théoriques du postcolonialisme anglophone aux études féministes », *Nouvelles questions féministes*, n° 3.
- Héritier Françoise, 2010. *La différence des sexes*, Paris, Bayard.
- Hersh Sgymour, 2005. *Dommages collatéraux. La face obscure de la « guerre contre le terrorisme*, Paris, Denoël.
- Hobsbauwm Eric, 1994. *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*, Complexe/Le Monde diplomatique, Paris.
- Hobbes Thomas, 1971. *Léviathan*, Paris (trad. F. Tricaud).
- Inerrarity Daniel, 2013. « Porque el pesimismo no es tazonable ? » *El País*, 13 de julio.
- Isaac J., 1942. *Les Oligarques*, Paris, Calmann-Lévy,
- Ivekovic Rada, 1994. « Une guerre de fondation en Europe ? », Caloz-Tschopp M.C., Clévenot A., Tschopp M.-P., *Asile, violence, exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*, Genève, co éd. FPSE, Université de Genève, Groupe de Genève « Violence et droit d'asile en Europe », Université de Genève.
- Jaspers Karl, *La bombe atomique et l'avenir de l'homme. Conscience politique de notre temps*, Paris, Buchet/Chastel, 1963.
- Jonas Hans, 1990. *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf, Paris.
- Julien François, 2008. *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Fayard, Paris, 2008. Voir aussi Julien François, « Universels les droits de l'homme ? » *Le Monde diplomatique*, février.
- Karagianis Nathalie, 2007. « La democracia como regimen tragico », *Trasversales*, n° 8.
- Kertész Imre, 2003. *Le chercheur de traces*, Paris, Actes Sud.

- Kant Emmanuel, 1986 (1795). *Projet de paix perpétuelle, Œuvres III, les derniers écrits*, Paris, Gallimard, (1795).
- Kenaz Yehoshua, 1986. *Infiltration*, Paris, 10-18.
- Klemperer Victor, 1996. *LTI. La langue du IIIe Reich*, Pocket, Paris, 1975 ; Journal ; Faye Jean-Pierre, *Le langage meurtrier*, Hermann éd., Paris.
- Kraus Karl, 2005. *Les derniers jours de l'humanité*, Paris, Agone.
- Knox Bernard, Weil Simone, 2006. *L'Illiade. Poème du XXe siècle*, Paris, Arléa.
- Larsson Stieg, 2006. *Les hommes qui n'aimaient pas les femmes. Millenium I*, Actes Sud, Paris.
- Lefort Claude 1999, *La complication. Retour sur le communisme*, Fayard.
- Le Guin Ursula, 1971. *L'autre côté du rêve*, Paris, Le livre de poche.
- Lillo Don 2003. *Cosmopolis*, Paris, Babel, 2003. Base d'un film sorti en 2012.
- Lindqvist Sven, 1992. *Exterminez toutes ces brutes. L'odyssée d'un homme au cœur de la nuit et les origines du génocide européen*, Paris, Le Serpent à plumes.
- Loraux Nicole. *Le lit, la guerre, l'Homme* vol. XXI, no. 137-167.
- Macherey P., 1979. *Hegel ou Spinoza*, Paris, Maspero.
- Machiavel Nicolas, 2011. *L'art de la guerre*, Paris, Perrin et Tempus.
— 2000. *Le Prince*, Paris, PUF.
- Marina J.A., 2012. *La inteligencia ejecutiva*, Barcelone, Ariel.
- McCarty Cormac, 2008. *La route*, éd. de l'Olivier, Paris.
- Meininger Sylvestre, 2008. « Le retour des morts-vivants », *Le Monde diplomatique*, mars.
- Mezzadra Sandro, 2001. *Diritto de fuga : Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Verona, ombre corte.
- Mathieu N.-C., 1991. « Quand céder n'est pas consentir », *L'anatomie politique*, Paris, Côté femmes, p. 131-227.
- Monnier Laurent, 1988. *L'apartheid ne sera pas notre passé, il est notre avenir*. Leçon d'adieu Université de Lausanne. Le texte se trouve sur le site exil-ciph.com
- More Thomas, 2012 (1515). *L'Utopie*, Paris, Folio classique.
- Mots* (revue), 2003, numéro spécial sur les discours de la guerre, n° 73.
- Negri Hardt, 2012. *Commonwealth*, Paris, Stock.
- Negri Toni (entretien), « Nomadisme et métissage », Dayan-Herzbrun Sonia, Tassin Etienne, « Citoyennetés cosmopolitiques », *Tumultes* n° 24, Paris, Kimé, p. 179-189.
— (sans date). « Retour sur les « années de plomb », *RILI*, n° 5.
- Ogilvie Bertrand, 2012. *L'homme jetable. Essai sur l'exterminisme et la violence extrême*, Paris, éd. Amsterdam.
- Orléan André, Postel Nicolas, 2013. « Pour une fertilisation croisée des sciences économiques et des sciences sociales », *Le Monde* 7 juin.
- Payen Pascal, 2012. *Les Revers de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, Belin.
- Pellerin Hélène, 2008. « Governing Labor Migration in the era of Gats. The Growing Influence of Lex Mercatoria », in Christina Gabriel, Hélène Pellerin (eds) *Governing International Labour, Migration. Current issues, challenges and Dilemmas*, Routledge, London.
- Pichot A., 2011. *Expliquer la vie, de l'âme à la molécule*, Paris, éd. Quae.
- Rancière Jacques, 1995. *La Mésentente. Politique et philosophie*, Galilée, Paris.

- Remarque Erich Maria, 2011. *A l'ouest rien de nouveau*, Paris, Le livre de poche, 2011. Voir aussi, notamment, Henri Barbusse, *Feu* (1916), Paris, poche, Guéno Jean, Laplume Yves (dir.). *Parole de poilus. Lettres et carnets du front (1914-1918)*, Paris, Librio.
- Rigaux François, 2007. « L'histoire du droit international revue par Carl Schmitt », *Journal of the History of International Law*, n° 9, 2007, p. 233-262.
— 1997. *La loi des juges*, Paris, Odile Jacob.
- Robin Marie-Monique, 2004. *Escadrons de la mort, l'Ecole française*, Paris, La Découverte.
- Robinet J.-F., « Monde », 1990. *Les notions philosophiques*, vol. 2, Paris, PUF.
- Rodier Claire, 2012. *Xénophobie business. A qui servent les contrôles migratoires ?* Paris, La Découverte.
- Rubin, Gayle, 1996 (1975). "El tráfico de mujeres : Notas sobre la 'economía política' del sexo", in Marta Lamas (compiladora), 1996. *El género : la construcción cultural de la diferencia sexual*, México : PUEG-UNAM/Porrú.
- Russell Bertrand, 1952 (1914). *Our Knowledge of the External World as a Field for Scientific Method in Philosophy*, London.
- Saada Julie, 2010. *Hobbes et le sujet de droit*, Paris, éd. CNRS, 2010.
- Samaddar Ranabir, 2005. « The Politics of Autonomy. An introduction », *The Politics of Autonomy. Indian experiences*, Sage, New Delhi, 2005, p. 9-31 ; Banerjee Paula, « Women's Autonomy : Beyond Rights and Representations », Samaddar Ranabir, *The Politics of Autonomy. Indian experiences*, Sage, New Delhi.
- Sanchez J.A., 2012. *La financiación de la guerra civil española*, Barcelona, ed. Critica.
- Sayad A. 1991. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, de Boeck.
- Schérer René, 2005 *Zeus hospitalier. Eloge de l'hospitalité*, Paris, La Table ronde.
- Serres Michel, 2012. *Le mal propre. Polluer pour s'approprier*, Paris, Le Pommier.
- Shteyngart Gary, 2012 (2010). *Super triste histoire d'amour*, trad. Ed. de l'Olivier, Paris.
- Spinoza B., 1957. *L'Ethique. De la servitude humaine*, In *Oeuvres*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade.
- Sternhell Zeev, 2006. *Les anti-Lumières*, Fayard, Paris, 2006. Voir aussi, Traverso Enzo, « Interpréter le fascisme », *RLLI*, n° 3, janvier-février
- Stern A.-L., 2004. *Le savoir déporté. Camps, histoire, psychanalyse*, Seuil, Paris.
- Supiot Alain, 2005. « Lier l'humanité : du bon usage des droits de l'homme », *Esprit*, février.
- Tazdaït Tarik, Nessah Rabia, 2007. *Les théories du choix révolutionnaires*, La Découverte, Paris.
- Tertrait Buno, 2013. « La der des guerres ? », Bilan géostratégique, *Le Monde*, numéro hors série, p. 126-127.
- Terray Emmanuel, 1999. *Clausewitz*, Fayard, Paris.
- Tosel André, 2011. « Mettre un terme à la guerre infinie du monde fini ? La guerre au carré », Caloz-Tschopp M.C. (dir.), *Colère, Courage, Création politique. La théorie politique en action*, Paris, l'Harmattan, p. 129-163.
- Traverso Enzo, 2011. *L'histoire comme champ de bataille. Interpréter les violences du XXe siècle*, Paris, La Découverte.

- 1997. *Pour une critique de la barbarie moderne*, Paris, édition Page deux.
- Trin Yuan Thuan, 2013. *Désir d'infini*, Paris, Fayard.
- Verbitzky Horacio, 1995. *El vuelo*, Buenos Aires, Planeta.
- Yovel Y., 1985. « Le dialogue Hegel-Spinoza. Sa structure logique et sa voix humaine », *Cahiers de Fontenay*, n° 36-38.
- Yuste Maria Mena et al., 2008. *Distopias feministas : un analisis de genero del libro Las desposeidas d'U. Le Guin* (internet).
- Serfati C., 2001. *Le déséquilibre de la terreur*, Paris, Discorde ; « Economies de guerre et ressources naturelles : les visages de la mondialisation », *Annuaire suisse de politique du développement*, vol. 25, no. 2, 2006, p. 107-126 ; 2010. *Impérialisme et militarisme au XXIe siècle*, Lausanne, éd. Page deux.
- Souche-Dagues, D., 1996. *Nihilismes*, Paris, PUF.
- Villaverde Maria José, 2013. « Las manos sucias de Maciavelo », *El País*, 6 de julio.

La responsabilité de l'Etat face aux viols commis en temps de dictature ou de conflit armé : briser le continuum de la violence

*A. Giselle Toledo Vera
& Emile Ouédraogo*

« Alors que nous nous croyions libérés des sorciers, notre société semble régie par une exhortation magique, ne pas nommer afin que cela n'existe pas » (traduction libre de la rédaction ; Walsh, 16 août 1979)

Résumé : Dans le présent article, nous interrogeons le rôle de la violence sexiste, à travers la protection offerte aux femmes en matière de viol par le droit international des droits de l'homme (DH) et par le droit international humanitaire (DIH). Nos réflexions se déroulent à partir d'exemples de la dictature au Chili et du conflit armé en ex-Yougoslavie. L'observation de la mise en application ou non des droits des femmes, dans le traitement de situations issues d'une dictature (Chili) ou d'un conflit armé (ex-Yougoslavie), nous permet de cerner les difficultés d'intégrer l'analyse de genre dans les domaines du droit international et du droit interne, tant au niveau de la théorie du droit que de la jurisprudence. Les situations extrêmes étudiées dans le présent travail révèlent non seulement l'impunité dont ont bénéficié des agents de l'Etat (militaires, policiers, forces paramilitaires et parapolicieres) et des civils, auteurs de viols, mais également le continuum de la violence à l'encontre des femmes dans la société pacifiée. Sans une condamnation ferme par les autorités étatiques et plus spécifiquement judiciaires, la pratique du viol a tendance à se généraliser, dans une société en crise. Puis par la suite, durant la période de post-conflit, ladite pratique se perpétue pour finalement faire partie de la vie quotidienne des femmes. En effet, la violence à l'encontre des femmes se caractérise non seulement par son interaction avec d'autres formes de discriminations, comme le racisme par exemple, mais également par son caractère continu (continuum de la violence) maintes fois décrit dans les recherches sur le genre (voir les textes de Paolo Tabet dans ce volume). Au Chili, la place sociale et politique assignée aux femmes durant la dictature n'était conçue qu'en lien avec la soumission de ces dernières aux hommes ;

toute expression d'égalité des genres était stigmatisée comme politiquement dangereuse et culturellement néfaste. En ex-Yougoslavie, la mise en place d'une politique d'"épuration ethnique" a été évoquée en tant qu'elle visait à humilier la nation et le groupe ethnique visé à travers le viol systématique des femmes. Ces deux types d'arguments, vus depuis le genre, se rejoignent autour d'une idéologie partagée concernant la place des femmes dans la société, leur rôle dans la filiation par le « sang » (famille) et dans l'allégeance à la « patrie » ou encore, pour ce qui de l'ex-Yougoslavie, leur rôle dans l'inscription d'un individu au sein d'un groupe ethnique. Ainsi, dans les situations qui nous occupent, à l'instar des sociétés traditionnelles, les hommes deviennent les maîtres de la pureté culturelle et ethnique à travers le contrôle qu'ils exercent sur la sexualité et la reproduction féminine (Coomaraswamy, 1994, § 28). Dans le présent article, nous formulons des propositions dans le champ strict de la protection des droits fondamentaux en vue d'un débat interdisciplinaire sur l'épistémologie de la continuité/discontinuité de la violence, dans le dessein que le viol ne puisse plus être laissé hors du champ de la responsabilité de l'État et rester ainsi non reconnu, impuni et sans réparation. Les situations en cause posent des impératifs de dignité et de justice. Elles nous incitent à briser le continuum de la violence.

Mots-clés : droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire, droit interne, viol, torture, genre, impunité, justice, dignité, transition, dictature, conflit armé, crimes.

Introduction

Il est communément admis que la prévalence des viols et des violences sexuelles à l'encontre des femmes est élevée et qu'il est important que les États apportent une réponse à ces phénomènes (sur le plan de la santé, Organisation Mondiale de la Santé, 2005). Par ailleurs, dans les sociétés connaissant un épisode de violence politique ou de conflit armé, « les femmes deviennent des champs de bataille symboliques, c'est-à-dire un lieu dont on garde les frontières culturelles et où l'on fait la guerre. Par contre elles ne participent toujours pas à la construction de la paix » (Ertük, 2003, § 37). Cette augmentation extrême de la violence subie par les femmes durant ces périodes de violence généralisée reste d'actualité, malgré le fait que l'utilisation du viol comme acte de torture ou comme arme de guerre soit très clairement condamnée tant par le droit international des droits de l'homme que par le DIH, ce dernier l'érigant – on le verra – au statut de crime contre l'humanité et même de génocide. Plus inquiétant encore est le fait que les recherches interdisciplinaires s'accordent à indiquer que les viols et la violence à l'encontre des femmes ne cessent pas avec la fin de la terreur politique ou du conflit armé, mais au contraire qu'après de tels conflits les femmes doivent

faire face à la continuité de certaines agressions subies pendant les périodes en cause, auxquelles s'ajoutent de nouvelles formes de violence (Pankhurst, 2008).

Dans le présent travail, à la lumière du droit international des droits de l'homme et du DIH, nous interrogeons le rôle du viol comme expression de la violence sexiste en temps de dictature ou de conflit armé. Pour ce faire, nous nous sommes servis du cadre conceptuel du continuum de la violence à l'encontre des femmes et de l'approche « intersectionnelle », avec la prise en compte de l'interaction de cette violence avec d'autres formes de discriminations, pour pouvoir comprendre les enjeux et les impacts sociaux de l'utilisation systématique du viol par les agents de l'Etat ou par des personnes privées, agissant dans une totale impunité. Les questions de recherche que nous avons abordées sont les suivantes : 1) Quelle représentation de la femme est véhiculée par ce comportement ? L'intégration de la perspective de genre transforme-t-elle la compréhension de tels actes (reconnaissance des faits, normes, actions) ? 2) Pourquoi en temps de paix ou de post-conflit, l'Etat n'assume-t-il pas sa pleine responsabilité en condamnant lesdits actes et en reconnaissant et restituant aux femmes leurs droits à une pleine autonomie sexuelle ?

D'un point de vue épistémologique et méthodologique, nous nous focalisons sur deux cas précis : celui de la dictature chilienne et celui du conflit armé en ex-Yougoslavie. Ces deux cas sont des situations extrêmes qui permettent de discerner plus facilement les problèmes généraux de société, qui restent le plus souvent cachés ou déniés dans les périodes de transition, voire dans la vie quotidienne. A travers les enseignements qu'ils nous offrent, ils nous permettent de prendre de la distance avec un quotidien fondé sur des évidences qui parfois s'avèrent trompeuses. Ainsi, ils en appellent à une transformation des connaissances, du droit et des pratiques en cours. Notre objectif est de nommer afin de pouvoir mettre un terme au continuum de la violence.

I. Le cas du Chili

Au Chili, la première plainte pénale pour actes de violence sexuelle comme forme de torture ou traitements cruels, inhumains et dégradants, perpétrés durant le régime dictatorial d'Augusto Pinochet, n'a été déposée qu'en décembre 2010. Mme Patricia Herrera, militante socialiste et jeune universitaire de 19 ans à l'époque de sa détention, a eu le courage de briser le tabou. Son action fut motivée par le besoin de mettre en lumière la nature systématique des violences sexuelles infligées aux prisonnières politiques sous la dictature. Deux mois après l'introduction de cette emblématique action judiciaire, quatre autres plaignantes saisissaient la justice chilienne. Celle-ci

devra maintenant se prononcer sur les obligations de l'Etat à l'égard de ces femmes, et en particulier sur le devoir d'enquêter, de sanctionner et de réparer les crimes sexuels accomplis lors des années 1973 à 1990 (Centro de derechos humanos de la Universidad Diego Portales, 2011, p. 35 ; Corporación Humana – Centro regional de derechos humanos y de justicia de género, 2010 ; Presentan primera querrela por violación en dictadura, 7 décembre 2010).

1) La situation des femmes au Chili durant la dictature (1973-1990)

Suite au coup d'Etat du 11 février 1973, l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est très rapidement préoccupée de la situation des droits de l'homme au Chili avec une spécificité, qui ne se retrouve pas dans les méthodes de travail des organismes régionaux de protection des droits de l'homme : la situation des femmes et des mineurs a fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, dès le premier rapport onusien du 30 août 1975, le rôle assigné aux femmes dans la « nouvelle société chilienne » a été questionné (ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, 1975, § 197-201). Les experts ont mis en relief la diffusion d'une vision traditionnelle de la place des femmes dans la société par la junte militaire le rôle politique des femmes consistant essentiellement à servir la famille et à enfanter (*Ibid.*, § 197). A l'appui de leurs conclusions, ils se sont référés au point 9 de la troisième partie de la « *Declaración de Principios del Gobierno de Chile* » du 11 mars 1974, qui est ainsi libellé : « Au sein de la famille, la femme se rehausse de toute la grandeur de sa mission, et devient ainsi le roc spirituel de la Patrie. D'elle naît également la jeunesse qui, aujourd'hui plus que jamais, doit intégrer sa générosité et son idéalisme à la mission du Chili. » (Traduction libre de la rédaction.) Les experts ont également relevé la restriction drastique des admissions des candidates féminines auprès de la faculté de Médecine de l'Université Catholique de Santiago, aux motifs notamment que celles-ci devaient atteindre d'autres objectifs tels que le mariage ou l'éducation des enfants (*Ibid.*, § 201).

Le caractère ordinaire des viols et autres violences sexuelles commises à l'encontre des femmes détenues est également relevé dès 1975 (*Ibid.*, § 193 et 205). Dans certains cas, ces violences sont commises avec une intensité telle qu'elles provoquent la mort des victimes qui les ont subies. Des actes d'une inconcevable perversité sont dénoncés : notamment des viols par de multiples auteurs, des viols en présence des proches des femmes détenues, un inceste forcé, des viols perpétrés par des chiens, dressés pour accomplir de tels actes de barbarie (*Ibid.* ; ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, 1976a, § 132 ;

ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, 1976b, § 315).

Enfin, selon les experts : « [...] il résulte de façon irréfutable que les mesures prises par le Gouvernement conduisent à la dislocation de la cellule familiale se matérialisant en particulier par un développement croissant de la prostitution qui revêt des formes diverses et visibles » (ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, 1976a, § 159).

Au fil des ans, il est devenu indéniable que le gouvernement militaire avait sciemment instauré une politique d'emploi généralisé de la torture celle-ci prenant notamment les formes de tortures sexuelles pour ce qui est des femmes. Les Nations Unies ont reconnu le caractère constant et flagrant des violations des droits de l'homme au Chili et la pratique institutionnalisée de la torture et d'autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dès 1975 (ONU - Assemblée Générale des Nations Unies, 1975). Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme au Chili de 1985, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a également abouti à la conclusion que la pratique de la torture a été et est une politique délibérée du gouvernement chilien, exécutée durant toute la période qui a débuté le 11 septembre 1973 (Commission interaméricaine des droits de l'homme, 1985, chapitre IV Derecho a la integridad personal, § 95).

En raison de ce climat général d'illégalité, de peur et d'impunité, les crimes commis par les agents du régime militaire (entre autres policiers, militaires, gardiens) sur la population civile n'étaient pas dénoncés, ce qui inclut les viols. En effet, sur plus de 5'000 recours en *amparo* (*habeas corpus*) introduits entre les années 1973 et 1979, seuls quatre ont connu une issue positive, et l'un d'entre ces derniers n'a pas été respecté (Ermacora, 1979, § 160).

La promulgation du décret Loi d'amnistie N° 2191 du 18 avril 1978, dont le champ d'application matériel englobe une très large palette de délits - y compris des délits de droit commun tels que le viol - commis entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978, n'a fait qu'augmenter l'aura d'impunité qui entourait les forces de l'ordre. Le sentiment d'impuissance de la population civile face aux actes de ces agents et en particulier des militaires s'exprime de manière criante dans le témoignage suivant : « Aprovechándose de su poder, actuaban peor que animales ; se les notaba una rabia que ahora pienso que andaban drogados. No respetaban ni edad ni la propiedad privada; varias veces nos allanaron, poniéndonos a todos en fila o contra la muralla : niños, mujeres y adultos. ELLOS ERAN LOS QUE MANDABAN. » (Garcés, López, & Rodríguez, 2001, p. 30). (« Profitant de leur pouvoir, ils se comportaient pire que des animaux ; on notait chez eux une telle rage qu'à

l'heure actuelle je pense qu'ils étaient drogués. Ils ne respectaient ni l'âge ni la propriété privée ; plusieurs fois ils ont fait irruption chez nous, nous mettant tous en ligne ou contre la muraille : enfants, femmes et adultes. C'ÉTAIENT EUX QUI COMMANDAIENT. » Traduction libre de la rédaction.)

2) Régimes juridiques du viol comme acte imputable à l'Etat et comme acte individuel

a) Le viol comme acte de torture

Bien que le viol ne soit expressément interdit dans aucun traité relatif aux droits de l'homme, sa condamnation est implicitement contenue dans les dispositions de toutes les conventions internationales garantissant l'intégrité physique, notamment l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 1998, § 174-186).

En outre, il est maintenant largement reconnu que le viol constitue un acte de torture lorsqu'il est perpétré par un agent public ou à son instigation ou encore avec son consentement exprès ou tacite (Nowak, 2008, § 34).

L'Etat est responsable des actions de tous ses agents peu importe leurs niveaux hiérarchiques (Dipla, 1994, p. 30). Il suffit que ces personnes aient agis en leur qualité officielle même si elles ont dépassé leurs compétences ou encore qu'elles aient agis en violation de leur droit national (Cour interaméricaine des droits de l'homme, 1988, § 170 ; Dipla, 1994, p. 38). En d'autres termes, tout usage du pouvoir public - même lorsque la personne se prévalant de ce pouvoir agit en dehors de sa compétence ou que ses actions sont illégales - engage la responsabilité de l'Etat. En effet, si tel n'était pas le cas, la protection des droits de l'homme serait purement illusoire (Cour interaméricaine des droits de l'homme, 1988, § 171-172).

Par ailleurs, la responsabilité de l'Etat est également engagée lorsque les pouvoirs publics recourent aux services de bandes privées ou de groupes paramilitaires pour infliger des douleurs ou des souffrances aiguës à une personne avec l'intention et dans le but notamment de l'intimider ou de faire pression sur elle ou encore pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit (Convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, article 1.1 ; Kooijmans, 1986, § 38).

En ce qui concerne la torture sexuelle à l'encontre des femmes, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Manfred Nowak, a non seulement souligné la nécessité de considérer la torture comme un processus afin de l'aborder en tenant compte du genre, mais il a également fait ressortir de manière éclatante

la destructivité du viol. Il indique à ce sujet que : « En raison de l'opprobre attaché à la violence sexuelle, des agents tortionnaires recourent délibérément au viol pour humilier et punir les victimes, ainsi que pour détruire des familles et des communautés entières. C'est particulièrement manifeste quand des agents de l'État forcent des membres d'une famille à violer une femme de leur famille ou à être témoins de son viol. Dans le jugement qu'il a rendu dans l'affaire Akayesu, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a considéré que le viol constituait une forme de génocide, au même titre que tout autre acte commis dans l'intention spécifique de détruire un groupe particulier, prenant ainsi acte de manière frappante du potentiel destructeur du viol. Le Tribunal a conclu expressément que ces viols avaient abouti à la destruction physique et psychologique de femmes tutsies, de leurs familles et de leurs communautés » (Nowak, 2008, § 36).

Pour ce qui est de la définition du viol et des règles de preuve et de procédure y afférentes, Manfred Nowak a recommandé de s'inspirer de la jurisprudence du droit pénal international (*Ibid.*). La Cour européenne des droits de l'homme l'a fait dans son arrêt *M.C. c. Bulgarie* du 4 décembre 2003. Elle indique, dans cette décision judiciaire, que : « En droit pénal international, il a été admis récemment que la force n'est pas un élément constitutif du viol et que le fait de profiter de circonstances coercitives pour accomplir des actes sexuels est également punissable. Le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie a déclaré qu'en droit pénal international toute pénétration sexuelle sans le consentement de la victime constitue un viol et que le consentement doit être donné volontairement, dans l'exercice du libre arbitre de la personne, apprécié au vu des circonstances [...]. Si cette définition vise le contexte particulier des viols commis sur une population dans le cadre d'un conflit armé, elle n'en reflète pas moins une tendance universelle à considérer l'absence de consentement comme l'élément constitutif essentiel du viol et des violences sexuelles » (Cour européenne des droits de l'homme, 2003, § 163).

Manfred Nowak a également souligné que dans une situation *de facto* d'impuissance le consentement de la victime ne peut jamais être déduit. Ainsi, dans les situations où l'auteur contrôle totalement la victime, la question du consentement cesse de se poser. La capacité de donner un consentement libre peut être réduite à néant par l'emploi de la force, de la menace ou de la contrainte ou encore à la faveur d'un environnement coercitif (Nowak, 2008, § 63).

Le régime militaire a toujours nié les violations graves et systématiques des droits de l'homme dont il était responsable. Au contraire, il n'a eu de cesse d'affirmer qu'il remplissait ses obligations internationales en la matière. En effet, d'un point de vue formel, le Chili se devait de remplir les obligations découlant de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme de 1948, ainsi que celles du Pacte international relatif aux droits civils et

politiques, ratifié par ce pays le 10 février 1972 et entré en vigueur le 23 mars 1976.

Or, dans les faits, la mise en place d'une politique institutionnalisée de la torture avec un recours systématique au viol a été largement établie par les organismes de protection des droits de l'homme. Cette pratique s'accompagnait d'une vision politique stéréotypée des rôles liés au genre. La femme devait être mère et par ce fait participer pleinement à la construction de la « nouvelle société ». La femme opposante politique ou membre de la famille d'un opposant politique, voire tout simplement proche de celui-ci, devait être reléguée au rang d'animal. A quelles fins ? En identifiant les femmes uniquement à travers leurs fonctions reproductrices et en affirmant qu'elles étaient ainsi le « roc spirituel de la Patrie », le régime militaire liait fatalement filiation et patrie. Cette proposition n'est pas innocente. Il suffit pour s'en convaincre de citer avec Pierre Legendre un fragment du *Digeste*, 1.1.2 : « Tout comme l'obligation que comporte le lien à Dieu : nous devons obéir aux parents et à la patrie ». L'auteur susnommé poursuit : « Autrement dit, sous la proposition naïve d'une équivalence des parents et de la patrie, l'obéissance sociale est mise au rang de ce qui est dû au titre de la filiation par le sang et dans un même rapport au fondement divin de la légalité » (Legendre, 2004, p. 114). Afin de pouvoir « légitimement posséder le sujet humain jusqu'au sang » (*Ibid.*), le régime militaire devait occulter le rôle des femmes comme sources de filiation et de transmission. Or, aux yeux du régime, les femmes qui transmettaient un autre idéal du vivre-ensemble et des projets d'émancipation étaient principalement les femmes prisonnières politiques – violentées sexuellement, parfois avec une perversité et une barbarie inimaginables – et, de manière plus générale, toute femme qui ne se soumettait pas à la domination masculine.

b) Le viol comme fait personnel commis par les agents de la dictature ou par des personnes ou groupes qui agissent avec l'autorisation ou l'acquiescement de celle-ci

La violence sexuelle à l'encontre des femmes ne se manifestait pas seulement à l'encontre des prisonnières politiques ou des femmes ayant un proche détenu, chacune pouvait subir un jour le comportement brutal d'un homme, ayant de par sa profession ou situation un peu de pouvoir mais agissant à titre privé. Or, il est généralement reconnu en droit international que « les actes privés de brutalité - voire même les tendances éventuellement sadiques de certains agents de la sécurité - ne devraient pas entraîner la responsabilité de l'Etat, puisqu'il s'agit habituellement d'infractions pénales ordinaires qui tombent sous le coup du droit interne » (Kooijmans, 1986, § 38). Néanmoins, la passivité de l'Etat face à de tels actes peut engager sa

responsabilité. En effet, celui-ci a le devoir de prévenir et de poursuivre les violations des droits de l'homme commises par des particuliers (Condorelli, 1984, p. 153 ; Cour interaméricaine des droits de l'homme, 1988, § 173 ; Dipla, 1994, p. 65).

Au Chili, la passivité de l'Etat face aux crimes commis par ses agents était notoire. Malgré les déclarations de principe et quelques cas isolés de sanctions, les forces de l'ordre officielles et *de facto* jouissaient d'une totale impunité.

Aussi, la paralysie du système judiciaire chilien durant la dictature a-t-elle été largement reconnue. Dès 1976, les experts internationaux notaient que la junte gouvernementale avait des moyens puissants d'influencer ou d'intimider les magistrats de tout rang. En même temps, la police d'Etat continuait apparemment d'avoir des pouvoirs illimités (ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, 1976a, § 203).

Par conséquent, l'Etat chilien devrait reconnaître que sa responsabilité est également engagée en raison de son inaction face aux actes de violence notoires ayant été commis par ses agents à titre privé durant la dictature.

3) La reconnaissance légale des « victimes de la dictature » de 1990 à 2012 : le continuum de la violence

Aujourd'hui au Chili, le cercle des personnes légalement reconnues comme victimes de violations graves des droits de l'homme est extrêmement restreint.

Dans un premier temps, seuls les cas concernant les personnes disparues, exécutées ou mortes sous la torture pouvaient faire l'objet d'enquêtes de la part de la Commission de vérité et de réconciliation, créée par le Décret suprême n° 355 du 25 avril 1990. Ce champ d'application personnel très limité a été repris dans la Loi 19.123 de 1992, qui permet l'octroi d'indemnités aux victimes de la dictature. En 1997, il en va de même pour le Décret n° 1005.

Il faudra attendre 2003 pour que les personnes ayant souffert d'une privation de liberté ou de torture pour des motifs politiques soient reconnues comme des victimes de la dictature par une loi nationale, permettant enfin que soient menées des enquêtes (Decreto 1040, 2003). La Loi 20.4055 créant l'Institution nationale des droits de l'homme ne consacre aucune avancée pour les femmes violentées sexuellement de ce point de vue (Ley 20.4055, 2009). Relevons néanmoins que le gouvernement chilien a octroyé des indemnités aux personnes ayant été licenciées pour des motifs politiques.

Ce refus de l'Etat d'assumer une pleine responsabilité et d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme encourage non seulement l'impunité mais constitue également un acte extrêmement violent pour les

personnes ayant survécu aux crimes de la dictature. Cette attitude des autorités perpétue la violation des droits fondamentaux des femmes concernées et participe au continuum de la violence, dans la société chilienne post-dictature. En effet, comme l'a relevé la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, Mme Radhika Coomaraswamy : « [...] Le viol est souvent utilisé comme moyen de torture. L'inaction de l'Etat dans les situations de violence dirigée contre les femmes est l'un des principaux facteurs qui permettent à cette violence de se perpétuer. De fait, à l'époque moderne, l'Etat est en quelque sorte une épée à double tranchant : d'une part, il peut agir conformément à des lois et à des pratiques qui vont à l'encontre des intérêts des femmes ; mais d'autre part, il peut apparaître comme l'instrument majeur de la transformation de certaines pratiques législatives, administratives et judiciaires, instrument qui donnera aux femmes le pouvoir dont elles ont besoin pour exiger le respect de leurs droits. La négligence de l'Etat peut être à l'origine d'une augmentation de la violence contre les femmes, mais son intervention active peut aussi être le catalyseur qui permettra de réformer effectivement les rapports de force à l'intérieur de la société » (Coomaraswamy, 1994, § 51-52).

Par ailleurs, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a précisé au sujet du droit à la vérité, dont sont titulaires les victimes de violations graves des droits de l'homme telles que les femmes violentées sexuellement, que : « [...] la « vérité historique » contenue dans les rapports desdites commissions ne peut se substituer à l'obligation de l'État de chercher la vérité par des procédures judiciaires. Les articles 1.1, 8 et 25 de la Convention protègent la vérité dans sa globalité, de sorte que le Chili a le devoir de poursuivre l'enquête judiciaire sur les faits relatifs à la mort de M. Almonacid Arellano, de trouver les responsables et de sanctionner tous ceux qui y ont participé. » (Cour interaméricaine des droits de l'homme, 2006, § 150).

Mutatis mutandis, ce raisonnement peut s'appliquer à toutes les femmes ayant subi des sévices sexuels durant la dictature militaire au Chili.

En ce qui concerne plus spécifiquement la prise en compte du genre, enquêter et sanctionner les viols commis durant la dictature permettrait de restaurer et d'affirmer l'autonomie sexuelle des femmes (Cour européenne des droits de l'homme, 2003, § 165-166), au sein de la société chilienne. Ne pas agir revient à perpétuer une violence sexiste – qui certes trouve son expression la plus infâme dans le passé – mais qui reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. En effet, il est notoirement connu que les femmes continuent à souffrir de discrimination au Chili en raison du simple fait d'être femme.

4) Remarques finales sur le cas chilien

A l'heure actuelle, quel est le niveau de connaissance et de conscience sociale de la population chilienne sur ces problèmes ? En 1976, les experts internationaux avaient formulé le triste constat suivant : « Que dire des Chiliens ? Il est évident que nombre d'entre eux ne sont pas au courant de ce qui se passe dans leur pays. D'autres préfèrent se taire sur ce qui se passe à Villa Grimaldi, à Tres Alamos, à Cuatro Alamos ou en d'autres lieux de détention et de torture dont les noms ont trouvé leur honteuse place à côté de tels et tels lieux de torture de l'histoire dont la conscience collective de l'humanité ne se souvient que trop bien. Ce phénomène d'ignorance de la part des proches voisins n'était pas inconnu sous des régimes inspirés par le fascisme et appliquant des méthodes fascistes. En fait, un témoin a déclaré devant le Groupe de travail que les cruautés du régime chilien sont probablement mieux connues à l'étranger qu'au Chili » (ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili, 1976a, § 209).

Ces paroles du passé sont-elles toujours d'actualité en ce qui concerne les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes durant la dictature et la continuité de cette violence au sein de la société chilienne d'aujourd'hui ? Bien que le Chili ait fait des progrès en matière de droits de l'homme, nous devons malheureusement constater que la violence sexiste reste très forte dans ce pays. Il est temps qu'une pleine reconnaissance sociale, politique et juridique des atrocités vécues durant la dictature par une multitude de femmes politisées ou apolitiques émerge enfin. Ceci permettrait de mettre un terme à une politique qui ne cachait pas son « aversion extrême pour toute forme de démocratie » (*Ibid.*, § 212) et nous assurerait qu'aucun juge ne pourrait plus jamais hausser les épaules en disant « Que pouvons-nous faire ? » (*Ibid.*, § 143). Car, en démocratie, la question qui s'impose aux juges est « Que devons-nous faire pour rendre justice ? » (sur la finalité ultime du droit et la formule française « Rendre justice », Papaux, 2006, p. 236 et ss).

Pour finir n'oublions pas que : « La violence s'inscrit dans un processus historique et n'est pas naturelle, en ce sens qu'elle ne résulte pas d'un déterminisme biologique. Le système de la domination masculine a des racines historiques, et ses fonctions et manifestations changent avec le temps. L'oppression dont souffrent les femmes est donc une question politique, qui exige que l'on analyse les institutions de l'Etat et de la société, le conditionnement et la socialisation des individus, enfin, la nature de l'exploitation économique et sociale » (Coomaraswamy, 1994, § 49).

A l'instar du Chili, des crimes sexuels ont également été commis de manière massive sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, dans les années 90. Toutefois, contrairement au Chili, les abus subis par les femmes dans cette

partie du monde ont servi - dans un contexte de conflit armé - « d'instrument idéal » à la réalisation d'une politique de « nettoyage ethnique ».

II. Le cas de l'ex-Yougoslavie

Le cas de l'ex-Yougoslavie nous permet d'explorer d'autres aspects relatifs au continuum de la violence. Il éclaire et complète le cas chilien en montrant cette fois-ci les liens entre la violence à l'encontre des femmes et une idéologie extrême de dissolution d'un groupe, voire de sa destruction physique. L'idéologie en cause n'est plus seulement habitée par l'idée d'identité « nationale » comme celle ayant eu cours durant la dictature de Pinochet, elle se base sur une identité bien plus spécifique, « ethnique », et elle réserve aux femmes une place et un rôle particuliers comme outil de dissolution du groupe aux fins d'« épuration ethnique ». Nous nous trouvons donc face à une radicalisation idéologique en passant du concept de « sécurité nationale » au concept de « sécurité ethnique ». Ce cas extrême nous permet de mieux saisir l'articulation entre les violences familiales, de groupe et/ou d'Etat.

1) L'ampleur des viols

Bien que les conflits armés internationaux ou non internationaux soient des situations propices à la commission de viols massifs à l'encontre des femmes (pour une idée de la pratique des viols, de sa banalisation au cours des conflits armés ainsi que de ses conséquences sur le tissu familial, Mcdougall, 2000, p. 4-8), la communauté internationale a presque été surprise par l'ampleur des viols commis dans la région de l'ex-Yougoslavie, parfois de façon systématique, lors des différents conflits armés et des différentes campagnes de « nettoyage ethnique », mises en place par les dirigeants de l'époque (Nahoum-Grappe, 1997 ; Rapporteur spécial, 1993, § 20-27). [La notion de « nettoyage ethnique » encore connue sous les noms de « purification ethnique », d'« épuration ethnique » ou encore de « ethnic cleansing » en anglais, n'est pas définie en droit. Cependant, des individus ayant été reconnus responsables d'actes de « nettoyage ethnique », ont été jugés et condamnés par la justice pénale internationale dans de nombreuses décisions (*Brđanin* 2004 ; *Kupreškić et al.*, 2000). Par ailleurs, selon le *Dictionnaire de droit international public*, le « nettoyage ethnique » signifierait « *Harassments* (homicides intentionnels, tortures, viols généralisés et systématiques, et autres actes inhumains d'une extrême gravité) ou déplacements forcés visant à détruire en tout ou en partie, ou à contraindre au départ, un groupe national, ethnique, racial ou religieux en vue d'assurer l'homogénéité ethnique dans un territoire donné » (Salomon, 2001, p. 736).]

Ces viols, commis pendant les conflits armés et qui ont été offerts en spectacle par leurs auteurs, constituent bien évidemment une violation du droit.

2) La répression du viol par le droit des conflits armés

Il convient de relever que le DIH, qui s'applique automatiquement dès qu'il y a un conflit armé (*Akayesu* « jugement », 1998, § 636), impose spécifiquement aux États l'obligation de protéger les femmes à l'encontre du viol [Selon l'art. 27 (2) de la IV^e Convention de Genève (CG), « Les femmes seront spécialement protégées contre toute atteinte à leur honneur, et notamment contre le viol, la contrainte à la prostitution et tout attentat à leur pudeur » ; voir aussi l'art. 76 (2) du Protocole additionnel I aux CG ; pour les CANI, voir spécifiquement en plus de l'art. 3 commun aux CG, l'art. 4 (2) e) du Protocole additionnel II]. Le viol est non seulement prohibé (voir les dispositions des CG et des Protocoles citées *supra*), mais surtout élevé au statut de crime de guerre [Statut de la CPI 1998, art. 8) b) xxii) et e) vi)], de crime contre l'humanité (*Ibid.*, art. 7 g) et même de génocide (*Akayesu* « sentence », 1998).

C'est d'ailleurs en constatant que la commission de violences sexuelles et plus spécifiquement de viols est largement prohibée et incriminée par les différents systèmes juridiques nationaux ainsi que par de nombreux instruments internationaux qu'une partie de la doctrine a conclu que la règle de l'interdiction du viol relève du droit coutumier et même du *jus cogens* (Bassiouni, 1999, p. 348-349 ; Mitchell, 2005, p. 219-257). Cette affirmation nous semble d'autant plus vraie non seulement en raison du fait que la nécessité d'éradiquer la pratique du viol est fortement proclamée par les États (*Ibid.* ; Meron 1993, p. 425), mais également dans la mesure où la répression de ce phénomène peut être désormais effective grâce au travail remarquable de la justice pénale internationale (Ayat, 2010, p. 787-827 ; Mitchell, *op.cit.*, p. 219-259).

Au-delà des proclamations susmentionnées, un engagement fort des États pour mettre fin à cette pratique est crucial. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la description de l'impact du viol sur les personnes assistant impuissantes à ces scènes, dans le jugement Krstić (Krstić, 2001, § 45-47), rendu par la Chambre de première instance III du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La pratique des viols systématiques a ainsi pu être utilisée comme un instrument « persuasif » permettant de « faire souffrir le spectateur » (Nahoum-Grappe, 1997). Le triste spectacle théâtral de jeunes femmes, emmenées de force et violées par plusieurs personnes, a répandu la terreur au sein du groupe ethnique auquel elles appartenaient (Krstić, *op.cit.*). En outre, le refus de supporter l'humiliation a fini par porter les victimes à

tenter l'irréparable en se donnant souvent, elles-mêmes, la mort physique (*Ibid.*).

Bien entendu, face à ces abominations, la justice pénale internationale n'a pas hésité à sanctionner leurs auteurs, en leur infligeant des peines élevées certes (Akayesu « sentence », *op.cit.*) mais qui – en regard de la gravité des crimes qu'elles mettent en évidence - ne suffiront toutefois pas à faire disparaître la douleur causée par ces atteintes (Krstić, *op.cit.*).

S'il est vrai que le droit international refuse désormais de se rendre complice de cette infamie faite aux femmes en période de conflit armé, il n'est pas inutile de se poser la question de savoir quelle protection est accordée à ces nombreuses femmes victimes de viol, commis en situation de conflits armés, mais dont les auteurs n'ont absolument rien à voir avec le contexte conflictuel, dans lequel ils agissent pourtant [D'après le Statut du TPIY, la plupart des crimes ne peuvent être jugés et condamnés par le Tribunal que s'ils ont été commis pendant le conflit et s'ils ont un lien de connexité avec celui-ci. Or, nous pensons notamment aux viols qui pourraient être commis, mais dont aucun lien ne les rattache à la situation du conflit en tant que telle, mais qui n'en demeurent pas moins commis dans l'atmosphère générale du nettoyage ethnique par leurs auteurs (*Tadić*, par. 80-84)].

Cette question est capitale, car il est bon de souligner que si en période de guerre les viols commis en lien avec le conflit armé sont expressément réprimés au titre de violations du DIH, il n'en demeure pas moins que le droit international ne peut rester indifférent - au risque d'être complice – face à la souffrance endurée par les femmes suite aux viols dont elles sont victimes - certes en temps de conflits armés - mais dans des circonstances qui n'ont a *priori* rien à voir directement avec l'état de conflit (*Ibid.*).

Quoi qu'il en soit, cette importante problématique est aujourd'hui pleinement résolue par le droit international. En effet, il est indispensable de rappeler que le droit international des droits de l'homme continue de s'appliquer en temps de guerre et qu'il continue de régir les situations pour lesquelles on pourrait penser que le DIH est inopérant (Droege, 2007, p. 310-355). Qui plus est, il est de la responsabilité de l'État, même en temps de conflit armé, de veiller à ce que le maintien de l'ordre reste un garde-fou important contre la violence sexiste qui, sous le couvert de la situation conflictuelle, vise les femmes en raison de la place qu'elles occupent dans le tissu social et familial (Nahoum-Grappe, *op.cit.*).

En outre, au-delà du cas spécifique de l'ex-Yougoslavie, il est aussi important d'ajouter qu'en droit international positif l'existence de crimes contre l'humanité et de génocide en raison de viols, n'a plus besoin de justifier nécessairement leur rattachement avec un conflit pour être établie (Art. 6 Statut de la CPI ; art. 7, *ibid.*). Ainsi, dès qu'il est avéré que les viols commis tombent dans l'une des deux situations, ils seront poursuivis, jugés et

condamnés, sans qu'on ait besoin de prouver le fameux lien avec le conflit. Bien entendu, les autres conditions spécifiques à ces crimes doivent être réunies.

Enfin, le statut de norme de *jus cogens* ou, à tout le moins, celui de norme coutumière que possède désormais l'interdiction du viol est à lui seul suffisant pour exiger impérativement de l'État qu'il poursuive - au risque d'engager sa propre responsabilité internationale - les auteurs de viols, aussi bien ceux qui ont un lien avec le conflit armé que ceux ayant agis en marge de celui-ci (Barcelona 1970, p. 32 ; Mitchell 2005, p. 229-231 ; Condorelli, *supra*).

3) Remarques finales sur le cas d'ex-Yougoslavie

L'analyse du cas des viols au nom de l'« épuration ethnique » en ex-Yougoslavie nous permet de renforcer les conclusions du cas chilien. Ainsi, l'État a toujours l'obligation - même occupé par les affaires militaires du fait de la guerre - de protéger la population civile notamment les femmes exposées au viol. Cette obligation de protection de l'État - il est bon d'insister - s'étend évidemment à toutes les situations de violences sexuelles isolées, commises par des militaires, des policiers, des paramilitaires et aussi par des civils, dont les auteurs agissent spécifiquement pour « leur propre compte » et sans avoir nécessairement une connexion ou une ramification avec l'état de conflit armé.

Au regard de ce qui a été dit, il nous semble important de réaffirmer que toutes les violences sexuelles commises de nos jours lors des conflits armés, en particulier celles commises au cours ou pendant le « nettoyage ethnique » en ex-Yougoslavie, ne doivent pas rester impunies, que ces crimes aient été commis en lien avec le conflit ou en marge de celui-ci, en s'appuyant ou en profitant de l'idéologie de l'« épuration ethnique » qui avait cours. Une telle idéologie a engendré des violences généralisées entre groupes dits « ethniques » et, malheureusement, ce sont les femmes qui ont payé le plus lourd tribut aux dites violences. Face aux viols de masse, face à de tels crimes aux visages et aux qualifications pénales multiples, il est temps de ne plus hésiter à mettre systématiquement en action une justice efficace tant en période de conflit que de post-conflit. Cette exigence est capitale pour briser ainsi le continuum de la violence à l'encontre des femmes.

Conclusion

En général, les crimes sexuels commis par les agents de l'Etat durant les périodes de violence politique ne sont pas toujours poursuivis par les autorités nationales. De plus, bien souvent la société reste muette, laissant place à une sorte de tabou sur ce phénomène ; le temps nécessaire aux femmes pour libérer leur parole est parfois plus long que le temps judiciaire de la

prescription. Néanmoins, afin de mettre un terme à la logique de destruction instaurée par une dictature ou un conflit armé à l'aide de la violence sexuelle, l'Etat doit répondre non seulement de toutes les violences sexuelles commises par les agents étatiques ou paraétatiques de l'époque, mais il doit également répondre de la passivité des autorités face à de tels actes, perpétrés par des personnes à titre privé. Rappelons à ce sujet que l'Etat a le devoir de prévenir et de poursuivre les violations des droits de l'homme commises par des particuliers, ce qui n'a pas été fait par exemple au Chili ni durant le régime militaire ni lors du retour à la démocratie. Au contraire, d'une part, les femmes et leurs proches – qui ont réussi à mener une lutte organisée pour la reconnaissance de leurs droits, à savoir les victimes de torture (violence sexuelle incluse), de disparition forcée, les opposants politiques – se voient souvent nier leur droit à la vérité historique et judiciaire, d'autre part, les crimes sexuels, relevant du droit commun, sont souvent pénalement prescrits en raison de l'écoulement du temps, lorsque les femmes osent enfin parler. Néanmoins, la responsabilité de l'Etat reste engagée compte tenu du déni de justice dont ont souffert les femmes concernées par la violence sexuelle. Afin de pouvoir fonder un espace commun de vie sociale, les autorités étatiques et en particulier les instances judiciaires, qu'elles soient nationales ou internationales, doivent « rendre justice ».

La dictature ou le conflit armé ayant brisé la société dans son ensemble, la réparation de la part de l'Etat doit inclure la reconnaissance et le respect de toutes les sortes de souffrance avec les caractéristiques qui leur sont propres. Les responsabilités de toutes les institutions étatiques de l'armée au parlement et même de la communauté internationale dans son ensemble doivent être clairement reconnues. Cette reconnaissance ne pourra se faire que par une action concertée des trois pouvoirs de l'Etat (législatif, exécutif et judiciaire). En effet, les détenteurs du pouvoir ne peuvent pas se permettre d'être conciliants avec les atrocités du passé sans ôter à la société chilienne ou aux pays de l'ex-Yougoslavie toute capacité de fonder une organisation sociale réellement démocratique, organisation dont un des piliers est la reconnaissance de la dignité de chacun comprise comme un fondement de l'Etat de droit. Dans ce dessein, il nous paraît important que le traitement judiciaire du viol et des violences sexuelles à l'encontre des femmes, s'inscrivant dans le continuum de la violence que nous avons analysé dans deux cas précis (dictature et conflit armé), soit l'objet d'une attention spéciale de la part des juristes, des chercheurs et de la société civile. En effet, briser le continuum de la violence apparaît fondamental non seulement dans les périodes de crise aiguë des sociétés, mais également dans la reconstruction de la vie démocratique quotidienne.

Bibliographie

- Ayat Mohammed. (2010). « Quelques apports des tribunaux internationaux, ad hoc et notamment le TPIR, à la lutte contre les violences sexuelles subies par les femmes durant les génocides et les conflits armés », *International Criminal Law Review*, p. 787-827.
- Barcelona Traction. (1970). *Light Power Company, Limited*, arrêt, C.I.J. Recueil.
- Bassiouni Chérif. (1999). *Crimes against Humanity in International Law*, Kluwer Law International, The Hague, London, Boston.
- Centro de Derechos Humanos de la Universidad Diego Portales. (2011). *Informe anual sobre derechos humanos en Chile 2011*. Santiago de Chile : Ed. Universidad Diego Portales.
- Commission interaméricaine des droits de l'homme. (1985). *Informe sobre la Situación de los Derechos Humanos en Chile (1985) - OEA/Ser.L/V/II.77.rev.1*.
- Condorelli, L. (1984). L'imputation à l'État d'un fait internationalement illicite : solutions classiques et nouvelles tendances. *Recueil des cours de l'Académie de Droit international de La Haye (RCADI), 1984-VI*(tome 189).
- Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, Genève, 12 août 1949.
- Convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Coomaraswamy, R. (1994). *Rapport préliminaire présenté par le Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, Mme Radhika Coomaraswamy, du 22 novembre 1994 - E/CN.4/1995/42*.
- Corporación Humana – Centro Regional de Derechos Humanos y de Justicia de Género. (2010). *Primera querrela por violencia sexual como tortura sufrida por mujer en dictadura, interpone Corporación Humanas* : <http://www.humanas.cl/?p=2987>.
- Cour européenne des droits de l'homme. (2003, décembre 4). Arrêt M.C. c. Bulgarie, n° 39272/98.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme. (1988, juillet 29). Arrêt Velásquez Rodríguez vs. Honduras (fondo), serie C N° 4.
- Cour interaméricaine des droits de l'homme. (2006, septembre 26). Arrêt Almonacid Arellano y otros vs. Chile (excepciones preliminares, fondo, reparaciones y costas), serie C N° 154.
- Dipla, H. (1994). *La responsabilité de l'Etat pour violation des droits de l'homme - Problèmes d'imputation*. Paris : Ed. A. Pedone.
- Droegge, C. (2007). « The Interplay between International Humanitarian Law and International Human Right in Situations of Army Conflicts », *Israel Law Review*, vol. 40, p. 310-355.
- Ermacora, F. (1979). *Rapport de l'Expert désigné pour étudier la question du sort des personnes portées manquantes ou disparues au Chili, conformément à la résolution 11 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme - A/34/583/Add.1*.
- Ertürk, Y. (2003). *Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique : violence contre les femmes - Vers une application effective des normes internationales visant à faire cesser la violence à l'encontre des femmes*.

- Rapport de la Rapporteuse spéciale, Yakin Ertürk, sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, E/CN.4/2004/66.
- Garcés, M., López, A., & Rodríguez, M. A. (2001). *Memorias de la dictadura en La Legua*. Santiago de Chile : Red de Organizaciones Sociales de La Legua y ECO.
- Kooijmans, P. (1986). *Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Rapport présenté par M. P. Kooijmans, Rapporteur spécial - E/CN.4/1986/15*.
- Legendre, P. (2004). *Leçon IV – L'inestimable objet de la transmission : Etude sur le principe généalogique en Occident*. Paris : Fayard.
- Mitchell, D. S. (2005). « The Prohibition of Rape in International Humanitarian Law as a norm of Jus cogens : Clarifying the Doctrine », *Duke Journal of Comparative and International Law*, vol. 15, pp. 219-257.
- Meron, T. (1993). « Comment, Rape As A Crime Under International Humanitarian Law », *American Journal of International Law*, pp. 424-428.
- McDougall, G. J. (2000). Commission des droits de l'homme, rapporteuse, *Le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé*, E/CN.4/Sub.2/2000/21.
- Nahoum-Grappe, V. (1997). « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 », *Clio*, n° 5.
- Nowak, M. (2008). Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – A/HCR/7/3.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2005). *Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes - Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*. Suisse : OMS.
- ONU - Assemblée Générale des Nations Unies. (1975). Résolution 3448 (XXX) du 9 décembre 1975.
- ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili. (1975). *Rapport intérimaire adopté le 30 août 1975 - A/10285*.
- ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili. (1976a). *Rapport adopté le 30 janvier 1976 - E/CN.4/1188*.
- ONU - Groupe de travail spécial créé par la résolution 8 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme et chargé d'enquêter sur la situation actuelle concernant les droits de l'homme au Chili. (1976b). *Rapport adopté le 10 septembre 1976 - A/31/253*.
- ONU. (1993). *Situation des droits de l'homme dans les territoires de l'ex-Yougoslavie - Cinquième rapport périodique sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie soumis par M. Tadeusz Mazowiecki, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en application du paragraphe 32 de la résolution 1993/7 de la Commission, en date du 23 février 1993 - E/CN.4/1994/47*.

- ONU. (1994). *Rapport présenté à titre exceptionnel de la Bosnie-Herzégovine, examiné par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lors de son treizième Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - A/49/38.*
- ONU. (1995). *Rapport annuel du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - Quatorzième session - A/50/38.*
- Pankhurst, D. (2008). Introduction : Gendered War and Peace. Dans D. Pankhurst (Éd.), *Gendered Peace: Women's Struggles for Post-War Justice and Reconciliation* (p. 1-30). London : Routledge/UNRISD.
- Papaux, A. (2006). *Introduction à la philosophie du « droit en situation ».* Genève/Zurich/Bâle/Bruxelles/Paris : Schulthess/Bruylant/L.G.D.J.
- Presentan primera querrela por violación en dictadura. (2010, décembre 7). *La Nación*. Consulté le 28 novembre 2012, sur <http://www.lanacion.cl/presentan-primera-querrela-por-violacion-en-dictadura/noticias/2010-12-07/164149.html>
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes de conflits armés internationaux (Protocole II), 8 juin 1977.
- Salomon, J. (2001). *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles (Bruylant).
- Statut de la Cour pénale internationale (CPI) A/CONF.183/9, 17 juillet 1998.
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. (1997, juillet 14), *Le Procureur c/ Duško Tadić alias Dule*, affaire n° IT-94-I-T, « Jugement relatif à la sentence ».
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. (1998, décembre 10). Le Procureur c/ Anto Furundzija - affaire n° IT-95-17/1-T, "Jugement". *Le Supplément judiciaire n° 1.*
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. (2001, août 2), Le Procureur c/ Radislav Krstić, affaire n° IT-98-33-T, « Jugement ».
- Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. (2004, septembre 1^{er}). *Le Procureur c/ Radoslav Brđanin*, affaire n° IT-99-36-T, « Jugement ».
- Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). (1998, septembre 2). Procureur c/ Akayesu, « Jugement », cas n°ICTR-96-04-T.
- TPIR. (1998, octobre 2). Procureur c/ Akayesu, « sentence », cas n° ICTR-96-04-T.
- TPIR (2000, janvier 14). Procureur c/ Kupreškić et al., cas n° IT-95-16, « Jugement ».
- Walsh, M. E. (16 août 1979). « Desventuras en el País Jardín-de-Infantes ». *Clarín*.

En cherchant la liberté en Turquie...

Pinar Selek

La liberté est une notion complexe. À sa recherche depuis des millénaires, l'homme ne parvient pas toujours à l'atteindre, ni à en tracer le chemin. Il ne peut non plus la définir aisément. Si, par certains aspects, on peut considérer le processus d'émancipation comme la réalisation de soi, l'accroissement de la créativité, des capacités intellectuelles, physiques et d'action, on peut également le définir comme l'épanouissement du pouvoir décisionnel de l'individu, de sa connaissance d'autrui, de l'univers et de la vie, mais surtout de sa faculté de percevoir les relations évidentes ou sournoises de domination, et, par conséquent, de faire les meilleurs choix relatifs à son existence.

L'aventure millénaire pour la vie est aussi un voyage passionnant vers la liberté. Toujours pris entre la vie et la mort, l'homme s'empigne tout au long de sa courte vie avec les incertitudes et les rapports de pouvoir. Tandis qu'il lutte contre la nature afin de s'épanouir, tout en continuant sa quête incessante, ou de préserver sa stabilité et sa sérénité, il se fragilise dans sa vie sociale. Ancré dans le même destin que ses contemporains, l'homme se trouve souvent pris en étau entre les "impératifs" de la vie collective et ses propres besoins. Quant aux rapports de domination inhérents aux espaces où les différences sont codifiées, ils créent des interdépendances enchevêtrées. Dans ces circonstances, la quête de liberté met l'homme aux prises avec la nature, la société et lui-même.

La question de socialisation menace la quête existentielle de l'homme. Devenu étranger au système conçu par lui-même, l'homme est désormais économiquement-culturellement-sexuellement déterminé dans son aventure de vie avec ses semblables. Eduqué conformément aux valeurs des sociétés contemporaines, l'homme se plie aux limites qu'imposent les institutions sociales dans les domaines de production-consommation-éducation-distraction et dans la sphère privée. À l'intérieur de ces frontières, la violence est institutionnalisée, différents types de pouvoir déterminent les échanges, les dominations micros et macros se fondent. Autrement dit, chaque être construit

sa socialisation comme un rapport de force, et c'est sur ce terreau que se structurent sa personnalité et sa vision du monde. Enfermé dans des impératifs, des valeurs et des devoirs, l'homme s'est aliéné par la civilisation élaborée par lui-même. Les problèmes cruciaux de la vie moderne sont liés à la lutte que livre l'individu, afin de protéger sa liberté existentielle des forces hégémoniques de la société, du poids du mode de vie, de l'héritage historique et culturel. C'est pourquoi la quête de liberté se heurte tout d'abord au mur des mécanismes sociaux, des institutions et des relations sociales.

“ma Liberté s'arrête là où commence celle des autres”, dit-on. S'il en est ainsi, les individus et les groupes autonomes disposent-ils d'espaces étanches de liberté ? Lorsque chacun se retire dans sa propre sphère, la liberté sociale peut-elle se réaliser ? Assurément non, car chaque individu définirait son propre espace de liberté selon sa singularité. Or, la vie sociale nous offre un paysage où les espaces de liberté s'interpénètrent, se chevauchent, se limitent mutuellement et se transforment sous la pression de nouvelles exigences. C'est pour cette raison que la liberté émerge comme une nécessité dans les relations interpersonnelles.

La nature de la quête de liberté, ses cibles, les moyens et les outils conceptuels qu'elle se donne, tous ces paramètres fluctuent en fonction de la lisibilité de la société. Dans tous les combats d'autonomie menés depuis des siècles, on s'est toujours focalisé sur l'abolition de telle ou telle domination et, en dépit de certaines émancipations, on n'a pas vraiment abouti à une réelle liberté. Face à toutes les formes de domination — exploitation des ouvriers, sexisme, anthropocentrisme, hétéro-sexisme, droit d'aïnesse, nationalisme — au discours uniforme, aux valeurs et aux identités similaires, la quête de liberté nécessite une approche cohérente et globale, ainsi que des contre-pouvoirs adéquats à l'enchevêtrement des pouvoirs.

Au nom de la lutte pour la liberté, en Turquie, plusieurs mouvements d'inspirations différentes ont déjà vu le jour. On commence à peine à écrire l'histoire de leurs revendications, parfois très étrangères les unes aux autres, parfois très influencées entre elles. Dans leurs luttes contre le pouvoir qu'ils identifient différemment, on s'interroge et on débat de plus en plus sur la mise en relation des similitudes et des antagonismes.

Au sein de ces débats, le militarisme et l'antimilitarisme sont à l'ordre du jour depuis peu. En raison des contradictions dues à la structure sociopolitique de la Turquie, apparaît dans le pays une ébauche de prise de position, même si elle est encore balbutiante.

Evoqué depuis moins de vingt ans en Turquie, l'antimilitarisme est, dans le monde, un concept de ces trente dernières années. Dans cette période, se démarquant des théories socialistes et anarchistes du vingtième siècle, il s'est affirmé avec l'ambition d'incarner une revendication cohérente de liberté.

Un autre combat de liberté est le féminisme qui s'est imposé en se dissociant des théories dominantes. Il a toujours affiché la volonté de développer une politique de libération pour les femmes et pour tous les êtres avec qui elles tissent des relations. Mais comment cette ambition s'est-elle reflétée dans la vie politique, en Turquie, et autour de quels axes le mouvement féminisme a-t-il incarné cette conception de la liberté ? Quelle posture et quel discours, par conséquent, les différentes formes de pouvoir ont-elles élaborés face au militarisme ? Quelle a été l'influence du positionnement envers le militarisme sur la réflexion et sur la politique du mouvement féministe ? Cet article se donne comme objectif de réfléchir sur ces interrogations.

Le militarisme détruit les fondements de la liberté

Le pouvoir est la pérennisation des violences individuelles au sein des relations sociales. Si, en se référant à Foucault, nous considérons le pouvoir non pas comme "un bien", mais comme "une stratégie", on peut aussi le comparer à une stratégie de violence institutionnalisée.

Bénéficiant d'une situation privilégiée, des individus peuvent infliger à autrui ce qu'ils ne voudraient qu'on leur impose, car les êtres sont alors perçus différents et hiérarchiquement inférieurs. En conséquence, le critère de "ce qu'on peut infliger à une personne" est fourni par les convictions d'une autre personne, en l'occurrence l'oppresseur. Ceci n'est autre que la production du pouvoir. Dans un système de domination légitimé à travers le statut des dominés, et par des méthodes d'exclusion, de négation, d'assimilation, d'aliénation, d'isolement, de privation, de réhabilitation, de marginalisation, de ségrégation ou d'extermination, on instaure des violences sociales imbriquées, ou l'une en priorité, fondées selon le cas sur l'exploitation de la main-d'œuvre, l'anthropocentrisme, le sexisme, le militarisme, le nationalisme, le racisme, l'hétéro-sexisme, le droit d'aïnesse, etc.

Même s'ils diffèrent à l'analyse, tous les rapports sociaux de pouvoir s'alimentent mutuellement, s'articulent, s'imbriquent, se transforment et se répandent. C'est dans ces contextes complexes que l'individu prend forme, affirme son être, tantôt dominé, tantôt dominant.

Lorsqu'on observe l'institutionnalisation politique de l'immanence des pouvoirs, l'on finit par rencontrer l'État. Ce dernier est la centralisation institutionnalisée de plusieurs rapports de hiérarchie et de domination, et non d'une seule entité. Structuré sur la fusion du pouvoir public et social, l'État est, au-delà d'une simple organisation, l'institution marquant de son sceau toute la structure sociale. L'organisation étatique peut s'effondrer, mais ceci ne fait pas disparaître l'État en tant qu'institution. Comme vision et entité institutionnelle, l'État incarne la continuité. Si l'on se souvient des propos de

Foucault, où il souligne que l'État n'est pas un bien que l'on possède, mais que son influence s'intensifie à travers des ajustements, des planifications, des manœuvres, des méthodes et des fonctionnements complexes, on voit mieux les liens que celui-ci entretient avec les rapports sociaux de pouvoir. Foucault évoque d'ailleurs davantage un réseau, de plus en plus étendu, de relations dynamiques que de privilèges à défendre au sein même du pouvoir. Notons ici qu'en tant qu'alliance des pouvoirs l'État est, à l'instar du schéma amoureux, un mécanisme de conquête permanente qui contrôle la société, garantit le bon fonctionnement des pouvoirs sociaux et l'anéantissement des éléments réfractaires à l'ordre social.

L'État se fonde par la guerre, consolide institutionnellement la victoire et la systématise. Ainsi la guerre s'étatise.

Identifié trop hâtivement à la "guerre", mais défini plus précisément comme la domination du système militaire, le militarisme est une structuration où les systèmes sociaux de pouvoir, et d'abord toutes les strates de l'État moderne, jouent un rôle important. C'est la systématisation de la violence organisée, son étatisation incarnée par l'armée. C'est donc une présence idéologique et concrète. En tant qu'idéologie, il est aussi une politique et une organisation en adéquation avec un objectif visé. Comme tout processus influent, et grâce à ses structures à la fois économiques, sociales, culturelles et politiques, le militarisme renforce les pratiques traditionnelles de domination en les combinant. Il transforme ainsi sans cesse le faisceau de dominations sur lequel s'appuie l'État, mais aussi l'individu construit selon l'identité et le statut social. En tant que mécanisme de pouvoir, plutôt que d'opprimer, il modèle, crée des moules et impose des règles. Légitimée par une juridiction, appliquée par un état-major bureaucratique, l'hégémonie ainsi réifiée annihile "les forces frictionnelles humaines"¹ et produit des individus aux réactions prévisibles, très peu sensibles aux jugements de valeur, très facilement contrôlables. Se soumettant aux impératifs supposés du triangle "division du travail-bureaucratie-production, les individus participent au bon fonctionnement du système, sans aucun sentiment de responsabilité, indifférents aux conséquences de leurs agissements.

L'homme est ainsi emmuré ou exclu. On s'applique à enfermer les individus entre les murs des métaphores de domination ou ceux du devoir, de la posture ou d'une vision du monde. Quelque temps après, l'individu se conforme aux murs. On crée de toutes pièces un "nous" homogène et on exclut les "autres". Ce processus d'exclusion ne vise pas une catégorie particulièrement. Différents "nous" apparaissent au sein même du premier "nous". Notons que le processus de neutralisation physique des fous dans les asiles psychiatriques est intimement lié à celui, dans l'armée, du

¹ L'expression est de Clausewitz.

conditionnement et du dressage des corps. Les stéréotypes langagiers et comportementaux produits par le militarisme déterminent les limites de la pensée et des pratiques. Déjà socialement façonné du point de vue de son identité, l'individu est repensé par l'État de façon plus planifiée. Organisation on ne peut plus hiérarchiquement stratifiée, l'institution militaire est le laboratoire d'essai de la construction de la discipline sociale. Consolidées dans ce laboratoire, les stratégies politiques s'introduisent par différents canaux dans les divers mécanismes de la société. Le regard inquisiteur enjambe les murs de la caserne et, s'insinuant dans la vie civile, épie et régule. Dépossédé de sa singularité par le biais d'une orthopédie politique, l'être devient un individu codé dans le temps et l'espace, normalisé, sédentarisé, défini par un numéro de carte d'identité, puis affecté à la production.

Le militarisme oriente le mode de penser, la singularité, la personnalité, les comportements, les habitudes et la morale. La rationalité, c'est accepter ce qui est, l'habiller de logique. Et ce qui est, c'est le monde scindé en deux, la réalité duale. Ce sont nous et l'autre. La raison et le sentiment. L'État et la société. La nature et l'humain. La femme et l'homme. Tous sont considérés comme des entités distinctes, voire antagonistes. L'intelligence instrumentalisée est sommée de s'armer de la dureté qu'exige la logique, de se débarrasser de l'affectivité. C'est par cette intelligence masculine que le militarisme se conçoit et s'efforce de perdurer.

Dans l'armée, on ne discute jamais les directives d'un supérieur. Il importe donc beaucoup qu'une pensée soit exprimée par telle ou telle personne. Socialement intériorisée à travers les formes de pouvoir telles que le patriarcat, la domination de classe, le droit d'aînesse, inlassablement reproduite grâce à des mécanismes de domination, cette perception est très répandue dans la société. Est ainsi admis qu'ont raison le plus fort, le riche, le rationnel, le viril, le père, le grand ou le compétent. L'alliage de respect et de crainte inspiré par l'autorité glace l'esprit. C'est dans les mêmes sentiments que les individus obéissent au père, au "mari", au patron, au chef, et à l'État.

Le militarisme change de forme surtout en fonction de la légitimité des convictions patriarcales, de leur force et de leur originalité, élaborant son discours, ses valeurs ainsi que ses rituels qu'il puise dans ces mêmes croyances. Dès lors que l'autorité publique est renforcée par le pouvoir social, la domination politique se masculinise. Si l'on n'arrive pas à percevoir les liens qu'entretient le militarisme, organisé en tant que processus économique, social, culturel et politique, avec les constructions respectives de la féminité et de la masculinité, l'on aurait du mal à comprendre pourquoi les valeurs patriarcales et militaires dominent de plus en plus la vie sociale.

Comme les anthropologues féministes l'on souvent fait remarquer, toutes les institutions politiques et sociales se caractérisent par la distinction des rôles féminins et masculins en catégories idéologiques. En dépit de certaines

divergences dues aux géographies culturelles, l'idéologie de sexe social est partout un élément inséparable de la production de la pensée militaro-nationaliste¹.

Historiquement, l'armée est une institution masculine. Composant essentiel de la notion de nation, la masculinité est l'un des fondements de l'État. Au sein même de ce dernier, la réconciliation nationaliste des classes se produit sur la base de la virilité. Les valeurs militaires jouent un rôle capital dans la construction idéologique du patriarcat. La socialisation des hommes, afin d'acquérir les qualités d'un bon soldat, est tout le contraire de celle des femmes. Garant de la continuité des rôles sexués, ce processus de socialisation est incontournable pour la pérennisation du militarisme.

L'unité du peuple est soudée par l'institution familiale, et la nation, défendue par l'État. Le nationalisme fait de la femme un symbole, la patrie devient femme. La notion de secret des affaires familiales alimente le discours de la sûreté nationale. La capitulation de la patrie rappelle "le rapt par d'autres hommes" de la femme. À long terme, la probabilité de militariser les rôles masculins, déjà socialement construits, est plus grande, car le militarisme occupe une place importante dans la construction de la masculinité moderne. Selon de nombreux théoriciens féministes, la composition quasi masculine des armées est la conséquence de politiques délibérées. Militariser, c'est masculiniser. La masculinité et le militarisme se définissent à travers l'antagonisme qu'ils entretiennent tous deux avec la féminité. Le militarisme se fonde sur la légitimité et la supériorité des valeurs prétendument viriles. "Démolir en cognant", "être intransigeant", "ne pas être comme une femmelette", "aller droit au but", "parler sèchement", "mettre le holà", "ne pas se noyer dans des détails", "montrer sa force", "être réaliste", "obéir à plus fort que soi", "être, coûte que coûte, fidèle aux valeurs", "être prêt à mourir ou à tuer pour l'honneur" sont les valeurs communes du patriarcat et du militarisme². Être vaincu à la guerre ressemble à "se laisser castrer". C'est en raison de la supériorité supposée des valeurs viriles, de leur force sociale donc, qu'on charge les hommes d'appliquer le militarisme. Ceci n'est autre qu'une politique d'alliance. Rambo, James Bond et Bruce Lee sont les exemples de l'imbrication de l'héroïsme militaire et de la vaillance masculine.

Mais quelle est cette masculinité façonnée durant le service militaire ? Brave ? Héroïque ? Puissante ? Impitoyable ? Endurante ? Responsable ? Notons que c'est avec ces rêves que les hommes commencent leur relation avec l'institution militaire. Mais à l'armée, la virilité devient agneau, et non lion. L'armée incarne l'ambition de transformer un jeune garçon en "homme".

¹ Rubina Saigol, *Patrie, Nation, Femmes*, p.226.

² "L'idée de guerre joue un rôle central dans la justification de la supériorité masculine dans l'organisation sociale, et dans la construction de la notion de 'fraternité'". Collen Burke, *Les femmes et le militarisme*, in Amargi, numéro 2, p.45.

Apprenant l'obéissance à la hiérarchie militaire, dépouillés de toute autonomie et de choix personnels, les hommes se découvrent impuissants. C'est dans cette impuissance que la masculinité sociale instaure sa propre domination et joue "les héros impuissants" envers les femmes d'abord, mais aussi auprès de tous les différents, des enfants, des homosexuels, des handicapés ou des objecteurs de conscience.

Processus à portées multiples, le militarisme s'alimente aussi des différences paradoxales entre les femmes. Intériorisant les attitudes politiques virilisées et les rôles qu'on leur attribue, les femmes contribuent à renforcer le militarisme en se résignant aux postes subalternes du fonctionnariat ou en proposant leurs services sexuels. Se conformant aux modèles sociaux de sexe, elles confortent ainsi la masculinité et le militarisme.

À quoi aboutirait-on alors si on menait des politiques fondées sur des discours d'émancipation destinés à combattre tous les pouvoirs sociaux, à commencer par le sexisme, sans y intégrer la critique du militarisme ? Serait-ce un retour à la case départ ou la liberté ?

Du mouvement des femmes au féminisme...

L'histoire des quêtes de libertés, en Turquie, ne s'est pas développée seulement autour des combats menés contre les politiques d'oppression de l'État. Cette histoire porte aussi les stigmates des luttes intestines et des règlements de compte de la gauche. Et comme les événements nous l'ont montré, ce qui vient aussitôt à l'esprit dans ce domaine c'est la percée féministe...

Considéré, depuis les débuts de son émergence, comme un espace à occuper dans la course au pouvoir, le féminisme a toujours été la cible d'attaques incessantes, obligé de défendre son existence autonome. Il n'est évidemment pas étonnant que les tentatives de libération de la femme, réifiées, idéalisées, possédées et instrumentalisées durant des millénaires, aient été l'objet d'ingérences de toutes sortes... Soucieuses d'édifier des systèmes économiques, juridiques et politiques, certaines idéologies ont certes proposé des politiques favorables aux femmes, essayé même de se démarquer des autres dans ce domaine, érigeant leur propre modèle de femme en symbole.

En Turquie, nous en avons malheureusement connu les tristes exemples et nous en faisons toujours l'expérience. Nous savons que, dans la période ultime de l'Empire ottoman et aux premières années de la République, la "modernisation de la femme" a symbolisé la modernisation du pays, mais que, par conséquent, "cette mission importante" n'a pas été confiée aux femmes. Nous nous souvenons encore de l'interdiction de toutes les initiatives des femmes, au premier rang de celles-ci étant le *Parti des Femmes Progressistes*, de l'état qui les enserrait, de l'exclusion pénible et silencieuse que les plus

audacieuses ont supportée. Nous avons encore en mémoire que, devenues des “filles à adopter” dès la fondation de la République, on décidait de notre habillement, du ton de notre voix et de notre profession. Nul besoin d’en dire plus... Nous nous rappelons comment, dans l’opposition de gauche, nous avons été enfermées dans le moule de la “femme libre”, masculinisées ou réduites au rôle de “sœurs”.

De nos jours, chaque mouvement propose sinon une politique du moins une initiative concernant les femmes. Et ces dernières années particulièrement, toutes les formations politiques se préoccupent du “domaine de la femme” ; la “question féminine” intéresse tous les décideurs, et tout le monde parle “au nom de la femme”.

Avec l’évolution du féminisme, les femmes multiplient les efforts pour échapper à ces situations et décider de leur émancipation. Devenu force politique très tardivement, en Turquie, le féminisme a livré un rude combat pour affirmer sa propre indépendance au sein même du “mouvement d’émancipation de la femme assiégée de partout”. S’emparant de la philosophie, des concepts, des méthodologies, des statistiques, des discours, il les a questionnés et critiqués. Face aux idéologies en vigueur et aux politiques antérieures, il a élaboré ses propres analyses et ses méthodes. Dans les domaines politiques et universitaires, il a lancé des débats pertinents. Sans cesse aux prises avec le sacro-saint discours d’émancipation, particulièrement dans l’opposition, durant son histoire orageuse et parfois tourmentée, le féminisme turc a réussi à se démarquer de toutes les autres théories et profondément influencé la feuille de route et le discours de l’opposition.

Parallèlement aux travaux théoriques et aux combats politiques, le féminisme a proposé des approches et des analyses nouvelles. Il a été démontré que, si l’on considère le sexisme en l’isolant des autres alliances de domination, aucun résultat satisfaisant ne peut être obtenu dans la lutte contre le patriarcat inhérent aux mécanismes de pouvoir. Cela veut dire que le féminisme dépasse largement la défense des droits et des aspirations des femmes. En tant que politique d’émancipation, outre la prévention des violences faites aux femmes, il a dénoncé tous les systèmes de pouvoir sur lesquels repose le sexisme et affiché la volonté de s’affranchir du patriarcat institutionnalisé.

Le militarisme est, quant à lui, un système de pouvoir où la masculinité est fortement organisée. Les valeurs militaires jouent un rôle capital dans la construction idéologique de la masculinité. C’est pourquoi, questionnant les mécanismes de production de masculinité dans une perspective d’émancipation globale, la théorie féministe a profondément influencé, durant ces vingt dernières années, aussi bien l’analyse du militarisme que la politique antimilitariste.

Comment donc cette influence s'est-elle répandue en Turquie ? Le discours et la politique des vagues féministes et antimilitaristes se sont-ils alimentés mutuellement ?

Des chemins qui ne se croisent pas...

L'émergence de l'antimilitarisme et du féminisme, en Turquie, correspond au lendemain des années quatre-vingt. Ils sont donc contemporains. Leur climat d'ancrage et leur terreau nourricier sont identiques. Dans le contexte des défaites politiques de l'après-septembre 1980¹, assiégés de partout, le mouvement féministe et l'activisme antimilitariste ont grandi au milieu des décombres. Mais depuis ce temps-là, les féministes et les antimilitaristes ont avancé comme deux fleuves différents qui, luttant séparément contre les mêmes obstacles, ne se croisent jamais.

La gauche n'avait pas une approche différente du militarisme et du sexisme. Considérant l'émancipation exclusivement dans le paradigme de lutte de pouvoir, sans cesse martyrisée par l'État et malgré le lourd tribut qu'elle a toujours payé au nom de la liberté, la gauche a reproduit le pouvoir dans sa forme la plus hégémonique, par manque de perspective cohérente de contestation du système. Tout en combattant l'État, elle en a reproduit les valeurs, la vision et le discours en raison des séquelles de son passé meurtri. Elle s'est engluée dans des discours de martyrologie, de fidélité à la cause, de solidarité inconditionnelle. Et elle est rapidement devenue le domaine de la légitimation du caïdat, de l'apologie de l'héroïsme militaire, du règne incontesté des chefs, de la réification des femmes, de la résurrection du nationalisme, de l'invention d'un nouveau type de délinquance, des mécanismes d'oppression, du pragmatisme cynique, de la hiérarchie et de la violence.

Le mouvement antimilitariste s'est structuré, au même titre que le féminisme, dans l'espace de questionnement succédant à la défaite de la gauche et s'est défini en tant qu' "activisme radical d'émancipation". Dans le contexte de division, de défaites et de traumatismes, il n'a pas pu créer au sein de la gauche le terrain de discussion qu'il recherchait. Accueilli davantage par les groupuscules anarchistes, il a été ignoré dans les milieux de gauche et considéré comme une "posture de petit-bourgeois" ou une "abdication" jusqu'à ce que se développent des campagnes de contestation de l'armée et se multiplient les actes d'objection de conscience.

Engagé sur la question du sexisme dans une lutte acharnée contre la gauche traditionnelle, le mouvement féministe n'a jamais réussi à s'en détacher au sujet du militarisme, malgré son destin partagé avec la contestation

¹ Date à laquelle l'armée turque a pris le pouvoir politique par un coup d'Etat militaire.

antimilitariste. Dans sa courte histoire de vingt-cinq ans, en Turquie, le mouvement n'a pas pu mettre en œuvre, à travers un projet consensuel, une politique féministe à l'encontre du militarisme. Cette situation a été l'une des raisons de l'essoufflement du mouvement et du "recommencement perpétuel". Notons que, si l'on fait fi du sexisme, fondement de tous les rapports de pouvoir et paradoxe social reproduisant quotidiennement chaque forme de domination, tous les combats d'émancipation se soldent par l'échec, sans aucun espoir d'amorcer une transformation de fond. Afin de dépasser complètement le capitalisme, l'exploitation de tout genre, le nationalisme, l'hétéro-sexisme, le droit d'aînesse et l'exclusion des handicapés, on a besoin de la critique et de la politique féministes. Dans la Turquie actuelle riche de débats sur le militarisme, il aurait fallu que la politique antimilitariste, incapable de s'affranchir de la question du "service militaire obligatoire", s'inspire du féminisme.

En dehors de quelques petits efforts, les fleuves coulent séparément, sans s'alimenter mutuellement, ni s'effleur.

Sans cesse inquiété, parfois désorienté par les difficultés à transformer ses acquis en un projet d'émancipation radicale, secoué par des luttes intestines de pouvoir et d'intérêts, la feuille de route du mouvement féministe se limite à la défense des droits des femmes et à la lutte contre la violence, en raison d'un manque endémique de consensus au sein même du mouvement. Certes, la dénonciation de la violence est à l'ordre du jour, mais on conteste nettement moins le pouvoir. On lutte au sujet du rôle et des droits de la femme dans la famille, mais on n'affiche aucune position claire par rapport à la famille ou au mariage. L'expression "émancipation de la femme" est rarement prononcée, d'où l'absence, dans le programme du mouvement, de la lutte contre l'exploitation des ouvriers, l'autorité abusive des aînés, l'hétéro-sexisme, le nationalisme et le militarisme. Mené sans aucun emprunt à l'analyse féministe, qui, depuis longtemps, met en évidence les rapports de pouvoir et leurs formes institutionnelles, dénonce la pérennisation du système de sexe social par des structures économiques et politiques, "le combat des femmes" se heurte toujours au patriarcat constamment requinqué dans l'univers des pouvoirs entrelacés. Aussi, presque dans toutes les plates-formes de réflexion, on ne manque pas d'affirmer qu'on "recommence toujours tout à zéro".

En d'autres mots, ce constat exprime bien le besoin d'une autre politique de résistance. Impuissante face aux harcèlements du système de pouvoir, la quête d'émancipation de la femme manque de cohérence dans ses approches. Et dans ce contexte de désordre, ce ne sont pas seulement les lunettes qu'on casse, mais les mains aussi... La volonté d'émancipation et la force politique du "mouvement des femmes" se retrouvent affaiblies en raison d'une prise de position incertaine face au militarisme et, surtout, de la distance grandissante qui les sépare du féminisme.

En dépit de sa force d'analyse capable de s'emparer de la violence à la racine, de ses expériences étonnantes de résistance active à l'oppression, le féminisme doit néanmoins continuer son rude combat, afin d'accéder à une volonté politique.

Au milieu des ouragans qui nous menacent, nous en ressentons tous vraiment le besoin.

(traduit du turc par Ali Terzioğlu)

PARTIE II

Recherches en dialogue avec trois féministes matérialistes

Trois féministes matérialistes à Concepcion (Chili) : ordre immuable ébranlé, brèches ouvertes

Gina Inostroza Retamal
et Lili Ester Rivas Labbé

Résumé : L'article présente des réflexions sur les deux volumes *Tres feministas materialistas* ; Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, Concepción, Ed. Escaparate (2012). Des textes importants ont ainsi été traduits en espagnol. Tant l'édition en langue espagnole que la décision de présentation des deux volumes dans la ville de Concepción au sud du Chili a été une forme de reconnaissance des savoirs décentralisés prenant en compte l'histoire des mouvements sociaux et des mouvements des femmes. Les concepts, les catégories analysés par les féministes matérialistes nous apportent un regard critique en ce qui concerne les rapports de pouvoir, d'oppression des femmes par les hommes, sur la naturalisation et l'essentialisation de ces rapports, du soi-disant consentement des femmes et de la violence implicite dans ces rapports de pouvoir.

Mots-clés : savoirs décentralisés, mouvements sociaux, mouvements des femmes, concepts, catégories pour analyser les rapports de pouvoir, naturalisation, essentialisation, consentement, violence.

Dans cet article, il s'agira de rendre compte des réflexions de deux féministes et historiennes de Concepción (Chili) au sujet de ce livre, tout en les articulant à l'histoire de Concepción, une histoire liée aux mouvements sociaux, au développement intellectuel mais aussi à la lutte des femmes dans divers espaces, entrelaçant réseaux et féminismes. A cette occasion, nous, féministes et femmes de la ville, adressons nos profonds remerciements aux codirectrices Marie-Claire Caloz-Tschopp et Teresa Veloso Bermedo pour la publication en espagnol et à Concepción de *Tres feministas materialistas* ; Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, Ed. Escaparate (2012). Cette publication, en deux volumes, propose un choix de textes relatifs aux conflits douloureux de la vie contemporaine des femmes : l'exil,

l'appropriation, la violence, le racisme/sexisme, l'essentialisation / naturalisation des rapports sociaux et le soi-disant consentement.

Ces deux volumes sont présentés dans le cadre de la deuxième étape du Programme du Collège International de Philosophie (CIPH) « Exil, création philosophique et politique (2010-2016) » et des activités du Collectif Femmes pour la mémoire, hier prisonnières, aujourd'hui appartenant à l'histoire de Concepción.

Ces réflexions intègrent un dialogue entre deux époques conflictuelles : les décennies 60' et 70', pendant lesquelles naissent les premiers écrits, et, en contraste, l'époque actuelle marquée par le total-libéralisme. Il s'agit d'époques marquées par des crises, des tensions entre révolution et contre-révolution aussi bien en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Europe que, bien entendu, au Chili. Le devenir de ces crises demeure incertain, autant sur les plans économique, de l'oppression sociale et politique, de la déstabilisation du système écologique que sur celui de l'évolution des droits et des revendications (anciennes et nouvelles).

Nous désirons diffuser largement ces connaissances vers des espaces divers – sociaux, politiques, culturels – et ne pas les restreindre au seul domaine académique. Elles sont le fruit d'une réflexion théorique ancrée dans des pratiques sociales et politiques qui rendent visibles des histoires, des processus et qui questionnent notre présent en posant sur lui un regard radical. Ces savoirs tendent à articuler le travail académique et l'action de mouvements sociaux intercontinentaux.

Nous voudrions tout d'abord relever la pertinence du chapitre consacré, dans le premier volume, à la présentation des auteures et de leurs apports à la pensée féministe à travers les années ; cet ouvrage évoque également l'origine des premières perspectives féministes, l'articulation du matérialisme et du féminisme, ainsi que les particularités et tensions entre les différents courants. On y découvre la position provocante de Colette Guillaumin, pour qui toute théorie est un acte politique et contestataire. On voit aussi comment elle travaille à la construction d'une théorie cohérente sur « l'oppression matérielle, réelle et sur l'idéologie qui les justifie »¹ qui puisse rendre visibles les pratiques produites par la division socio-sexuelle, en les considérant comme prioritaires dans la réalité quotidienne, engendrant dominations, luttes, oppressions et violences de tous types.

Les deux volumes contiennent également des contributions d'autres auteures contemporaines qui, à partir d'autres perspectives, dialoguent sur les thèmes présentés par les trois féministes matérialistes : le pouvoir, la domination, l'autonomie, l'appropriation, son actualité dans le contexte d'un capitalisme débridé et de démocraties déficientes. Ces contributions abordent

¹ Guillaumin Colette citée in Juteau Danielle, « Colette Guillaumin : La teoría como acto contestatario », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. I, p. 53.

également la violence dont sont victimes les femmes sous les dictatures, le cas des Mères de la place de Mai-Argentine (Valeria Wagner), la répression et son impact dans la vie des femmes dans la situation de l'exil / des-exil au Chili (Edelmira Carrillo, Ester Hernández et Teresa Veloso), la continuité / discontinuité de la violence et de la guerre, avec les apports de la philosophe Marie-Claire Caloz-Tschopp qui expose la tension d'une « utopie dystopique » présente dans la réalité actuelle, dans les processus politiques et sociaux changeants, interrogeant l'apport des concepts proposés par les trois féministes matérialistes, l'importance du droit international constitutionnel (Gisèle Toledo) et du droit international humanitaire (Emile Ouédraogo) quant à la continuité / discontinuité de la violence dans des périodes de conflits et de dictatures, en se basant sur les cas de violence au Chili et en ex-Yougoslavie, la résistance de femmes en Colombie (Olga González), les expériences de filles d'exilés de la dictature chilienne à partir d'une réflexion des nouvelles générations (Antonieta Jiménez).

Quelques réflexions au sujet des concepts exposés par les féministes matérialistes...

« Vivre la détention et vivre la torture est quelque chose qui marque mon compromis pour la défense des Droits humains, le fait de se sentir violentée, agressée, sans défense, t'amène à avoir un engagement contre la violence, en faveur de ceux qui sont démunis... »

Anita Sandoval, été 2012
(interview fournie par l'historienne et amie Marian Schlotterbeck)

Quelques lignes pour se souvenir de cette femme combative, dirigeante sociale et politique, prisonnière politique et survivante de la violence d'Etat au Chili pendant la dictature. Il y a quelques jours qu'elle s'en est allée, mais sa voix et ses nombreuses luttes ne seront pas oubliées. Nous dédions ces réflexions à sa mémoire.

Ce n'est pas une coïncidence si ce témoignage nous accompagne dans la lecture de ces jours, car la violence comme continuum dans le devenir historique est une idée qui traverse tout ce livre. La violence qui passe par le corps des femmes n'est étrangère ni au Chili ni au reste de l'Amérique latine.

Avant de continuer, nous voudrions souligner que ce livre nous a remuées, nous a amenées à réviser, questionner ou ratifier certains concepts et à comprendre des paradigmes hégémoniques dans les discours de sexe / genre enracinés dans le monde académique local. Par ailleurs, il nous a poussées à nous interroger sur l'applicabilité des concepts développés par les auteurs,

dans la réalité des conditions et des positions des femmes chiliennes, aujourd'hui comme dans le passé récent et lointain (interrogation à laquelle nous pousse notre domaine de recherche, l'histoire). Ceci nous est apparu d'autant plus urgent en cette époque globalisée, qu'on l'appelle modernité ou postmodernité.

Il nous est difficile de partager toutes les réflexions suscitées par ce livre, c'est pourquoi nous ne nous étendons que sur celles qui nous ont le plus interrogées.

Les deux volumes intègrent de la théorie critique, des observations et analyses au service de l'émancipation, une interdisciplinarité de contenus liée à des postures radicales face à l'oppression des femmes qui s'avère être un problème mondial. L'analyse des rapports sociaux de sexe d'après une vision non essentialiste, qui prend en compte les changements et continuités dans le temps et l'espace, renvoie à une perspective révolutionnaire. Etant donné ce caractère épistémologique implicite, elle engage un regard nouveau sur la constitution des sujets, des rapports de pouvoir, des rapports des femmes avec la Nature, des potentialités comme des entraves dans les luttes revendicatives et émancipatrices.

Et pourtant, on ne peut commencer sans se demander : pourquoi *féministes matérialistes* ? Combinaison de mots dangereux, et pour certains peut-être même anachroniques. Notre connaissance du féminisme français l'associait plutôt à d'autres courants épistémologiques, comme le structuralisme, le poststructuralisme ou la déconstruction.

Le matérialisme proposé par ces féministes s'inscrit dans la poursuite des débats (d'hier et d'aujourd'hui) sur l'opposition Nature et Histoire ou Nature et Idéalisme, mais à partir d'une reconnaissance de l'importance décisive de la matière, non pas comme un référent statique mais comme quelque chose de permanent à travers les processus historiques dans lesquels les éléments idéologiques occupent une place importante et non pas la simple fonction de reflet de l'infrastructure. C'est là un élément particulièrement important pour comprendre les rapports sociaux de classe et de sexe dans leur historicité. Pour les féministes matérialistes, les êtres humains « se définissent par leur condition matérielle d'existence, qui est de l'ordre de l'appropriation (des corps et des conditions d'existence) »¹. Elles reprennent des éléments de la tradition marxiste et des œuvres de Marx et Engels, ainsi que des interprétations postérieures dans lesquelles le facteur déterminant est en dernière instance la production et la reproduction de la vie réelle, sans tomber dans le substantialisme, que nous laissons de côté avec d'autres références à la réalité symbolique, aux pratiques du pouvoir, au rapport à l'histoire, aux résistances à la matérialité des rapports sociaux. La perspective est celle d'une

¹ Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. I, p. 27.

histoire en un mouvement continu, d'une matière en mouvement prise dans une dialectique qui rend compte de l'expérience humaine dans les moments d'oppression mais aussi d'émancipation, de la politique, des conflits entre les processus d'appropriation et de désappropriation.

C'est à partir de cette posture épistémologique que les auteures élaborent une catégorie spécifique pour les femmes, exprimée ainsi : « nous, les femmes, sommes une classe »¹, différente et non pas subordonnée à la classe sociale. L'élaboration de cette catégorie spécifique découle du fait que les caractéristiques qui nous représentent comme « les autres » sont liées à « l'appropriation dont nous sommes objets »² de la part des hommes et ce, de diverses manières : appropriation du temps, production du corps, obligation sexuelle, charge des soins prodigués aux autres, etc. Cette condition commune à toutes les femmes se répercute sur leur qualité de sujet, sur leur degré d'autonomie et de liberté de mouvement dans le monde (au sens large). Ceci conditionne les relations sociales. La domination que les institutions exercent sur nous sont des dispositifs qui nous « objectisent » - comme c'est le cas avec les contrats de mariage. Ce type de domination, essentiellement développé par Colette Guillaumin, est appelé « sexage » : « Appropriation matérielle de la classe des femmes par la classe des hommes »³.

Ces affirmations nous ont poussées à nous interroger sur la généralité de leur portée et sur la possibilité de transgresser certaines de ces déterminations. Sommes-nous, nous les femmes, toutes identiques ? Qu'en est-il des autres catégories, à savoir l'ethnie, l'orientation sexuelle, l'âge, etc ? Comment expliquer les trajectoires de celles qui ont cassé le cercle et ont subverti les pouvoirs de fait en acquérant une place importante et une mobilité sur l'échelle sociale, politique et culturelle ?⁴

En faisant le parallèle avec la réalité chilienne, on peut s'apercevoir que certains aspects de la condition des femmes décrite par les trois féministes matérialistes se retrouvent dans la vie des femmes au Chili. L'expérience accumulée par notre pratique professionnelle dans l'ONG « Institut de la Femme » de Concepción nous éclaire sur ces similitudes. Citons, pour mieux nous faire comprendre, quelques phrases recueillies lors des réunions de cette association : « pour aller à la réunion je dois demander la permission à mon mari », « j'ai tout laissé prêt pour pouvoir sortir, sinon mon mari ne me permet pas », « il me dit toujours que je suis la maîtresse de maison. »⁵... Nous

¹ Guillaumin Colette, « El discurso de la naturaleza », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. II, p. 93.

² *Ibid.*, p. 95

³ Guillaumin Colette, « Práctica del poder e idea de Naturaleza. La apropiación de las mujeres (parte I) », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. II, pp. 67-80.

⁴ Il faut certes rappeler le coût de cette mobilité qui entraîne la stigmatisation par les stéréotypes qui y sont associés tels que : « folles, putes, rebelles... ». Se référer à l'œuvre de l'anthropologue mexicaine : Lagarde Marcela : 1990.

⁵ Inostroza, Morales : 2001.

pouvons observer une évidente appropriation du temps et des corps, ainsi qu'une absence de pouvoir décisionnel des femmes pour elles-mêmes (Inostroza, Morales : 2001).

Il est important de débattre de la conceptualisation du sexe et du genre, ainsi que des ambiguïtés, tensions et différences au sein du mouvement féministe sur le sens et le poids épistémologique et politique de ces deux concepts. Ces réflexions sont nécessaires et intéressantes pour éclairer la réalité chilienne. Depuis les années 90, le monde académique chilien a intégré la perspective de genre comme une forme incontournable et omnipotente dans le champ des études sociales, culturelles et historiques. Les catégories de femme et de sexe ont été mises de côté, pour comprendre les relations sociales à partir du genre. Par conséquent, le féminisme perd de sa force comme théorie et praxis dans un milieu académique qui se sert d'un concept de « genre » dont le caractère est moins politique ou révolutionnaire.

Cependant, dans le cadre des mouvements sociaux, des femmes de différents âges remettent en cause, à partir d'une position féministe, ces concepts et cherchent des référents théoriques de plus grande ampleur qui puissent rendre compte d'une réalité diverse, transitoire et diffuse, tandis que le concept de « genre » présuppose implicitement une opposition binaire (homme / femme) et exclut les variations homosexuels / lesbiennes / transsexuelles, etc.

Dans le premier volume du livre, les féministes matérialistes présentent l'évolution qu'a connue le concept de sexe et l'apparition du terme « genre » à partir des années 60, qui s'est imposé, dans le milieu féministe anglo-saxon tout d'abord, puis partout ailleurs. À partir des années 90, les courants culturels états-unisens proposèrent un concept alternatif à celui de genre avec le mouvement « queer », afin d'« affirmer et réunir tous les comportements qui diffèrent de la sexualité 'normative' : homosexuels, lesbiennes, transsexuels, travestis, bisexuels, etc. »¹. Des auteures comme J. Butler, E. Colin ou N.-C. Mathieu jouèrent un rôle important dans ce débat.

À différents moments de sa production intellectuelle, Nicole-Claude Mathieu proposa une conceptualisation du sexe dans la pratique des sciences sociales et dans les théories des mouvements des femmes. Elle utilise les concepts de sexe et de genre en articulant leur sens et leurs relations. Dans ce but, elle présente trois modes de conceptualisation reliés à la problématique de l'identité personnelle :

Mode I : Identité 'sexuelle', basée sur une conscience individualiste du sexe. Correspondance homologique entre sexe et genre : le genre traduit le sexe.
Mode II : Identité 'sexuée', basée sur une conscience de groupe. Correspondance analogique entre sexe et genre : le genre symbolise le sexe (et inversement).

¹ Mathieu Nicole-Claude, « Sexo y genero », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. I, p. 191.

Mode III : Identité 'de sexe', basée sur une conscience de classe. Correspondance sociologique entre sexe et genre : le genre construit le sexe. ¹

Dans ces trois dimensions sont contenues des positions qui coexistent dans le monde académique chilien mais aussi dans les mouvements de femmes et féministes. La psychologie a mis l'accent sur la conception de l'identité sexuelle individuelle qui différencie les éléments biologiques (sexe) des caractéristiques personnelles psychosociales (genre). Ceci amène à une vision bipartite du sexe, naturel et social (hommes et femmes), qui nous interroge sur la place, dans cette catégorisation, des travestis et des transsexuels. Dans quelle catégorie se trouvent-ils ? En ce qui concerne « l'identité 'sexuée' » du Mode II - qui fait appel au collectif -, la bipartition n'est pas non plus remise en question. On reconnaît seulement de légères variations. Dans le mode III, la bipartition du genre est étrangère à la réalité biologique du sexe. L'hétérogénéité entre sexe et genre est reconnue. Le genre construit le sexe et il existe une correspondance sociologique et politique entre eux. Cette correspondance est non naturalisante et envisagée à partir d'une analyse matérialiste des relations de sexe.

Il est important de considérer la présence d'un troisième sexe / genre qui ne soit pas emprisonné ou sous-valorisé par la bi-catégorisation traditionnelle de sexe / genre, tout en prenant garde à ce que la catégorie de femme comme sexe social ne soit pas dénaturée ou dénigrée dans cette relation bipartite. On entend par sexe social : « la définition idéologique qui est donnée du sexe, en particulier celui des femmes (ce qui peut être recouvert par le terme « genre ») et les aspects matériels de l'organisation sociale qui utilisent (et aussi transforment) la bipartition anatomique et physiologique »².

Un autre concept a retenu toute notre attention et corrobore les réflexions issues de lectures antérieures : il s'agit du concept de Nature, et de la relation entre les femmes et la Nature. Celui-ci a connu plusieurs changements à travers l'Histoire tout conservant une certaine permanence. Dès le XVIIIe siècle, les philosophes et scientifiques affirmèrent son caractère primordial dans la relation de l'humanité avec la Nature. Collette Guillaumin nous montre que « la race, le sexe sont pensés comme des catégories naturelles. Les relations de domination de sexe et de race apparaissent comme naturelles, anhistoriques et immuables »³.

Cette idée s'articule avec l'assignation des femmes à la condition non de « sujet » mais de « choses », qui sont de ce fait manipulables, contrôlables et appropriables. Dès l'Antiquité, avec Aristote ou Platon, apparaît l'idée que

¹ Mathieu Nicole-Claude, « Tres modos de conceptualización de la relación entre sexo y género », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. I, pp. 198, 199.

² *Ibid.*, p. 232.

³ Guillaumin Colette, « El Discurso de la naturaleza », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. II, p. 94.

nous serions des « récipients », « un vide », que nous « recevons du sperme », « nous sommes utérus », avec la mise en doute de la qualité de nos âmes... le tout relié incessamment avec la sexualité, ce qui perdure d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui.

Nous serions alors la Nature, par opposition à la Raison. L'effet de cette naturalisation nous conduirait à partager un monde étranger, différent de celui des hommes. Nous serions aussi associées à la Terre, la Terre-Mère, à tout ce qui est délicat, aux intuitions, à la maternité, ce qui revient aussi à nous considérer comme « identiques » entre nous, comme un groupe homogène – essentialisation absolue de l'identité -, comme un tout, parce que nous serions différentes des autres. Ce caractère « identiques » nous rappelle les réflexions de la féministe Celia Amorós en ce qui concerne la relation complexe des femmes vis-à-vis du pouvoir¹. (Celia Amorós :1995)

Ceci nous conduit à faire d'autres liens, notamment avec une recherche menée sur des jeunes âgés de 14 à 18 ans sur le curriculum vitae et le genre. Nous avons été particulièrement frappées par la présence chez ces jeunes des discours naturalisants. Les questions posées étaient les suivantes : Que signifie pour vous le féminin et quelles sont les caractéristiques avec lesquelles vous l'associez La réponse, de manière générale, était la suivante : « être des demoiselles, parler doucement, être féminine, délicate, ne pas dire de gros mots ». Bien que dans la pratique les schémas énoncés ne coïncident pas avec la libéralité du langage, les vêtements, l'usage du corps, etc., ils perdurent dans l'inconscient comme référence de ce qui « devrait être » et ce, sans tenir compte des contextes temporels. On observe des continuités du référent sexe / genre dans les constructions des identités.² (Gina Inostroza et Mirella Vargas : 2009)

On ne peut omettre de se référer à la relation violence / consentement. Il n'existe pas de domination sans violence physique et idéologique ou symbolique. Que se passe-t-il dans le cas de la relation du dominateur et de la dominée ? Nicole-Claude Mathieu propose un contrepoint à l'approche de l'anthropologue Maurice Godelier afin de comprendre les symétries et asymétries dans le consentement. Est-ce que consentir est la même chose que céder ? La qualité des personnes impliquées est-elle la même ? L'opresseur et l'opprimée ne sont pas des sujets identiques en conscience et en ressources. L'auteur nous fait remarquer que « les relations d'oppression basées sur l'exploitation du travail et du corps se traduisent par une véritable anesthésie de la conscience inhérente aux limitations concrètes, matérielles et intellectuelles, imposées aux opprimé.e.s, ce qui exclut que l'on puisse parler

¹ Amorós : 1995.

² Inostroza, Vargas : 2008-2009.

de consentement »¹. Pour pouvoir parler de consentement, on doit pouvoir observer une communauté, une pleine conscience ainsi qu'une liberté préalable, ce qui n'arrive pas lorsque l'autre est un objet. Il existe une unité de contraires et non pas d'identités (Marx). Dans ce questionnement, la séparation entre domination et oppression nous paraît très pertinente. Ceci nous éclaire également sur la dénégation des opprimées dans la relation violente (le déni : « nous ne sommes pas opprimées »). C'est particulièrement visible dans la réalité locale chilienne. Lorsque l'on interroge les femmes ayant des rôles politiques et sociaux au sujet de la discrimination dont elles pourraient faire l'objet, elles répondent : « non jamais, parfois, à quelques occasions »². Le déni réprime les messages de l'inconscient qui permettraient de comprendre l'oppression. La condition d'opprimées étant socialement intolérable, elles préfèrent la refuser (Inostroza : 2000). Les questions et les réponses tracent le chemin de la conscience de l'oppression, de sa déconstruction, des alliances et de la formation de contre-pouvoirs. Il ne suffit pas d'énoncer les conditions de résistance : il est nécessaire de s'approprier le « droit d'avoir des droits » et d'avoir « une vie sans violence ».

Notons également l'importante contribution de Paola Tabet qui nous permet d'élargir notre compréhension du thème de la sexualité. La sexualité est présentée comme une relation qui s'installe entre hommes et femmes comme un service. Elle n'est pas associée au plaisir. La compensation est toujours présente et pas seulement dans le cas de l'exercice de la prostitution. Le plaisir est associé à des sujets qui décident, conscients de leur corps et de leur sexualité, du droit à disposer de leur corps, contre les dispositifs du pouvoir (Bourdieu)³.

On ne peut oublier de mentionner les réflexions stimulantes de Marie-Claire Caloz-Tschopp sur le continuum de la violence dans des temps globalisés, de capitalisme ultra-libéral et de guerre totale, avec la question qui en découle de la possibilité d'« une utopie dystopique tragique et créatrice »⁴. Il y a là une dialectique capable de produire des effets aussi bien en ce qui concerne la réappropriation de la politique, le re-commencer, la praxis de la résistance, les récits créatifs des luttes, la résistance révolutionnaire de rupture. Le lien avec les apports des trois féministes matérialistes, engagées sur le chemin de la connaissance et de la nomination des dimensions diverses des oppressions et dominations, pourra permettre de créer de nouveaux espaces et des formes restaurées de politique.

¹ Nicole-Claude Mathieu, « ¿Del "consentimiento" de los/las dominados/as ? » in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. II, p. 136.

² Inostroza : 2000.

³ Bourdieu : 2000.

⁴ Caloz-Tschopp Marie-Claire, « Comprendre la guerra y la política hoy », in Caloz-Tschopp, Veloso : 2012, vol. II, pp. 263-268.

Pourquoi éditer ce livre à Concepción et le présenter à partir du local

Ce n'est pas par hasard si ce livre est édité en castillan par une maison d'édition chilienne locale et que sa présentation a eu lieu dans cette même ville de Concepción. Pour les éditrices, c'est le résultat d'un choix politique qui prône la décentralisation des savoirs dans le but de rendre visibles les processus historiques qui se déroulent ailleurs que dans les grandes capitales. Concepción, par sa trajectoire économique, sociale, politique et culturelle spécifique a transgressé ses limites territoriales et a eu un impact sur la vie nationale. L'histoire et la vie des femmes de cette localité sont faites de confrontations avec les crises, les changements et les luttes qui ont particulièrement marqué le XX siècle.

Concepción est situé à 500 km au sud de Santiago –capitale du pays- et elle est l'une des villes fondatrices du Chili. Pendant les trois siècles de l'Empire espagnol, elle fut le centre militaire qui a maintenu la frontière avec le territoire mapuche au sud du fleuve Bío Bío. Ville portuaire, elle a souffert des tremblements de terre comme des raz-de-marée, ainsi que des incursions de la population mapuche du sud du fleuve. Elle est la ville de l'establishment espagnol et du métissage. La République la considère comme la deuxième ville du pays. Elle fut le centre urbain d'un vaste territoire agricole, d'élevage et d'exploitation forestière à l'intérieur, qui a dessiné la frontière avec les territoires de la population originelle, ces territoires qui furent occupés subrepticement par les paysans sans terre puis par les militaires de l'Etat républicain, qui finit par coloniser les terres au sud du Bío Bío. La population mapuche fut confinée dans des « réserves » et reléguée sur le marché des biens et services.

En parallèle, la République initia une politique éducative modeste mais innovante, en créant des lycées dans le but de scolariser une nouvelle classe dirigeante. Un établissement secondaire pour jeunes –hommes – fut créé et, à la fin du siècle, on fonda le lycée pour « demoiselles », appelé aussi Lycée Fiscal pour Filles, nom sous lequel on le connaît aujourd'hui. Au tournant du siècle, la ville connut un vigoureux développement commercial et industriel, en approvisionnant les zones rurales des deux côtés du fleuve Bío Bío.

La ville aspirait à la culture au-delà de ses traditions : on y trouvait un système judiciaire, des services de santé, la diffusion de la presse écrite et un commerce national et international. Le port principal, Talcahuano, était un passage obligé pour la navigation du Pacifique Sud alors que le canal de Panama n'était pas encore ouvert. Le port ainsi que la ville contiguë étaient des espaces de modernité où convergeaient des intellectuels qui impulsèrent une initiative locale, privée et laïque, qui fut à l'origine de la troisième université chilienne, l'Université de Concepción (1919). Cette université

provinciale, dans un pays à la frontière de tous les mondes, devint un pôle de savoir et de foisonnement intellectuel. Son rayonnement propagea l'aspiration à une éducation professionnelle chez des jeunes, hommes et femmes, issus des nouveaux secteurs sociaux urbains et ruraux. Les jeunes hommes suivirent de préférence des études de professions traditionnelles tandis que les femmes étudièrent la pédagogie pour enseigner dans les écoles secondaires. Elles suivaient des filières dans le domaine de la santé, l'odontologie et la pharmacie. C'est à partir de cette université que des jeunes firent entendre leurs voix contre le processus de la réforme universitaire. C'est ici que se formèrent des collectifs politiques, entre autres le Mouvement de la Gauche Révolutionnaire (MIR) qui eut un rôle déterminant tant sur le plan national que latino-américain.

Au début des années quarante à Santiago et Valparaíso, des femmes éclairées fondèrent le Mouvement Pro-Emancipation de la Femme Chilienne (MEMCH). Elles déposèrent des plaintes et élaborèrent des revendications qui contribuèrent à améliorer la situation des femmes, et ce en particulier dans les secteurs les plus populaires. Parmi celles de leurs revendications qui aboutirent, on compte : la lutte pour le droit politique au suffrage féminin ainsi que le droit à élire et être élue comme représentante de la volonté populaire à l'échelle politique locale et nationale.

C'est à Concepción qu'émerge comme figure publique l'avocate laïque Inés Enríquez Frodden, qui intégrera le parti Radical malgré son interdiction d'en faire partie. Le parti Radical conduisait l'alliance du Front Populaire au gouvernement (1938-1948), qui regroupait les partis progressistes qui appelaient au vote ouvrier, populaire et urbain. Inés Enríquez Frodden fonda un comité de femmes pour le droit au suffrage féminin au Chili. Le gouvernement radical la nomma Intendante de la province de Concepción en 1946, alors que les femmes n'avaient pas encore le droit de vote. Lors de la première élection de représentants au Parlement avec suffrage féminin, Inés Enríquez Frodden fut élue députée de la province de Concepción. Elle fut la première femme à occuper ce poste parlementaire au Chili. Dans l'exercice de son mandat, elle présenta un projet de divorce qui fut rejeté majoritairement par une Chambre de Députés composée exclusivement d'hommes. Ce rejet était principalement motivé par l'influence de l'Eglise catholique, indignée par cette proposition. Il faudra attendre 2005 pour qu'une loi sur le divorce soit promulguée au Chili.

La scolarisation publique croissante des femmes, associée à l'égalité dans le contenu des programmes d'études, leur a permis l'accès aux études universitaires. Aussi ont-elles pu entrer toujours davantage dans l'administration publique et privée. La brèche entre les hommes et les femmes s'est rétrécie, tandis que ces dernières pouvaient exercer un travail rémunéré hors du foyer et acquérir une plus grande autonomie. Une nouvelle frange sociale

de travailleuses est venue rejoindre celles qui existaient déjà, les ouvrières des domaines issus de la révolution industrielle du début du siècle, ainsi que les artisanes et des commerçantes.

Parmi ces travailleuses, certaines ont participé activement aux mobilisations sociales et politiques, avant même le gouvernement de l'Unité Populaire et pendant celui-ci. Il est important de souligner que cette participation a eu lieu dans une période « d'égalité de droits » avec les hommes. Cette expérience a permis de faire naître l'idée qu'il n'est pas suffisant d'évoquer l'égalité des hommes et des femmes devant la loi pour que celle-ci soit effective dans les faits. Malgré la conscience du fait que les hommes ont historiquement occupé quasi seuls l'espace public, nous, les femmes de gauche, avons soutenu qu'il fallait d'abord résoudre le problème du pouvoir face aux exclus et qu'après seulement nous accéderions à l'égalité dans l'action publique.

Dans les années soixante, les étudiantes jouèrent un rôle important dans le mouvement étudiant secondaire et universitaire de la région du Bío Bío. Certaines furent élues présidentes de centres scolaires et de facultés sans pour autant occuper les principales tribunes. Parmi les militantes révolutionnaires et universitaires comme parmi les exilées argentines, certaines soulignèrent la condition spécifique des femmes dans ce processus révolutionnaire, mais certaines d'entre nous défendaient l'option : « résolvons tout d'abord le défi du pouvoir ». Lors de notre exil, nous sommes revenues sur ce problème. Beaucoup d'entre nous ont rejoint le mouvement féministe indépendamment de la question du pouvoir.

Pendant la période agitée des années 60 ainsi que pendant l'Unité Populaire (1970-1973), les syndicats ouvriers mixtes augmentèrent avec l'incorporation des ouvrières. Celles-ci firent entendre leurs voix, avec des dénonciations et des revendications propres. Dans les secteurs professionnels et dans l'administration, il y avait des femmes représentantes des deux bords de l'échiquier politique. La rue, théâtre où se multipliaient les remises en question du système et où se mesurait la force sociale dans la période de crise du pouvoir, fut aussi investie par les femmes de tous âges et tous bords politiques. Elles défilèrent en masse, donnant du poids aux manifestations qui cherchaient à annuler la crise dans laquelle se débattait la société chilienne. Nous toutes y avons participé, même les travailleuses des métiers des arts, comme le soulignait une célèbre actrice.

Le 11 septembre 1973, la vie changea au Chili, nos vies changèrent. Le quotidien se transforma pour nous toutes et tous, vaincus et vainqueurs, quel que fût le bord auquel on appartenait. Avec le nouveau cadre, nous, les femmes, avons dû explorer des situations inimaginables et y répondre, trouver au plus profond de nous des ressources pour affronter cette nouvelle condition. Les femmes du côté des perdants durent en premier lieu réagir pour survivre.

Les hommes quant à eux – nos partenaires, pères, frères et fils – connaissaient le chômage, la prison, voire pire encore, la disparition ou l'assassinat. Ces violences, les femmes les vécurent également, et ce furent principalement leurs mères et leurs sœurs qui les réclamaient. Les époux ou les compagnons n'assumèrent pas cette tâche car cela les transformait automatiquement en suspects et ils faisaient l'objet d'une enquête. Toute la région du Bío Bío vécut la même histoire pendant les 17 ans de la dictature militaire. Ce furent les femmes : mères, épouses ou filles qui créèrent et maintinrent les associations des familles victimes de la dictature par des actions permanentes. Des années durant, elles dénoncèrent les exactions, recherchèrent des canaux pour pouvoir sauver des vies, frappèrent aux portes hermétiques des palais de justice et firent des dénonciations internationales. Ce sont-elles aussi qui ont informé lorsque on a trouvé dans divers lieux de la province du Bío Bío des fosses communes, où avaient été jetés des paysans (1979-1980). Elles se sont rendues sur les lieux lors des exhumations, elles ont recueilli les témoignages des DEUDOS et ont manifesté sur la place publique à Concepción. « Nous étions très peu nombreuses à cette manifestation », soulignait l'une d'entre elles. C'est pourtant suite à cette action que la nouvelle de la découverte d'ossements de disparus fut relayée par la presse internationale.

Il est aussi important de rappeler qu'elles comptèrent tout au long de ces années sur l'appui de la frange de l'Eglise catholique qui était investie dans la lutte contre l'horreur de la dictature. Il y eut aussi d'autres femmes, les politiques, qui agissaient dans les organisations clandestines et dans les réseaux sociaux publics. C'est parmi ces dernières qu'émergea une réflexion féministe, parallèlement à leur compromis militant au sein d'organisations politiques. Ce processus inscrit dans une pratique politique et sociale génératrice de mobilisations sera le berceau de divers courants féministes.

Ces identités se sont rendues visibles par des tracts, des revues – *La voz de la mujer* – et dans les commémorations tous les 8 mars. A cette occasion, différentes organisations sociales convoquaient des manifestations pour la démocratie dans les villes du pays. Dans les villes périphériques du Grand Concepción, la voix féministe populaire s'est élevée avec force. C'est lors de ces événements que l'on put entendre scander la consigne nationale des féministes chiliennes : « Démocratie dans le pays et démocratie dans les foyers ». Il est intéressant de noter que ce processus féministe surgit presque spontanément dans plusieurs centres urbains simultanément. Les femmes radicalisaient leurs revendications d'une ouverture démocratique révolutionnaire, luttèrent pour une démocratisation plus profonde de la société. L'une des revendications centrales était celle d'une plus grande participation des classes sociales, traditionnellement exclues des affaires publiques, mais aussi d'une plus grande participation des femmes qui, rappelons-le,

constituaient et constituent les 50% de la population. Ce moment fut marqué par la volonté d'obtenir des droits politiques.

À ces manifestations nationales contre la dictature venaient se joindre des groupes de femmes qui défendaient leurs filles et fils contre les razzias menées au sein des universités lors des expulsions d'étudiant.e.s. En ce qui concerne les milieux universitaires, les enseignantes s'engagèrent dans un processus déterminant en incluant dans leurs réflexions la perspective féministe, ce qui eut une importante répercussion auprès des étudiantes. En 1990, elles obtinrent, à l'Université des Lettres de Concepción, la mise en place d'un projet d'Etudes Interdisciplinaires des Etudes de la Femme qui, par la suite, se développa aussi dans d'autres facultés. Ce fut la première université à instaurer une unité de recherche avec ces caractéristiques. Aujourd'hui ce type d'unités qui sont connues sous le nom d'études de genre existe dans pratiquement toutes les universités.

Le rétablissement du régime démocratique (1990) a généré de la part des différentes organisations sociales une inhibition face à l'Etat et à la « faible démocratie ». Le mouvement des femmes et le féminisme ne sont pas en reste. Cependant on peut constater que ce dernier a eu un développement qui a laissé des traces, même si celui-ci est sujet à controverse parmi les différents courants féminismes nationaux. Dans la région du Bío Bío, cette controverse existe aussi. D'un côté le nombre de féministes militantes politiques se restreint largement du fait de leur incorporation à la bureaucratie locale. De l'autre côté, certaines militantes qui avaient du poids dans le mouvement devinrent fonctionnaires des Eglises évangéliques. Dans le cadre de leur travail, elles se maintinrent dans les programmes sociaux des églises (ONGs) en assumant la ligne « femme » que ces mouvements défendent. Certaines reprirent leur chaire à l'université et un groupe restreint créa des ONG de « femmes pour des femmes ». Ces dernières soutinrent différentes actions publiques (Más allá de 2000, caso Pachamama en Coronel, el Instituto de la Mujer de Concepción, Instituto de las Mujeres del Sur). D'autres s'auto-définirent comme des organisations sociales de femmes de quartiers qui réussirent à financer des projets pendant plusieurs années. Pour finir, il existe aussi des féministes qui n'intégrèrent aucun groupe mais qui furent des alliées importantes dans leurs espaces d'actions. A l'occasion des premières rencontres féministes au niveau national, les représentantes des divers courants se firent visibles mais il n'y eut pas par la suite de rencontres au niveau régional.

En parallèle, à Concepción, naquit un groupe féministe formé par certaines participantes d'horizons divers et en lien avec un courant féministe de Santiago. Elles constituèrent un féminisme irréconciliable avec les précédents. Elles se présentaient comme des « autonomes » en opposition aux « institutionnelles » qui se professionnalisaient dans les secteurs public et

privé sur des thèmes de femmes. A notre avis ceci a contribué à affaiblir l'action et le développement idéologique du féminisme local.

Les ONG de femmes pour les femmes se sont concentrées sur deux problématiques urgentes pour les femmes de la région et du pays : la violence de genre – orientée prioritairement sur la violence domestique, appelée aussi de façon plus institutionnelle « violence familiale », comme il est courant de la nommer dans la nomenclature chilienne – et la participation féminine dans l'espace social local ou communal. Dans ce but, se sont mis en place des cours de formation visant à développer le « leadership » des femmes dirigeantes dans des secteurs populaires, secteurs dans lesquels il existait une tradition associative destinée à résoudre les problèmes liés aux manques ainsi qu'aux problèmes de violence dont sont victimes les voisins et voisines.

Dans la mise en œuvre de ces projets, avec ou sans les « bénéficiaires », elles interagirent avec les autorités communales régionales et parfois nationales. Elles menèrent des campagnes pour faire adopter des projets législatifs mettant à jour les droits humains des Chiliennes. On peut citer : la loi contre la violence domestique qui reconnaît comme délit le viol et l'abus sexuel, la loi sur l'égalité dans la filiation entre fils et filles nés du mariage ou hors du mariage, ou celle qui punit le harcèlement sexuel au travail, etc. Il est cependant important de souligner qu'en ce qui concerne les droits sexuels et reproductifs, aucune avancée n'a été obtenue. Demeurent donc en vigueur des lois anachroniques en la matière, ainsi que des dispositions draconiennes qui pénalisent l'avortement. Il nous reste à espérer que l'agitation menée pendant des années, notamment par un travail de vulgarisation qui dénonce la cruauté de la situation des femmes, ait contribué à faire émerger un regard critique qui favorise des transformations bénéfiques pour le « bien commun ».

L'action menée par les ONG, les organisations sociales et la présence de femmes clairvoyantes en ce qui concerne les discriminations à Concepción et dans la Région ont permis la conscientisation de cercles plus larges de jeunes femmes.

Au début du siècle, des groupes composés de « jeunes féministes » - mais pas seulement jeunes d'ailleurs, rappellent certaines - cherchent à s'engager au travers de leurs études et de leurs activités professionnelles sur des questions touchant directement ou indirectement l'intérêt de leurs congénères. La présence de ces jeunes féministes est souvent visible par des installations créatives ponctuelles dans les rues lors de jours spécifiques de revendications, comme le jour pour la dépénalisation de l'avortement (27/09). De plus, leurs revendications furent aussi présentes dans les discours et les slogans du mouvement étudiant (secondaire et universitaire) de 2011 et 2012, et il faut souligner que, parmi les dirigeants de ce mouvement, il était fréquent de voir d'importantes figures féminines, tout particulièrement parmi les étudiants du secondaire.

De par l'action de toutes ces femmes, jeunes, adultes et âgées, Concepción occupe une place importante dans l'histoire du féminisme chilien. C'est aussi pour cela que nous applaudissons la publication à Concepción de *Tres feministas materialistas : Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet*. Cet ouvrage réunit des textes soigneusement réfléchis qui nous permettent de comprendre les pratiques que nous, les femmes, exerçons sur les scènes privée et publique. Ces outils facilitent notre avancée sur un chemin incertain en nous permettant de faire des pas judicieux et menés avec un grand enthousiasme. Nos camarades du « premier monde » nous offrent les outils pour penser et analyser ce qui a été réalisé, ce qui est propre à soi, ce qui est propre aux autres, des instruments idéologiques à partager. C'est un exercice difficile, tout nouveau pour beaucoup d'entre nous, qui nous met au défi de donner une continuité au féminisme chilien du Sud, où nous avons des jalons à développer pour le futur. Construisons de nouveaux référents et ouvrons de nouveaux espaces qui unissent les efforts communs, locaux et décentralisés qui rassemblent la société civile et les différentes voix des mouvements de femmes, féministes et sociaux.

(trad. de l'espagnol (Chili) par Iara Heredia)

Bibliographie

- Amorós Celia (éd.), 1995. *10 palabras sobre mujer*, Navarra, Editorial Verbo Divino.
- Bourdieu Pierre, *La dominación masculina*, Barcelona, Anagrama, 2000.
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, Veloso Teresa (éd.), 2012, *Tres feministas materialistas ; Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, Exilio, Apropiación, Violencia*, Concepción, Ed. Escaparate.
- Gaviola Edda, Largo Eliana, Palestro Sandra, 1994. *Una historia necesaria. Mujeres en Chile 1973-1998*, Santiago, ASDI.
- Kirkwood Julieta, 1987. *Feminarios*, Santiago, Edición Documentas.
- Lagarde Marcela, 1990. *Cautiverio de las mujeres : madresposas, monjas, putas, presas y locas*, México, Universidad Nacional Autónoma de México.
- Inostroza Gina, 2000. « Experiencias sociales y políticas de mujeres en gobiernos locales, en el contexto de las elecciones municipales de la Región del Bío Bío-Chile 1996 », Congreso Internacional Políticas Sociales. Nuevo Siglo ¿Nueva cuestión Social ?, Universidad del Bío Bío, Noviembre del 2000.
- Inostroza Gina et Morales Carmen, 2001. « Mujeres de partidos políticos de la región del Bío Bío (Chile): ¿Quiénes son y cómo se presentan ante la sociedad ? », *Revista Culturas*, n°3.
- Inostroza Gina et Vargas Mirella, 2008-2009. Proyecto « Presencia y manifestaciones de las desigualdades de género en el « currículo oculto » en 4 niveles (1°-4° medio) en los sectores pedagógicos de Matemáticas, Lenguaje y Comunicación y Educación Física al interior del Liceo Pedro del Río Zañartu A 87 de Hualpén » auspiciado por Universidad San Sebastián de Concepción (2008-2009).

- Ríos Tobar Marcela, Godoy Lorena, Guerrero Elizabeth, 2003. *¿Un nuevo silencio feminista? La transformación de un movimiento social en Chile Posdictadura*, Santiago, Editorial Cuarto Propio.
- Vega María Elena, 1999. *No hay dolor inútil. La Iglesia de Concepción y su defensa de los DDHH en la región del Bío Bío entre 1973-1991. Relatos más impactantes ocurridos en la zona en ese período*, Concepción, Edición Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos Región del Bío Bío y Pastoral Obrera-Arzobispado de la Santísima Concepción SMA.

Aide-soignante : un travail sexué et racialisé

Claire Ansermet

Résumé : le présent texte se propose de répondre aux questions suivantes. Comment s'exerce la domination sociale et professionnelle des aides-soignant-e-es ? Quels phénomènes s'imbriquent-ils pour sexualiser et racialisier si fortement les rapports entre les échelons hiérarchiques des EMS et à l'intérieur même des échelons entre femmes et hommes, Noirs et Blancs ? L'observation et l'analyse de situations professionnelles concrètes des aides-soignantes montre que l'on se trouve dans une organisation du travail sexué et racialisée. Ce texte résume un chapitre d'un mémoire de Master dans le système d'Université professionnelle en Suisse (HES-SO) en travail social, sur la racialisation des rapports sociaux.

Mots-clés : aide-soignante, rapports sociaux, sexisme, racisme, domination

L'analyse présentée se réfère aux théories de Danièle Kergoat [1] sur la domination « consubstantielle ». En fonction du terrain analysé – un établissement médico-social (ci-après : EMS) du canton de Vaud (Suisse) –, les facteurs discriminants se combinent de manière différente selon l'âge de la personne, sa couleur de peau, son origine (africaine francophone, non francophone), sa religion et sa position hiérarchique. Tous ces facteurs, que nous traiterons ici sous le terme de racialisation, ne sont pas « isolables » les uns des autres. Ils ne sont pas non plus cumulés mais se combinent et composent des types de dominations différentes selon les situations socio-professionnelles.

Le livre de Collette Guillaumin (1992) permet d'articuler ces différents concepts. Elle parle d'« appropriation » plutôt que de « domination », dans le sens où certains individus sont considérés anthropologiquement comme plus éloignés de la « nature » et donc plus proches de la « culture » (il s'agirait des Occidentaux par rapport aux Orientaux, des hommes par rapport aux femmes). L'utilisation de la « nature » dans la désignation des groupes sociaux permet d'asseoir la domination et la légitimation du pouvoir des personnes comme

considérées compétentes, c'est-à-dire « éloignées de la nature » et de ses « qualités innées » imaginaires.

Dans le domaine social et de la santé qui m'intéresse, la majorité (90%) du personnel soignant – en hôpital et en institutions spécialisées (vieillesse, handicap) – est féminin. Il s'agit d'une constante dans les pays occidentaux. Parmi les 90% de femmes travaillant dans les soins, une forte proportion de personnes est d'origine étrangère : Africaines ou Sud-Américaines pour la plupart, Portugaises et Espagnoles aussi. Au sein des structures de soins s'exerce un système hiérarchique pyramidal très sexué et, à son sommet, des hommes en quasi-exclusivité représentent la sphère dirigeante. Plus on s'approche de la base de cette pyramide, plus les femmes sont nombreuses, pour finalement retrouver la population des femmes de ménage, considérées socialement et au sein de l'institution comme « en dessous » des aides-soignantes. Cette « dernière » catégorie est exclusivement féminine.

Aide-soignante : un métier sexué

Le métier d'aide-soignante est considéré comme féminin de par son lien direct avec les tâches de reproduction (entretien du foyer familial et de ses membres), tâches que les femmes sont censées maîtriser de manière innée. Historiquement, si l'on suit la théorie de Michelle Perrot (1987), un métier est considéré comme « féminin » selon deux critères. Il faut d'abord que les fonctions professionnelles comportent des tâches de *care*, qualités féminines dites « naturelles » (douceur, compréhension, habileté manuelle, patience). Il faut ensuite que l'activité soit jugée « peu accaparante » et conciliable avec les tâches ménagères et le bon maintien d'un foyer.

Pour ce qui est du premier critère sur le *care*, le travail d'aide-soignante y répond largement. En revanche, l'autre pan des tâches d'aide-soignante concerne la manutention et la mise en mouvement, parfois très pénibles, des personnes dépendantes. Or les secteurs de la manutention et du traitement de charges lourdes (même s'il s'agit d'êtres humains) sont traditionnellement des tâches masculines. De plus, les horaires coupés, l'obligation de travailler les week-ends et les jours fériés, parfois de nuit, ne sont pas les caractéristiques d'une tâche « peu accaparante ». Les aides-soignantes se retrouvent ainsi dans une situation de « contradiction de statuts » (Hugues, 1945). Elles appartiennent à une sphère socio-professionnelle féminine, mais leur travail effectif n'y correspond pas. Cette situation peut devenir très complexe puisque les personnes qui la vivent ne peuvent pas revendiquer des droits propres à un statut social (mère célibataire, par exemple, qui aurait droit à un congé ou à un soutien du fait de sa situation). Ainsi, d'une part, ces femmes travaillent dans un secteur féminin bénéficiant d'une faible reconnaissance sociale et salariale, d'autre part, elles travaillent « comme des hommes », avec des tâches

physiquement pénibles, et n'ont pas de facilitation d'horaires pour concilier vie de famille et vie professionnelle. Elles héritent des désavantages sociaux cumulés des hommes et des femmes.

Les aides-soignantes errent donc dans une sorte de *no man's land* épistémologique. Elles sont socialement « invisibilisées » – elles exercent un travail de *care* – et sont marginalisées – elles doivent concilier leur emploi et leur vie de famille à laquelle elles sont socialement attachées.

La dimension raciale dans le processus de domination

L'autre forme de domination sociale présente dans les métiers peu qualifiés des soins concerne la « race ». Cette notion, souvent étudiée en parallèle avec celle de genre, permet de mettre en évidence d'autres caractéristiques sociales et professionnelles prétendues « naturelles ». Les femmes occidentales sont sous-représentées dans les soins peu qualifiés. Elles s'écartent des lieux de travail où elles risquent d'être particulièrement dominées et se dirigent plus volontiers vers les grands établissements reconnus pour la qualité des soins ou pour l'importance donnée au rôle soignant (hôpital central public du canton de Vaud – CHUV- ou autres hôpitaux). A l'inverse, dans les EMS, lieux dévalorisés et stigmatisés dans l'univers médical, on trouve une forte proportion de femmes étrangères. En s'appuyant sur la théorie de l'« intersectionnalité » (Kimberle W. Crenshaw, 1991), il devient logique que les personnes les plus socialement subordonnées et les plus ségréguées travaillent dans ces établissements.

Kergoat (2009) propose le terme de « consubstantialité » pour qualifier le rapport social de ce type parce que les dominations ne se croisent pas seulement, elles s'imbriquent pour créer de nouvelles formes de dominations propres à chacune de ces combinaisons. Prenons le cas d'une aide-soignante camerounaise, donc francophone, noire et femme. De la superposition de ces critères socialement discriminants ne résulte pas la même situation que pour une aide-soignante portugaise, blanche, mais non francophone. La couleur de peau ne crée pas le même type de domination que la non-maîtrise de la langue d'une personne blanche et européenne. Pour bien comprendre les processus de racialisation menant à la domination, il importe de remonter à l'époque des grandes dominations raciales – l'esclavage et le colonialisme – et de rappeler que, depuis ces temps-là, dans les mentalités est inscrit le fait que la femme noire, ou « de couleur », a un rôle social particulier : celui de travailler et de s'occuper du bon fonctionnement de la vie des Blancs, donc de leur famille et de leur foyer également (Balibar, 2007).

Ces époques ne semblent pas complètement révolues. Un témoignage recueilli sur le terrain éclaircit ce concept :

« Tu vois, nous, on a un métier, mais ici, tout le monde s'en fiche. Ce qu'ils veulent à l'Office régional de placement (ci-après : ORP), c'est qu'on travaille, ils ne veulent pas qu'on coûte aux Suisses. Alors à mon premier rendez-vous, la dame me dit : « Mais vous avez fait quoi, en dehors de votre métier (secrétaire), vous avez dû vous occuper de vos parents en Afrique, non ? » Alors moi je dis que oui, chez nous, c'est comme ça, depuis tout jeune, on s'occupe des aînés. Alors elle me dit : « Parfait, vous pourriez travailler en EMS, il y a beaucoup de personnes âgées dans des maisons ici, et vous, vous savez déjà vous en occuper, alors ça ira bien, vous avez l'habitude. » J'étais contente, c'est vrai que j'avais l'habitude, mais ici, ce n'est pas du tout comme lorsque je m'occupais de mes grands-parents ! Il y a plein de machines, de médicaments, de règlements. Moi je ne connaissais rien de tout ça et j'ai commencé, directement plongée dedans. Au début, ça a été très difficile. »

Lors de ce rendez-vous, dans la citation ci-dessus, on peut constater l'installation de la racialisation du rapport social. La future aide-soignante n'est pas une personne sans emploi qu'il faut aider à s'insérer professionnellement dans son domaine de compétences, mais une femme africaine avec des qualités innées, propres à sa « race » et à son sexe. Il est intéressant de relever que les soins dans lesquels elle a été orientée ne correspondent pas du tout à ses prétendues « qualités naturelles ». Elle a très concrètement dû apprendre un nouveau métier, mettant définitivement de côté ses compétences professionnelles antérieures.

Les tâches de *care* semblent « encore plus naturelles » chez les femmes d'origine africaine que chez les femmes occidentales. Ceci explique en partie la forte proportion de femmes d'origine africaine au sein des équipes soignantes « peu qualifiées ». Et au sein de cette pyramide sexuée existent ainsi (Lanquetin, 2009) des formes de « sous-pyramides » entre femmes occidentales et femmes non-occidentales.

Bibliographie

- ARBORIO, A.-M., 2001. *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital*. Paris : Anthropos.
- (2005). *Hommes et femmes aides-soignants : deux métiers différents ?* Colloque « Dynamiques professionnelles dans le champ de la santé », session « Genre et santé ». Paris : DRESS/MIRE.
- BALIBAR, Etienne, 2007. « Le retour de la race », in *Mouvements*, 50, 162-171.

- CRENSHAW, K. W., 1991. « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », in *Stanford Law Review*, Vol. 43(6), 1241–1299.
- DORLIN, E., 2005. « De l’usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre », in *Cahiers du genre*, 39, 83-105.
- (2009). *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris : PUF.
- GUILLAUMIN, C., 1992. *Sexe, Race et Pratique du Pouvoir. L’idée de Nature*. Paris : Côté-femmes éd.
- HUGUES, E. C., 1945. « Dilemmas and Contradictions of Status », in *American Journal of Sociology*, 50(1). (Traduction dans *Le regard sociologique. Essais choisis* (1996). Paris : Editions de l’EHESS, 187-197).
- KERGOAT, Danièle, 2009. « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », In Dorlin, E. (dir.), 2009. *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris : PUF. 111-125.
- LANQUETIN, M.-T., 2009. « Egalité, diversité et... discriminations multiples », in *Travail, genre et société*, 21, 91-106.
- PERROT, M., 1987. « Qu’est-ce qu’un métier de femme ? », in *Le Mouvement social*. 140, 3-8.

Du féminisme matérialiste et de son usage pour penser la santé

Stéphanie Pache

Résumé : Les analyses théoriques développées par les auteures féministes matérialistes fournissent des outils indispensables pour penser la santé. L'analyse du « discours de la nature » par Guillaumin contribue à la discussion du rôle des professionnel·le·s de la santé dans l'appropriation des femmes. Tabet appelle à observer attentivement la façon dont le partage des techniques et des savoirs joue un rôle primordial dans la constitution même de la division du travail et n'en est pas un simple résultat. Mathieu avance des questions dont la santé mentale s'est emparée, mais qui concernent en réalité le problème complexe de l'émancipation : la conception du consentement et la conscience des dominé·e·s. Ce texte se donne ainsi pour objet de proposer des pistes de réflexion, d'une part, en abordant les institutions de la santé dans une perspective féministe matérialiste et, d'autre part, en questionnant le concept de santé et son rôle dans notre société.

Mots-clés : Santé — Féminisme — Division sexuée du travail — Violence — Traumatisme — Sanitarisation

Lorsque le sujet de la santé est soulevé par des féministes, les questions tournent le plus souvent autour de la libre disposition de son corps, en particulier des moyens contraceptifs. Plus rarement s'énoncent des critiques des théories psychanalytiques et psychologiques. Si l'interruption volontaire de grossesse et la pilule occupent les militantes féministes de la « deuxième vague », la santé en tant que telle n'est pas un sujet spécifiquement abordé par les féministes matérialistes dont nous souhaitons souligner dans cet ouvrage l'importance et la pertinence : Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet. Néanmoins les analyses théoriques développées par ces auteures fournissent des outils indispensables pour penser la santé.

L'analyse du « discours de la nature » par Guillaumin (1978¹) contribue à la discussion du rôle des professionnel·le·s de la santé dans l'appropriation des femmes. En effet, l'idéologie de la Nature, conséquence de l'appropriation des femmes aux effets objectivants pour les dominé·e·s, ne saurait trouver meilleurs porte-parole que ces acteurs et actrices, désignés comme experts du corps et de l'âme. Le corps médical en particulier jouit d'un pouvoir institutionnel et symbolique quasi illimité dans la production et la traduction en actes de ce discours. Le rôle que jouent les pratiques de santé dans l'instauration de la Nature comme régime de vérité ne doit en conséquence pas être négligé dans une société où l'espace qu'occupe la santé semble s'étendre sans limite. Vraisemblablement, ce développement contribue précisément à rendre sensibles des questions qui ne l'étaient pas, ou bien moins, dans un proche passé.

Tabet (1979²), en montrant comment la mise à distance des femmes des outils construit l'inégalité des sexes, appelle à observer attentivement la façon dont le partage des techniques et des savoirs joue un rôle primordial dans la constitution même de la division du travail et n'en est pas un simple résultat. Face à l'organisation très divisée — et de façon particulièrement *sexuée* — des institutions de soins, cette perspective n'a peut-être pas été suffisamment explorée. Certes l'on a écrit sur deux aspects de cette division. Premièrement des historiens, et en particulier des historiennes, ont mis en évidence les processus dits de *professionnalisation* et de *médicalisation* d'activités effectuées dans d'autres périodes et espaces par des femmes, notamment celles qui relèvent de l'accouchement et du travail de reproduction des femmes (Knibiehler, Fouquet, 1983). Ces changements s'inscrivent en effet dans un mécanisme d'appropriation des femmes, en particulier de leur corps et de leur travail reproductif en les excluant des connaissances légitimes — mais non de toutes connaissances — et surtout en donnant aux hommes médecins tout pouvoir pour intervenir dans ce travail — ou non. On retrouve là une autre préoccupation de Tabet : montrer que la reproduction est un processus social et non naturel, et pour notre propos, de surcroît, soumis à l'autorité du corps médical. Le second aspect de la division réside dans la prise en compte du rôle du corps infirmier et des corps non médicaux des professions de santé, que l'on a tendance à oublier, à invisibiliser ou simplement à minorer. Historiquement la division du travail thérapeutique dans la médecine occidentale est une division clairement sexuée : il y a les médecins, exclusivement des hommes jusqu'à l'ouverture des facultés de médecine aux femmes, mais qui restent de nos jours une figure masculine, malgré la féminisation massive des études de médecine, et les autres, femmes, religieuses ou domestiques. La tête et les mains. La science et le don de soi.

¹ Je me réfère dans ce texte à l'édition de 1992 (Guillaumin, 1992, p. 13-82).

² Le texte a bénéficié d'une réédition revue par l'auteure (Tabet, 1998, p. 9-75).

Celui qui donne les ordres et celles qui les exécutent. Et l'on ne peut dire que cette situation ne décrit que le passé, notamment car cette division hiérarchique n'est pas la conséquence du pouvoir médical, mais bien l'une de ses conditions. Je reviendrai sur ce point plus loin.

Mathieu avance des questions dont la santé mentale s'est emparée, mais qui concernent en réalité le problème complexe de l'émancipation, individuelle et collective : la conception du consentement et la conscience des dominé·e·s. Ses réflexions épistémologiques insistent sur la nécessité de prendre en compte les rapports sociaux de sexe et devraient inspirer toute démarche scientifique, ce qui s'applique particulièrement au domaine de la santé, entièrement structuré par les rapports de pouvoir, le pouvoir de guérir étant au centre de la scène et la division sexuée au cœur de ses pratiques. Je me restreindrai cependant dans ce texte à la discussion de quelques points qu'elle aborde dans *L'arraisonnement des femmes* (Mathieu, 1985¹), et que Guillaumin nomme « la face mentale de la domination » (Guillaumin, 1992).

Ce texte se donne ainsi pour objet de proposer des pistes de réflexion, d'une part, en abordant les institutions de la santé dans une perspective féministe matérialiste et, d'autre part, en questionnant le concept de santé et son rôle dans notre société. Lorsque l'on parle de santé, nous avons l'impression de traiter d'un sujet bien défini. De façon un peu rapide, il est possible de présenter le terme comme recouvrant deux aspects : ce que l'on nommerait un « champ » conformément à une approche bourdieusienne (Bourdieu, 1980), composés essentiellement de pratiques, thérapeutiques, politiques, scientifiques, où se jouent des rapports de force ; et un concept abstrait, qui peut à la fois qualifier un état, dont la définition même est un enjeu politique, et un projet, une valeur comme dans l'idée d'un « droit à la santé ». Bien sûr ces deux aspects font un tout et l'on ne saurait séparer le discours utilisant la notion de santé des conditions matérielles de sa production et de son usage. C'est pourquoi il paraît justifié de considérer que ces deux sens font en réalité « système », au sens où ils entretiennent des rapports de causalité non linéaires, mais non mécaniques et non hiérarchisés, de même que les aspects matériels et idéologiques des rapports de pouvoir. Mon propos étant de montrer les apports heuristiques des féministes matérialistes, je m'en tiendrai à quelques réflexions qui relèvent davantage d'une approche théorique normative, et mon texte n'a pas pour objectif la critique des très nombreux travaux de sciences humaines et sociales qui ont pris la santé pour objet d'étude et qui ont travaillé sur la définition de ses institutions.

¹ Voir en particulier le texte de Mathieu, 1991. *L'anatomie politique*, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », p. 169-245.

Les institutions de la santé

Le terme d' « institutions de la santé » ne comprend pas uniquement les lieux de soins comme les hôpitaux, les établissements pour personnes avec un handicap physique ou psychique, ou les cabinets médicaux et les policliniques, mais tous les dispositifs où le concept de santé se trouve mobilisé comme moteur essentiel, qu'ils soient institués par la notion de santé ou qu'ils participent à son institution : les services de santé publique, les lieux de formation des professionnel·le·s, mais aussi la recherche bio-médicale, l'industrie pharmaceutique, etc. La liste est longue mais, en usant ici de cette expression, mon propos ne comprendra que les institutions dominantes, laissant de côté bien d'autres approches et pratiques se revendiquant du domaine de la santé. Dans cette espace institutionnel en constante transformation, les rapports peuvent être répartis en deux catégories : les rapports internes à ces institutions de la santé et les rapports externes entre ces institutions et d'autres entités, par exemple les États ou d'autres domaines du savoir.

Santé partout...

Les rapports externes semblent favorables aux institutions de la santé. Une première remarque porte en effet sur le phénomène d'expansion, qui paraît sans limite, de ce que Didier Fassin nomme « l'espace politique de la santé » :

« Les contours de ce qui relève dans les conduites humaines du pathologique et les frontières de ce qui est socialement constitué comme espace public sont sans cesse repoussés (...) Plus d'ailleurs qu'une simple extension de domaines ou de prérogatives, il faut y voir de nouvelles manières de poser les problèmes qui concernent le rapport entre le corps physique et le corps social, une reformulation de questions médicales en interrogations politiques (...) On pourrait d'ailleurs montrer que la politisation de la santé est aussi une conquête sur le monde technique et professionnel de la médecine, contre laquelle les professionnels défendent leur expertise et leurs prérogatives, mais à laquelle ils participent également par leur engagement social ou politique. » (Fassin, 1996, p. 298-299)

Ainsi la *sanitarisation* de nos existences ne se limite pas à un discours de prévention de la santé, certes prégnant, mais s'incarne sans cesse dans de nouvelles prérogatives déléguées aux « expert·e·s » de la santé. Les problèmes liés à la consommation de produits psychotropes, comme l'alcool ou les drogues illégales, considérés auparavant comme des phénomènes sociaux deviennent problèmes de santé publique. La dégradation des conditions de travail ne peut se faire entendre que sous la forme d'un problème de santé touchant les salarié·e·s. Dans les démarches de personnes migrantes pour

obtenir un permis de séjour, les certificats médicaux attestant de raisons de santé justifiant la demande sont fort recherchés, en lieu et place d'une situation sociale et politique qui devrait suffire à obtenir un permis de séjour — bien que ces attestations médicales ne garantissent pas le succès de la démarche. Il s'agit au travers de ces exemples d'illustrer un processus qui n'est pas initié par une volonté de conquête de la part des corps professionnels de santé — ou du moins pas uniquement —, mais qui est le produit d'un « système » ayant institué la santé comme régime politique. Le discours de santé semble ainsi s'autonomiser de son contexte premier et, comme le discours de la Nature chez Guillaumin avec lequel il entretient des rapports qu'il nous faudra discuter plus loin, opère des renversements logiques. Le pouvoir réel des institutions de la santé contribue à produire la légitimité du discours sanitaire et la généralisation de son usage. L'idéologie de la santé en fait une évidence indiscutable et indiscutée, qui est mobilisée pour exprimer ce qui apparaît comme le caractère universel et inévitable de problèmes rencontrés par certaines personnes dans certaines situations.

... égalité nulle part : le piège du care

Je reviens sur la question de rapports de pouvoir internes et de la division du travail dans les unités organisationnelles dévolues aux activités thérapeutiques. Les lieux de soins sont des institutions très hiérarchisées et cette hiérarchisation repose sur une division prétendument claire des activités dévolues aux différents corps de métier. Cependant une simple perspective comparatiste ou historique suffit pour remettre en question le caractère évident — naturel ? — de la division.

La perspective féministe matérialiste nous incite à traquer les fausses évidences et à chercher les moyens par lesquels s'exerce et se justifie l'oppression. Le domaine sanitaire semble avoir en la matière ceci de particulier que des déterminants qualifiés de « moraux », « éthiques » ou « humanistes » viennent s'ajouter aux justifications par « l'évidence », la « Nature » ou la « Science ». Toute cette dimension moraliste a d'ailleurs donné lieu au développement de concepts fort contestables du point de vue féministe matérialiste, notamment la notion de « care », parfois traduite en français sous le terme de « sollicitude ». Ce concept est utilisé par les auteur·e·s de diverses manières, mais l'expression « travail de care » conserve en principe l'idée qu'elle dénommerait un type de travail particulier, différent des autres travaux et secteurs professionnels. Étrangement, dans la conceptualisation initiale du care, ce secteur recouvre quasi exactement le travail reproductif, tel que défini par les féministes matérialistes. Mais contrairement à une approche considérant ces tâches comme du « sale boulot », le terme de care est censé réhabiliter ces activités.

Si le domaine considéré comme relevant du *care* ne se limite pas au domaine des soins, celui-ci y est volontiers intégré. Cependant, requalifier les effets d'une division du travail issue de rapports de pouvoir en terme d'éthique *particulière* n'apparaît que comme le vocabulaire modernisé — et laïcisé — de la rhétorique du sacrifice et du don de soi qui sert depuis longtemps à justifier le travail des femmes. Ce nouveau mode de penser le travail reproductif et productif effectué en très grande majorité par des femmes représente un renouvellement dans la façon de ne pas penser les rapports sociaux et surtout les rapports sociaux de sexe, et de ne jamais mentionner l'oppression des femmes. Car comment pourrait-on dénoncer cette oppression et donc rappeler que ce merveilleux dévouement féminin est produit très concrètement par un rapport de pouvoir, et en même temps revendiquer la reconnaissance et la valeur de ces « activités de *care* » à leur « juste prix » ? Il paraît bien naïf de croire que l'on pourrait changer les rapports de production en « rappelant » aux propriétaires de la force de travail la *valeur* d'un travail déjà produit contre aucune ou une faible rémunération et dans des conditions de production en général désastreuses. Il est difficile de douter de l'intérêt que portent les dominant·e·s à cette activité des dominé·e·s.

Les critiques que Guillaumin adresse dans son article « Question de différence » (Guillaumin, 1992, p.83-106) à la posture politique consistant à revendiquer une différence dans une lutte d'un groupe social dominé s'appliquent pleinement à cette démarche. Pour reprendre les mots de Guillaumin au sujet de la notion de différence, « l'ambiguïté en assure le succès, car elle permet de regrouper des visées politico-féministes antagonistes dans une sorte de consensus superficiel. La différence paraît gagnante sur tous les tableaux. » (Guillaumin, 1992, p.84) Avec le *care*, nous tombons dans ce type de stratégie apparemment gagnante. Même dans son acception « morale », le terme de *care* doit nous inquiéter. En effet pour les tenant·e·s de cette approche décrite comme éthique, il s'agit de défendre une conception insistant sur une vulnérabilité ontologique du sujet, semblant nier que la dépendance se construit dans des rapports sociaux¹. Les théoricien·ne·s du *care* pensent avoir trouvé un concept très opératoire pour remettre en question la notion d'autonomie et une conception libérale de la justice. Mais leur raisonnement apparaît tronqué par une acception très limitée du terme autonomie, conçue dans cette critique essentiellement comme une propriété individuelle, dans une perspective libérale la jugeant à l'aune des droits censément conférés à chacun·e. C'est « l'éthique différente » des femmes, leur aptitude à effectuer le travail qui leur est attribué, qui devrait amener à remettre en question le « mythe de l'autonomie », afin de reconnaître notre *dépendance*, ou plutôt notre *vulnérabilité*, en faisant entendre « la voix des

¹ On peut se faire une idée des développements de la théorie du *care* et de leur réception francophone in Molinier Pascale, Laugier Sandra, Patricia Paperman (dir.), 2009.

femmes ». Au vu des prémisses psychologiques individualistes du *care*¹, on ne s'étonnera pas que cette approche peine à prendre en compte les rapports sociaux, mais il s'agit ici de souligner l'une des modalités discursives mettant en lien l'autonomie, la santé et le travail de reproduction de l'espèce humaine. Ce discours du *care*, dont la présence se fait sentir depuis peu dans les régions francophones d'Europe, mais qui est déjà bien assimilé dans certaines contrées anglophones, peut être appréhendé comme un renouveau de l'idéologie naturaliste justifiant l'état des rapports sociaux. Même si nombre de travaux s'y référant s'intéressent aux sexes ou aux races, l'approche théorique qui le caractérise ne peut contribuer à l'analyse des rapports de pouvoir et, par ce biais, participe, encore une fois, à leur invisibilisation. Guillaumin, en 1979, avant l'engouement pour le « *care* », écrit ces mots qui résonnent dorénavant de façon particulière à nos oreilles :

« La revendication de la « différence » est l'expression du fait qu'on est sans défense, et plus, qu'on ne souhaite pas se défendre ni en acquérir les moyens mais qu'on demande l'estime et l'amour. En fait, cela revient à la revendication de la faiblesse. Mais la revendication de la dépendance et de la faiblesse peut-elle éliminer la dépendance et la faiblesse ? » (Guillaumin, 1992, p. 95)

Diviser pour régner

Cette critique du *care* se révèle nécessaire car cette notion apparaît comme emblématique des justifications avancées de la division sexuelle du travail de santé. Comme l'a montré Guillaumin, l'idée de Nature légitime redoutablement les différences et donc les inégalités. La théorie du *care*, en traitant comme une évidence les besoins individuels de soin et en voulant différencier comme un type spécifique d'activité le travail reproductif — au sens de nécessaire à la reproduction humaine, incluant donc l'élevage des enfants comme la prise en charge des personnes malades —, naturalise une division du travail de santé qui n'est en réalité expliquée que par des rapports de pouvoir. Le partage des activités de soins constitue un enjeu de luttes des corps professionnels de santé, ainsi qu'un objet de politiques publiques. Il retient fréquemment l'attention dans les recherches effectuées dans le domaine de la santé, surtout celles de la sociologie du travail hospitalier². Dans ce cadre, les recherches empiriques fournissent nombre d'observations sur la façon dont les tâches sont « négociées » au quotidien, principalement entre le corps médical et le corps infirmier et entre les aides et le personnel infirmier, sur les procédés garantissant que les personnes soumises à une hiérarchie y

¹ Voir le texte considéré comme fondateur de cette approche : Gilligan Carol, 1982 (traduction française par Annick Kwiatek, revue par Vanessa Nurock : Carol Gilligan, 2008 [1986]).

² Cf par exemple, Anne-Marie Arborio, 2001, Hughes Everett Cherrington, 1996.

gardent bien leur place et les conflits et mesures de rétorsion prises dans le cas contraire. On trouve quantité d'études relevant que la hiérarchie des établissements de santé recouvre quasi-parfaitement la hiérarchie sociale en terme de classe, de race et bien sûr de sexe¹. Mais les travaux discutant fondamentalement la division du travail de santé entre médecins et non-médecins et donc soulevant la question de la *structure hiérarchique* des organisations de soins sont beaucoup plus rares. La critique de la toute-puissance médicale, de la non-reconnaissance du travail infirmier ou des conditions de travail difficiles des professionnel·le·s de santé n'implique pas une remise en question radicale de l'organisation des soins.

De plus, trop souvent, les corps de métiers sont conçus comme possédant des rôles parfaitement différents. On fait comme s'il y avait un « travail médical » d'un côté et « les soins » de l'autre et qu'il s'agissait « juste » de se *répartir* les tâches. Mais cela ne correspond pas à la réalité. Car il n'y a pas *distribution* du travail. Le corps médical a le *droit* de tout faire. Pas les autres. A la fois au sens strict de compétence légale et de légitimité. Il est vrai par ailleurs que l'on peut rétorquer que les médecins ne *savent* pas effectuer le travail des autres, n'en n'ont pas les compétences. Cette réalité est l'une des sources des conflits qui se déroulent sur cette scène où la seule chose bien définie est la répartition du pouvoir institutionnel. Les modalités de la délégation des tâches au personnel non médical se construisent dans des contextes sociaux localisés aux configurations particulières, mais le fait même de parler de délégation, comme c'est souvent l'usage dans les travaux de sociologie du travail, devrait rappeler qui détient en réalité le pouvoir et bénéficie des produits économiques et symboliques du travail de santé.

Ainsi il ne s'agit pas seulement de critiquer la façon dont les médecins traitent les membres du corps infirmier ou leur délèguent des tâches, comme si leur pouvoir était intrinsèque à leur rôle mais bien de soulever que cet exercice du pouvoir le constitue. Le corps médical s'approprie le travail — et les savoirs — des autres, comme le patriarcat s'approprie les femmes. Cette analogie n'est pas un hasard. Les rapports sociaux de sexe structurent le système de la santé. Ils sont consubstantiels des rapports de pouvoir entre les corps professionnels.² Il s'agit néanmoins de ne pas réduire un rapport à l'autre, mais bien d'essayer de les penser ensemble. Et comme dans tous les rapports sociaux de domination, les caractéristiques des catégories de dominé·e·s *et* de dominant·e·s se construisent dans ce rapport. Pour faire court, il n'existe pas de médecin sans infirmière·er, pas plus que l'on ne trouverait d'infirmière·er sans médecin. Sans le rapport de domination, ces catégories n'ont pas de sens. Dès lors, les approches visant à valoriser la

¹ Par exemple, sur l'imbrication de la division raciale et sexuelle du travail reproductif : Evelyn Nakano Glenn, 1992 (traduction française par Léo Thiers-Vidal : Nakano Glenn, 2009).

² Sur la consubstantialité des rapports de pouvoir, Danièle Kergoat, 2009.

spécificité des soins infirmiers ou autres catégories de soins non médicaux, en cherchant à magnifier la différence, jouent le jeu du groupe dominant¹. On remarquera qu'à l'inverse le corps médical doit rarement invoquer « sa particularité » pour se défendre. Pour poursuivre l'analogie avec le patriarcat, si la lutte contre l'oppression des femmes doit abolir l'oppression et donc le système patriarcal, la lutte des classes professionnelles dans le système de santé ne peut avoir pour but l'abolition de tout le système de santé. Et les difficultés à imaginer un autre système de santé, égalitaire et démocratique, semblent faire obstacle à cette lutte.

La catastrophe biologique

Comme Guillaumin le rappelle dans son article « Pratique du pouvoir et idée de Nature » (Guillaumin, 1992, p.13-82), la notion de nature n'a pas toujours eu les propriétés déterministes et héréditaires qu'on lui prête aujourd'hui. De même, la santé n'occupait pas la place qu'elle a acquise de nos jours. Et il nous semble tout à fait pertinent d'interroger le lien entre ces deux évolutions. La production d'un discours de la nature est pour Guillaumin une conséquence sociale de l'appropriation des femmes, nécessaire à se penser comme sujet malgré l'objectivation que constitue l'appropriation :

« Un objet est toujours à sa place et ce à quoi il sert, il y servira toujours. C'est sa « nature ». Cette sorte de finalité accompagne les relations de pouvoir des sociétés humaines. Elle peut être perfectionnée, comme elle l'est aujourd'hui avec les sciences, c'est-à-dire que l'idée de nature ne se réduit plus à une simple finalité sur la *place* des objets mais elle prétend en outre que chacun d'entre eux, comme l'ensemble du groupe, est *organisé intérieurement* pour faire ce qu'il fait, pour être là où il est. » (Guillaumin, 1992, p.49)

L'idéologie du déterminisme biologique est devenue très prégnante dans notre société, renforçant jour après jour sa légitimité et devenant régime de vérité. Elle est sortie des publications scientifiques pour envahir tous les types de médias. On trouve dorénavant de nombreuses illustrations de la façon dont elle structure le mode de conceptualisation de soi, de son corps et de son esprit dans les productions culturelles les plus diverses. Ces expressions culturelles ne sont néanmoins pas réductibles à de purs produits de l'idéologie déterministe biologique, qui ne sauraient jouer avec ce discours et le

¹ Précisons que les mouvements de luttes du corps infirmier, principalement des infirmières, qui ont cherché à améliorer leurs conditions de travail ne sont pas l'objet de ma critique. La « Coordination infirmière », mouvement lancé en 1988 en France, s'est par exemple battue en revendiquant l'exercice d'un travail *comme un autre*. C'est l'égalité qui était l'argument et l'objectif, contre l'idée de la vocation et des compétences naturelles féminines. Mais le pouvoir patriarcal médical n'a pas été contesté. Cf. Danièle Kergoat, Françoise Imbert, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier (dir.), 1992.

reprendraient aveuglément. Mais elles révèlent que le déterminisme biologique fait partie de notre conceptualisation du monde et occupe une place importante dans nos vies, en particulier comme ce qui est censé les *expliquer*.

L'idée d'être déterminé par ses propriétés biologiques se marie aisément avec des modes de socialisation individualistes. Car, s'il faut réfuter le catastrophisme s'apitoyant sur une destruction des liens sociaux, et d'autres discours millénaristes sur l'individualisme ambiant, il est nécessaire de tenir compte des évolutions sociologiques qui se manifestent sous la forme de transformations des relations et des pratiques sociales. Les travaux d'Alain Ehrenberg notamment ont rappelé la nécessité d'une sociologie des individus, contre une tendance à la sociologie individualiste, qu'il juge caractéristique du discours sur la perte du lien social (Ehrenberg, 2010, 1998). Ils mettent également en évidence que l'explosion des discours de santé mentale peut être mise en rapport avec ces transformations, non dans une perspective individualiste théorisant un effondrement du social face à la montée des individualismes qui produirait souffrance et maladies, mais en inscrivant au contraire la souffrance psychique dans des relations sociales peut-être différentes, mais néanmoins *sociales*.

Au nom de la science

Plus globalement, se pose la question de comprendre pourquoi et comment le discours sanitaire s'institue avec autant de succès dans nos esprits et nos pratiques, et de savoir l'utilité qu'il présente dans la domination de certains groupes sociaux, en particulier les femmes. Qu'il soit bien clair que mon propos n'est pas de montrer l'existence d'un grand complot piloté par le corps médical ou d'autres élites de notre société, mais d'identifier certains effets de l'idéologie sanitaire !

Le continuum entre l'idéologie de la Nature et l'idéologie scientiste paraît à la fois évident et paradoxal. L'idée d'un déterminisme biologique résonne comme une conviction réductrice et conservatrice auréolée du « Progrès scientifique ». C'est cette conjonction entre une démarche pour un « progrès » et le caractère conservateur de la proposition qui semble paradoxale. Pourtant nous devons constater que la Vérité a quitté l'Église pour un autre temple : La Science. Cette foi s'est portée sur une science aux prétentions démesurées, celle qui doit nous apporter la vérité, une science qualifiée de positive. Ce n'est pas le lieu de débattre des différentes approches épistémologiques, mais le fait est que le positivisme est l'épistémologie dominante de la science généralement évoquée dans le débat public et politique. L'un des aspects qui a probablement le plus contribué à cette foi dans la science et qui est toujours mis en avant pour défendre la recherche et le progrès scientifique est celui de la médecine. Ses « progrès » sont invoqués à tout bout de champ pour justifier

les structures économiques, politiques, sanitaires ou scientifiques, et prouver que nous « avançons vers le mieux ». Cette foi en la science et dans le pouvoir de guérir de la médecine scientifique participe d'un régime discursif entérinant le partage entre experts et profanes et légitimant le pouvoir médical. Même s'il est possible de relativiser les « avancées médicales » et surtout la scientificité de la démarche thérapeutique, le paradigme de « la science qui soigne » reste intact. Le discours de la Nature est entériné par une science de la Nature, elle-même légitimée par ses « applications bénéfiques », en particulier les « progrès » thérapeutiques. Sans vouloir négliger le contexte économique capitaliste dans lequel cette terminologie et l'idéologie qu'elle soutient se sont développées, ni les enjeux économiques de la mobilisation de ces « progrès », je me contenterai néanmoins de souligner la dépolitisation, au sens d'invisibilisation des rapports de production, générée par l'idéologie du progrès médical et les discours qu'elle adopte.

Au service du progrès, les « expert·e·s » en santé apportent leur voix « neutre », « objective » dans le débat public. Et comme le champ d'application du discours sanitaire ne fait que croître, la portée des normes énoncées s'étend. Particulièrement emblématique et problématique de ce phénomène, l'expertise psychiatrique, non seulement en matière juridique, mais plus largement, comme compétence postulée à différencier le normal du pathologique en matière de comportement et de discours, devient omniprésente. L'un des enjeux politiques majeurs de cette évolution concerne la conception de la violence. Définir la violence ou ce qui en relève est une entreprise complexe et variable selon les situations et les périodes, ce qui en fait une question éminemment politique. Néanmoins, dans un contexte où le seuil de tolérance à la violence physique — du moins à certaines situations de violence physique, n'incluant pas toujours les violences envers les femmes — semble s'abaisser perpétuellement, le comportement violent semble devenir difficile à concevoir autrement qu'en terme de pathologie mentale. Semblant suivre un mouvement très foucauldien où tout écart de la norme serait déraison, cette évolution n'est peut-être pas aussi facile à rabattre sur un « simple » processus normalisant, notamment car le trouble psychique aujourd'hui est peut-être moins folie qu'individualisation du problème. Le rôle de l'expertise psychiatrique diffère selon les systèmes pénaux, mais une certaine tendance se dessine vers une plus grande importance de l'évaluation de la dangerosité que de celle de la capacité de discernement¹, avec une certaine réticence à rendre des jugements reconnaissant une absence ou une diminution de la responsabilité pénale de l'auteur·e de l'acte. Cette rationalisation par un motif sanitaire de l'acte violent tend à inscrire le sens et la raison de celui-ci dans l'individu et non dans les rapports sociaux. On peut voir à nouveau une

¹ Voir par exemple une étude française en Cour d'assises : Fernandez Fabrice, Lézé Samuel, Strauss Hélène, 2010 ; Lézé Samuel, 2008.

volonté d'utiliser une démarche « scientifique », qualificatif que la psychiatrie forensique revendique, pour valider une conception individualiste de la violence.

Domination et traumatisme

De façon quasi symétrique, chez les victimes, la violence est traduite en atteinte individuelle par la notion de traumatisme, à la fois processus et trace, qui « matérialise » la violence, qu'elle soit physique ou psychique. On peut, en effet, constater l'usage de plus en plus fréquent du concept de traumatisme pour penser le problème des violences. Bien que les recherches sur la mobilisation de ce terme révèlent de nombreux enjeux moraux et politiques (Fassin, Rechtman, 2007 ; Young, 1995), je me contenterai de discuter l'un des aspects problématiques posés par le traumatisme dans le cadre de l'analyse des rapports de domination.

L'utilisation du traumatisme est devenue importante dans le cadre de plusieurs discours militants de groupes dominés, car il semble permettre d'appréhender la problématique des violences de toutes natures. Elle doit rendre compte de la situation de domination des femmes dans le système patriarcal, dans la mesure où ce système les expose à la violence au sens large, engendrant ainsi des traumatismes. Cette hypothèse sert notamment d'explication étiologique des atteintes à la santé mentale, en particulier de la souffrance psychique et se trouve donc mobilisée par des professionnel·le·s de la santé¹ comme par des victimes. Ce raisonnement doit contribuer à la dépathologisation de la souffrance des femmes, selon une idée que l'on retrouve dans la plupart des situations où le traumatisme entre en jeu : les symptômes sont une réaction normale (souffrance psychique) à une situation anormale (les violences). On voit dans cette schématisation simple du rapport trauma-souffrance psychique une analogie avec le coup qui blesse, et une vision linéaire de la causalité entre violence et réaction à cette violence, qui se conçoit comme une « lésion psychique ». C'est d'ailleurs le type de violence décrite dans la définition de l'événement traumatisant donné par le *DSM* dans les critères diagnostiques de l'état de stress post-traumatique, qui requiert un traumatisme où « la personne a été exposée, témoin ou confrontée à un ou des événements qui ont impliqué la mort ou la menace de mort, ou de blessures graves ou une menace à son intégrité physique ou à celle d'autrui » (American Psychiatric Association, 2000²).

La linéarité de la causalité constitue le levier théorique de la mobilisation politique et juridique du traumatisme, ce lien causal permettant que la

¹ Pour un aperçu de cet usage dans une approche psychologique féministe, voir Brown Laura, 2010.

² La version française a été publiée en 2003.

reconnaissance du traumatisme participe de la reconnaissance de l'événement traumatisant, et ainsi, le plus souvent, d'une forme de violence. La mobilisation de cette notion semble un moyen efficace et légitime, à la fois pour *prouver* la violence et pour *justifier* une demande de réparation, d'indemnisation. Ce n'est pas un hasard si l'on doit dans cette discussion user de termes aussi juridiquement connotés, car c'est notamment dans de telles procédures que le traumatisme est convoqué. Mais cette convocation, même quand elle surgit d'une action collective, ne peut dénoncer que les conséquences — individuelles de surcroît — de l'événement, de l'acte ou de la situation qui est problématique. L'enjeu, juridique, politique et social, réside dans la désignation des coupables. Les victimes n'ont aucune responsabilité ; toutes les conséquences sont *imputables* à l'événement. *N'importe qui* dans leur situation peut réagir comme elles, donc le problème n'est pas en elles. Il ne s'agit pas ici de discuter cette affirmation, mais plutôt de relever ce qu'elle admet comme conception de la violence.

Je suis d'avis que la normalisation des conséquences de la violence, sa dépathologisation, se fait précisément au prix de la pathologisation de la violence. On a peut-être renversé le soupçon qui se portait habituellement sur les victimes, du moins sur les victimes d'un certain type de violence. Mais la violence reconnue par cette approche se limite à celle qui produit des effets sur la santé mentale. Et on peut encore douter que cette reconnaissance soit accordée dans le cas où un autre problème psychique préexiste, comme l'indique le cas des patient·e·s hospitalisés dans un établissement psychiatrique voisin de l'usine AZF de Toulouse où une explosion a eu lieu en 2001, seuls oubliés et non indemnisés parmi les personnes présentes et même les habitant·e·s non présents au moment de l'explosion (Fassin, Rechtman, 2007). On peut aussi se demander dans quelle mesure la visibilisation d'une forme de violence comme « la » violence ne participe pas de l'invisibilisation des autres formes de violence, notamment celles plus institutionnalisées, relevant dans une moindre mesure de l'événement, de l'incident ou de la catastrophe, et, pour une plus grande part, de manifestations des rapports de domination. La conception « sanitaire » de la violence comme le fait d'individus plus ou moins pourvus de raison mais responsables d'un acte faisant *souffrir* des victimes « saines », « surprises » par l'événement traumatisant, si elle traduit peut-être une part de la réalité, conduit aussi à individualiser les causes d'une violence qu'il serait plus pertinent d'appréhender dans ses dimensions sociales. À l'appui de cette hypothèse, on observera que certaines évolutions dans la prise en charge des violences dites domestiques sont probablement à mettre au compte d'une *sanitarisation* de ces questions. À de multiples endroits, notamment en Suisse romande, les structures d'intervention auprès des victimes de telles violences proposent des *thérapies* aux victimes, comme aux auteurs des violences, voire des thérapies

de couple. Si l'on ne niera pas que l'état psychique de ces personnes puisse profiter d'un soutien, d'un point de vue féministe, il faut s'inquiéter des effets dépolitisants d'une perspective psychologisante ne prenant aucunement en compte les rapports sociaux de sexe dans sa compréhension des violences.

Il ne s'agit pas, cependant, de contester les conséquences psychiques de la domination, mais précisément de les rappeler. L'oppression ne s'exerce pas que par la violence physique. Ces mots de Nicole-Claude Mathieu décrivent très justement le rôle de la violence :

« Il faut aussi reconsidérer le concept de violence. Les violences physiques et morales, l'exclusion des moyens de défense, l'ignorance où sont maintenues les opprimées, tout autant que les « gratifications » si elles restent à leur place, concourent aux atteintes au fonctionnement de l'esprit, aux atteintes à la personne, à l'anesthésie de la conscience. Or *cela* constitue une violence permanente, le mécanisme principal de la domination agissant dans l'esprit *des femmes*, bien plus que des représentations idéelles légitimantes du pouvoir, qui sont le problème des dominants et auxquelles elles n'ont généralement ni le droit ni le temps ni la force d'avoir accès. L'insistance sur le « consentement » des femmes aux idées légitimant la domination rappelle trop les termes de la réflexion politique « classique », une problématique du contrat (et de la violence) entre hommes. Mais l'oppression n'est pas un contrat. Mieux vaut ne pas glisser de la psychologie de l'opresseur à celle de l'opprimé(e). (Tout ceci est en effet en partie valable pour d'autres catégories d'opprimés). » (Mathieu, 1985, p.9)

Or en mettant ces propos en perspective avec le concept de traumatisme, qui tend à être considéré comme la réponse normale à l'exposition à la violence, on comprend que les violences mentionnées dans ces deux discours ne sont pas les mêmes. Pourtant, il existe des tentatives de définir les manifestations de la « violence permanente » décrite par Mathieu comme des petites agressions quotidiennes, des « micro-traumatismes », reprenant ainsi un vocabulaire psychologique pour décrire notamment des discriminations professionnelles ou des propos insultants, comme des facteurs de mauvaise santé mentale. L'une des caractéristiques du traumatisme est qu'il ne peut rendre compte de rapports plus complexes qu'une causalité de type linéaire où la victime du trauma est conçue comme totalement passive, littéralement *objet* d'un traumatisme, puisque sa réaction serait celle de *n'importe qui*, qu'elle ne *joue* aucun rôle. Une bonne victime est donc innocente, surprise et passive, puis traumatisée et en proie à des symptômes remplissant les critères d'un trouble psychique défini par le corps médical psychiatrique américain. Cette hypothèse est brossée à gros traits et mériterait un développement plus étayé, mais d'une certaine façon l'évènement traumatique pourrait se penser comme une rupture unilatérale et *déraisonnable* d'un contrat, ce qui nous arrive sans notre *consentement* (et sans notre responsabilité), et entre des personnes

postulées comme égales en dehors de l'événement violent. Or comme le fait remarquer Mathieu, on ne *consent* pas à son oppression, du moins pas dans une acception « contractuelle », et la « rupture de contrat » ne saurait rendre compte des violences se déroulant dans un rapport de domination. L'utilisation d'un discours de santé mentale pour rendre compte de l'oppression vécue est donc très problématique et, *a minima*, ne peut produire qu'une vision appauvrie de la complexité des rapports de domination.

Surtout, ne pas conclure

Face à l'ambition de la médecine scientifique, la maladie a acquis un statut d'indésirable. Il nous faut préserver notre « capital santé ». Que la santé soit aujourd'hui le terrain d'expression des valeurs d'une société, surtout lorsqu'elles sont contrariées, ne doit pas nous surprendre. Dans une société d'individus se représentant comme autonomes, la maladie fait sens et permet des rapports sociaux répondant aux exigences de nos institutions. Quand nous la concevons comme un dysfonctionnement sur lequel nous croyons pouvoir trouver prise grâce à la science, mais qui nous arrive sans l'intervention de la responsabilité du sujet « atteint », comme un assaut extérieur contre lequel nous nous battons, elle devient la seule explication recevable. Cette situation explique en partie l'importance de la santé, face positive de la maladie, événement qui fait peur dans une société sécuritaire dont le souhait est de tout contrôler et de vivre sans risque. La maladie semble désormais parente de la catastrophe. Mais la maladie est aussi fréquemment la seule modalité d'expression de l'impuissance, dans ce cas se manifestant plus volontiers sous la forme d'une douleur, physique ou psychique.

Comme j'ai tenté de le présenter, la formulation en termes sanitaires de questions sociales et politiques se révèle un moyen efficace d'individualisation de causes sociales et de dépolitisation de phénomènes s'inscrivant dans des rapports de pouvoir. Néanmoins il ne s'agit pas de dénoncer une forme abstraite de pouvoir suprême qui comploterait pour normaliser et invisibiliser les inégalités sociales. L'argument de la santé est utilisé « de bonne foi », non seulement par les professions de la santé, mais par tout un chacun. Et c'est ce qui doit nous rendre circonspect. La santé est un « système » dont les deux faces doivent être pensées ensemble. La conception de la valeur « santé » et ses définitions sont produites dans des institutions très hiérarchisées, que l'on considère les domaines du soin, de la recherche ou des politiques étatiques. L'apparente « démocratisation » du discours sanitaire ne doit donc pas nous faire oublier les rapports de pouvoir qui structurent les lieux où il se produit, se transforme et se transmet.

Comme annoncé, mon texte ne s'est pas fixé pour mission de produire une analyse exhaustive des rapports de pouvoir qui structurent le système de la

santé et des conséquences de ces rapports. Ces quelques réflexions sont le fruit de mes lectures des auteures féministes matérialistes. En respectant leur message et leur démarche, et, je l'espère, non pas la lettre, mais l'esprit, j'ai pris le parti d'adopter leur perspective critique pour tenter de mettre en mots ce que j'ai tiré à la fois d'un travail intellectuel, mais aussi — il me paraît plus honnête de le dire — de mon travail comme étudiante en médecine puis jeune médecin en formation dans divers services de plusieurs disciplines en Suisse francophone. Je ne suis pas partisane de l'usage de l'expérience personnelle comme argument scientifique ou politique, mais j'ai le sentiment que, sans cette expérience personnelle, le fonctionnement hiérarchique du corps médical et des institutions de soins ne me serait pas apparu dans toutes ses dimensions, ni dans toute l'étendue de ses effets. C'est pour moi une question importante de comprendre que si les personnes dominées peuvent avoir une conscience limitée du système, voire adhérer aveuglément à son idéologie, il y a des effets de leur domination qui ne sont visibles que par elles, car ils resteront invisibles, naturels ou évidents aux yeux de toutes les autres. C'est pourquoi il s'agit d'écouter la multiplicité des expériences et des points de vue, tout en s'efforçant de ne pas tomber dans le discours de la différence, si favorable aux groupes dominants. On aura compris par mes remarques qu'il s'agit selon moi de l'un des risques majeurs de certains usages du discours de la santé, ainsi que de celui du « *care* ». La remarque de Nicole-Claude Mathieu reste nécessaire, tout en soulevant le besoin de créer, encore et toujours, de nouveaux chemins pour penser l'émancipation :

« Il est (il devrait être, car trop de femmes ont tendance à l'oublier) hors de question, dans l'analyse des rapports de force, de ne pas tenter d'obtenir le maximum d'informations du dominant (...), car *il connaît le mode d'emploi*, les mécanismes économiques et les justifications idéologiques, les contraintes matérielles et psychiques à utiliser et utilisées. Certes la conscience dominante peut être aussi mystifiée (...), mais le dominant connaît les *moyens* de l'exploitation et de la domination.

Mais si un dominant connaît la *domination*, il ne connaît pas le vécu de l'*oppression*, c'est-à-dire l'autre versant. C'est pourquoi les « explications » données et les notions qui les accompagnent sont souvent si décevantes, tels le « consentement » des dominé(e)s ou le concept de force ou de violence (...). Car un inconvénient majeur est que si vivre en dominant n'est pas connaître l'oppression, vivre en opprimé(e) est peut-être encore moins connaître (avoir la pleine conscience de) la domination et l'oppression... » (Mathieu, 1991, p. 147-148).

Références bibliographiques

- American Psychiatric Association, 2000. *DSM-IV-R : Diagnostic and statistical manual of mental disorders*, Washington, American Psychiatric Association.
- American Psychiatric Association, 2003. *DSM-IV-TR : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Paris, Masson.
- Arborio Anne-Marie, 2001. *Un personnel invisible. Les aides-soignantes à l'hôpital*, Paris, Anthropos.
- Bourdieu Pierre, 1980. *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Brown Laura, 2010. *Feminist therapy*, Washington, American Psychological Association.
- Dorlin Elsa (dir.), 2009. *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France (Confrontation Actuel Marx).
- Ehrenberg Alain, 1998. *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob.
- , 2010. *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob.
- Fassin Didier, 1996. *L'espace politique de la santé*, Paris, Presses Universitaires de France.
- et Rechtman Richard, 2007. *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion.
- Fernandez Fabrice, Lézé Samuel, Strauss Hélène, 2010. « Comment évaluer une personne ? L'expertise judiciaire et ses usages moraux », *Cahiers internationaux de sociologie*, 128-129, p. 206-324.
- Gilligan Carol, 1982. *In a different voice : psychological theory and women's development*, Cambridge, Harvard University Press.
- , 2008[1986]. *Une voix différente*, Paris, Flammarion, traduction d'Annick Kwiatek, revue par Vanessa Nurock.
- Guillaumin Colette, 1978. « Pratique du pouvoir et idée de Nature », *Questions féministes*, 2, p. 5-30 et 3, p. 5-28.
- , 1992. *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes éditions.
- Hughes Everett Cherrington, 1996. *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Kergoat Danièle, 2009. « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux » in Elsa Dorlin (dir.), 2009, p. 111-125.
- , Imbert Françoise, Le Doaré Hélène et Senotier Danièle (dir.), 1992. *Les infirmières et leur Coordination, 1988-1989*, Paris, Éditions Lamarre.
- Knibiehler Yvonne et Fouquet Catherine, 1983. *La femme et les médecins*, Paris, Hachette.
- Lézé Samuel, 2008. « Politiques de l'expertise psychiatrique. Enjeux, démarches et terrains », *Champ pénal, Nouvelle Revue Française de Criminologie*, vol.V.
- Mathieu Nicole-Claude (textes réunis par), 1985. *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- , 1991. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes éditions.
- Molinier Pascale, Laugier Sandra, Patricia Paperman (dir.), 2009. *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot & Rivages.

- Nakano Glenn Evelyn, 1992. « From servitude to service work : historical continuities in the racial division of paid reproductive labor », *Signs*, 18 (1), 1-43.
- , 2009. « De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé », traduction de Léo Thiers-Vidal in Dorlin Elsa (dir.), 2009, 21-70.
- Tabet Paola, 1979. « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, XIX, 3-4, juillet 1979.
- , 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan.
- Young Allan, 1995. *The Harmony of Illusions. Inventing Post Traumatic Stress Disorder*, Princeton, Princeton University Press.

Migrantes précarisées et féminisme matérialiste.

Quelques éléments de réflexion

Laetitia Carreras

« Les femmes n'ont pas besoin d'éradiquer leurs différences pour se sentir solidaires les unes des autres. Nous n'avons pas besoin d'être toutes victimes d'une même oppression pour toutes nous battre contre l'oppression. » (Bell hooks, citée par Elsa Dorlin 2008, p 134)

« Et balaie-moi tous les obscurcisseurs, tous les inventeurs de subterfuges, tous les charlatans mystificateurs, tous les manieurs de charabia. Et n'essaie pas de savoir si ces messieurs sont personnellement de bonne ou de mauvaise foi, s'ils sont personnellement bien ou mal intentionnés, s'ils sont personnellement, c'est-à-dire dans leur conscience intime de Pierre ou de Paul, colonialistes ou non, l'essentiel étant que leur très aléatoire bonne foi subjective est sans rapport aucun avec la portée objective et sociale de la mauvaise besogne qu'ils font de chien de garde du colonialisme. » (Aimé Césaire, cité par Nicole-Claude Mathieu 1991¹)

« "Que veut la Nature ?" est la question récurrente, et toujours frustrée de réponse. D'abord parce que la nature ne peut pas nous éclairer sur le bien et le mal, qui sont des notions humaines, des valeurs et non des faits, encore moins nous les dicter ; mais aussi parce que la nature ne parle pas. Et elle ne parle pas parce qu'elle n'a pas de projets – ni pour elle, ni pour nous ; sur ce chapitre elle n'a rien à dire. En d'autres termes, la nature où on l'entend usuellement -comme organisation ayant un sens, allant quelque part, bref comme dessein – n'existe pas. » (Christine Delphy 2001, p 50)

¹ En exergue du chapitre « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », in Mathieu Claude-Nicole (sous la dir. de), 1991. *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Résumé. Les femmes migrantes sans statut légal, ou à statut précaire, travaillent dans des secteurs d'activité bien précis. En partant de ceux-ci, certaines facettes de l'appropriation et de la domination seront éclairées, principalement par les outils et les théories de Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet et Christine Delphy. La présentation de fragments du cadre législatif migratoire en Suisse permet de comprendre la manière dont celui-ci entérine les divisions et procède à un véritable « marquage du corps social » (Guillaumin). De surcroît, les injonctions contradictoires faites aux femmes migrantes sans statut légal, ou à statut précaire, illustrent des paradoxes qui renforcent la subordination et l'exploitation. Enfin, la « domination portée au loin », alimentée par des comparaisons entre une égalité qui serait acquise chez nous et une inégalité "naturelle" ou "culturelle", favorise une « conscience fragmentée » (Mathieu). La difficile articulation des revendications entre le court, le moyen et le long terme sera abordée à travers la question de la régularisation.

Mots-clés : appropriation, domination, résistance, précarité, femmes migrantes, sans statut légal, conscience, oppression, luttes, rapports sociaux.

Introduction

De quelle manière des choix épistémologiques, des outils et des concepts développés par Nicole-Claude Mathieu, Colette Guillaumin, Paola Tabet et Christine Delphy – pionnières et auteures du féminisme matérialiste francophone – pour analyser les rapports de pouvoir et de domination sondent-ils les réalités plurielles et multiples des femmes migrantes, sans autorisation de séjour¹ ou à statut « précaire »² ?

Nicole-Claude Mathieu, Colette Guillaumin, Paola Tabet et Christine Delphy interrogent inlassablement, depuis le début des années 1970, les évidences logées dans les interstices du quotidien, celles qui relèvent de « l'ordre des choses ». Leurs théories et réflexions sont fondamentales pour décrypter les positions des unes et des autres dans les rapports sociaux de sexe, longtemps occultés au nom de la nature, de la complémentarité et de « l'amour » (Vandelac 1985). Elles démontrent comment les catégories « femmes » et « hommes » sont générées par un rapport social, indissociable de la division sexuelle du travail. Une catégorisation basée sur des différences

¹ Dans ces quelques pages, je vais parler principalement des femmes sans statut légal, appelées également « sans-papiers ». Le terme « sans-papiers » n'est pas adéquat, car elles possèdent presque toutes des documents (carte d'identité, passeport). Ce qui leur fait défaut, c'est une autorisation de séjour, le « bon papier ». Néanmoins, l'expression « sans-papiers » à l'avantage de faire référence à une réalité de plus en plus visible.

² Les statuts « précaires », facilement révoqués, révèlent des logiques parfois proches.

anatomiques, alors que celles-ci sont invoquées *a posteriori* pour justifier cette division, devient ainsi caduque.

Néanmoins, selon Mathieu et comme le souligne Falquet (2011, p 4) :

« ... pas de “sujet” unique ni essentialisé du féminisme, mais un ensemble de positions sociopolitiques (ce qu’avec Colette Guillaumin et Danielle Juteau elle appelle l’expérience minoritaire – cf. Guillaumin 1981 ; Juteau 1981) à partir desquelles élaborer des analyses et des luttes qui ne sont en aucun cas monolithiques. Loin de toute “sororité universelle”, Mathieu souligne que la classe des femmes et ses organisations sont traversées de conflits, dans lesquels elle s’est toujours située clairement et qui ne séparent pas le Sud du Nord, ni le capitalisme du socialisme, mais sont le fruit de dynamiques et de luttes au sein de la classe des femmes comme à l’extérieur de celle-ci, pour définir les orientations du mouvement. »

Mes observations et hypothèses s’articulent autour de quatre axes :

- Dans un premier temps, j’aborderai le « processus de marquage du corps social » (Guillaumin 1992), indissociable de « l’idée de nature » (*ibid.*), en contexte migratoire et plus particulièrement d’absence d’autorisation de séjour. Ces notions permettent notamment d’analyser et de comprendre, en situation de mondialisation, comment des groupes de femmes sont constitués et assignés à certains secteurs d’activité spécifiques.
- Dans un deuxième temps, je m’arrêterai sur quelques exemples d’injonctions générées, entre autres, par des contextes institutionnels et étatiques. Ces injonctions replacent, de manière inexorable, les femmes migrantes dans un rôle d’épouse et de mère, rôle générateur de dépendances, comme si, en tant que femmes célibataires, il leur était pratiquement impossible d’accéder à une stabilisation de leur statut et, de ce fait, à des « droits entiers ».
- Ensuite, je montrerai que la « domination portée au loin »¹ – le fait de comparer aux siennes les conditions de vie et de travail de femmes migrantes en provenance d’un « ailleurs » culturel ou géographique – est un processus qui occulte les rapports de domination et de pouvoir traversant notre société. Ce processus s’ancre, bien souvent, dans « l’idée de Nature » (Guillaumin 1992). Je formule l’hypothèse que ces comparaisons entre « femmes d’ailleurs » – elles – et « femmes d’ici » – nous – favorisent une cécité persistante et rendent obscurs certains des mécanismes de domination et de pouvoir dans lesquels nous sommes

¹ Je suis frappée par la fréquence de ce type de comparaison, dans des milieux et des contextes variés. Cette expression, mienne, illustre, d’après moi, ce mécanisme.

insérées. Ces comparaisons participent ainsi à la création d'une « conscience fragmentée »¹ (Mathieu 1991).

- En conclusion, je reviendrai sur la difficile articulation des revendications entre le court, le moyen et le long terme. A mon sens, en effet, dans la phase actuelle du néo-libéralisme, cette lacune généralisée entrave la mise sur pied d'alternatives.

Fragments législatifs choisis²

Les lois en matière d'immigration se sont considérablement durcies pour les extra-Européen-ne-s, ces deux dernières décennies, en Suisse³. En conséquence pour « ces » migrant-e-s, les difficultés et les obstacles pour entrer de manière légale sur le territoire ou « régulariser » leur situation

– c'est-à-dire obtenir une autorisation de séjour – se sont accrus. Ce contexte crée de toutes pièces des personnes sans statut légal sur le long terme, voire à perpétuité. Ainsi se constitue un réservoir de travailleuses et de travailleurs sans droits. En dépit du fait que ces personnes effectuent un travail indispensable et essentiel, en cas de contrôle ou de dénonciation, elles vivent sous la menace d'un ordre d'expulsion⁴. Dans certains cantons, notamment romands, il existe une tolérance plus élevée à leur égard ; une demande d'autorisation sera alors déposée. Si dans l'écrasante majorité des cas, celle-ci n'aboutit pas, elle permet toutefois de gagner du temps.

Quels contradictions et paradoxes soulève leur absence de statut ? Que nous révèlent les conditions de vie et de travail des migrant-e-s qui sont dans cette situation ?

Les secteurs d'activité où sont assignées les migrantes sans statut légal ou à statut « précaire » – économie domestique et services sexuels⁵ – sont révélateurs des divisions, sexuelle, sociale et internationale du travail, qui traversent nos sociétés. Si leurs conditions de vie et de travail sont diverses et plurielles, ces femmes témoignent, bien loin d'un épiphénomène, marginal et

¹ Au terme « conscience », Mathieu donne le « sens marxien et collectif plus que psychologique et individuel » (Falquet 2011).

² Concernant les logiques juridiques et administratives en matière d'autorisations de séjour et les droits en Suisse qui s'y rattachent, cf. le guide juridique, très complet, de Gafner (2008).

³ Bien que les configurations soient différentes, les conséquences sont analogues dans nombre de pays occidentaux.

⁴ Elles emploient elles-mêmes le terme de « déportation ».

⁵ Je n'aborderai pas, dans le cadre de cet article, les différentes positions – prohibitionniste, abolitionniste, réglementariste – face au travail du sexe et à la prostitution, ni les polémiques entre violence inhérente à toute prostitution, prostitution toujours forcée *versus* prostitution « choisie », par certaines femmes, comme une alternative, si ce n'est pour mentionner, d'une part, que cette activité exercée dans des zones de l'ombre, à l'écart des « lieux habituels », à la merci d'une dénonciation, renforce drastiquement les risques de violence, de non-droit et d'impunité, d'autre part, que sur la thématique de la prostitution forcée une réelle protection des victimes demeure dramatiquement insuffisante.

transitoire, des fractures actuelles, comme des rapports de pouvoir et de domination en contexte de mondialisation. Comme le souligne Gardey (2011, p. 120) :

« Partir de l'expérience des femmes, des couches populaires, des minorités sexuelles et des colonisé-e-s d'hier et d'aujourd'hui pour interroger le centre, les normes et les fonctionnements ordonnés et impensés du social, c'est produire une critique paradoxale puisque la question de ce qui est minoritaire et de ce qui est la norme, de ce qui est la marge et le centre, s'y trouve posée. »

Concernant les secteurs d'activité, les mécanismes de domination et d'exploitation n'assignent pas les migrantes et les migrants sans statut légal, ou à statut « précaire », aux mêmes tâches. Les unes, majoritaires dans les cantons urbains, travaillent dans les foyers privés. Elles gardent des enfants, particulièrement en âge préscolaire, prennent en charge des personnes âgées et/ou dépendantes, effectuent des heures de ménage. Ces différentes tâches sont souvent imbriquées les unes dans les autres.

Pour les services sexuels, les chiffres sont très difficiles à établir. En effet, les migrantes sans statut légal, lorsqu'elles consultent une association ou une organisation de défense, ne mentionnent pas, sauf exception, cette activité. Quant à l'association de défense des droits des personnes prostituées dans le canton de Genève, Aspasia, les prostituées sans statut légal ne s'y rendent pas. Par ailleurs, si elles travaillent dans les « lieux habituels », à proximité de travailleuses encartées, elles sont rapidement dénoncées.

Les hommes, quant à eux, travaillent dans l'économie de sous-traitance ou « souterraine » (peinture, jardinage, déménagement), dans les secteurs de l'hôtellerie, de la construction, de l'agriculture et de la restauration.

En effet, pour les extra-Européen-ne-s, entrer et demeurer de manière « légale » en Suisse, comme obtenir une autorisation de travail et de séjour, relève du parcours du/de la combattant-e. De plus, certains des critères qui favorisent son obtention sont éminemment subjectifs, notamment ceux en lien avec « l'intégration », professionnelle et personnelle, du/de la migrant-e. Dans la pratique, à situations similaires, les décisions rendues tiennent de la loterie. A cela s'ajoute les migrant-e-s qui deviennent sans statut légal par perte (non renouvellement) d'une autorisation de séjour.

La Loi sur les Etrangers¹ (la LEtr) restreint, depuis le 1er janvier 2008, encore davantage le droit au regroupement familial, pour les migrant-e-s extra-européen-ne-s, générant, dans certains cas, des familles à « statut mixte ». Certains membres possèdent ainsi une autorisation de séjour, d'autres non, et

¹ La loi précédente, la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (la LSEE) était également fort restrictive.

ceci sur le long terme. Cette dissymétrie entre les statuts favorise les rapports de pouvoir et de dépendance.

Parallèlement, l'introduction de la Loi contre le travail au noir (ci-après : LTN), également au 1er janvier 2008, précarise encore davantage les migrant-e-s extra-européen-n-es. Depuis son entrée en vigueur, nombre d'entre elles/eux, ont perdu des heures de travail ou leur emploi. D'autres ont été déclaré-e-s¹ aux assurances sociales de base tout en demeurant sans statut légal. Par ailleurs, l'emploi non déclaré de migrant-e-s de l'Union Européenne (ci-après : UE) est un phénomène qui tend à s'accroître. Ainsi, certaines personnes, bien que de nationalité européenne², demeurent à moyen terme sans autorisation de séjour³ avec, en cas de contrôle, des risques bien moindres d'amende pour les personnes employeuses⁴.

Enfin, la révision du Code civil, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, a considérablement réduit le droit au mariage des personnes sans statut légal. En effet, selon la nationalité et le type d'autorisation de séjour de leur partenaire, celles qui souhaitent se marier en Suisse doivent entreprendre des démarches supplémentaires. Bien que le Tribunal fédéral ait finalement annulé l'interdiction systématique du mariage, dans la pratique, les attestations provisoires de séjour ne sont guère faciles à obtenir. Lorsque les migrantes extra-européennes surmontent ces obstacles⁵, elles sont, davantage que leurs homologues masculins, assignées à des formes de dépendance, de par la place des unes et des autres dans le champ social. De par la non-reconnaissance de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles préalables, il leur est particulièrement ardu de trouver un travail qui corresponde à leurs qualifications et à leurs compétences. Ces obstacles risquent malheureusement de s'accroître si elles deviennent mères. De ce fait, leur dépendance à l'égard du conjoint n'en est que renforcée.

Pour maintenir leur autorisation de séjour, en cas de dissolution de leur union conjugale⁶, elles doivent démontrer une durée minimale de trois ans de leur relation matrimoniale ET une intégration « réussie » – mesurée principalement à l'aune de leur connaissance linguistique du pays de résidence et de leur insertion professionnelle ou des « raisons personnelles majeures »,

¹ A l'heure actuelle, il existe une étanchéité entre les fichiers.

² Situation qui en dit long sur le dramatique délitement des politiques sociales et l'absence de réelle protection sociale dans plusieurs pays européens, où – et cela ne va guère s'arranger, au vu des budgets d'austérité – il vaut mieux être « sans papier » ailleurs, que chômeuse/eur en fin de droit ou à l'assistance.

³ En théorie, pour les ressortissant-e-s de l'UE et de l'AELE, douze heures de travail déclarées par semaine permettent d'obtenir une autorisation de séjour. Dans la pratique, plus le taux d'activité est élevé, plus les chances d'obtention sont élevées.

⁴ « J'allais la/le déclarer demain, Madame / Monsieur est aujourd'hui à l'essai ».

⁵ En proportion, le cas de figure inverse, où un migrant extra-Européen épouse une femme détentrice d'une autorisation de séjour ou Suisse, est bien moins fréquent.

⁶ Article 50, Loi fédérale sur les étrangers (ci-après : LEtr).

par exemple, être victime de violence conjugale¹ et en démontrer une « certaine intensité » (sic). Là également – même si, bien évidemment, la loi s'applique de la même manière aux femmes et aux hommes –, les inégalités face aux critères retenus pour une intégration dite réussie, comme les risques de violence conjugale, ne sont guère symétriques entre femmes et hommes.

Une assignation à certains secteurs d'activité

Nous l'avons constaté, le travail des migrantes sans statut légal régule, en partie, la persistante division sexuelle du travail entre femmes et hommes. En effet, il facilite une « conciliation » entre vie familiale et vie professionnelle et participe à remédier à la pénurie d'infrastructures collectives. Pour ne prendre qu'un exemple, en aval, au vu des milliers d'enfants en âge préscolaire qui n'ont pas de place en crèche à chaque rentrée scolaire dans le canton de Genève, il est évident qu'une partie de ces familles va se tourner vers des modes de garde dits informels. En amont, leur travail permet ainsi aux collectivités publiques un investissement réduit dans les infrastructures collectives.

Le travail des migrantes sans statut légal, au domicile même des personnes employeuses, possède des dimensions particulières : l'isolement sur le lieu de travail, la méconnaissance de leurs droits, une dépendance exacerbée envers les personnes employeuses, les risques d'exploitation et de harcèlement sexuel. A cela s'ajoute l'absence de collectif de travail, qui rend plus ardue toute négociation entre employée de maison et employeuse/eur, celle-ci pouvant rapidement devenir conflictuelle. Par ailleurs, la difficile reconnaissance de l'importance et de l'utilité de ce travail et le fait qu'il soit réalisé dans la sphère privée sont autant de composantes génératrices d'invisibilités et d'invisibilisations.

Pour ces raisons, le secteur de l'économie domestique a longtemps constitué un désert syndical. Depuis peu – le contrat-type de travail (ci-après : CTT) de l'économie domestique date, au niveau national², de janvier 2012 –, des conditions cadres ont été définies quel que soit le statut des employé-e-s, et un salaire-horaire a été prescrit. Au niveau international, l'Organisation internationale du travail (ci-après : OIT) a adopté en juin 2011 la Convention 189 « Un travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques ».

¹ Jusqu'à récemment, il était nécessaire de démontrer à la fois la violence conjugale ET la réintégration sociale fortement compromise dans le pays de provenance. Actuellement, dans la jurisprudence, la violence conjugale « d'une certaine intensité » (sic) suffit. La loi devrait être modifiée courant 2013. Depuis 2009, un groupe de travail, Femmes migrantes et violences conjugales, oeuvre sans relâche à dénoncer cette situation, afin que cet article de loi soit modifié. Cf. le rapport *Femmes migrantes victimes de violences conjugales*, www.odae-romand.ch.

² Dans certains cantons, il existait déjà un CTT.

favorisant ainsi une meilleure protection. Parmi les pays membres de l'UE /AELE, l'Italie est le seul à l'avoir ratifiée en ce début 2013.

Dans ce secteur d'activité, l'hypothèse d'un conflit de travail n'est pas envisageable. En cas de dénonciations de conditions de travail, le rapport de force n'est guère en faveur des travailleuses, considérant l'absence de solutions alternatives. En effet, quelle que soit la réglementation, un mauvais travail vaudra toujours mieux que pas de travail du tout... Enfin, de par la pluralité des personnes employeuses¹, il est plus difficile que dans d'autres secteurs d'activité de cotiser aux assurances sociales de base. La multiplicité des démarches à effectuer ainsi que la non-prise en compte de la spécificité même de ce travail – la pluralité des lieux de travail – sont deux facteurs qui empêchent d'accéder à certains droits. Par exemple, dans le cadre de l'assurance accident, les conditions de couverture hors de son lieu de travail – plus de 8 heures de travail hebdomadaires auprès de la même personne employeuse – sont, dans ce secteur d'activité, particulièrement irréalistes. Les heures effectuées dans différents lieux ne peuvent pas être cumulées. De surcroît, une charge administrative est prélevée sur les plus bas salaires.

Si les secteurs du travail domestique et des services sexuels sont en grande partie occupés par des femmes sans autorisation de séjour, ou au statut « précaire », et même dans les cas où il existe une porosité entre ces deux secteurs, les unes et les autres ne sont pas assignées indifféremment à l'un ou à l'autre. Néanmoins, comme le rappelle Falquet (2006, p 27-28) :

« ... il existe de nombreuses passerelles entre travail domestique et travail sexuel. Par exemple, il peut s'agir des mêmes migrantes rurales ou internationales à des étapes différentes de leur vie. De plus, la grande disparité de revenus et de statuts, la disponibilité totale qui est souvent exigée dans la domesticité et l'enfermement entre quatre murs encouragent le harcèlement sexuel chez de nombreux employeurs. Enfin, la violence sexuelle peut pousser certaines travailleuses domestiques vers la prostitution. Structurellement, les politiques migratoires et le "développement" néolibéral ont globalement les mêmes effets pour les femmes qui se trouvent sur l'un et l'autre marché du travail. »

Falquet (2006, p 16) en démontre, au niveau international, l'implacable mécanique :

« L'avancée du système néolibéral produit une informalisation croissante du marché du travail. Une série de marchés du travail transnationaux se mettent en place, en partie souterrains, voire clandestins, notamment du fait de l'illégalisation croissante des migrations, qui s'accompagne du développement de réseaux transnationaux informels ou mafieux. Les nouveaux "emplois" présents sur ces marchés sont "éventuels", transitoires et à temps partiel. Il s'agit cependant des

¹ Il est rare de n'avoir qu'une seule personne employeuse.

principales ou seules “opportunités” pour beaucoup de femmes et d’hommes des pays du “Sud”, de l’ancien “Est” et des catégories non privilégiées des pays du Nord (populations immigrées ou anciennement ouvrières)¹. »

Dans ma pratique professionnelle et mon engagement militant, le puissant stigmate² attaché au travail du sexe, ainsi que les risques de contrôle et de dénonciation encourus, invisibilise particulièrement les femmes migrantes sans statut légal qui effectuent cette activité.

Si ce travail peut participer, dans certains cas, à l’élaboration d’une marge d’autonomie, leur vulnérabilité n’en demeure pas moins accrue : craintes de dénoncer des agressions, difficile accès à une information fiable, risques au niveau de la sécurité et de la santé, accès réduit à la prévention. Ces éléments soulignent une fois de plus la composante centrale des femmes les plus fragilisées : leur absence de statut ou leur statut « précaire ».

On ne peut que constater avec Tabet (2004, p 141) que :

« Les femmes migrantes (...) sont, bien plus souvent que les hommes, prises dans des rapports de travail qui s’apparentent à l’esclavage, tant dans la prostitution, le service domestique ou le mariage (...) que dans les usines : par exemple, dans les Zones de Libre Echange, elles constituent de 70 à 80% de la main d’œuvre. De toute façon, même au-delà du trafic et des rapports de travail forcé, les politiques étatiques tendent à assigner les migrantes aux places spécifiques des *femmes*, c’est-à-dire aux travaux qui définissent les femmes comme classe. Une classe qui ainsi, finalement, vient à montrer (comme jadis la classe ouvrière), dans toute son évidence, une structure commune au-delà des sociétés et des frontières. »

Entériner des divisions, marquer le corps social

Guillaumin (1992) a analysé comment différents traits, comportements ou « caractères » associés de manière récurrente à des personnes, des nationalités, comme à des groupes particuliers deviennent constitutives de la « Nature » même d’une personne ou d’une communauté, hors de tout contexte historique, socio-économique, hors de tous rapports sociaux. Selon Guillaumin, seules des relations déterminées de dépendance et d’exploitation font appel à l’explication par le biais essentialisant de la Nature. Elle souligne (1992, p 57), une fois les catégories construites sur cette base, la difficulté de les penser en mouvement :

¹ Au vu de la détérioration sans précédent, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, du marché du travail en Europe, cette catégorie devrait, à mon sens, être élargie.

² Le stigmate découlant du travail du sexe a été conceptualisé de manière magistrale par Gaël Pheterson et Paola Tabet.

« C'est la singulière idée que les actions d'un *groupe* humain, d'une classe, sont « *naturelles* », qu'elles sont *indépendantes des rapports sociaux*, qu'elles *préexistent à toute histoire, à toutes conditions concrètes déterminées.* »

Je ne prendrai qu'un exemple, révélateur du contexte migratoire actuel, où le recours à la Nature, ou à une Culture¹ considérée comme immanente, justifie une situation ou un contexte donné. Revenons un instant au secteur de l'économie domestique où sont assignées tant de femmes migrantes. Ne seraient-elles pas dotées de compétences « innées », intrinsèques à leur statut de femme et à leur culture ? Ne seraient-elles pas, par exemple, « culturellement plus portées aux soins aux jeunes enfants », comme le rapporte Hochschild Russell (2005) lors d'un entretien avec une personne employeuse ?

De surcroît, il existe, dans les représentations dominantes, une continuité entre travailler dans des secteurs de travail considérés comme peu qualifiés, et être peu qualifiées. Ce processus essentialise toute une catégorie de migrantes, alors que, à l'heure actuelle, même en possédant une autorisation de séjour, la non-reconnaissance des diplômes, comme de l'expérience préalable justifie des trajectoires déqualifiantes, particulièrement pour des migrantes extra-européennes.

Tout un art...

Comme l'analyse Guillaumin (1992), le marquage du corps social est le préalable à la constitution d'une catégorie. Dans le contexte qui nous occupe, tout se passe comme si la forme des organes génitaux, l'assignation à certains secteurs d'activité, l'absence de statut, étaient des marqueurs permettant d'entériner, *a posteriori*, des divisions et de construire des catégories étanches. Ensuite, le recours à la Nature, la Culture, légitime la place qu'occupent les unes et les autres dans le champ social. Selon Guillaumin (1992), le processus de marquage – différents traits, comportements, le faciès – ne précède en aucun cas le classement. Bien au contraire, elle démontre comment, notamment en contexte esclavagiste, les marques sont rattachées au groupe une fois que la catégorie est créée, afin de pouvoir l'identifier.

Si, *a priori*, rien ne permet de différencier une femme migrante avec autorisation de séjour et une « sans », ou qui l'aurait « perdue », je formule l'hypothèse que les marqueurs prennent des formes multiples et que ceux-ci ne sont pas toujours « visibles ». L'absence de statut, construite socialement, juridiquement et administrativement, devient alors le marqueur d'une

¹ Comme le souligne Juteau (2011, p. 45) : « ... d'autres remplacent l'analyse biologisante par un essentialisme culturel, restant enfermés dans l'idée d'une catégorie homogène. »

catégorie sociale, associée, de manière intrinsèque, à une vulnérabilité devenue « ontologique ».

Cette vulnérabilité est présente au quotidien. En effet, que ce soit en répondant à une annonce de travail ou de sous-location¹, sur leur lieu de travail comme dans leur vie privée, les migrantes sans statut légal sont fréquemment confrontées à des situations de harcèlement, d'agressions à caractères sexuels et à des viols.

En cas de harcèlement sur le lieu de travail, il sera, en l'absence d'une alternative de travail, bien plus difficile de mettre un terme à une relation délétère. De surcroît, si l'employée de maison loge sur son lieu de travail, les *live in* ou les *cama adentro*, ce qui est le cas d'une partie d'entre elles, elles perdent non seulement leur travail, mais également leur logement, dans un contexte où les possibilités de sous-location² s'amenuisent comme peau de chagrin. Quant à la sous-location, elle est, dans nombre de cas, une pratique génératrice d'abus financiers et également sexuels.

Lorsqu'elles font appel à la police ou à la justice, les conséquences sont extrêmement lourdes. En effet, si elles déposent plainte, suite par exemple à une agression, elles obtiennent une autorisation de séjour pour la durée de la procédure. Néanmoins, ce faisant, elles se font évidemment connaître des autorités. A terme, elles recevront un délai de départ, c'est-à-dire un ordre d'expulsion. Les hésitations face à un dépôt de plainte – la lourdeur de la procédure est à même de dissuader toute femme – sont, dans ce cas, considérablement renforcées. En même temps, cet accès réduit à la justice les transforme en « proies de choix », recherchées notamment par le biais de petites annonces pour un travail ou une sous-location, comme par des hommes qui sont en contact, de par leur travail ou dans le cadre de leurs loisirs, avec des migrantes sans statut légal³. Les menaces qu'elles subissent sont alors directement liées à leur absence de statut ; si elles ne cèdent pas, la police sera appelée.

¹ Pour les personnes sans statut légal, la seule manière d'obtenir une chambre est la sous-location. En effet, elles ne peuvent avoir un bail à leur nom.

² Suite à l'entrée en vigueur de la LEtr (la loi sur les Etrangers) qui pénalise davantage les personnes qui sous-louent à des sans-statut légaux, nombre d'entre elles et d'entre eux ont dû quitter leur logement, du moins dans le canton de Genève. De plus, le coût des loyers a drastiquement augmenté, comme si la prise de risque s'était monétisée.

³ Sur ce point, le texte de l'association Viol-Secours, *Femmes victimes de violences sexuelles sans statut légal en Suisse : double violence et inégalité de traitement*, www.viol-secours.ch, en illustre de manière très complète les différentes facettes.

Violence institutionnelle, politique migratoire et injonctions contradictoires

Les migrantes sans statut légal sont soumises à des injonctions contradictoires, qui participent à rendre leur horizon particulièrement nébuleux. Par exemple, il leur est bien stipulé que le fait d'être déclarées aux assurances sociales de base ne conduit pas à une autorisation de séjour et qu'en cas de contrôle et de dénonciation, cela ne les protège en aucun cas d'un renvoi. Mais... en cas de demande de régularisation, si d'autres conditions sont remplies, ce critère prend une importance non négligeable. En outre, il leur est spécifié qu'avoir un enfant sur le sol suisse ne leur donne aucun droit¹. Par contre, si leur enfant a grandi en Suisse et y a passé au moins une partie de son adolescence, leur probabilité d'obtenir une autorisation de séjour augmente². Bien souvent, devenir mère en étant sans papiers va de pair avec un risque accru de paupérisation, une absence d'aide financière réelle et d'assurances sociales³, la plupart du temps une grande difficulté de trouver une place en crèche⁴ – ironie du sort, leur travail contribue à pallier la pénurie d'infrastructures pour les enfants en âge préscolaire. De plus, si elles vivent à plusieurs dans un appartement ou un studio, les nouveau-nés ne sont guère les bienvenu-e-s... Dans bien des cas, elles sont contraintes à rechercher un nouveau logement. Néanmoins, à long terme, un-e enfant participe, dans certains cas, à ouvrir une brèche... Comment se construire une représentation correcte du fonctionnement d'un pays, la Suisse dans ce cas, avec des injonctions aussi contradictoires et aussi incohérentes ?

De quelle manière sortir de cette zone grise où les informations se succèdent et ne concordent pas ? Dans ce contexte, comment prendre des décisions et faire des choix ? Comment comprendre le fonctionnement d'un système qui à *la fois* leur retire les droits les plus élémentaires, et les assujettit à des secteurs d'activité et à des rôles bien précis, un système qui, de surcroît, condamne, par le biais de campagnes publiques, toute forme de violence conjugale et/ou sexuelle, mais qui, en cas de plainte, les voue à l'expulsion ?

Dans tous les cas, être seule, célibataire, sans enfants, restreint considérablement les possibilités de régulariser une situation et de surcroît, d'obtenir, même si elle est maigre, une aide, un appui ou encore une orientation. Les injonctions à la conjugalité et à la reproduction demeurent et

¹ Excepté certaines situations fort restrictives.

² Dans ce cas de figure également, d'autres critères doivent être remplis.

³ Si elles sont déclarées, elles ont droit, sous certaines conditions, à l'assurance-maternité, à l'allocation de naissance et aux allocations familiales, mais à aucune des autres protections, légales ou sociales, appliquées à la maternité.

⁴ D'après ma pratique, dans certaines communes, l'accès est réduit. Les autorités craignent qu'en cas de disette chronique de places en crèche, comme c'est le cas aujourd'hui, la présence d'enfants sans statut légal dans les crèches n'exacerbe les relents xénophobes, notamment des parents, nombreux, dont les enfants se trouvent en liste d'attente.

perdurent dans les interstices de structures étatiques. Or, dans les faits, de plus en plus de femmes migrent seules et ne s'inscrivent ni dans une migration de type familial, ni dans un regroupement familial. Néanmoins, elles ne cessent d'être pensées, administrativement et juridiquement, dans un moule bien précis, celui du mariage et de la famille. Cette conception se reproduit également dans certaines associations de défense des migrant-e-s, qui tendent, parfois pour des raisons historiques – droits sociaux des enfants, par exemple – à ne s'adresser qu'aux familles.

Ne serait-il pas primordial de penser les femmes – celles d'ailleurs comme celles d'ici – également hors conjugalité et/ou maternité¹ ? Ce critère devrait s'inscrire dans la globalité des rapports de pouvoir, ici sur le terrain de la migration. En effet, la migration continue d'être pensée, de manière dominante, en termes de famille. L'impulsion nouvelle aujourd'hui que nous donne la perspective des rapports sociaux de sexe et des travaux des féministes matérialistes permet de déplacer le regard. Il sera alors plus aisé d'intégrer dans les actions comme dans les analyses les femmes, nombreuses, qui migrent hors configuration familiale ou conjugale.

Quelles sont leurs marges de manœuvre, leurs ruses et leurs stratégies ? De quelle manière contournent-elles, les contextes de travail, institutionnels et administratifs et les sommations naturalisantes et y-résistent-elles ? Comment construisent-elles une autonomie, malgré tout ? Concernant le travail dans le secteur de l'économie domestique, j'ai analysé ailleurs quelques facettes de stratégies de résistance de migrantes sans statut légal « seules » (Carreras 2006, 2008), malgré le cumul d'invisibilités vécu.

Les tactiques, les stratégies individuelles et collectives des migrantes sont des signes de résistance. Elles donnent corps à une possibilité de changement. Quelles sont leurs marges de manoeuvre, même si celles-ci, comme le souligne Tabet (2004) se trouvent à l'intérieur de logiques de domination et d'exploitation ?

« Comparer ici les degrés de contrainte ou d'autonomie des femmes dans les diverses formes de relations a un sens précis : c'est respecter, essayer de comprendre et d'analyser les choix que font les femmes elles-mêmes, même si ces choix et les relations auxquelles ils donnent lieu demeurent tous à l'intérieur des systèmes de domination masculine et ne permettent pas de leur échapper » . (Tabet 2004, p 117-118)

¹ Ces injonctions concernent toutes les femmes, migrantes ou pas.

Une domination portée au loin et constitution d'une conscience fragmentée

Si dans certains espaces les luttes anti sexistes et anti racistes parviennent à s'articuler, dans nombre d'autres la construction d'une *représentation* de « la » femme migrante, voilée, excisée, analphabète, l'archétype de « la » femme davantage dépendante, moins émancipée, favorise le *statu quo*. Ces comparaisons permettent de nous rassurer à bon compte et d'occulter les dépendances et les logiques d'exploitation, de domination et de « corps appropriés » (Lamoureux 2007) dans lesquelles nous nous plaçons. Là encore, le travail premier est de chercher à déloger la naturalisation, comme la culturalisation, de processus dynamiques et socialement construits, à l'opposé de faits naturels et innés.

Ne sommes-nous pas en train de penser à une restriction du droit au regroupement familial pour les extra-Européen-ne-s afin de lutter contre les mariages forcés ? Le concept de « démocratie sexuelle »¹ de Fassin (2006) permet d'analyser une série de mesures pour situer les individu-e-s qui auraient, ou non, atteint l'égalité entre les sexes, c'est-à-dire celles et ceux qui seraient intégrables et les autres :

« Autrement dit, si “nous” sommes définis par la démocratie, et d'abord dans sa dimension sexuelle, “eux” se définissent en miroir, comme l'envers sombre de nos lumières. Les “autres” de nos sociétés, barbares menaçant la civilisation démocratique, apparaissent donc logiquement comme polygames, violents voire violeurs, prisonniers d'une culture où ils emprisonnent leurs femmes, entre voile imposé, mariages forcés et mutilations génitales (...). Cette rhétorique ne se cantonne pas au discours : c'est toute une logique administrative et juridique qui se déploie aujourd'hui en terme de démocratie sexuelle (Fassin 2006, p 126).

L'imposture et l'amalgame se retrouvent, de manière exemplaire, sur la question de la violence conjugale et sexuelle. L'idée demeure, généralement partagée, que certaines cultures seraient plus violentes², par essence, par tradition ou encore par coutume. Comme si l'inégalité entre femmes et hommes était exotique, lointaine et essentialisante, contrairement à la nôtre, une égalité acquise. Cette manière de voir occulte certains rapports sociaux, là, sous nos yeux.

La campagne *Stop violences à la maison* – initiée en juin 2011 dans plusieurs véhicules des transports publics genevois – est révélatrice d'une

¹ « Une conception lisse de la féminité à laquelle tend à s'adjoindre une conception lisse de l'homosexualité » (Fassin 2006, p 123)

² Ce sont également des « comportements violents » associés de manière systématique par le biais, notamment, du marquage médiatique, à certaines communautés et/ou nationalités, en cas d'incivilités ou de faits divers, le fait, par exemple, de mentionner la nationalité de la personne, uniquement si elle est d'origine étrangère, avec une prédilection pour les extra-Européen-ne-s.

symétrisation dangereuse de la violence entre femmes et hommes. Dans une première phase, une série d'adjectifs, en lettres de sang, se décline au masculin et au féminin. Dans une seconde phase, des visages de femmes et d'hommes, de différentes générations qui disent avoir osé parler de la violence de leur conjointe, de leur conjoint, de leur(s) enfant(s) ou encore de celle subie dans leur enfance... Cette campagne donne un message clair : femmes, hommes, enfants subissent la violence conjugale de manière identique. De plus, la violence non discriminée décrite dans la sphère privée devient domestique, comme si les quelques pourcents d'hommes qui la subissent – phénomène et souffrance importants à ne pas négliger – représentaient la moitié des victimes. Le signal donné par un tel biais dans les énoncés est extrêmement pernicieux. La violence affecterait tout le monde, de manière égale : elle ne serait donc pas genrée. Une fois devenue magma informe, il devient bien plus difficile de l'analyser et de tenter d'y remédier. Tant la symétrisation entre les unes et les autres, que le communautarisme, c'est-à-dire l'association mentionnée précédemment entre violence conjugale¹ et certaines communautés, favorisent l'illusion de la dissolution « chez nous », dans le pays « d'accueil » de rapports de domination et de pouvoir.

Ces deux exemples participent d'une « efficace limitation du champ de pensée et d'action » (Mathieu 1991). Comme elle l'explique :

« Nous avons là quelques aspects propres à la conscience (et à l'inconscience) des dominé(e)s : a) la culpabilisation ; b) l'in-connaissance des règles non dites qui régissent les rapports avec les dominants ; c) l'inconnaissance du fonctionnement réel de la société *au-delà des apparences* des règles, lois, coutumes, etc. » (Mathieu 1991, p 149)

Une manière de lutter contre la « conscience fragmentée » n'est-elle pas de traquer les explications naturalisantes, les impostures validées, les généralisations confuses et de chercher à déloger, sans répit, nos ambiguïtés, nos dissimulations et nos propres cécités ? Cette fausse symétrie entre femmes et hommes comme les mécanismes de « domination portée au loin » permettent d'occulter, de minimiser ou de justifier une domination. Dans ce contexte biaisé comment s'organiser ? Comment résister ? Comment construire, à long terme, une marge de manoeuvre, voire une alternative ?

Comme l'analyse Juteau (2011, p 44), le féminisme matérialiste a élaboré, à partir du début des années 1970 :

« une critique radicale dans l'interprétation des faits, déplaçant le regard de la Nature vers l'Histoire et les structures sociales, dont celles de l'oppression. Et puis

¹ Pour mémoire, la première étude nationale sur ce sujet, en Suisse, date de 1997. Gillioz Lucienne, De Puy Jacqueline, Ducret Véronique, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne, Payot. Ce n'est guère ancien...

elle subvertit la question, dans le sens où l'on passe du "problème noir" aux rapports et systèmes – esclavage, ségrégation, apartheid – établis par les dominants. Qu'on entende aujourd'hui parler du « problème » de l'immigration, ou encore du problème que posent les immigrants à l'identité ou à l'économie nationales, en dit long sur la difficile irruption de la pensée critique, de la robustesse et de l'enracinement de la pensée dominante ».

En conséquence...

La régularisation des travailleuses /eurs sans statut légal demeure, pour les collectifs de sans-papiers et de soutien et les associations de défense – dont je fais partie – la préoccupation centrale, c'est-à-dire l'ambition de construire un rapport de force qui permette d'ouvrir une brèche dans la politique migratoire actuelle. Seule l'attribution d'une autorisation de séjour permet la diminution de la vulnérabilité et la possibilité de défendre des conditions de vie et de travail. Pour des dizaines de milliers de personnes, entre 90'000 et 200'000 d'après diverses estimations, dans ce petit pays – la Suisse – une régularisation changerait drastiquement leur perspective d'avenir, mettant un terme à une situation humainement inacceptable, violente politiquement et juridiquement dangereuse.

En mars 2013, une campagne nationale dans le secteur de l'économie domestique sera lancée¹. La visibilité, la valorisation et la reconnaissance du travail effectué par des migrantes sans statut légal dans les foyers privés (garde d'enfants, de personnes âgées et/ou dépendantes, ménage) en sont les dimensions centrales. Nous revendiquons l'obtention d'une autorisation de séjour, l'amélioration des conditions de travail, l'accès à une réelle protection sociale et aux prud'hommes (tribunaux du travail), ainsi que la sensibilisation du public et des autorités.

A moyen et long terme, il est essentiel, en s'appuyant sur le statut acquis, d'élaborer la critique de la continuité forte entre les femmes migrantes et le secteur de l'économie domestique, au risque de l'enfermement. En effet, le travail des migrantes sans statut légal, principalement assignées à l'économie domestique, participe à la régulation de la division sexuelle du travail, une des plus puissantes divisions de notre société, transversale à tout le champ social.

Comment ébranler, voire modifier, du mondial au local, les multiples divisions – sexuelle, sociale, internationale – qui traversent nos sociétés aujourd'hui ? Comment transformer, de manière radicale, la division sexuelle du travail dans l'internationalisation du marché du travail ? Dans un contexte où tant la croissance que l'accumulation de richesses arrivent à leur terme, comment penser à une articulation différente des divisions ?

¹ « Aucune employée de maison n'est illégale », cf. le site www.aemni.ch.

Les propos de Delphy (2001, p. 88) relatifs à l'articulation entre les différentes temporalités – le court, le moyen et le long terme – s'appliquent, à mon sens, également au contexte qui nous occupe :

« ... le problème du mouvement c'est de ne pas avoir évalué la distance qui existe entre le changement possible dans la vie de chaque femme et le changement à long terme ».¹

Parallèlement, ne serait-il pas urgent et opportun, dans les débats et controverses actuels où les migrant-e-s sont criminalisé-e-s, d'analyser de manière fine les conséquences des lois migratoires sur le développement de réseaux mafieux, spécialement en ce qui concerne les femmes ? En effet, le fait de ne pas pouvoir entrer de manière légale dans un territoire contraint à recourir à d'autres moyens, comme le met en exergue Falquet (2006, p. 31) :

« Certes, toutes les migrantes ne passent pas par des réseaux mafieux, même celles qui travaillent ensuite dans la prostitution (Oso : 2003). Cependant la politique même des États de destination renforce la "nécessité", pour passer les frontières, de ces réseaux mafieux... »

Si depuis des années les législations restrictives en matière d'immigration sont dénoncées sans ambages comme une des causes principales du trafic et de la traite (cf. notamment le rapport de Geronimi 2003, Bureau International du Travail, ci-après : BIT), nombre de documents d'agences internationales, comme l'Organisation internationale pour les migrations (ci-après : OIM), évoquent un lien ténu et prudent entre les deux phénomènes². A l'heure actuelle, la dénonciation des mécanismes entre les législations migratoires restrictives et la traite et le trafic est largement insuffisante.

Enfin, dans un court terme, l'octroi d'une autorisation de séjour, indépendamment de l'état civil, demeure le moyen le plus efficace de diminuer certaines dépendances (compagnon, mari, personne employeuse, police, etc...). Pour les femmes migrantes sans statut légal ou à statut « précaire », seule une autorisation de séjour invalidera leur position de « proie de choix ». Pour celles qui sont déjà victimes de violence, il est fondamental de mettre en place une réelle protection juridique, c'est-à-dire l'octroi d'une autorisation de séjour, sans que le prix à payer équivaille, en cas de dénonciation, à un ordre d'expulsion. C'est seulement à partir de là que peuvent s'élaborer d'autres questions liées à la résistance et à la citoyenneté individuelle et collective.

¹ Les italiques sont de l'auteur.

² « Des politiques d'immigration restrictives dans les pays traditionnels de destination peuvent inciter les candidats migrants (sic !) à recourir pour immigrer aux services illicites de trafiquants ou de passeurs ». *La nature de la traite des personnes*, www.iom.int/jahia/Jahia/managing-migration/lang/fr/pid/676.

Bibliographie

- Carreras Laetitia, 2006. *Migrantes sans statut légal, travail domestique et externalisation : invisibilités multiples et stratégies de résistance*, Universités de Genève et de Lausanne, Mémoire de DEA en Études Genre.
- Carreras Laetitia, 2008. « Travailleuses domestiques “sans papiers en Suisse” : comment s’en sortir, rester, résister ? », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 27, n° 2, p. 84-98.
- Carreras Laetitia, septembre 2011. *Entre recherche et action, quels types de savoir produire ? Introduction au débat sur les usages militants des savoirs et les besoins de connaissance pour l’action et les besoins d’action pour la constitution de connaissance et de savoirs*, prise de parole lors de la journée de réflexion organisée conjointement par la MMF et le département des Etudes genre (Université de Genève).
- Collectif du 14 juin, 2004. *L’Appel, Pour le partage du travail domestique entre femmes et hommes, Pour la régularisation collective des personnes sans statut légal*, Genève.
- Delphy Christine, 2001. *L’ennemi principal 2, Penser le genre*, Paris, Editions Syllepse.
- Dorlin Elsa, 2008. *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L’Harmattan (textes choisis et présentés par E. Dorlin).
- Falquet Jules, 2006. « Hommes en armes et femmes “de service” : tendances néolibérales dans l’évolution de la division sexuelle et internationale du travail », *Cahiers du Genre*, n° 40, p. 15-37.
- Falquet Jules, 2011. « Pour une anatomie des classes de sexe : Nicole-Claude Mathieu ou la conscience des opprimés », *Cahiers du Genre*, n° 50, p. 2-25.
- Fassin Eric, 2006. « La démocratie sexuelle et le conflit de civilisation », *Multitudes*, Vol. 3, n° 26, p. 123-131.
- Gafner Magalie, 2008. *Autorisations de séjour en Suisse, un guide juridique*, Centre social protestant Vaud, Editions La Passerelle.
- Gardey Delphine, 2011. « Définir les vies possibles, penser le monde commun », in Gardey Delphine, *Le féminisme change-t-il nos vies ?* Paris, Editions Textuel, p. 117-124.
- Geronimi Eduardo, 2003. *Aspects juridiques du trafic et de la traite des travailleurs migrants*, Secteur de la protection sociale, Programme des migrations internationales, Genève, Bureau International du Travail.
- Guillaumin Colette, 1981. « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sociologie et sociétés*, Vol. 13, n° 2, p. 19-32.
- Guillaumin Colette, 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir, L’idée de Nature*, Paris, Côté-femmes éditions.
- Hochschild Russell Arlie, 2005. « Le nouvel or du monde : la mondialisation de l’amour maternel », *Sciences humaines*, n° 161, p. 18-26.
- Juteau-Lee Danielle, 1981. « Visions partielles, visions partiales : visions des minoritaires en sociologie », *Sociologie et sociétés*, Vol. 13, n° 2, p. 33-47.
- Juteau Danielle, 2011. « Colette Guillaumin : la théorie comme acte contestataire », in Caloz-Tschopp Marie-Claire (sous la dir. de), *Six auteurs de théorie politique pour*

- le XXI^e siècle, Colère, courage et création politique*, Université de Lausanne, Institut d'études politiques et internationales (IEPI), l'Harmattan, Vol. 2, p. 43-60.
- Lamoureux Diane, 2007. « Féminisme », in Marzano Michela (sous la dir. de), *Dictionnaire du corps*, Paris, PUF, p. 384-387.
- Mathieu Claude-Nicole, 1985. « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », in Mathieu Claude-Nicole (sous la dir. de), *L'arraisonnement des femmes, Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 169-245.
- Mathieu Claude-Nicole, 1991. *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes « Recherches ».
- Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), 2011. *Femmes migrantes victimes de violences conjugales*, www.odae-romand.ch.
- Osos Laura, 2003. « Migration et trafic de femmes latino-américaines en Espagne », *Cahiers du CEDREF : Genre, travail et migrations en Europe*, p. 163-187.
- Pheterson Gail, 2001. *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan.
- Tabet Paola, 2004. *La grande arnaque, Sexualité des femmes et échanges économico-sexuels*, Paris, L'Harmattan.
- Vandelac Louise, Diane Belisle, Anne Gauthier et Yolande Pinard 1985. *Du travail et de l'amour, les dessous de la production*, Montréal, Les Editions Saint-Martin.
- Viol-Secours, 2012. *Femmes victimes de violences sexuelles sans statut légal en Suisse : double violence et inégalité de traitement*, www.viol-secours.ch

Critique féministe du droit d'asile en Suisse

Irène Schmidlin

Résumé : dans ce texte, on définit les persécutions liées au genre sur la base des réflexions des féministes matérialistes. On analyse ensuite les textes de lois, à savoir la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et la loi suisse sur l'asile du 26 juin 1998, pour déterminer si et dans quelle mesure ces textes tiennent compte ou non de ces persécutions. Enfin, on examine la pratique des autorités suisses en matière d'asile pour voir comment sont traitées concrètement les demandes des personnes qui font valoir ce type de persécutions, en portant une attention particulière à la question de la violence domestique et des violences sexuelles.

Mots-clés : droit d'asile, persécutions, genre, mariage forcé, violence domestique, violences sexuelles, excision

Introduction

En Suisse, il est difficile d'obtenir la reconnaissance du statut de réfugié.e. Pendant des années, quel que soit le nombre de demandes d'asile, les autorités suisses reconnaissaient ce statut à environ 2'500 personnes par an. Ces dernières années, le nombre de personnes reconnues comme réfugié.e.s a augmenté, principalement en raison de la reconnaissance des motifs d'asile des déserteurs provenant de l'Erythrée¹. En 2011, 3'711 personnes se sont vues reconnaître ce statut, dont 2'588 venaient de l'Erythrée².

La même année, les autorités suisses ont rejeté la demande d'asile de 2002 personnes, toutes nationalités confondues. Elles ont toutefois admis que le renvoi dans le pays d'origine ne pouvait pas être exécuté pour ces 2002 personnes, notamment en raison de problèmes de guerre civile ou pour des raisons de santé et leur ont octroyé un statut d'admission provisoire. Ce statut

¹ Les statistiques sont disponibles sur le site de l'Office fédéral (suisse) des migrations, à l'adresse suivante : http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html.

² Sur 19'467 situations réglées en première instance.

est plus précaire et moins avantageux que l'autorisation de séjour généralement délivrée aux personnes réfugiées, mais permet de rester légalement en Suisse.

Toujours en 2011, 2279 personnes se sont vues refuser tout statut et ordonner de quitter la Suisse. Enfin, durant la même année, les autorités suisses ont refusé d'examiner la demande de 9608 personnes en rendant une décision de non-entrée en matière¹. Ces décisions reposent sur des motifs divers, de l'absence de documents d'identité à la provenance d'un pays évalué comme sûr. Les personnes recevant une décision de non-entrée en matière sont considérées d'un jour à l'autre comme illégales, expulsables et elles voient leurs droits sociaux considérablement restreints, comme les personnes définitivement déboutées².

Selon la définition légale, on peut être reconnu comme réfugié.e si l'on fait valoir avoir subi ou craindre de subir une persécution en raison de la race, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance à un certain groupe social ou d'opinions politiques. Des juristes ont mis en évidence l'existence de persécutions liées au genre qui ne sont pas explicitement comprises dans cette définition.

Dans ce texte, on examinera si les persécutions liées au genre sont reconnues ou non par le droit d'asile suisse³. On commencera par définir ces persécutions, sur la base des réflexions des féministes matérialistes à propos du sexe et du genre. Ensuite, on analysera les textes de loi, à savoir la Convention de Genève du 28 juillet 1951, entrée en vigueur en Suisse en 1955⁴, et la loi suisse sur l'asile du 26 juin 1998 (ci-après : LAsi)⁵ pour déterminer si et dans quelle mesure ces textes tiennent compte ou non de ces persécutions. Enfin, on examinera la pratique des autorités suisses en matière d'asile pour voir comment sont traitées concrètement les demandes des personnes qui font valoir ce type de persécutions, en portant une attention particulière à la question de la violence domestique et des violences sexuelles.

La première instance compétente en matière d'asile, l'Office fédéral des migrations (ci-après : OFM), ne publie pas ses décisions, ni d'ailleurs de chiffres concernant le sexe des personnes reconnues comme réfugiées ou le motif pour lequel elles l'ont été. Il n'est dès lors pas possible de connaître sa

¹ Cela signifie que, dans près de 50 % des cas réglés en première instance, les motifs d'asile n'ont pas été examinés au fond.

² Au sujet de la suppression de l'aide sociale, cf. Povoljak 2011.

³ Sur d'autres restrictions et limitations du droit d'asile relativement au genre, cf. notamment Hausammann 1996, p. 39 ss ; Binder 2001. Sur les restrictions générales du droit d'asile en Suisse, cf. Tafelmacher 2012, p. 53 ss.

⁴ Convention relative au statut des réfugiés, conclue à Genève le 28 juillet 1951, entrée en vigueur pour la Suisse le 21 avril 1955, Recueil systématique (ci-après : RS) 142.30. Tous les textes légaux cités ici peuvent être consultés sur le site de l'administration fédérale suisse à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html>.

⁵ RS 142.31.

pratique en matière de persécutions liées au genre. On se basera donc sur les décisions rendues par la deuxième et dernière instance de décision en matière d'asile. Jusqu'au 31 décembre 2006, il s'agissait de la Commission de recours en matière d'asile, qui ne publiait que certaines décisions choisies. Depuis le 1^{er} janvier 2007, il s'agit du Tribunal administratif fédéral qui publie ses décisions de manière systématique¹.

I. Sexe, genre et persécutions liées au genre

Après avoir exposé les notions de sexe et de genre utilisées par les féministes matérialistes, en particulier Nicole-Claude Mathieu, Colette Guillaumin et Paola Tabet (1.), on examinera ce qu'on entend lorsqu'on parle de persécutions liées au genre en matière de droit d'asile (2).

1. Sexe et genre dans la conception féministe matérialiste

Les féministes matérialistes conçoivent les sexes comme « des classes (au sens marxien) constituées par et dans le rapport de pouvoir des hommes sur les femmes, qui est *l'axe même* de la définition du genre (et de sa précédence sur le sexe – [...]) : le genre *construit* le sexe » (Mathieu, 2004, p. 205 ss). Guillaumin insiste sur la matérialité de l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes ou parle également de « *sexage* » (Guillaumin 1992, p. 13 ss)². Tabet souligne le lien entre la gestion sociale de la sexualité et de la reproduction, la division sexuelle du travail et l'accès inégal aux ressources (Tabet 2004, p. 143 ss, p. 169).

Le terme « genre » doit dès lors être compris dans ce sens. Toutefois, des critiques ont été formulées contre l'usage de ce terme. Mathieu a notamment démontré comment l'utilisation du terme genre dans différentes acceptions peut entraîner des confusions avec le terme sexe, ainsi que l'occultation des rapports de pouvoir qui constituent la catégorie « femme » (Mathieu, 2004, p. 205 ss). Elle propose « *sexe social* ». Tabet, comme d'autres, utilise la notion de rapports sociaux de sexe.

2. Les persécutions spécifiques aux femmes ou liées au genre ?

Les femmes sont persécutées pour les mêmes raisons et de la même manière que les hommes. Elles vivent bien évidemment aussi les conflits, les guerres et les dictatures. Des juristes ont toutefois constaté que les femmes

¹ Sur le site <http://www.bvger.ch/recht/00551/index.html?lang=fr>.

² Selon Guillaumin, les expressions du rapport d'appropriation sont l'appropriation du temps, l'appropriation des produits du corps, l'obligation sexuelle, la charge physiques des membres invalides du groupe et des membres valides du sexe mâle (Guillaumin 1992, p. 19 ss).

subissaient également d'autres formes de persécutions, ou des persécutions reposant sur d'autres motifs, et qui n'étaient pas ou peu prises en considération dans le cadre de l'octroi de l'asile (Hausammann 1996, p. 39 ss). On peut donner les exemples de la violence domestique¹, de l'excision, de la stérilisation forcée, du mariage forcé, ainsi que les sanctions ou la violence encourue en cas de non-respect de normes de comportement discriminatoires (Hausammann 1996, p. 43 ; Binder 2001, p. 275 ss ; Bryner 2009, p. 1379 ss).

Pour décrire ces persécutions, ces juristes ont utilisé différentes notions. Certaines évoquent des persécutions spécifiques aux femmes tout en exposant que la catégorie « femmes » est une catégorie sociale construite et en faisant référence plus ou moins explicitement à des rapports de pouvoir (Hausammann 1996, p. 39 ss ; Binder 2001, p. 347). Par exemple, Hausammann et Binder utilisent le terme anglais « *gender* » en le définissant comme la dimension sociale de l'appartenance sexuelle ; elles évoquent également la question des rapports de pouvoir, la subordination des femmes et le contrôle exercé sur ces dernières (Hausammann 1996, p. 44 ; Binder 2001, p. 347).

Le terme « persécution spécifique aux femmes » ne paraît toutefois pas satisfaisant. En utilisant la catégorie femme, il n'indique pas explicitement qu'il s'agit d'une catégorie socialement construite. Bien que les auteures mentionnées ici définissent ce terme au regard du genre et de la question des rapports de pouvoir, ce contenu n'apparaît pas dans la notion même. Le risque de naturalisation, ainsi que d'occultation des rapports de pouvoir et du caractère construit de la catégorie est donc important.

Freedman et Valluy choisissent la notion de « persécutions genrées » qu'ils définissent comme les persécutions résultant de structures et de rapports de pouvoir profondément inégaux entre les hommes et les femmes (Valluy et Freedman 2007, p. 11). Ces auteurs exposent que ces persécutions ne sont pas spécifiques aux femmes, les hommes pouvant également en être victimes dans le cas des rapports de genre ayant trait aux orientations sexuelles et à la domination sociale et politique de l'hétérosexualité (Valluy et Freedman 2007, p. 11). La question des persécutions fondées sur l'orientation sexuelle mérite une étude en soi qui dépasse le cadre de cet article et ne sera pas abordée ici.

La formule « persécution genrée » a l'avantage de se référer au genre, et donc au caractère socialement construit de la catégorie. Elle n'indique toutefois pas explicitement qu'elle repose sur les rapports de pouvoir inégalitaires entre hommes et femmes et sur la subordination de ces dernières. Il est toutefois difficile de faire apparaître le rapport de pouvoir, le sexage ou l'appropriation dans le terme même de manière courte et compréhensible. Par

¹ On utilisera l'adjectif domestique dans ce texte pour couvrir la violence exercée par les proches indépendamment de liens conjugaux. Ce terme comprend dès lors également la violence conjugale, sans y être restreint.

ailleurs, les explications de ces auteurs sur le choix de persécutions genrées plutôt que de persécutions liées au genre ne sont pas convaincantes (Valluy/Freedman 2007, p. 8 ss). En effet, de notre point de vue, le risque d'occultation existe que l'on parle de persécutions genrées ou liées au genre. Il repose en effet davantage sur le terme « genre » que sur la manière dont on l'utilise. On choisira dès lors de parler dans la suite du texte de persécutions liées au genre¹.

La plupart des auteur-e-s précité-e-s font une distinction entre les persécutions subies par les femmes parce qu'elles sont femmes (le genre étant le motif de la persécution) et celles subies en tant que femmes (le genre influençant la forme de la persécution, notamment dans le cas des violences sexuelles) (Valluy et Freedman 2007, p. 10 ; Binder 2001, p. 348 s.; Ousmane et Progin-Theuerkauf 2011, p. 3). Toutefois, le classement des persécutions dans l'une ou l'autre catégorie est parfois questionnable. Binder range par exemple la violence domestique ou l'excision dans la deuxième catégorie, ce qui paraît difficilement compréhensible. Dans le cas de la violence domestique par exemple, le genre n'influence pas seulement la forme de la persécution mais est bien également le fondement de la persécution. On soutient en effet, comme l'ont fait nombre de chercheurs et chercheuses, que la violence domestique est affaire de domination et que le fait que les femmes en soient bien davantage victimes que les hommes est l'expression et le moyen des rapports de pouvoir entre les sexes (Tabet 2004, p. 157 ss).

La notion de persécution liée au genre utilisée ici comprend les deux types de persécution, soit toutes les persécutions qui sont fondées sur les rapports de pouvoir entre les sexes, le sexage, l'appropriation ou en lien avec eux. Ces persécutions peuvent intervenir en raison des rapports de pouvoir seulement. C'est le cas de l'excision qui s'exerce contre les femmes comme « classe » et vise au contrôle de leur sexualité et à leur subordination (Tabet 2004, p. 161). Les motifs de ces persécutions peuvent aussi se combiner (Binder 2001, p. 348). Les violences sexuelles contre les femmes afin de détruire un groupe sont des persécutions qui sont en lien à la fois avec le genre et la race ou l'ethnie². Le mariage forcé d'une femme aux fins de la convertir à une autre religion est une persécution fondée sur la religion mais également sur le genre dans la mesure où seules les femmes du groupe dominé sont forcées de se marier. Ce type de pratique intervient car, dans la conception du persécuteur, les femmes adoptent la religion de leur mari, et non l'inverse. Elle découle dès

¹ Ce terme a aussi l'avantage de correspondre à une traduction plus proche des termes utilisés par les auteurs anglophones, soit « *gendered-related persecution* ».

² UNHCR, Principes directeurs sur la protection internationale : la persécution liée au genre dans le cadre de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 et/ou son Protocole de 1967 relatifs au Statut des réfugiés, HCR/GIP/02/01, version française, 08.07.2008.

lors bien d'une vision des femmes comme subordonnées aux hommes et relève dès lors aussi du genre.

II. Sexe, genre et persécutions liées au genre en droit d'asile suisse

Dans ce chapitre, il s'agira d'abord analyser les termes utilisés en droit d'asile (1.). Comme on le verra, la définition du réfugié de la Convention de Genève de 1951 ne se réfère explicitement ni au sexe, ni au genre (1a). Peu à peu sensibilisé à la question des persécutions liées au genre, le Haut-Commissariat aux réfugiés pour les Nations Unies a d'abord proposé d'utiliser la notion d'appartenance à un groupe social déterminé. Il a ensuite utilisé la notion de persécutions liées au genre tout en donnant au genre un sens qui, on le verra, n'est pas celui des féministes matérialistes. Le droit suisse de l'asile n'utilise pas non plus les termes de sexe ni de genre : des tentatives d'introduire le sexe dans la définition ont échoué (1b.)

On se penchera ensuite sur la pratique des autorités en matière d'asile (2). Celles-ci ont d'abord écarté systématiquement les persécutions liées au genre (2a.) pour reconnaître en 2006 la qualité de réfugiée d'une femme victime de mariage forcé (2b). En dépit de cette avancée, il reste difficile de faire reconnaître les persécutions liées au genre. C'est en particulier le cas de la violence domestique (3.), ainsi que des violences sexuelles (4.).

1. Définition du « réfugié »

La définition du « réfugié » en droit suisse de l'asile (2.) est largement inspirée par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 entrée en vigueur en Suisse en 1955¹ (1.).

a. La définition du « réfugié » par la Convention de Genève

Le terme « réfugié » est défini par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 comme désignant toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...) ».

¹ Convention relative au statut des réfugiés, conclue à Genève le 28 juillet 1951, entrée en vigueur pour la Suisse le 21 avril 1955, Recueil systématique (ci-après : RS) 142.30. Tous les textes légaux cités ici peuvent être consultés sur le site de l'administration fédérale suisse à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/rs.html>.

Comme on le voit, la liste des motifs des persécutions donnant lieu à la reconnaissance du statut de réfugié.e ne mentionne ni le sexe, ni le genre. En effet, la Convention de Genève a été négociée pendant la guerre froide (Freedman 2007, p. 451 ss). Son objectif, guidé par les Etats-Unis, était de protéger les personnes fuyant les pays soviétiques ; l'image du réfugié telle qu'elle découle de la Convention est celle d'un individu persécuté par un Etat totalitaire en raison de ses opinions politiques (Freedman 2007, p. 455 ss)¹. A l'époque de sa conception, ni les questions des guerres civiles, ni les questions liées à l'égalité des sexes n'ont été prises en compte (Freedman 2007, p. 455 ss). La notion d'appartenance à un groupe social déterminé se référait aux membres des classes persécutées dans les pays communistes, soit notamment les propriétaires terriens, les capitalistes et les nobles (Hausammann 1996, p. 39 ss, 41 ; Kälin 2002, p. 111 ss). Elle ne visait pas les persécutions commises en raison du sexe des victimes, dont l'existence a été évoquée mais mise en doute durant les discussions d'élaboration du texte de la Convention (Freedman 2007, p. 456). Une proposition d'ajouter la mention du sexe à l'article 3 afin d'écarter une application discriminatoire de la Convention a été rejetée (Freedman 2007, p. 456). On peut dès lors dire que les persécutions liées au genre ont été écartées du champ d'application de la Convention qui repose sur un modèle socialement masculin (Freedman 2007, p. 455 ss).

Conformément à l'art. 35 de la Convention, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (ci-après : HCR) est chargé de la surveillance de l'application de la Convention par les Etats parties. Dans le cadre de son mandat, il publie des principes directeurs afin de fournir des conseils d'interprétation de la Convention.

Le HCR s'est peu à peu sensibilisé à la question des persécutions liées au genre, admettant que la définition du réfugié avait été historiquement interprétée dans le cadre d'expériences masculines². Il a d'abord plaidé pour que ces persécutions soient reconnues comme des persécutions fondées sur l'appartenance à un groupe social déterminé³. Certains Etats ont adopté cette pratique, reconnaissant par exemple comme groupe social déterminé les femmes d'une tribu qui n'avaient pas subi l'excision et qui s'y opposaient⁴. L'utilisation de ce motif a toutefois été également critiquée (Freedman 2007, p. 474). A première vue, l'adjectif « social » permet de marquer le caractère construit du groupe persécuté. Toutefois, selon le HCR, ainsi que dans la pratique, le groupe social est défini comme un groupe de personnes qui

¹ Sur le caractère individualiste de la Convention et son inaptitude à régler les situations subséquentes liées à la décolonisation, aux instabilités politiques et aux guerres civiles, cf. Nguyen 2003, p. 407 s.

² cf. UNHCR 2008, §5.

³ Cf. arrêt JICRA 2006/32, cons. 8.6 ; Cf. également les directives du HCR pour la protection des femmes réfugiées de 1991.

⁴ Arrêt Kasinga, cité par Binder 2001, p. 457. Cf. également les exemples tirés de la jurisprudence canadienne cités par Hausammann 1996, p. 43.

partagent une caractéristique commune ou qui sont perçues comme un groupe par la société ; cette caractéristique est décrite comme innée, immuable ou encore fondamentale pour l'identité, la conscience ou l'exercice des droits humains¹. Dans cette conception, le sexe précède le genre. L'idée que les rapports de pouvoir fondent la distinction entre catégories en est complètement absente. Sont ainsi sous-jacentes à cette conception l'idée de nature et la légitimation des rapports de pouvoir, développée par Guillaumin (Guillaumin, 1992, p. 13 ss). En considérant le groupe des femmes comme un groupe social déterminé, on risque dès lors d'essentialiser le groupe des femmes et de dissimuler le caractère socialement construit de ce groupe, ainsi que de sa domination. On risque aussi de ne plus percevoir les différences internes au groupe (Freedman 2007, p. 474).

En 2002, sans remettre en cause sa définition du groupe social, le HCR a modifié son point de vue et exposé une nouvelle analyse : jugeant inutile d'ajouter un motif supplémentaire à la liste, il a invité les Etats à interpréter la définition du réfugié en prenant en compte la dimension de genre².

Dans ce cadre, le HCR définit le genre comme faisant référence « aux relations entre les femmes et les hommes basées sur des identités, des statuts, des rôles et des responsabilités qui sont définis ou construits socialement ou culturellement et qui sont attribués aux hommes et aux femmes, tandis que le 'sexe' est déterminé biologiquement. Ainsi, le genre n'est ni statique ni inné mais acquiert une signification construite socialement et culturellement au fil du temps.³ » Les principes du HCR exposent ensuite que hommes et femmes peuvent déposer des demandes d'asile liées au genre bien que, « en raison de formes spécifiques de persécutions, ces demandes soient plus communément déposées par des femmes »⁴. Les principes du HCR affirment encore que le sexe de la requérante ou du requérant peut avoir une incidence significative sur la demande mais que la demande d'une femme en quête d'asile peut aussi n'avoir aucun rapport avec son sexe⁵.

Deux constats s'imposent à ce stade. En premier lieu, le HCR pose une distinction entre sexe et genre pour mieux la brouiller par la suite en faisant référence uniquement au sexe du ou de la requérant-e d'asile. En second lieu, la définition du genre du HCR évacue soigneusement toute référence à la question des rapports de pouvoir au cœur de l'analyse des féministes matérialistes (Stichelbaut 2009, p. 66 ss). Elle écarte également la notion du genre comme système de division et de hiérarchisation de l'humanité en catégories inégales (Stichelbaut 2009, p. 66 ss).

¹ UNHCR 2008, § 29.

² UNHCR 2008, §3 ss.

³ UNHCR 2008, §3.

⁴ UNHCR 2008, §3.

⁵ UNHCR 2008, §3.

b. La définition de la loi suisse sur l'asile

L'article 3 alinéa 1 de la loi suisse sur l'asile du 26 juin 1998 (ci-après : LAsi)¹ a repris en substance la définition de la Convention de Genève du HCR qu'il formule comme suit : « Sont des réfugiés les étrangers qui, dans leur pays d'origine ou le pays de leur dernière résidence, sont exposés à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques »². La définition du réfugié de l'art. 3 LAsi ne mentionne dès lors pas plus que la Convention de Genève les persécutions fondées sur le sexe ni le genre. Or, la liste des motifs est considérée comme exhaustive (Nguyen 2003, p. 439).

Lors d'une révision totale de la loi, en 1998, des organisations ainsi que des parlementaires ont demandé l'introduction du sexe dans la liste des motifs permettant la reconnaissance du statut de réfugié-e³. Le Conseil fédéral n'a pas retenu cette demande dans son projet de loi en invoquant notamment que « les limites des persécutions fondées sur le sexe sont peu claires et, très souvent, il sera difficile de les constater concrètement, que ce soit au niveau des personnes qui pourraient se réclamer d'un tel statut ou à celui des motifs de la persécution. Une telle extension de la notion de réfugié reviendrait à lancer un signal international et pourrait donner aux femmes (ainsi qu'à leurs familles) provenant notamment de pays à fortes tendances fondamentalistes l'impression qu'elles peuvent en principe escompter être admises en Suisse. Une persécution fondée sur le sexe serait d'autant plus facile à motiver qu'il n'existerait pas de possibilité d'exiger la preuve d'activités religieuses ou politiques antérieures. En règle générale, il suffirait qu'une femme explique de manière motivée que, pour avoir mis en pratique les normes sociales valables en Suisse, elle risque des persécutions dans son pays »⁴.

Lors des débats, les parlementaires en faveur de l'ajout du sexe dans la liste ont évoqué les persécutions spécifiques aux femmes, notamment les persécutions encourues par les femmes qui enfreignent les rôles et les règles qui leur sont assignés⁵. Elles ont fait valoir que la mention du sexe dans la liste permettrait d'interpréter la notion de réfugié de manière à mieux reconnaître

¹ RS 142.31

² Article 3 alinéa 1 de la Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi).

³ Le parti socialiste suisse, l'organisation suisse d'aide aux réfugiés ainsi que diverses organisations féminines plaidaient pour la reconnaissance des persécutions fondées sur le sexe, cf. Conseil fédéral, Message concernant la révision totale de la loi sur l'asile ainsi que la modification de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 4 décembre 1995, Feuille fédérale, FF 1996 II 1ss, p. 40.

⁴ Idem, p. 40 ; cf. également Intervention du Conseiller fédéral alors en charge de la question de l'asile, Arnold Koller, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, BO CN, 1997 p. 1004.

⁵ Intervention de Cécile Bühlmann, *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*, BO CN 1997, p. 1002 s ; Intervention de Pia Hollenstein, BO CN 1997, p. 1003.

ces persécutions¹. Contrairement à ce qu'il avait affirmé à l'appui du projet de loi, le Conseil fédéral a indiqué lors des débats parlementaires que les persécutions spécifiques au sexe étaient déjà comprises dans la définition du réfugié². La proposition d'ajouter le sexe à la liste a alors été rejetée par le parlement suisse.

Toutefois, la majorité du parlement a accepté d'ajouter une deuxième phrase à l'article 3 alinéa 2 LAsi. Cette disposition prévoit que « Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable ». L'ajout précise désormais qu'« Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes ». Cette modification a été acceptée car elle ne faisait qu'ancrer une pratique existante qui consistait à reconnaître le viol et les autres graves atteintes à l'intégrité sexuelle comme des persécutions. Il ne s'agissait toutefois en aucun cas de modifier la définition du ou de la réfugiée³.

Une autre disposition a été acceptée, donnant pouvoir au Conseil fédéral d'édicter des dispositions procédurales afin de tenir compte de la situation particulière des femmes et des mineurs (art. 17 al. 2 LAsi). Sur cette base, le Conseil fédéral a prévu que chaque membre d'une famille a droit à un examen propre des motifs d'asile (art. 5 de l'Ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure du 11 août 1999 – ci-après : Ordonnance 1)⁴ et que la personne requérant l'asile est entendue par une personne du même sexe lorsqu'il y a des indices concrets de persécution de nature sexuelle ou si la situation dans l'Etat de provenance permet de déduire qu'il existe de telles persécutions (art. 6 de l'Ordonnance 1).

La définition du réfugié par le droit suisse ne fait dès lors explicitement référence ni au sexe ni au genre. Lors de la révision totale de 1998, on a évoqué les persécutions fondées sur le sexe ou spécifiques aux femmes sans les définir. On a introduit en revanche des dispositions concernant les motifs de fuite spécifiques aux femmes, ainsi que les besoins procéduraux spécifiques aux femmes. Il n'y a eu aucun débat sur les termes « sexe » ou « genre », ni aucune référence aux rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

La proposition faite par les organisations et parlementaires d'introduire le terme « sexe » était sans doute pragmatique. Le terme « sexe », contrairement au « genre », figure déjà dans certaines dispositions légales, notamment en

¹ Intervention de Cécile Bühlmann, *BO CN*, 1997, p. 1002 s ; Intervention de Pia Hollenstein, *BO CN*, 1997, p. 1003. A ce sujet, cf. également les arguments développés par Hausammann 1996, p. 44.

² Intervention du Conseiller fédéral alors en charge de la question de l'asile, Arnold Koller, *BO CN*, 1997 p. 1004.

³ Intervention du Conseiller fédéral alors en charge de la question de l'asile, Arnold Koller, *BO CE*, 1997 p. 1195.

⁴ RS 142.311.

matière d'interdiction des discriminations¹. Toutefois, centrer le débat sur le sexe et les persécutions spécifiques aux femmes n'a pas contribué à faire apparaître le caractère social et construit des persécutions visant les femmes, ni l'existence des rapports de pouvoir qui les fondent.

2. Une étape vers la reconnaissance des persécutions liées au genre ?

Comme on l'a vu, la position du Conseil fédéral quant aux persécutions liées au genre est contradictoire puisqu'il a affirmé d'une part que ces persécutions étaient comprises dans la définition du réfugié et a refusé d'autre part d'étendre la notion de réfugié par l'ajout du sexe à la liste des motifs. Les autorités administratives d'application du droit d'asile ont quant à elles longtemps considéré que les persécutions liées au genre ne reposaient pas sur un des motifs exhaustivement énumérés à l'article 3 LAsi (a.). En 2006, pour la première fois, elles ont reconnu comme réfugiée une femme victime de mariage forcé (b.).

a) Les persécutions liées au genre et les motifs de l'article 3 LAsi

Les autorités suisses ont longtemps estimé que la liste de motifs prévue à l'art. 3 LAsi était exhaustive et ne comprenait pas les persécutions liées au genre. Elles considéraient que ces persécutions relevaient de questions de développement social et économique auquel le droit d'asile n'était pas destiné à remédier². A moins que la persécution repose sur la race, la religion, la nationalité ou l'opinion politique, elle ne donnait en principe pas lieu à la reconnaissance du statut de réfugié³.

En 1992, suite à une interpellation urgente, les autorités ont affirmé que les femmes victimes de viols en Bosnie-Herzégovine étaient la cible d'une politique de purification ethnique : si les autres conditions de la reconnaissance du statut de réfugié étaient remplies, elles devaient obtenir ce

¹ Cf. par exemple l'article 8 alinéa 2 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) qui prévoit que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. »

² Réponse du Conseil fédéral suisse à la Motion Gurtner du 10 juin 1987, citée dans Office fédéral des Migrations, La situation des femmes dans la politique d'asile – appréciation des aspects spécifiques aux femmes et liés au sexe en procédure d'asile, Rapport d'août 2005 en réponse au Postulat Menétrey-Savary (00.3659), p. 5.

³ Selon Hausammann, avant 1996, les autorités suisses ont reconnu la qualité de réfugié à deux reprises à des femmes qui faisaient valoir des persécutions liées au genre. Dans le premier cas, une Somalienne a pu faire valoir qu'elle s'était opposée à l'excision et au mariage forcé : les autorités suisses n'ont toutefois pas exposé sur la base de quel motif elles prenaient une décision positive. Dans le deuxième cas, la CRA a accordé l'asile à une femme qui disait avoir subi de la prostitution forcée et s'être adressée en vain à la police pour obtenir protection. La CRA s'est basée sur l'ethnie kurde de cette femme bien que la signification de l'ethnie dans le cas concret ne ressorte pas des faits à la base de l'arrêt (Hausammann 1996, p. 43).

statut¹. En 1993, des femmes chrétiennes syriennes orthodoxes ont pu faire admettre que, en raison des discriminations qu'elles avaient vécues, leur peur d'être enlevées, mariées de force et converties de force à l'islam était une crainte fondée d'atteinte à l'intégrité physique et psychique et à la liberté religieuse². Toutefois, le mariage forcé en soi n'était pas reconnu comme une persécution fondée sur le genre. S'il avait été infligé à une femme par des membres de sa propre communauté, indépendamment d'un motif ethnique ou religieux, il n'aurait pas donné lieu à la reconnaissance du statut de réfugiée.

Les autorités suisses auraient pu utiliser, comme ce fut le cas dans d'autres pays, le motif de l'appartenance à un groupe social déterminé³. Elles semblent toutefois n'avoir jamais reconnu la qualité de réfugié sur cette base. Dans un rapport de 2005, l'Office fédéral des migrations expose que le sexe ne peut, à lui seul, constituer un groupe social déterminé⁴. Il indique que des critères supplémentaires sont nécessaires⁵. Cette exigence vient sans doute d'une crainte que le groupe de personnes susceptibles d'être reconnues comme réfugiées soit trop grand. Toutefois, il ne s'agit pas d'une raison valable pour refuser la protection due aux personnes réfugiées (Binder 2001, p. 449). Comme le relève le Haut-Commissariat aux réfugiés, « cet argument n'a aucun fondement puisque les autres motifs ne sont pas assujettis à cette question de dimension »⁶.

Les autorités de deuxième instance semblent n'avoir jamais reconnu non plus une femme comme réfugiée sur la base de son appartenance à un groupe social déterminé. Elles ont évoqué la possibilité de recourir à ce motif sans trancher, le refus de la demande devant intervenir selon elles pour d'autres raisons. Dans un arrêt par exemple, elles ont envisagé la possibilité que le groupe des mères célibataires, respectivement celui des femmes ayant violé les règles de comportement imposées par une société donnée, soit considéré comme un groupe social déterminé, tout en laissant la question ouverte⁷.

¹ Office fédéral des Migrations. La situation des femmes dans la politique d'asile – appréciation des aspects spécifiques aux femmes et liés au sexe en procédure d'asile, Rapport d'août 2005 en réponse au Postulat Menétrey-Savary (00.3659), p. 6.

² Ces femmes avaient fait valoir qu'elles avaient été importunées par de jeunes musulmans, sexuellement harcelées par des soldats qui avaient aussi tiré sur elles. La CRA a admis que les chrétiens n'étaient pas suffisamment protégés par l'Etat turc et qu'une alternative de fuite interne à Istanbul n'était pas possible pour des jeunes filles sans réseau ni ressources, JICRA 1993/9, c. 5c.

³ De nombreux pays ont utilisé ce motif, notamment l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Canada, l'Australie, cf. JICRA 2006/32, c. 8.6.

⁴ Office fédéral des migrations. La situation des femmes dans la politique d'asile – appréciation des aspects spécifiques aux femmes et liés au sexe en procédure d'asile, Rapport d'août 2005 en réponse au Postulat Menétrey-Savary (00.3659), p. 10.

⁵ Office fédéral des migrations 2005, p. 10.

⁶ UNHCR 2008, § 31.

⁷ Il est curieux qu'elles aient évoqué la question car cet arrêt est intervenu après le changement de jurisprudence discuté plus bas et qui a entraîné la reconnaissance des persécutions liées au genre. La question de l'appartenance à un groupe social déterminé n'avait ainsi plus de pertinence. Par ailleurs, dans cet arrêt, les autorités ont également estimé que la crainte d'une future persécution n'était pas suffisamment fondée, le

Les autorités suisses auraient également pu considérer que l'opposition aux rapports de pouvoir entre les sexes est une opinion politique et reconnaître le statut de réfugié sur cette base. Lorsqu'une femme s'oppose à des normes de comportement discriminatoires ou qu'elle lutte pour son émancipation, elle exerce une activité politique ou manifeste des opinions politiques au sens de l'art. 3 LAsi (Hausammann 1996, p. 39 ss). Il suffit parfois qu'une femme adopte un comportement non conformiste, comme le fait de ne pas se plier à des normes vestimentaires, de vouloir poursuivre des études ou choisir son partenaire, pour qu'on lui impute une attitude politique oppositionnelle qui peut entraîner des persécutions ou des risques de persécution (Crawley).

Toutefois, les autorités suisses ne considèrent pas l'opposition aux rapports de pouvoir entre les sexes de la même manière que les autres opinions politiques. Dans un cas, elles ont considéré qu'une femme somalienne qui fuyait la Somalie en raison du projet de sa belle-famille d'exciser ses filles risquait des persécutions pour ses opinions politiques¹. Elles ont toutefois tenu compte du fait que cette femme s'était publiquement exprimée contre l'excision, laissant entendre qu'elles n'auraient pas admis le caractère politique de la persécution si cela n'avait pas été le cas. Dans un autre cas, les autorités suisses ont considéré qu'une femme qatarie faisait état d'un engagement trop général pour les droits des femmes qui ne pouvait pas avoir attiré l'attention des services de sécurité sur sa personne².

Cette interprétation ne prend pas en considération le fait qu'une opinion peut être politique et qu'elle peut susciter des persécutions sérieuses, quelle que soit la manière dont elle s'exprime et quel que soit le lieu où elle s'exprime. En raisonnant ainsi, les autorités reproduisent la division entre les sphères publique et privée critiquée par les féministes (Freedman 2007, p. 467 s). Cette interprétation ne tient pas compte non plus du fait que certaines femmes ont un accès restreint à la sphère publique, ni que les persécutions liées au genre sont souvent perpétrées dans la sphère privée, par des personnes privées (Binder 2001, p. 397). Enfin, cette pratique fait aussi une différence injustifiée avec d'autres situations où, en théorie du moins, on reconnaît l'existence d'une persécution fondée sur l'opinion politique imputée à la personne par son persécuteur, indépendamment du fait que la personne ait exprimé ou non cette opinion. En effet, une personne soupçonnée d'être membre d'un parti politique interdit devrait pouvoir se voir reconnaître le statut de réfugiée si elle démontre qu'elle a été persécutée pour ce motif, indépendamment de son appartenance réelle à ce parti. En pratique, les

risque d'être séparée de ses enfants ne constituant pas une persécution et ne répondant pas aux motifs prévus à l'art. 3 LAsi, cf. TAF, 25.02.2010, c. 3.2.

¹ JICRA 2004/14. Cette femme n'a toutefois pas obtenu la reconnaissance du statut de réfugiée car la persécution ne pouvait être imputée à l'Etat somalien incapable de protection selon les exigences posées à l'époque.

² TAF, 18.07.2007, E-4054/2006, c. 4.7.

personnes qui n'ont pas les opinions politiques qu'on leur impute auront évidemment des difficultés à prouver le motif de la persécution. En principe, on ne devrait toutefois pas exiger qu'elles aient exprimé ces opinions d'une façon particulière.

b) La qualité de réfugiée d'une femme victime de rapt nuptial

Ce n'est qu'en 2006 que les autorités suisses ont reconnu explicitement pour la première fois des persécutions liées au genre indépendamment de l'existence d'un autre motif¹. Il s'agissait d'une femme éthiopienne venue demander l'asile en Suisse : après avoir refusé un mariage avec un homme plus âgé qu'elle, haut officier des forces de sécurité, elle avait subi un rapt nuptial et avait été victime de viols et de mauvais traitements. Sa famille ne l'avait pas soutenue, à l'exception d'un de ses frères qui avait tenté de faire appel aux autorités pour la protéger, en vain.

L'Office fédéral des migrations avait refusé la demande, faisant valoir que les actes de violence subis par l'intéressée n'avaient pas été infligés intentionnellement par l'Etat pour réprimer un comportement politique déterminé ou un autre motif analogue prévu par l'article 3 LAsi.

La Commission de recours en matière d'asile a réformé cette décision et reconnu à cette femme la qualité de réfugiée. En substance, après une analyse fouillée de la situation juridique et sociale de l'Ethiopie, elle a considéré que le rapt nuptial était une pratique très largement tolérée socialement et qui n'était pas réprimée efficacement en dépit de garanties constitutionnelles relatives à l'égalité des sexes et d'efforts de réforme². Le système pénal était peu accessible, les représentations traditionnelles rendaient plus difficiles la poursuite des auteurs, l'Etat n'offrait pas de protection effective aux femmes victimes de rapt nuptial. La femme en question ne pouvait se réfugier dans une autre partie du pays dans la mesure où la pratique était largement acceptée et que son persécuteur était un homme important dans l'armée éthiopienne³.

En ce qui concerne le motif, la Commission de recours en matière d'asile a estimé que l'intéressée ne pouvait se prévaloir d'une persécution fondée directement sur l'ethnie, la religion ou l'opinion politique. Elle a toutefois admis que le genre, entendu dans sa signification sociale, pouvait influencer ou déterminer les modes de persécution, la souffrance infligée, les motifs de l'atteinte, ainsi que la volonté des autorités de protéger ou non la victime des

¹ Cet arrêt a été rendu par la Commission de recours en matière d'asile (ci-après : CRA) qui était alors la deuxième instance à prendre les décisions en matière d'asile, avant l'institution du Tribunal administratif fédéral. L'arrêt est publié sous la référence JICRA 2006/32 et peut être consulté depuis le site du Tribunal administratif fédéral.

² JICRA 2006/32, cons. 7.

³ JICRA 2006/32, cons. 7.4.3.2.

persécutions, quand elles sont infligées par des personnes privées¹. Renonçant à déterminer si les femmes forment un groupe social déterminé au sens de l'article 3 LA*si*, la Commission de recours en matière d'asile a affirmé qu'il y avait un motif pertinent de reconnaissance du statut de réfugié lorsque le persécuteur a pour but d'opprimer le genre féminin² ou lorsqu'une persécution est liée de manière discriminatoire à une caractéristique personnelle, dont le sexe³. En l'occurrence, c'est en raison de discriminations liées au sexe que l'intéressée n'a pas pu obtenir la protection de l'Etat.

La Commission de recours en matière d'asile a également indiqué que l'intéressée pourrait subir de nouvelles persécutions ou se voir refuser la protection de l'Etat car elle avait enfreint les règles traditionnelles qui prescrivent aux femmes de tolérer le rapt nuptial. Le refus de cette forme de discrimination et de la répartition traditionnelle des rôles pourrait être analysé comme l'expression d'une opinion politique. Toutefois, il n'était pas nécessaire d'examiner ce point dès lors que la reconnaissance de la qualité de réfugiée était déjà admise pour d'autres motifs⁴.

Cet arrêt a suscité beaucoup d'espoir quant à la reconnaissance des persécutions liées au genre (Gafner 2007, p. 28 s.). Ces espoirs ont malheureusement été déçus. En effet, les femmes qui ont fait valoir ce motif depuis lors ont généralement vu leur demande rejetée, souvent faute de vraisemblance⁵. En outre, la jurisprudence découlant de cet arrêt a été interprétée de manière restrictive par la suite. En effet, les autorités n'ont plus évoqué l'oppression des femmes pour justifier la reconnaissance du statut de réfugié⁶, ni le fait que le genre pouvait constituer un motif de persécution.

¹ JICRA 2006/32, cons. 8.5.

² „Zielt nämlich der Verfolger mit gewissen Massnahmen darauf ab, das weibliche Geschlecht zu unterdrücken, ist das für die Entstehung der Flüchtlingseigenschaft gemäss Art. 3 Abs. 1 AsylG. beziehungsweise Art. 1 A Ziff. 2 FK relevante Verfolgungsmotiv gegeben“, JICRA 2006/32, c. 8.7.2.

³ Il n'est pas toujours facile de savoir si les autorités font référence au sexe ou au genre sauf quand elles l'explicitent au moyen d'un adjectif ou du terme anglais. En effet, l'arrêt est en allemand et cette langue utilise le terme « Geschlecht » à la fois pour dire sexe et genre, JICRA 2006/32, c. 8.7.2.

⁴ JICRA 2006/32, c. 8.8.2.

⁵ Cf. par exemple TAF, 11.06.2009, E-4749/2006. Une recherche comprenant les termes « mariage forcé » et le « recours est admis » n'a donné que six résultats, dont aucun n'a admis la qualité de réfugiée de la femme qui faisait valoir un mariage forcé. A part l'arrêt précité qui admettait le recours sur la question de l'exécution du renvoi, les cinq autres arrêts trouvés admettaient le recours pour renvoyer l'affaire à l'Office fédéral des migrations pour nouvelle instruction. Dans trois cas, l'Office fédéral des migrations n'était pas entré en matière sur la demande et devait le faire pour l'examiner au fond, cf. TAF 17.11.2010, e-7826/2010 ; 10.11.2009, E-6528/2009 ; 13.11.2007, E-4478/2007. Dans un cas, il devait mettre en œuvre des mesures d'instruction sur la nationalité de la requérante, nationalité qu'il avait mise en doute sur la base d'éléments insuffisants, cf. TAF 23.11.2007, E-7149/2006. Dans un dernier cas, la recourante faisait valoir que les contradictions de son récit étaient dues au stress et à sa condition d'analphabète ; l'ODM était dès lors invité à procéder à une audition complémentaire, cf. TAF, 09.10.2007, E-1846/2007.

⁶ Une recherche sur le site du TAF utilisant les termes « Unterdrückung », « weiblich » et « Geschlecht » n'a donné que deux résultats. Le premier concerne un homme irakien qui a fait valoir des risques de persécution pour son appartenance au parti communiste et sa défense des droits des femmes, avec succès, cf. ATAF 2008/4. Le deuxième concerne un homme irakien qui a fait valoir des risques de persécution en raison de sa proximité avec le parti Baath ainsi qu'en raison de son homosexualité. Ce recours a été rejeté faute de

Elles n'ont retenu de cet arrêt qu'un aspect, à savoir une absence de protection discriminatoire de la part des autorités du pays d'origine. La victime doit donc rendre vraisemblable le fait que toutes les conditions de reconnaissance de la qualité de réfugiée sont remplies, notamment l'existence du préjudice, mais aussi le défaut de protection lié à sa condition féminine¹. Ainsi, les autorités suisses ne semblent pas avoir reconnu l'influence du genre sur d'autres aspects de la définition du réfugié, et en particulier le fait qu'il peut constituer le motif de la persécution dans d'autres situations que le rapt nuptial².

3. La violence domestique et les violences sexuelles

Comme on l'a vu, seul le rapt nuptial a été reconnu en Suisse, de manière isolée, comme une persécution liée au genre pouvant donner lieu à la reconnaissance du statut de réfugiée. Les autres persécutions liées au genre, notamment la violence domestique (a.) et les violences sexuelles infligées uniquement en raison du genre (b.) ne sont pas admises comme pertinentes pour cette reconnaissance.

a. La question de la violence domestique

La reconnaissance de la qualité de réfugiée de femmes victimes de violence domestique pose plusieurs problèmes³. Tout d'abord, les autorités laissent entendre que la violence domestique ne repose pas forcément sur un motif pertinent en matière d'asile⁴. Elles ont ainsi estimé que les violences subies par une femme ne reposaient aucunement sur un des motifs relevant de l'art. 3 LAsi mais avaient été infligées par son compagnon parce que celui-ci le l'aimait pas⁵. Une femme de Bosnie-Herzégovine victime de violences

vraisemblance. Une recherche en français utilisant les termes « oppression » ou « subordination » et « femme » n'a donné aucun résultat. Avec le terme « domination », la recherche a donné un résultat pertinent : une femme de Guinée qui a fait valoir, sans succès, avoir subi un viol et avoir été entraînée dans un réseau de prostitution. Les risques d'excision pesant sur sa fille n'ont pas été entendus non plus. Elle a toutefois obtenu une autorisation de séjour car sa fille était de nationalité suisse, cf. TAF, 17.11.2012, E-5493/2006.

¹ Ainsi que l'absence de possibilité de refuge interne à l'intérieur du pays, qui est une condition générale à la reconnaissance du statut de réfugié, cf. TAF, 21.11.2011, D-2819/2010, c. 2.

² Une recherche sur le site du TAF portant sur les termes « JICRA N° 32 » et le « recours est admis » donne 9 résultats en français. Sur les arrêts pertinents, aucun ne reconnaît la qualité de réfugiée d'une personne persécutée en raison du genre. Seul un arrêt admet le recours et renvoie l'affaire à l'autorité de première instance pour nouvelle instruction et nouvelle décision. Un autre arrêt admet la qualité de réfugiée d'une femme iranienne ayant subi un viol de la part d'une personne bien placée ; toutefois, cet arrêt n'évoque pas une persécution en raison du genre mais explique l'absence de protection par l'appartenance politique de la famille de cette femme, cf. TAF, 28.07.2009, D-7040/2006. La recherche n'a été faite qu'en français et non avec les termes équivalents en allemand.

³ On évoque ici uniquement les femmes victimes de violence, et non les hommes, étant donné qu'à notre connaissance seules les femmes déposent des demandes d'asile pour ce motif.

⁴ TAF, 7.10.2009, D-3774/2006, c. 3.3. Le TAF laisse la question ouverte.

⁵ TAF, 10.11.2009, E-2829/2006, c. 3.2.2.

domestiques a reçu une décision de non-entrée en matière, les autorités estimant que les mauvais traitements subis n'entraient pas dans la catégorie des motifs d'asile de l'art. 3 LAsi car les violences alléguées « auraient été perpétrées par une personne n'agissant pas dans un contexte officiel, en l'occurrence son mari coutumier, qui serait atteint de troubles psychiques, hypothèse qui ne s'inscrit clairement pas dans les hypothèses visées par la loi quant aux motifs de fuite spécifiques aux femmes (...) »¹. Cette conception occulte les rapports de pouvoir qui fondent la violence domestique et laisse complètement de côté la jurisprudence de 2006 qui admet, comme on l'a vu, que le genre peut être un motif d'asile lorsque le persécuteur, même privé, a pour but l'oppression.

En outre, les autorités s'interrogent souvent pour savoir si les maltraitements subies dans le cas de la violence domestique sont suffisantes pour constituer des persécutions². Pour donner lieu à la reconnaissance du statut de réfugié, la persécution subie ou crainte doit en effet être considérée comme suffisamment intense³. C'est le cas s'il y a mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté ou si des mesures entraînent une pression psychique insupportable (art. 3 al. 2 LAsi), soit en cas d'atteinte à d'autres droits fondamentaux que la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté personnelle⁴. On peut penser aux violations de la liberté d'expression, de réunion, de conscience ou de religion (Nguyen 2003, p. 423). De manière générale, les mesures discriminatoires contre certains groupes, notamment les discriminations en raison du sexe, ne sont pas considérées comme suffisantes à elles seules pour représenter une persécution pertinente car elles ne répondent pas à l'exigence de l'intensité⁵.

Cette intensité est souvent niée dans le contexte de la violence domestique. Par exemple, le risque de séparation d'une femme kosovare d'avec ses enfants n'a pas été considéré comme une persécution car il n'y avait pas de danger pour la vie ou l'intégrité⁶. Cette femme invoquait le fait qu'elle avait été séquestrée par son ancien compagnon, dont elle avait eu deux enfants. Elle avait eu ensuite un enfant né hors mariage. Elle craignait des persécutions en cas de retour, et notamment d'être séparée de ses deux premiers enfants du fait

¹ TAF, 8.10.2010, D-6955/2010.

² Elles ont laissé la question ouverte dans une situation durable de pressions, de contraintes, notamment vestimentaires, de menaces de mort, d'interdiction de sortir, ainsi que d'emmener un enfant chez un médecin TAF, 7.10.2009, D-3774/2006, c. 3.3.

³ La persécution doit également être ciblée ce qui conduit à nier la qualité de réfugié-e-s des personnes victimes de persécutions dans un contexte de guerre civile sans que celles-ci soient particulièrement visées par la persécution, cf. par exemple JICRA 2006/18, cons. 6.2 ; JICRA 1998/17, c. 4 c/bb.

⁴ JICRA 2005/21, c. 10.3.1.

⁵ JICRA 2006/32, c. 8.7.3.

⁶ TAF, 25.02.2010, E-7588/2009, c. 3.3. Le TAF estime en outre que la protection contre la violence domestique est adéquate au Kosovo. Il a toutefois octroyé une admission provisoire à la recourante en tenant compte de son mauvais état de santé psychique et de perspectives de réintégration mauvaises.

des coutumes kosovares. Cela ne ressort pas directement de l'arrêt, mais selon les règles coutumières encore suivies dans certains milieux au Kosovo, les enfants appartiennent à la famille du père et la mère n'a aucune garantie de pouvoir obtenir un droit de visite (Mattern 2010, p. 2). En dépit de ces différents éléments, les autorités suisses ont considéré la crainte de la mère comme insuffisamment fondée et lui ont refusé la protection de la Suisse. Elles auraient pourtant pu considérer que la femme en question avait subi de graves atteintes à sa liberté personnelle et risquait la perte de contact avec ses enfants, ce qui est une discrimination suffisamment sérieuse pour constituer une persécution¹. Le risque de perdre tout contact avec ses enfants aurait pu également être considéré comme une atteinte suffisamment grave au droit à la vie familiale pour constituer une persécution.

Toutefois, l'obstacle principal de la reconnaissance comme réfugiées des femmes concernées provient de la question de l'auteur de la persécution. Jusqu'en 2006, les autorités suisses exigeaient que la persécution puisse être imputée à l'Etat. Cela signifiait que l'Etat devait être l'auteur de la persécution, par le biais de ses fonctionnaires. Si les persécutions étaient commises par des personnes privées, l'Etat devait les encourager, les tolérer, rester inactif tout en étant capable de protection². Dans un Etat incapable de protection, comme la Somalie, la reconnaissance de la qualité de réfugiée était par définition exclue³. De manière générale, cette pratique posait des obstacles particuliers aux femmes réfugiées qui sont plus souvent persécutées par des personnes privées, soit des parents, des familiers, des parties à une guerre civile (Binder 2001, p. 397). En 2006, toutefois, la Suisse a changé de pratique et admis que l'absence d'une protection suffisante et accessible de la part d'un Etat pouvait justifier la reconnaissance de la qualité de réfugié.e⁴, quel que soit le motif de l'absence de protection⁵.

Dans le cadre de la violence domestique, la persécution est par définition causée par des personnes privées. On exige dès lors des victimes qu'elles démontrent n'avoir pas pu trouver une protection adéquate auprès des autorités nationales, en d'autres termes qu'elles prouvent qu'elles ont fait appel à la

¹ C'est ce que les autorités canadiennes ont estimé pour une femme iranienne qui faisait valoir qu'elle perdrait toute autorité parentale sur ses enfants après la mort de son mari : « *this constituted discrimination which was serious enough to amount to persecution. Depriving a woman of custody on the sole basis of her gender is a fundamental violation of her basic human rights* ». CRDD, V97-01419 et al., August 9. 1999, citée par Binder 2001, p. 360.

² JICRA 2004/14, cons. 6d.

³ Cf. par exemple l'arrêt concernant la femme somalienne s'opposant à l'excision de ses filles, JICRA 2004/14.

⁴ JICRA 2006/18, cons. 10. Il s'agissait d'un homme somalien, torturé par des milices privées, qui s'est vu reconnaître la qualité de réfugié en dépit de l'absence d'Etat en Somalie.

⁵ Il n'est dès lors pas nécessaire d'examiner si l'absence de protection résulte de la mauvaise volonté de l'Etat ou de son incapacité, cf. JICRA 2006/32, c. 7.3.3.

police, déposé plainte ou entamé des démarches judiciaires¹. Dans plusieurs arrêts, les autorités suisses expliquent la prévalence de la violence domestique notamment par « l'absence de volonté de la part des victimes de demander protection et réparation par le biais du système policier et judiciaire, notamment par crainte de représailles ou d'humiliation devant les tribunaux »². Toutefois, elles n'examinent pas si ces craintes de représailles ou d'humiliation sont fondées et se contentent de rejeter les demandes sans remettre en question le caractère adéquat de la protection de l'Etat.

Les autorités suisses examinent aussi si le droit en vigueur dans le pays de provenance punit la violence domestique, s'il existe des organisations de défense des victimes subventionnées par l'Etat, ainsi que des programmes de formation pour la police³. Dans ce cas, même si la violence domestique reste un problème important et persistant, en raison notamment de conceptions sociales traditionnelles et de traditions de silence, même si les discriminations contre les femmes sont nombreuses, même si les délais de traitement des demandes d'ordonnances de protection ne sont pas respectés, et que des personnes sont contraintes de retourner dans le milieu violent faute de possibilités de réintégration adéquates⁴, les autorités suisses estiment que les femmes concernées ne peuvent pas se voir reconnaître le statut de réfugiées⁵.

Les arrêts concernant la violence domestique ne reconnaissent ainsi jamais la qualité de réfugiée des victimes. En revanche, ils admettent parfois un besoin de protection qui justifie une admission provisoire⁶. L'admission provisoire est une mesure de substitution à l'exécution du renvoi. Ce statut, précaire, est bien moins favorable que celui des personnes qui ont été reconnues comme réfugiées⁷. Il peut être levé si la situation du pays d'origine s'améliore, les titulaires devant alors quitter la Suisse. Les titulaires de l'admission provisoire rencontrent aussi des difficultés plus grandes en matière de regroupement familial et en matière de déplacements à l'extérieur

¹ Cf. Par exemple TAF, 26.04.2010, E-7723/2006, c. 4.1.4. Dans un autre arrêt, le TAF a considéré que la recourante n'avait pas établi que la protection offerte par son pays était inadéquate, bien au contraire puisqu'elle avait interpellé les autorités policières et que son mari avait été arrêté à plusieurs reprises pendant quelques jours, TAF, 8.10.2010, D-6955/2010.

² TAF, 7.10.2009, D-3774/2006, c. 3.3 ; TAF, 25.02.2010, E-7588/2009, c. 3.4 ; TAF, 10.11.2009, E-2829/2006, c. 3.2.2..

³ TAF, 7.10.2009, D-3774/2006, c. 3.3 ; TAF, 25.02.2010, E-7588/2009, c. 3.4.

⁴ Cf. Par exemple TAF, 26.04.2010, E-7723/2006, c. 4.1.3.

⁵ Dans un arrêt de 2009, le TAF a reconnu que la violence contre les femmes était largement tolérée en Turquie et que les autorités mettaient rarement en œuvre des procédures contre ses auteurs. Le recours ne portait toutefois que sur l'admission provisoire et le TAF n'a dès lors pas discuté la question de la qualité de réfugiée, cf. TAF, 11.02.2009, d-5101/2006.

⁶ Cf. Par exemple, TAF, 7.10.2009, D-3774/2006 ; TAF, 25.02.2010, e-7588/200 ; TAF, 26.04.2010, E-7723/2006, c. 4.1.4.

⁷ A ce sujet, l'étude commanditée en 2003 par la Commission fédérale contre le racisme garde sa pertinence en dépit de certaines améliorations intervenues depuis lors, cf. Kiener et Rieder 2003.

des frontières suisses. Elles subissent également des discriminations sur le marché de l'emploi, ce statut étant mal perçu par les employeurs.

Les autorités nient ainsi que la violence domestique est « suffisante » pour fonder la reconnaissance du statut de réfugié mais tiennent compte des conséquences de cette violence sur la santé pour octroyer une admission provisoire. Elles prennent aussi en considération les discriminations et les difficultés de réintégration vécues par les femmes dans le cadre de l'admission provisoire mais non au stade de l'examen de la qualité de réfugiée.

Les raisons pour lesquelles la violence domestique est si difficile à faire reconnaître comme un motif pertinent en matière d'asile sont diverses. Les autorités persistent à considérer la violence domestique comme une affaire privée. Cela s'exprime notamment dans le fait que la violence dans la sphère privée est généralement considérée comme moins grave que les autres (Freedman 2007, p. 463 ss). Cela s'exprime aussi dans les conditions strictes qu'on impose aux victimes et notamment dans l'exigence que ces dernières puissent démontrer qu'elles se sont adressées aux autorités de leur propre Etat. De manière générale, la division public/privé est encore forte en Suisse où l'on a introduit relativement récemment des dispositions législatives afin de lutter contre la violence domestique¹. On peut se demander aussi si ces difficultés ne proviennent pas de la vision de l'espace privé comme du terrain privilégié de l'appropriation des femmes. L'absence d'enthousiasme à lutter fermement contre la violence domestique, ce qui passe aussi par une protection efficace de ses victimes, y compris celles qui viennent chercher refuge en Suisse, pourrait alors se lire comme une stratégie de maintien des rapports d'appropriation et des privilèges qui en découlent pour la classe des hommes.

b. La question des violences sexuelles

Les violences sexuelles et les mutilations sexuelles constituent des atteintes à l'intégrité, sont contraires aux droits fondamentaux, ont des conséquences graves tant physiques (y compris psychiques) que sociales. Les victimes de viol sont souvent atteintes d'un syndrome post-traumatique, comme les victimes de tortures (Binder 2001, p. 384). Comme on l'a vu, les violences sexuelles, en particulier les mutilations sexuelles, servent au contrôle de la sexualité des femmes et à la subordination de ces dernières (Tabet 2004, p. 161).

Comme pour la violence domestique, différents obstacles se dressent devant la reconnaissance du statut de réfugié.e à des personnes victimes de

¹ En Suisse, si des associations existent de longue date pour offrir conseils et protection aux victimes, les mesures étatiques de protection sont relativement récentes. On peut citer par exemple l'entrée en vigueur de la première version de la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions en 1993, l'entrée en vigueur des dispositions sur la poursuite d'office des infractions entre conjoints ou partenaires en 2004, ainsi que des dispositions permettant d'éloigner du domicile l'auteur de violences, de menaces ou de harcèlement en 2007.

violences sexuelles. Les questions du motif et de l'auteur de la persécution peuvent notamment poser problème (cf. supra, 3a). Dans le cas des mutilations génitales notamment, généralement pratiquée par des personnes privées, les autorités suisses rejettent la demande lorsque l'Etat d'origine a pris des mesures d'interdiction¹. Elles estiment alors que les femmes concernées peuvent obtenir protection auprès de leurs autorités d'origine, sans forcément vérifier si ces interdictions sont concrètement mises en œuvre ou si la protection nationale est réellement accessible pour la personne concernée². Dans tous les cas, à ma connaissance, aucune femme n'a obtenu la reconnaissance du statut de réfugiée sur la base d'un risque allégué d'excision ou parce qu'elle faisait état de risques de persécution en raison de ses prises de position contre l'excision³.

En revanche, les violences sexuelles, en particulier le viol ou les mutilations sexuelles, sont en principe reconnues comme suffisamment graves pour constituer des persécutions. Ainsi, lorsque les conditions relatives au motif et à l'auteur sont remplies, les personnes victimes de violences sexuelles peuvent être reconnues comme réfugiées. Par exemple, une femme ruandaise, rescapée du génocide, violée à plusieurs reprises et ayant perdu toute sa famille, a été reconnue comme réfugiée⁴.

Toutefois, la pratique est parfois hésitante. Dans un arrêt, les autorités suisses ont considéré le viol d'une femme albanaise par des policiers serbes comme une violation grave de l'intégrité corporelle, mais ont laissé entendre que ce viol n'atteignait l'intensité suffisante pour être qualifié de persécution qu'au regard des difficultés et des contraintes imposées en outre par la police serbe⁵. Cette jurisprudence est toutefois relativement ancienne. A une autre occasion, les autorités ont admis la vraisemblance d'un viol allégué par une femme albanaise mais n'ont pas reconnu la qualité de réfugiée de cette femme et se sont contentées de lui octroyer une admission provisoire, sans explication⁶. Elles laissent entendre que la femme en question n'a pas été personnellement ciblée par la persécution mais a été victime d'actes de

¹ Office fédéral des migrations, op. cit., p. 15.

² Dans un arrêt concernant l'Erythrée par exemple, le TAF a écarté la demande d'une femme qui faisait valoir des risques d'excision sur sa fille car, dans la mesure où cette femme s'était opposée à l'excision, elle n'avait pas allégué que quelqu'un d'autre procéderait à une excision contre sa volonté. L'Erythrée ayant passé une loi luttant contre l'excision et ayant procédé à des campagnes d'information avec des organisations de femmes, le TAF a estimé que la protection de l'Etat était donnée même s'il n'y avait pas d'indication que des personnes aient effectivement été jugées, cf. TAF, 24.11.2010, E-5109/2006.

³ Une recherche sur le site du TAF comportant les termes « excision » et « recours est admis » ou « Beschneidung » et « Beschwerde wird gutgeheissen » a montré quelques résultats positifs. Aucun des arrêts trouvés ne reconnaissait comme réfugiée une femme qui faisait valoir les risques d'excision ou de persécution en raison de son opposition à l'excision.

⁴ JICRA 1998/16, cité par Binder 2001, p. 386.

⁵ JICRA 1996/16.

⁶ JICRA 2003/17 cons. 6a.

violences généralisées ; en l'occurrence, l'octroi de l'admission provisoire semble reposer sur les problèmes de santé allégués par cette femme¹.

Une des difficultés principales que rencontrent les femmes victimes de violences sexuelles est de faire état de ces violences, et également de faire face à l'attitude des autorités qui estimeront souvent que les allégations ne sont pas crédibles², en raison de contradictions dans le récit³ ou d'absence de détails relativement aux événements décrits⁴.

Les autorités suisses admettent en théorie que les violences sexuelles, comme tout événement traumatisant, sont de nature à affecter la perception, la verbalisation et la mémoire⁵ et peuvent amener à raconter les expériences vécues de manière contradictoire, tardive, ou sans donner de détails suffisants (Kälin 2002, p. 114). Elles reconnaissent que les personnes gravement traumatisées ne peuvent parler de leur vécu spontanément, de manière complète et exempte de contradictions et ont même tendance à éviter toute pensée, sentiment ou conversation se rapportant aux événements qui sont à l'origine de leur traumatisme. Cette tendance peut même aller jusqu'à l'incapacité, totale ou partielle, de se souvenir des aspects importants de la période d'exposition au facteur de stress⁶. En outre, des difficultés particulières se posent pour évoquer ce type de violence en raison d'un sentiment de culpabilité, de honte, ainsi que de la mise en place d'un mécanisme de défense⁷. C'est pourquoi, même lorsqu'une victime de violences sexuelles tarde à en faire état au cours de la procédure, on ne devrait

¹ Les autorités ont accordé une admission provisoire, estimant que l'exécution du renvoi n'était pas raisonnablement exigible sur la base de l'art. 14a al. 4 LSEE (actuellement 83 al. 4 LEtr) en affirmant que : « Cette disposition s'applique en premier lieu aux 'réfugiés' de la violence, soit aux étrangers qui ne remplissent pas les conditions de la qualité de réfugié parce qu'ils ne sont pas personnellement persécutés, mais qui fuient des situations de guerre, de guerre civile, ou de violences généralisées, et ensuite aux personnes pour qui un retour reviendrait à les mettre concrètement en danger (...) », JICRA 2003/17 cons. 6a.

² En particulier, les demandes fondées sur les craintes de mutilation génitale sont rejetées faute de vraisemblance, cf. Office fédéral des migrations, op. cit., p. 15.

³ La demande d'asile d'une femme congolaise victime de viol de la part d'un chef de garnison militaire a également été refusée faute de vraisemblance : les autorités ont estimé que le traumatisme pouvait expliquer des contradictions relatives à l'événement traumatisant lui-même mais pas le caractère vague des explications de la recourante sur d'autres aspects. Elles ont également tenu compte du comportement du persécuteur qu'elles ont estimé contradictoire. En effet, la recourante a raconté que cet homme l'avait fait enlever, puis lui avait laissé une semaine de réflexion, l'avait enlevée une nouvelle fois, puis l'avait violée et lui avait fait des cadeaux le lendemain du viol. Les autorités en matière d'asile ont estimé qu'une telle attitude était incohérente, cf. TAF, 5.07.2012, E-5426/2006, c. 3.2. Cette femme a tout de même pu rester en Suisse car elle a obtenu un permis humanitaire pour cas de rigueur, lié à la durée du séjour et à l'intégration.

⁴ Par exemple, une femme nigériane victime de violences sexuelles par un particulier qui la séquestrait et effrayait les habitants du village s'est vu opposer un refus faute de vraisemblance car elle n'a pu donner aucun détail sur son village, sur les villages environnants le nom de famille de son persécuteur, etc. Les autorités ont aussi estimé que le viol n'était pas une pratique admissible dans le tissu social où elle vivait et qu'elle aurait pu trouver la protection nécessaire dans son pays, TAF, 21.11.2011, D-2819/2010, c. 2.

⁵ Office fédéral des migrations, op. cit., p. p. 14-

⁶ JICRA 2003/17, cons. 4b.

⁷ JICRA 2003/17, cons. 4b ; ATAF 2007/31, c. 5.1.

pas pouvoir lui reprocher un manque de collaboration ou conclure à l'invraisemblance du récit de ce seul fait¹.

En pratique, toutefois, l'Office fédéral des migrations met souvent en doute la vraisemblance du récit, en dépit d'éléments de preuve tels que des certificats médicaux et des récits concordants. Par exemple, une femme albanaise avait évoqué son arrestation par des paramilitaires serbes et le fait qu'elle avait été maltraitée, puis qu'elle avait perdu connaissance. Elle n'avait toutefois parlé du viol subi que tardivement dans la procédure. Elle avait aussi déposé un certificat médical attestant d'un syndrome post-traumatique grave. Son fils avait déclaré que sa mère avait été emmenée par des policiers ou des soldats, qu'elle était revenue au bout de deux heures, blessée, en sang et en larmes, les vêtements déchirés. En dépit de ces éléments, l'autorité de première instance a jugé que le récit n'était pas vraisemblable, se fondant sur des contradictions dans les déclarations². La deuxième instance a heureusement tranché dans le sens inverse et reconnu cette femme comme réfugiée³.

Conclusion

Les persécutions liées au genre résultent des rapports de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes. Elles ne sont pas explicitement mentionnées dans les textes légaux, qu'il s'agisse de la Convention de Genève de 1951 ou de la loi suisse sur l'asile de 1998. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés enjoint désormais aux Etats d'interpréter la notion de réfugiés en tenant compte du genre. Toutefois, sa définition du genre ne mentionne aucunement les rapports de pouvoir entre les sexes mais se contente de poser le genre comme sexe social. Lors de débats parlementaires en Suisse, la question des persécutions spécifiques aux femmes a été abordée. Toutefois, la dimension du genre au sens des féministes matérialistes n'a jamais été prise en compte.

A une seule reprise, en 2006, la Commission de recours en matière d'asile a reconnu que les persécutions pouvaient être fondées sur le genre. Il s'agissait d'un rapt nuptial qui n'avait pas d'autre fondement que l'oppression et la discrimination des femmes. A cette occasion, la Commission de recours en matière d'asile a même laissé entendre que l'opposition d'une femme aux discriminations et à la répartition traditionnelle des rôles pouvait être analysée comme l'expression d'une opinion politique, ce qui n'est pas facilement admis dans la jurisprudence.

¹ JICRA 2003/17, cons. 4b ; ATAF 2007/31, c. 5.1 ; cf. également ATAF 2009/51, c. 4.2.3.

² Cf. également les exemples donnés par Maillard/Tafelmacher 1999, p. 227.

³ ATAF 2007/31, c. 5.1.

Malheureusement, cette décision est restée sans suite. A ma connaissance, aucune autre décision publiée n'a reconnu de persécution fondée sur le genre, ni n'a évoqué les rapports de pouvoir à l'origine d'une telle persécution. En particulier, il semble qu'aucune femme victime de violence domestique n'a obtenu la reconnaissance du statut de réfugiée. Bien au contraire, l'intensité de la violence ainsi que son caractère sexiste sont occultés par les autorités suisses en matière d'asile. On exige aussi des victimes qu'elles fassent appel aux autorités de l'Etat d'origine sans examiner sérieusement si une protection adéquate leur serait offerte par cet Etat. Les femmes victimes de violence sexuelle ont également des difficultés à faire reconnaître leur statut de réfugiée. Il semble qu'aucune femme faisant valoir des risques d'excision n'ait obtenu cette reconnaissance à ce jour. Les autorités doutent souvent des récits des victimes et les considèrent comme invraisemblables. Elles ne tiennent pas suffisamment compte des traumatismes et de leurs conséquences sur la mémoire et la parole.

Bibliographie

- Binder Andrea, 2001. *Frauenspezifische Verfolgung vor dem Hintergrund einer menschenrechtlichen Auslegung des Flüchtlingsbegriffs der Genfer Flüchtlingskonvention*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn.
- Bryner Angela, 2009. « Die Frau im Migrationsrecht », in Peter Uebersax, Beat Rudin, Thomas Hugi Yar et Thomas Geiser, *Ausländerrecht, eine umfassende Darstellung der Rechtsstellung von Ausländerinnen und Ausländern in der Schweiz, Von A(syl) bis Z(ivilrecht)*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, § 27, p. 1379 ss.
- Heaven Crawley, 2001. *Refugees and Gender : law and Process*, Bristol, Jordan.
- Jane Freedman, 2007. « Droit d'asile pour les femmes persécutées ? La Convention de Genève revisitée », in Jane Freedman et Jérôme Valluy, *Persécutions des femmes : savoirs, mobilisations et protection*, Bellecombe-en-Bauges, Terra, p. 451 ss.
- Magalie Gafner, 2007. In Magalie Gafner et Irène Schmidlin, « Le genre et la législation suisse en matière de migration », *Nouvelles Questions féministes*, Vol. 26, N° 1/2007, p. 28 ss.
- Colette Guillaumin, 1992, « Pratique du pouvoir et idée de nature », *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*, Paris Côté-Femmes.
- Christina Hausammann, 1996. « Die Berücksichtigung der besonderen Anliegen der Frauenflüchtlinge in der laufenden Asylgesetzrevision », *Asyl* 1996/2, p. 39 ss.
- Walter Kälin, 2002. « Gender-related persecution », in Vincent Chetail et Vera Gowlland-Debbas, *La Suisse et la protection internationale des réfugiés*, La Haye, Londres et New York, 2002, Kluwer, p. 111 ss.
- Regina Kiener et Andreas Rieder, 2003. *Admission provisoire – sous l'angle des droits fondamentaux*, Berne, Commission fédérale contre le racisme.
- Alain Maillard et Christophe Tafelmacher, 1999. *Faux réfugiés ? La politique de dissuasion d'asile (1979-1999)*, Editions d'en bas, Lausanne.

- Nicole-Claude Mathieu, 2004. « Sexe et genre », *Dictionnaire critique du féminisme*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 205 ss.
- Rainer Mattern, 2010. *Kosovo : Folgen der Uebertragung des Sorgerechts*, OSAR, Berne.
- Minh Son Nguyen. *Droit public des étrangers*, Staempfli, Berne.
- Karine Povlakic, 2011. *Suppression de l'aide sociale, un instrument de contrainte*, Editions d'en bas, Lausanne.
- Françoise Stichelbaut, 2009. « L'application de la Convention sur les réfugiés aux demandeuses d'asile lesbiennes : de quel genre parlons-nous ? », *Nouvelles Questions féministes*, Vol. 28, N°2/2009, p. 66 ss.
- Paola Tabet, 2004. *La grande arnaque*, L'Harmattan, Paris.
- Christophe Tafelmacher, 2012. « Du droit d'asile à la gestion de stock humain ou comment réduire à néant l'hospitalité et les droits », in Chris Durussel, Etienne Corbaz, Emilie Raimondi et Marisa Schaller, *Pages d'accueil. Vingt ans de classes d'accueil post-obligatoires dans le canton de Vaud*, Antipodes. Lausanne, p. 53 ss.
- Samah Ousmane et Sarah Progin-Theuerkauf, 2011. « Motifs de fuite spécifiques aux femmes, portée et interprétation de l'art. 3 al. 2 LAsi et de la CEDH », *Asyl* 3/11, p. 3 ss.
- Jérôme Valluy et Jane Freedman, 2007. « Persécutions genrées des femmes » in Jane Freedman et Jérôme Valluy, *Persécutions des femmes : savoirs, mobilisations et protection*, Terra, Bellecombe-en-Bauges, p. 11 ss.

Qu'attendre du féminin pluriel ?

A partir de trois féministes matérialistes

Christiane Vollaire

Résumé : Les rapports de domination ont été traditionnellement légitimés par l'origine de la différence sexuelle entre hommes et femmes. Trois auteurs féministes issues de la pensée marxiste montrent au contraire que la légitimation de la domination masculine tente de s'imposer *a posteriori*, pour justifier une intention dominatrice qui est première et transversale dans les rapports de pouvoir toujours inscrits dans l'histoire. Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, respectivement sociologue et anthropologues issues de la pensée marxiste, ont sur ce fondement commun élaboré leurs recherches, pour construire le féminisme matérialiste dans le monde francophone.

Il est possible de lire leurs apports sur l'essentialisation et la naturalisation des rapports de pouvoir à partir du concept foucaldien de « biopolitique », appliqué aussi bien au sexe qu'à la race. Son enjeu central – la naturalisation, la biologisation du féminin ou de tout groupe discriminé – est lié à sa domestication, impliquant aussi bien les fondements de l'activité technique que les processus de reproduction.

Mais ce rapport de domination s'applique aussi aux outils de la recherche scientifique. Penser la question des rapports sociaux de sexe, c'est aussi débusquer les formes inaperçues de l'androcentrisme jusque dans le choix des positions, des concepts, des méthodes et de l'orientation des analyses. Réfléchir à cette question permet donc non seulement de dénaturiser le féminin, mais de désenclaver la pensée elle-même des présupposés de la domination masculine.

Mots-clés : biopolitique, essentialisation, naturalisation, rapports sociaux de sexe, domestication, reproduction, domination, sexe, race, viol, nature/culture, multipolarité, recherche

I. A partir de Colette Guillaumin

- 1. Sexe et race dans la détermination biopolitique*
- 2. Majorité du dominant. Minorité du subalterne*

II. A partir de Paola Tabet

- 3. La technologie comme herméneutique de la domination*
- 4. Naturalisation et domestication*
- 5. Le viol comme institution*
- 6. La reproduction dans un système de production*

III. A partir de Nicole Mathieu

- 7. Le rapport nature /culture confondu dans la détermination sexuelle*
- 8. Le multipolaire comme condition de la recherche*

Introduction

Ce qui caractérise les positions sexistes c'est qu'elles renvoient « la femme » à une unité factice ; et cette réduction abusive est le moteur des positions essentialistes. Reconnaître au contraire, dans le féminin comme dans le masculin, la part du multiple et des différences, c'est y restaurer cette pluralité dont Hannah Arendt faisait la caractéristique de l'humanité. C'est en outre aussi inscrire les pensées issues du féminin dans la pluralité des modes de pensée et des perspectives possibles qu'engage nécessairement tout refus des discriminations. C'est à ce féminin pluriel qu'engage la pensée des trois auteurs dont j'aborde ici le travail, à partir du croisement entre politique, médecine et esthétique où se situe ma propre recherche philosophique (Vollaire 2007, Vollaire 2012).

Le rapport féminin-masculin, incessamment tendu sur la question de la domination, croise ainsi de puissants enjeux matériels et symboliques qui en font une véritable grille d'évaluation du politique. C'est à ce titre qu'il est envisagé, de façons multiples et différenciées, par des auteurs qui font de la pratique des sciences humaines un creuset. Confrontant les données historiques ou géographiques aux problématiques anthropologiques associant les conceptualisations de la sociologie à celles de la philosophie, et celles de la psychanalyse à celles de l'économie politique, elles ouvrent à la question des rapports du sexe de larges perspectives, par la pluralité et la radicalité de leurs champs d'investigation.

Au cœur de leur démarche, se noue l'articulation du biologique à l'histoire sociale, engageant des enchevêtrements complexes que Colette Guillaumin, Paola Tabet ou Nicole Mathieu tentent de dénouer. Dans tous les cas, c'est du concret, ou de ce que Marx appelait « le réel », que part l'analyse. Et en ce sens, on peut en effet qualifier de matérialiste une réflexion qui centre ses

interprétations sur la domination économique, articulée à l'ensemble des aspects matériels des rapports de pouvoir et de la vie en société. Mais, partant de là, l'analyse déploie aussi les multiples rapports idéologiques au symbolique, qui en sont la conséquence et la surdéterminent à leur tour.

Des années soixante aux années deux mille, s'élabore ainsi un pan de la pensée féministe dans son versant matérialiste, qui pense l'inégalité des sexes non comme une cause, mais comme un effet dialectiquement induit de la domination politique, et vise à dénoncer son essentialisation naturalisante. Le corps, enjeu de discrimination, est un corps naturalisé, sur lequel s'opère le déni du culturel : objet de mépris ou d'extermination tout comme objet de politiques de santé ou de natalité, il demeure désubjectivé. C'est ce processus de désubjectivation, à l'œuvre dans le racisme au même titre que dans le sexisme, qui fonde le travail critique des féministes matérialistes dont on se propose ici l'analyse.

I. A partir de Colette Guillaumin

1. Race et sexe dans la détermination biopolitique

Lorsque Colette Guillaumin publie en 1972 *L'Idéologie raciste*, la genèse qu'elle en propose met en évidence le hiatus entre des données simplement physiques et l'interprétation sociale, l'idéologie raciste moderne qui s'impose. Ce pouvoir sur le corps, Michel Foucault en fera, autour des mêmes années, le cœur du concept de « biopolitique », en tant qu'il noue les problématiques de la race à celles de la sexualité. Dans l'année 1976, le concept émerge au dernier chapitre de *La Volonté de savoir*, dans le versant qui le lie à la discipline sexuelle et au régime de l'aveu. Et il apparaît parallèlement au dernier cours de séminaire du Collège de France *Il faut défendre la société*, dans le versant de la pensée raciste telle que le pouvoir nazi s'en est fait l'emblème.

Dans *La Volonté de savoir* :

« Il faudrait parler de "bio-politique" pour désigner ce qui fait entrer la vie et ses mécanismes dans le domaine des calculs explicites, et fait du pouvoir-savoir un agent de transformation de la vie humaine ; ce n'est pas que la vie ait été exhaustivement intégrée à des techniques qui la dominent et la gèrent ; sans cesse elle leur échappe. (...) Mais ce qu'on pourrait appeler le "seuil de modernité biologique" d'une société se situe au moment où l'espèce entre comme enjeu dans ses propres stratégies politiques. L'homme, pendant des millénaires, est resté ce qu'il était pour Aristote : un animal vivant et de plus capable d'une existence politique ; l'homme moderne est un animal dans la politique duquel sa vie d'être vivant est en question ». (Foucault, 1976, p. 188)

Et dans « *Il faut défendre la société* » :

« La spécificité du racisme moderne, ce qui fait sa spécificité, n'est pas lié à des mentalités, à des idéologies, aux mensonges du pouvoir. C'est lié à la technique du pouvoir, à la technologie du pouvoir. C'est lié à ceci, qui nous place, au plus loin de la guerre des races et de cette intelligibilité de l'histoire, dans un mécanisme qui permet au biopouvoir de s'exercer ». (Foucault, 1997, p. 230)

Ce vocabulaire de la détermination technologique à l'encontre des déterminants idéologiques est bien évidemment connoté par la pensée marxiste, comme le vocabulaire de la généalogie, qui marque à tous les niveaux la pensée foucauldienne, est nourri de la lecture de Nietzsche. Mais l'articulation des problématiques raciales aux problématiques sexuelles trouve son point névralgique dans ce moment des années soixante-dix où se construit le concept de biopolitique. Par la biopolitique, le pouvoir diffus du contrôle des corps va prendre le pas sur le pouvoir souverain de leur contrainte par la violence. Le pouvoir insidieux du contrôle biopolitique (tel qu'il se manifeste en particulier dans ce que Foucault appelle la médicalisation de la vie) s'étend ainsi avec d'autant plus d'efficacité qu'il a renoncé aux brutalités de la discipline. Et Foucault lie du reste lui-même ce contrôle à une problématique de la définition et de la place du féminin :

« Ainsi, dans le processus d'hystérisation de la femme, le « sexe » a été défini de trois façons : comme ce qui appartient en commun à l'homme et à la femme ; ou comme ce qui appartient aussi par excellence à l'homme, et fait donc défaut à la femme ; mais encore comme ce qui constitue à lui seul le corps de la femme, l'ordonnant tout entier aux fonctions de reproduction et le perturbant sans cesse par les effets de cette même fonction ». (Foucault, 1976, p. 202)

Colette Guillaumin se livre elle aussi à une généalogie de l'idéologie raciste dans la modernité, à partir du repérage de la « marque biologique », du concept de race. Et il est clair que cette généalogie critique, qui vise à dénaturiser la race, vise tout autant à dénaturiser le sexe. Comme elle l'écrit :

« On ne s'étonnera pas alors, dans une approche sociologique de la race et de ses connotations inconscientes, de voir figurer parmi les races mentionnées toutes les catégories institutionnelles revêtues de la marque biologique ». (Guillaumin, 2002, P. 12)

Ces *catégories institutionnelles revêtues de la marque biologique* désignent avec précision le processus de discrimination : celui par lequel les institutions biologisent pour dissocier, celui par lequel le biologique devient la marque infâmante apposée par le politique. Le texte est clair : les catégories sont

d'abord institutionnelles, construites par les rapports de pouvoir et générées par un processus de socialisation. Et c'est ensuite seulement que le biologique aura en quelque sorte fonction de légitimation du politique, comme si le pouvoir avait besoin de la légitimation de la nature pour justifier l'exercice de la domination. L'argument naturaliste permet ainsi toujours d'avaliser le fait accompli par un processus de domination manifestement politique, construit par l'institution.

La nature est un concept, et ce concept a une fonction politique de verrouillage du pouvoir. Le travail généalogique va consister à repérer une telle inversion de l'origine ou à manifester la différence entre origine et fondement : pour le féminin comme pour la race, l'argument biologique sert à fonder ce dont précisément il n'est pas l'origine. Et comme aucun pouvoir ne peut prétendre se fonder sur lui-même, la tâche idéologique du pouvoir légitimé par la science sera de désigner comme son origine ce qui est en réalité son fondement ou d'opérer une confusion mystifiante entre son commencement chronologique et son assise idéologique. Le commencement du pouvoir n'est ni dans la faiblesse féminine ni dans l'infériorité raciale. Mais l'une comme l'autre sont nécessaires symboliquement pour pérenniser un pouvoir établi matériellement, d'où l'affirmation méthodologique très claire de Colette Guillaumin en préambule de son ouvrage :

« La race n'y apparaîtra pas réalité biologique, mais plutôt forme biologique utilisée comme signe. » (Guillaumin, 2002, p. 12)

Et ce qu'elle dit ici de la race comme signifiant vaut pour les autres *catégories institutionnelles revêtues de la marque biologique*, incluant, bien sûr, la catégorie « femme » :

« Ces catégories sont certes investies de la marque biologique selon des schémas différents, par exemple les aliénés le sont par le biais du constitutionnalisme, de la dégénérescence, des différences chromosomiques ; les femmes par celui de la différence anatomo-sexuelle, somatique et du potentiel chromosomique ; les homosexuels par celui de la différence hormonale ; les ouvriers (le peuple) sont pour la droite, depuis la révolution et encore actuellement, de race différente. Les âges extrêmes de la vie eux-mêmes sont investis de différences biologiques tout en se trouvant dans une position relativement marginale quant à l'investissement affectif, puisque chacun en parcourt le trajet ». (Guillaumin, 2002, p. 12)

2. Majorité du dominant, minorité du subalterne

Que ce qui crée de la différence puisse devenir un facteur de soumission, c'est là le rôle de ce marquage biologique sur les catégories institutionnelles. Et pour que le rapport entre des différences puisse devenir un rapport

dominant / dominé, il faudra que la différence soit investie d'une relation majorité / minorité :

« Il y a une conduite identique envers les femmes, les juifs, les nègres ... et il y a une réponse identique de ces derniers à l'attitude majoritaire.

Tous ont en commun leur forme de rapport à la majorité, l'oppression. Oppression économique d'abord, oppression légale (ou coutumière) ensuite. (...) Ces groupes se définissent par leur état de dépendance au groupe majoritaire. Ils sont, au sens propre du terme, en état de minorité. Minorité : être moins ». (Guillaumin, 2002, p. 119)

En utilisant le terme de minorité, Colette Guillaumin met le doigt sur l'enjeu essentiel de la biologisation des différences : elle produit un rapport d'infériorité pensé non seulement comme une dépendance, mais comme un inachèvement. Le différent est celui qui n'accède pas à la majorité, c'est-à-dire à la maturité, celui à qui son potentiel génétique ne permet pas de mûrir et de devenir adulte, celui qui demeurera soumis parce que nécessairement infantilisé par l'autre.

En jouant du double sens des mots, l'interprétation idéologique biologisante fait muter une minorité quantitative en minorité qualitative, ce qui permet de la maintenir en état d'infériorité même si elle devient (ou se trouve être originellement) majoritaire.

Ce processus est à l'œuvre dans le phénomène de la colonisation : le bon Noir, le gentil Asiatique, mais aussi dans la façon de représenter les ex-colonies par le sourire de leurs enfants, ou les peuples des pays du Sud par la souffrance de leurs bébés.

On le retrouve, bien sûr, au niveau du féminin, dans le thème de la femme-enfant, de la Lolita, dans les figures frêles et efflanquées des magazines de mode comme dans l'archétype romantique de la jeune femme tuberculeuse : la fragilité comme facteur de séduction vient en appui de la minorité comme facteur de soumission.

Mais en définissant le « majoritaire » comme producteur de normes, Colette Guillaumin montre aussi, à la suite des travaux de Frantz Fanon sur la question coloniale, comment cette norme elle-même ne produit pas seulement un clivage entre des groupes sociaux, ni même un clivage au sein de ces groupes, mais aussi un clivage au sein même des sujets : le rapport de domination se double d'un processus de désidentification, qui contribue à son efficacité :

« Il existe du côté minoritaire suffisamment de travaux qui montrent justement l'extrême difficulté où se trouvent les minoritaires pour se définir eux-mêmes. Ils ont à jouer sur deux registres : le moi que le majoritaire leur signifie qu'ils sont ; le

moi qu'ils se sentent être et dont ils sont séparés par l'impératif majoritaire. Si les minoritaires sont ainsi divisés contre eux-mêmes, c'est en fait parce que le médiateur imaginaire de la définition de soi-même leur est hétérogène». (Guillaumin, 2002, p. 301)

Ce médiateur imaginaire de la définition de soi-même, c'est l'intériorisation de la norme comme fondement d'identification. Cornélius Castoriadis écrivait dans ces années-là, dans *L'Institution imaginaire de la société* :

« Il y a à chaque fois homologie et correspondance profonde entre la structure de la personnalité et le contenu de la culture, et il n'y a pas de sens à prédéterminer l'une par l'autre ». (Castoriadis, 1975, p. 41)

Ce que montre Colette Guillaumin à travers le processus de colonisation, c'est que le concept même de minorité, en aliénant la représentation de soi, inhibe la possibilité même de produire un imaginaire collectif : l'homogénéisation, à la fois requise et rendue impossible par la conscience des différences, génère une identité clivée, morcelée, et de ce fait même radicalement dépendante. Il n'y a pas de possibilité, pour l'individuel et pour le collectif, de se nourrir l'un de l'autre, parce que leur hétérogénéité, en inhibant le processus d'individuation, mutile l'imaginaire collectif.

Cette mutilation de l'imaginaire par la représentation raciste peut s'appliquer identiquement à la représentation sexiste. Et l'apport de Colette Guillaumin dans cet ouvrage est d'avoir très vite établi ce parallèle, d'avoir saisi l'analogie qui construit l'idéologie raciste comme une matrice des autres formes de domination et donné ainsi une grille interprétative qui permet de penser la construction de l'imaginaire social comme portée par une représentation du biologique. Celle-ci, nourrie d'une intention originellement politique, métamorphose les éléments factuels donnés dans la nature en une herméneutique de la domination instituée.

II. A partir de Paola Tabet

3. La technique comme herméneutique de la domination

Cette herméneutique de la domination, le livre de l'anthropologue Paola Tabet, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes*, va la saisir dans l'agencement du technique au biologique, à partir de deux textes, l'un de 1979 « Les mains, les outils, les armes », et l'autre de 1985 « Fertilité naturelle, reproduction forcée », une perspective aristotélicienne qui part de l'usage du corps et de la fonction déterminante de la main pour interroger l'organisation

sociale à partir de la production des outils. L'ouvrage prend ainsi pour point de départ les technologies agricoles, pour interroger l'usage de la fertilité du corps féminin et construire une phénoménologie de la domination à partir du contrôle de la reproduction.

Rien ne dispose le corps féminin à la faiblesse ou à l'infériorité, et l'auteur montre au contraire que les tâches imposées aux femmes nécessitent leur force et leur endurance. Mais ce sont des tâches subalternes. La division sociale du travail suppose qu'une distribution soit faite non pas du tout selon une répartition neutre de la réponse aux besoins matériels, mais selon une détermination des rapports de subordination. L'économie est d'emblée un facteur politique, dans lequel l'assignation des fonctions ne suppose pas seulement leur distinction, mais leur hiérarchisation. Et la différence sexuelle n'est pas l'origine, mais le prétexte à donner sens à la soumission. A la chasse, les femmes ont la capacité physique de porter les armes et de les utiliser, mais elles sont, dans certaines sociétés, arbitrairement interdites de le faire, parce qu'il faut désigner, par opposition à la catégorie noble du prédateur, celle de la bête de somme. Et la marque sexuelle permet de signifier l'appartenance à ces catégories :

« Les femmes disposent de deux outils de base utilisés un peu partout : le récipient (...) et le bâton à fouir (...) »

Les hommes disposent d'un tout autre équipement : couteaux de pierre, haches, boucliers, lances, boomerangs et propulseurs ». (Tabet, 1998, p. 24-25)

C'est l'outillage lui-même qui d'un côté contraint le corps à la statique, et de l'autre favorise au contraire sa dynamique, sollicite son énergie et, déployant sa mobilité, affirme son efficacité. Et Tabet cite Leroi-Gourhan à propos du bâton à fouir assigné comme outil aux femmes :

« Il faut avoir tenu soi-même quelques heures ce bâton pointu pour savoir combien son maniement est pénible et peu efficace ». (Tabet, 1998, p. 25)

L'assignation de l'outil détermine la position sociale à partir de la position physique supposée par son maniement. Et ces positions sont intégralement instituées, indépendamment de la puissance naturelle. C'est bien évidemment à dénaturiser les représentations du corps féminin que vise ce texte, à montrer que le statut biologique n'entre en rien dans la détermination des fonctions, si ce n'est en donnant un signe de reconnaissance immédiat et physiquement visible du marquage qui permet la hiérarchisation des corps et va induire, à partir de leur comportement physique, leur attitude et leur statut social.

Utilisant les calculs établis par l'anthropologue Lee sur l'énorme dépense d'énergie déployée par le corps féminin en termes de distances parcourues et de poids portés, elle affirme :

« Les ethnologues ont souvent constaté l'effort exigé des femmes, « premières bêtes de somme de l'humanité » comme on lit souvent, contraintes au transport des biens – et des enfants – du groupe ». (Tabet, 1998, p. 28)

Ce qu'elle met en évidence ici c'est tout simplement un processus de domestication, parfaitement analogue au processus colonial précédemment décrit par Colette Guillaumin, processus qui utilise la force physique comme potentiel de soumission, comme puissance aliénée à partir d'un interdit culturel, permettant à la force même de se retourner contre son détenteur. Et bien sûr une telle position contredit tous les arguments donnés sur la fragilité constitutive du féminin. Elle montre un corps fort, mais rendu intentionnellement, par l'outillage même, inapte au déploiement de sa puissance, d'où la déduction qu'elle en tire :

« Il ne semble donc pas que ce soient les contraintes liées à la charge des enfants, à la moindre mobilité, à l'infériorité physique des femmes, qui puissent rendre compte de leur place dans la division sexuelle du travail. Ce n'est pas la chasse qui est interdite aux femmes, ce sont bien les armes ; c'est bien l'accès aux armes, en tant que telles et en tant que concrétisation d'un développement technologique, qui leur est refusé ». (Tabet, 1998, p. 43)

Que l'accès aux armes soit l'expression la plus concrète de l'accès au pouvoir nous indique ici aussi que l'outil ne permet pas seulement l'exercice d'une domination humaine sur la nature, ni l'exercice d'une domination entre hommes, mais plus spécifiquement encore l'exercice d'une domination instituée du masculin sur le féminin, domination qui passe par une animalisation du corps féminin domestiqué au double sens du terme : à la fois dressé à la soumission et assigné à résider autour du foyer.

4. Naturalisation et domestication

De la nature dominée au féminin dominé, l'analogie permet de transférer au féminin la part de naturalité pour transférer la part culturelle au masculin. Et ce transfert va en particulier affecter la problématique centrale de la procréation :

« En effet un glissement semble se produire – qui transparait aussi dans les termes couramment employés – entre la capacité et le fait de procréer, et ce dernier, au lieu d'être l'aboutissement d'un processus qui banalement nécessite deux sexes, devient l'essence, la nature même des femmes. Non seulement l'ovule, mais

l'enfant est produit par la femme toute seule, de sorte que « l'échange des femmes fécondes » devient un échange de poules pondeuses ». (Tabet, 1998, p. 83)

Le glissement entre potentiel et réel qui transfère à l'actualité du féminin sa virtualité reproductrice se double ici d'une dissociation au sein même de l'acte procréatif, qui devient non seulement un monopole du féminin excluant le masculin, mais le monopole de la féminité, excluant toute autre capacité féminine. Le potentiel de procréation féminin se superpose ainsi à la définition de « la femme » pour devenir son essence. Essentialisation, naturalisation, biologisation sont associées au processus de domestication qui permet d'établir la claire partition entre la représentation culturelle d'un masculin émancipé à l'égard de la nature et la représentation naturelle d'un féminin aliéné à l'ordre de la nature, et par là même inclus dans la nature comme objet de la domination masculine.

Le monopole masculin de la technique va alors assurer sa puissance sur un monopole féminin de la nature, par le contrôle, et donc par la possibilité de limiter le foisonnement naturel de la fertilité féminine, de canaliser son excès :

« N'y aurait-il pas en fait un lien entre ce biologique si procréatif et féminin, et ce social si organisateur et masculin ? » (Tabet, 1998, p. 82)

On le voit ici, le filtre de la technologie, et de la très célèbre affirmation cartésienne du *Discours de la méthode* selon laquelle *l'homme doit se rendre comme maître et possesseur de la nature*, permet d'identifier l'humanité à sa part masculine pour en renvoyer la part féminine du côté d'une animalité que le pouvoir technique a pour tâche infinie de maîtriser. La fécondité devient cette spontanéité naturelle spécifiquement féminine, que le contrôle masculin doit organiser et recadrer pour l'inscrire dans le programme culturel de la maîtrise de la nature. La répartition des tâches n'est plus ici dans un rapport entre la statique négative de l'outillage pesant et la dynamique positive de l'arme de jet, mais au contraire, par une inversion des valeurs respectives de la statique et du dynamique, dans un rapport entre la dynamique négative de l'excès désordonné et la statique positive de la mesure et du contrôle. Il s'agit toujours de négativer ce qui est supposé caractériser l'inférieur. Et de ce point de vue, la négativité attribuée au féminin marque systématiquement les spécificités qu'on lui assigne, quels que soient les caractères contradictoires de ces assignations.

Paola Tabet va donc poser une question centrale, qui, par ces assignations du féminin, relie les problématiques sociales de la domination aux problématiques techniques de la reproduction :

« Le caractère social de l'activité reproductive exige qu'on s'interroge sur son statut en tant qu'activité, sur son classement parmi les activités humaines : est-ce

du travail ? Peut-on appliquer à la reproduction les notions de travail aliéné, d'exploitation, d'appropriation-expropriation du produit ? » (Tabet, 1998, p. 86)

L'articulation est ici très forte : elle convoque les fondements de l'analyse marxiste de l'aliénation du travail, pour en faire les opérateurs d'une analytique de la reproduction et dégager par là même celle-ci de toute forme de naturalisation. En renvoyant le concept de reproduction à celui de la propriété des moyens de production, Tabet offre une grille interprétative qui permet de l'extraire de l'impasse biologique pour lui ouvrir la voie économique. Reproduire, c'est toujours produire. Et cette production engage des relations d'échange et de propriété qui ne la distinguent en rien des autres domaines productifs.

Ainsi, en s'emparant des outils du matérialisme historique, la pensée féministe n'en montre pas seulement l'efficacité, elle en ouvre aussi le dispositif à un nouveau champ d'interprétation : le féminisme matérialiste.

Flora Tristan écrivait dans les *Pérégrinations d'une paria* : « *La femme est le prolétaire du prolétaire* ».

C'est cette mise en abîme qu'explore le travail de Paola Tabet, en déployant une généalogie technique du contrôle de la reproduction.

Elle montre d'abord, en distinguant les modalités de la sexualité animale de celles de la sexualité humaine, que celle-ci, pour les hommes comme pour les femmes, est dissociée du cycle biologique de la fécondité. Désirer et reproduire sont deux dynamiques radicalement différentes, ce qui précisément oppose l'appétit sexuel des animaux identifié à sa finalité reproductrice, au désir humain, rendu beaucoup plus complexe par les déterminants culturels, les enjeux éducatifs et les complexités psychologiques qui y sont associés.

Mais, pour que la finalité économique de la stabilisation familiale et de la transmission des biens puisse se réaliser, il faut malgré tout rendre prévisible une activité sexuelle manifestement imprédictible. C'est la fonction de l'institution de mariage, qui va produire ce que Tabet appelle « le dressage au coït », c'est-à-dire d'une part la pénétration génitale hétérosexuelle comme norme, et d'autre part les modes de discipline et de contrôle qui vont la rendre obligatoire et en permettre la maîtrise sociale.

5. Le viol comme institution

Ces modes de domination ne s'arrêtent pas à la prescription du « devoir conjugal », ils impliquent comme un possible et comme un droit la pratique du viol. Celui-ci n'est absolument pas conçu comme une sorte de pulsion soudaine et irrépressible, s'exprimant de façon individuelle et aléatoire par la transgression et le passage à l'acte. Il est au contraire l'expression admise d'une norme de la domination, qui participe d'un dressage du féminin à l'obligation du coït et manifeste ainsi de façon spécifiquement humaine le

pouvoir du décret masculin sur le désir féminin. L'auteure montre ainsi comment, dans certaines cultures, le viol collectif est la manière, admise par l'époux, de dresser l'épouse récalcitrante à la soumission.

Ainsi, le viol n'est de l'ordre ni de l'excès, ni de l'abus, ni de l'incontrôlable, mais au contraire d'un retour à la norme, d'une restauration de l'ordre collectif masculin contre le désordre individuel du désir féminin. Telle est la légitimation qui en est donnée, et qui de la sorte, non seulement en autorise, mais en recommande la pratique.

Lisant cela, on peut aisément l'appliquer à l'interprétation de la systématisme des viols dits « ethniques » en temps de guerre : ce n'est pas simplement le déchaînement d'un désir frustré par l'éloignement de la guerre et potentialisé par les angoisses qui y sont liées. Mais c'est la marque du vainqueur sur le vaincu, introduisant la domination jusque dans la circulation de sa semence. C'est l'affirmation d'une puissance virile identifiée dans le phallus du vainqueur, identifiant le vaincu au corps soumis de la part féminine de sa population, non pas une bavure, mais au contraire l'acmé de ce « dressage au coït » qui inaugure le cycle institutionnel de la reproduction, et la preuve même non seulement du moment de la conquête, mais de sa pérennisation dans un potentiel de reproduction : des enfants naissent du viol, prolongeant la présence du vainqueur sur le territoire vaincu par la médiation du ventre féminin, par une forme de colonisation du territoire des corps.

Un travail récent du photographe Jonathan Tovgornik au Rwanda (exposé en juin 2012 aux Rencontres d'Arles) met en présence sur l'image des femmes et leur enfant né du viol à la suite des massacres de 1994, en leur donnant la parole dans les entretiens qui accompagnent les images, non comme l'éternel témoignage victimaire sur les violences subies, mais comme une réflexion *a posteriori* sur ce qu'elles représentent dans leurs suites.

Pour Paola Tabet, cette question d'une fabrique culturelle de la reproduction permet de mettre en évidence les très grandes violences dont elle est l'occasion sur les femmes. Ce que Foucault nommait « le contrôle », par opposition à la violence immédiatement perceptible de « la discipline », peut prendre lui-même des formes ultra-violentes et pourtant instituées : celle du viol, celle de l'infanticide des filles chez les Eskimos, par exemple.

A cette aune, même les techniques apparemment les plus neutres, voire émancipatrices, de contrôle des naissances et de maîtrise de la fécondité, apparaissent dans leur origine violente, comme autant de façons d'assurer originellement le contrôle de l'esprit masculin, dans sa maîtrise, sur le corps féminin dans sa naturalité.

6. La reproduction dans un système de production

Du viol à l'excision, Tabet analyse les techniques utilisées pour dissocier chez les femmes la vie génitale de la vie sexuelle, et par là éliminer le désir du vécu de la sexualité. Et elle montre quelle violence sur le corps suppose cette élimination, et comment en particulier la maternité, puis l'allaitement, vont, dans bien des cultures, exterminer le corps désirant au profit d'un corps voué à la reproduction.

Le travail de l'anthropologie est ici décisif. Il montre, dans la variété des cultures qu'on peut observer, une constance de la domination masculine. Il montre aussi, dans la conceptualisation du travail, une impasse de l'analyse philosophique, mettant en évidence, derrière un impensé des orientations masculines de la philosophie, une autre forme, plus insidieusement idéologique, de l'androcentrisme :

« Exclure la reproduction du champ conceptuel du travail, ne serait-ce pas alors l'expression idéologique de certaines relations de production et de reproduction ? Ou mieux, la notion de travail elle-même ne serait-elle pas construite sur « l'exclusion préalable des femmes en tant que productrices-reproductrices de l'espèce » (Vandelac) ? Une telle notion pourrait donc, de ce point de vue, apparaître comme fonction des rapports de sexe historiquement existants ». (Tabet, 1998, p. 161)

C'est la raison pour laquelle, paradoxalement, dans un ouvrage marqué par les orientations de la pensée marxiste, cette pensée elle-même est renvoyée vers ses insuffisances concernant la question du féminin, et en particulier l'évacuation par Marx de la question de la reproduction dans l'analyse de la production.

Mais, si cette question d'une inscription de la reproduction dans les rapports de production est bien posée à partir d'un questionnement technologique, l'argumentaire déployé ensuite est beaucoup plus léger. C'est moins à l'anthropologie qu'à une philosophie de la médecine occidentale interrogeant son devenir qu'il appartiendrait de travailler désormais les enjeux sous-jacents à la mise au point des techniques contraceptives, privilégiant la part féminine de la reproduction sur sa part masculine et soumettant l'autorisation contraceptive à l'expertise technique du médecin autant qu'à son autorité morale.

Et, si la question de la location d'utérus est ici brièvement abordée, les enjeux technologiques, juridiques et politiques liés à la procréation médicalement assistée, les problématiques du clonage, celles du droit à l'avortement, celles de la réanimation néonatale, ne sont pas abordées, dans un ouvrage qui a pourtant le remarquable mérite de fonder son objet politique sur la question technique. Sur ce point, la chronologie contemporaine des

nouveaux acquis scientifiques et techniques et l'accélération dont elle est le lieu jouent bien sûr un rôle déterminant, par rapport auquel la datation de ces textes (de 1979 à 1985) implique déjà une obsolescence : en plus d'un quart de siècle, l'essor des biotechnologies n'a pas seulement augmenté les possibilités techniques, il a ouvert de nouveaux champs d'investigation à la pensée critique et de nouvelles formes d'interrogation sur les devenirs biopolitiques tels que les envisageait Foucault. Et ce faisant, il a exposé non seulement la question de la procréation, mais la question du rapport entre les sexes, à de profondes reconfigurations.

III. A partir de Nicole-Claude Mathieu

7. Le rapport nature / culture confondu dans la détermination sexuelle

Mais cette obsolescence ne porte nullement sur les fondements mêmes de l'interrogation critique, que les textes des féministes matérialistes des années quatre-vingt contribuent au contraire à poser de façon radicale, offrant de vrais outils de travail à l'interprétation des devenirs contemporains. En publiant *L'Anatomie politique* en 1991, Nicole Mathieu, à partir d'articles parus sur une vingtaine d'années (entre 1970 et 1989), réinterroge à cette même période la biologisation du corps féminin, qui occulte ce qu'elle appelle « les signes non reconnus du caractère culturel de la maternité ». Et ce déni du caractère culturel de la procréation est au cœur de son ouvrage, comme emblématique du naturalisme biologique qui détermine les représentations du féminin.

En affirmant que « le genre construit le sexe », elle signifie précisément le caractère politique de l'anatomie du corps féminin : une représentation destinée non pas à objectiver sa réalité, mais à fonder les rapports de pouvoir dont il est le lieu.

Faire émerger le rapport du genre au sexe, c'est refuser d'essentialiser « la femme » comme le font les positions androcentristes, c'est-à-dire comme le font toutes les traditions culturelles dominantes, de quelque emplacement géopolitique qu'elles proviennent : ce n'est un privilège ni de l'Orient ni de l'Occident, ni du Nord, ni du Sud, ni des traditions monothéistes, ni des traditions panthéistes. Et c'est précisément la raison pour laquelle l'anthropologie en trouve les signes dans toutes les formes culturelles, comme l'histoire en trouve les prémisses ou la trace à toutes les périodes.

Parler du féminin plutôt que de la femme et en attribuer les caractéristiques au genre plutôt qu'au sexe, c'est déjà marquer l'écart entre le réel et les représentations, mais aussi montrer comment le vécu se nourrit corrélativement des deux, et c'est à quoi s'attache le travail de Nicole-Claude Mathieu.

En considérant l'évidence sexuelle comme fétiche, elle en renvoie implicitement les représentations au fétichisme de la marchandise dans la théorie marxiste. Le fétiche, c'est cet objet de focalisation du discours et des représentations auquel on attribue des pouvoirs symboliques qui, tout en étant très au-delà de ses pouvoirs initiaux réels, influe en même temps sur ceux-ci. L'illusion fétichiste est en même temps une illusion productive ou, pour reprendre le concept d'Austin, un discours performatif qui produit du réel à partir du symbolique. C'est pourquoi l'évidence fétiche du sexe produit un vrai rapport de domination à partir d'un présupposé faussement biologique et réellement politique.

C'est précisément cette « évidence biologique » qu'elle interroge en opposant les archétypes de l'« homme-culture », masculin apte à la verbalisation, c'est-à-dire à l'organisation rationnelle du discours, et de la « femme-nature », plus mal à l'aise dans le rapport culturel au langage, parce que, par son statut physique, plus proche des réalités biologiques. L'omniprésence de ce type de distinction, dans le discours ordinaire comme dans le discours savant, renvoie à ce qu'on a vu précédemment de la partition entre la possibilité attribuée à la fonction technique du masculin, d'une maîtrise de la nature, et la permanence, attribuée au féminin, d'une virtualité reproductrice qui inhibe la fonction sociale autant que la capacité politique.

La pensée grecque, déjà, comme on peut le lire clairement chez Aristote, faisait de la femme cet intermédiaire entre l'homme et l'esclave, renvoyée corrélativement du côté de l'animalité reproductrice et de la domesticité du gynécée : un être qui ne pouvait prendre la parole sur la place publique et dont la responsabilité se bornait à l'économie domestique.

Nicole-Claude Mathieu montre que si c'est bien la distinction entre les fonctions sociologiques et les fonctions biologiques qui conditionne l'accès à l'humanité, il est scientifiquement aberrant de proposer, comme semble y aboutir Edwin Ardener, une partition socio-anthropologique où ces fonctions seraient non pas partagées au sein de chaque genre, mais massivement renvoyées pour les premières du côté du masculin et pour les secondes du côté du féminin. La critique est ici très clairement celle d'une pseudo-scientificité, aux yeux de laquelle les préjugés les plus communément répandus doivent être non pas interrogés et critiqués, mais au contraire légitimés par l'argumentaire savant. Et bien sûr, dans le domaine des sciences humaines comme dans celui des sciences exactes, une science qui ne critique pas ses présupposés oblige à poser un large soupçon sur sa propre rationalité. C'est ce que fait ici Nicole Mathieu face au discours anthropologique institué.

Ainsi montre-t-elle clairement une naturalisation inaperçue du concept anthropologique de l'« échange des femmes » dans les théories de l'ethnologie classique (celle de Lévi-Strauss en particulier), en s'appuyant en particulier sur les travaux de Chantal Collard, qui montrent qu'il peut y avoir

aussi échange des hommes par les femmes, et qu'il ne va pas nécessairement de soi de considérer la détermination sexuelle féminine comme objet de ce dont le masculin devrait toujours être sujet. Cette forme de naturalisation, inaperçue dans le travail de nombreux chercheurs, est d'abord un signe des orientations androcentristes du milieu de la recherche. Et en cela, la présence des femmes chercheuses apparaît indispensable à la possibilité d'une prise de conscience rationnelle des limites de ce présupposé : l'ouverture du milieu scientifique à la diversité est évidemment la condition première de sa prétention, sinon à la neutralité (par définition impossible, comme le montre en particulier le travail de Bourdieu en sociologie), du moins à un effort d'objectivité.

8. Le multipolaire comme condition de la recherche

Que la position féministe ne soit pas seulement une position militante, mais une position de chercheur, c'est précisément ce qui permet d'asseoir la revendication d'égalité sur une exigence de scientificité, non pas seulement une égalité de l'accès au savoir, mais en quelque sorte une décontamination des présupposés inégalitaires disséminés dans les orientations mêmes de la connaissance et les fondements de la recherche.

Ce n'est pas que les femmes puissent revendiquer une neutralité que les hommes n'auraient pas, c'est que la présence du féminin dans le secteur de la recherche peut permettre de compenser, par un effet de balancier, cette forme insidieuse de domination qu'est l'exclusivité d'un regard déterminé par un seul genre.

Si, dans la grammaire française en tout cas, le masculin demeure neutre, une pensée issue du féminin oblige à saisir que le penseur lui-même a un corps culturellement déterminé, et que le corps déterminé au masculin du penseur subjective sa pensée avec une force identique à celle des affects qu'on attribue traditionnellement au féminin.

Dénaturaliser le féminin et le masculin, ce n'est donc évidemment pas pour Nicole-Claude Mathieu dresser les femmes contre les hommes ou affirmer une vérité féminine contre les falsifications du savoir masculin, c'est affirmer la puissance des processus de subjectivation que constitue l'assignation au genre, d'où ce qu'elle appelle une « critique épistémologique de la problématique des sexes dans le discours ethno-anthropologique ».

Ainsi, par la remise en cause de l'objet du discours scientifique, c'est son sujet lui-même qui est interrogé et conduit à reconfigurer sa position.

Mettre fin au monopole masculin de la rationalité, ce n'est pas seulement dénoncer une domination abusive. Mais c'est aussi, par la dénonciation de la partition entre « homme-culture » et « femme-nature », affirmer puissamment la part du déterminant de genre dans la pensée masculine au même titre que

dans la pensée féminine. L'irruption de la revendication féministe est ici aussi une inversion des positions, par laquelle le masculin devient, comme affect nouant la part du biologique à la part du culturel, objet d'une pensée et d'un discours qui lui sont extérieurs et par rapport auxquels il doit admettre le surplomb possible d'un autre sujet.

Et ce surplomb ne vise en aucun cas une inversion de la domination, mais une extension commune du champ de la rationalité : la possibilité, en en multipliant les perspectives, d'en accroître l'efficacité.

Ce que montre la pensée féministe de Nicole-Claude Mathieu, c'est que la pensée rationnelle ne peut s'exercer pleinement qu'aux conditions d'une multipolarité de ses sujets. Et si cette multipolarité s'applique au genre, elle ne doit pas moins s'appliquer à l'origine géographique ou « ethnique », si elle prétend viser l'universel. En ce sens, le *Black feminism* qui fait l'objet d'un ouvrage collectif paru en 2008 sous la direction d'Elsa Dorlin engage cette multipolarité du regard scientifique qui est la condition première de sa rationalité.

Nell Painter, historienne et responsable des études afro-américaines à l'Université de Princeton, publie en 2010 *The History of White People*, une « histoire de la race blanche » comme fantasme conceptuel, inversant le regard porté sur « les Noirs ». Elle dit dans un entretien publié dans le n°74 de la revue *Chimères* consacré au Biopolitique :

« On me dit spécialiste des Afro-Américains, mais ça n'est pas le tout de mon travail. Très souvent, des Noirs m'approchent après avoir vu seulement le titre de mon dernier livre, en disant : "Enfin, on a changé d'optique !" »

Il faudrait un siècle pour que les Noirs trouvent eux-mêmes les concepts pour pouvoir dire des faits scientifiques sur la vie noire, parce que, quand s'est créé le regard scientifique du XIXème siècle, c'étaient les Blancs qui étaient experts sur n'importe quoi, Noirs inclus.

Dans les années trente, quelques Noirs ont gagné le pouvoir de dire quelque chose sur les Noirs, mais jamais sur autre chose. Et l'autorité intellectuelle a longtemps résidé hors de portée des Noirs. Une partie des stéréotypes sur les Noirs stipule que nous sommes stupides. On est "authentiques", mais on manque d'autorité intellectuelle. Et accéder à l'autorité a été un très long travail. Pour certains, dans mon audience, ce livre est une prise d'autorité. Mais il y a des gens qui n'entendent pas ce que je dis : il voient d'abord quelqu'un dans un corps noir, et qui parle avec autorité ... et ça les renverse ! » (Painter, 2010-2011, p. 35)

On voit à l'œuvre ici ces multiples configurations par lesquelles l'autorité scientifique peine à se défaire des présupposés de genre ou de « race » qui sont le ferment même de sa non-scientificité, ou ce qui, précisément, dissocie la scientificité de son rapport à l'autorité.

En ce sens, un aspect important du livre de Nicole Mathieu est lié à la question de l'homosexualité. L'homosexualité, parce qu'elle interroge un non-pensé de la norme hétérosexuelle masculine, participe à l'évidence de cette multipolarité du sujet scientifique qui fonde une authentique rationalité. Ce n'est pas seulement le féminin qui permet d'affirmer une distance au monopole de la pensée masculine ou le « non-Blanc » qui permet d'affirmer une distance au monopole occidental-centriste. C'est aussi l'orientation sexuelle qui permet d'affirmer une distance au monopole de la norme hétéro et de ses présupposés de caste, comme la pluralité des origines sociales des chercheurs pourrait seule permettre de mettre au jour l'inaperçu des présupposés de classe.

Conclusion

Ce qu'on peut attendre de la perspective *Féminin pluriel dans l'apport des féministes matérialistes*, c'est donc précisément d'abord cette ouverture à la pluralité. Celle-ci, si elle a pour finalité une véritable émancipation par l'égalisation sociale, a pour première condition une représentativité intellectuelle des femmes dans les rapports de savoir. Si la question de l'éducation est prioritaire dans tout processus de démocratisation, ce n'est pas seulement parce qu'elle permet d'asseoir la revendication légitime d'une diminution des clivages économiques. Mais c'est aussi parce qu'elle assure une extension des potentiels de connaissance que les monopoles de classe, de race ou de sexe/genre ne cessent de battre en brèche.

En ce sens, aucun des ouvrages mentionnés ici ne se livre à une déploration de la domination masculine. Mais tous visent, en la dénonçant, à jeter le discrédit sur les légitimations idéologiques dont elle est l'origine et, de ce fait, à participer, par la revendication de l'égalité dans les rapports de pouvoir, à une authentique extension des champs du savoir.

Les travaux contemporains, appuyés sur ces recherches pionnières, poursuivent, réorientent, enrichissent les pistes qu'elles ont ouvertes. Et la question des rapports entre genre et sexe ouvre des mutations considérables et autant de débats, dans les pratiques comme dans les mentalités. Touchant à tous les domaines de la vie sociale et de la recherche, elle oblige désormais à penser aussi bien les problématiques de l'identité que celles de la pharmacologie, aussi bien celles de la procréation que celles de la transmission, aussi bien celles de la santé que celles du désir. Mais dans tous les cas, c'est toujours au politique que se rattachent des travaux qui engagent une reconfiguration des représentations collectives.

Bibliographie

- Guillaumin Colette, 2002. *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, Folio Essais.
- Foucault Michel, 1976. *Histoire de la sexualité, 1. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, Tel.
- Foucault Michel, 1997. *Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard, Seuil.
- Mathieu Nicole-Claude, 1991, *L'Anatomie politique. Caractérisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes.
- Painter Nell, 2010-2011. Entretien avec Christiane Vollaire, Paris, Revue *Chimères* n° 74.
- Tabet Paola, 1998. *La Construction sociale de l'inégalité des sexes*, Paris, L'Harmattan.
- Vollaire Christiane, 2007. *Humanitaire, le cœur de la guerre*, Paris, L'Insulaire.
- Vollaire Christiane, 2012. *Le Milieu de nulle part* (photos Philippe Bazin), Paris, Créaphis.

PARTIE III

« Consentement », luttes, explorations féministes

Banalité du mal et « Consentement ».

Des non-droits humains des femmes¹

Nicole-Claude Mathieu

Cet article a été écrit pour les Actes d'un colloque sur l'œuvre de Hannah Arendt qui a eu lieu à l'Université de Genève autour des thèmes des « sans-Etat » et de la « banalité du mal » dans son œuvre, Actes qui ont été publiés en deux volumes (Caloz-Tschopp, 1998). On trouve ces thèmes en particulier dans un des chapitres des *Origines du totalitarisme* portant sur les droits de l'homme à propos des « sans-Etat » (Arendt, 1972) et à propos de la « banalité du mal » mise en relation avec l'activité de la pensée dans deux livres, un reportage (Arendt 1986) et une réflexion philosophique sur la pensée, « la vie de l'esprit » (1981).

Je suis très reconnaissante à Nicole-Claude Mathieu d'avoir élaboré une solide critique de certains aspects de l'œuvre d'Arendt à partir des travaux et des acquis du féminisme matérialiste et aussi et surtout de présenter sous cet angle sa réflexion critique très pointue sur la violence naturalisée des rapports sociaux, les théories du consentement en sciences sociales et leurs conséquences sur la pensée, sur la conscience sociale et l'émancipation des femmes.

Mots-Clés : banalité du mal, Arendt, consentement, conscience sociale, émancipation

L'un des premiers ouvrages écrits par Hannah Arendt fut la biographie d'une femme juive berlinoise du début du XIXe siècle: Rahel Levin/Varnhagen (1771-1833). Arendt s'est centrée sur son problème d'identité comme juive, et Karl Jaspers lui reprochera de n'avoir pris en compte que cette dimension, certes fondamentale, de sa vie tourmentée. « Ce qui était important - écrit-il à Arendt - c'est que Rahel fut un être humain, émancipé par les Lumières, sur des chemins singuliers qui n'allaient pas tout seuls et finissaient en impasse [. . .] ». Mais quel « être humain » ? Plusieurs

¹ In Caloz-Tschopp Marie-Claire (1998, p. 161-173).

auteurs font remarquer, dans le numéro des *Cahiers du Griff* consacré à Arendt en 1986, que l'autre problème fondamental exprimé par Rahel était d'être un être humain femme. Arendt, elle-même juive et femme, n'en a pas tenu compte.

Citons Birgit Pelzer (ibid.) à propos des écrits de Rahel Levin : « ... si le point de départ est un déficit, perçu et articulé avec une acuité rare, est-il suffisant d'attribuer cette fissure initiale au seul destin de juive, qui bien sûr le décuvera ? ».

Le déficit relève d'une économie fondamentale du féminin, que Hannah Arendt tait et que Rahel Levin/Varnhagen mentionne d'abondance avec la brutalité des constats sans appel : « tout ce qu'elle perçoit est déterminé, avant toute décision, avant toute sélection consciente, par la non-histoire et le non-privilège de son sexe [. . .] Etre femme, c'est être à côté de la société, sans sol, faussement née » (ibid. : 133-134, mes ital.).

Voici des extraits de la correspondance de Rahel : « ... [les femmes] n'ont [...] pas le plus petit espace où poser leurs propres pieds, et il leur faut toujours se mettre où l'homme déjà se tient et veut encore se tenir » (lettre à sa soeur Rose, du 22 janvier 1819, ibid.: 98).

Et à son amie Pauline Wiesel, le 12 mars 1810 : « Il n'y a qu'une différence entre nous, vous vivez tout parce que vous avez le courage et que vous avez la chance, alors que chez moi tout devient pensée parce que j'ai manqué de cette chance et n'eus pas de courage, parce que je n'ai pas su arracher la chance à la chance [. . .] ; je n'ai appris que l'art de supporter. » (ibid. : 99, mes ital.).

Ce que Rahel exprime quasiment comme une faute personnelle : l'impossibilité de prendre en main son destin individuel (je n'ai pas eu..., je n'ai pas su...) est paradoxalement dû à sa connaissance des mécanismes sociaux qui la limitent comme femme et comme juive. Partie prenante et célèbre des milieux intellectuels et des salons éclairés de l'époque, déterminée à l'assimilation, entre autres par son mariage, située, comme le dit Arendt, « exactement au milieu - entre paria et parvenu », elle peut se poser comme Sujet/JE parce que révoltée et résistante à l'intérieur d'elle-même contre ces mécanismes que, dans la solitude de sa pensée, elle ne peut toutefois pas surmonter.

Parias et parvenues

Mais être au milieu, en partie ailleurs que dans sa condition imposée de marginalité et d'exclusion n'est pas donné à toutes - particulièrement pas à la majorité des femmes dans le monde, sauf lorsqu'il s'agit de sauver la nation, le peuple, auquel cas - qu'il s'agisse de reconstructions nationales fascistes, de révolutions ou de luttes de libération se prétendant démocratiques - on fait provisoirement croire aux femmes qu'elles parviennent au statut de sujet de la

lutte « générale » aux côtés des hommes. On sait ce qu'il en est ensuite (voir en Algérie la persistance du code de la famille maintenant les femmes en l'état de mineures, après leur participation à la guerre de libération) ou même tout de suite (interdictions professionnelles et limitation de l'éducation des filles par le nazisme ou en Iran actuel, par exemple); on peut dire que les régimes fascistes sont moins hypocrites sur la question.

La question porte justement sur « l'appartenance » des femmes à la communauté. Marie-Claire Caloz-Tschopp dénonçait, à propos des sans-Etat, le non-droit à résidence et la « non-appartenance à une communauté politique ». Mais pour les femmes dans le monde, du double sens du terme appartenance (faire partie de / être la propriété de), c'est le second qui prévaut.

Certes, les frontières externes (matérielles ou idéologiques) d'une communauté qui se défend, attaque ou tente de se constituer incluent les femmes, en les faisant travailler et reproduire pour elle, car en effet les femmes lui appartiennent (et elles ne peuvent franchir ces frontières externes sans l'autorisation de leur propriétaire privé). Mais des frontières internes à cette communauté en excluent aussi les femmes (cf. Mathieu 1987) : dans presque toutes les sociétés, modernes ou non, ces frontières internes qu'elles ne doivent pas franchir sont les degrés supérieurs de la connaissance et de l'exercice de la religion, du politique et de la justice autrement dit l'accès à la réflexion sur le rapport au monde et l'accès au gouvernement de la cité. Là, se situe la communauté des hommes, la communauté de pensée et d'action philosophique et politique, dont les femmes sont exclues justement parce qu'elles « appartiennent » à cette communauté. Les décisions et exactions contre les femmes des fondamentalismes politico-religieux modernes ne sont que l'expression marquée de cette situation générale.

Par ailleurs, la condition de parvenu(e), bien que nécessaire peut-être à la prise de conscience d'une oppression, n'est pas suffisante. Certaines femmes intellectuelles ou dans les affaires, parvenues dans la mesure où elles ont accédé à des professions autrefois réservées aux hommes, sont aussi parvenues à s'identifier au Sujet, c'est-à-dire à l'homme-référent. Soit elles nient la situation des autres femmes ou nient d'en faire elles-mêmes partie, soit-elles la dénie par le silence - tout en privilégiant (pour certaines) dans leur réflexion et leurs actions d'autres formes d'oppression (les Noirs, les juifs, les ouvriers, les exclus, etc.). Dénégation et déni de l'oppression comme femme, car il est plus sécurisant de lutter contre, ou même de subir, l'oppression d'un peuple ou d'une classe sociale (i. e. où il y a aussi des hommes opprimés). « Consentement » ou anesthésie de la conscience de Soi ? « Je n'ai appris que l'art de supporter », dit Rahel Levin. Voilà bien l'un des traits caractéristiques de la condition des femmes, et des esclaves hommes et femmes, car pour eux il n'y a guère d'échappatoire possible hors du système. Une femme fuyant un homme qui la bat retombe sur un autre qui fait la même chose et le cycle

continue. Une femme qui fuit une petite communauté retombe sous l'oppression masculine dans la communauté voisine, comme l'esclave sous un autre maître blanc. Cet « art de supporter » nous mène loin de la théorie du « consentement » des dominés, qui possède encore des adeptes.

Dans un travail intitulé « Quand céder n'est pas consentir » (Mathieu 1985), je m'opposais à cette idée, car le consentement présuppose une forme de contrat, qui lui-même suppose une conscience libre et l'égale connaissance des termes du contrat chez les deux parties. Sous la notion de consentement des dominés, il y a l'idée implicite et fautive d'une conscience identique chez le dominant et le dominé. Quant au consentement à la domination, il supposerait la connaissance pleine de l'oppression : de toutes ses conséquences, y compris les plus destructrices. Beaucoup de juifs, dit Arendt, n'ont vu dans Auschwitz « que le pogrom le plus atroce de toute l'histoire juive ». Mais cette méprise sur la nature du crime aurait-elle été possible sans le secret et le mensonge soigneusement entretenus par les nazis jusqu'à l'entrée et même à l'intérieur des camps ? Toute domination se construit sur la violence et le mensonge, non pas sur la violence et le « consentement ».

Quant à la conscience dominée des femmes, j'ai tenté de montrer, en analysant des sociétés très diverses, occidentales et non occidentales, historiques et actuelles, et en comparant avec l'expérience d'autres opprimés (colonisés, esclaves, etc.), les grands points communs aux limitations de la conscience de Soi qu'elles subissent. Une part de leurs limitations mentales est inextricablement liée à des contraintes physiques, matérielles, dans l'organisation des relations avec les hommes ; l'autre est une limitation imposée de leurs connaissances sur la société, la polis, le politique. « Contrainte par corps » et résidence surveillée.

Je donne ici un résumé (très incomplet) des contraintes physiques imposées aux femmes - à la différence et au profit des hommes - et de leurs implications mentales limitatives :- Le travail à la fois continu (sans plages de loisir pour penser) et dispersé dans la multiplicité des tâches les plus matérielles pour l'entretien de la vie des autres. - La sous-nutrition par rapport aux hommes, d'où la diminution des capacités de résistance physique et mentale (sous-nutrition relative, de fait dans les pays pauvres et encouragée dans les pays riches par l'idéologie de la minceur). - La fatigue physique et mentale de la responsabilité des enfants. L'enfant utilise sa mère en permanence. Le poids de sa présence rend impossible la pensée. Il est encore plus évident en cas de danger ou de volonté de résistance ou de fuite de la mère : le poids de la liberté est plus lourd pour les femmes. - Le désarmement des femmes : au double sens de la non-disposition/interdiction des armes-outils (cf. Paola Tabet 1979) mais aussi des armes corporelles, c'est-à-dire de l'utilisation de son propre corps (cf. Guillaumin 1992). L'incapacité physique (et donc mentale) des femmes à se défendre est programmée. Un exemple extrême mais

paradigmatique en est ces cas de condamnation à la lapidation, où un homme est enterré jusqu'à la taille (et a donc l'usage de ses bras pour tenter de se protéger) et une femme enterrée jusqu'au cou. - L'entrave très générale à l'utilisation de l'espace public (contrôle et harcèlement des hommes, et danger réel). Impossible de s'arrêter pour penser, impossible aussi de fuir ailleurs que dans un espace clos. C'est une forme d'assignation à résidence, ou de résidence surveillée ; voir aussi Pheterson (1994) sur l'inadmissibilité des femmes migrant seules, immédiatement soupçonnées de prostitution. - Les sévices physiques et/ou verbaux, les contraintes sexuelles, le plus souvent dans la famille (les statistiques sur les viols et viols par inceste montrent que c'est l'endroit le plus dangereux pour une femme, et plus encore pour une petite fille) auxquels s'ajoutent les mutilations du sexe des femmes (environ 100 millions estimées actuellement dans le monde) et dans certaines sociétés comme les nôtres des formes de privation mentale d'un érotisme autonome.

Tout ceci fait partie de ce que Colette Guillaumin (1978/1992) a théorisé comme l'appropriation, à la fois privée et collective, du corps entier et du temps des femmes.

L'homme-écran

Pour analyser les limitations mentales que subissent les femmes, j'ai aussi considéré, dans des sociétés à plus ou moins forte domination masculine, diverses manifestations psychiques telles que des rêves, des modes d'expression de la souffrance, la signification et le vécu différents, pour les hommes et pour les femmes, de valeurs dites « générales » comme le courage et la dignité, etc., et j'en suis arrivée à la conclusion que la conscience propre chez les femmes est quasi-totalement médiatisée par l'homme.

Si les enfants sont déjà un intermédiaire limitatif dans le rapport à soi-même, les hommes qui contrôlent la femme (avec des modalités diverses selon les sociétés) lui sont un véritable écran, dans le double sens de référent interposé dans la conscience propre et de surface opaque qui lui renvoie les décisions masculines quant à sa vie, à ses actes... et à sa mort. Il y a un envahissement du conscient et de l'inconscient des femmes par leur situation objective de dépendance aux hommes. Elles sont comme absentes d'elles-mêmes en tant qu'actrices de leurs actes et de leurs sentiments (qui sont pourtant parfois de révolte). C'est, peut-on dire, un mécanisme de défense, de même que la peur qu'elles ont des hommes est souvent inconsciente.

Bref, on arrive à l'idée d'une forme d'absence de pensée chez les dominées femmes, ce que j'ai appelé l'anesthésie de la conscience. Et je pense à Joseph Gabel qui dans son ouvrage sur le concept d'aliénation a parlé d'une « néo-structuration des bases logiques de la pensée » (1970 :56), qu'il limite au seul

cas de l'oppression scotomisée (par l'illusion d'appartenir au groupe dominant) mais dont le champ d'application me semble plus large.

L'oppression des femmes en tant que mal politique

Rahel Levin s'accusait personnellement de n'avoir appris que l'art de supporter. L'affirmation féministe des années 70 fut au contraire : « Le personnel est politique ». L'organisation des rapports entre les sexes est à la base de toute société. Inscrite dans les relations de parenté (filiation, alliance, héritage, statut, etc.), c'est même parfois la seule organisation politique dans les sociétés dites, par les ethnologues, acéphales ou « sans pouvoir » - car on ne tient pas compte du pouvoir sur les femmes.

Or il existe partout une politique des sexes, qui consiste généralement en une limitation pour les femmes du « droit d'avoir des droits » (Arendt, 1972). L'Etat, c'est-à-dire l'expression de la communauté des hommes ou, dans les sociétés sans Etat, le droit coutumier, lui-même sous la direction des hommes, exercent le pouvoir de punition et le pouvoir de vie et de mort tant sur les hommes que sur les femmes. Mais dans la plupart des sociétés, même se prétendant « modernes » et « démocratiques », les exactions commises par les pères et maris contre leurs filles et épouses sont encore considérées comme du domaine privé, de l'ordre du statut dit « personnel », non de l'ordre politique général. Voir - par exemple en Algérie et en Israël - la contradiction entre les droits civiques, politiques et professionnels accordés théoriquement à égalité aux deux sexes dans la Constitution et le droit particulier de la famille qui ôte aux femmes tout statut juridique autonome et les laisse dans la dépendance de l'ordre religieux et patriarcal.

Dans nombre de sociétés d'ailleurs, le statut personnel et social, la définition même de l'être humain femme sont déterminés par l'homme, eût-il deux jours (nécessité de mettre au monde un enfant mâle). Les femmes sont donc juridiquement, matériellement et affectivement, isolées dans la famille. Et celle-ci est pensée comme basée sur une relation hétérosexuelle « naturelle » et obligatoire en vue de la reproduction biologique. Dans d'autres types d'oppression, ce lien constant et physique, existentiel, nodal, entre oppresseurs et opprimé(e)s, fondé ici sur la conjugalité n'existe pas.

Il faudrait alors évoquer ce que j'appelle la violence démographique faite aux femmes : cette contrainte à la grossesse qui leur est imposée en tous temps - temps de guerre ou de paix, de prospérité ou de famine, temps des camps de réfugiés... Je parle non pas seulement de la violence, intermittente, où les hommes soit engrossent soit stérilisent les femmes des « ennemis », mais de celle, généralisée, banale, du nombre d'enfants qu'ils font porter aux leurs. Mais les témoignages de femmes n'ont pas voix au chapitre, ni dans leurs communautés nationales (ou autres) ni dans la communauté internationale. Le

sujet de la limitation des naissances (c'est-à-dire du droit d'un être humain à disposer de son corps et de sa volonté propre) semble passé de mode, tant chez certains démographes et économistes du « développement » que chez certaines féministes, par peur d'un soi-disant « racisme » à l'égard des pauvres et par souci d'un soi-disant « respect des cultures ».

Mais la culture de qui ? D'autres catégories opprimées ont une communauté de tradition, une culture distincte de celle des oppresseurs, comme les juifs, les Noirs esclaves des plantations américaines ou les Noirs d'Afrique du Sud. Mais les femmes n'ont pas de « culture » distincte de l'opresseur, elles n'ont (elles n'avaient jusque récemment) comme référence que la société où elles sont, qui est organisée par les pratiques et les idéologies masculines. Leur possibilité de liberté et de résistance se situe, à la différence d'autres catégories opprimées, non pas dans le recours éventuel à une communauté « culturelle », mais dans la prise de conscience d'une commune situation d'oppression juridique et matérielle qui est *trans-classiale, trans-culturelle et trans-nationale*. Les femmes seraient les mieux placées pour être citoyennes du monde si elles pouvaient se détacher de leurs allégeances androcentrées.

Ce qui s'exerce à l'encontre des femmes continue de n'être pas reconnu comme politique. Ainsi récemment, même dans les (rares) cas où des femmes demandant le droit d'asile à cause de leur persécution en tant que femmes dans leur pays l'ont obtenu, ce fut pour raisons « humanitaires », mais non pas comme réfugiées « politiques » (cf. Pheterson 1994). De même, le viol systématique en cas de guerre a été reconnu comme crime « contre l'humanité » ; d'un côté ceci reconnaît aux femmes le statut d'être humain, de l'autre ceci efface que ce crime est le propre des hommes dans un système politique.

Banalité, banalisation, trivialité de la domination masculine

Dans sa notion de « banalité du mal », Hannah Arendt avait bien - quoi qu'en aient dit ses détracteurs - fait la différence entre l'analyse d'un système et celle de ses acteurs. C'est à propos de l'acteur Eichmann, homme moyen, qu'elle a parlé de banalité, de gens « effroyablement normaux ».

Si nous parlons du système de l'oppression des femmes - au contraire de l'extermination programmée et administrative des juifs, qui fut un acte sans précédent -, il est le plus ancien et le plus répandu, autant dire le plus « banal » des systèmes d'oppression, banalisé aussi, puisque son extension historique et géographique le fait considérer, non comme un phénomène situé dans l'histoire, mais comme de l'ordre de la nature des choses. Je dis situé dans l'histoire, car - au cours de l'histoire, et pas seulement à l'époque moderne -

des êtres humains ont imaginé que ce système pourrait ne pas exister. Cette résistance de la pensée fait partie de l'histoire.

Une autre forme de banalisation (i. e. de dénégation) de l'oppression des femmes se manifeste de nos jours dans les médias, maintenant que - grâce au long travail précédent des associations féministes (que l'on passe sous silence) - on ne peut plus cacher certaines violences : les femmes battues disparaissent sous le terme « violence conjugale », le pourcentage de femmes et de petites filles subissant des viols (90% de l'ensemble) par rapport aux hommes et aux petits garçons - pourcentage significatif d'un système - s'efface, par la prise en compte de comportements homosexuels (très minoritaires), sous le terme général violences « sexuelles », « enfants » incestués, etc. Ainsi hommes et femmes sont censés pouvoir être opprimés de la même façon.

Mais revenons aux « acteurs », en tant qu'individus appliquant un système. D'Eichmann, Arendt a signalé : l'absence de profondeur et d'imagination, l'absence de pensée (sur l'autre mais aussi sur soi, sur la relation de soi à l'autre) et qu'il ne s'exprimait que par clichés « euphorisants » pour lui. De temps en temps émergent à la conscience publique des actes qualifiés de monstrueux, comme les meurtres de femmes en série (serial killers), les viols systématiques en temps de guerre (Yougoslavie), les sévices, tortures et meurtres sur des jeunes filles (Belgique récemment) ou un homme qui se met à tuer sa femme et ses enfants. On dit alors souvent qu'il s'agit de fous, de psychopathes, de pervers. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir la réaction des voisins : « On ne comprend pas, c'était un homme tranquille, un bon père de famille, etc. ».

En cela, ce sont les voisins qui ont raison, mais ils ont tort de s'étonner. Car ces actes sont la partie émergée de l'iceberg, en parfaite continuité logique avec le système ordinaire, banal, qui s'exerce dans le silence et quotidiennement - et sans que les hommes le « pensent » vraiment. La haine des femmes et l'idée qu'elles doivent servir aux mâles et ne pas les gêner, ne sont pas « pensées », elles sont de l'ordre du réflexe, s'exprime par clichés et, comme le racisme, sont enracinées dès l'enfance dans la conscience des hommes. Couramment, les petits garçons traitent les filles de « salope » bien avant de comprendre le sens (les sens) du mot et ce sont ces mêmes mots que, devenus hommes (même distingués), ils rediront à la femme en lui faisant ce qu'on appelle l'amour.

La partie immergée, cachée de l'iceberg, est l'incroyable fréquence des viols et des viols par inceste contre les petites filles par les pères, frères et amis de la famille. C'est aussi que dans nombre de sociétés l'imaginaire érotique des hommes intègre le viol et s'apprend dans la communauté des jeunes hommes. Colette Guillaumin (1978/92) a démontré comment certains types de dominés (ceux qui sont appropriés collectivement et interchangeable, comme les femmes et certains esclaves), étant traités objectivement comme des

choses, deviennent des choses dans la pensée elle-même, qui est la face idéologico-discursive de la pratique. Ce ne sont plus des êtres humains. La pratique elle-même, à l'extrémité du continuum allant du « sexisme ordinaire » à l'extinction de la personne physique mais aussi à la chosification réelle des femmes, peut atteindre les limites de l'humain. Violer une femme avant de la massacrer, comme il est courant en temps de guerre, c'est supprimer d'abord la personne morale, la personne humaine. Les limites de l'humain sont aussi atteintes dans la clandestinité : dans un reportage télévisé à caméra cachée, on pouvait voir récemment une toute jeune fille, manifestement sous viols répétés et drogues, ramper nue, hagarde, sur le sol du « café » entre les jambes des hommes. L'image atroce qui s'imposait : même pas celle d'un chien, celle d'une larve.

Je donnerai pour terminer deux illustrations, « banales » et triviales, de l'absence de pensée et des clichés qui la gouvernent :

1) Le 6 décembre 1989 à Montréal, un jeune homme pénètre, armé, dans une classe d'université, sépare les hommes des femmes, tire sur le groupe des femmes et tue quatorze étudiantes. Réactions de clients, le lendemain des meurtres, dans un taxi :- Un homme ordinaire, revenant du bordel et se plaignant de sa femme, dit au chauffeur en toute évidente complicité et solidarité masculine : « Ils les a bien eues, hein ? Tac-à tac-à tac ! ». Il s'agit pour lui d'une question technique, d'une exécution bien menée. La motivation de l'acte n'est pas interrogée ni même interrogeable, de par le « ça va de soi » de la domination des hommes. Absence de pensée sur soi et annulation des autres (femmes).- Une femme ordinaire : « C'est bien dommage à dire, mais c'est une chance qu'il n'y ait pas eu d'hommes tués. » Une chance ? Elle n'a pas compris que seules les femmes, en tant que telles, étaient visées. Méconnaissance des femmes sur les rapports de sexe dans leur propre société. Absence de pensée sur soi et préoccupation pour les autres (hommes).

2) Dans un café parisien, début 1997. Deux hommes au comptoir. L'un lance à la ronde une bonne histoire : « Savez-vous la différence entre une femme et une poubelle ? Non ? Eh bien, il n'y en a pas. On les remplit pendant la semaine et on les sort le week-end. » Réaction d'une cliente qui ne « consentait » pas à ce qu'on place les femmes hors des limites de l'humain : « Oui... et c'est quoi, les ordures ? » Silence stupéfait de l'orateur. Il n'y avait pas pensé...**MOTS CLES : APPARTENANCE - CHOSIFICATION - CONSCIENCE DE SOI - FRONTIÈRES – POLITIQUE DU SEXE** Résumé Dans toutes les sociétés, le statut de « femme » consiste, du point de vue matériel, juridique et politique, en une limitation des droits « humains » (=de l'homme) avec pour conséquence une limitation de la conscience de Soi. Le système de l'oppression des femmes par les hommes continue de n'être pas reconnu comme politique, même dans les pays « démocratiques » modernes,

où la notion d'acteur de la *polis* s'est pourtant étendue en théorie à l'ensemble des individus adultes.

Références bibliographiques

- ARENDETT, Hannah, 1986. *Rahel Varnhagen, la vie d'une juive allemande à l'époque du romantisme suivi de Lettres de Rahel*. Paris, Editions Tierce. Traduit de l'allemand par Henri Plard.
- ARENDETT, Hannah, 1986. *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*. Traduit de l'anglais par Anne Guérin. Présenté par Michelle-Irène Brudny-de Launay. Paris, Gallimard, Folio/Histoire, 1991. *Cahiers du GRIF* (Les), 33 : "Hannah Arendt" (Paris, Editions Tierce, 1986).
- ARENDETT, Hannah, 1981. *La vie de l'esprit. I La pensée*, Paris, PUF (voir préface).
- ARENDETT, Hannah, 1972. *Les origines du totalitarisme, en particulier L'impérialisme*, vol. II, Paris, Point-essais.
- CALOZ-TSCHOPP, M. C., (éd.), 1998. *Hannah Arendt, les sans-Etat et le « droit d'avoir des droits »* (vol. I); *Hannah Arendt, la « banalité du mal » comme mal politique* (vol. II). Paris, L'Harmattan.
- CAPITAN, Colette, 1993. *La Nature à l'ordre du jour : 1789-1793*. Paris, Kimé, 180 p. (coll. « Le sens de l'histoire »)
- GABEL, Joseph, 1970. « Pour une théorie raisonnable de l'aliénation », chap. III in J. G., *Sociologie de l'aliénation*. Paris, PUF, 216 p.
- GUILLAUMIN, Colette, 1978. « Pratique du pouvoir et idée de Nature. I. L'appropriation des femmes. II. Le discours de la Nature », *Questions féministes*, 2 et 3. [Republié in C. G. 1992. *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992 : 13-82.]
- GUILLAUMIN, C. 1990. « Folie et norme sociale. A propos de l'attentat du 6 décembre 1989 », *Sociologie et Sociétés*, XXII (1). [Republié in C. G., *Sexe, race et pratique du pouvoir...*, 1992.]
- GUILLAUMIN, C. 1992. « Le corps construit », in C. G., *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes : 117-142.
- MALETTE, Louise & CHALOUH, Marie, éd. 1990. *Polytechnique, 6 décembre*. Montréal, Les Editions du remue-ménage, 191 p.
- MATHIEU, Nicole-Claude, 1985. « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », in Mathieu (éd.), *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris, EHESS, 1985. [Republié dans N.-C. M., 1991. *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes, p. 131-225.]
- MATHIEU, N.-C., 1987. « Femmes du Soi, femmes de l'Autre », in *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Actes du colloque international de l'Association française des Anthropologues (AFA), janvier 1986. Paris, Editions de l'ORSTOM, 772 p. :604-614.

- MATHIEU, N.-C., 1995. « Relativisme culturel, excision et violences contre les femmes », *Sexe et Race. Discours et formes nouvelles d'exclusion du XIX au XX^e siècle*, CERIC/Université de Paris 7, tome 9-1994 : 87-102.
- PELZER, Birgit, 1986. « Le vent du nord est mon plus grand ennemi », *Les Cahiers du GRIF*, 33 ("Hannah Arendt") : 133-139.
- PHETERSON, Gail, 1994. « Droit d'asile, migration et prostitution », in M.-C. Caloz-Tschopp, A. Axel & M.-P. Tschopp (éds), *Asile - violence - exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*. Groupe de Genève "Violence et droit d'asile en Europe", 463 p. + xxxiv p. d'Annexes : 57-66.
- TABET, Paola, 1979. « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, XIX(3-4) : 5-61.
- TABET, P., 1985. « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in Mathieu (éd.), 1997. *L'Arraînement des femmes*, Paris, Ed. de l'EHESS : 61-146. [Republication à L'Harmattan.]
- VARIKAS, Eléni, 1987. « Paria : une métaphore de l'exclusion des femmes », *Sources. Travaux historiques*, 12 (Dossier "Femmes, universalité, exclusion")

La marque de genre de la lutte des Mères de la Place de Mai¹

Valeria Wagner

“La parenté a cet avantage de faire agir pour un autre but que le profit”.
(Hémon à son père, dans l'*Antigone* de Brecht, p.33)

Résumé : partant du cas de la lutte des Mères de la Place de Mai en Argentine, cet article soulève la question de l'exemplarité des mouvements politiques « marqués » par le genre (dans ce cas, la maternité) tout en rejetant les lectures essentialistes du « féminin ». Dans quelle mesure peut-on considérer une lutte qui s'articule autour des pratiques et des valeurs étroitement associées aux femmes comme un modèle permettant de mieux comprendre toutes les actions collectives ou encore : le féminin est-il universalisable ?

Mots clé : marque de genre, Mères de la Place de Mai, liens affectifs et sociopolitiques, déconstruction du « point de vue féminin », les *Antigones* de Brecht et Gambaro.

On a beaucoup écrit sur les Mères de la Place de Mai en Argentine. On en comprend aisément la raison. La transformation de ces femmes au foyer en actrices politiques principales de la période de la dictature argentine soulève encore l'admiration. La portée de leur lutte surprend. L'ampleur et le sens de leur lutte ont transcendé leur revendication initiale de retrouver leurs enfants disparus.² La continuité de leur « conversion » politique et de la transcendance

¹ Je remercie Adriana López-Labourdette, Marie-Claire Caloz-Tschopp et Patricia Larrús pour leurs commentaires, et Frédéric Varaud pour sa correction du texte français.

² Pour ceux qui ne connaissent pas leur histoire : les Mères de la Place de Mai en Argentine s'appellent ainsi à cause des rondes qu'elles faisaient autour de ladite Place, pour réclamer de l'information sur le sort de leurs enfants disparus avant et pendant la dictature militaire en Argentine, 1976-1983. Les rondes, qui ont été suivies d'autres actes publics, ont donné de la visibilité aux crimes de la dictature aux niveaux national et international, et en particulier aux centres de détention et de torture clandestins. Avec l'avènement de la démocratie, la question des disparitions a déclenché un processus d'investigation et de questionnement de l'histoire officielle qui continue encore, en touchant non seulement aux responsables directs des crimes mais aussi à toute la société argentine. La lutte des Mères de la Place de Mai est historiquement indissociable des

de leurs actes avec leur situation initiale attire aussi l'attention. En effet, les Mères de la Place de Mai se sont toujours mobilisées explicitement au nom de leur maternité (Mères et Grand-mères), et leurs « succès » politiques et juridiques émanent de la recherche inlassable de leurs enfants.¹ Dans ce sens, la lutte des Mères de la Place de Mai comporte une « marque de genre » que l'on ne peut pas ignorer. Elles agissent en tant que mères et pour défendre leur progéniture, la maternité étant le lien de parenté le plus fort. C'est pour cela, comme on le sait, que les Mères sont souvent assimilées à Antigone, héroïne de la tragédie de Sophocle, considérée comme représentante d'une logique et d'une perspective politique « féminines », ou bien d'une éthique féminine basée sur la famille, le quotidien, et le soin des autres, capable de devenir combative lorsque le Pouvoir dépasse certaines limites.

Mais l'intérêt que présente la lutte des Mères ne s'épuise pas dans sa « féminité » manifeste. Le cas des Mères de la Place de Mai a une portée plus générale. Il peut nous aider à comprendre la dynamique qui permet à des sujets individuels de mobiliser des ressources multiples et insoupçonnées pour convertir ce qu'ils endurent dans le milieu personnel et affectif en un projet collectif et revendicatif. Cet essai entend explorer « la marque de genre » de la lutte des Mères dans ce qu'elle apporte à la compréhension de ce qu'on pourrait appeler les « principes de mobilisation » du sujet ou les « principes de traduction » d'une situation individuelle à un contexte collectif. En d'autres mots : que peut-on apprendre de la surprenante conversion des liens affectifs des Mères en projet collectif et politique à long terme ?

Dans le cas des Mères de la Place de Mai, il est évident que le « principe de traduction » ou de conversion des liens affectifs en projet politique est la maternité. La difficulté est de prêter l'attention qui est due à ce trait si déterminant, sans tomber dans des discours mystificateurs sur la femme ou dans des conceptions essentialistes de la différence sexuelle. Il n'est pas question ici de reprendre les innombrables polémiques que la maternité a générées dans l'histoire de la pensée féministe, ni les usages qu'en ont fait les discours patriarcaux. Rappelons simplement que, pour ces derniers, la fonction – entendue comme une obligation – reproductive du corps féminin a été l'un des arguments et des moyens majeurs de marginalisation politique et professionnelle des femmes. Ce constat est le point de départ d'un féminisme

30.000 disparitions forcées qui l'ont suscitée – de fait, on comprend généralement sa transcendance et son effectivité en termes de suspension et de ré-articulation particulière du temps et des affects que provoquent les disparitions en tant qu'événements sans conclusion. Sans nier les liens intimes entre la spécificité des disparitions et la lutte des Mères, cet essai s'intéresse à cette dernière, afin d'élucider sa valeur paradigmatique pour la réflexion sur les mobilisations politiques en général. Pour des discussions sur le régime des disparitions forcées, voir par exemple Moreira (1998), Calveiro (2006) ainsi que Brossat (2000) et Déotte (2002).

¹ Cet essai se penche sur la lutte des Mères de la Place de Mai pendant la dictature militaire. Pour plus d'informations sur les activités des différentes associations des Mères et des Grand-mères, voir <http://www.madres.org/navegar/nav.php>, <http://www.madresfundadoras.org.ar/> y <http://www.abuelas.org.ar/>.

de l'égalité, critique d'une « mystique de la féminité » articulée précisément autour de la figure de la mère et de ses fonctions matérielles correspondantes, et pour lequel, au contraire, la maternité a été l'une des bases sur lesquelles s'est érigé le pouvoir patriarcal. D'un autre côté, cette même maternité, comprise comme inscription de la capacité créatrice et du principe de plaisir spécifiquement féminins, est au centre des arguments d'une bonne partie du féminisme de la différence. C'est pourquoi, du point de vue d'un féminisme matérialiste, insister sur la maternité comme matrice politique pour comprendre la lutte des Mères de la Place de Mai peut paraître un retour à un essentialisme et à un différentialisme conservateurs.¹

Il a déjà été souligné (Filc 1997 ; Guzman Bouvard 1999), cependant, que les Mères dissocient de différentes manières la maternité de son origine biologique et du lien idéalisé avec la femme. Elles la politisent en déclarant que tous les disparus sont leurs enfants (elles ont parlé à l'époque de « collectiviser » leurs enfants). Elles occupent la Place de Mai, lieu emblématique de la sphère publique et politique, renversant la logique qui les assignait en tant que mères à l'espace domestique. Elles se servent stratégiquement de leur statut de mères, mettant en évidence sa construction politique et idéologique. Ainsi dans ce cas, et malgré le contexte clairement patriarcal dans lequel se sont déroulés les événements (voir Filc 1997 et Guzman Bouvard 1999),² la maternité a été le lieu depuis lequel le pouvoir a été questionné et le rôle de la femme/mère dans la société a pu être élargi, de sorte que, bien que l'élan politique des Mères ait pu se comprendre en un premier temps dans les termes d'une figure idéalisée en diapason avec le patriarcat militaire, rétrospectivement on constate que les Mères ont transformé la fonction maternelle en une pratique combative et critique, déplaçant le lieu du genre sexuel dans l'ordre social. Dans ce sens la « marque de genre » de la lutte des Mères intervient inévitablement dans la polémique plus large sur la l'égalité et la différence entre les genres, et participe par conséquent, à un ample processus de transformation des modes d'intervention politique, de participation et de citoyenneté, lié de différentes manières aux processus parallèles de redéfinition des limites et des attributs des genres sexuels.³

¹ Pour une introduction au féminisme matérialiste, voir les traductions successives et complémentaires en espagnol de textes de Colette Guillaumin, Paola Tabet et Nicole Claude Mathieu (Curiel, Falquet, 2005), (Caloz-Tschopp, Veloso Bermedo, 2012) et voir les textes en français des trois féministes francophones, notamment parmi une bibliographie très développée (Guillaumin, 1992), (Mathieu 1991), (Tabet 2004).

² Les deux livres analysent le discours patriarcal tenu par la Junte Militaire.

³ De tels changements ne sont pas facilement acceptés. A cet égard, mentionnons la thèse de Maria Luisa Femenías et de Paula Soza Rossi, selon laquelle l'augmentation de la violence contre les femmes est liée à ces redéfinitions des rôles et rapports de genres, et en particulier à la perte de supériorité idéologique et symbolique de l'homme, et de certains de ses privilèges (Femenías et Soza Rossi 2009, p. 42-45).

Comme il a aussi été remarqué, les Mères ont transformé leur fonction maternelle tout en accomplissant fidèlement ses exigences, particulièrement en ce qui concerne le *soin* de la progéniture. Les Mères se sont effectivement présentées comme étant guidées par l'impératif du *soin* de leurs enfants ; dans plusieurs de leurs déclarations, elles expriment la douleur de ne pas savoir s'ils ont faim, soif, froid, sommeil, etc. C'est, en définitive, l'impératif du *soin* qui, suivi au pied de la lettre, leur permet de traverser les frontières de la sphère domestique imposées par leur genre. Notons que le soin, état de paix qui contraste nettement avec la maxime militaire d'un continuel état de guerre, est aujourd'hui revendiqué comme paradigme d'action éthique et politique depuis différents horizons théoriques, parmi lesquels le plus explicite est peut-être celui de la « philosophie du soin » (*philosophy of care* ; voir Laugier 2007).¹ Cette philosophie conçoit le soin comme une pratique qui rassemble des enjeux éthiques et politiques dans l'attention particulière portée sur le sujet individuel. Elle s'inspire des pratiques, historiquement féminines, du soin des enfants, des malades et des personnes âgées, situant ces pratiques au centre des intérêts de la société, au lieu de les considérer comme étant subordonnées à des priorités d'ordre économique et politique. Elle présente aussi le soin comme un ensemble de pratiques qui font le lien entre la justice abstraite et les cas individuels, le général et le particulier, les prescriptions morales et les idées politiques, etc. Lorsqu'elles réévaluèrent les changements qu'elles avaient apportés au rôle maternel, les Mères de la Place de Mai ont-elles-mêmes anticipé l'idée que le soin ne devrait pas être considéré comme un art domestique destiné aux personnes dépendantes ou invalides, mais comme un ensemble de pratiques qui humanisent la société (Guzman Bouvard, 1999).² Je ne vais pas poursuivre cette ligne de réflexion, mais il me semble qu'il est juste et productif d'envisager la politique et l'éthique à partir du paradigme du soin, tout en abstrayant ce dernier de la condition féminine à laquelle il est associé dans l'imaginaire social.

Jusqu'à maintenant il a été question du soin tel que le définit la *fonction* maternelle. Mais il y a lieu de se demander si la maternité en tant que processus de gestation – comprenant la conception, la grossesse et l'accouchement – apporte de nouveaux éléments au registre du soin. La réponse semble être affirmative, puisque dans toutes ses phases différenciées, et dans ses dimensions sociales, biologiques et affectives, le processus de gestation engage le corps de la femme en entier et entraîne divers grades de transformation de sa personne et de son entourage. Dans ce sens, la maternité, en tant que processus à la fois social et biologique qui comporte des

¹ Dans cet article, la philosophe française Sandra Laugier passe en revue les éthiques et philosophies du *care* (notion plus étendue que le soin par lequel je la traduis). Un autre horizon théorique qui développe la notion du soin est, bien entendu, le pensé écologique.

² En particulier le chapitre 7, "Socializing Motherhood", p. 185.

transformations physiques et relationnelles étendues (qui touche beaucoup plus de personnes que la mère et l'enfant), nous rappelle, ou met en évidence, que la transformation des individus résignés en agents actifs implique un engagement physique et corporel de la part du sujet qui touche et s'étend par ses liens affectifs. Dans l'usage courant de la maternité comme métaphore de la créativité intellectuelle et artistique, par exemple,¹ la maternité suggère un engagement inconditionnel, passionnel (charnel) et asymétrique du sujet avec sa création, engagement qui peut devenir une nécessité existentielle.

A cet égard, voici les termes dans lesquels une membre de l'Association des Grand-mères explique la ténacité de sa lutte : « De même que je les ai mis au monde [sa fille et son petit-fils], mon devoir est de les chercher toute la vie [ou : ma vie] » (citée dans Filc 1997, p. 209).² Notons d'abord que la Grand-mère ne formule pas son devoir en termes moraux (le devoir parental, être une bonne mère), ni comme un impératif catégorique (« une mère doit s'occuper de ses enfants toute la vie »). Il s'agit plutôt d'un devoir-faire qui découle du fait d'avoir mis au monde ses enfants, et qui est présenté comme une continuation, comme un acte du même ordre que celui de les avoir mis au monde. La phrase de la Grand-mère peut être lue : « je les cherche pour toute ma vie, de même que je les ai mis au monde », ou encore mieux, « de la même manière que je les ai mis au monde, je les cherche pour toute ma vie ». Le « de même » ou « la même manière » qui sont pareils dans le cas de mettre au monde et de chercher pour la vie renvoient à l'implication profonde de la progéniture dans la vie de la Grand-mère, à la transformation radicale qu'elle comporte. Elle les a mis au monde pour toute la vie, non pas pour une visite, et elle les a emmenés dans sa vie pour toute sa vie, ce pourquoi, logiquement, elle engage sa vie à les chercher. Ainsi la maternité et ses dérivés – mères, grand-mères, arrière-grand-mères, etc. – figurent une responsabilité inconditionnelle et vitale envers soi-même, ses descendants et peut-être plus généralement envers la vie, le « pour la vie » de la phrase, qui nous renvoie à la dimension irréversible de nos actes, du temps et de l'histoire, ainsi qu'à leur constant devenir.³ Disons alors que la maternité, en tant que figure matrice et

¹ Songeons à l'usage de la métaphore dans le monde académique de l'écriture comme accouchement et du livre comme bébé...

² « Así como los traje al mundo [a su hija y a su nieto], mi obligación es buscarlos de por vida ».

³ Dans son essai sur « Le concept d'histoire », la philosophe Hannah Arendt expose l'idée que l'action, contrairement au faire, et dans la mesure où elle ne correspond jamais exactement à l'intention de l'agent et qu'elle suit son cours indépendamment de sa volonté, n'a ni un début (dans le sens d'un auteur à qui l'acte correspondrait) ni une fin. Par contre, parce que les actes sont de l'ordre de la *création* (et non de la *fabrication*), et parce qu'ils sont aussi déterminants (ils introduisent quelque chose de nouveau dans le monde) qu'imprévisibles (ils échappent au contrôle d'un seul individu ou groupe), ils devraient solliciter la constante attention et la responsabilité des agents qui les « mettent au monde ». Le suivi des actes caractérise l'activité politique des collectivités : c'est-à-dire, que ce n'est que quand il y a une conscience de la responsabilité qu'exigent les actes que l'on peut parler d'actes « politiques » (voir Arendt 1977, 1995). Les paroles de la Grand-mère s'inscrivent dans une pensée ou l'optique sur la relation entre le sujet et ses actes analogues.

motrice de la lutte des Mères, nomme une posture, une perspective et une valorisation de la vie qui récupèrent la continuité (ou une certaine unicité dans la partialité) non seulement entre les différentes sphères d'activités et de pensée, mais, surtout, entre ces dernières, les affects et les responsabilités.¹

Rappelons à ce point qu'il s'agit de dégager la valeur paradigmatique de la lutte des Mères pour comprendre comment des individus se mobilisent de manière inattendue et mènent des actions collectives. Pour ce faire, j'essaie de traduire, dans un sens, la spécificité de la lutte des Mères – définie, mais pas totalement, par la maternité – dans des termes qui puissent éclairer d'autres situations, d'autres sujets et contextes. Quelles sont les continuités et les ruptures motivantes, quelles sont les valeurs, les liens, les attachements qui se mobilisent lors des activités critiques et des défis créateurs ? Le cas des Mères illustre comment une pratique comme le soin, tel que le définit la fonction maternelle (dans nos sociétés), peut étendre son champ d'application jusqu'à devenir un projet de rénovation politique, et il montre aussi comment les sujets peuvent changer la perception du lieu qu'ils occupent dans la société. Il nous rappelle également une chose tellement évidente qu'elle passe souvent inaperçue : qu'un certain intérêt vital doit s'emparer des individus pour que ceux-ci s'imaginent dans un groupe, pensent leurs actes collectivement et découvrent en eux-mêmes et chez les autres des capacités et des vertus qui leur permettent de franchir leurs limites et frontières habituelles, tout en gardant un sens de continuité – avec soi-même, avec le passé, avec un principe, les autres, etc. Bien qu'il soit difficile de déterminer quand commence ou finit ce qui est « vital », il est certain qu'il s'affiche clairement dans des situations d'abus de pouvoir, de violence et d'injustice qui ne peuvent pas être évitées, des situations dans lesquelles les sujets se sentent personnellement affectés et acculés.

La fréquente association des Mères de la Place de Mai avec la figure d'Antigone corrobore cette évidence, puisque, dans les deux cas, l'opposition ouverte au pouvoir surgit du mutisme préalable du sujet qui se révolte et dans une situation d'extrême violence totalitaire. Comme on le sait, l'exigence d'Antigone, qui veut récupérer le corps de son frère et revendique le droit de l'enterrer, évoque les emblématiques *habeas corpus* avec lesquels les Mères ont commencé leur résistance à la dictature et la recherche tenace de leurs

Il est intéressant de noter l'usage, non pas de la maternité, mais du « naître » comme mode d'occurrence de l'Histoire dans un conte du Sous-commandant Marcos dédié à un groupe de mères de prisonniers politiques (voir "La historia del calendario", EZLN 2012). Dans ce conte, les dieux ne créent pas les êtres humains comme le Dieu chrétien, ils les "naissent", donc, les créent et doivent assumer leur manque de contrôle et de prévision sur eux – manque qui se manifeste dans un désordre temporel très marqué. Le conte suggère qu'il faut aussi prendre soin de l'Histoire, parce que nous l'avons « mise au monde ».

¹ En d'autres termes, mon argument est que la maternité peut alimenter l'imaginaire et les pratiques politiques collectives, bien qu'elle soit étroitement liée à la spécificité du corps féminin.

enfants disparus.¹ L'une et les autres réagissent en ayant constaté que, si elles ne le font pas elles-mêmes, personne d'autre ne le fera – personne n'ose défier le décret de Créon, la Junte Militaire ne reconnaît pas l'existence de centres de détention ni son implication dans les disparitions, il n'y pas d'autres moyens que ses propres moyens contre les absences et l'oubli. L'une et les autres agissent à partir de leur position dans l'ordre (et désordre) familial –sœur, mères, grand-mères –, dont elles défendent les liens par-dessus la raison d'État et contre les lois abusives, revendiquant la priorité des valeurs quotidiennes et vitales (le soin, les enfants, la vie quotidienne, les rites) sur les impératifs de guerre. Finalement, bien que dans le cas des Mères la recherche des enfants ne se présente pas initialement comme une demande pour le droit d'enterrer leurs morts et de faire leur deuil, elle rejoint l'exigence d'Antigone dans le besoin de déterminer ce qui est arrivé, de spécifier un récit qui donne un lieu et un destin aux absents, qui fixe l'être aimé et le passé dans la mémoire (pour que ni sa disparition ni sa mort ne se répètent), et qui permette ainsi de l'évoquer et de le pacifier en reconnaissant son absence. Ce travail et cette exigence de mémoire conduisent logiquement Antigone et les Mères à lutter contre l'oubli officiel qui nourrit le *statu quo* et la violence d'État, et les transforme en gardiennes de la mémoire et de la continuité historiques.

Les parallélismes entre ces deux figures sont ainsi nombreux, malgré une différence majeure qui concerne, justement, la maternité, la « marque de genre » qui nous rappelle, dans le cas des Mères, l'engagement vital qu'implique le réveil des sujets à l'action, la résistance ou la revendication. Les *Antigones* de Bertold Brecht et de Griselda Gambaro, actualisations de la tragédie originelle, nous aideront à traduire la force emblématique de la maternité dans d'autres termes et contextes que l'état de guerre. Signalons à cet égard que bien que les *Antigones* de Brecht et de Gambaro adaptent la tragédie classique en fonction de conflits contemporains – la Deuxième Guerre Mondiale et le nazisme, dans un cas, la dictature militaire argentine dans l'autre –, toutes deux se présentent aussi comme des lectures du fonctionnement social en général.² L'*Antígona furiosa* de Gambaro, en

¹ Le *Grand Robert* définit comme suit le *habeas corpus* : « ÉTYM. 1672 ; expr. angl. ; mots latins signifiant « que tu aies le corps » c'est-à-dire « tu auras à présenter l'individu » (sous-entendu *ad subjiciendum* « devant la cour »). 1. Formule par laquelle commençait le *writ* ou acte délivré par la juridiction compétente pour notifier que le prévenu doit comparaître devant le juge ou devant la cour, afin qu'il soit statué sur la validité de son arrestation. Par ext. : Cet acte lui-même (*writ d'habeas corpus*) » (voir le *Grand Robert* en ligne, <http://gr.bvdep.com/gr.asp>, et pour une présentation plus complète, <http://lesdefinitions.fr/habeas-corporis>, tous deux consultés le 26 février 2012). Présenté dans le cas de disparitions forcées, le recours d'*habeas corpus* acquiert une signification symbolique et politique particulière, puisqu'il s'agit bien de récupérer, littéralement, les corps des absents –les convoquer physiquement– et de laisser des traces de leur détention illégale et clandestine dans le système juridique. C'est intéressant, et hautement symbolique, que les Mères et les Grand-Mères utilisent ce même recours pour réclamer un procès juste pour le juge Baltazar Garzón (*El Mundo* du 2 février 2012).

² Tandis que l'*Antigone* de Brecht (Brecht 1079) fait explicitement allusion (dans les prologues) au contexte historique dont elle est un commentaire, celle de Gambaro (Gambaro 2001) renvoie à un contexte

particulier, écrite peu après le rétablissement de la démocratie, suggère que le registre guerrier n'est pas étranger aux démocraties, et que celles-ci ne sont jamais à l'abri de la violence institutionnelle.

Reprenant les points communs entre la protagoniste grecque et les Mères argentines, la pièce souligne –entre autres– l'interdépendance des mécanismes d'oubli et de répétition ainsi que la polarisation et la définition mutuelles des genres sexuels. Antigone mourra et ressuscitera aussi longtemps que le corps de son frère ne sera pas enterré, Créon perdra de nouveau la guerre et ses deux fils s'il ne reconsidère pas son autoritarisme à *temps*. Or, comme Créon, représentant d'un pouvoir masculinisé, conçoit la gestion de l'espace public en termes de guerre, il ne peut reconsidérer son attitude que quand il est trop tard, après avoir « perdu ». Antigone, de son côté, étant femme et reléguée à l'espace domestique, ne peut s'immiscer dans les affaires d'État tant que son frère gît non enseveli en dehors des murs de la ville. Le contretemps entre raison d'État et justice, oubli et mémoire, et points de vue masculins et féminins paraît ainsi inévitable. On peut alors lire la structure cyclique de la pièce de Gambaro –dont l'Antigone se tue encore une fois à la fin, avec la promesse de ne jamais renoncer à ensevelir son frère – comme la mise en évidence d'une dynamique insurmontable, qui produit un contretemps et une dépendance mutuelle entre justice et injustice, mémoire et oubli, qui se déchaîne en temps de guerre mais qui articule les conflits et les différences également en temps de paix. Il n'y a pas, de fait, de paix dans l'œuvre de Gambaro, parce qu'Antigone ressuscite pour maintenir en vie la mémoire de l'injustice et empêcher qu'un nouveau *statu quo* ne se mette en place. La pièce attire ainsi l'attention sur la logique sacrificielle qui la condamne à revivre le passé sans pouvoir changer le présent, et incite les spectateurs –à l'époque fraîchement re-démocratisés– à analyser les conditions de cette logique et à identifier les répétitions qui indiquent que celle-ci est en œuvre.

Une partie du travail que la pièce de Gambaro confie aux spectateurs consiste à dénaturer le point de vue féminin que l'on attribue tant à Antigone qu'aux Mères.¹ Dans le cas de ces dernières, nous l'avons vu, leur

contemporain à travers la langue des personnages (il n'y a ni prologue ni didascalie qui spécifient une situation historique concrète). Sur le moment il était possible – et ça l'est encore – de lire la pièce à partir de l'histoire récente, mais l'absence de références nous encourage à faire aussi des liens avec une série de problèmes qui la transcendent, comme la tension entre les sphères domestiques et politiques, la mémoire et l'oubli, les structures sociales qui produisent et reproduisent des antagonismes, etc.

¹ Voir à cet égard l'article de Mario Goloboff (Goloboff 2011), qui soutient que les femmes sont les « dépositaires anthropologiques de la mémoire (parce que ce sont elles qui engendrent, ce sont elles qui nourrissent et gardent le feu, elles qui perpétuent l'espèce, elles qui restent quand il ne reste presque plus rien) », et surtout, aligne l'opposition entre Antigone et Créon avec la différence sexuelle entre les deux, s'appuyant sur les commentaires de classicistes et comparatistes renommés comme Charles P. Segal et G. Steiner. Or, Antigone est une figure importante dans les théories du genre, justement parce qu'elle questionne les rapports de genre tout en évoquant la possibilité de logiques politiques, de systèmes de valeur et de cadres d'interprétation qui ne soient pas alignés en termes de différence sexuelle. Et il est vrai qu'Antigone est une figure féminine ambivalente : elle n'est pas surdéterminée par la maternité, elle est

rôle se transforme et la maternité devient une figure d'engagement et de responsabilité, qui dépasse l'enceinte domestique et établit finalement une continuité entre le lien de famille, les liens sociaux en général et un système politique. On pourrait dire que le « point de vue féminin » – avec les constructions sociales et idéologiques qu'implique l'identification avec le féminin – sert d'outil de déconstruction de la réalité historique et se déconstruit lui-même avec elle. C'est aussi ce qui arrive dans les *Antigones* de Brecht et Gambaro. Pour commencer, les deux pièces problématisent le comportement d'Ismène, qui *ne défie pas* le décret de Créon, bien qu'elle soit aussi femme et sœur de Polynice. L'*Antigone* de Gambaro reproche à sa sœur son manque de courage et refuse, d'abord avec mépris, qu'elle soit condamnée à ses côtés. Mais elle admet finalement que les raisons de son refus sont autres :

« Ismène, visage chéri, ma petite, j'ai besoin de la dureté de mon propre choix. Sans jalousie, je veux que tu échappes à la mort qui m'attend. Créon nous a traités toutes deux de folles, parce que nous rejetons ses lois. Nous voulions de la justice, moi pour la justice même, et elle par amour » (Gambaro 2001, p. 206).¹

On voit que l'attitude d'Ismène nourrit la détermination d'Antigone, permettant même de lui donner corps, tandis que le défi de cette dernière met en évidence l'amour de sa sœur, qui, à son tour, éclaire, par contraste, la justice en tant que mobile. Il est bien entendu possible d'identifier dans ces deux registres de motivation – la justice et l'amour – une différence qui correspondrait à la différence (historique) entre les genres. Mais ce qui est certain c'est que tous deux convergent vers un même objectif, la justice, différant seulement en ce qui concerne ses bénéficiaires prioritaires – un autre individualisé, dans un cas, tous, soi-même compris, dans l'autre. De cette manière les réactions différenciées des deux sœurs sont les deux faces d'un même effort, elles se commentent et s'analysent mutuellement, mettant en évidence des liens insoupçonnés entre l'amour et la justice.

La pièce de Brecht donne la parole à Ismène (absente dans l'œuvre de Gambaro), qui expose au début les raisons de son abstention – elle a peur des représailles, les femmes ne doivent pas s'opposer aux hommes, il faut obéir au pouvoir – pour conclure, finalement : « Simplement, / Pour me révolter, je ne suis rien de ce qu'il faudrait être, / Je suis maladroite, et j'ai peur pour toi »

vierge, rebelle mais au nom de la tradition, elle renonce à l'amour en faveur de la justice, on dit d'elle qu'elle se comporte comme un homme, mais elle le fait tout en défendant des valeurs familiales, défense que certains interprètent en termes d'inceste, etc. Elle est en tout cas une figure disruptive, comme le signale Judith Butler, qui suggère, notamment, que la théorie psychanalytique aurait été bien différente si elle s'était inspirée du mythe d'Antigone plutôt que de celui d'Édipe (voir Butler 2000).

¹ Ma traduction de : « Ismena, rostro querido, hermana, nenita mía, necesito la dureza de mi propia elección. Sin celos, quiero que escapés de la muerte que a mí me espera. Creonte nos llamó locas a las dos, porque las dos despreciábamos sus leyes. Queríamos justicia, yo por la justicia misma y ella por amor ».

(Brecht, p.16). La réponse intrigue, parce que, d'une part, elle fait ressortir la portée limitée, et même superficielle, du discours dominant qu'elle évoque pour justifier sa passivité résignée, puisqu'en définitive elle ne se révolte pas, non pas parce qu'elle accepte d'obéir, mais parce qu'elle n'est pas « ce qu'il faudrait être ». D'un autre côté, ce « devoir-être » est qualifié, étrangement, en termes de maladresse et de peur pour l'autre. Reprenant ce qui a été dit auparavant sur la notion du *soin*, on pourrait dire qu'Ismène n'étend pas à la sphère publique son champ d'application – elle pense que la révolte exige des savoirs et des habiletés spéciales (« je suis maladroite », et elle a peur de perdre sa sœur, qu'elle aime et dont elle veut prendre soin (« j'ai peur pour toi »)). Son explication souligne par contraste la dynamique affective d'Antigone, qui, partant d'une perte – son frère – n'appréhende donc pas qu'elle advienne dans le futur, ce qui lui permet de s'établir dans la volonté d'obtenir réparation et justice, projet qui la mène vers l'action et l'avenir. Antigone prend alors sur elle la responsabilité étendue que comporte le soin, enracinant l'amour dans l'absence – ce qui n'est pas là, qui n'a pas lieu – et le tournant vers le futur – la réparation, la perspective de mener à bien les soins de l'être aimé. Cependant, pour se projeter ainsi dans l'action, le lien fort avec le présent que la peur et la « maladresse » d'Ismène mettent en évidence semble indispensable, comme s'il était l'état antérieur, parallèle ou fondateur de la volonté de justice d'Antigone.

Tant dans la pièce de Brecht que dans celle de Gambaro, donc, le point de vue « féminin » est réparti entre les deux sœurs, de manière tantôt contradictoire, tantôt complémentaire, mais sans être jamais présenté comme une perspective unique et univoque. Il n'a une existence « unique » que dans la mesure où il problématise – à travers les réactions des deux sœurs – le tissu de liens qui articule l'action, les motivations et les affects des personnages. Même lorsqu'il est représenté exclusivement par Antigone, comme dans la pièce de Gambaro, le point de vue « féminin » déclenche un questionnement ample, un processus de re-focalisation qui le déstabilise. Effectivement, Antigone devient presque un personnage secondaire à côté du Coryphée et d'Antinoos,¹ dont la complicité avec Créon et sa soumission au pouvoir intriguent beaucoup plus que le courage et le défi – structurants dans la pièce – de la femme. L'*Antigone* de Brecht attire aussi l'attention sur les différentes formes de complicité que comporte la proximité au pouvoir, thème central de la tragédie, lorsqu'elle invite dans un de ses prologues (celui de 1951) à se souvenir « d'actes semblables, / Accomplis dans un passé plus proche, ou de l'absence / D'actes semblables » (Brecht 1979, p. 56). Le cas d'Antigone se

¹ La pièce de Gambaro condense la pièce de Sophocle dans un Acte, un espace et trois personnages : Antigone, le Coryphée –où se concentrent les commentaires et le récit du Chœur Grec– et Antinoos – personnage qui n'existe pas dans la tragédie, dont la présence fonctionne dans *Antigona furiosa* comme une réaffirmation du pouvoir.

profile ainsi comme une mesure pour évaluer et diagnostiquer les conditions générales de soumission ou de rébellion citoyenne, et en particulier, s'agissant de Brecht, pour identifier aussi les obstacles subjectifs dans les processus d'émancipation, comme la pensée utilitaire – « [...] Accomplir un acte inutile / N'est pas sage » (Brecht 1979, p. 15), se justifie Ismène – ou la logique capitaliste du profit / bénéfice – « La parenté a cet avantage/ De faire agir pour un autre but que le profit » (Brecht 1979, p. 33) argumente Hémon dans le seul dialogue avec son père.

La réplique d'Hémon à son père apporte un nouvel élément pour traduire en d'autres termes la marque de genre de la lutte des Mères de la Place de Mai. Hémon évoque la parenté pour expliquer son audace à son père, puisqu'il est sur le point de lui dire des vérités que le tyran ne veut pas entendre, et que personne n'ose lui communiquer. Seul un parent, en définitive, peut oser le faire, parce que les liens de parenté le protègent des représailles. Ces mêmes liens garantissent au tyran la vérité, parce qu'ils le soustraient à la nécessité d'offrir une récompense. En d'autres termes, les liens de parenté permettent à Hémon de parler librement, parce qu'ils le dissocient de la logique économique de la rémunération, de la dette, de la récompense et du châtement qui régissent les comportements dans les sphères du pouvoir. L'idée implicite est que, tant que les actes sont rémunérés (ou inversement, tant qu'ils créent des dettes), ils sont inéluctablement soumis à la peur et au pouvoir. Les liens de parenté offrent une alternative à cette soumission parce qu'ils n'impliquent, au moins en principe, ni bénéfice, ni dette. Dans ce sens les liens affectifs ne se traduisent pas directement dans des liens sociaux et politiques, mais ils suggèrent peut-être, suivant les propos d'Hémon, que ce ne sont pas les intérêts communs qui génèrent des engagements forts avec la société, mais que nous devons plutôt chercher l'inspiration à ces engagements dans les activités et pratiques qui créent des liens et des solidarités en dehors de l'expectative du profit et de la consommation.

Pour résumer, le cas des Mères de la Place de Mai est instructif pour comprendre les processus qui conduisent de la souffrance passive et individuelle à des actions collectives revendicatives. Pour apprécier pleinement la portée théorique et pratique de leur lutte, nous avons interrogé le rôle de la maternité dans le surprenant parcours des Mères de la Place de Mai, en tant qu'ensemble de pratiques, savoirs et expériences, et comme cadre et registre pour interpréter des situations, asseoir des continuités et inspirer de la ténacité. Les citoyennes politiquement inexpérimentées qu'étaient les Mères de la Place de Mai ont pu, effectivement, s'en remettre à leurs vision et mission « maternelles » pour répondre et réagir face à l'État, et s'appuyer aussi sur elles au cours de leurs propres transformations. Dans un sens les Mères de la Place de Mai ont converti la maternité en un paradigme d'un engagement inconditionnel, inévitable et interminable du sujet avec son

monde, et en celui d'une traduction ou médiation entre les liens affectifs et sociopolitiques. Il est bien entendu évident que ni la maternité ni aucune autre fonction féminine masculine ou neutre ne peuvent se considérer comme des paradigmes de subjectivation universels et transhistoriques. Mais, peut-on supposer, par exemple, que de la même façon que la maternité a permis aux Mères d'établir un *continuum* entre les sphères privées et publiques, d'autres liens affectifs peuvent transformer d'autres fonctions sociales en paradigmes d'action politique ou bien est-il possible de ne pas tenir compte des liens affectifs des sujets qui sont critiques et qui réagissent face aux injustices – soit parce qu'ils n'ont pas d'incidence sur leurs comportements, soit parce qu'ils n'en possèdent pas d'incidence ? Étant donné le contexte globalisé actuel, il est sans doute tentant de faire abstraction de tels liens et d'identifier les liens virtuels qui tracent les loyautés transnationales nécessaires pour réagir face aux politiques globales ainsi qu'aux innombrables situations locales en même temps. Cependant, les paroles d'Hémon à son père semblent encore d'actualité : « La parenté a cet avantage/ De faire agir pour un autre but que le profit. »

Bibliographie

- Arendt Hannah, 1977(1954). "The Concept of History", *Between Past and Future*, New York, Penguin Books.
 — 1995 (1957). *De la historia a la acción*, trad. Fina Birulés, Barcelona, Paidós.
- Brecht Bertold, 1979. *Antigone, Théâtre Complet*, 7, texte français par Maurice Regnaut, Paris, L'Arche.
- Brossat Alain et Jean-Louis Déotte, 2000. *L'époque de la disparition. Politique et esthétique*, Paris, L'Harmattan.
 — 2002. *La mort dissoute. Disparition et spectralité*, Paris, L'Harmattan.
- Butler Judith, 2000. *Antigone's Claim : Kinship between Life & Death*, New York, Columbia University Press.
- Calveiro Pilar, 2006 (1998). *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, Paris, La fabrique éditions.
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, Veloso Bermedo Teresa (dir.). 2012. *Tres feministas materialistas. Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Exilio, Apropiacion, Violencia* (vol. I, 460 p.), *Racismo/Sexismo, Esencializacion/naturalizacion, Consentimiento* (vol. II, 415 p.), Concepcion, Chili : éd. Escaparate.
- Curiel Ochy, Falquet Jules (dir.), 2005. *El patriarcado al desnudo. Tres feministas materialistas*, Buenos Aires, Brecha Lésbica (disponible à <http://glefas.org/>).
- Dictionnaire des définitions, le, <http://lesdefinitions.fr>, consulté le 26 février 2012.
- El Mundo* du 2 février 2012, "Argentina recurre ante el Tribunal de Derechos Humanos por Garzón", <http://www.elmundo.es/america/2012/02/02/argentina/1328180208.html>, consulté le 17 février 2012.

- EZLN (Ejército Zapatista de Liberación Nacional), 1999. "La historia del calendario", communiqué du 10 mai 1999, http://palabra.ezln.org.mx/comunicados/1999/1999_05_10.htm, consulté le 17 février 2012.
- Femenías María Luisa et Soza Rossi Paula, 2009. "Poder y violencia sobre el cuerpo de las mujeres", en *Sociologías*, Porto Alegre, año 11, n° 21, jan/jun.
- Filc Judith, 1997. *Entre el parentesco y la política. Familia y dictadura, 1976-83*, Buenos Aires, Editorial Biblos.
- Gambaro Griselda, 2001 (1989). *Antígona furiosa*, dans *Teatro*, 3, Buenos Aires, Ediciones La Flor.
- Goloboff Mario, 2011. "Feminidad, historia, política y literatura", dans *Página 12*, junio 2011, <http://www.pagina12.com.ar/diario/contratapa/13-170656-2011-06-23.html>, consulté le 11.01.2012, ma traduction.
- Guillaumin C. 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'Idée de Nature*. Paris : Côté-femmes.
- Guillaumin Colette, Tabet Paola et Claude Mathieu Nicole, 2005. *El patriarcado al desnudo. Tres feministas materialistas*, éd. Ochy Curiel et Jules Falquet, Buenos Aires, Brecha Lésbica (disponible à <http://glefas.org/>)
- Grand Robert en ligne, <http://gr.bvdep.com/gr.asp>, consulté le 26 février 2012.
- Guzman Bouvard Marguerite, 1999 (1994). *Revolutionizing Motherhood. The Mothers of Plaza de Mayo* (Winnington, DE, Scholarly Resources Inc.
- Laugier Sandra, 2007. « Le care : enjeux politiques d'une éthique féministe », *Raison publique*, n°6, avril, p. 29-47.
- Mathieu N.-C. 1991. *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes.
- Moreira Alejandro, 1998. "Ni muertos ni vivos : desaparecidos, *El ojo mocho*. *Revista de crítica política y cultural*. N°12/13, Buenos Aires.
- Tabet P. 2004. *La Grande Arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan [édition originale, La Grande Beffa. Sessualità delle donne e scambio sesso-economico, Soveria Mannelli : Rubbettino, 2004].

Débora Arango, la lucidité, la liberté ou le regard d'une femme peintre en Colombie

Olga González

Dédicace : Cet article est dédié à la mémoire de Berenice Martínez, brûlée vivante dans le village de Santa Barbara, Antioquia, Colombie, en septembre 2012.

Résumé : Alors qu'elle est un des plus importants peintres de la Colombie, l'œuvre de Débora Arango reste peu connue en dehors de ce pays. D'emblée, cette situation contraste ouvertement avec la place faite à des œuvres de peintres colombiens hommes : le nom de Fernando Botero est devenu une marque de prestige, tandis que les tableaux colorés d'Alejandro Obregón ou les nus masculins de Luis Caballero éclairent les musées et enrichissent les collections. Ce travail explore l'œuvre très novatrice de cette plasticienne née dans la région de Medellín et formée partiellement au Mexique. Nous essayerons de montrer pourquoi son œuvre est un acte de lucidité et de liberté. Nous explorerons ses innovations (elle fut la première femme à réaliser des nus féminins ; elle fut la première peintre en Colombie à aborder des sujets « sociaux »). Nous explorerons également la manière dont elle dut faire face aux secteurs conservateurs proches du pouvoir et la manière dont elle résista à l'imposition d'un ordre moral conservateur.

Mots clés : Débora Arango, lucidité, liberté, Colombie, nu féminin, peinture et politique

Introduction

Alors qu'elle est un des plus importants peintres de la Colombie, l'œuvre de Débora Arango reste peu connue en dehors de ce pays. D'emblée, cette situation contraste ouvertement avec la place qui est faite à des œuvres de peintres colombiens hommes : le nom de Fernando Botero est devenu une marque de prestige, tandis que les tableaux colorés d'Alejandro Obregón, les

nus masculins de Luis Caballero ou les jeux géométriques d'Omar Rayo éclairent les musées et enrichissent les collections.

En Colombie, le nom de Débora Arango est certes connu, mais l'accueil fait à son œuvre demeure ambigu. Ainsi, une importante exposition autour de son œuvre a été organisée en 2012 au Musée d'Art Moderne de Medellín. Sous le titre douteux *Sociales. Débora Arango llega hoy* (« 'Sociales'. Débora Arango arrive aujourd'hui »), elle présenta au public cinquante huiles et aquarelles.

Quelques articles de presse rappelèrent l'aspect contestataire de l'artiste : le titre de l'exposition, « Sociales », fut dans ce cas décliné sous son aspect « Problèmes sociaux, problèmes de la société ». Cependant, la note dominante dans les commentaires et notes de presse a été le sentiment de fierté de la ville de Medellín. Car, à l'instar d'autres métropoles de Colombie, et peut-être davantage en raison de sa stigmatisation à cause des mafias, cette ville donne une grande valeur aux signes de prestige international où s'efface la ville de « La vierge des tueurs »¹.

En outre, cette exposition permettait de démontrer que Medellín est moderne et civilisé, qu'il est à la hauteur en termes d'offre culturelle. De ce point de vue, « Sociales » a le sens d'« Affaires de la haute société »² et c'est cette interprétation qui fut ouvertement mise en avant –en vue, peut-être, de faire monter la cote de Débora Arango sur le marché international des œuvres d'art.

Pourtant, ni le parcours de l'artiste, ni les sujets traités, ni l'actualité de son regard ne suscitérent de questionnements ou de débats. Ces absences nous semblent injustifiables. Avec cet article, nous essayerons de montrer que l'œuvre de Débora Arango est un acte de lucidité et de liberté. Nous verrons comment les forces de ségrégation et de haine qui ont façonné son pays, les pouvoirs qui ont imposé un ordre moral conservateur sont à la fois la matière et les résistances de ses toiles.

Premières années ou l'apprentissage de ce qu'est d'être une femme

Les premières années de Débora Arango sont, comme pour tout un chacun, celles de la découverte de l'environnement social, de ses règles rigides et invisibles qui construisent si solidement la réalité.

¹ *La vierge des tueurs* est le titre du roman publié par l'écrivain de Antioquia Fernando Vallejo en 1994. C'est également celui du film de Barbet Schroeder inspiré de ce livre et sorti en 2006.

² Traditionnellement, dans les journaux colombiens, la section « *Sociales* » renvoie aux commentaires et photographies des activités ludiques de la haute société.

Débora est née en 1907 dans une famille aisée de Medellín, capitale du département d'Antioquia, d'un père commerçant, Castor, et d'une mère femme au foyer, Elvira. Elle était la huitième de douze frères et sœurs de cette famille de « bonnes mœurs », catholique pratiquante comme 99% des foyers de ce département, le plus conservateur du pays, pays qui, à son tour, était considéré comme le plus catholique de l'Amérique latine (Londoño Vega, 2002).

Elle a eu l'immense privilège d'avoir un père relativement ouvert d'esprit, ce qui fut déterminant dans son approche du monde et, ultérieurement, dans le développement de son œuvre. Car la loi colombienne, qui correspondait aux mœurs, établissait la *patria potestas*, la « puissance paternelle » : le père était le chef de la famille, femme, enfants et personnel de service étant sous sa domination. Les *Conseils à une jeune fille* de José María Vergara y Vergara (1878), un manuel destiné à l'éducation des jeunes femmes, le formule dans des termes explicites :

« Petite fille, vis heureuse. Si tu deviens épouse, sois humble et sincère. Obéis toujours, et ainsi tu ne cesseras jamais de régner. Dieu, tes parents, ton mari seront tes seuls maîtres. Parfois, le monde les appellera 'tyrans'. Le bonheur les appelle tes protecteurs. La vie n'est pas mauvaise, ce sont certaines personnes qui le sont ».

Débora eut également la chance paradoxale de sa maladie, un paludisme attrapé dans son jeune âge, qui l'obligea à désertir l'école pendant de nombreux mois qu'elle passa dans la compagnie d'autres adultes de son entourage. Ses tantes et oncles installés à la campagne eurent une influence remarquable dans sa vie, tout comme la vie libre à la campagne et le savoir-faire des paysans, empreint de fabuleuses superstitions. Ce genre d'éducation lui permit de développer sa sensibilité librement : des années plus tard, dans la force de l'âge, elle se souvenait toujours de la tête de mort avec un œillet rouge fraîchement coupé qu'elle allait contempler chez un des riches oncles de sa mère, don Coriolano Amador.

Durant toute sa vie, elle eut le désir de partir à l'étranger –mais elle put difficilement accomplir ce souhait. Elle n'eut pas droit, comme ses compatriotes hommes, au voyage initiatique des jeunes bourgeois en Europe. Ces mêmes jeunes hommes tireront du prestige de ce voyage. Ils s'en serviront pour l'humilier en tant qu'artistes le moment venu, comme on le verra.

Débora n'alla jamais à l'université. Elle ne réalisa pas d'études secondaires : elle n'y avait pas droit. Ce ne fut qu'en 1933 qu'un décret signé par le président de la République autorisa les femmes à accéder au *bachillerato* (enseignement secondaire, de la sixième à la terminale) et à l'université (Velásquez 1985). Bien que croyante depuis son jeune âge, il ne semble pas qu'elle ait envisagé la carrière religieuse, débouché important d'un grand nombre de femmes de ce département, qui fournissait le gros des

vocations au pays. Car la religion catholique, ses rites et tabous, régissait la vie quotidienne, produisant miracles, pénitents et martyrs. Une vision de son enfance à jamais gravée est celle de sa tante Leonor, brûlée vivante et morte de ses brûlures lors d'un accident survenu avec la lampe de pétrole qu'elle manipulait pour embellir une estampe religieuse.

Débora fut formée par les sœurs salésiennes de l'École de María Auxiliadora, Marie du Bon Secours. L'ordre fondé par don Bosco en Italie à la fin du XIX^{ème} siècle essaima dans la plupart des pays d'Amérique latine, sous la forme de couvents et d'écoles. On trouve un magistral aperçu de l'éducation dispensée aux filles dans ces espaces clos dans le livre autobiographique d'une autre peintre colombienne, Emma Reyes (2012).

A nouveau, c'est dans le registre de la chance qu'il faut introduire un fait déterminant : la rencontre avec la professeure d'art, l'italienne Maria Rabacci. Car les événements heureux sont souvent le fruit du hasard chez les femmes. Là où les hommes réclament ce qui leur est donné et qu'ils exerceront, utiliseront, capitaliseront, comme s'il leur était dû, les femmes le recueillent comme un cadeau du destin, un signal de la fortune : un père non tyrannique, une professeure qui encourage vos talents.

Attirée définitivement par la peinture, elle ne cessera sa vie durant de chercher, d'apprendre, de perfectionner son art. Elle partit à la recherche du *maestro* Pedro Nel Gómez, qui était revenu de l'étranger (il avait résidé à Florence) et qui était le seul, en Colombie, à maîtriser la technique de la fresque. Pedro Nel Gomez avait travaillé dans un immeuble public de Medellín et cela lui valut être l'une des cibles de l'important chef des conservateurs, Laureano Gomez (qui sera aussi un ennemi de Débora Arango).

Durant les cours d'art de Pedro Nel, les hommes et les femmes étaient formés dans des sections différentes. Et le maître sermonnait généreusement les femmes avec des interjections mysogines, les exhortant à arrêter la mauvaise peinture, la peinture « féminine » (selon lui, fleurs et paysages) et à affronter, enfin, la figure humaine.

Curieuse, avide même, Débora voulut affronter ce grand défi. Mais la tâche était hardie. Comment procéder ? La vision du corps nu de la femme était un motif classique – ou un cliché ancien, c'est selon les goûts – chez les peintres hommes. Mais les femmes ? Son enthousiasme la rendit suspecte auprès de ses camarades femmes, qui l'isolèrent. Pourtant, l'une d'entre elles, en secret, accepta de poser pour la jeune peintre. Bien des années plus tard, Débora se remémorait encore avec malice pourquoi cette femme avait franchi ce pas, pourquoi elle avait osé braver cet interdit majeur, trahir temporairement le rôle que la société lui assignait : cette jeune femme partait au couvent. Elle ne deviendrait pas le corps-objet d'un homme (si elle avait eu un projet de mariage, elle n'aurait certainement pas osé cette aventure), et elle n'était pas encore le corps-esclave du couvent. Dans ce minuscule espace de liberté, cette

amie offrit à Débora Arango l'occasion de réaliser le tableau *La amiga* (L'amie):



La amiga, vers 1939

L'appropriation du corps de la femme ou comment ne pas être une femme comme on l'entend

Les théoriciennes féministes éclairent, avec l'idée de l'appropriation des femmes, des parcours et des vies que nous avons pris l'habitude de regarder ou de raconter avec des schémas mysogines.

L'appropriation des femmes consiste, selon les travaux et réflexions de la sociologue Christine Delphy (1977), dans la réduction des femmes à l'état d'« objet matériel ». Colette Guillaumin (1978) décline les moments de cette appropriation. L'homme dispose de leur temps : les femmes doivent s'occuper des tâches ménagères, de l'alimentation, du nettoyage... ; l'homme dispose du produit de leur corps : les enfants appartiennent au père —comme en disposait la loi colombienne jusqu'en 1974 ; il dispose de leur sexualité ; dans la plupart des pays, dont la Colombie, l'homme adultère, et notamment l'homme qui recourt à la prostitution, n'est pas pénalisé par la loi¹. Inversement, la femme adultère est répudiée (et pour la loi colombienne de l'époque, son mari pouvait

¹ Il est pénalisé uniquement s'il brise la monogynie, c'est-à-dire s'il s'approprie une autre femme dans une liaison établie.

la faire incarcérer ou exécuter¹ sans jugement). L'appropriation des femmes consiste également dans l'obligation de s'occuper physiquement des membres non valides du groupe (enfants, personnes âgées, malades...), ainsi que des membres valides hommes. Les femmes sont aussi appropriées à un autre niveau, puisqu'elles doivent accepter toutes les décisions de leur mari.

Débora avait certainement compris tout ceci, elle qui ne se maria jamais (un « amoureux » de sa jeunesse lui proposa de l'épouser à condition qu'elle abandonne ses tableaux). Quelques mois avant sa mort, en 2003, elle restait tout aussi lucide sur ce point :

« Les hommes de ma génération n'éprouvaient de satisfaction que si la femme était docile et obéissante ; peu leur importait ce qu'elle pensait, et encore moins ce qu'elle ressentait. Ceux d'aujourd'hui, au contraire... ils sont pareils ! Je préfère ne pas avoir à le tester. A mon âge, les déceptions ne sont pas de bon aloi. La plupart des hommes sont durs et distants. Quand j'étais jeune, se marier à l'un d'eux était comme épouser un épouvantable orage »².

Ce refus d'appartenir physiquement, économiquement et psychiquement à un homme se doubla d'une volonté d'appropriation personnelle, historique, psychique.

Dès sa première exposition collective, Débora décide de représenter le corps de la femme. Ainsi, en 1939, sont exposés, parmi neuf tableaux, "La amiga" (dont nous avons parlé ci-dessus) et "Cantarina de la rosa"³.

Cette exposition réalisée au *Club Union* de Medellín donna à Débora reconnaissance et ennemis. D'un côté, plusieurs de ses œuvres furent considérées par plusieurs de ses pairs comme extraordinaires, de sorte que le premier prix lui fut remis. Mais ses deux nus posaient problème. Certes, ils n'étaient pas les premiers nus féminins dans l'histoire de l'art colombien : Epifanio Garay, ancien élève de l'Académie Julien à Paris, avait réalisé une œuvre sur un thème biblique, en 1899.

Mais ici, il s'agissait d'une autre chose : une femme osait représenter le corps nu d'une femme. Tel était le reproche adressé à l'artiste (car lors de la même exposition, des collègues hommes, eux, exposaient ce type de sujet). Cet acte fut jugé intolérable pour une partie de la société, et ce d'autant plus qu'elle jouissait désormais d'une reconnaissance publique.

Outre l'opposition des secteurs conservateurs de la société et de la plus grande partie de l'Eglise catholique, ses propres collègues peintres devinrent

¹ La peine (légale) de mort fut de mise en Colombie jusqu'en 1910.

² Cette interview a été réalisée en 2003. Voir Beltrán Castillo, 2003.

³ Il n'existe pas de reproduction de ce tableau. Son triste sort –un de ses frères, hostile à l'égard des travaux de sa sœur, le rangea dans un débarras où il pourrit petit à petit– montre la violence dont sont capables des hommes, même parmi les plus proches, dès qu'une femme se démarque du rôle que les hommes lui imposent.

ses rivaux. Ainsi, trois plasticiens d'Antioquia refusèrent de la soutenir : Ignacio Gómez Jaramillo disqualifia l'œuvre de cette « peintre domestique », qui n'était pas « professionnelle », comme lui, qui avait pu réaliser des études en Espagne¹. Son ancien professeur Eladio Vélez réagit avec amertume : il s'associa avec un curé pour demander le retrait des œuvres, et même son maître Pedro Nel Gómez opta pour le silence.

Les attaques furent très violentes. Fort heureusement, une poignée d'intellectuels la soutint car, en dépit d'une ambiance grotesquement obscurantiste, il a toujours existé en Colombie des poches de pensée progressiste et libérale. Les tribunes de presse publiées par certains critiques d'art, le soutien public d'un jésuite, l'entourage de quelques amis furent un heureux rempart.

Parmi ces soutiens fermes, signalons celui d'Amparo Jaramillo, sa voisine à Medellín, qui était mariée depuis 1936 avec Jorge Eliécer Gaitan, alors ministre de l'Éducation. Enthousiasmé par son travail, cet homme politique qui allait devenir le martyr de l'intolérance et du fanatisme conservateurs² l'invita à exposer ses tableaux au *Teatro Colón* de Bogota. L'inauguration était prévue le 5 octobre 1940.

Débora dans l'Histoire ou la résistance active

La censure, dès le premier jour, de cette exposition, qui fut décrochée le lendemain, sera la première d'une longue série d'agressions et de tentatives d'imposer le silence.

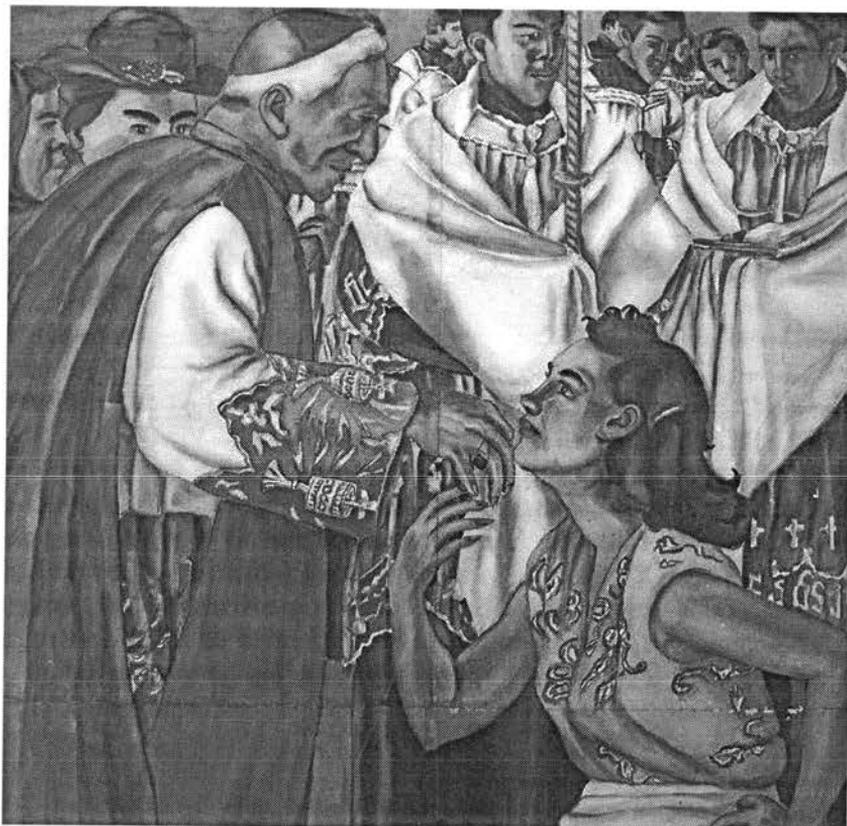
Elle confronta Débora Arango, alors âgée d'une trentaine d'années, aux autorités politiques et ecclésiastiques parmi les plus influentes du pays. Ainsi par exemple, l'évêque de Medellín fut chargé de mener des enquêtes sur les mœurs de Débora et de sa famille (mais, celle-ci étant catholique et d'un bon niveau social, il se limita à lui coller l'étiquette de « folle »).

Le chef du parti conservateur, le fanatique et dangereux Laureano Gomez, en fit sa cible dans son journal *El Siglo*. Cette exposition lui donnait une nouvelle possibilité d'attaquer le parti libéral (au pouvoir depuis 10 ans pour la première fois au XX^{ème} siècle), le ministère de l'Éducation et ses politiques culturelles. Dans ses invectives contre ces « épouvantails », il présentait l'artiste comme une personne dépourvue de talent et de discernement, une marionnette entre les mains de ses vrais rivaux, les hommes politiques de l'opposition.

¹ Par ces paroles, il désignait et assignait la femme peintre à l'espace qui lui est « naturellement » dévolu, l'espace domestique, en opposition avec l'espace masculin, le vaste monde qui donne aux hommes titres et respectabilité.

² Son meurtre en 1948 déclencha une longue guerre civile ; voir Olga L. González (2008).

Le désaveu public de son œuvre, les attaques personnelles, les obstacles pour l'exposition de ses tableaux rendirent de plus en plus difficile son acceptation par le milieu artistique. Ainsi, lors du premier *Salón Anual de Artistas Colombianos*, première exposition collective des artistes colombiens, et alors qu'elle avait été sélectionnée, Débora ne réussit pas à faire accrocher ses deux tableaux, un nu féminin appelé « Montagnes » et une représentation des travailleurs des abattoirs de la région de Medellín. De même, vers 1941, son ancien professeur Pedro Nel Gomez, responsable d'une autre exposition collective, confina son tableau *La procesión* (La procession) dans un recoin pour éviter les problèmes. Ce tableau représentait la dévotion d'une femme qui est l'objet de la lascivité des jeunes curés et qui subit la réprobation des dames de la société. L'évêque semble également embarrassé. Et en effet, la reproduction de ce tableau dans la *Revista municipal* de Medellín en 1942 entraîna un litige entre les hauts prélats et les éditeurs. Les plaintes des autorités ecclésiastiques trouvèrent un écho au sein du Conseil Municipal, de sorte que la revue dut être retirée des kiosques.



*La procesión*¹, année 1942

Mais ce traitement n'était pas exclusif de Medellín. A Cali, Débora fut l'objet d'un traitement similaire. Le commissaire de l'exposition censura certaines de ses œuvres pour « éviter des scandales ».

Par la suite, sous la pression de l'évêque de Medellín, son père lui suggéra de continuer à peindre à condition de ne pas exposer ses travaux. Encore mieux, il lui conseilla de partir à l'étranger, ce qu'elle envisageait de faire depuis plusieurs années, spécialement pour apprendre la technique alors inconnue en Colombie de la peinture murale. Plus tard, elle évoquera ce vœu comme « le fait de vouloir toucher la lune avec les mains ». Malgré tous ses efforts, elle ne réussit jamais à l'exaucer.

Progressivement, elle est écartée du milieu artistique et ne sera plus invitée à exposer ses tableaux – même pas au Premier Salon d'Art Féminin, réalisé en 1951 au Musée National de Bogota. Ainsi, au cours des années 50 – pourtant une décennie productive, Débora ne réussit à participer qu'à deux expositions, mais dans les deux expositions ses œuvres seront retirées à peine quelques jours après l'inauguration. En 1955, et alors que plusieurs personnalités de la culture la soutenaient, ses tableaux furent enlevés le lendemain de leur vernissage à l'Institut de Culture Hispanique de Madrid. En 1957, dans sa ville natale de Medellín, les événements politiques nationaux l'obligent à décrocher elle-même ses travaux.

Les différents mécanismes ayant concouru à cette mise au ban de l'artiste durant les années 1940-50 perdurent. Ainsi, récemment, la plasticienne colombienne Beatriz González soulignait son exclusion des expositions internationales organisées par le gouvernement colombien dans les années 1990 pour promouvoir les artistes colombiens. Le prétexte était qu'elle nuirait à « la bonne image » du pays.

Cette exclusion incessante ne se produit-elle pas parce que Débora Arango s'écarte de la place que les hommes imposent aux femmes, et que ceci est perçu comme une menace ? Quelques anecdotes de sa vie privée pointent dans ce sens. On sait que les amies qui posaient pour elle devaient le faire en cachette de leurs maris et de leurs frères ; mais l'artiste, qui probablement ne souhaitait pas se cacher, fut censurée dans sa propre maison. En effet, l'opposition à son travail fut exercée aussi par des hommes de sa famille, à l'exclusion de son père. Alors qu'elle eut toujours la compréhension de ses sœurs, y compris des plus dévotes, et l'amitié de l'une d'entre elles, ses frères la supportaient mal. L'un d'eux l'obligea à recouvrir de peinture noire plusieurs de ses tableaux, comme le raconte sa nièce Cecilia Londoño : « Débora devait alors le recouvrir avec une autre peinture à l'huile, et le tableau était ainsi éliminé ».

¹ Ce tableau est parfois appelé *L'indulgence* et aussi *L'Evêque*.

En effet, oser s'approprier le corps de la femme, le sien ou celui des autres femmes de son entourage est une bravade à l'égard des hommes et du monde qu'ils ont construit. Monique Wittig (1969) aurait vu en Débora Arango, qui fut une des premières femmes à conduire une voiture à Medellín, qui portait le pantalon, qui faisait du cheval à califourchon (et on lui jetait des seaux d'eau bouillante pour cette raison), une « guérillère ». Débora subissait des attaques grossières : « Mets-toi à poil toi aussi, puisque tu peins comme ça », écrivait un critique artistique du journal *La defensa*. Quand elle était l'objet d'éloges, c'était en mettant en avant son côté masculin. Ainsi, Luis Vidales, homme de gauche, écrivait, pour vanter son art : « Débora Arango, à la masculine puissance dans le modelage ». D'autres, ne trouvant pas les mots pour comprendre ce qui gênait, parlaient de sa « bizarrerie » selon l'expression d'un de ses défenseurs dans les journaux, José Mejía y Mejía.

Débora, refusant de jouer son rôle de femme, développerait le « privilège épistémologique de l'opprimée » ? Les théoriciennes féministes pourraient, à juste titre, en faire une icône. Car Débora développe un regard unique, perçant. Elle est la première artiste (homme ou femme) à explorer, dans l'art colombien, les bars, les prisons, l'asile, les bordels¹.

Débora s'introduit dans les rares espaces qui lui sont ouverts par les hommes. A chaque fois son regard est subreptice, avant qu'il ne lui soit contesté. C'est grâce à un de ses frères, docteur, qu'elle obtient la permission d'aller à la morgue. Ses modèles masculins nus sont les cadavres destinés aux étudiants de médecine (elle ne pourra pas les peindre, et d'ailleurs ce frère l'exclura rapidement de ce lieu). C'est également grâce à un autre de ses frères qu'elle obtient la permission de se rendre à l'asile, avant d'en être écartée par le directeur de l'institution. Sur la base d'une vision fugace, elle fait ce tableau d'une grande violence, une femme prisonnière de l'institution médicale :

¹ Voir ses tableaux *Amanecer*, *Friné*, *La lucha del destino...*



*Esquizofrenia en el manicomio*¹, années 1940

Débora Arango est également la première artiste qui représenta, dans l'art colombien, les grands bouleversements historiques. Nous songeons à ses tableaux représentant les foules manifestant à l'appel du leader Jorge E. Gaitán, ou au *Masacre del 9 de abril*, cette date traumatique de la mémoire colombienne² dont elle sut capter l'importance immédiatement. Ses tableaux qui dénudent sans complaisance le pouvoir – les dirigeants sont représentés en monstres ornés du bandeau tricolore, assis sur des sacs d'argent et entourés de serpents – n'ont pas d'équivalent non plus en Colombie.

Débora Arango s'attaqua frontalement à Laureano Gomez, le chef historique du parti conservateur dans la première partie du vingtième siècle.

¹ « Schizophrénie à l'asile » est le titre de ce tableau.

² Le 9 avril 1948, le leader du parti libéral et probable futur président, le très populaire Jorge E. Gaitán, fut assassiné à Bogota. Des émeutes chaotiques se déchainèrent dans le pays. Pour l'historiographie, cet assassinat marque l'apogée d'une sanglante confrontation ouverte entre libéraux et conservateurs connue comme la *Violencia*, et qui s'étendit jusqu'en 1958.

Car celui-là même qui la censura au début des années quarante réussit progressivement à s'ériger comme la puissante voix du plus intransigent des catholicismes réactionnaires. Laureano Gomez fut le « guide » des croisés contre le libéralisme sous toutes ses formes. La haine qui traverse ses écrits et discours fait de lui le responsable intellectuel de la plus grande guerre civile de l'histoire colombienne moderne (environ 300 000 morts entre 1946 et 1958).

Quand enfin il abandonne le pouvoir, malade, Débora le peint en crapaud à la cravate tricolore. Sa civière est transportée par des vautours ; son cortège est mené par la camarade ; des hommes fanatiques, des curés, des militaires, des canons lui rendent les honneurs. Des petits crapauds-clones du malade sont chassés par le Général qui lui succédera à la tête du pays dévasté.



13 de junio, vers 1953

Conclusion

Pour H. Arendt (1953), la vie authentiquement humaine est celle qui vise à la compréhension : « La compréhension est le mode spécifiquement humain de vivre, puisque chaque individu a besoin de se réconcilier avec le monde où il est né et au sein duquel il demeure toujours étranger à cause de son irréductible unicité ».

Enfant, Débora accompagnait son père à la messe très tôt le matin, avant l'aube. De retour vers leur maison, le paysage humain de la société s'offrait à

elle. Alors, elle observait le traitement infligé par la police aux femmes qui sortaient des bars et des cantines. « Quand l'une d'elles était arrêtée, on la traînait par terre au milieu des cris, on la poussait en la faisant monter dans une voiture destinée aux bêtes ». Bien des années plus tard, alors qu'elle discutait avec son neveu Santiago Londoño sur sa vie, Débora était toujours aussi véhémement. Jamais elle ne vit ce type de traitement infligé à un animal, et encore moins à un homme. Le regard de cette enfant demeura en elle. Car l'odyssée de la pensée, cet énorme acte de liberté, est une denrée rare. L'acte de liberté dérange.

Débora Arango n'a pas réalisé une œuvre par goût du scandale. Sa quête est autrement profonde. Son œuvre la réconcilia avec le monde. Elle l'en écarta, aussi.

Débora connut quelques moments de gloire, mais ils furent rares. Sa mise au ban ne la rendit pas amère. Dans les années 1990, à plus de 80 ans, elle se remémorait ce premier prix obtenu en 1939 comme un « puissant stimulant ».

Débora sut faire de sa marginalité une arme. Elle est le regard dérobé qui s'introduit dans les interstices. Et si l'exil lui a été refusé, elle le chercha ailleurs –la notion d'« exil intérieur » retrouve tout son sens.

Ouvrages cités

- Arendt, Hannah, 1990, [1953]. « Compréhension et politique », *La nature du totalitarisme*, Paris, Payot.
- Beltrán Castillo, Iván, 2013. « La rebelde más vieja de la Tierra », [en ligne] : <http://pinturacolombiana.blogspot.fr/2009/07/debora-arango.html>. Consulté le 10 février.
- Delphy, Christine, 1977. « Nos amis et nous : les fondements cachés de quelques discours pseudo-féministes », *Nouvelles questions féministes* N° 1, p. 21 – 50.
- Gonzalez, Olga Luz, 2008. « La Colombie ou la violence exacerbée », in *Amérique latine : identités et ruptures*, Jean-Pierre Gélard et Alain Chemin (éd.), Presses Universitaires de Rennes, Éditions Complexe, p. 215-224.
- Guillaumin, Colette, 1978. « Pratique de pouvoir et idée de nature : (1) L'appropriation des femmes », *Nouvelles questions féministes* N° 2, p. 5 – 30.
- Londoño Vega, Patricia, 2002. *Religion, Culture and Society in Colombia : Medellín and Antioquia, 1850 – 1930*, Oxford University Press, New York.
- Londoño Vélez, Santiago, 1997. *Débora Arango : vida de pintora*, Ministerio de Cultura, Bogotá.
- Reyes, Emma, 2012. *Memoria por correspondencia*, Laguna Libros, Bogotá.
- Schroeder, Barbet, 1997. *La vierge des tueurs, Les films du Losange*, 2006.
- Vallejo, Fernando, *La vierge des tueurs*, [1994], Belfond, Paris.
- Velásquez, Magdala, 1985. « Sí, tenemos derechos, pero... La condición jurídica y real de la mujer en Colombia », *Nueva Sociedad*, N° 78, julio-agosto, p. 93–99.
- Vergara y Vergara, José María, 1936 [1878]. « Consejos a una niña : carta a Elvira Silva Gómez », en *Las tres tazas y otros cuadros*, Bogotá, Minerva, p. 139-141.

Wittig, Monique, 1969. *Les Guérillères*, Editions de Minuit, Paris, 1969.

Manifestations formelles de l'exil intérieur : indéfinition et dé-marquage chez des auteurs lesbiens du XX^e siècle¹

Dominique Bourque

If ultimately we are denied a new social order, which therefore can exist only in words, I will find it in myself (Wittig 1992, p. 45).

Adieu continent noir de misère et de peine adieu villes anciennes nous nous embarquons pour les îles brillantes et radieuses pour les vertes Cythères pour les Lesbos noires et dorées (Wittig 1973, p. 20).

Résumé : inspiré par les analyses du féminisme matérialiste, ce texte examine le travail formel de six écrivains du XX^e siècle préoccupés par l'exil « de l'intérieur » que vivent les femmes dans la culture occidentale. Devant le déni qui leur est fait du statut de sujets à part entière dans la langue et la littérature, Gertrude Stein, Djuna Barnes, Virginia Woolf, Monique Wittig, Michèle Causse et Anne Garréta contrent l'injonction hétérosexuelle qui positionne les femmes comme objets de désir et de (re)production de la vie. Elles le font en recourant principalement à deux procédés : l'« in(dé)inition » et le « dé-marquage ». Tandis que le premier opère la réévaluation et l'ouverture du sens même des mots et des structures syntaxiques afin de sortir du discours hétéronormatif, le deuxième évite, neutralise ou abolit la marque du genre en tant qu'instrument de ségrégation et de réification des femmes. La poétique aussi est politique.

Mots clés : exil intérieur, auteurs lesbiens, « dé-marquage » des catégories de sexe, féminisme matérialiste, littérature du XX^e siècle.

L'exil, on le sait, peut être refus : refus d'avoir peur, de souffrir ou de consentir à un ordre qui génère craintes, souffrances et exclusions. On s'exile

¹ Je remercie les Presses de l'Université Laval (PUL) au Québec de permettre la republication de ce texte paru en 2010 sous le titre « L'exil comme po-é-li-tique de la marge », dans l'ouvrage *Femmes et exils* que j'ai codirigé avec Nellie Hogikyan. J'y ai apporté quelques modifications. Je remercie également le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada qui a financé ma recherche.

alors pour préserver ses valeurs, sa dignité, pour rompre avec l'intolérable, l'inadmissible. Mais encore faut-il le pouvoir, car le refus, avec son lot d'inconnus et d'épreuves, n'est malheureusement pas à la portée de tous. Il s'avère réservé aux individus les plus riches, les plus instruits ou les plus libres. Pendant des siècles, nombre d'esclaves, serfs, Noirs, pauvres n'ont pas eu la possibilité du refus ou si peu (outre le suicide)¹. Or, s'il y eut toujours un pays, un coin du monde, où l'on pouvait espérer avoir une meilleure vie si l'on naissait du sexe masculin, c'était rarement le cas pour le « deuxième » sexe. « Je suis étrangère à la vie, je suis perdue en eau tranquille » (Barnes 1982, p. 97), déclare un personnage de Djuna Barnes, en écho aux ophélie de ce monde. Quelques années plus tard, soit en 1938, Virginia Woolf constate : « nous, 'ses femmes', nous sommes enfermées dans la maison de famille sans qu'il nous soit permis de participer à aucune des nombreuses sociétés dont est composée sa société » (Woolf 1977, p. 200). Faut-il rappeler que l'enfermement, sous une forme ou une autre, concerne toujours un nombre très important de femmes à travers la planète² ?

Lorsque l'exil volontaire ne peut être géographique – car il n'y a nulle part où se réfugier –, il prend d'autres formes. Depuis fort longtemps, quantité d'exilées « de l'intérieur » ont dû faire preuve d'imagination. S'il y a fuite comme pour les marrons, elle se situe dans d'autres dimensions (existentielle, conceptuelle ou artistique). Elle devient refus des conduites attendues, soi-disant « normales », en réalité construites pour mieux emprisonner et contrôler ou dénonciation d'un régime d'exploitation ou de domestication ; ou, encore, production d'œuvres innovatrices. Lors du « grand renfermement » qui confisqua aux femmes toute possibilité d'autonomie financière dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles, l'exil intérieur prit, entre autres formes, celle du travestissement, et ce, malgré les terribles châtiments, dont la mort, qu'encourageaient les contrevenantes (Wescott 1997)³.

Plus généralement, la prise en charge de sa destinée, pour un être né « femelle », transgresse la loi qui en fait l'Objet ou l'Autre du Sujet, suivant l'analyse de Simone de Beauvoir (1949), et remet en question le caractère naturel des catégories de sexe. Classées parias, perverses, malades, anormales, folles ou obscènes, les rebelles à leur soi-disant « nature » subissent les

¹ Aujourd'hui même de nombreux Africains par exemple fuient, à leurs risques et périls via des embarcations de fortune, des conflits, des violences ou la famine, dans l'espoir d'une meilleure vie en Europe ou ailleurs dans le monde.

² Voir, dans l'ouvrage *The Pinguin Atlas of Women in the World* de Joni Seager, le chapitre « In Their Place » qui s'ouvre ainsi : « As a broad political observation, we might say that women everywhere face *de facto* restrictions on their public presence, dress, and private and public behavior. But in many countries, 'keeping women in their place' is a literal undertaking. Mobility and dress restrictions, enforced in a surprising number of countries, are rooted in standard patriarchal assumptions about men's right to control women, in potent combination with fundamentalist religious interpretations. »

³ Voir aussi, de Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*.

« traitements » réservés aux inaptes, aux criminels ou aux déviants. L'écrivain Taslima Nasreen en sait quelque chose. Menacée de mort depuis 1994, elle vit en nomade avec comme seul point d'attache une adresse virtuelle, celle que lui procure l'Internet :

I was threatened by the religious fundamentalists in my country Bangladesh. They have decreed a fatwa against me and set a price on my head. Not only that, I am a criminal according to the government of my country too. The government there has banned my book, and issued an arrest warrant against me for committing blasphemy. I was forced to leave my country (Nasreen, 1999).

Dans le présent texte, je vais tenter de rendre compte d'une poétique de l'exil encore inédite, soit celle d'« auteurs lesbiens » — j'emploie le « masculin » en toute connaissance de cause, comme coup de force parodique et appropriation syntaxique du « générique/neutre », réservé à la gent masculine. Par cette expression, j'entends les auteurs qu'il faut qualifier de « politiques » (en tant que le lesbianisme est une des formes de résistance à la domination des femmes) plutôt que d'essentialistes (pour qui le lesbianisme est biologique) ou de strictement identitaires (pour qui il s'agit d'une préférence sexuelle ou d'un mode de vie). Le terme « politique » renvoie plus généralement à l'ensemble des rapports sociaux appréhendés dans une perspective égalitariste. Il signale, en outre, une proximité de pensée anticipative ou plus ou moins importante avec l'analyse du « lesbianisme matérialiste¹ », dont se revendiquent trois des auteurs du corpus, limité au XX^e siècle, soit Monique Wittig (à l'origine de cette analyse), Michèle Causse et Anne Garréta.

Les théoriciennes ayant contribué à l'élaboration du féminisme matérialiste, qui compte entre autres Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu et Paola Tabet, montrent bien dans leurs études que les différences perçues entre les « hommes » et les « femmes », le « féminin » et le « masculin », sont le résultat d'un rapport de domination². Pour elles, « [i]l n'y a donc pas de sexes mais des 'classes de sexe' vouées à disparaître » (Collin, 2000, p. 30). Loin de se référer à une simple orientation sexuelle, le lesbianisme que définit Monique Wittig renvoie à une politique de résistance à

¹ Elles se qualifient également de lesbiennes « radicales ». Précisons que si les lesbiennes échappent dans leur vie privée à certaines formes d'appropriation des femmes, elles n'échappent pas nécessairement, dans la sphère publique, au diktat de la complémentarité des sexes institutionnalisant la dépendance du groupe des femmes au groupe des hommes au moyen, entre autres, des emplois de service réservés aux femmes (en recrudescence à l'ère néolibérale, voir J. Falquet, *De gré ou de Force. Les femmes dans la mondialisation*, 2008). Elles sont aussi la cible de violences symboliques et physiques. Les premières passent par le quasi-silence entourant leur existence et les seules images stéréotypées les représentant (la « camionneuse » ridicule au cinéma, l'allumeuse audacieuse dans la pornographie, etc.). Les violences physiques vont des menaces aux viols punitifs dits « thérapeutiques » et aux meurtres, en passant par l'ostracisme.

² Cette domination apparaît dans l'exclusion plus ou moins importante du groupe dominé des trois grandes instances décisionnelles de nos sociétés que sont la politique, l'économie et le savoir.

l'appropriation matérielle et mentale des êtres humains quels qu'ils soient (Guillaumin, 1992, p. 17). Il tient de plus le régime hétéronormatif responsable de cette appropriation.

Mais, êtes-vous sans doute tentés de me demander, qu'est-ce que cet engagement social des auteurs peut bien avoir à faire avec leurs théories littéraires ? Question à laquelle je dois répondre « tout », parce que de même que rien n'échappe au poétique, rien n'échappe au politique pour elles. De fait, il n'y a pas, à leurs yeux, d'art neutre, pas plus qu'il n'y a de discours parfaitement objectif. Prenons l'exemple du dictionnaire : dans une étude des citations qui accompagnent ses définitions, Françoise Leclère constate « que les hommes sont énoncés comme des êtres indépendants, maîtres du monde, tandis que les femmes sont traitées matériellement et idéologiquement comme des objets et dans la dépendance aux hommes » (Leclère, 2003, p. 151). Si tout art et tout discours s'articulent à partir d'une perspective particulière sur le monde, celle-ci peut plus ou moins rencontrer ou remettre en question le point de vue admissible ou privilégié par le système en place. Or les institutions protègent ce système en intervenant dans la sélection et la diffusion des œuvres, sinon dans leur appréciation officielle (critique, prix, bourses).

Par ailleurs, et comme le souligne la linguiste Claire Michard, « les rapports sociaux concrets ont un effet sur le symbolique, et donc sur le langage et la langue » (Michard 2003, p. 64). La dissymétrie de fonctionnement qu'elle a observée dans la catégorie grammaticale de genre et dans les discours sur les sexes montre que la « classe de sexe appropriée est définie idéologiquement par le sexe, et la classe de sexe propriétaire l'est par l'humanité » (Michard 2003, p. 164). Claire Michard précise : « Les propriétés d'humanité et de sexe ne sont pas structurées de la même façon pour les notions d'homme et de femme. La structuration est logique pour les représentants de la classe de sexe dominante : humain en tant que propriété définissante, mâle en tant que propriété qualifiante (humain mâle). Par contre la structuration est irrationnelle pour les représentants de la classe de sexe dominée : femelle est la propriété définissante, humain est la propriété qualifiante (femelle humaine ou femelle de l'humain) » (1996, p. 38-39). Il en résulte une double contrainte pour toutes les locutrices :

Il me semble que nous sommes devant un phénomène de double contrainte (comme tous les groupes opprimés) : soit nous apparaissions fondamentalement en tant que sexe (genre féminin), soit nous risquons de disparaître dans la référenciation sexiste et dominante du genre masculin, potentiellement générique, aux mâles (Michard 2003, p. 168)¹.

¹ Pour une autre formulation : « Nous sommes représentées, mais en tant que femelles, animaux domestiques, propriétés des 'humains' » (Michard 2002, p. 154).

« Autant dire, commente Françoise Leclère, que nous sommes [...] plus ou moins exclues de l'humanité. » (Leclère 2003, p. 149).

Devant cette difficulté de se positionner en tant que sujet à part entière dans la langue, les auteurs du corpus vont élaborer deux grandes stratégies formelles, l'une de déstabilisation des significations existantes et l'autre de levée des marquages (frontières et catégories essentialisées), incluant celle du sexe ; c'est ce que j'ai appelé le « dé-marquage » (Bourque 2006, p. 42). Dans les deux cas, le ludisme tient souvent une place importante. Les six écrivains retenus appartiennent à deux époques : le début du siècle dernier, avec les « modernistes » Gertrude Stein, Djuna Barnes et Virginia Woolf, et la fin de ce même siècle, avec les « politiques » Monique Wittig, Michèle Causse et Anne Garréta. Fait à noter, toutes, sauf Virginia Woolf, ont vécu loin de leur lieu de naissance, et notamment à Paris, pendant au moins une partie de leur vie. La ville lumière était notoirement, dans le premier quart du siècle, un espace refuge pour les homosexuels et autres marginaux. Les lesbiennes pouvaient y vivre librement sans crainte de représailles.

L'in(dé)inition

L'un des premiers constats qui s'imposent en ce qui concerne la déstabilisation des sens existants est l'omniprésence de définitions, ou plutôt de redéfinitions, ou même d'« *infinitions*¹ » que l'on observe dans les textes des auteurs du corpus. Qui ne connaît la célèbre phrase de Gertrude Stein : « A rose is a rose is a rose » réitérée à plusieurs reprises dans son œuvre² ? Dans cet exemple, la répétition mine la prétention à saisir la vérité, à moins qu'elle ne la relocalise dans la forme même, par le déploiement et la circularité des mots qui déplacent ou ouvrent sans cesse le cœur de la phrase. Par ailleurs, l'instabilité des fonctions syntaxiques, où le sujet devient complément et le complément sujet, entraîne une réévaluation de la fixité des catégories : « *She made nouns out of articles and verbs out of nouns and subjects out of adverbs and conjunctions. [...] In her sentences each word is indifferent, is good and is bad* » (Grahm 1985, p. 64), souligne Judy Grahm.

Cette mise à distance du sens attendu, que pratique également Djuna Barnes pour qui : « *The truth is how you say it* » (1996), reflète bien l'inconfort ou l'inadéquation du sens donné au sens vécu. Quel moyen trouver

¹ « Infitinon : an infinite process of defining something that cannot be fully or precisely defined ; an endless list of possible definitions. Origins : From definition, and infinity. Example : Certain fluid concepts in their emergent state are subject to in-finition--infinite dispersal of their meaning--rather than to definition. [...] If definition circumscribes a specific conceptual area, then infinition releases the concept from restricting demarcations and places it in an indeterminate zone. » Mikhail Epstein, UN (unwords.com), www.unwords.com/unword/infinition.html (site consulté le 6 février 2004).

² « *Lifting Belly* » (1917), *Sacred Emily* (1913), *An Elucidation* (1927), *The World is Round* (1939).

alors pour dire la chose qui n'est pas dite ou ne peut être dite (la chose interdite) ? QED, sigle de *Quod Erat Demonstrandum*, en français « les choses comme elles sont », est le titre du premier livre que rédigea Gertrude Stein en 1903. Mais il traitait ouvertement du lesbianisme et fut donc jeté au fond d'un tiroir. « *Was there not a way of naming things that would not invent names, but mean names without naming them*¹ » (Stein 1935, p. 236) écrit l'auteur qui se met à jouer de la langue, comme d'un instrument de musique pour oreille fine.

Tout aussi exigeante que l'œuvre de Gertrude Stein, et comme elle tournée vers l'« *irrelevant* » (Benstock 1988, p. 234) aux yeux de nombreux critiques, l'œuvre de Djuna Barnes s'avère également efficace dans sa propre entreprise de réévaluation du sens par la forme. Sa méthode consiste, comme l'a relevé Annette Kolodny, à situer son lectorat en face d'un monde si étrange qu'il en devient indéchiffrable (Benstock 1988, p. 243-244). Ce procédé lui permet d'aborder des sujets aussi tabous que le lesbianisme et la contre-culture avec laquelle il a partie liée. La réalité peut alors changer de visage, ou plutôt perdre son fard, et des questions comme « Qu'est-ce qu'une femme ? » trouver d'aussi troublantes réponses que celle-ci : « *'Une vache assise sur un sourire fripé.* ' Une telle découverte [du peu de valeur des femmes dans la société], commente Nicole Chardaire, ne pouvait conduire Barnes qu'à un exil. Un exil intérieur, bien sûr. » (Chardaire, 1982, p. II)².

Mais la voie est désormais ouverte et d'autres se mettront également à réfléchir à cette question de ce qu'est une femme. Virginia Woolf répondra, dans *Trois guinées*, qu'elle n'est personne en soi, « puisque de par la loi, elle devient étrangère en épousant un étranger » (Woolf 1977, p. 204)³. Woolf saura toutefois tirer profit de ce non-statut des femmes en renversant non seulement la perspective, mais également les termes du débat, comme le lui permet l'approche dialogique qu'elle privilégie dans son essai. On en trouve une illustration dans ce fameux passage : « En tant que femme, je n'ai pas de pays. En tant que femme, je ne désire aucun pays. Mon pays à moi, femme, c'est le monde entier. » (Woolf 1977, p. 205) « On est d'où on est, avait déjà fait dire Djuna Barnes à l'une de ses protagonistes. En Pologne on est polonaises, en Hollande, on est hollandaises et ici, en France, on est

¹ Comment ne pas entendre, dans cette phrase, une référence à « I am the Love that dare not speak its name », célèbre vers de Lord Alfred Douglas, l'amant d'Oscar Wilde qui fut condamné aux travaux forcés pour « homosexualité ».

² La vache évoquerait moins ici un symbole des femmes que leur condition : « The vision of woman as the particular creation and victim of the depersonalized modern city was to become a major theme of Barnes's work. » (Benstock, 1988, p. 242).

³ La question centrale que Virginia Woolf se pose (et pose aux femmes) dans cette œuvre c'est « Que signifie le mot 'pays' pour moi, l'étrangère ? » et elle en conclut « qu'il n'existe pour elle pas d'étrangers » à cause de son propre statut d'étrangère chez elle.

françaises. » (Barnes 1982, p. 32)¹. « *The work of Gertrude Stein, écrit Sherwood Anderson, consists in a rebuilding, an entire new recasting of life, in the city of words.* » (Anderson 1922, p. 8). Une nouvelle Société, celle des « Marginales » (Woolf 1977, p. 201), peut désormais être envisagée sur d'autres bases que le nationalisme et ses institutions et notions génératrices d'appropriations et d'exclusions (les frontières, la patrie, la xénophobie, le colonialisme, l'hétéronormativité, etc.).

Monique Wittig, qui partage également l'anti-nationalisme² de ces auteurs, considère, quant à elle, que la notion « femme » pose problème parce qu'elle signifie « esclave » historiquement. (On est toujours la femme de quelqu'un, mais l'homme de personne.) C'est pourquoi elle s'en dissocie en évitant le terme dans son œuvre et en déclarant : « Les lesbiennes ne sont pas des femmes³ ». Or, cette phrase, comme le rappelle Teresa de Lauretis « [...] *had the power to open the mind and to make visible and thinkable a conceptual space that until now had been rendered unthinkable by, [...] the hegemony of the straight mind* » (2003).

Monique Wittig invente par ailleurs de nouveaux mots pour exposer et défier l'interdit d'être sujet à part entière qui pèse sur les individus catégorisés femmes. Elle a créé, entre autres, le néologisme « cyprine » en 1969 pour nommer l'indice physique du désir sensuel chez ces individus. Inspiré par « Kypris », l'épithète de la déesse de l'amour, c'est-à-dire Aphrodite, le mot s'est imposé à force d'être repris et se trouve désormais dans *Le Petit Robert*⁴. Rappelons que les « lesbiennes » se positionnent d'emblée, par le choix de ce qualificatif, comme des *sujets* de désir (rompant ainsi avec le positionnement des femmes comme *objets* du désir). Ce terme est par ailleurs indissociable du poète de l'expression du désir par excellence, soit Sapho de Lesbos.

Michèle Causse, pour qui « il n'est de lieu que la langue à condition de l'inventer⁵ », emprunte également cette voie de l'innovation lexicale. Elle remplace ainsi le mot « femmes⁶ », par « dividues » ou « sex(c)isées », le mot « hommes » par « diviseurs » ou « sexeurs » et propose le terme d'« individus » pour nommer les résistantes à la « sexision » ou

¹ La citation se poursuit avec la phrase suivante : « Un jour, madame, vous verrez on ira en Amérique et on deviendra américaines ».

² Après avoir cité la phrase susmentionnée dans le texte de Djuna Barnes, Sande Zeig commente : « This is how Monique Wittig and I feel, we don't really have a nationality. » Voir les commentaires de la réalisatrice du film *The Girl* sur le DVD éponyme.

³ Par l'usage du pluriel, Monique Wittig élimine la perspective essentialiste qui pouvait être associée à la phrase de Jill Johnson « a lesbian is not a woman » (voir *Lesbian Nation*, p. 185-186).

⁴ « Cyprine : Sécrétion vaginale, signe physique du désir sexuel. 'Une agitation trouble l'écoulement de la cyprine' (Wittig) », *Le Nouveau Petit Robert* (1994), p. 530.

⁵ Correspondance privée avec l'auteur, 26 février 2004.

⁶ Selon Michèle Causse, l'étymologie du mot « femme » serait *foemina* « de moindre foi », *Contre le sexage*, 4^e de couverture.

« sexualisation » qu'instituent les catégories de sexe¹. De la sorte, elle travaille à l'élaboration d'un nouvel idiome, l'« alphalecte », pour remplacer le « sexolecte », qu'elle évoque en ces termes :

Il nous a faites ou plutôt défaites avant même que nous le parlions. Il nous a as/sujetties. Il a pris en otages nos corps (au nom de *la petite différence*), notre imaginaire et a fait de la majorité d'entre nous des automates ajustées à des conduites toutes tracées. Cette réalité indispose un nombre toujours plus grand d'être parlants, gynés ou gynandres, qui ne peuvent se résigner à n'être pas cause et effet de leur savoir-voir, de leur pensée, de leur libido, de leur langue, et qui désirent un droit de préemption sur leur avenir (Causse 2003, p. 120).

Le dé-marquage

Parallèlement à la réévaluation du sens et de ses possibles articulations dans la forme (jeux grammaticaux, procédés stylistiques, dialogisme et innovations lexicales), les auteurs opèrent le « dé-marquage » des catégories de sexe parce qu'elles signent et entretiennent le mythe d'une différence de nature entre les sexes et cautionnent ainsi leur différence de traitement.

Françoise Collin résume la position des féministes matérialistes françaises ainsi :

Toute affirmation de spécificité ressuscite en effet le spectre de la complémentarité et risque de donner des gages à la hiérarchisation : la spécificité des femmes est une production sociale destinée à justifier leur subordination. La raison n'a pas de sexe. Et si elle a un corps, elle n'est pas ce corps : elle transcende son immanence par la liberté (Beauvoir, 1949) (Collin 2000, p. 31)².

Cela ne veut pas dire que ce groupe est aveugle aux différentes expériences associées aux classes de sexe, loin de là, mais il refuse d'associer celles-ci à une cause qui ne serait pas politique. L'intérêt du dé-marquage des sexes dans la langue est l'abolition de privilèges pour les uns au détriment des autres (comme la capacité de représenter l'humanité réservée à l'instance non marquée, c'est-à-dire non genrée³), ainsi que l'accessibilité de ces « autres » à une pleine humanité.

¹ D'elles, elle écrit : « Un jour prochain, elles ne se laisseront plus sexiser ni sexualiser mais seront des êtres non divisibles, dotés d'un soi à soi » (Causse, 2000).

² La suite de la citation se lit comme suit : « Que ce soit comme objets sexuels à travers la longue histoire de la 'contrainte à l'hétérosexualité' (Mathieu, 1991) ou comme mères en les reléguant dans la sphère domestique et en les excluant de la sphère publique. »

³ « Gender is the linguistic index of the political opposition between the sexes. Gender is used here in the singular because indeed there are not two genders. There is only one : the feminine, the 'masculine' not being a gender. For the masculine is not the masculine but the general », (Wittig 2007, p. 60).

Dans les œuvres, cette stratégie s'observe d'abord dans la fluidité des postures qu'adoptent les personnages. Prenons l'*Orlando* (1928) de Virginia Woolf. Dans ce roman, le personnage éponyme vit trois siècles en ayant toujours trente ans, la même personnalité et le même intellect, mais en changeant de sexe. Il est dépeint comme un être existant en soi, c'est-à-dire indépendamment de sa spécificité anatomique sexuelle et donc des comportements qui y sont associés selon les époques et les cultures comportements qui renvoient à ce que Nicole-Claude Mathieu a nommé le « sexe social » (1991, p. 23). Plus généralement, dans l'œuvre de Woolf : « Subjectivity is presented as a multifaceted multiplicity of conflicting elements¹. » Semblablement, Nora, le protagoniste du *Bois de la nuit* (1936) de Djuna Barnes, « discovers that she has been robbed of the difference *within* gender, of the difference within woman and between women » (Benstock 1988, p. 259). Cette découverte est rendue possible parce que dans cette œuvre, où la syntaxe vole en éclats, « it is the notion of forms, and definitive categories that is put into question [...] » (Benstock 1988, p. 262).

À y regarder de plus près, on découvre que le dé-marquage ne s'inscrit pas seulement sur le plan de la stricte représentation du personnage et de ses comportements (style vestimentaire original, personnalité non conforme, etc.), mais également sur celui de la syntaxe. Chez Gertrude Stein, par exemple, le travail de démocratisation grammaticale concerne autant les mots : « By equalizing the value of each word, Stein was locating the commonness of language, the equality of value each word has with every other² » (Grah 1985, p. 64) que les personnages. Dans son poème « Lifting Belly » par exemple, elle utilise les pronoms plutôt que les noms pour miner la perspective autoritaire (monologique) longtemps associée aux protagonistes (héros). « Stein removes individual names in favour of pronouns ('anyone' and 'someone') in her representation of human nature, which in turn highlight her egalitarianism » (O'Brien 2008, p. 8). Notons que ce poème, selon Tyke O'Brien, « serves as a safe haven, and its qualities that render it as such are largely created in reaction and antidotal to the outside world apart from which it is set » (p. 4).

On retrouve la même préoccupation linguistique chez Monique Wittig, Anne Garréta et Michèle Causse. La première appelle de ses vœux un autre système syntaxique pour éliminer le genre grammatical, cet « indice linguistique de l'opposition politique entre les sexes » (Wittig 2007, p. 90), d'où son usage étendu du pronom indéterminé « on » dans *L'Opoponax* (1964), son universalisation parodique du « elles » dans *Les Guérillères* (1969) et sa cassure ou ouverture de la première personne du singulier à l'aide

¹ Voir à « Virginia Woolf » dans *Guide to Women's Literature* (l'ouvrage ne comporte pas de pagination).

² « She was the first writer who made integral to her work the idea of an indeterminate and discontinuous universe », rappelle John Brockman, Introduction de Stein à « Mr. Byars by Mr. Brockman ».

d'une barre oblique (« j/e ») dans *Le Corps lesbien* (1973). Ce faisant, elle rend ces pronoms à la fois génériques et polyphoniques, c'est-à-dire en mesure de donner aux personnages dits « féminins » leur pleine humanité¹.

Dans *Sphinx* (1986) d'Anne Garréta, le dé-marquage concerne les protagonistes et apparaît dans l'évitement des pronoms, adjectifs et participes susceptibles d'être marqués. Cet évitement est si bien mené qu'il est impossible, malgré tous les efforts qu'y ont mis les critiques, de déterminer leur sexe. Ils n'ont pu que saluer cet exercice de haute voltige dans la langue française. Mais que déduire de cet évitement du marquage réitéré dans d'autres fictions de Garréta ? Que l'auteur imagine des mondes asexués ou que tout simplement le sexe n'est pour elle qu'un attribut non signifiant en soi ? La dédicace en langue anglaise de *Sphinx* : « To the third », n'est-elle pas la solution à l'énigme posée par cette œuvre : un appel d'air contre la réduction des êtres humains à des natures prédéterminées par leur anatomie. On ne s'étonne qu'à moitié que cet auteur si doué et si original soit boudé par les spécialistes encore si attachés à la différence des sexes.

Enfin, Michèle Causse propose, dans son ouvrage inédit *Défigures du soi*, le pronom neutre « ul » (par opposition à « nul ») au sein d'un langage, l'alphabète, qui serait « un *common language* qui respecterait l'égalité de tous ses locuteurs » (Causse 2003, p. 121). À quand la publication de ce texte audacieux et subversif s'il en est ?

On le voit, le dé-marquage consiste en « la mise à distance, voire l'annulation, des marques et codes (linguistiques, représentationnels et comportementaux) qui renvoient aux « catégories » (soi-disant naturelles) de sexe » (Bourque 2006, p. 87). Autrement dit, les auteurs susmentionnés mettent tout en œuvre pour que leurs personnages échappent à la sociosexualité en tant qu'elle légitime un rapport de forces qui les exilerait non seulement de leurs sociétés, mais également de leur intégrité.

Les auteurs que nous venons de voir ne pratiquent pas une écriture « de la différence » ou « (néo)féminine », c'est-à-dire physiologiquement ou psychiquement déterminée par le « féminin ». Or, fait intéressant, cette écriture censée être anhistorique, et donc non touchée par les rapports de pouvoir, a bénéficié et continue de bénéficier d'un extraordinaire soutien institutionnel, contrairement à l'écriture dé-marquée. Si la féminisation de la langue rend les femmes plus visibles en son sein, elle reconduit également les catégories (dissymétriques) de sexe et donc leur fixation symbolique et concrète en l'Autre du Sujet. Ce faisant, elle renforce leur ségrégation.

¹ Pour une analyse approfondie de l'usage de ce procédé dans l'œuvre de Monique Wittig, voir Dominique Bourque « Un Cheval de Troie nommé dé-marquage : la neutralisation des catégories de sexe dans l'œuvre de Monique Wittig », *Lire Monique Wittig aujourd'hui* (B. Auclerc et Y. Chevalier (dir.), Presses universitaires de Lyon et Ixe, 2012).

Parallèlement, les stratégies de dé-marquage étudiées dans ce texte jettent les bases d'une nouvelle approche littéraire qui allie nécessité poétique et responsabilité citoyenne : « L'apparition de l'alphalecte à laquelle nous assistons ici met fin à l'empire du (seul) sens et instaure les conditions d'une éthique de vie pour tous les corps parlants de la planète » (Causse 2000, 4^e de couverture). En s'attaquant aux frontières discursives qui enferment et aux catégories qui figent, cette « po-é/li-tique » ouvre la voie de la liberté à toutes les personnes exilées, quelles qu'elles soient.

Bibliographie

- Anderson Sherwood, 1922. « Introduction », *Geography and Plays* de Gertrude Stein, New York, Haskell House.
- Barnes Djuna, 1982. « Le trop-plein », *La Passion*, Paris, Flammarion.
— citée sans source par Ray Davis (©, 1996), [en ligne]
<http://www.pseudopodium.org/kokonino/tq/barnes.html> (site consulté le 15 janvier 2004).
- Beauvoir Simone de, 1949. *Le Deuxième sexe*, Paris, Gallimard, t. I.
- Benstock Shari, 1988. *Women of the left Bank. Paris, 1900-1940*, Austin, University of Texas Press.
- Bourque Dominique, 2006. *Écrire l'inter-dit. La subversion formelle dans l'œuvre de Monique Wittig*, Paris, L'Harmattan.
— 2006. « Guerres d'amour, machines de guerre : le dé-marquage dans la littérature d'auteurs lesbiens », *Espace lesbien*, n° 5, p.87-99.
- Chardaïre Nicole, 1982. « Préface », *La Passion* de Djuna Barnes.
- Causse Michèle, 2000. *Contre le sexage*, Paris, Balland.
— 2003. « Une politique textuelle inédite : l'alphalecte », dans Natacha Chetcuti et Claire Michard (dir.), *Lesbianisme et féminisme*, Paris, L'Harmattan.
- Collin Françoise, 2000. « Différence des sexes (Théories de) », *Dictionnaire critique du féminisme*, sous la coordination de H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré et D. Senotier, Paris, PUF.
- Epstein Mikhail, 2001. *UN (unwords.com)* [en ligne],
<http://www.unwords.com/unword/infinity.html> (site consulté le 6 février 2004).
- Grahn Judy, 1985. *The Highest Apple*, San Francisco, Spinster Ink.
- Guillaumin Colette, 1992. « Pratique du pouvoir et idée de Nature », *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes.
- Lauretis, Teresa de. « When lesbians were not women », *Labrys*, numéro spécial consacré à Monique Wittig, automne 2003, [en ligne]
<http://www.unb.br/ih/his/gefem/special/special/delauretis.htm> (site consulté le 20 février 2004).
- Leclère Françoise, 2003. « Les maux du dictionnaire, nosographie de l'androlecte », dans Natacha Chetcuti et Claire Michard (dir.), *Lesbianisme et féminisme*, Paris, L'Harmattan.
- Mathieu Nicole-Claude, 1991. *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes.

- Michard Claire, 2003. « Le sens du genre en linguistique : critique des évidences zoologiques en sémantique », dans Natacha Chetcuti et Claire Michard (dir.), *Lesbianisme et féminisme*, Paris, L'Harmattan.
- 2003/4. « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Language et société*, n° 106, p. 63-80.
- [1991] 2002. « Approche matérialiste de la sémantique du genre en français contemporain », dans M.-C. Hurtig, M. Kail et H. Rouch (dir.), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Éditions, p. 147-157.
- 1996. « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots*, n° 49, vol. 49, p. 29-47.
- Nasreen Taslima. Extrait tiré d'une intervention faite le 12 novembre 1999 durant la Commission V du Congrès général de l'Unesco « For freedom of expression » dans la revue électronique de l'Unesco *Points of View*, [en ligne] http://www.unesco.org/webworld/points_of_views/nasreen_121199.shtml (site consulté le 27 juin 2010).
- O'Brien Tyke, 2008. « 'We Like a Fire and We Don't Mind if it Smokes' : Gertrude Stein's Transgressive World of Words in Lifting Belly », [en ligne] <http://www.dur.ac.uk/postgraduate.english/O'Brien.htm> (site consulté le 4 juillet 2010).
- Seager Joni, 2009. *The Pinguin Atlas of Women in the World*, London, Pinguin Books.
- Stein Gertrude, 1935. « Poetry and Grammar », *Lectures in America*, Boston, Beacon Hill.
- Wescott Margaret, 1997. *Stolen Moments*, produit par Silva Basmajian, ONF.
- Wittig Monique, 1973. *Le Corps lesbien*, Paris, Minit.
- 2007. « Le point de vue universel ou particulier », *La Pensée straight*, Paris, Éditions Amsterdam.
- 1992. « On the Social Contract », *The Straight Mind and other essays*, Boston, Beacon Press.
- Woolf Virginia, 1977. *Trois guinées*, Paris, Édition des femmes.

Le féminisme acrobatique : mon féminisme à moi !

Pinar Selek

Résumé : dans cet article, est racontée l'expérience acquise dans les discussions et les actions féministes en Turquie et dans divers pays d'Europe. Divers problèmes sont identifiés, décrits (dont les rapports de pouvoir entre les groupes des divers pays et leurs effets). L'auteur montre comment pour sa génération il existe des féminismes et non pas le féminisme, et comment elle en arrive à désirer un bouleversement radical. Elle nous initie à ce qu'elle appelle avec humour le « dur métier du féminisme acrobatique » qu'elle revendique comme étant celui qu'elle pratique, comme étant le sien.

Mots-Clés : féminisme, mouvement féminisme, nouveau féminisme, solidarité, connaissance, position, débat, anthropocentrisme, science, action.

Dans mes années adolescentes, quand les mobilisations contestataires et les débats politiques étaient nombreux en Turquie, j'entendais souvent des personnes de la gauche turque critiquer « le communisme européen » et « la gauche eurocentrée ». Je me souviens de critiques semblables au cours de mon expérience militante dans le mouvement féministe. Je les comprenais mais je n'en avais qu'une connaissance abstraite. Durant ces deux années passées en exil, j'ai eu la chance de me confronter avec ce débat et de réfléchir aussi sur ma position féministe.

Depuis deux ans, je participe à des discussions sur les questions féministes, à des préparatifs de manifestations, à des rencontres de solidarité dans plusieurs villes en Allemagne, en France, en Belgique, en Suisse et en Autriche. Ma première observation n'est pas étonnante. L'Europe est un vaste continent et il serait erroné de penser qu'il n'existe qu'une seule et unique approche féministe. Diverses approches féministes coexistent dans ces pays et ces villes européennes. Je rencontre des groupes de féministes d'un même pays qui ne communiquent entre eux que rarement : des associations institutionnelles et professionnelles, des groupes indépendants et autogérés,

des antifascistes, des féministes socialistes, anarchistes, écologistes, antimilitaristes, des lesbiennes féministes et des « queers ».

Je voudrais tout d'abord souligner combien je suis touchée par les rencontres avec ces femmes qui ont choisi le féminisme comme mode de vie alternatif. Je suis témoin de leur recherche pour mettre en œuvre des alternatives afin de changer les modes de vie imposés, leurs expériences collectives et/ou individuelles en rapport avec les revendications politiques, avec le mot d'ordre « le privé est politique ». Certaines continuent les expériences de vie communautaire initiées dans les années 1970 ; elles créent des lieux de vie en dehors du cadre familial en tissant ensemble des réseaux de solidarité. Pour elles, le féminisme est la clef de leur existence plutôt qu'un planning de manifestations. Cependant, même si ces communautés ont réussi à créer leur monde, elles restent marginales au sens politique et social.

Les groupes autogérés ont très peu de lien avec les organisations institutionnelles qui pourraient bénéficier des gains de la lutte féministe. En général, les premiers tentent de changer l'ordre des choses mais ont des difficultés à être connectés à la société. Comme leur degré de proximité avec d'autres univers sociaux est très faible, ces groupes se manifestent dans un réseau limité. Les seconds arrivent à toucher des couches diverses de la population, au-delà du militantisme féministe, mais l'aspect professionnel de leur travail les fait souvent tomber dans le piège de la bureaucratisation. D'un côté, leurs discours sont déterminés par une duplicité qui transforme les manifestations politiques en projets sociaux. Leurs luttes politiques dans ces projets sont déterminées par la coordination de professionnelles dans des structures institutionnelles, avec des projets limités. D'un autre côté, leur participation aux travaux administratifs crée une opportunité, pour elles, d'augmenter leur capacité de manifester, d'intervenir, de « *mettre son monde dans un autre monde* » (Arendt 1993) contre le système patriarcal qui se renouvelle avec la reproduction des préjugés, des lois sociales et juridiques, des concepts de genres, des traditions, des discriminations. Le mouvement féministe prend en compte la complexité et la difficulté de l'abolition d'un système social et politique. Les théories féministes ne parlent pas d'une révolution rapide qui résulte d'une révolte ; elles soulignent plutôt la transformation de toutes les cellules de la société, celle de la famille, des relations sociales, des rapports sociaux, des traditions, des mœurs, des concepts de morale et d'honneur, de la transformation de la langue, de la sexualité, des hiérarchies dans toutes les sphères privées ou publiques. C'est sur ces dissensus que le mouvement féministe vise à intervenir. Mais comme les buts politiques se transforment souvent en objectifs économiques, on assiste en fait à une annulation du dissensus. En se référant à Arendt, on peut

analyser cette transformation comme la réduction de la politique à la *police*¹. Si la police occupe l'énergie importante du mouvement, il est possible que les espaces intermédiaires se transforment en projets concrets avec la réduction du peuple à la somme des pratiques du corps social, de la communauté politique aux rapports d'intérêts.² Ce retour de l'état normal des choses montre que, malgré l'augmentation de la capacité d'action, de nouveaux freins apparaissent. La professionnalisation donne lieu aux reconstructions des appartenances de classe et des recrutements sociaux. Les militantes étudiantes, après avoir fini l'université, gardent leur appartenance en transformant l'organisation selon leurs besoins. Même s'il y a d'autres groupes qui travaillent avec les bénévoles, la plupart des organisations ont des difficultés à activer les bénévoles, à développer d'autres types de manifestations sans soutien financier. Ceci est un frein concret pour augmenter leur pouvoir politique.

Il faut souligner aussi les divers types de rapports sociaux dans ces mouvements qui influencent les buts réels, les revendications et les manières de manifester du mouvement. Dans les divers milieux et groupes, on parvient à discuter l'articulation des relations de pouvoir mais on pense rarement à ce que recouvre réellement le terme « articulation » dans la pratique, dans le corps collectif et dans les constructions des revendications. Il est pourtant clair que, dans les mouvements institutionnels ou autogérés, il s'agit de la domination de l'identité dominante ethnique et de l'appartenance à la classe moyenne. De plus, en général, il s'agit de dominations de régions métropolitaines, surtout de certaines grandes villes comme Paris ou Berlin. Alors, les revendications, les projets, les manifestations des mouvements ne répondent pas aux différentes problématiques des femmes en fonction de la diversité des régions, des classes, des appartenances ethniques, des orientations sexuelles. Ainsi, ces mouvements peuvent reproduire les rapports de pouvoir ce qui endommage leur pouvoir-commencer quelque chose de neuf, au dire d'Arendt leur « *miracle de la liberté* » (Arendt 1993 p. 75-78). Comme le recrutement social influence directement les positions des militantes qui n'ont pas le même poids ni la même influence dans le

¹ « Polis, c'est-à-dire une forme d'organisation de la vie commune si exemplaire et si normative qu'elle détermine encore ce que nous entendons aujourd'hui par politique. » (Arendt 1993, p. 73). Arendt souligne la différence entre "la politique" qui a le sens de liberté dans la scène de l'action commune et la "police" qui est l'activité de gouverner. (Ibid. p. 80). Jacques Rancière (1998, 2004, p. 251) accentue cette différence en disant que la politique ne signifie pas "l'art de diriger les communautés" mais au contraire un acte de liberté : "Parler du politique et non de la politique, c'est indiquer qu'on parle des principes de la loi, du pouvoir et de la communauté et non de la cuisine gouvernementale. (...) La politique a au moins le mérite de désigner une activité." (Ibid. p. 13).

² « L'essence de la police est d'être un partage du sensible caractérisé par l'absence de vide et de supplément ; la société y consiste en groupes voués à des modes de faire spécifiques, en places où ces occupations s'exercent, en modes d'être correspondant à ces occupations et à ces places » (Rancière, 2004, p.241).

mouvement, les femmes issues de situations dans des migrations et colonisations multiples, les femmes pauvres, les lesbiennes, les femmes avec des handicaps physiques au vu des normes dominantes les femmes « anormales », critiquant l'universalisme prétendu, l'absence de leur voix et en choisissant de s'organiser entre elles à partir de leur situation matérielle, ont apporté de nouvelles conceptions, de nouvelles idées au mouvement.

J'ai pu observer que toutes les militantes de ces mouvements ne prennent pas en compte ces interrogations parce que les divers groupes se battent de leur côté avec leurs propres formes d'organisation, leurs priorités. Et comme il y a peu de communication entre elles, les débats communs sont rares. Alors que les revues féministes comme *Amargi*¹ ou *Feminist Politika*² en Turquie se vendent à plusieurs milliers d'exemplaires, il n'existe même pas une seule publication de théorie féministe qui puisse se vendre à quelques centaines d'exemplaires dans les pays européens. Je ne parle évidemment pas des revues populaires comme *Emma* qui sont déconnectées du mouvement. Je dis qu'il n'y a pas vraiment de moyens de communication et d'échanges utilisés par le mouvement dans son ensemble.

L'essoufflement ressenti dans la politique féministe, le manque de fronts communs ne sont-ils pas principalement dus à l'échec de réunir les différentes analyses pour qu'elles puissent se confronter ?

Ma génération a appris les féminismes et non pas le féminisme

En tant que féministe originaire d'un pays dont le développement intellectuel et politique est plutôt lié à l'Europe, il est intéressant pour moi de voir ici les diverses approches des féministes qui sont mes aînées, et aussi des plus jeunes. Lors de nos débats, alors que j'essaie d'expliquer mes positions, je réfléchis sans cesse à ma propre histoire. C'est le point le plus important des rencontres et des partages. Maintenant, j'aimerais prendre du recul et partager de nouveau ces pensées et ces sentiments depuis ma réflexion actuelle.

Le premier pas fondamental de la naissance du féminisme est l'apparition chez les femmes de la conscience d'appartenir à un groupe social opprimé. Le développement de cette conscience est dû à des transformations sociales en Occident qui permettent aux femmes de vivre dans l'indépendance économique. L'adoption de l'égalité pour tous les individus comme principe universel est importante. Mais, en voyant que le principe universel de l'égalité ne les concernait pas et qu'elles étaient en réalité privées de droits et de possibilités, elles ont été conscientes d'appartenir à un groupe social opprimé. « Cette conscience est suivie par cette conception : le changement de la

¹ *Amargi*, Revue de théorie et politique féministe publiée en Turquie.

² *Feminist Politika*, la politique féministe, est une autre revue politique féministe publiée en Turquie.

situation des femmes peut être réalisé seulement par l'intermédiaire des femmes, par leurs propres forces, par la solidarité entre les femmes et par des organisations indépendantes. » (Cakir 2010, p. 417-418). La théorie politique féministe qui s'est développée en Occident en se concentrant notamment sur la relation des femmes à leur corps, à leur droit de choisir ou de ne pas choisir la maternité, à leur quête de survie en dehors du cadre familial, à leur liberté sexuelle, à leur représentation dans l'espace public, à leur objectif de développer une culture féminine tout en s'opposant au patriarcat, a radicalement changé la vie des femmes européennes.¹

Dans un deuxième temps, elle a pu rejoindre de nouvelles voix, les nouvelles paroles, de nouvelles analyses mondiales, pour enfin aboutir à une diversité répondant à la diversité des situations des femmes dans le monde. A partir de 1980, l'initiative des Féministes Noires développe des critiques sur la théorie et la politique féministe européenne. C'est alors que deviennent visibles des féminismes qui répondent à diverses problématiques des femmes en fonction des régions, des classes, des nationalités, des appartenances ethniques, des orientations sexuelles. Ils créent de nouveaux champs de débats politiques et une transformation mutuelle se fait jour OU éclate au grand jour. Ce débat continue aussi sur le plan théorique et, en influençant la nouvelle génération féministe, il fait naître la « troisième vague féministe. »

Dans ce contexte, les féministes² interrogent surtout les liens entre le patriarcat³ et les autres relations de pouvoir. Même si le patriarcat est analysé comme un modèle de société fondé sur la filiation paternelle et comme une expression symbolique de la mentalité qui domine le champ politique et la vie sociale, elles insistent sur les différentes formes d'intrication de la culture dominante et des rapports sociaux de sexe (Guillaumin 1992). Les chercheuses féministes étudient comment le patriarcat construit la féminité et la masculinité (Connell 2005) selon le contexte culturel et selon les contradictions des classes en mettant en lumière les processus d'organisation sociale pour les diversités sexuelles (Selek 2009, 2010). La déconstruction des concepts sociaux ouvre de nouvelles fenêtres pour de nouvelles analyses dans plusieurs domaines et dans leur complexité de tous les pouvoirs sociaux qui fonctionnent en rapport les uns avec les autres (Michel 2012). On a vu que

¹ « Le but politique du féminisme radical est le renversement du patriarcat. Cet objectif passe par la réappropriation par les femmes du contrôle de leur propre corps. Plusieurs stratégies seront envisagées, allant du développement d'une culture féminine « alternative » (création d'espaces féminins comme les centres de santé, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le théâtre, le cinéma, les festivals, les commerces, maisons d'édition, librairies, magazines destinés aux femmes), jusqu'au « séparatisme » (la vie entre lesbiennes ou célibataires seulement), en passant par l'offensive directe contre le patriarcat (manifestations contre la pornographie, les concours de beauté, les déploiements militaires, les mutilations sexuelles, appuis à l'avortement, etc.) » (Topin, 1997).

² Par exemple, Angela Davis (1983).

³ Le patriarcat désigne « une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes » (Bonte, Izard 1991).

cette perspective facilite l'examen (?) des fondements et des mécanismes du nationalisme, du militarisme et de l'hétérosexisme, parce que la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans les différentes études (?) leur permet de développer des analyses sociales en intégrant différentes articulations.

Ainsi ma génération a pu découvrir les hiérarchies qui existaient au sein du mouvement féministe basées sur l'ethnie, la classe, le handicap, et l'orientation sexuelle. Nous avons eu alors la chance de croiser des féminismes qui répondent aux diverses problématiques des femmes en fonction des régions, des classes, des nationalités, des ethnicités, des orientations sexuelles qui créent également de nouveaux champs de réflexion (?) politiques et une transformation mutuelle.

Dans ces débats, nous avons observé comment la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans les différentes analyses leur donnait profondeur et perspective. Nous avons eu aussi la chance de pouvoir lire des critiques sur l'illusion de « vérité unique » des « vraies féministes », des interrogations sur la question de l'hégémonie dans le mouvement, sur l'universalisme et sur l'homogénéisation des stratégies féministes. Nous avons creusé le sujet ou nous avons encore approfondi la question en nous intéressant plus précisément aux freins produits par les positions identitaires, aux priorités du féminisme, à l'appropriation de la parole par des représentantes. Nous avons questionné la catégorie « femme » en tant que catégorie homogène, constante et cohérente. Nous avons débattu sur l'universalité du concept de patriarcat et sur le fait qu'il puisse s'appliquer ou non aux différentes formes d'oppression vécues dans les différents contextes. Nous avons questionné les conséquences politiques de placer au même niveau ou de façon hiérarchique les différentes formes d'oppression. Nous avons écouté ce que les divers féminismes avaient à se dire avec leurs nouvelles définitions du féminisme. A la fin, je suis convaincue que l'idéalisation de n'importe quel féminisme limiterait la réflexion et les manifestations politiques puisqu'elle situerait sa position dans un cadre idéologique rigide et limité. C'est pour ces raisons que je rêve d'un contexte politique où toutes ces approches pourraient se croiser et s'entrelacer. Par « s'entrelacer », je ne veux pas dire se juxtaposer et se nourrir pour devenir une grosse entité amorphe, j'entends enrichir réciproquement au travers du conflit, constamment... sans jamais égarer en route les nouveaux points d'interrogation venus d'ailleurs.

Le partage des questions et des approches facilite l'entrelacement avec les autres. C'est d'ailleurs pourquoi j'écris ce texte, pour que vous puissiez passer en moi et moi en vous.

Pour un bouleversement radical...

Je suis devenue féministe alors que j'étais en train de rêver de liberté et de chercher à comprendre la vie, la société et la civilisation. J'étais en train d'interroger ma relation avec les autres formes d'existence. Ce faisant, j'ai commencé à percevoir ce qu'était le patriarcat et comment il fonctionnait. La première chose que j'ai comprise, c'est que le féminisme ne consiste pas à défendre les droits des femmes, mais que c'est une philosophie et une politique de la liberté. La phrase « *tout ce qui est privé est politique* » a changé ma vie. Cette phrase m'a permis d'élargir les stratégies en interrogeant la politique conventionnelle, mais aussi la philosophie, l'histoire, les sciences, le droit, les méthodes de recherche, les formes d'élaboration de la mémoire, de l'art et de l'imagination. Cette découverte m'a bouleversée durant mes années universitaires. A travers un regard féministe, j'ai essayé de me positionner par rapport à moi-même, à mes relations, à mes amours, puis face à la guerre, à l'Etat, aux mécanismes de pouvoir social, au champ politique. Mais mon positionnement n'a jamais été rigide. Il était une recherche de liberté. Dans chaque débat, j'ai rencontré de nouvelles interrogations, de nouveaux conflits et de nouvelles ouvertures. Cependant, je n'ai jamais essayé de répondre à toutes les questions politiques par le féminisme parce qu'il ne résume pas tous les rapports sociaux, tous les problèmes de ce monde et de mon être même. J'ai bien compris que sans une perspective féministe je ne pouvais pas trouver les réponses intégrales. C'est pour cela que les perspectives que m'ouvre le féminisme m'ont toujours émue. Et c'est toujours le cas ...

Dans son ouvrage intitulé *Le Féminisme pour tous*, la féministe noire Bell Hooks (2000, p. 23) nous dit que « *si on le pratique comme il faut, le féminisme est en fait une baguette magique qui pourrait changer la vie de tout un chacun. Oui, les mouvements féministes peuvent changer nos vies, mais cela ne peut arriver que si nous parvenons à reconstruire encore et encore notre théorie féministe en agissant avec les autres mouvements sociaux* ».

Une baguette magique ? Oui, j'ai vécu cela. Je pense que la découverte du patriarcat peut bouleverser la vie d'une femme. Lorsqu'on dit « tout ce qui est privé est politique », cela chamboule la vie sociale et chacune de nos vies. Quelle révolution dans la déconstruction du corps, de la sexualité, de la famille, de la langue, de l'existence au quotidien ! J'ai découvert avec une grande émotion comment le féminisme dépasse la conception traditionnelle de la science politique en faisant entrer sur la scène politique des thèmes comme la sexualité, la production, le corps, le mariage, la reproduction, la famille qui étaient considérés comme des thèmes privés. Avec une multiplication du contenu des thèmes politiques et des mécanismes politiques, il est évident qu'il s'agit d'une déconstruction du champ politique autonomisé de la vie sociale. Quand l'on se rend compte que les relations de pouvoir liées au genre

ne sont pas aléatoires ni accidentelles mais systématiques, cela bouleverse indéniablement énormément de choses... Mais l'étendue et la continuité d'un tel bouleversement dépendent de comment et combien la théorie féministe arrive à se nourrir des quêtes de liberté et des interrogations dans le vaste monde, pour enfin arriver à se renouveler.

Il existe plusieurs sortes de féminismes. Il est possible de défendre l'invasion militaire des États-Unis ou encore le service militaire des femmes au nom de tel ou tel féminisme... Il existe aussi des perspectives féministes qui cautionnent le militarisme, le racisme et le colonialisme. Quand vous commencez la lutte contre le patriarcat, vous butez sur d'énormes structures de pouvoir. Vous vous mettez donc à combattre également l'Etat, le capitalisme, le système qui écrase la nature, le nationalisme, le racisme, le militarisme, l'hétérosexisme. Vous constatez que ces systèmes créent eux-mêmes le sexisme, puisque les rapports sociaux de sexe sont construits par des institutions sociales et politiques. En luttant contre le patriarcat infiltré dans toute relation de pouvoir, vous constatez que la vie des femmes est aussi façonnée en fonction de leurs différentes positions dans la société hiérarchisée. C'est alors seulement qu'on peut toucher à une perspective générale de libération pour toutes les femmes. C'est alors que le féminisme devient une politique de la liberté qui dépasse vraiment les frontières d'une position qui vise seulement à l'égalité entre les genres.

Mais, lorsque dans les analyses des liens horizontaux et verticaux entre les relations de pouvoir sont construits, les hiérarchies se nourrissent à partir de là dans le mouvement. Rappelons les concepts de « *contradiction principale - contradiction essentielle* » dans les analyses marxistes. La stratégie politique marxiste se construit alors à partir de ce qui est considéré comme principal ou essentiel dans la structure sociale. Le colonialisme ou le capitalisme deviennent l'essence de toute contradiction. Dans tous les cas, le patriarcat, l'anthropocentrisme, l'hétérosexisme, le militarisme et toutes les autres relations de domination sont alors considérés comme des contradictions secondaires non structurelles, liées à la contradiction principale. C'est pour cela que la gauche traditionnelle établit son agenda politique, son ordre du jour, ses priorités en fonction des contradictions principales et essentielles ainsi définies comme si elles étaient les clefs de toutes les contradictions sociales.

Dans ce qui oppose les différentes politiques féministes, on peut retrouver les mêmes postures et méthodes d'analyses. Certaines considèrent le sexisme comme la contradiction principale. Le conflit sexiste est alors le moteur principal du changement social. D'autres associent à la première contradiction principale une deuxième 'contradiction principale'. Les féministes socialistes, les féministes anarchistes, les éco-féministes, les éco-anarchistes-féministes, les féministes éco-socialistes, les féministes antimilitaristes, toutes se

définissent à travers des liens horizontaux qui existent entre le sexisme et un autre système de pouvoir.

Il faut souligner que les débats féministes ont abouti à d'importantes analyses portant sur l'articulation entre le patriarcat et le capitalisme. Mais cet apport n'empêche pas les nouveaux freins d'analyse et de manifestation. Quand on analyse les articulations entre les rapports sociaux, entre les systèmes de pouvoir d'un point de vue déterministe, on arrive facilement à dire qu'il n'existe aucune liberté pour personne dans le système capitaliste. Le capitalisme rend dès lors stériles notre labeur, nos corps, tout être sur terre, toute la vie et la planète, en essayant de les transformer en argent et en marchandise. Mais le capitalisme ainsi défini détermine-t-il tout le réel ? Est-ce bien tout ? Et l'anthropocentrisme ? Le militarisme ? Le racisme ? Le nationalisme ? L'hétérosexisme ?

Le genre et la sexualité ont été considérés comme des questions politiques depuis l'émergence de la théorie de la politique féministe. Les manifestations sur la base du genre et de la sexualité se sont d'abord développées dans un but d'émancipation des femmes. Par la suite, le féminisme a ouvert une autre voie politique pour l'émancipation des personnes lesbiennes, Gay, bisexuelles et transgenres : LGBT. D'abord l'analyse du patriarcat, ensuite celle du système hétérosexiste ont donné naissance aux mouvements féministes ou LGBT.

Les rapports sociaux de sexe s'articulent, se croisent et renforcent tous les autres rapports de pouvoir. Par exemple, depuis des milliers d'années, le fait de croire que le monde a été créé pour l'être humain et que tous les êtres devraient servir l'homme qui agit au nom de l'humanité, et que les anges viennent après l'homme, que toute la vie, la terre, le paradis et l'enfer se constituent en fonction de l'homme sont sacralisés par des rituels, comme le sacrifice collectif des animaux. Tandis que la rationalité masculine se modernise, cette sacralité et cette surnaturalité de l'Homme se reproduisent au nom de la science.

Dans la physique newtonienne, avec un déterminisme absolu, toutes les unités de la réalité sont définies séparément. En soutenant que les lois de la nature reposent sur des objets rigides, la théorie de Newton crée un monde prévisible et mécanique où l'on peut trouver des altérités. Ainsi, la théorie de la physique newtonienne devient l'un des fondements modernes de la pensée hiérarchique et dualiste. Avec ce paradigme, l'être humain imagine une nature à la mesure de sa raison et classe tous les êtres avec ses catégories mentales. Une telle conception se consolide avec la philosophie cartésienne qui repose sur la séparation et la hiérarchisation de l'âme et de la matière. Le corps est primitif, l'âme est transcendante. Autrement dit, la culture est supérieure à la nature. Ainsi, Descartes affirme que l'homme est le maître et le propriétaire de la nature. La conception cartésienne s'appuyant sur la physique newtonienne a reproduit la philosophie anthropocentrée. Les deux se nourrissent de la pensée

religieuse séculaire. Elles ont fourni les bases du colonialisme occidental et des modes de domination modernes.

L'anthropocentrisme suppose que l'être humain doit remplir la mission de maîtriser la nature et d'exploiter le corps. Marilyn French souligne que le patriarcat est une idéologie basée sur l'acceptation du fait que l'homme est distinct des autres animaux et leur est supérieur. Dans le système patriarcal, tous les êtres dominés sont assimilés à la nature et tout ce qui se rapporte à la nature est doté de caractéristiques féminines. La civilisation ainsi définie ne fonctionne-t-elle pas avec un postulat de rationalité qui lui donnerait la légitimité de remettre en « ordre » tout ce qui serait chaotique, marginal et extérieur à elle-même ? Une telle manière de penser fonctionne encore, au niveau mondial, avec le présupposé que le désordre, la marginalité et l'altérité doivent être normalisés dans un ordre déterminé. La domination de l'Orient par l'Occident, la traite négrière, l'intervention dans les cultures dites « primitives », le contrôle de la folie, la contrainte à l'hétérosexualité, l'exclusion des enfants de toutes sortes de décisions, les rapports sociaux de classe, tout ceci se nourrit d'une telle idéologie anthropocentrée.

L'accent mis par l'écologie sociale dans ses recherches souligne un questionnement sur la manière dont l'être humain construit une civilisation en se séparant des autres formes d'existence de l'écosystème et décrit comment les appels à la liberté se heurtent aux frontières de la civilisation masculine dominante. Selon cette approche (French, 1992)¹, les corps des femmes sont saisis, soumis, instrumentalisés, appropriés par la même mentalité et sont objet de la marchandisation capitaliste. Cependant, nés bien avant le capitalisme, l'exploitation de la nature découlant de l'anthropocentrisme est un processus qui nous oblige à nous interroger sur toute civilisation qui imagine une nature dans la limite de sa pensée et ce faisant catégorise tous les êtres par un modèle anthropocentré. La domination de la nature a constitué le paradigme principal de la civilisation occidentale, et le mâle s'est approprié une telle mission. En stratège « rationnel », il a réduit la nature à l'état de servante de l'être masculin. Depuis la fin des années 1970, les éco-féministes déterminent leur ligne politique en analysant l'entrelacement entre la colonisation des femmes et la colonisation de la nature. En interrogeant la civilisation dominante, les analyses féministes enrichissent de nouvelles perspectives. Elles fournissent de nouveaux fondements aux critiques de la primauté du rationalisme occidental, présent dans les Lumières, et du paradigme moderniste/dualiste. Les débats scientifiques et philosophiques actuels proposent un socle théorique à un mode de vie plus libertaire, forgé par les combats actuels. Après avoir bouleversé la validité du paradigme newtonien, la théorie de la relativité restreinte d'Einstein ainsi que la physique quantique, apportent une

¹ Selon Marilyn French, le patriarcat est une idéologie fondée sur la reconnaissance de la différence et de la suprématie de l'Homme sur l'animal.

nouvelle conception de l'univers avec de nouveaux fondements à celles et ceux qui critiquent la primauté du rationalisme occidental, des Lumières et le paradigme moderniste/dualiste. La théorie de la relativité présente l'hypothèse que toute la réalité repose sur une continuité espace-temps où aucune unité ne peut être comprise sans considérer ses rapports avec les autres. Quant à la physique quantique elle a mis en évidence la contextualité et la non-continuité des attitudes des particules sous l'effet du regard de l'observateur. Dans ce cas, tous les êtres, à l'instar des électrons, peuvent présenter des caractéristiques différentes en fonction du contexte et du sujet observant.

Dans la physique classique, on admet qu'on peut trouver un résultat absolu puisque le temps et l'espace sont fixes. Cette conception mène à la sacralisation des approches quelles qu'elles soient, tandis que dans la théorie quantique et celle de la relativité, le temps et l'espace sont considérés comme des variables dont les résultats sont relatifs. Ainsi, on admet un réseau de relations contextuelles avec la relativité de l'observateur, où chaque être est défini selon son milieu plutôt que de se limiter aux approches classiques de déterminisme absolu des lois de la nature sur des objets rigides. Dans ce nouveau paradigme, les anciennes dichotomies n'ont plus de validité. La nouvelle conception de l'univers se réalise à travers une approche contextuelle insistant sur l'unité ouverte, dynamique. Par ailleurs, il est impossible de réfléchir à la nature indépendamment de l'être humain et de sa position contextuelle. Dans ce cas, la nature n'est plus un objet ; tout comme les autres êtres, elle est indépendante de la volonté humaine. L'homme ne peut plus manipuler la nature à sa guise.

Pour sa part, Spinoza, contre la philosophie cartésienne, soutient que le corps et l'âme ne peuvent être pensés séparément et dit que les actions et les interactions de notre corps et celles de notre âme sont indissociables (Deleuze 1981). De plus, il remplace la transcendance par l'immanence. La pensée ne transcende pas l'émotion ou le corps, la raison ne transcende pas la nature. L'organique et l'inorganique présentent un même type de rapport. La raison ne peut prétendre maîtriser la nature car la raison et la nature ne sont pas opposées, elles sont immanentes l'une à l'autre. Au lieu d'une nature formée et définie en fonction de l'homme, on aboutit à l'immanence de l'émotion, du corps et de la pensée. S'évapore aussi la mission de l'homme qui consisterait à développer la nature.

Si la nature englobe l'ensemble de l'être, il est impossible de se libérer indépendamment de tous les êtres immanents à notre nature et de notre nature elle-même. La liberté est donc un projet englobant et ne peut se réaliser qu'avec la participation de tous les êtres. Ce sont la diversité, la pluralité et la complexité¹ qui remplacent donc les identités figées à travers des dichotomies.

¹ « Le développement même de la science physique, qui s'employait à révéler l'Ordre impeccable du monde, son déterminisme absolu et perpétuel, son obéissance à une Loi unique et sa constitution d'une manière

A la place de la pensée traditionnelle, se mettent en place des perspectives qui interrogent les analyses essentialistes, les dualismes « nature/homme », « corps/intellect », « homme/femme » et qui considèrent les êtres non pas comme des entités rigides mais comme des entités transitives à la base des relations. Les perspectives de liberté, et donc la politique féministe, s'en trouvent élargies.

Aujourd'hui, les débats féministes tournent autour des questions suivantes : Quelles causes devraient être prioritaires dans la politique féministe ? Le corps ? Le travail domestique ou salarié ? La sexualité ? La famille ? Les violences ? La guerre ? Le militarisme ? La domination humaine sur la nature ? L'hétérosexisme ? Les pouvoirs symboliques ? En considérant la liste des questions, on peut arriver à un constat. D'une certaine manière, je peux comprendre que vous préciserez votre ligne politique en fonction de ce que vous définissez comme la « contradiction principale » : le patriarcat et le militarisme, le patriarcat et l'hétérosexisme, le patriarcat et le capitalisme, le patriarcat et l'exploitation de la nature, le patriarcat et le nationalisme.

Moi je préfère poser la question suivante : n'est-il pas dangereux de préciser une priorité ?

Au dire d'Adorno : « Celui que l'on a offensé, laissé de côté, découvre soudain quelque chose d'aussi brutal que les douleurs fulgurantes traversant son propre corps. Il comprend qu'au plus profond de l'amour aveugle (...) persiste le désir de ne pas se laisser aveugler. Il a subi un tort : il en déduit la revendication d'un droit qu'il doit en même temps rejeter, puisque ce qu'il attend ne peut être donné qu'en toute liberté. Dans une telle détresse celui qui est repoussé devient humain. » (Adorno 1991, p. 154).

La féministe et antimilitariste Cynthia Cockburn rapporte la réponse des féministes palestiniennes : « *Quelles sont les priorités ? Quelles sont nos cibles ? Et à quel niveau ? Tout cela est bien compliqué. Je crois personnellement que toute oppression doit être considérée de la même manière ; il ne doit pas y avoir de « hiérarchie des oppressions ». Est-ce possible, en ce qui concerne la question palestinienne, de scruter la violence domestique sans parler de l'occupation ? (...) Si vous maudissez le viol, vous devez également maudire l'occupation qui n'est autre que viol. Le viol, tout comme l'occupation, vise à réduire, anéantir nos identités, à nous imposer la soumission* » (Cockburn 2007, p. 29).

En Turquie, au cours de ces vingt dernières années, les positions qui questionnent les articulations des divers pouvoirs ont ouvert de nombreux

première simple (l'atome), a finalement débouché sur la complexité du réel. On a découvert dans l'univers physique un principe hémorragique de dégradation et de désordre ; puis à la place supposée de la simplicité physique et logique, on a découvert l'extrême complexité microphysique ; la particule est, non pas une brique première, mais une frontière sur une complexité peut-être inconcevable ; le cosmos est, non une machine parfaite, mais un processus en voie de désintégration et d'organisation à la fois. (Morin 2005, p. 22).

débats. Dans la revue féministe *Amargi*, Zeynep Direk parle en ces termes dans ces débats : « *Il faut s'abstenir de faire des propositions sur les fondements afin de comprendre comment les catégories telles que « classe », « race », « nationalité », « genre » se recourent. On doit peut-être remettre en cause l'unique fondement de la manifestation de l'être dans sa propre diversité, la richesse du monde perçu en tant qu'elle se donne dans son rapport à notre transcendance et à notre liberté. Cependant, cette transcendance et cette liberté doivent être mises en question par rapport à la guerre ainsi qu'au sexisme.*

Cette interrogation est une partie essentielle d'une réflexion sur notre entendement de l'être des étants, une explication de ce que l'on comprend de manière tacite. En fait, nous entendons l'être par le seul biais de notre existence dans le monde, en comprenant nos possibilités propres et en les projetant dans le futur. Tout ce qui nous apparaît dans le monde se montre dans un accord affectif, et nous devons assumer la responsabilité d'interroger cet accord ou cet ajustement en termes de catégories comme le racisme, le sexisme, la classe, la nationalité, etc. Comment le monde pourrait-il faire monde autrement ?" (Direk, 2009, p. 4).

Je suis convaincue que la liberté est un projet intègre qui ne peut aboutir que si toutes les existences y participent. Les femmes que je côtoie ne sont pas de la même race, classe, ethnie, orientation sexuelle, santé, religion ou autres que moi. Pour pouvoir être libres ensemble, je défends une politique qui rejette toute discrimination et relation de pouvoir, qui donne de la valeur à la vie de chacune et de chacun et demande justice pour toutes et tous.

Je pense qu'une politique féministe qui se détache du joug de l'Etat, des hommes, du capitalisme mais aussi de toute forme d'oppression et de violence peut déconstruire le discours, les positions, les modes de vie, les habitudes, les codes, les structures patriarcales. En tant que féministe, je lutte pour un monde où personne n'exerce de domination sur l'autre, où le mode d'exister est bâti sur un fondement de réciprocité, bref, pour un monde de paix et d'opportunités.

Je sais que la révolution féministe en elle-même ne pourra pas créer ce monde-là. Mais je sais aussi que ce monde ne pourra pas être créé sans le combat féministe. C'est pour cela que je ne peux pas me définir qu'en simple « féministe ». Mais je n'ajoute pas d'autres qualificatifs à mon féminisme. Féministe écologiste, antimilitariste, anti-capitaliste, anti hétérosexiste... Peut-être que rester simplement féministe paraît trop dénudé ? Faut-il un qualificatif pour pouvoir différencier mon féminisme des autres ? Je suis écologiste, mais je ne me définis pourtant pas éco-féministe, car c'est mon féminisme qui me sert à interroger l'anthropocentrisme articulé à une philosophie déterministe. Antimilitariste, antiraciste, antinationaliste, écologiste, anticapitaliste, antihétérosexiste... si je les ajoute tous à mon féminisme, cela devient une

phrase sans fin... Au sein de la rédaction d'*Amargi*, nous appelons cela « le féminisme acrobatique »... Cela nous permet également de raccourcir la phrase.

Que nous l'appelions « acrobatique » ou que nous n'utilisions aucun qualificatif, je suis persuadée qu'un féminisme qui creuse une telle perspective peut ouvrir la voie à une politique radicale. Cette notion humoristique signifie peut-être un mouvement où les différents féminismes se croisent et se transforment en se touchant. J'ai l'impression que ce qui permet l'acrobatie, c'est d'être capable de voir dans toute son urgence l'oppression de tous les êtres dans leur singularité.

Dur métier que l'acrobatie !

Melek Göregeli, dans la revue *Amargi*, décrit la politique qui prend en compte les différences et parallèlement crée des liens entre elles : « *Si nous continuons à partir de ce que nous propose Butler, nous pouvons dire que déterminer la spécificité de ce qui est féminin en le retirant entièrement de son contexte général, c'est nourrir toute relation de classe, race, ethnicité et autres relations de pouvoir en la détachant de son aspect analytique et politique* » (Melek, 2008, p. 22).

Selon une telle approche, la politique féministe n'est pas un combat pour bâtir une identité sur des catégories fabriquées. Comme le dit Butler, pour détailler les intérêts politiques et ensuite s'orienter vers l'action politique, on suppose le besoin d'identité. De ce point de vue, on ne peut pas parler d'un statut politique qui serait purifié du pouvoir : « *Peut-être, la chose qui produit la complicité comme le potentiel de renverser et détruire les régimes de l'ordre, c'est elle, la purification. (...) Ceux qui sont supposés irréels, malgré tout, saisissent la réalité ; cette surprise performative et collective produit la déshabilité vitale.* » Butler, 2005, p. 41).

Grosser, rappelant la définition de Levinas pour l'individu à « *être le même, à être soi-même, à s'identifier de l'intérieur* » et l'affirmation que « *d'identité de l'individu ne consiste pas à se laisser identifier DU DEHORS par l'index qui le désigne* », pose la question d'une autre façon : « *Les individus, les groupes humains ainsi désignés doivent-ils toujours, doivent-ils vraiment se couler dans le moule que l'index a tracé ?* » (Grosser, 1996, p. 13). Butler aussi continue avec Levinas : « *Peut-être devrions-nous considérer comme Levinas que la préservation de soi n'est pas le but élevé, ni la défense d'un point de vue narcissique le besoin psychologique le plus pressant.* » (Grosser, 1996, p. 14).

La liberté est-elle possible sans la préservation de soi ?

C'est la déconstruction de l'identité : une initiative politique qui interroge, politise la terminologie exprimant l'identité. Avec cette proposition, Butler ouvre la discussion sur le cadre fondamental qui exprime le féminisme comme une politique d'identité.

Certainement, la domination culturelle, le régime patriarcal, l'hétérosexisme, le nationalisme ou le racisme sont des problèmes politiques. Mais il faut aussi souligner l'objection qui insiste sur le fait que la politique n'est pas un champ d'existence de l'identité, mais celui de la nouveauté, de l'initiative. Être femme, noir, kurde, arménien ou homosexuel sont des situations qu'on ne peut pas choisir, donc sont des états d'obligation. *La liberté est l'émancipation d'une telle obligation. Il s'agit alors de faire voir ce qui n'avait pas de raisons d'être vu, de loger un monde dans un autre, en dépassant sa situation de victime.*

Selon une telle théorie politique qui essaie de montrer avec quelles qualités humaines se forme la politique basée sur les contradictions et qui signifie l'objectivation de la liberté humaine, sa liberté c'est sa capacité de créer un monde commun et de se réaliser dans un monde de valeurs partagées avec les autres. Réaliser la liberté exige de dépasser le terrain de l'obligation d'une essence déterministe. En d'autres termes, les particularités de la culture ou de l'identité qu'on obtient naturellement avec la naissance ne peuvent pas s'articuler sans autre à l'existence politique. Dans l'action politique, il est possible de créer une nouvelle existence qui n'est pas déterminée, instruite de l'extérieur. Dans le nouveau paradigme, *la subjectivation est l'émergence de la dialectique de l'articulation de la classe, du genre et de la culture dominante.*

Rancière définit ce processus comme *“la formation d'un qui n'est pas soi mais la relation d'un soi à un autre. (...) Un processus de subjectivation est ainsi un processus de désidentification ou de déclassification. La subjectivation politique est la mise en acte de l'égalité –ou le traitement d'un tort- par des gens qui sont ensemble pour autant qu'ils sont entre. C'est un croisement d'identités reposant sur un croisement...”* (Rancière 2003, p. 118-119).

De ce point de vue, le processus de subjectivation est un processus de désidentification ou de déclassification. Alors, la libération est l'émancipation de la situation de “minorité”, autrement dit “un sujet in between, un entre-deux” qui font l'action ensemble (pour autant qu'ils sont « entre » qui est relationnel dans les bords du politique). Cette action est la politique qui a le sens de liberté.

“La politique est une forme dissensuelle de l'agir humain, une exception aux règles selon lesquelles s'opèrent le rassemblement et le commandement

des groupes humains. (...) L'essence de la politique réside dans les modes de subjectivation dissensuelle qui manifestent la différence de la société à elle même." (Rancière 2003, p. 251)

Dans un autre numéro d'*Amargi*, Aksu Bora montre que le féminisme invite les femmes à une existence politique : « *Le féminisme détient cette force, puisqu'il définit les rapports sociaux de sexe comme des relations politiques et qu'il invite les femmes, sujet principal de ces relations, à devenir des sujets politiques. Ce faisant, il évite le piège de « la politique identitaire », car en définissant les femmes comme sujets politiques situés dans le système patriarcal, il évite de les figer dans des identités sociales/politiques. Au contraire, il souligne leurs différences et aboutit au mécanisme principal, celui de la domination masculine, comme créateur de ces différences.* » (Bora 2008, p. 20).

Comme l'objectif d'un tel féminisme n'est pas seulement l'existence politique des femmes mais qu'il implique toute leur vie, il contient aussi l'analyse de la masculinité et de la diversité des situations dans les rapports sociaux, des rapports nature/genre humain dans leur ensemble. Ce féminisme, dont le point de départ est de critiquer l'argument selon lequel la masculinité et la féminité sont innés et incontournables, donne la clef aux hommes pour se débarrasser de ce fardeau. C'est ainsi qu'à partir des expériences des femmes les propositions d'analyse et de méthodologie qui sont cruciales, non seulement pour les femmes mais pour tous les êtres, se développent en même temps que se développe le féminisme.

Ces débats montrent le développement de positions politiques qui quittent les propositions fondamentalistes, qui évitent de construire des hiérarchies entre les différentes relations de pouvoir, qui ne les séparent pas comme « la contradiction primaire - la contradiction secondaire », qui déconstruisent le pouvoir rhétorique basé sur la hiérarchie et qui ne perdent jamais les points d'interrogation¹. Ces positions, en fouillant tous les détails, en remarquant et faisant remarquer l'invisible, ce qui est en arrière ou silencieux, expriment une direction qui se concentre surtout sur la voie et le processus de la lutte plus que sur la « victoire ».

Mais il y a un piège : il est possible, pour éviter une « politique identitaire », de tomber dans le piège d'une organisation mixte sans créer des espaces non mixtes. Alors que les rapports de pouvoir entre hommes et femmes continuent concrètement, comment les femmes peuvent-elles s'affirmer politiquement ? On peut éviter à la fois la politique identitaire en évitant des positions irréelles, consistant à renoncer aux multiples formes d'organisations féministes non mixtes.

¹ La mise en italique dans le texte, sans que la phrase soit une citation entre parenthèse, signifie que l'auteur accorde une importance spéciale au fait de souligner la phrase. Note d'édition.

Dire que « le privé est politique » ne signifie pas que l'on ne s'intéresse qu'à la sphère privée. La transformation des institutions sociales et politiques est tout autant nécessaire que la transformation de nos vies privées. Constaté comment les discriminations sexistes sont inhérentes aux institutions politiques et sociales, voir comment elles nous influencent dans la construction de nos personnalités, de nos envies et de nos goûts sont le premier pas pour prétendre à un changement radical.

Avec une telle politique, tout d'abord je sens ma propre transformation en cours. Plus j'interroge les hiérarchies que l'on nomme « les différences » avec les autres femmes, plus je m'engage sur la voie de l'autotransformation vers une libération possible pour toutes. Je crois qu'aborder le monde avec une curiosité féministe signifie essayer de comprendre entre les lignes, de voir les arrière-plans au-delà de la réalité noyée par les *reality shows*. Le féminisme dont je me sens proche m'illumine l'esprit, enrichit ma vie, facilite ma curiosité envers le monde entier. Il garde ma capacité de poser des questions, décortique les théories, les politiques, le pouvoir discursif, le système symbolique.

Après avoir affirmé que « tout ce qui est privé est politique », avoir fait la critique du politique prédominant, une nouvelle approche éthique commence à émerger. Cette nouvelle approche éthique qui soutient une contestation sans porter atteinte à aucun être devient le guide d'une politique non violente¹ qui se focalise non pas sur la « victoire », mais sur le cheminement lui-même, en décortiquant tout, en notant tout ce qui ne se voit pas, ce qui reste derrière, ce qui reste silencieux. Les féminismes, avec toutes les différentes approches, questionnent les « méthodes masculines » comme la lutte armée et la hiérarchie. Ainsi, depuis les dernières décennies, les nouveaux mouvements sociaux essaient de rendre visibles les méthodes anti-hiérarchiques pour s'organiser et créer des espaces de vie. Le concept commun « le privé est politique » les amène à interroger toutes les étapes de la lutte, toutes les relations entre les acteurs-actrices politiques, tous les comportements et tous les langages politiques. Leur nouvelle perception de l'histoire et des sciences, leur nouvelle forme d'organisation autogérée et leur nouveau langage deviennent les plus grandes réussites de la politique féministe.

C'est dur de se manifester avec une politique féministe...

C'est encore plus difficile quand elle n'est pas figée quelque part, c'est-à-dire quand elle est acrobatique !

¹ « Que pourrait signifier le fait de subir une violation et de se refuser à effacer la souffrance et à restreindre la vulnérabilité en faisant trop rapidement appel à la violence, et de pratiquer la non-violence comme mode de vie alternatif, dans une réponse emphatiquement dénuée de réciprocité ? Que signifierait le fait de ne pas vouloir répondre par la violence à la violence ? » (Butler 2005, p. 102)

Bibliographie citée

- Adorno, 1991. *Minima Moralia. Critique de la politique*, Paris, Payot.
- Arendt Hannah, 1993. *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil.
- Bell Hooks, 2000. *Feminism Is for Everybody : Passionate Politics*, Cambridge, South End Press.
- Butler Judith, *Le récit du soi*, Paris, PUF Pratiques théoriques, 2005.
- Bonte Pierre, Izard Michel (éds), 1991. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Presses universitaires de France.
- Bora Aksu, 2008. "Féminisme", revue féministe *Amargi*, automne, n° 10.
- Çakir Serpil, 2010. "Feminism : Critique of Patriarchal Power", in *Modern Political Thought* (dir.) Birsen Örs, İstanbul, Edition de l'Université Bilgi.
- Cockburn Cynthia, 2007. *From Where We Stand : War, Women's Activism and Feminist Analysis*, London, Zed Books.
- Connell R.W., 2005. *Masculinities*, Polity Press, Cambridge.
- Davis Angela, 1983. *Femmes, race et classe*, Paris, Éditions des Femmes.
- Deleuze Gilles, 1981. *Spinoza. Philosophie Pratique*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Direk Zeynep, 2009. "Feminist kuramın soruları" (les questions de la théorie féministe), Revue féministe *Amargi*, Printemps, n° 12.
- French Marilyn, 1992. *La Guerre contre les femmes*, Paris, éditions Archipel.
- Grosser Alfred, 1996. *Les identités difficiles*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Guillaumin Colette, 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes éditions.
- Melek Göregenli, 2008. *Kadın hareketinin ortaklaşmasıyla ilgili sorunlar* (les problèmes sur la collectivité du mouvement féministe), İstanbul, Revue féministe *Amargi*, Automne, n° 10.
- Michel Andrée, 2012. *Féminisme et antimilitarisme*, Donnemarie, Editions iXe.
- Morin Edgard, 2005. *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil.
- Rancière Jacques, 2003. *Aux bords du politique*, Paris, Folio essais (première édition 1998).
- Selek Pinar, 2009. *Sürüne Sürüne Erkek Olmak*, İstanbul, İletişim.
- 2010. *Maskeler Süvariler Gacılar*, Ankara, Ayizi.
- Topin Louise, 1997. *Qu'est-ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années*, Montréal, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine et Relais-femmes.

ANNEXES

Présentation des auteurs

ANSERMET Claire, est au bénéfice d'un master en Travail social à la HES-SO de Lausanne après un Bachelor en sciences sociales à l'Université de Lausanne. Depuis, elle travaille comme chargée de recherche à l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques) de Lausanne. Elle a travaillé en 2011-2012 avec le sociologue Jean-Pierre Tabin pour une recherche sur la mendicité dans le canton de Vaud : « La mendicité « rom » avec ou sans enfant(s) ». En ce moment (2012-2013), elle travaille avec la sociologue de la famille Marianne Modak pour une recherche sur la parentalité : « L'institution famille en mutation : l'exemple des parents non statutaires ». Durant ses études, elle a travaillé comme aide-soignante non qualifiée dans les établissements médico-sociaux (EMS) ; c'est de ce terrain qu'elle s'est inspirée pour réfléchir aux questions d'intersectionnalité et de dominations multiples liées à la race et au sexe. Son travail de mémoire est constitué de l'analyse de ces rapports sociaux de sexe et de race en milieu professionnel. Son mémoire, intitulé *Le travail d'aide-soignante en EMS, des luttes quotidiennes : les actes de transgression des normes dominantes, entre tactiques et stratégies* est disponible sur demande au centre de documentation de l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP) à Lausanne (Suisse).

BOURQUE, Dominique est professeur à l'Université d'Ottawa (Canada) où elle enseigne à l'Institut d'études des femmes et au Département de français. Elle s'intéresse aux œuvres et aux autoreprésentations des artistes marginalisés et plus particulièrement des femmes, lesbiennes et personnes déracinées et/ou racisées. À l'heure actuelle, elle prépare un ouvrage sur le concept et la pratique de ce qu'elle a appelé le « dé-marquage ». Concrètement, ce terme renvoie aux stratégies ou procédés d'évitement, de neutralisation ou d'abolition des marques de repérage assignées aux divers groupes sociaux subissant un rapport de domination de sexe, de sexualité, de « race », de nationalité, etc. Outre ses articles sur les œuvres de Monique Wittig, Marie-Claire Blais, Claude Cahun, elle a publié *Écrire l'inter-dit : la subversion formelle dans l'œuvre de Monique Wittig* (L'Harmattan, 2006) et codirigé les

trois anthologies suivantes : *De l'assignation à l'éclatement. Continuités et ruptures dans les représentations des femmes* (avec Caroline Désy et Francine Descarries, *Cahiers de l'IREF*, coll. « Agora », n° 5, 2013), *Femmes et exils : formes et figures* (avec Nellie Hogikyan, Presses de l'Université Laval, 2010) et *Ces pays qui m'habitent : Expressions d'artistes canadiens d'origine arabe* (avec Aïda Kaouk, *Musée canadien des civilisations*, 2003).

CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire, a enseigné et dirigé des recherches en philosophie politique et en théorie politique aux Universités de Lausanne, Genève, Louvain ; prof. invitée à Paris et Bogota. Travaille sur les théories politiques du XXe siècle, notamment sur Hannah Arendt, Cornelius Castoriadis, Guillaumin, Rada Ivekovic. Terrains d'analyse : les politiques migratoires, le service public, les mouvements sociaux. Actuellement elle assume la direction du Programme du Collège International de philosophie (Paris-Genève), *Exil, création philosophique et politique* (site : exil-ciph.com). Parmi les publications, citons : « Globalization, development, resistance of utopian dreams to the *praxis* of dystopian utopia », in Bagchi Barnita, *The Politics of the Impossible*, ed. SAGE (Delhi, London, Thousand Oaks, chap. XII, 2011 ; Hannah Arendt, le fil rompu entre violence et révolution au XXe siècle, in Stéphanie Prezioso, David Chevrolet (eds), *L'heure des brasiers. Violence et révolution au 20e siècle*, Lausanne, Ed. d'En Bas, 2011, p. 77-99. « Scientific Diasporas, Migration and Development. A Perspective from Philosophy and Political Theory », Tejada Gabriela, Bolay Jean-Claude, (eds), *Scientific Diasporas as Development Partners*, Peter Lang, Berne, 2010, p. 3-21 ; *Pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : refonder la politique et les droits*, Conseil mondial des droits de l'homme, ONU/BIT, Site HCDH, ONU Genève, 2008 ; *Résister en politique, résister en philosophie avec Arendt, Castoriadis, Ivekovic*, Paris, La Dispute, 2008 ; *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute, 2004 ; *Les sans-Etat dans la philosophie politique d'Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, 2000. Parmi les directions d'ouvrages, citons : *Colère, Courage et Création politique* (7 volumes), Paris, L'Harmattan, 2011 ; avec Pierre Dasen, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, Bruylant, 2007 ; *Parole, pensée, violence dans l'Etat, une démarche de recherche* (vol. I, 350 p.) ; *Contraintes, dilemmes, positions des travailleurs du service public, entretiens* (vol. II, 450 p.) ; *Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté et (in)égalité* (vol. III, 350 p.), Paris, Editions l'Harmattan, 2004 ; *Hannah Arendt, les sans-Etat et le « droit d'avoir des droits »* (vol. I) ; *Hannah Arendt, la « banalité du mal » comme mal politique* (vol. II). Paris, L'Harmattan, 1998 ; avec M. Fontolliet,

Europe. Montrez patte blanche. Les nouvelles frontières du « laboratoire Schengen », préface de Lode van Outrive, Parlement européen. Genève, CETIM, 1994 ; avec Axel Clévenot, « Asile, Violence, Exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective. » Genève, Coéd. *Cahiers de la Section des Sciences de l'Education*, Université de Genève et Groupe de Genève, "Violence et droit d'asile En Europe", 1994.

CARRERAS Laetitia travaille, depuis le début des années 2000, avec des personnes sans statut légal, particulièrement des femmes en situation de « mono-parentalité », dans une association de défense des droits des personnes migrantes, à Genève. Ethnologue de formation, elle a développé une réflexion plus spécifique sur les questions de genre et de migration, ainsi que sur le travail domestique et le travail du sexe. Parallèlement à son activité professionnelle, elle a soutenu un DEA en Études Genre, en 2006, intitulé *Migrantes sans statut légal, travail domestique et externalisation : invisibilités multiples et stratégies de résistance*. Son travail comme son engagement militant et féministe l'ont amenée à réfléchir aux articulations possibles entre résistances individuelles et résistances collectives, comme entre pratique et élaboration théorique. Elle a écrit plusieurs articles dans des bulletins et revues militants. Elle a notamment publié, en 2002, en collaboration avec Christiane Perregaux, *Histoire de vie, Histoire de papiers, du droit à l'éducation au droit à la formation pour les jeunes sans-papiers* aux Éditions d'en bas et, en 2008, un article dans *Nouvelles Questions Féministes*, « Travailleuses domestiques "sans papiers en Suisse": comment s'en sortir, rester, résister ? ». Depuis 2005, elle intervient de manière ponctuelle sur les questions de genre, de migration, de travail politique et de pratiques associatives auprès de personnes sans statut légal. Depuis 2010, elle collabore ponctuellement à l'enseignement d'un séminaire sur la pensée critique et le genre à la Haute École de Travail Social, à Genève. lcarreras@bluewin.ch

GONZALEZ Olga, Colombienne de Paris, est docteure en sociologie de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et actuellement chercheure associée à l'Urmis, à l'Université Paris Diderot. Elle a enseigné dans des universités colombiennes et françaises. Ses principales recherches portent sur les processus migratoires, la violence homicide en Amérique latine durant la mondialisation et la société colombienne. Ses articles ont été publiés dans des livres et revues, dont certains peuvent être lus sur la page web : <http://olgagonzalez.wordpress.com/>. Par ailleurs, elle est membre du groupe féministe Aquelarre, qui soutient les luttes des femmes en Amérique latine. Email : olgalu@free.fr

INOSTROZA Gina, Professeure d'histoire et géographie, Master en Histoire de l'Université de Concepción (Chile), étudiante de doctorat en histoire du Chili, Université du Chili, boursière CONICET-PCHA/Doctorado Nacional/2013. Enseignante à l'Université Andrés Bello, siège de Concepción. Membre de l'ex-Corporation de l'Institut des Femmes du Sud (ONG). Ses principales recherches ont trait à l'histoire des femmes dans la région du Bio-Bio, en particulier les trajectoires dans le travail de travailleuses indépendantes et ouvrières du textile depuis la fin du XIXe siècle et la première moitié du XXe. Un autre de ses domaines de recherche est celui de la construction de la citoyenneté des femmes depuis l'analyse de genre dans les réalités de la vie locale chilienne, avec un accent sur les différenciations entre les Que faire social et politique. Dernières publications : Co auteur avec Anibal Navarrete, *Tres tesis sobre Tomé. (tres enfoques sobre la historia textil de Tomé)*, Colección Rafael Miranda, Editorial Aire libro, Gobierno Regional Región del Bío Bío.(2010); "Procesos de construcción de ciudadanía de mujeres. Reflexiones sobre experiencias del Instituto de mujeres de Concepción" En : *Discursos y Prácticas de Ciudadanía. Debates desde la región del Bío Bío*, Comp.- Javier León, Areli Escobar, Lorena Cea, Ediciones Universidad del Bío Bío (2006).

RIVAS Lily, Féministe, prisonnière politique sous la dictature militaire de Pinochet, puis exilée en Grande-Bretagne et en Amérique centrale. Professeur d'histoire et de géographie, Maître de conférences (pédagogie), Université de Chili, siège de Chillán (1960-1973). Travail en pédagogie à l'Université de Costa Rica (1979-1982). Directrice de la Corporation de l'Institut des Femmes du Sud de Concepción-Chile. Experte en programmes de formation continue sur les aspects genre en politiques publiques dans les zones de citoyenneté et d'Education pour le SERNAM (Chili).

PACHE Stéphanie est médecin et doctorante en histoire de la médecine à l'Université de Lausanne. Après avoir exercé plusieurs années comme clinicienne et avoir entamé une spécialisation en psychiatrie, elle prépare actuellement une thèse en histoire de la médecine sur les thérapies féministes en santé mentale. Elle s'intéresse aux enjeux sociaux et politiques de la théorie et de la pratique de la médecine et en particulier de la psychiatrie. Elle est l'auteure de plusieurs publications sur la question des rapports de pouvoir dans le domaine de la santé, notamment deux articles parus en 2011, le premier intitulé « Autonomie et savoirs psychiques », sur le site *EspacesTemps.net* (<http://espacestemps.net/document8994.html>) et un autre sur l'articulation des rapports sociaux de sexe et l'usage de la contraception, « Pratiques contraceptives et construction identitaire », publié dans un livre édité par

Alexandre Klein, *Les sensations de santé. Pour une épistémologie des pratiques corporelles du sujet de santé*, aux Presses Universitaires de Nancy.

SELEK Pinar est sociologue et doctorante en science politique à l'Université de Strasbourg. Elle prépare actuellement une thèse sur les mouvements sociaux en Turquie. Elle construit sa vie, ses engagements et ses recherches autour de l'adage « la pratique est la base de la théorie ». Son mémoire intitulé *Babiali à İkitelli : de l'odeur de l'encre aux immeubles de grande hauteur du quartier d'affaires* porte sur la transformation des organes de presse (journaux, radios et télévisions) en Turquie. Sa recherche menée sur et avec les transexuels et travestis en Turquie a été publiée en 2001 sous le titre : *Masques, cavaliers et nanas. La rue ülker : un lieu d'exclusion*. Elle est l'auteure de plusieurs publications en Turquie sur la militarisation, les rapports sociaux de sexe et le nationalisme, comme *Barisamadik* (« Nous n'avons pas pu faire la paix »-2004) sur la culture militariste et les mobilisations pour la paix en Turquie. En 2008 elle a publié *Devenir homme en rampant* sur la construction de la masculinité dans le contexte du service militaire. Elle a publié un premier texte en français *Loin de chez moi... mais jusqu'où ?* aux éditions iXe en mars 2012. Elle a créé avec d'autres en 2006 la revue théorique féministe *Amargi* qui est encore aujourd'hui vendue à des milliers d'exemplaires dans toute la Turquie et dont elle est toujours rédactrice en chef. Elle écrit également dans divers journaux et magazines contre le militarisme, le nationalisme, l'hétérosexisme, le capitalisme, et toutes les formes d'exploitations et de violences.

SCHMIDLIN Irène est avocate à Lausanne, en Suisse. Elle a milité plusieurs années dans le cadre d'une association de soutien à des femmes kosovares dont les motifs d'asile, liés au genre, n'étaient pas reconnus par les autorités suisses. Sur le thème de la migration, elle a écrit ou contribué aux textes suivants : « Femmes kosovares isolées. Une Association en lutte contre les renvois forcés et pour le droit d'asile en Suisse », in : *Nouvelles Questions féministes*, Vol. 23/2, Lausanne, 2004, p. 148 ss et « Le genre et la législation suisse en matière de migration » (avec Magalie Gafner), in : *Nouvelles Questions féministes*, Vol. 26/1, Lausanne, 2007, p. 16 ss. Dans le cadre d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en Etudes genre, elle a écrit un travail de diplôme intitulé : « Exercer en Suisse une activité lucrative : une critique féministe des normes en matière d'autorisation de séjour ».

TOLEDO Giselle Vera, Titulaire d'une licence en droit et d'un certificat de droit transnational de l'Université de Genève (2001), d'un brevet d'avocat genevois (2004) et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie de l'Université de Lausanne (2008), Giselle Toledo Vera a été

assistante de recherche au sein de l'Institut de médecine légale de l'Université de Genève de 2005 à 2008, puis assistante d'enseignement auprès du département de droit constitutionnel de 2008 à 2011. En matière de santé sexuelle et reproductive, elle s'est intéressée à la prise en charge médico-légale des femmes victimes d'agression sexuelle, ainsi qu'aux parcours de femmes ayant eu une interruption de grossesse et aux points de vue des professionnels de la santé et du social. Par ailleurs, elle a été la coordinatrice scientifique de la formation continue en droits de l'homme de l'Université de Genève de 2009 à 2011. Bénéficiaire d'une bourse du Fonds national suisse pour la recherche scientifique, elle a mené une partie de ses recherches doctorales au Chili en 2011-2012. Sa thèse porte sur le droit à la santé en prison.

OUEDRAOGO Emile est titulaire d'une maîtrise en science juridique obtenue en 2006 à l'université de Ouagadougou. Après avoir enseigné le droit pendant une année dans les Lycées et Collèges au Burkina Faso, il a poursuivi et obtenu entre 2008 et 2009 un MAS à l'académie de droit international humanitaire et des droits humains. Depuis 2010, il est aussi titulaire d'un master en science politique option sécurité internationale et défense de l'université de Lyon 3. Entre 2010 et 2011, Emile OUEDRAOGO a travaillé en tant qu'assistant d'enseignement et de recherche au département de droit public de l'université de Genève pour le compte de la professeure Maya HERTIG et du professeur Michel HOTTELIER. Actuellement, assistant de recherche, il est en train de terminer un doctorat en droit international à l'IHEID (Genève).

VOLLAIRE Christiane, philosophe et professeur de philosophie en région parisienne, est membre du Comité de rédaction des revues *Pratiques* et *Chimères*, et collabore aux revues *Lignes*, *Cahiers de philosophie*, *Transeuropéennes* et *Ah !* Elle a présenté une série d'interventions au Collège International de philosophie sur *Les Processus de désesthétisation en médecine*. Elle intervient également à Paris 7, à Paris 8 et à l'IRI (Centre Georges Pompidou), ainsi que dans des colloques et conférences internationaux (Taiwan, Suisse, Canada, Portugal, Etats-Unis). Elle a publié de nombreux articles en philosophie esthétique (sur la photographie, la chorégraphie, l'architecture et la question de l'espace), en philosophie les politique (sur les migrations, sur les politiques sécuritaires et problématiques du biopolitique) et en philosophie de la médecine (les politiques de santé et les fonctions sociopolitiques de la médecine et du travail de soin). Elle a publié par ailleurs plusieurs essais sur des artistes contemporains, photographes, plasticiens ou chorégraphes. Ouvrages parus : *Humanitaire, le cœur de la guerre*, éd. L'Insulaire, Paris, mars 2007. Abordant à la fois la question

politique du statut de l'humanitaire et la question esthétique d'une critique de ses représentations, *Le Milieu de nulle part* (en collaboration avec le photographe Philippe Bazin), éd. Créaphis, 2012, ouvrage de philosophie de terrain sur la question des migrations.

VELOSO Teresa, sociologue chilienne, qui a vécu la répression sous la dictature Pinochet, a été exilée en Suisse durant 14 ans, puis est retournée au Chili où elle a exercé la responsabilité de projets importants interdisciplinaires, a fondé avec d'autres femmes le Collectif chilien des Femmes pour la Mémoire qui poursuit un travail de terrain remarquable à Concepción. Co-auteur d'un livre, *Los Muros*. Co directrice et co rédactrice de livres concernant les Féministe matérialistes en espagnol et en français. Dernières publications : Veloso Teresa y al., *Los Muros del silencio. Mujeres chilenas : ayer presas... hoy historia*, éd. Escarpate (version espagnole) Chili. Traduction française aux éditions l'Harmattan Paris, 2012. Caloz-Tschopp Marie-Claire, Velos Bermedo Teresa (dir.), *Tres feministas materialistas. Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Exilio, Apropiacion, Violencia* (vol. I, 460 p.), *Racismo/Sexismo, Esencializacion/naturalizacion, Consentimiento* (vol. II, 415 p.), Concepcion, Chili, ed. Escapate, 2012.

WAGNER, Valeri, enseigne la littérature hispanique coloniale et contemporaine à l'Université de Genève, où elle collabore avec les programmes de littérature comparée et d'études genre, et où elle a aussi enseigné les littératures en langue anglaise. Dans son premier livre, elle étudie comment la tradition du théâtre de « l'inaction » (qu'elle retrace depuis le *Prométhée* de Sophocle jusqu'à Beckett, en passant par *Hamlet* et d'autres pièces de théâtre clés) fonctionne comme une critique des modèles philosophiques d'action centrés sur le sujet. Depuis lors ses recherches –assez hétéroclites– portent d'une manière ou d'une autre sur l'interaction entre les imaginaires littéraires et sociopolitiques, ou sur les rapports entre fictions, imaginaires et actes quotidiens ou extraordinaires. Ses interventions dans le domaine de la pensée féministe ont été ponctuelles mais régulières, et portent surtout sur l'impact que peuvent avoir les mouvements de femmes sur l'imaginaire collectif. Elle-même migrante et descendante de migrants, Valeria Wagner travaille également sur les changements de paradigme liés à la migration, tant en littérature comme ou cinéma. Elle fait partie actuellement de l'association visAgenève, qui promeut la réalisation de courts-métrages produits par des migrants. Elle est auteure de *Literatura y vida cotidiana. Ficción e imaginario en las Américas* (Biblioteca Nueva, 2005) et de *Bound to Act : Models of Action, Dramas of Inaction* (Stanford U. P., 1999), et coéditrice de *Fiction and Economy* (Palgrave, 2007) et *Disonancias*

interamericanas (Linkgua, 2011). Parmi les articles qu'elle a écrits, peuvent présenter un intérêt pour la problématique de ce livre les suivants : « Literatura y política : los muertos incómodos de la teoría » (à paraître), « Marx, Wittgenstein et l'amante du mage : remarques sur la disparition, l'évidence et le pouvoir » (*Intermédialités* n° 10, Automne 2007), « Toward a Quixotic Pragmatism : the Case of the Zapatista Insurgence » (avec A. Moreira, *Boundary 2*, Fall 2003) et « Une politique au pied de la lettre » (Genève, Atoutexte, 2002, sur les Mères de la Place de Mai).

Bibliographie des féministes matérialistes

- Guillaumin C. 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'Idée de Nature*. Paris : Côté- femmes.
- Guillaumin C. 1995. *Racism, Sexism, Power and Ideology*. London – New York : Routledge.
- Guillaumin C. 2000. *L'idéologie raciste*, Paris, Folio (1970).
- Mathieu N.-C. éd. 1985. *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*". Paris : Editions E.H.E.S.S.
- Mathieu N.-C. 1985. *Quand céder n'est pas consentir*. In N.-C. Mathieu éd.1985 : 169-245 et in Mathieu 1991.
- Mathieu N.-C. 1991. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : Côté-femmes.
- Tabet P. 1985a. "Fertilité naturelle, reproduction forcée". In Mathieu N.-C. ed., *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*": 61-146. Paris : Editions E.H.E.S.S. (et in Tabet 1998).
- Tabet P. 1987. "Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation". *Les Temps Modernes*, N° 490, mai 1987 : 1-53.
- Tabet P. 1998 . *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan.
- Tabet P. 2004. *La Grande Arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan [édition originale, La Grande Beffa. Sessualità delle donne e scambio sesso-economico, Soveria Mannelli : Rubbettino, 2004].
- Lévi-Strauss C. 1967. *Les Structures élémentaires de la parenté*. Paris, La Haye : Mouton & Co.
- Rubin G. 1984. " Thinking Sex : Notes for a Radical Theory of the Politics of Sexuality ". In C. Vance ed. *Pleasure and Danger : Exploring Female Sexuality* : 267-319. Boston, London : Routledge and Kegan Paul.
- Caloz-Tschopp Marie-Claire, Veloso Bermedo Teresa (dir.). 2012. *Tres feministas materialistas. Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet. Exilio, Apropiacion, Violencia* (vol. I, 460 p.), *Racismo/Sexismo, Esencializacion/naturalizacion, Consentimiento* (vol. II, 415 p.), Concepcion, Chili : ed. Escaparate.

Collectif des femmes pour la mémoire

Hier prisonnières, aujourd'hui participant à l'histoire, Chili

Le collectif des femmes est une organisation sociale, créée par des ex-prisonnières politiques chiliennes qui récupère la mémoire historique des luttes avec la conviction que l'apport du collectif des femmes contribue à amener à la lumière la vérité occultée sur la dictature chilienne. Le processus de censure de la vérité historique a contribué à créer une société meurtrie, effrayée par le changement, pauvre culturellement, qui n'envisage plus les transformations intégrales et drastiques nécessaires à l'avènement de la démocratie et de la liberté.

Courriel du Collectif : mujeresporlamemoria@gmail.com

Le collectif vise les buts suivants :

- reconstruire les histoires de vie de femmes qui ont lutté contre la dictature en créant des espaces de dialogue, d'échange des expériences et d'information ;
- rendre possible la rencontre intergénérationnelle avec des jeunes féministes et des jeunes dirigeant(e)s du mouvement étudiant, de mouvements sociaux, professionnels, syndicaux pour reconstruire la brèche générationnelle et permettre une rencontre entre les générations dans une société qui nous divise ;
- faire un travail critique autour de thèmes politiques et sociaux. Cela exige de rendre visibles les thèmes des violations des Droits humains et de genre, avec un langage direct, accessible, clair, consistant à reconstruire une opinion publique critique depuis la situation réelle des femmes qui jusqu'à présent a été abordée de manière très superficielle.

Que faisons-nous ?

Nous écrivons chacune le récit de notre propre vie. Le premier pas de notre travail a été l'édition en espagnol et en français du livre *Les Murs de la*

mémoire, récits de femmes, violences, identité et mémoire. Le livre est paru au Chili le 8 mars 2012 le jour international de la Femme et paraîtra en français lors du trentième anniversaire de la dictature et dans diverses actions de la diaspora.

Nous recueillons l'histoire d'autres femmes qui ont dirigé des luttes politiques avant, durant et après la dictature de Pinochet.

Nous organisons des Ateliers de formation sur les thèmes du *Genre*, de la *Violence* et *Droits humains* pour les organisations sociales qui le sollicitent.

Nous réalisons des programmes de radio sur les thèmes du *Genre*, de la *Violence* et de l'*Histoire nationale chilienne*. Notre programme est transmis par la radio communautaire Lorenzo Arenas 104,5 FM et dans le blog suivant : mujeresporlamemoria.blogspot.com

Nous avons présenté nos projets à diverses Institutions pour chercher un appui à notre travail. Nous soutenons les mouvements sociaux, féministes, étudiants, pobladores (populaires) de la Région de Bio-Bio.



Programme du Collège International de Philosophie (CIPH), Paris-Genève 2010-2016

Le programme Exil, création philosophique et politique fait partie des 50 programmes (dont 12 hors de France) du Collège International de Philosophie (Paris). Il est dirigé par Marie-Claire Caloz-Tschopp. Il a son siège à Genève, mais est actif entre la Suisse, en Amérique latine, en Méditerranée, en Turquie, à Paris. Il s'adresse à tout public intéressé (localement ou à distance). Ses activités sont gratuites. Le programme s'inscrit dans les objectifs d'innovation philosophique du CIPH pour réfléchir à des questions concernant la société contemporaine sur le terrain de l'exil et de la citoyenneté.

ACTIVITÉS

Le programme développe diverses activités : cours-séminaires, colloques, ateliers, formations, conférences, revue en ligne, actions de solidarité, publications, etc.

OBJECTIFS

Le programme vise à repenser l'exil. Il vise à mener une réflexion philosophique imaginative, critique sur l'exil. Elle se veut interexpérience, interdisciplinaire, internationale, intergénérationnelle en replaçant la notion dans la tradition (mythes, philosophie, poèmes, etc.) et le monde contemporain. Il est impossible de réduire l'exil à la figure de l'étranger, à une fatalité du destin, ou encore à une domination sans pouvoir de révolte. Il s'agit de penser ensemble *l'exil et le des-exil*, la dynamique de la domination, de la violence et de l'émancipation. Quand le cadre politique, les droits sont en recul, l'exil (extérieur, intérieur) devient condition d'existence. L'Universalité de l'exil est-elle un postulat ou un fait ? Serions-nous toutes des exilé.e.s aujourd'hui ? Dans l'exil, comment articuler souffrance, arrachement à des modes d'appartenances (terre, langue, religions, famille, amitiés, travail, santé,

etc.) et mouvement de la liberté, émancipation, création de la citoyenneté aujourd'hui qui ne se résume pas au droit de vote ?

SAVOIRS SUR L'EXIL (MATÉRIAUX)

Les savoirs sur l'exil sont vastes, riches, multiples. Ils sont le fait de femmes et d'hommes, de savants, de militants, de prisonniers, de sans-papiers, de femmes de ménage, de travailleurs, etc. On les trouve dans les bibliothèques, les prisons, dans les queues du chômage, les maisons de retraite, les asiles psychiatriques, les camps de réfugiés, les plonges des hôtels, les ateliers, les champs de pastèques, etc.

Le présent programme international d'enseignement, de recherche, interdisciplinaire, interexpériences se situe sur le terrain de la migration, terrain privilégié mais non exclusif de lecture et d'analyse des transformations en cours (avec des professionnels de la santé, du social, du monde du travail, du droit, du service public, de l'enseignement, de la recherche, etc., des migrants exilés d'aujourd'hui et aussi des exilés du monde du travail et de l'appartenance politique au sens large). Il vise à *reconceptualiser* l'exil ou si l'on veut à repenser l'exil en tant que condition d'existence, instrument de la violence d'Etat, de société, en tant que rapport de pouvoir qu'il nous faut comprendre, qualifier et mettre en mouvement.

Dans le monde contemporain, les exilés n'ont pas seulement vécu des expropriations de leur terre, des conditions de travail de surexploitation et de précarité, le chômage, la faim, l'éclatement de leurs liens familiaux et amicaux - l'exil -, ils ont fait souvent l'expérience de la clandestinité, de la perte des protections et des droits, des camps, de la prison, de la torture, des politiques dissuasives, répressives d'immigration et du droit d'asile, des attaques au droit du travail, aux libertés publiques, aux droits sociaux avec des mesures de « non-entrée en matière », de contraintes, d'enfermement, de « renvois forcés » avec la mort aux frontières, des expulsions, etc.

À ces transformations des conditions d'existence et du pouvoir, il faut ajouter les transformations de la guerre et la présence de multiples formes de violence de plus en plus extrêmes et sans limite (danger de « globocide » (Anders), génocides, féminicides, tortures, violences bureaucratiques et policières banalisées, appropriation des corps, désappropriation de la pensée et violence des mots, des discours, des idéologies de haine). Ces faits mettent en danger la philosophie, la politique. Ils mettent en cause la possibilité même de pouvoir imaginer, se représenter, penser la politique, s'approprier l'exercice philosophique, ce qui nécessite de s'exercer collectivement dans un espace public. La situation de violence et du devenir politique est « tragique » (Arendt, Balibar). Il y a de multiples manières d'être exilé.e et de lutter pour s'arracher à la condition d'exil. De nombreux faits nous amènent à déplacer la

perspective habituelle, nos visions du monde, pour nommer, représenter, conceptualiser l'exil en imaginant un travail critique situé, à la fois interdisciplinaire, interexpérience, intergénérationnel sur l'histoire, les rapports de pouvoir, les idées, les représentations, les pratiques, les habitus (Bourdieu).

Il s'agit de reconceptualiser l'exil dynamique et de résistance (exil/dés-exil) mis en regard avec ces transformations pour intégrer des situations nouvelles de mise à l'écart des « sans-part » (Rancière) et pour mener une réflexion nouvelle sur les mouvements sociaux, la « citoyenneté » contemporaine. À notre époque, on peut dire que, d'un certain point de vue, sans croire à une vérité définitive, le projet s'inscrit dans la recherche d'une nouvelle philosophie de la relation, du conflit, d'une « nouvelle épistémologie pour de nouveaux savoirs » qui implique notamment un important travail critique sur les philosophies d'essentialisation, de naturalisation des faits. Elle implique aussi un travail de « traduction », dont il faut comprendre les enjeux et les défis (Ivekovic, Transeuropéennes).

Le programme s'inscrit dans un contexte et des traces d'une longue expérience individuelle et collective d'enseignement et de recherche philosophique, de théorie politique articulée à un travail de citoyenneté en Suisse, en Europe, en Amérique latine et plus récemment au Maroc. La pratique philosophique, la direction de recherches interdisciplinaires a impliqué la mise en place d'actions et de réseaux à renforcer. La dernière étape en a été un colloque international organisé à l'Université de Lausanne (UNIL-IEPI) en avril 2010, dont les Actes (7 volumes) sont à paraître (début 2011) sous le titre suivant : *Colère, Courage et Création politique* (Actes publiés en 7 volumes).

Tout au long de ces années, des thèmes de réflexion philosophique, des notions ont été revisités et des concepts nouveaux ont émergé, ainsi que des faits et des pratiques sociales elles-mêmes dans le travail collectif et les mouvements sociaux, souvent invisibles (par exemple apartheid, sexage, démocratie sécuritaire, humains superflus, homme jetable, sans-Etat, « droit d'avoir des droits », droit de rester, des-exil, etc.). Ils ont été mis en rapport avec des auteurs de la tradition philosophique, des sciences sociales et humaines, dont Hannah Arendt, qui a fait l'objet de la part de la directrice de programme d'une thèse de doctorat *Les sans-Etat dans la philosophie de Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*.

Parmi les nombreux auteurs des divers domaines des savoirs, de loin pas tous situés dans les courants hégémoniques, sur lesquels j'ai travaillé, je citerai : Hannah Arendt, Aristote, B. Spinoza, K. Marx, F. Douglass, Colette Guillaumin, Nicole Mathieu, Paola Tabet, Cornelius Castoriadis, Nicolas Busch, Abdelmalek Sayad, Etienne Balibar, Bertand Ogilvie, Sandro Mezzadra, Ranabir Samaddar, André Tosel, Marcelo Viñar, Anne Amiel,

Rada Ivekovic, Jean Batou, Brigitte Fichet, François Rigaux, Jean-Yves Carlier, Urs Marti, Luc Legoux, Christophe Tafelmacher, Barnita Bagchi, Christiane Vollaire, Janine Altunian, Karim Abboub, Gabriela Tejada, Sonia Vargas, Pierre Dasen, Novine Berthoud-Aghili, Véronique de Rudder, Pierre Fiala, Marianne Ebel, Farinaz Fassa, Maria-Teresa Findji, Jose Marin, Teresa Veloso, etc.

Les publications individuelles et collectives tout au long des 40 dernières années dessinent le fil rouge et le travail de tissage de tentatives de constructions collectives de l'activité de penser pour imaginer, décrire, analyser, interpréter, juger des situations de transformation de la politique, de la violence et de la guerre. A ce niveau, les politiques de la migration, du droit d'asile et d'autres politiques (travail, chômage, santé, éducation, etc) de désaffiliation (Castells), sont des lieux privilégiés d'observation pour repenser l'exil. Elles font partie des laboratoires de dispositifs, d'outils, de discours (Foucault), d'expériences politiques et philosophiques à la fois intimes, privées, publiques. En observant étroitement les politiques de l'immigration et du droit d'asile et d'autres secteurs des politiques publiques tout au long de ces années (travail, chômage, service public, libertés publiques, droits sociaux, etc.), il m'apparaît fondamental de mettre en lien un questionnement sur la migration, les multiples et complexes pratiques de désaffiliation avec une reconceptualisation de l'exil à l'épreuve de nouvelles formes de domination, de violence, en inscrivant ce travail dans la citoyenneté contemporaine aux frontières de la démocratie (Balibar).

Un plan de travail dans un chantier ouvert, trois axes de travail, trois étapes de deux ans, des équipes de travail (en Amérique latine, en Europe) organisées en groupes de lectures, en ateliers de formation/recherche intergénérationnels (intégration de jeunes, d'adultes, d'anciens) et interdisciplinaires, interexpériences sont brièvement évoqués dans le projet. Le programme permet de renforcer des réseaux existant en Suisse, en Europe, en Amérique latine, en Turquie, en Afrique du Nord.

Etat, juillet 2013.

Présentation, Marie-Claire Caloz-Tschopp, dir. du Programme. Voir site **exil-ciph.com** pour compléments d'informations, programmes, matériaux, publications, actualités, etc.



La Universidad del Bío Bío, el Diplomado en Género y Políticas Públicas de la Universidad del Bío Bío, el Programa del Colegio Internacional de Filosofía en París, la Colectiva Mujeres por la Memoria y Ediciones Escaparate, tienen el agrado de invitar a Ud. a la presentación de los libros: "Tres Feministas Materialistas, Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet" Volúmenes I y II, y "Los Muros del Silencio, relatos de mujeres, violencias, identidad y memoria", que se realizará el día **Jueves 8 de noviembre** a las 18.00 horas en el Aula Magna de la Universidad del Bío Bío, Concepción.

En esta oportunidad presentará la Dra. en filosofía Marie Claire Caloz Tschopp y comentarán el libro la Trabajadora Social, Mag. Soledad Ascencio, Profesora, Lic. Lily Rivas Labbé, Historiadora Mag. Gina Inostroza y Trabajadora Social, Mag. Vivianne Hasse.

Agradecemos su presencia, que dará realce a esta actividad.

Concepción, Noviembre 2012



PHILOSOPHIE
AUX ÉDITIONS L'HARMATTAN

Dernières parutions

SOI (LE), LE TEMPS ET L'AUTRE

Autour de Husserl, Maine de Biran et Ricoeur

Coutard Jean-Pierre

La temporalité est ce flux de conscience qui «modifie» tout donné dans un projet signifiant paramétré par une mémoire. Par cette modification tout individu vivant ou «monade» met en oeuvre à sa mesure l'ingénierie du Désir, mais seul l'homme peut s'engager à être un soi selon une résolution convaincue. C'est l'expérience intime de sa «chair» qui l'ancre dans la durée de cet effort vers une puissance d'agir optimale.

(Coll. Commentaires philosophiques, 24.00 euros, 232 p.)

ISBN : 978-2-296-99836-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-53068-3

PROBLÈME (LE) DU MAL DANS UNE MÉTAPHYSIQUE DE L'ALCHIMIE

Une filiation insolite entre Luther, Böhme et Schelling

Guerrier Eric Kaija

D'emblée, une filiation entre Jacob Böhme et Friedrich Wilhelm Joseph von Schelling : celle-ci éclaire les sources mythiques et alchimiques du romantisme allemand. Une seconde filiation : l'hérédité intellectuelle et spirituelle entre le réformateur Martin Luther et Böhme. Böhme et Schelling sont incompréhensibles sans Luther. On part de l'idée de la mort de Dieu, pour aboutir à la co-responsabilité de l'homme et de Dieu quant au Mal.

(20.00 euros, 208 p.)

ISBN : 978-2-343-00313-9, ISBN EBOOK : 978-2-296-53241-0

MÉANDRES (LES) DE LA RAISON IMPURE

Steiner Jacques

La philosophie s'en réfère à un archétype qu'elle invoque pour calibrer les choses : la Raison ou le Logos. Mais Marx, Nietzsche, Freud et d'autres ont commencé à relativiser ce qu'une Raison apparemment immuable semblait peser à l'étalon de sa mesure. L'auteur montre combien peu de raison entre dans la constitution de notre monde quotidien, combien la convention et le langage lui imposent leurs hiéroglyphes, leurs rites et leurs systèmes.

(Coll. Ouverture Philosophique, 17.00 euros, 174 p.)

ISBN : 978-2-343-00177-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-53065-2

PHILOSOPHIE (LA) AFRICAINE, HIER ET AUJOURD'HUI

Coordonné par Mbonda Ernest-Marie

Plus de 50 ans après la naissance du débat sur la philosophie africaine, quel bilan est-il possible de faire aujourd'hui de cette philosophie ? La philosophie africaine a-t-elle réussi à s'émanciper des querelles relatives à son existence et à son statut épistémologique ? Cet ouvrage apporte quelques réponses à ces questions. (Textes de Fabien Eboussi Boulaga, Lomomba Emongo, Meinrad Hebga, Hubert Mono Ndjana, Ebénézer Njoh Mouelle et Marcien Towa).

(Coll. Pensée Africaine, 20.00 euros, 198 p.)

ISBN : 978-2-336-00939-1, ISBN EBOOK : 978-2-296-53074-4

ERREUR, FAUTE, PÉCHÉ (Volume 1)

Le concept de faute dans les textes littéraires, philosophiques et théologiques de 1453 à 1715

Sous la direction de Christian Jérémie et Marie-Joëlle Louison-Lassablière

Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa : phraséologie liturgique ou expression d'un sentiment de culpabilité ? La faute est inscrite dans le parcours de l'homme et soulève maintes questions

sur sa responsabilité, son rapport au monde, sa subordination à Dieu ou à Satan. Ce premier tome analyse l'erreur technique en montrant comment l'établissement de la norme incline à sa transgression et suscite un débat moral qui aboutit à une définition plurielle de la faute.

(Coll. *Ouverture Philosophique*, 25.00 euros, 256 p.)

ISBN : 978-2-343-00387-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-53119-2

ERREUR, FAUTE, PÉCHÉ (Volume 2)

Le concept de faute dans les textes littéraires, philosophiques et théologiques de 1453 à 1715
Sous la direction de Christian Jérémie et Marie-Joëlle Louison-Lassablière

Ce second tome étudie l'exploitation de la faute : tour à tour exemple ou contre-exemple, arme de polémique ou facteur de rédemption, elle devient, sous la dénomination de péché, l'un des enjeux de la dissension religieuse.

(Coll. *Ouverture Philosophique*, 23.50 euros, 242 p.)

ISBN : 978-2-336-29110-9, ISBN EBOOK : 978-2-296-53120-8

PHÉNOMÉNOLOGIE DE L'INDIVIDUALITÉ

Gagnon Rémy

L'individualité est un thème largement exploité par les sciences sociales et la psychologie, mais, sans doute, trop peu par la philosophie. Que peut nous révéler la phénoménologie au sujet de cette notion centrale pour les sociétés occidentales développées ? C'est ce que ce livre propose d'explorer.

(Coll. *Ouverture Philosophique*, 24.50 euros, 246 p.)

ISBN : 978-2-343-00298-9, ISBN EBOOK : 978-2-296-53122-2

DÉSIR-TEMPS (LE)

Essai sur le temps suspendu

Giraud Thierry

Le temps suspendu comme moment heureux est à juste titre considéré comme extrêmement précieux. Mais on peut se demander : par quoi donc peut-il bien être suspendu ? L'hypothèse que l'auteur examine consiste dans l'idée que le temps est suspendu par le désir s'assouvissant. Ou que le temps suspendu n'est rien d'autre que du désir-temps : ni désir de temps, ni temps du désir ; il relève de leur unité profonde. Il s'agira d'élucider cette hypothèse notamment avec Rousseau, les épicuriens et les stoïciens.

(Coll. *Ouverture Philosophique*, 13.50 euros, 118 p.)

ISBN : 978-2-343-00121-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-53229-8

ÉTUDES SUR LE XVIII^E SIÈCLE

Montesquieu et Rousseau ou les conditions de la liberté

Ghorbel Hichem

Le problème fondamental des philosophes des Lumières est d'assurer la liberté des citoyens. Si concrète qu'elle soit, la liberté prônée par Montesquieu et Rousseau demeure limitée et régionale. Elle rencontre des obstacles d'ordre naturel et culturel qui empêchent son effectuation mondiale et bloque son extension universelle.

(Coll. *Commentaires philosophiques*, 27.00 euros, 258 p.)

ISBN : 978-2-336-29158-1, ISBN EBOOK : 978-2-296-51625-0

FEMMES, FÊTES ET PHILOSOPHIE EN GRÈCE ANCIENNE

Acker Clara

Ce livre est centré sur les rapports entre religion et philosophie en Grèce antique. Il s'agit en particulier de dégager les fondements philosophiques du rituel féminin des bacchantes et de montrer comment celui-ci trouve un écho dans la vie quotidienne des Grecs, théâtre compris, et un prolongement dans les doctrines philosophiques, notamment dans les textes des philosophies pythagoriciennes, dans le platonisme, par la voix de Diotime, et dans le stoïcisme.

(18.00 euros, 184 p.)

ISBN : 978-2-336-00608-6, ISBN EBOOK : 978-2-296-53035-5

POUR UNE ANTHROPOLOGIE LOGIQUE DU DISCOURS POSTCOLONIAL

Du point de vue de la littérature antillaise

Alaric Alexandre

Interroger le discours postcolonial du point de vue de l'anthropologie logique, revient à considérer ce que toutes les autres anthropologies de la littérature antillaise laissent dans l'ombre. Cet essai est une tentative d'ouverture vers le nouvel enseignement de la représentation discursive que ces discours délivrent. À cet effet, il réexamine les usages des traces et des fragments des grandes approches linguistiques et logiques.

(Coll. Ouverture Philosophique, 26.00 euros, 250 p.)

ISBN : 978-2-336-00706-9, ISBN EBOOK : 978-2-296-51684-7

MÉTAPHYSIQUE POUR UN NOUVEL EXISTENTIALISME

Nerrière Aristide

L'espace de la métaphysique, depuis Kant, demande à être reconquis. Après Schopenhauer et Nietzsche, on sait combien la notion de transcendance est redevenue une priorité. Comment par exemple cautionner la doctrine sartrienne selon laquelle l'existence doit précéder l'essence ? L'heure est donc arrivée d'éclairer et de conforter quelque peu notre époque en proie à une certaine déshérence. En somme, une nouvelle métaphysique, susceptible de générer un existentialisme ou un humanisme beaucoup plus fécond et heureux.

(Coll. Commentaires philosophiques, 25.00 euros, 244 p.)

ISBN : 978-2-336-00542-3, ISBN EBOOK : 978-2-296-51589-5

FIN (LA) DE LA MODERNITÉ SANS FIN

Hillaire Norbert

Pour beaucoup, la modernité est ce temps au cours duquel, comme l'écrit Mallarmé, «un présent fait défaut». La modernité ou cet emportement irrésistible du temps vers «le nouveau», qui a pour corrélat la perte d'une certaine qualité de notre rapport à l'espace. Cet ouvrage interroge, à travers les relations entre les arts et les sciences, l'architecture et le design dans la culture numérique, ou encore l'art contemporain et l'entreprise, cette involution du temps sur lui-même propre à notre époque.

(Coll. Ouverture Philosophique, série Esthétique, 21.50 euros, 220 p.)

ISBN : 978-2-336-00854-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-51554-3

ÉTERNEL (L') DANS LE FINI – Rencontre de Maître Eckhart et de Simone Weil

Riviale Philippe

Autrefois, Maître Eckhart enseigna que le divin est en nous. Puis vint Simone Weil : mieux vaut, dit-elle, ne pas croire en Dieu que prétendre le connaître, pis encore lui parler. Il est en nous une liberté absolument inconditionnée, sans esprit de puissance ni de restitution, qui mène à la découverte du divin dans le moi, à l'instant où le moi s'efface et s'offre à l'être qui l'accueille. La vie tient en nous : ni illusion ni superstition ; ni élection ni châtement.

(Coll. Ouverture Philosophique, 27.00 euros, 264 p.)

ISBN : 978-2-343-00172-2, ISBN EBOOK : 978-2-296-52997-7

DIVERSITÉ CULTURELLE ET FIGURES DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ

Sous la direction de Georges Navet et Susana Villavicencio

Qu'est-ce que la diversité culturelle au présent ? Tout se passe comme si le divers avait changé de statut et devenait, à l'heure où l'omniprésence de l'*homo oeconomicus* pousse en direction d'une homogénéisation, une notion incontournable pour la définition d'un éthos démocratique. Les auteurs ont pu constater qu'aucun modèle théorique issu de la tradition, notamment philosophique, n'est à la hauteur du défi.

(Coll. La philosophie en commun, 25.00 euros, 250 p.)

ISBN : 978-2-336-00699-4, ISBN EBOOK : 978-2-296-51534-5

PHILOSOPHIE (LA) CLASSIQUE AFRICAINE – Contre-histoire de la philosophie (tome I)

Mbongo Nsame

Cette étude renouvelle l'histoire de la philosophie et des idées en posant les bases d'une contre-histoire à partir des enseignements antiques, médiévaux et modernes fournis par l'expérience

intellectuelle millénaire de l'Afrique noire. La question des débuts de la philosophie et de la définition du concept est repensée. Enfin, il nous est donné de faire connaissance avec les plus grands penseurs de la philosophie classique africaine et avec leurs travaux.

(Coll. Harmattan Cameroun, série *Problématiques africaines*, 32.00 euros, 312 p.)

ISBN : 978-2-336-00923-0, ISBN EBOOK : 978-2-296-51705-9

PERSONNALITÉ (LA) PHILOSOPHIQUE DU MONDE NOIR

Contre-histoire de la philosophie (tome 2)

Mbongo Nsame

Une certaine « Afrique traditionnelle » a été inventée par l'ethnologie coloniale et la pensée impérialiste pour justifier l'injustifiable et masquer les pires horreurs de l'histoire. L'idée de contre-histoire de la philosophie africaine remet radicalement en cause le mythe d'une certaine « Afrique traditionnelle ». Voici une contre-histoire qui met la philosophie africaine en position de pouvoir contribuer à la reconstruction de la « civilisation négro-africaine ».

(Coll. Harmattan Cameroun, série *Problématiques africaines*, 33.50 euros, 326 p.)

ISBN : 978-2-336-00924-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-51707-3

PHILOSOPHIE (LA) NÉGRO-AFRICAINE DE L'EXISTENCE

Herméneutique des traditions orales africaines

Fouda Basile-Juléat - Avant-propos de Jacques Chatué

L'oeuvre, pensée comme une tentative de détermination d'un « fonds de sens » susceptible de réappropriations différentes, est le fruit d'une recherche approfondie des traditions orales africaines. Dans sa démarche, l'auteur traverse remarquablement le triple brouillage des codes culturels eux-mêmes, de l'acculturation coloniale, ainsi que du particularisme des études ethnologiques et philosophiques alors disponibles.

(Coll. *Pensée Africaine*, 27.00 euros, 258 p.)

ISBN : 978-2-336-00931-5, ISBN EBOOK : 978-2-296-51682-3

MÉTAPHYSIQUE ET TECHNIQUE MODERNE CHEZ MARTIN HEIDEGGER

Maidika Asana Kalinga Jules

L'histoire de la métaphysique, pense Martin Heidegger, est une histoire de l'oubli de l'Être. La technique moderne opère dans le vide de l'Être, dans la pénurie de l'Être et éloignée de l'Être. La technique moderne est un mode de dévoilement dans ce sens qu'elle provoque la nature. Dès lors, l'essence de la technique, pense Heidegger, n'est rien de technique, elle est l'arrondissement.

(Coll. *Pensée Africaine*, 25.00 euros, 252 p.)

ISBN : 978-2-296-99815-5, ISBN EBOOK : 978-2-296-53036-2

LIBERTÉ DE DIRE

Kremer-Marietti Angèle

Liberté de dire parce que tel est l'apanage de l'humain, et qu'il feint parfois curieusement de l'ignorer. Avec cet ouvrage, est recherchée et dégagée la profonde et permanente « intention de signification » qui, au coeur des sociétés, anime tout langage et toute pensée de la philosophie de l'esprit dans son travail authentique de cognition et de communication, parti du peu probable ou du probable pour envisager et actualiser le certain, édifiant l'action humaine pleinement réussie.

(Coll. *Commentaires philosophiques*, 13.50 euros, 118 p.)

ISBN : 978-2-336-00688-8, ISBN EBOOK : 978-2-296-51496-6

ENJEUX (LES) DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

Pierre Leroux contre Victor Cousin

Rey Lucie

Selon la conception politique qu'il s'agit de défendre ou de légitimer, les usages de l'histoire de la philosophie s'avèrent très différents. Sur quels auteurs et quelles traditions les différents courants philosophiques du XIX^e siècle prennent-ils appui, dans quel but ? Ces questions ont guidé la lecture des textes de Victor Cousin et de Pierre Leroux et de la polémique qui les oppose.

(Coll. *La philosophie en commun*, 47.00 euros, 478 p.)

ISBN : 978-2-336-00515-7, ISBN EBOOK : 978-2-296-51268-9

L'HARMATTAN ITALIA
Via Degli Artisti 15; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN KINSHASA
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'HARMATTAN CONGO
67, av. F. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy Ruc KA 028, en face du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN
BP 11486
Face à la SNI, immeuble Don Bosco
Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
ctien_nda@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue du Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar F'ANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO
1771, Bd du 13 janvier
BP 414 Lomé
Tél : 00 228 2201792
gerry@taama.net

Ce livre est un des résultats d'un vaste projet citoyen et académique mené dans le cadre d'un Programme du Collège International de Philosophie (CIPh), *Exil, Création, Philosophie et Politique. Philosophie et Citoyenneté contemporaine*, entre 2010 et 2016, en Europe et à ses frontières (voir site : exil-ciph.com) et des activités del *Colectivo de Mujeres para la Memoria* (Concepción, Chile).

Une préoccupation: **les métamorphoses de la politique, de la violence, de la guerre et ses incidences sur l'action et la pensée politique.** Que découvrons-nous en parcourant l'exil et le des-exil ? **Que peuvent nous apprendre des féministes matérialistes sur ces métamorphoses ?** On verra en quoi leur théorie minoritaire est fondamentale.

Nous sommes parties de quelques questions. Pourquoi des femmes battues meurent tous les jours sans soulever de réaction ? Comment un président des États-Unis peut-il engager la guerre d'Irak en s'appuyant sur un mensonge politique (armes de destruction massive) sans soulever le doute ? Comment la manipulation de la haine contre les étrangers qui séduit autant de politiciens transforme la politique en guerre ? Comment une ministre en charge du droit d'asile en Suisse peut déclarer « Je n'ai pas de tabou » en matière de politique des étrangers alors que des individus meurent dans les renvois forcés ? Que dit une militante du droit d'asile qui s'écrie en sortant d'un poste de police avec un requérant d'asile : « Nous sommes en guerre » ? Quoi de commun entre ces faits de violence banalisée ? Qu'est-ce que la militarisation des sociétés ? Pourquoi nous adaptons-nous si facilement à la violence guerrière ? Comment ne pas se laisser embarquer dans le climat guerrier de l'apartheid généralisé ?

Le dialogue avec les féministes matérialistes – **Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet** – transforme leurs travaux. Le livre est un précieux manuel de travail collectif pour les mouvements sociaux et la recherche aujourd'hui.

Cet ouvrage est codirigé par **Marie-Claire Caloz-Tschopp** (CIPh), et **Teresa Veloso Bermedo**, sociologue du Collectif pour la Mémoire (Chili). Il est publié dans le cadre de recherches sur les rapports entre violence, politique et insoumission.

Le livre présente des travaux de 15 auteurs de divers domaines, lieux, générations, insertions – **Pinar Selek**, sociologie, Istanbul-exil, **Marie-Claire Caloz-Tschopp**, philosophie, théorie politique (Paris-Genève), **Giselle Todelo Vera**, **Emile Ouedraogo**, droit constitutionnel et international (Genève), **Gina Inostroza**, **Lily Rivas**, histoire (Concepción, Chili), **Claire Ansermet**, formatrice en travail social (Lausanne), **Stéphanie Pache**, santé, (Lausanne), **Irène Schmidlin**, droit (Lausanne), **Laetitia Carreras**, ethnologie (Genève), **Christiane Voltaire**, philosophie (Paris), **Nicole-Claude Mathieu**, anthropologie, féminisme matérialiste (Paris), **Valeria Wagner**, histoire des idées (Genève-Argentine), **Olga Gonzalez**, sociologie (Paris-Bogota), **Dominique Bourque**, sociologie (Ottawa).



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Commission fédérale pour les questions de migration

ISBN : 978-2-343-01604-7

40 €



9 782343 016047

 **FONDATION**
prévention et santé